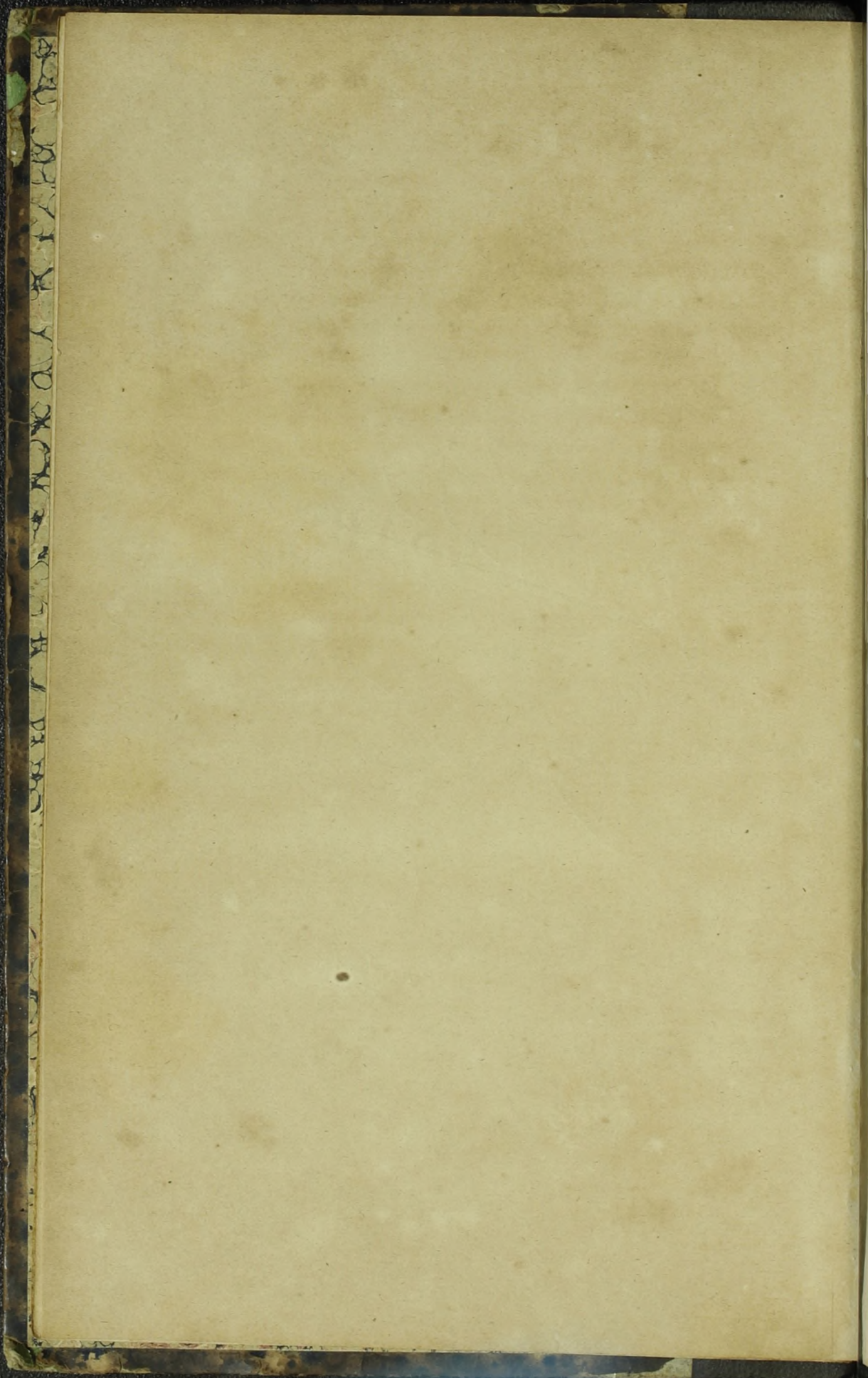


2 vols

M. G. L.



LES CÉSARS.

II.

—●●—
*L'Auteur se réserve le droit de faire traduire son travail dans
les pays où la propriété littéraire des ouvrages français est ou sera
garantie en vertu de traités.*

—●—
IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET C^{IE},
Rue Garancière, 5.

12221 2000 12221

LES CÉSARS

PAR

LE COMTE FRANZ DE CHAMPAGNY.

Suisse.

TOME DEUXIÈME.

TABLEAU DU MONDE ROMAIN

SOUS LES PREMIERS EMPEREURS.

DEUXIÈME ÉDITION.

BIBLIOTECA MUNICIPAL
"ORIGENES LESSA"

Tombo Nº 73020

MUSEU LITERARIO



PARIS.

LIBRAIRIE DE L. MAISON,

ÉDITEUR DES ÉTUDES SUR LA RÉFORME, PAR M. AUDIN.

rue Christine, 3.

1853

انوار

LES CÉSARS.

TABLEAU DU MONDE ROMAIN

SOUS LES PREMIERS EMPEREURS.

COUP D'OEIL GÉOGRAPHIQUE.

§ I. — PROVINCES D'OCCIDENT.

J'ai beaucoup dit sur les Césars; je n'ai pas tout dit encore sur leur époque et sur le monde romain. Il y a chez les nations quelques grands traits qui ont besoin d'être pris à part, dégagés des événements de leur vie. Cette tâche me paraît plus nécessaire et plus grave, lorsqu'il s'agit du siècle qui a vu naître le christianisme, du siècle où l'esprit de l'antiquité, uni et coordonné sous le sceptre romain, semblait avoir rassemblé toutes ses forces et se tenir en bataille contre son ennemi.

Ainsi l'empire : — sa constitution politique et militaire, — sa force au dehors, — son unité au dedans, — son bien-être matériel, sa civilisation extérieure ;

Ensuite les doctrines : — soit dans la philosophie, soit dans la religion ; — leur origine, leurs combats, leur mélange ; leur puissance morale ;

Enfin les mœurs : — sous le double point de vue de la société et de la famille ; telles qu'elles se manifestent dans les

phases habituelles de la vie d'un peuple, sur les places publiques, sous le toit domestique, dans les arts, dans les lettres, au théâtre :

Voilà, ce me semble, trois points auxquels on peut tout rapporter, et qu'il suffit d'envisager pour prendre une idée complète de ce qu'était le monde païen au moment où il se trouva en face du christianisme.

Mais avant d'aller plus loin, il est bon de connaître le terrain sur lequel nous marchons. Jetons d'abord les yeux sur la forme extérieure de cet empire dont Rome était souveraine, et de ce monde que Rome gouvernait.

Il faut distinguer, en effet, l'empire romain et le monde romain : le premier avait des limites officielles et certaines ; le second, à proprement parler, ne finissait qu'avec la renommée du peuple romain et le bruit de ses armes. L'empire, c'étaient les provinces gouvernées par les proconsuls : le monde romain, c'était de plus cette ceinture de royautes et de nations vassales, tributaires, alliées, qui, à des degrés divers, reconnaissaient la suprématie de Rome ou subissaient son influence. Dans cette échelle de dépendance ou de liberté, dire qui était sujet, dire qui était libre est impossible. Les rois de Comagène, de Damas, et vingt autres dont les noms nous sont à peine connus, humbles serviteurs des proconsuls, payaient l'impôt, subissaient la loi du cens, et leurs imperceptibles souverainetés formaient à l'orient comme les *marches* de l'empire. Plus loin, l'Ibère et l'Albani, princes barbares du Caucase, étaient, dit Tacite, « protégés par la grandeur romaine contre la domination étrangère » (1) ; l'Arménie, royauté fille de la royauté Parthique, habituée néanmoins à recevoir ses rois de la main des Césars, flottait éternellement entre Rome et les Arsacides (2) ; et le Parthe lui-même, ce fier ennemi, plus d'une

(1) Tacite, Ann. IV. 5. Et Strabon, écrivant à l'époque que Tacite raconte, dit qu'ils attendent un magistrat romain, prêts à obéir le jour où Rome ne sera pas occupée ailleurs. VII, in fin.

(2) *Ambigua gens... maximis imperiis interjecti et sæpius discordes sunt, adversus*

fois rendit hommage à la suzeraineté romaine. Où commençait la puissance de Rome ? où finissait-elle ? Elle n'avait pas de limite rigoureuse, suzeraine là où elle n'était pas maîtresse, alliée prépondérante là où elle n'était point suzeraine : Sénèque parle de ces régions placées au delà des frontières de l'empire, pays d'une douteuse liberté (1).

Si l'on veut pourtant fixer, autant qu'il se peut, une frontière à cette puissance illimitée : l'Océan à l'ouest ; au midi l'Atlas ou le désert d'Afrique, les cataractes du Nil, les confins de l'Arabie heureuse ; à l'orient l'Euphrate, l'Arménie, la mer Noire ; au nord enfin, le Rhin et le Danube : telles étaient à peu près les frontières de l'empire (2). Ajoutez, par delà la mer des Gaules, une grande partie de l'île de Bretagne ; par delà le Pont-Euxin, le royaume de Bosphore, vassal des Romains et dont quelques contrées étaient sous leur souveraineté immédiate.

Au centre de cet empire, entre toutes ces régions et tous ces peuples, le grand intermédiaire, le grand lien matériel était la Méditerranée : admirable instrument des vues de la Providence pour la civilisation et pour l'unité, bassin unique au monde, construit tout exprès sans doute pour être témoin de l'accomplissement des plus grandes destinées du genre humain. Juste Lipse, avec cet enthousiasme que la science, même au xvi^e siècle, savait parfois revêtir, nous peint « cette mer, centre de la grande fédération romaine, coupée par tant de promontoires, partagée en tant de bassins divers ; sorte de

Romanos odio et in Parthum invidiâ. Tacite, Ann. II. 56. De même Palmyre : inter duo imperia summa, Romanorum Parthorumque, et, in discordiâ, prima utrinque cura. Pline, H. N. V. 25.

(1) Regiones ultra fines imperij, dubiæ libertatis. Sénèque. « Vous ne commandez pas à des limites certaines. Nul voisin ne vous prescrit des bornes... » dit le rhéteur Aristide aux Romains. *De urbe Româ.*

(2) Clastra olim Romani imperij, quod nunc Rubrum ad mare patescit. Tacite, Ann. II. 61. — Mari Oceano aut omnibus longinquis septum imperium. Tacite, Ann. I. 11. La Mer Rouge, les cataractes du Nil, les Palus-Méotides (qui passaient pour les bornes du monde), sont les limites de votre empire. *Aristides. Ibid.*

grande route ouverte au commerce des peuples ; jetée à travers le monde comme un baudrier sur le corps de l'homme ; ceinture magnifique enchâssée d'îles comme de pierres précieuses, qui resserre et qui réunit en même temps qu'elle distingue et partage (1). » Par cette mer sans flux ni reflux, par ce grand lac, les climats les plus divers, les races les plus éloignées, les produits les plus variés de la terre se rapprochent et se touchent ; le noir fils de Cham, le Grec ou le Celte enfant de Japhet, l'Arabe ou l'Hébreu descendant de Sem, en un mot, les trois parties du monde antique sont, grâce à elle, à quelques journées l'une de l'autre. Par le Pont-Euxin et le Tanais, elle remonte jusqu'aux steppes de la Tartarie ; par le Nil jusqu'aux cataractes d'Éléphantine. Peu de jours de route la mettent en communication par l'Èbre avec le Tage et toute la côte de Lusitanie, par le Rhône avec le Rhin et les mers du Nord, par le Nil avec la mer Rouge et les Indes (chemin longtemps abandonné, et qu'aujourd'hui la civilisation va reprendre). A ces bords si admirablement dessinés de la main de Dieu, et découpés en tant de formes diverses pour mêler plus intimement la terre que l'homme habite à la mer qu'il parcourt, jamais ni les grands hommes, ni les grandes choses, ni les grandes cités n'ont manqué. L'unité romaine s'est façonnée autour de cette mer ; l'unité chrétienne l'a embrassée tout entière, tant que l'unité chrétienne n'a pas été tronquée par le schisme. Le sacrifice de la croix s'est accompli près de son rivage ; et depuis la croix, là ont été remportés tous les triomphes du christianisme, depuis le naufrage triomphant de saint Paul jusqu'à la victoire de Lépante. L'empire de Charlemagne s'est étendu sur ses bords pour faire contre-poids à celui des califes ; sur ses bords l'Espagne a soutenu contre le Coran sa lutte de huit siècles ; la longue guerre des Croisades n'a fait que revendiquer pour la Méditerranée le beau titre de lac *Chrétien*. La croix de saint

(1) Lipsius, de Magnit. Roman. I. 3.

Pierre est debout près de cette mer et domine le monde. Tout ce qui a été grand et puissant a eu vers elle une sorte d'attraction : les barbares y étaient poussés comme par une impulsion du ciel ; le mahométisme l'a envahie avec fureur, et a été près de la conquérir ; les puissances du Nord viennent se baigner et se fortifier dans ses eaux. A tout ce qui s'est tenu éloigné d'elle, il a manqué une certaine vérité, une certaine civilisation dans la grandeur. Alexandre et César sont nés près d'elle, Bonaparte dans son sein ; Charlemagne est venu conquérir son rivage : les quatre plus grands noms de l'histoire profane. Près d'elle se sont élevées Rome et Carthage, Venise et Corinthe, Athènes et Alexandrie, Constantinople et Jérusalem. Et si l'on en croit aujourd'hui les préoccupations des politiques et leurs regards tous tournés vers cette mer, les grands combats et les grandes choses vont y revenir, et c'est là, comme autrefois, que se jugeront les questions décisives pour l'humanité.

Or, cette admirable mer n'était que la grande artère de l'empire romain, le chemin de ronde des légions. La flotte de Fréjus et celle de Misène la parcouraient incessamment, portant à l'Espagne ou à la Syrie les ordres ou les envoyés de César. Autour de son bassin se rangeaient les provinces romaines ; les plus riches et les plus puissantes étaient celles qui se baignaient de plus près dans ses flots.

Quinze provinces sous la république, dix-neuf selon la première organisation d'Auguste, trente-trois à la fin du règne de Néron, partageaient cet empire. Entre ces provinces, dont chacune serait un royaume, une distinction est à observer.

Une ligne, à peu près identique au 17^e degré de latitude, sépare au nord la Dalmatie de l'Épire ; puis traversant la mer Ionienne laisse à droite l'Italie, à gauche la Grèce ; puis tombe en Afrique, près de la ville de Bérénice, entre les colonies grecques de la Cyrénaïque, et les déserts où, à la race lybique, se mêlent quelques descendants des colons phéniciens. Si nous laissons de côté la Sicile, Grecque par son

origine et ses arts, Romaine par ses relations intime avec l'Italie, cette ligne se pose assez bien entre les deux grandes influences qui formaient la civilisation de l'empire, l'influence grecque et l'influence romaine. Cette distinction n'est point factice; Rome la sentait et s'en rendait compte. Ni ses procédés de gouvernement, ni la marche de sa politique ne furent les mêmes en Orient et en Occident, chez le Grec ou chez le barbare. Auguste, en traçant sa division des provinces, au lieu de rattacher la Cyrénaïque aux provinces voisines d'Afrique ou d'Égypte, la joignit à la Crète, séparée d'elle par la mer, mais comme elle Grecque et civilisée.

Au point de vue de la civilisation, l'Italie et la Grèce étaient donc les deux foyers de cette vaste ellipse que l'on appelle l'Empire Romain, les deux métropoles auxquelles, plus ou moins, chacun des peuples se rattachait. La Grèce, la première, avec une admirable puissance d'expansion, toute libre et toute spontanée, avait semé des colonies sur tous les rivages, sur les bords du Pont-Euxin, sur le Danube, jusqu'à l'entrée de la mer de Tauride. La côte d'Asie était grecque comme elle; la Sicile était toute sienne. Cyrène, sa colonie, déployait aux portes du désert une merveilleuse civilisation; Marseille, colonie phocéenne, avait ouvert à la Grèce l'entrée de la Gaule; à la suite des Phéniciens et des Carthaginois, la Grèce était arrivée en Espagne. Les conquêtes d'Alexandre avaient amené l'Orient à sa science et à ses mœurs; et cet empire de quelques années, démembré, comme celui de Charlemagne, le lendemain de la mort de son fondateur, avait donné naissance à vingt monarchies gréco-orientales, en Égypte, en Syrie, dans l'Asie mineure. La Grèce enfin avait fondé Alexandrie et Byzance. De nos jours, des médailles grecques ont été trouvées jusque dans la Bactriane et près des Indes; et, si nous tenons compte des simples traces laissées par les voyageurs, bien longtemps avant les Romains, Pythéas avait exploré la Grande-Bretagne, Néarque visité l'Inde, et Éra-

PROVINCES D'OCCIDENT.

tosthène nous la peint telle que nous la connaissons aujourd'hui.

La civilisation romaine, au contraire, avait dû prendre une autre route. L'Italie, admirablement placée, défendue au nord par les Alpes, se prolongeant au midi vers la Grèce et l'Afrique, entre les deux mers qui lui servent de rempart à droite et à gauche; l'Italie était Gauloise par le nord, grâce aux invasions celtiques qui avaient peuplé la Cisalpine; Grecque par le midi et par ces colonies opulentes qui firent donner le nom de Grande-Grèce à la partie méridionale de la péninsule. Les peuples italiques proprement dits, et leur chef le peuple romain, se trouvaient donc entre les Celtes et les Ioniens, entre la barbarie et les lumières. Ils reçurent la civilisation et la transmirent. Les arts leur vinrent de Corinthe et d'Athènes; ils les portèrent à Narbonne et à Vienne, d'où les conquêtes de César devaient les mener plus loin encore. De plus, la lutte héroïque contre Carthage, ce moment décisif de la vie du peuple romain, lui avait ouvert par une autre porte le monde occidental. La Sicile, l'Afrique, l'Espagne, lui furent livrées, d'abord comme la lice du combat, puis comme le prix de la victoire, l'héritage de l'ennemi vaincu. L'accession de l'Orient, même à la considérer comme conquête, ne fut que secondaire; les républiques épuisées de la Grèce, les décadentes royautés des généraux d'Alexandre, coûtèrent peu d'efforts aux Romains, et tombèrent sans peine dans leurs filets. Mais l'Occident demanda plusieurs siècles de lutte; aussi, c'est en Occident que la conquête romaine devait être fructueuse, et que Rome devait gagner le titre de peuple civilisateur.

Montrons donc cet Occident soumis, gouverné, civilisé par l'influence romaine; nous passerons ensuite à l'influence grecque et à l'Orient. Dans l'Occident était véritablement la force de l'empire; la culture et la population active étaient là. Là se rencontre le génie d'Auguste, comme aussi le génie auxiliaire de son lieutenant Agrippa. Ce sont douze ans de

voyage (ans de Rome 714-726) d'Auguste et d'Agrippa, qui ont civilisé la Gaule et l'Espagne. C'est à cette époque, dans une assemblée générale tenue à Narbonne, que le partage et le gouvernement de la Gaule ont été réglés. C'est alors qu'ont été tracées ou complétées ces routes qui, partant de Milan, vont rejoindre d'un côté Cadix et l'Océan, de l'autre Boulogne et la mer du Nord. Alors aussi les deux contrées ont reçu de la munificence des empereurs leurs plus magnifiques monuments, tous marqués du cachet de la même époque. Nîmes, cette ville d'Auguste, qui semble avoir fait du fils d'Atia son génie populaire, Nîmes a vu s'élever sa *Maison carrée* et cet aqueduc que nous appelons le *Pont du Gard*; en même temps que se bâtissaient, dans des formes pareilles, le temple de Vénus à Almenara, les immenses aqueducs de Ségovie et de Tarragone. Narbonne, Vienne, Fréjus, Lyon, s'embellissaient des magnificences romaines, en même temps qu'Antequerra, Mérida, Tarragone, Cordoue, recevaient de la libéralité de César ces temples et ces amphithéâtres, dont les vestiges debout à chaque pas nous étonnent encore (1).

Aussi, sous l'influence de ces grands civilisateurs, la barbarie recule vers le nord, les forêts disparaissent, les routes marchent en avant, les fleuves deviennent navigables, les canaux se creusent. Le midi de la Gaule n'est plus une province, dit Pline, c'est de l'Italie (2); forte, laborieuse, économe, féconde, comme l'Italie, hélas! ne l'est plus; féconde en hommes et en richesses (*magna parens frugum... Magna*

(1) Monuments du règne d'Auguste en Espagne: — Temple d'Antequerra (Anticyra), bâti par Agrippa sur le modèle du Panthéon. — Aqueducs magnifiques à Mérida, Tolède, Ségovie. — A Tarragone, tombeau des Scipions, palais des proconsuls dit palais d'Auguste, amphithéâtre au bord de la mer, temple d'Auguste (V. Tacite, Ann. I. 78), aqueducs, cirque, etc. — Ailleurs encore, théâtres, amphithéâtres, thermes, naumachies, dont les vestiges se retrouvent dans presque toutes les grandes villes d'Espagne. — Médailles, inscriptions, etc... V. le voyage pittoresque de M. de Laborde.

(2) Italia veriùs quam provincia... virorum morumque dignatio. Pline, II. N. III. 4.

virum). Toute cette contrée porte la toge (*Gallia togata*), parle la langue latine ; elle est, je le croirais volontiers, plus romaine que Rome elle-même. Narbonne, le port de toute la Gaule, par lequel la Méditerranée se met en communication avec l'Océan ; Marseille, cette université gallo-grecque, qui, depuis un demi-siècle, enlève à Athènes les étudiants romains, et dans laquelle s'unissent avec bonheur la politesse grecque et l'économie provinciale (1) : voilà les deux ports par lesquels la civilisation est arrivée chez les peuples celtiques. Marseille depuis longtemps l'amena de la Grèce, et fit pénétrer dans les Gaules la science et les arts helléniques ; Narbonne reçoit de son proconsul les traditions romaines, et les transmet aux peuples avec toute l'autorité du commandement. Puis de Marseille, la civilisation remonte à Lyon, la colonie de Plancus, la cité favorite des Césars, si puissante et si belle au bout de cent années d'existence (2) ; — Lyon à son tour commande à toute la Gaule celtique (*Gallia Lugdunensis*), vaste triangle dont le sommet est Lyon et dont la mer d'Armorique (la Manche) est la base ; — des bords de cette mer une nuit de navigation conduit jusque dans l'inculte et sauvage Bretagne. Voilà la route que suivent la civilisation et le trafic : dans toutes ces contrées, les navires remontent et descendent les fleuves, les légions arrivent, les envoyés de César amènent avec eux les arts, l'industrie, les habitudes de la paix. Ici, sur les bords du Rhône, un peuple barbare de la Gaule, les Cavares, grâce à la colonie d'Orange, étaient déjà sous Tibère de véritables Romains par la langue, par les mœurs, quelques-uns par le droit de cité (3). Là, près de

(1) *Locum græcâ comitate et provinciali parcimoniâ mixtum et benè compositum.* Tacite, in Agric. 7. V. aussi Ann. IV. 44. Strabon.

(2) *Tot pulcherrima opera quæ singula singulas urbes ornare possint.... Lugdunum quod ostendebatur in Galliâ... Una dies interfuit inter maximam urbem et nullam...*, dit Sénèque en déplorant l'incendie de Lyon. Ep. 91.

(3) Strabon. IV. Arausio secundanorum in agro Cavarum. Plin. II. N. III. 4. Mela. II. Ptolémée.

l'Océan, l'Aquitaine, qui au temps d'Auguste ne savait bâtir qu'en bois et en paille (1), élève à Saintes, ville toute romaine, un arc de triomphe en l'honneur de Tibère et de Drusus (2).

Ainsi la Gaule se civilise et s'amollit. La Gaule Belgique elle-même, ces peuples, au temps de César, les plus belliqueux de tous les Gaulois, la Gaule Belgique ne sait plus se défendre. Quand les hordes germanes passent le Rhin, quand les riches plaines de la Dyle sont menacées, un cri s'élève et appelle Rome au secours. Rome, qui combattit quatre-vingts ans pour dompter la Gaule, sourit maintenant de ce qu'elle appelle l'inertie gauloise (3). Le sentiment national de ces peuples s'est perdu dans le sentiment romain. Le temple d'Auguste à Lyon, ce magnifique édifice où, en face des deux fleuves (4), un collège de prêtres offre chaque jour des sacrifices au dieu Octave, où soixante statues des peuples de la Gaule entourent la statue de cet empereur; ce temple est le vrai symbole de l'unité et de la nationalité gauloise. Donner des soldats, des chevaux, de l'argent à Germanicus prêt à venger Rome contre les Germains, est l'unique gloire du patriotisme gaulois. Sous Tibère (an de J.-C. 21), Sacrovir se révolte encore au nom de la nationalité celtique; mais cette révolte de débiteurs fugitifs et de gladiateurs échappés est facilement vaincue (5). Sous Néron (an 68), Vindex se révolte, mais contre l'empereur, non pas contre Rome; il se révolte, je dirais volontiers comme Romain, irrité dans son

(1) Vitruv. I. 11.

(2) L'arc de triomphe de Saintes est de l'an de Rome 774, de Jésus-Christ 21. — Un Julius Africanus, habitant de Saintes, fut condamné comme ami de Séjan. Tacite, Ann. IV. 7.

(3) Galli, dites et imbelles (Tacite, Ann. XI, 18). Gallorum inertia (Germ. 28). Segnitia cum otio intravit, amissis simul virtute et libertate (Agricola, 11). Ils avaient été puissants et belliqueux, ajoute Tacite dans ces deux endroits, et il cite César, *quem vide*.

(4) Au lieu où est l'église d'Ainay. — La fondation de ce temple est de l'an de Rome 744. V. Dion, etc. — (5) V. Tacite, Ann. III. 40, etc.

orgueil et sa dignité romaine, contre un César qui joue de la flûte et chante au théâtre (1).

De la Gaule, la conquête et la civilisation se sont de bonne heure embarquées pour la Bretagne. La Bretagne, sœur de la Gaule, mais sœur plus barbare, est peuplée par les mêmes races, parle les mêmes langues, présente les mêmes noms aux voyageurs (2). Elle a encore un autre lien avec elle dans une religion puissante, sévère, positive. Les dogmes du druidisme, confiés à la seule mémoire de ses prêtres, n'en sont que plus précis et plus ineffaçables ; ses rites inspirent la terreur ; son clergé est façonné par une éducation sévère, accoutumé à la réflexion par un silence de vingt ans, gouverné par une hiérarchie inflexible (3). Le druidisme, qui apprend à l'homme à mépriser une vie qui doit renaître (4), est le grand appui du courage et du patriotisme chez les peuples celtiques. Aussi Rome l'a-t-elle combattu de bonne heure, et, pour détruire ces autels souillés de sang humain, la politique s'est trouvée d'accord avec la philanthropie (5). Mais le druidisme a cherché un refuge dans la Bretagne ; c'est l'île sacrée, l'école de ses prêtres, le dépôt de ses plus profonds arcanes. César ne se fût pas cru maître des Gaules, s'il ne fût allé montrer ses aigles aux sauvages tatoués des bords de la Tamise. Claude, qui avait achevé dans la Gaule l'extermination des druides, déjà condamnés par Auguste et proscrits par

(1) V. ci-dessus, pages 506-507.

(2) Belges au midi. — Parisii vers l'embouchure de l'Humbr. — Silures vers l'embouchure de la Severn, d'origine ibérique comme les Aquitains ; V. César, B. G.

(3) V. César, B. G. VI. 13. 16. — Plin. XVI. c. ult. XXIX. 3. XXX. 1. — Diod. Sic. V. — Strabon. IV et XIV. — Diog. Laert., in Præmio. — Lucain III. — Cic., Divin. I. 41. — Tacite, in Agric. 11.

(4) . . . Ignavam rediturae parcere vitæ. Lucain. Phars. I.

(5) Le druidisme interdit par Auguste aux citoyens romains (Suétone, in Claud. 25), — proscrit par Tibère (Strabon. IV. Plin. XXX. 1), — par Claude (Suétone, loc. cit.). — Il en resta cependant des traces. Pomponius Mela. III. 2. Tacite, Hist. IV. 54. Spartian. Lamprid., in Alex. Severo. 60. Vopiscus.

Tibère, Claude a passé le détroit, et est venu attaquer cette île que Rome, dans son ignorance, appelle un monde (1). Après dix-neuf ans de guerre (an 42-61), après des révoltes et des massacres, le druidisme est forcé dans son dernier repaire ; l'île de Mona (Anglesey) est attaquée par les troupes romaines, dont les chevaux traversent à la nage les eaux de la mer. Une foule pressée bordait le rivage ; au milieu de ce bataillon fanatique, des femmes, des furies, les cheveux épars, agitaient des flambeaux et poussaient des hurlements ; des prêtres, les mains levées au ciel, faisaient entendre d'abominables imprécations. A cette vue, le soldat romain hésite un moment ; puis il s'anime, renverse l'ennemi, égorge les druides, détruit leurs autels (2) : » et, encore aujourd'hui, on montre les troncs coupés de ces chênes immenses où les adorateurs d'Hésus venaient cueillir le gui sacré.

La Bretagne cependant n'était point encore romaine. Les arts romains y arrivaient, mais y arrivaient lentement. Des temples s'élevaient au dieu Claude ; la colonie de Camulodunum (*Colchester*) avait un cirque et un amphithéâtre ; la colonie de Londres était déjà le centre du commerce. Mais la Bretagne était la dernière venue des conquêtes romaines. Rome, dit Tacite, l'avait domptée jusqu'à l'obéissance, non pas encore jusqu'à l'esclavage (3).

(1) Selon le panégyriste Eumenius, César, débarquant en Bretagne, crut découvrir un nouveau monde. Josèphe dit avec une incroyable ignorance : « Le monde des Bretons est égal au nôtre. » De Bello. II. 16.

. Serves iturum Cæsarem in ultimos
Orbis Britannos. Horace.

Et penitus toto divisos orbe Britannos. Virgile.

. . . Præsens divus habebitur
Augustus, adjectis Britannis
Imperio gravibusque Persis. Horace.

(2) Tacite, Ann. XIV. 30.

(3) Ita domiti ut parcant, nondum ut serviant. Tacite, in Agric. « Il arrive, dit-il encore, aux Bretons comme il est arrivé aux Gaulois. Ceux dont la soumission est

J'ai insisté davantage sur les peuples celtiques nos aïeux. Du reste, la marche de Rome était la même partout, et je puis rapidement passer sur l'Espagne et sur l'Afrique.

L'Espagne marche de pair avec la Gaule. Ce sont, dit Tacite, les deux plus opulentes provinces du monde (1). Dans l'Espagne, comme dans la Gaule et plus encore que dans la Gaule, le midi, la fertile Bétique, déjà préparée par la civilisation grecque, a facilement subi le pouvoir, les mœurs, la langue, l'habit du vainqueur. Dans l'Espagne comme dans la Gaule, le nord a plus longtemps résisté : ce prolongement des Pyrénées, qui suit la côte nord de la Péninsule, est le refuge éternel de l'indépendance espagnole ; de là sont sortis Pélage et les royaumes chrétiens, et la récente insurrection provinciale qui avait pris pour drapeau la royauté de Charles V ; là vivaient, au temps de la conquête romaine, ces Cantabres et ces Astures qui chantaient lorsqu'on les mettait sur la croix, et dont les femmes tuaient leurs enfants pour qu'ils ne devinssent pas esclaves (2). Mais partout le mouvement est rapide vers la civilisation romaine ; Auguste, pour contenir les provinces du nord, y avait placé trois légions, seule force militaire de l'Espagne ; Néron n'en a conservé qu'une (3). Nulle terre ne semble avoir été plus favorisée par la domination romaine, et lui avoir gardé plus de reconnaissance ; nulle ne semble avoir accepté avec moins de répugnance le culte impie des Césars. Les peuples d'Espagne à Tarragone, comme les peuples Gaulois à Lyon, ont élevé à Auguste leur temple national ; ils ont sollicité le bonheur d'en élever un à Tibère (4). L'Espagne a contribué avec la Gaule pour l'expédition de Germanicus. Mais aussi l'Espagne est

ancienne ont perdu leur force et leur courage ; les autres restent ce qu'étaient jadis les Gaulois.» *Ibid.* 11.

(1) *Validissima pars terrarum. Hist.* I. 53. — (2) *V. Strabon. III.—Florus. IV. 12.*

(3) *V. Strabon. III. — Tacite, Ann. IV. 5. Hist. III. 53.*

(4) (An 25.) *Tacite, Ann. I. 78. IV. 37.*

semée de monuments romains ; d'immenses aqueducs amènent l'eau dans ses cités ; des routes magnifiques la coupent en tous sens ; partout des temples, des cirques, des ponts, des palais, des amphithéâtres s'élevant au bord de la mer et combinant par un goût admirable les beautés de l'art avec la plus grande merveille qui soit sortie de la main de Dieu. Nulle cité antique, quelque peu importante, qui ne montre aujourd'hui encore un de ces superbes débris. Ce n'est pas assez ; l'Espagne s'enrichissait de la pauvreté manufacturière de l'Italie : non-seulement ses vins et son huile, mais ses armes et ses tissus arrivaient sans cesse de l'Èbre et du Guadalquivir au Tibre ; la maîtresse du monde, devenue, par l'insuffisance de son industrie, tributaire de ses propres sujets, ne payait à aucun d'eux peut-être un plus lourd impôt qu'à l'Espagne.

Suivons maintenant cette côte de Libye que Carthage a faite si commerçante et si riche, que Rome possède si laborieuse et si fertile. Rome a hérité de sa puissante ennemie ; Rome, par ses guerres patientes, a encore agrandi l'héritage ; elle a poursuivi dans les gorges de l'Atlas, dans leurs *gourbi* épars (*mapalia*), dans leurs villes de boue et de paille ces nomades de Jugurtha et de Tacfarinas, tant de fois fugitifs, tant de fois ralliés (1). D'un côté, les souvenirs de Carthage, relevée par César et par Auguste de l'abaissement jaloux où le sénat l'avait tenue ; de l'autre, l'importance du grenier africain qui nourrit Rome pendant huit mois de l'année, ont tourné vers cette côte de la Méditerranée toute l'attention du pouvoir. Nulle part Rome n'a semé plus de colonies, élevé plus de villes à son image. Pline compte, dans les trois provinces africaines, quatorze colonies, dix-huit municipes, quatre villes latines. Par delà les colonnes d'Hercole, sur la côte qui regarde les îles Fortunées, Zilis et Lyxos se baignent

(1) V. les guerres des généraux romains contre Tacfarinas (ans 17-24). Tacite, Ann. II. 52. III. 73. 71. IV. 23-26.

dans les eaux de l'Atlantique : Tanger (*Traducta Julia*) garde le détroit ; sur la Méditerranée, Utique sert à contre-balancer Carthage ; Cartenna, Césarée, Saldæ veillent sur la côte ; Cirta (Constantine), comme une vedette avancée, épie le désert (1).

Maintenant, si nous traversons ces sables libyques, qui ont coûté à Caton trente jours de marche et de souffrances ; si, après avoir passé les Syrtes, nous apercevons un édifice s'élever dans le lointain, ce ne sera plus le toit de paille de l'africain, la hutte informe du Numide : regardez ! ce sera quelque chose de pur et d'harmonieux comme le temple grec ; c'est la ville de Bérénice, c'est la Cyrénaïque : c'est un autre monde qui commence. Ici, tout à coup, séparé seulement par cette bande de sables, le monde oriental, le monde de la Grèce apparaît devant vous. Rome ne règne ici que par ses proconsuls et ses licteurs ; c'est la Grèce qui règne par la langue, par le culte, par les mœurs. Cyrène, oasis de la civilisation jetée au milieu du désert, Cyrène a courageusement défendu sa nationalité grecque contre les Barbares. Nous entrons dans la seconde partie du monde romain, dans cet Orient qui est tombé sous la loi de Rome, déjà tout civilisé par la colonisation grecque et par la conquête d'Alexandre.

§ II. — PROVINCES D'ORIENT.

Ici, une tout autre marche des faits se présente à nos regards. Ici, Rome gouverne ; elle n'a point à civiliser. Elle a trouvé les peuples plus savants, plus habiles, plus industriels qu'elle-même ; elle n'a pu qu'apprendre et recevoir d'eux. Mais elle a craint, si elle les associait trop à sa vie propre, de doubler la puissance que leurs lumières et leur richesse leur donnaient déjà. Elle les a tenus à distance ; peu de colonies ont été fondées, peu de villes étrangères érigées

(1) V. Plin. V. 1 et sq.

en villes romaines ; elle a éloigné ces peuples d'elle-même et de sa nationalité ; elle a compris que ceux qui n'avaient à recevoir d'elle aucune leçon de civilisation et de science recevraient d'elle, s'ils en approchaient de trop près, des leçons de politique, et n'ayant à lui envier ni son éducation, ni ses arts, porteraient envie à sa puissance. Appeler à elle les barbares pour les civiliser et les rendre siens, éloigner d'elle les peuples civilisés trop près d'être ses égaux, telle a été sa politique.

S'il en est ainsi pour l'Orient en général, que dirons-nous de l'Égypte ? Tout s'accorde pour la rendre redoutable : une aristocratie macédonienne, installée par la conquête d'Alexandre et abaissée par la conquête romaine ; un peuple ardent, inconstant, léger, séditieux, moqueur, fanatique (1) ; une religion qui tombe, il est vrai, mais qui a eu son pouvoir politique, sa hiérarchie cléricale, ses doctrines secrètes, ses écoles de prêtres (2). Enfin, comme pour l'Afrique, la fécondité de son territoire rend l'Égypte nécessaire à la vie matérielle du peuple romain ; c'est le second grenier de l'Italie, la *clef de l'annone* (3), qu'un gouverneur révolté n'a qu'à retenir dans sa main pour affamer Rome et faire tomber César. Aussi, pour garder l'Égypte et contre elle-même et contre les ambitions romaines, Auguste l'a mise à part (*seposuit Ægyptum*). Nul sénateur, nul homme de haute naissance ne peut y entrer sans la permission expresse de César ; le préfet qui la gouverne, comme successeur et avec la pourpre des Ptolémées, n'est jamais qu'un chevalier, quand ce n'est pas un affranchi : telles sont les traditions inviolables qu'Auguste, parmi les secrets de l'empire, a léguées à ses successeurs (4).

(1) Cæsar, de Bello Alex. I. 1. 3. — Tacite, Hist. I. 11. — Juvénal, Sat. XV. — Cic. Tuscul. V. — (2) Strabon. XVII. — (3) Tacite, Hist. III. 8. « *Claustra annonæ.* »

(4) Augustus, inter alia dominationis arcana, vetitis nisi permissu ingredi senatoribus equilibusve illustribus, seposuit Ægyptum. Tacite, Ann. II. 59. — Ægyptum copiasque quibus coercetur, jam indè à Divo Augusto Equite. Rom. obtinent loco regum. Ità visum expedire, provinciam aditu difficilem, annonæ fecun-

En Égypte cesse le respect habituel de Rome pour les races qu'elle a vaincues : cette province n'a point de sénat, ni de magistrats à elle (1) ; un *juridicus* romain gouverne Alexandrie. Nul Égyptien ne peut devenir sénateur de Rome (2) : nul Égyptien même ne peut devenir citoyen romain, s'il n'a obtenu d'abord le droit de bourgeoisie à Alexandrie (3) ; car dans Alexandrie, cité hellénique, ce sont les Grecs qui sont citoyens par la naissance ; l'Égyptien n'est qu'un étranger (4).

Mais aussi c'est une ville magnifique que cette ville grecque d'Alexandrie : ville savante, ville opulente, ville de plaisir, peut-être aussi peuplée et aussi étendue que Rome, certainement plus commerçante, plus régulière et plus belle (5). Un songe, disait-on, avait désigné à Alexandre l'admirable emplacement de sa ville future. Entre la mer et un grand lac, ayant ainsi deux havres magnifiques, l'un pour l'entrée, l'autre pour la sortie ; commandant à toute cette côte de la Méditerranée qui n'a pas d'autre port, depuis le promontoire de Libye jusqu'à Joppé (Jaffa) ; station nécessaire sur la route de l'Arabie et sur celle de l'Inde ; Alexandrie lève un tribut sur ces masses de denrées précieuses que le luxe romain fait arriver par la mer Rouge ; elle exporte de plus tous les produits de l'industrie égyptienne qui établissent en sa faveur une balance manifestée par la supériorité des droits d'entrée sur les droits de sortie (6) ; Alexandrie est la capitale de l'Orient et la seconde ville du monde. Voyez maintenant

dam, *in sciam legum, ignaram magistratuum domi retinere*. *Id.* Hist. I. 11. — *V.* de plus Tacite, Ann. XII. 60. Strabon. XVII. Dion. LI. LIII. — Dig. liv. I. tit. 17. — Suétone, in Tib. 52.

(1) Dion. LI. 17. Strabon, — (2) Ammien Marcellin. XXII. 16.

(3) Josèphe, contre Apion. II. 4. — Dig. I. § 2, de municip.

(4) Pline, Ep. X. 5. 22. 23. — Josèphe in Apion. II. 6.

(5) *V.* sur Alexandrie, Josèphe de Bello. II. 16 : « Elle a 30 stades de long (environ une lieue un quart) et 10 stades de large ; paye plus de tributs en un mois que toute la Judée en un an » (?). — Q. Curce lui donne 85 stades de tour.

(6) Strabon. Le revenu de l'Égypte, qui était de 12,500 talents (environ 75,000,000), sous les Ptolémées, augmenta encore sous les Césars.

ces fêtes sur le Nil, ce bras du fleuve semé de villas et de lieux de débauche, ces milliers de barques, qui montent illuminées, portant aux joies de la voluptueuse Canope le peuple tout entier d'Alexandrie. Le trafic et le plaisir feront-ils négliger la science ? Voyez ces gymnases, ces musées, ces bibliothèques, ces écoles où la jeunesse de tout l'empire vient demander le savoir qu'on cherchait autrefois dans Athènes. Dans le palais même des rois, une savante académie a ses conférences, ses studieuses promenades, ses doctes banquets. Plus loin, sont des monuments, des temples, un hippodrome; la Nécropolis, cité des morts, est grande et magnifique comme la cité des vivants : la rue la plus étroite suffit au passage des chars ; au centre de la ville se croisent deux rues, larges de cent pieds chacune et bordées de colonnes, sur une longueur de six stades pour l'une, de trente stades (environ une lieue un quart) pour l'autre. A tout cela comparez la ville de Romulus, avec sa populace inoccupée, sa richesse improductive, son commerce qui n'a rien à échanger contre les produits du dehors, ses constructions irrégulières, ses rues étroites, ses faubourgs malsains, l'encombrement, le désaccord, souvent la petitesse de ses monuments.

Par Alexandrie, l'influence grecque triomphait en Égypte; elle faisait oublier à la fois Rome qui se tenait à part dans sa défiance politique, et l'antique esprit égyptien qui disparaissait. Les dieux Grecs faisaient la guerre aux dieux du pays. Les prêtres d'Héliopolis, dont la science avait étonné Platon, se taisaient. Les labyrinthes, les immenses palais de Thèbes, le monument de Karnak, qui occupe une surface de 480,000 pieds carrés, étaient déjà silencieux et abandonnés, à peu près comme ils le sont de nos jours. Les sables, amoncelés par le vent, montaient autour de ces ruines et allaient bientôt cacher ces sphinx et ces statues colossales (1) qu'aujourd'hui le Tartare Méhémet fait déterrer pour les vendre. On

(1) Strabon. XVII.

transportait les obélisques à Rome (1); on enlevait quelques pierres à ces colosses de l'architecture égyptienne, pour en bâtir d'élégants temples grecs, qui, sous le ciel du désert et auprès de ces masses immenses, semblaient grêles et mesquins, et du reste devaient tomber bientôt, laissant debout les ruines qu'on avait faites pour eux (2). L'Égypte primitive apparaissait déjà comme elle apparaît de nos jours, gigantesque, immobile, silencieuse; hiéroglyphe indéchiffré, magnifique momie qui garde avec toutes les empreintes de la vie toute l'immutabilité de la mort.

Pour en finir, embrassons d'un seul coup d'œil toute la partie du monde oriental qui nous reste à parcourir, depuis Péluze et les sables d'Arabie, jusqu'aux sources de l'Euphrate et aux rives du Pont-Euxin. C'est là que se sont accomplies les grandes révolutions asiatiques, que les empires ont passé les uns par-dessus les autres, que les races superposées se touchent et se confondent. Là, trône sur les rochers du Liban ou dans l'arène du désert une fourmilière de souverains obscurs, tétrarques, phylarques, dynastes; tremblants vassaux, qui se taisent et se retirent modestement à la voix d'un proconsul (3). Là vous rencontrerez, et la cité de David, la ville, dit Pline, la plus célèbre de l'Orient (4); et Tyr la phénicienne, jadis si puissante, aujourd'hui obscur atelier où Rome fait fabriquer la pourpre de ses consuls; et Palmyre, la ville de Salomon, cette perle jetée dans le sable du désert,

(1) L'obélisque du Champ-de-Mars (aujourd'hui sur la place du Mont Citorio) fut enlevé par Auguste (an 745) du temple du Soleil à Héliopolis. Strabon. XVII. 1. Pline. XXXVI. 9. 10. L'obélisque du grand cirque (aujourd'hui sur la place du Peuple) est du même temps et du même lieu. L'obélisque du Vatican (aujourd'hui devant Saint-Pierre) fut érigé par Caligula, qui l'avait fait faire en Égypte à l'imitation de celui de Sésostris. Pline. XXXVI. 9. 11. Suét., in Cl. Amm. Marc. XVII. 4.

(2) V. les Mémoires sur l'expédition d'Égypte. Description des antiquités.

(3) Les cinq rois de Comagène, d'Émisénie, de la petite Arménie, du Pont et de Chalcide, réunis en présence du gouverneur de Syrie, se retirent sur l'ordre qu'il leur donne. Josèphe, Ant. jud. XIX. 8.

(4) Longè clarissima urbium Orientis, non Judææ modo. Pline, Hist. nat. V. 14.

station commerciale entre l'Inde et l'Asie (1). Antioche, Séleucie, Laodicée, cent autres villes grecques sont nées de l'invasion macédonienne. Et enfin cent quatre-vingt-treize peuples Celtes, si Pline les a bien comptés (2), ont, à la suite de l'irruption de Brennus, fondé dans le centre de l'Asie mineure la république des Galates.

Chez la plupart de ces peuples sur lesquels tant de dominations ont passé, on cherche en vain une trace de liberté politique ou d'indépendance nationale. Une seule chose est nationale et puissante : le culte religieux. Le Juif, protégé par les généraux et le sénat romains, maintient sa liberté religieuse, et, de l'aveu des proconsuls, ferme les portes de Jérusalem aux drapeaux de légions qui portent l'image idolâtrique des empereurs. Astarté, sous des noms divers, règne depuis les cimes du Liban jusque par delà le Taurus. Les dieux barbares de l'Asie mineure ont élevé leur culte à la hauteur d'une puissance politique, et Rome a consacré, accepté, agrandi même cette puissance souvent hostile à celle des rois. Les temples de ces dieux sont presque des royaumes ; de puissants revenus, un vaste territoire, des milliers d'esclaves, souvent une ville entière, accrue ou fondée par les fugitifs que le droit d'asile protège, sont gouvernés au nom du dieu par un pontife (3) : puissances admises dans l'empire romain, à peu près comme dans la grande fédération germanique du moyen âge étaient admis les électeurs ecclésiastiques et les abbés souverains du saint empire !

Mais par-dessus l'antique Orient, la conquête macédonienne

(1) *Id.* V. 25. — (2) *Id.* V. 32.

(3) Le temple de Mâ (Bellone) à Comana de Cappadoce était peuplé de devins et d'esclaves, tous appartenant à la déesse. — Apollon Cataonique avait 3,000 esclaves et 15 talents (80,000 fr. environ) de revenu. — Le temple de Comana de Pont avait 6,000 esclaves, sans compter les prostituées, qui en faisaient comme une autre Corinthe. — Le temple des Branchides, près de Milet, comprenait un bourg dans son enceinte. — Celui d'Ephèse plaïda à Rome pour son droit de pêche que les publicains lui disputaient. Strabon. XII.

et la civilisation grecque ont débordé. Les dieux Grecs sont partout auprès des dieux antiques, confondus sans répugnance ou séparés sans être ennemis. Le grec se parle dans les villes; les rhéteurs, les philosophes, les écrivains grecs abondent parmi les fils de ces cités asiatiques. Tarse enseigne à l'Orient les sciences et la littérature helléniques.

Enfin allez plus loin ; vous trouverez la Grèce : non pas la Grèce de Miltiade et de Platon, triste et languissante comme on la voit à Athènes, sensuelle et déshonorée comme on la rencontre à Corinthe ; mais la Grèce d'Homère, la Grèce asiatique, suave, poétique, riche, souriante, sans prétention de puissance ni de liberté. La Troade, ce théâtre des épopées nationales ; l'Ionie, ce berceau d'Homère ; en un mot, toute cette côte occidentale de l'Asie mineure depuis la Propontide jusqu'à la pointe qui est en face de Rhodes ; c'est là aujourd'hui la Grèce véritable, et une des plus magnifiques portions de l'empire romain. Les vallons pierreux de la Béotie, les arides coteaux du Céphise sont bien tristes maintenant que le génie et la gloire les abandonnent. Mais ici, sur ce long rivage où la mer a dessiné tant de golfes et tant de ports ; dans ces îles riches et glorieuses de Rhodes, de Chios, de Lesbos ; près de ces beaux fleuves qui dans leurs méandres infinis promènent avec eux une fraîcheur et une abondance de végétation que la Grèce ne connaît pas (1) ; à la vue de ces magnifiques paysages, de ces horizons à la fois suaves et grandioses que ne saurait deviner l'habitant du Nord, qui peut demander quelque chose de plus ? qui peut avoir besoin encore d'indépendance, de gloire ou de génie ?

Aussi, sur cette terre facile à gouverner, les rois de Perse ont-ils été avec respect salués comme rois des rois ; la domination macédonienne n'y a pas trouvé de rebelles ; et un proconsul, avec quelques esclaves armés de faisceaux et de haches inutiles, sans une cohorte, sans un soldat, est le sou-

(1) *Asia amœna et fecunda*. Tacite, *Germ.* 2. V. aussi *Ann.* III. 7.

verain aisément accepté de cette Asie mineure où cinq cents villes, selon Josèphe (1), fleurissent sous le sceptre romain. Ces peuples, en effet, ne sont pas des Spartiates farouches : ce sont des Ioniens ; race plus spirituelle, plus sensible, plus appliquée, moins énergique et moins guerrière ; race démocratique, qui fait bon marché de la liberté pour l'égalité, et du patriotisme aristocratique des anciennes cités pour quelque chose comme la liberté intérieure, le mouvement commercial, le bien-être industriel des cités modernes.

Ce sentiment démocratique et cette intelligence financière caractérisent la race ionique, à laquelle ont appartenu et la riche Éphèse, et la féconde Milet, et l'intelligente Athènes. Les institutions de toutes ces villes ont une base commune : elles repoussent ce patriotisme aristocratique qui, dans les cités doriennes, organise l'État seulement pour la guerre. Elles honorent le commerce ; elles excitent le sentiment démocratique ; elles promettent tout à tous, système excellent lorsqu'il ne conduit pas à la ruine. Cicéron, lui Romain, s'indigne de voir à Tralles et à Pergame le simple artisan, le cordonnier se mêler aux délibérations publiques (2). Mais en même temps Cicéron nous fait comprendre l'habileté financière de ces villes, qui savent se passer de trésors et de riches domaines ; elles lèvent des impôts et elles empruntent (3) : c'est déjà l'économie financière des États modernes opposée à celle de l'antiquité.

Aussi cette province d'Asie regorgeait de richesses (4). Foulée tour à tour par Rome et par Mithridate, par les légions et par les publicains, après avoir payé aux Romains jusqu'à 12,000 talents (environ 60 millions), elle demeurait encore la plus opulente province que possédât la république, et seule accroissait le trésor, quand les autres ne faisaient que

(1) De Bello. II. 16. — (2) Cicéron, pro Flacco. 6. — (3) *Ibid.* 7. 8.

(4) Cicéron, pro lege Maniliâ. 7. pro Rabirio Posth. 2. ad Quintum. I. 1. § 12. et excellent chapitre de M. Delamalle. Économie politique, IV. 11.

payer leur défense (1). L'Asie était le grand atelier, comme Alexandrie le grand entrepôt de l'empire. Par Délos, station du commerce entre l'Europe et l'Asie, arrivaient à Rome, à l'Italie, à tout l'Occident, les étoffes de laine de Milet, les fers ciselés de Cibyra, les tapis de Laodicée, les vins de Chios et de Lesbos.

Ces villes, asservies par le droit de la conquête, demeuraient libres par le fait de leur richesse. Smyrne, Éphèse, Tralles, souveraines chacune de plusieurs bourgs et commandant à tout un pays, étaient comme les villes anséatiques de l'Ionie. Les deux fédérations carienne et lycienne, avec leurs bourgades, leurs députés, leurs assemblées communes, nous rappellent l'indépendance des Suisses au moyen âge; et, dans leurs réunions délibérantes où chaque ville, selon son importance, envoyait un ou plusieurs mandataires, nous trouvons un exemple de ces formes que, sous le nom de gouvernement représentatif, notre siècle se flatte d'avoir inventées. Enfin, aux deux extrémités de cette province d'Asie, deux cités maritimes, plus aristocratiques et plus nationales, par suite plus suspectes aux Romains, — Rhodes et Cyzique, l'une sur son rocher au milieu de la mer, l'autre dans une île de la Propontide jointe par un pont à la terre ferme; — ces deux villes des eaux nous représentent Venise. Rhodes surtout est voyageuse, navigatrice, conquérante comme Venise: gouvernée comme elle par une aristocratie à la fois marchande et noble, elle ferme au peuple ses arsenaux, dépositaires du secret de sa force maritime; mais elle ouvre au peuple ses greniers, appuis de sa puissance intérieure; elle abaisse le pauvre devant le riche, mais elle force le riche à nourrir le pauvre; payant ainsi au peuple sa liberté avec du blé, des monuments, c'est-à-dire en bien-être, en plaisir et en gloire.

Il faut en effet au génie grec « cette consolation de la ser-

(1) Pro lege Maniliâ. 6.

vitute (1). » L'Asie hellénique, c'est, avec le commerce et la richesse de plus, l'Italie des derniers siècles, toute consolée de ce qu'on appelle la tyrannie de ses despotes par les souvenirs de sa gloire, les chefs-d'œuvre de ses artistes, les joies nonchalantes de sa poésie. Florence disputa sa Vénus de Médicis aux spoliations de la conquête française : Pergame, quand Néron voulut la dépouiller de ses chefs-d'œuvre, se révolta et le gouverneur romain n'osa sévir (2). Respectez les dieux et les tableaux, les privilèges des temples et ceux des galeries, et l'Asie adorera son maître. Le temple est doublement saint par le dieu qui l'habite et par l'artiste qui l'a élevé. Celui qu'Éphèse a rebâti avec la parure de ses femmes est la merveille du monde et le sanctuaire de l'Orient. Celui de Magnésie, moins vaste, est, dit-on, plus admirable encore. Chaque ville a ainsi son dieu et son chef-d'œuvre : Milet Apollon, Pergame Esculape, Aphrodise Vénus. Smyrne, la plus belle des cités ioniennes, s'est faite la ville d'Homère ; elle lui a élevé un temple ; elle frappe sa monnaie à l'effigie du poète, comme s'il était son souverain ; à peu près de même qu'au moyen âge, les Mantouans proclamaient Virgile duc de Mantoue. La poésie ne disparaîtra jamais de ces rives homériques où, dernièrement encore, deux de nos compatriotes, admirant les débris de ces temples, croyaient lire traduite par le ciseau la poésie de Sophocle et d'Homère (3).

Parlerez-vous à ces hommes de gloire et de liberté ? Les arts, les temples, les fêtes, ne suffisent-ils pas à la vie d'une

(1) *Solatia servitutis*. Cic. in Verr. de Signis. 60. « Non-seulement nos ancêtres, dit-il, laissaient volontiers à leurs alliés ces chefs-d'œuvre des arts qui faisaient leur gloire et leur richesse ; mais il les laissaient même aux peuples qu'ils avaient rendus tributaires ; ils voulaient que de tels biens, que nous jugeons frivoles et que ces nations estiment si précieux, leur fussent une consolation et comme une distraction de leur servitude. »

(2) Tacite, Ann. XVI. 23. Agrigente et d'autres villes de Sicile s'opposent également par la force aux déprédations de Verrès. Cicéron. *Ibid.* 43. 44.

(3) V. dans la *Revue des Deux-Mondes* (1843) une lettre de M. Ampère sur son voyage dans l'Asie mineure.

nation ? Les peuples s'assemblent pour des sacrifices et pour des fêtes, au lieu de s'assembler pour de sinistres délibérations sur la paix ou la guerre. On nomme un Asiarque (commandant de l'Asie) intendant des jeux et ordonnateur des festins, et non un Asiarque, chef rigide d'une fédération armée. Voilà ce qu'il reste de national à cette seconde Grèce toute pacifique et toute voluptueuse, et comme elle jouit doucement de sa servitude.

§ III. — LA GRÈCE ET L'ITALIE.

Mais à la Grèce européenne n'appartenaient ni tant de richesse, ni tant de joie. Chose singulière, la Grèce et l'Italie, ces deux métropoles de la civilisation, l'une pour l'Orient, l'autre pour l'Occident, avaient été toutes deux grandes, conquérantes, peuplées. La Grèce était devenue opulente par le trafic comme l'Italie par la guerre. Et toutes deux, au milieu de ce double monde qu'elles avaient civilisé et enrichi, toutes deux étaient maintenant pauvres, dépeuplées, impuissantes par elles-mêmes aux grands efforts et aux grandes choses.

Toutes deux surtout, condamnées par leur gloire même et leur puissance à être le perpétuel théâtre des guerres internationales ou des guerres civiles, portaient d'ineffaçables traces de ces luttes bien plus cruelles que ne le sont les guerres modernes. C'est à peine si dans l'Europe actuelle nous pouvons compter huit ou dix villes dont le nom, connu il y a quatre siècles, ne se retrouve plus aujourd'hui ; tandis que Pline et Strabon vont nous montrer l'Italie, la Grèce, la Sicile, pleines de villes ruinées : et ces villes toutes récentes dataient de trois à quatre siècles pour la Grèce, de deux siècles peut-être pour l'Italie et la Sicile, en un mot, de l'âge qui avait été pour chacune de ces contrées l'âge de la splendeur et de la force.

Les peuples antiques n'avaient qu'un temps : j'ai dit pour-

quoi. La décadence de la Grèce était déjà ancienne; sous les premiers empereurs son anéantissement était chose consommée; sans poids dans les balances de l'empire, sans importance dans le commerce, sans habitudes et sans population militaire, elle ne tient plus de place dans l'histoire que par les déprédations artistiques des Césars et le voyage fastueux de Néron.

Et quand, sous le règne de Tibère, Strabon, ce Grec d'Asie, décrit la péninsule hellénique, c'est le passé qu'il décrit, au lieu du présent. Le présent n'a rien qui puisse consoler son zèle filial; les villes sont détruites, les populations dispersées, les plaines désertes, le commerce, sauf celui de Corinthe, anéanti: les cantons qui fournissaient tant d'hommes à la flotte d'Agamemnon, sont habités par quelques pâtres et par le publicain romain qui exige la dîme de leurs troupeaux. Les amphictyonies, les fêtes nationales ont cessé; les oracles se sont éteints: ce n'est pas seulement la liberté ou la foi, c'est le peuple qui manque (1).

Aussi, c'est la vieille Grèce que Strabon cherche à travers la Grèce nouvelle. Ce sont les cités homériques dont il tâche de retrouver les ruines. Quelques-unes ne sont plus que des bourgades; de quelques autres on dit: Elles étaient là; la place des autres est ignorée. Les divisions des contrées sont devenues incertaines; à quoi bon délimiter le désert? Strabon parcourt ces ruines; un vers de l'Iliade le conduit à travers ces solitudes, et lui fait reconnaître la place de quelque une des grandes cités qui figurent au dénombrement de la flotte. Strabon n'est que le géographe d'Homère; c'est un d'Anville d'il y a dix-huit siècles, cherchant avec son compas et ses livres sur quel point d'une plaine déserte il y eut jadis quelque chose de grand (2).

La Grèce sera désormais le pays des ruines; son sol épuisé ne rendra plus rien à la charrue; ses villes inactives ne seront

(1) Plutarque, de Oracul. defectu. Strabon. — (2) V. Strabon. VIII. IX. X.

que les *custodes* des monuments et des chefs-d'œuvre qu'auront bien voulu lui laisser ou les Césars, ou les Turcs, ou les Anglais. L'industrie et la civilisation remuante ne siéent plus à un horizon si triste, à une terre si dépeuplée, à des ruines si belles. Le légionnaire romain ou le janissaire turc seront désormais les meilleurs gardiens de ces admirables décombres.

La Grèce pourtant demeurerait vivante par sa gloire et par son culte du passé. C'était déjà cette « Grèce, triste débris d'une gloire éteinte, immortelle quoique anéantie, grande quoique tombée (1). » Germanicus s'incline devant elle, et par respect pour Athènes, se fait suivre dans ses murs par un seul licteur (2). En Grèce plus qu'ailleurs, sauf peut-être dans la débauchée Corinthe, les dieux sont demeurés purs du matérialisme oriental et du panthéisme égyptien. Les Hellènes n'ont pas voulu échanger contre les dieux monstrueux de l'Égypte les dieux de Phidias et de Praxitèle. La Grèce se soulève pour le droit d'asile de ses temples; elle envoie ses députés le faire valoir au sénat; elle serait prête à combattre pour lui. Messène et Lacédémone, ces antiques rivales, se disputent encore la possession d'un temple pour lequel leurs orateurs plaident devant le sénat, armés de vers d'Homère et de traditions mythologiques. La Grèce, en un mot, est demeurée la grande prêtresse du paganisme, et trouve dans sa religion le peu qui lui reste de dignité et de liberté.

Si maintenant, partis pour l'Italie, nous côtoyons ce rivage méridional de la Sicile, où la Grèce avait jeté de si belles colonies et semé tant de chefs-d'œuvre; cette île que Cicéron, il n'y a pas cent quarante ans, nous peignait si fertile, si opulente, si laborieuse (3), nous apparaît aussi toute désolée.

(1) Fair Greece ! sad relic of departed worth ;
Immortal though no more ; though fallen great. Byron.

(2) Tacite, *Annal.* II. 53. Datum id fœderi sociæ et vetustæ urbis.

(3) V. entre autres in *Verr.* I. 2. III. 14. 21.

Les guerres civiles de Rome ont achevé l'œuvre de destruction qu'avaient commencée les guerres Puniques, et qu'avaient poussée si loin les combats effroyables contre les esclaves révoltés. Enna est presque déserte ; Syracuse, qui renfermait cinq villes, est réduite à une seule ; des côtes dépeuplées, des rivages solitaires, des temples en ruine se présentent partout (1) ; la Sicile a cessé de nourrir l'Italie. Entre la Grèce et l'Italie, plus proche parente de l'une, plus proche voisine de l'autre, la Sicile a subi leur sort commun et leur commune décadence.

Et néanmoins, quel magnifique vestibule va nous donner entrée dans l'Italie ! C'est dans la riche et commerçante Pouzzol, intermédiaire de Rome avec Alexandrie et Carthage, que nous mettons le pied sur la terre italique ; autour de nous est l'admirable pourtour du golfe de Naples qui semble (tant les cités et les villas se touchent de près !), être le quai d'une ville immense ; autour de nous Baïa, rendez-vous des voluptés romaines, avec les innombrables palais des Lucullus, des Hortensius, des César ; Naples, cité grecque, ville d'oisiveté et de délices ; Herculanium et Pompeii, mêlées de l'élégance hellénique, de la mollesse campanienne et de la corruption romaine (2). Mais ce coin de l'Italie n'est guère que la maison de campagne des sénateurs et des affranchis de César, gardée pendant l'hiver par leurs clients. Partout ailleurs dans la péninsule, sauf peut-être dans les villes du nord, Côme, Milan, Crémone, cités gauloises devenues colonies romaines et qui semblent avoir part à la prospérité de la Gaule, partout vous

(1) Temple de Vénus Erycine, relevé par Tibère, et plus tard par Claude. Tacite, *Annal.* IV. 43. Suétone, in *Cl.* 25. Strabon. VI.

(2) Sur Baïa, V. Sénèque. E. 51. Strabon. V. Horace. I. Ep. 1. 15. Villa de Lucullus, d'Hortensius, de Marius, de Pompée, de César, de Domitia, d'Agrippine, de Pison (Sénèque. Ep. 51. Tacite, *Ann.* XIII. 21. XIV. 4. XV. 52. Plutarq., in Mario). — Sur la grotte de Pausylippe, Strabon. V. Sénèque. Ep. 57. — Sur Pouzzol, Cic. *pro Planco.* 26. Strabon. V. — Sur Naples, Sénèque. Ep. 76. Strabon. Horace, etc. — Sur Pompeii, Herculanium, etc., Sénèque. Ep. 149. *Natur. Quest.* VI. 1, etc.

sentez cette misère que cache en vain la magnificence romaine.

Mais ce sont les vertes croupes de l'Apennin, ces montagnes et ces vallées autrefois si riches en hommes et en soldats; c'est la Sabine, le Samnium, l'Étrurie, le Latium, cet *ombilic de l'Italie*, patrie des nations les plus robustes et les plus braves; c'est la terre même de Romulus, qui offre surtout le spectacle de la désolation et de la nudité. Là on retrouve les vestiges à peine apparents de villes détruites; là de vastes cités il ne reste plus que des temples en ruine; là on cherche la place des villes Samnites; là enfin Pline indique, dans le seul Latium, la patrie de cinquante-trois peuples disparus! Les villes, rapetissées peu à peu, ne remplissent souvent qu'une faible partie de leur enceinte démantelée. Les antiques démarcations des peuples sont perdues, parce que les peuples eux-mêmes sont détruits. Le midi surtout de la péninsule, la grande Grèce, si riche autrefois et si féconde, porte les traces d'une dévastation irréparable. Les deux plus grandes cités grecques, Canusium et Argryppa, n'existent plus. Des treize villes Iapyges, Tarente et Brindes restent seules debout, les autres ne sont que des bourgades: l'isthme de Tarente est presque en entier désert; la ville même, ainsi que celle d'Antium, a été en vain repeuplée par Néron (1).

J'ai ailleurs longuement développé le principe de cet appauvrissement de l'Italie (2). Les guerres civiles l'avaient aggravé encore, et une cause toujours subsistante devait accroître chaque jour les progrès du mal.

A la suite des conquêtes romaines, les proconsuls et les publicains qui revenaient d'Asie après avoir pillé les trésors séculaires des rois macédoniens, n'enrichissaient pas l'Italie; ils enrichissaient tout au plus leur propre famille. Il y a plus, cet accroissement de quelques fortunes de sénateurs ou de maltôtiers était bien plutôt une diminution réelle de la fortune

(1) Tac., Ann. XIV, 27.—(2) V. plus haut, t. I, p. 3-20, 183, 184, 196-198, 392, 390.

de tous. Le goût du luxe rendait tributaire des pays étrangers un peuple que ses habitudes, son éducation, ses lois, tout détournait de l'industrie. Et non-seulement la conquête amenait la multitude des esclaves, cette plaie de la vieillesse des nations antiques, qui devait toujours finir par les tuer : mais encore, par cela même que beaucoup d'or circulait, les denrées utiles étaient plus chères, et comme le pays produisait peu, il en restait d'autant plus pauvre. A ce pays, sur qui pesaient encore des lois de douane toutes conçues dans un esprit fiscal, que pouvait donner son commerce avec l'étranger ? Pour les pauvres, rien qui pût améliorer leur sort, si ce n'est ces importations de blé, si funestes sous un autre rapport. Pour les riches, mille produits inutiles, dont les barbares qui les vendaient ignoraient eux-mêmes l'usage, et contre lesquels l'Italie n'avait pas d'échange à donner, si ce n'est ses vins et un peu de corail. Aussi les écrivains se plaignent-ils de l'inégalité de ce trafic. Selon Pline, le commerce avec l'Inde, l'Arabie et le pays des Sères coûtait pour le moins 100,000,000 de sesterces chaque année (1). En un mot, pour parler le langage moderne, l'Italie romaine était un grand consommateur qui ne produisait pas.

Disons-le donc : si l'abondance du numéraire constitue la richesse, si les belles villas, les édifices fastueux, les jouissances monstrueusement recherchées de quelques centaines de parvenus sont le bien-être et la fortune d'un pays, l'Italie était riche ; jamais magnificence plus stérile, luxe plus profondément dévastateur ne donna à une contrée désolée un embellissement trompeur, comparable aux bas-reliefs d'un tombeau. Mais si le nombre et la verdeur des populations, si leur activité agricole, industrielle ou militaire, si la santé et la vertu constituent la véritable fortune d'une nation, l'Italie

(1) 20,000,000 fr. Pline. XII. 18. Dans ce compte, l'Inde entrait au moins pour moitié. XI. 23. Et Tibère dans Tacite (Annal. III. 53). « Lapidum causâ pecuniæ nostræ ad externas hostilesve gentes transferuntur. »

était pauvre. La population de Rome, celle même des autres villes, pouvait végéter, entre le théâtre et les portiques, se tenant au pied de la table du riche pour recueillir les miettes de son festin, et tendant la main, dans Rome à César, ailleurs aux décurions. Encore ces largesses de quelques citoyens, vaniteuses et intéressées, devaient-elles, sous le règne des empereurs, diminuer chaque jour. Mais la grande plaie, c'était, je ne dirai pas seulement l'affaiblissement et la pauvreté, mais l'absence de la race agricole. Cette partie de la population qui recrute les armées, qui monte les vaisseaux, cette hardie race campagnarde (*bold peasantry*) qui est la moelle des peuples modernes, celle-là, à proprement parler, n'existait pas. De rares cultivateurs, sans ressource et sans pain quand ils étaient libres, le plus souvent esclaves et les plus méprisés des esclaves, étaient ceux sur lesquels retombait de tout son poids la misère de l'Italie, et cet immense appesantissement de la grandeur romaine.

Tel avait donc été, en dernière analyse, l'étrange résultat de la conquête romaine. Cet Occident, barbare deux siècles auparavant, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, étaient riches et polies; la civilisation chaque jour y gagnait quelque chose: la conquête n'avait trouvé là que peu de chose à détruire, et elle avait beaucoup édifié. L'Orient, civilisé par la Grèce, restait à peu près le même que l'avait fait l'influence macédonienne, grec par la civilisation et les sciences, barbare encore, ou plutôt asiatique par la religion. L'Occident était plus agricole, l'Orient plus commerçant; la Gaule et l'Afrique s'enrichissaient par la culture, la province d'Asie par le trafic; l'Égypte et l'Espagne étaient à la fois commerçantes et agricoles. Mais aucune de ces ressources n'appartenait à la Grèce; aucune de ces ressources n'appartenait même à la victorieuse Italie. La conquête romaine s'était ainsi tournée contre Rome elle-même, et plus que personne, Rome et l'Italie souffraient des guerres désastreuses qu'elles avaient promenées par le monde.

Mais le monde, à son tour, devait s'en ressentir. La plaie qui avait attaqué le cœur devait corrompre les membres; cet affaiblissement maladif de ce que je peux appeler les parties nobles de l'empire, devait se répandre aux extrémités. Le chancre gagnait déjà; le mal commençait à se propager dans les provinces. De là, pendant les siècles qui suivirent, cette grande atonie de l'empire, cette prostration de toutes les forces, de toutes les intelligences, de tous les courages.

Car la Grèce et l'Italie, si pauvres et si éternées, gouvernaient encore le monde, l'une par ses lumières, l'autre par son pouvoir. Comment l'univers se partageait-il entre cette double influence du génie grec et du génie romain? C'est ce qui nous reste à dire.

Il y a un signe presque matériel de l'influence qu'un peuple a exercée sur l'éducation d'un autre; c'est la langue, l'élément le plus positif, le signe le plus constant, le témoignage le plus irrécusable de la nationalité. Quand la langue a disparu, on peut dire que la nation n'est plus; quand les langues se sont mêlées, il ne faut guère penser à distinguer les nations. La puissance de la conquête romaine nous est attestée par l'effacement des langues qui la précédèrent. « Rome, dit Pline, a ramené à une langue commune les idiomes sauvages et discors des races humaines (1). » L'idiome celtique ne resta dominant que dans la Bretagne, cette tardive et lointaine conquête de Rome; et on a même prétendu que c'est de la Grande-Bretagne qu'il est revenu dans notre Bretagne moderne. L'idiome ibérique, qui avait été celui d'une grande partie de l'Espagne, refoulé dans quelques vallées des Pyrénées (2), paraît se retrouver aujourd'hui dans la langue basque. La langue punique, qui se conserva longtemps, obscure et ignorée, dans quelques villages africains, ne se retrouve aujourd'hui nulle part. Si quelques langues de l'Orient ont été plus vivaces, si le copte, le syriaque, l'arménien

(1) H. N. III. 5. — (2) V. Strabon.

sont restés comme types des anciens idiomes de l'Égypte et de Syrie, quel savant retrouvera les deux langues lycienne et carienne, l'une déjà perdue au temps de Strabon, l'autre qui dès lors se dépravait par le mélange des mots grecs (1)?

Sur ces débris des langues nationales s'élevait la suprématie des deux langues maîtresses, le latin et le grec. Le latin était la langue de l'Occident; c'était, au temps de Strabon, celle de l'Espagne (2); c'était déjà, sous Auguste, celle de la Pannonie, soumise depuis dix-huit années seulement (3); l'indépendance germanique n'échappait pas entièrement à cette tyrannie de l'idiome, et le héros des Teutons, Arminius ou Hermann, comme on l'appelle, savait parler la langue de Rome (4). Le grec, au contraire, était la langue de l'Orient; tout ce qui était savant, philosophe, homme instruit, en Égypte, en Syrie, en Asie, parlait grec. Disons mieux, ces deux langues étaient universelles, l'une comme idiome du pouvoir, l'autre comme idiome de la politesse et de l'éducation (5). Les préteurs et les proconsuls parlaient latin à Corinthe, les rhéteurs et les philosophes parlaient grec à Cordoue. Les saintes Écritures, et particulièrement la triple inscription attachée à la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, attestent l'usage des trois langues, du latin comme langue officielle, du grec comme langue civilisée, de l'idiome national comme langue populaire.

Rome, en effet, prétendait maintenir la dignité officielle de sa langue; sa langue seule pouvait figurer dans les actes solennels du droit (*acta legitima*), seule était parlée au tribunal des proconsuls; et c'était une honte, presque un crime de lèse-majesté si un magistrat romain en parlait officiellement une autre (6). Mais hors du sénat et du tribunal, chez lui,

(1) Strabon. XIII. — (2) Strabon, III. — (3) Velleius Patere. II. 110.

(4) Tacite, Annal. II. 10. 13. V. aussi Suétone, in Cl. 1.

(5) Valer. Maxim. II. 2. § 2.

(6) *Quò scilicet latinæ vocis honor per omnes gentes venerabilior diffunderetur :*

dans l'intimité de l'entretien et du repas, le Romain tant soit peu bien élevé retourne au grec, cette seconde langue maternelle que dès son enfance il a su parler comme la sienne. « Tu sais nos deux langues? » dit Claude à un barbare qui parlait le grec et le latin (1). Tibère qui raye un mot grec introduit par mégarde dans un sénatus-consulte (2), Tibère parle grec entre ses grammairiens et ses affranchis. Claude qui ôte le droit de cité à un homme parce qu'il ne sait pas le latin (3), Claude écrit en grec ses histoires; il répond en grec aux députés de l'Orient, et donne pour mot d'ordre un vers d'Homère (4). Le grec est la langue de la science, de la société, de la famille même; on écrit, on cause, on rit, on pleure, on aime en grec; Ζωὴ καὶ ψυχὴ (5) est la chère et douce parole des coquettes romaines. Et ainsi la suprématie intellectuelle de la langue grecque efface la suprématie légale de la langue latine.

D'autant mieux que le Grec conserve sa dignité et ne se compromet pas à parler latin. Cette langue barbare, qu'il faut savoir sans doute pour lire l'édit du proconsul ou le registre du cens, peut-elle être bonne à autre chose? Quel Grec, quel Oriental l'a jamais écrite, l'a jamais tenue pour langue littéraire et intelligente (6)? Le Grec veut bien donner des leçons de rhétorique à ses maîtres; mais il faut d'abord que ses

nec illis deerant studia doctrinæ, sed nullà non in re pallium togæ subiecti debere arbitrabantur, indignum esse existimantes illecebris et suavitate litterarum imperii pondus et auctoritatem domari. Valer. Max. loc. cit. V. aussi Cicéron.

(1) Suétone, in Cl. 43.

(2) Suétone, in Tib. 71. — Augustin, de Civit. Dei XIV. 7. — Pline. 3.

(3) Suétone, in Cl. 16.

(4) V. *ibid.* 43. — (5) Mon âme et ma vie. V. Juvénal. VI. 194.

(6) Plutarque ne savait pas parler le latin: « Il avait cependant fait plusieurs voyages à Rome et en Italie; mais chargé de traiter des affaires publiques, et de plus, donnant des leçons de philosophie, il n'eut pas le temps d'apprendre la langue. Il commença fort tard à lire les écrits des Romains, et, en les lisant, il comprenait les termes par les faits qu'il savait d'avance, plutôt que les termes ne servaient à lui expliquer les faits. » C'est ce qu'il dit lui-même in *Vita Demosth.*

maîtres, devenus ses écoliers, apprennent sa langue. Le Grec veut bien être le bouffon, le parasite, le philosophe domestique du Romain; mais ses bouffonneries, ses quolibets, sa philosophie parlera grec. De l'Espagne, des Gaules, de l'Afrique viennent en foule les Méla, les Valérius Caton, les Sénèque, des rhéteurs et des grammairiens, tous latins et parlant la langue de leurs maîtres; mais tout ce qui vient de l'Orient, poètes, artistes, déclamateurs, est Hellène et reste Hellène.

Eh bien! ce qui est vrai de la langue, est vrai de la civilisation, des idées, de la nation elle-même. Cicéron nous est témoin du mépris officiel des Romains pour la Grèce. Cicéron avoue qu'il a eu certain penchant pour les Grecs, alors qu'il avait eu le temps de s'occuper d'eux (1); mais les grandes affaires l'ont fait tout Romain. Qu'est-ce que ces Grecs, hommes sans foi, sans loyauté, sans gravité, sans religion (2)? Des poètes élégants, de jolis rhéteurs, d'habiles sophistes? cela peut être. D'admirables artisans en fait de tableaux, de temples et de statues? il se peut encore. Cicéron, dans sa questure de Sicile ou dans l'inventaire de la galerie de Verrès, a vu en effet quelques-uns de ces chefs-d'œuvre. Mais le nom des auteurs lui échappe, il est obligé de se le faire souffler (3): en effet, un sénateur du peuple romain peut-il connaître, apprécier, se rappeler de pareilles choses? Et Verrès n'est-il pas coupable de les avoir aimées autant que de les

(1) Et magis etiâ tûm quàm plus mihi erat otii. Pro Flacco. 4. — (2) *Ibid.*

(3) In Verrem de Signis 2... « On les appelait des Canéphores... Mais qui donc en était l'auteur?... Vous avez raison. C'est, disait-on, Polyète. » In Verrem de Signis 2. Et l'affectation est ici d'autant plus remarquable que ce discours n'a jamais été prononcé. Ailleurs... « des statues qui pourraient charmer, non-seulement un connaisseur comme Verrès, mais même des ignorants, comme ils nous appellent; un Cupidon de Praxitèle; car, tout en faisant mon enquête contre lui, j'ai fini par apprendre des noms des artistes. » *Ibid.* — « Je n'ai rien vu de plus beau, bien que, du reste, je n'entende rien à tout cela. » — Ch. 43. « C'est une chose étrange combien ces choses que nous méprisons ont du prix pour les Grecs. Aussi nos aïeux... les leur ont-ils laissées comme consolation de leur servitude. » — 60.

avoir volées? Savez-vous un des grands crimes de Verrès? Il a paru à Syracuse en manteau grec et en sandales; un préteur du peuple romain a porté l'indécent costume des Grecs! ô crime! ô ignominie (1)!

Voilà comme parle Cicéron à la tribune : mais ensuite il descend, revient chez lui, rencontre le philosophe Diogène, son commensal, et lui parle grec. S'il veut lire, ce ne sera pas le rude Ennius, ce sera Simonide ou Homère. S'il connaît un digne emploi de ses loisirs, c'est de traduire la philosophie grecque et d'apprendre à ses Romains à balbutier la langue de l'abstraction dont les termes manquent à leur idiome. Son ami Pomponius n'est plus Romain, il est Athénien comme son surnom le dit : et c'est à lui que Cicéron s'adresse lorsqu'il veut curieusement orner sa galerie de ces bronzes et de ces sculptures grecques pour lesquelles il témoignait tout à l'heure tant de mépris. Enfin, pour achever de réhabiliter les Grecs, lorsque Quintus est envoyé comme préteur dans la province d'Asie, Cicéron, son frère, lui adresse ces belles paroles : « Souviens-toi que ceux auxquels tu vas commander sont des Grecs, le peuple qui a civilisé les nations, qui leur a enseigné l'humanité et la douceur, auquel Rome enfin doit ses lumières. »

Ce mépris convenu, ce dénigrement officiel du Romain pour le Grec, démenti par sa vie de chaque jour, ressemblait assez à celui de l'Anglais pour tout ce qui n'est pas lui, pour la France qu'il envie, et pour l'Italie qu'il ne cesse de parcourir. C'était un reste de la vieille *discipline* très-affaiblie, du reste, sous les empereurs. Claude, dans le sénat, recommandait la Grèce comme lui étant chère par la communauté des études. Germanicus, en Égypte, ne craignait pas de renouveler le crime de Verrès, dont Scipion avait donné le premier

(1) V. Cic., in Verrem. — V. aussi Philippica II, où il reproche à Antoine d'avoir paru « indutus Gallieis; » et Suétone, in Tiberio, 13; et *Id.*, in Augusto, 40, sur la suprématie de la toge sur la tunique.

exemple (1), et se promenait sur les bords du Nil en tunique, en manteau et les sandales aux pieds (2). Le Romain se débarrassait volontiers des entraves officielles de la dignité romaine. Si Athènes était trop loin, en Italie même, à Naples, il trouvait la Grèce. Dans Naples l'oisive (3), sans honneurs à poursuivre, sans clients à recevoir, sans largesses à faire, il causait, il riait, il allait au gymnase. On est à Rome pour faire son chemin, à Naples pour se reposer du chemin qu'on a fait. En face de cette belle mer et sur ces côtes magnifiques, le *qu'en dira-t-on?* de Rome ne vous poursuit pas; vous pouvez parler, vous chausser, vous vêtir comme il vous plaît. Le grec est la langue, le pallium est le costume, la fainéantise est le droit de tous; tout à son aise, en face du Vésuve et de Caprée, on fait le grec (*græcari*) (4), on quitte sa toge de vainqueur, on vit heureux et libre comme un vaincu (5).

La Grèce, au contraire, gardait sa dignité intellectuelle. Ce n'est pas qu'elle ne sût être adlatrice, qu'elle n'eût de l'encens à faire fumer sur tous les autels, de la gloire à dispenser à tous les vainqueurs. Elle avait besoin de Rome et la courtisait, mais sans avoir rien à lui envier, rien à apprendre d'elle. Le monde grec ignorait le monde romain, tandis que le monde romain faisait du monde grec l'objet de son admiration et de son étude, qu'un Homère et un Sophocle étaient classiques partout, que partout l'Illiade était la première admiration de l'enfance. Les géomètres grecs, les médecins grecs, les artistes grecs étaient partout les maîtres de la science. Horace et Virgile pouvaient écrire, s'il leur plaisait, pour les Africains et les Espagnols; on les lisait à Utique, on les commentait à Lérída, on les expliquait dans les écoles d'Autun.

(1) Tite-Live. XXIX. 19. — (2) *Pedibus intectis*. Tacite, *Annal.* II.

(3) *Otiosa Neapolis*. Horace. — *Urbs Græca*. Tacite, *Ann.* XV. 33.

(4) *Seu quem Romana fatigat*
Militia assuetum græcari. Horace.

(5) V. Strabon. V.

Mais ils n'avaient pas la prétention d'écrire pour la Grèce ; l'Orient hellénique leur était fermé, l'Orient tenait cette littérature latine pour non avenue. Quel Grec a cité Virgile ? quel rhéteur du Bas-Empire eût voulu passer pour disciple de Cicéron ? Voyez comme Strabon fait peu de cas des géographes romains et comme il leur préfère les voyageurs grecs ! Cette prédilection des Grecs pour eux-mêmes impatient Tacite : « Ces Grecs, dit-il, n'admirent que ce qui vient d'eux (1). » Par ce triomphe au dehors, la Grèce se vengeait de sa misère au dedans. Recueillie dans le culte de ses souvenirs et de sa poésie, elle avait su le faire partager au monde. Elle recevait sans les rendre les tributs de l'admiration ; elle s'inclinait devant le bras du conquérant, mais le conquérant s'inclinait devant son intelligence. Elle reconnaissait dans les Romains ses vainqueurs, pourvu qu'ils se reconnussent ses écoliers.

Cette scission du monde romain en deux parts avait besoin d'être étudiée ; nous n'avons pas craint de la développer avec détail, parce qu'elle est un des points de départ de l'histoire moderne. Les pays qu'avait civilisés Alexandre ne ressemblèrent jamais aux pays civilisés par les fils de Romulus. Lorsque l'unité de l'empire fut brisée, il se rompit naturellement à l'endroit de cette grande soudure entre l'esprit romain et l'esprit grec. L'Afrique, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, l'Italie, les provinces Illyriennes demeurèrent ensemble ; le reste forma l'empire grec. Et quoique l'empire grec, dans un moment de succès, parvint à s'établir dans quelques portions de l'Italie, sa domination n'y put être durable.

☞ Mais ici un grand fait doit être observé. L'esprit grec, divers, indépendant, tout individuel, résistait naturellement à l'unité. Au moment où se rompait l'unité de l'empire, il allait briser celle de l'Église. Les églises grecques se séparèrent, les unes sous Eutychès, d'autres sous Nestorius ; et Photius, cinq siè-

(1) Græci... qui sua tantùm mirantur. *Annal.* II in fin. Et Pline : Græci genus hominum in laudes suas effusissimum. *Hist. nat.* III. 5.

cles après le partage définitif de l'empire romain, consommait la grande déviation de l'Orient. Par ce fait, l'Orient, déchu de la civilisation chrétienne, fut livré au mahométisme, aux révolutions, aux barbares, et à des barbares qu'il ne pouvait plus civiliser : il resta donc méprisé, misérable, dégradé.

L'Occident, au contraire, quand l'unité de l'empire n'exista plus, garda l'unité de foi et l'unité de civilisation ; la fédération romaine préparait humainement la grande fédération catholique. César et Auguste unissaient et civilisaient l'Occident pour le compte de cet humble pêcheur de Génézareth, qui naquit inconnu sous leur empire. Cette unité romaine si forte et si active devait tomber au jour de sa chute en des mains plus dignes.

Ainsi l'association des peuples latins ne fut pas rompue. Rome demeura la ville souveraine du monde et la patronne de l'Occident ; Rome ne s'était pas en vain appelée la ville éternelle. Tandis que le schisme triomphait dans l'Orient, l'hérésie disparaissait de l'Occident sans qu'on entendît même parler de sa chute. L'Occident marchait sous le bâton pastoral du batelier Galiléen, plus docile et plus dévoué qu'il n'avait marché sous l'épée de ses Césars.

D'un autre côté, Rome et l'Italie, par leur position géographique, par leurs antiques relations avec la Grèce, par leurs rapports un instant renouvelés avec l'empire de Constantinople, demeuraient héritières de la civilisation hellénique. L'Italie, médiatrice admirable, qui sous les Césars avait fait lire Homère et Platon aux Celtes barbares la veille ; qui, à la naissance de la foi, avait reçu ces voyageurs de l'Orient, saint Pierre et saint Paul, et leur avait donné passage vers l'Espagne et la Gaule ; l'Italie, à cette époque de ruines, recueillait sur ses rivages les traditions de l'art byzantin, et s'en servait pour revêtir tout l'Occident du *blanc vêtement de ses églises* (1). Puis,

(1) « Tanquàm mundus, sese excutiendo, rejectà vetustate, candidam ecclesiarum vestem indueret, » dit Rodulphus Glaber (Hist. Franc. III. 4), en peignant ce mouve-

à la chute de Constantinople, elle ouvrait une station aux savants et aux sciences de la Grèce dans leur route vers l'Europe. L'Italie, en un mot, cherchait et recevait un à un, pour les transmettre aux peuples de l'Occident, les débris de cette civilisation défaillante.

La Rome chrétienne achevait ainsi ce qui avait été la grande mission providentielle et la gloire véritable de la Rome païenne : la civilisation de l'Occident. Si la vieille Rome a été exaltée par des louanges trop emphatiques, n'y a-t-il pas aussi une justice à lui rendre ? qu'est notre civilisation, sinon la civilisation de Rome devenue chrétienne ? que sommes-nous, sinon des Romains baptisés ? Rome est la mère de cette famille des peuples latins, contre laquelle s'est brisée la férocité des barbares ; qui a usé ou adouci les institutions féodales du monde germanique, étouffé l'arianisme, vaincu l'invasion mahométane à Poitiers, à Ostie, à Grenade, à Lépante, repoussé le schisme de Luther ; cette famille des peuples latins qui, malgré tout ce qu'on peut faire pour la rendre infidèle, restera, s'il plaît à Dieu, la grande dépositaire de la civilisation et de la foi.

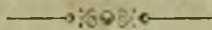
Le supplice de l'Orient a-t-il assez duré ? Les douze siècles de l'hégyre ont-ils été assez longs pour satisfaire à la justice de Dieu ? Les bruits d'affaissement et de ruine qui nous arrivent de ce côté doivent-ils nous faire éprouver quelque espérance ? Le manifeste déclin des deux grandes puissances musulmanes, la Grèce chrétienne redevenue libre, la croix replantée dans cette Afrique que, grâce aux Vandales, l'Orient avait conquise sur l'Occident ; tout cela ne peut-il pas nous faire croire que l'anathème jeté sur l'Orient va être levé et que Dieu le rappelle à la vérité ?

Alors renaîtrait dans les mêmes lieux l'unité romaine, mais autrement grande, autrement profonde, autrement sainte.

ment de joie que ressentit l'Europe, la France surtout et l'Italie, quand on vit que l'an 1000 s'était passé sans amener avec lui la fin des temps.

Rome, sans laquelle il n'y a pas d'unité, Rome, dont l'empire est sans fin (*imperium sine fine dedi*, disait Virgile, meilleur prophète qu'il ne croyait être), Rome retrouverait ses *alliés* de l'Orient qui, après avoir subi le sceptre de Néron, ont pu se révolter contre le joug paternel du *serviteur des serviteurs de Dieu*. Le même monde lui obéirait, elle enverrait ses *légalés* aux mêmes lieux, elle retrouverait ses mêmes *diocèses* (car l'Église a emprunté de la domination romaine jusqu'à son langage); elle réunirait sous son patronage les mêmes noms et les mêmes peuples qu'au siècle des Cicéron et des Césars, disons mieux, au siècle des Constantin, des Sylvestre, des Athanase et des Jérôme.

Qui sait? qui peut prédire? qui connaît et comprend quelque chose? Qu'il nous suffise d'avoir montré, dans l'unité romaine, la bien imparfaite préparation et le bien terrestre symbole de l'unité catholique. Le monde, au reste, s'est agrandi. Rome païenne s'arrêtait devant des barrières que Rome chrétienne a pu franchir. Ses voyageurs et ses soldats ne dépassèrent ni l'Elbe, ni le Tigre, ni l'Atlas; où se sont arrêtés les soldats de la Rome chrétienne? La croix a fait plus de chemin que l'épée, et les terres par delà l'Océan, que le vol de l'aigle n'avait pu atteindre, ont été sanctifiées par le sang de l'agneau.



LIVRE I.

DE L'EMPIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Paix Romaine.

§ I^{er}. — TEMPS D'AUGUSTE.

Nous venons de dessiner la forme extérieure de l'empire romain ; nous avons montré les divers membres de ce grand corps ; il s'agit de l'étudier dans son ensemble, son mouvement, sa vie. Sécurité au dehors, unité et prospérité au dedans, ces trois mots contiennent toute la force d'un État, toute sa puissance guerrière, politique, sociale. La paix romaine, c'est-à-dire la sécurité extérieure de l'empire, établie et maintenue par les armes de Rome ; — l'unité romaine, c'est-à-dire l'intime cohésion des diverses parties de l'empire, formée et conservée par la politique de Rome ; — la civilisation romaine, c'est-à-dire la part de bien-être, de richesse, d'intelligence, de lumières, que donnait aux peuples ce vaste système du gouvernement romain, — voilà ce que nous avons à examiner.

En ce qui touche donc la situation extérieure de l'empire, son assurance ou son danger, sa force ou sa faiblesse, la faiblesse ou la force de ses voisins, la situation ne fut pas toujours la même.

Avant Auguste, Rome se disait déjà maîtresse du monde. Mais, toute tournée vers l'Orient d'où lui venaient les richesses et les lumières : plus tard, distraite par les guerres civiles, elle ne comptait pas combien de forces indépendantes s'agitaient encore auprès d'elle. Les Espagnes lui appartenaient-elles? Depuis deux cents ans elle y bataillait sans avoir pu vaincre la barbarie obstinée des montagnards du nord. César, pour s'être montré deux fois à la Bretagne, avait-il conquis cette grande île, d'où il avait rapporté quelques mauvaises perles et des barbares tatoués pour les montrer sur les théâtres de Rome? Dans l'Orient même, l'Égypte, cette terre féconde, qui devenait si nécessaire aux besoins toujours croissants de la stérile Italie, l'Égypte n'était pas encore province de l'empire. César n'avait pas osé confier un tel dépôt à la loyauté d'une ambition romaine; il aimait mieux là Cléopâtre qu'un proconsul (1). Ce n'est pas tout, les portes même de l'Italie, les passages vers cette Gaule que César venait de lui conquérir, n'appartenaient point à Rome; de ces hautes vallées des Alpes, où Rome n'avait point encore pénétré, d'indomptés montagnards, au milieu du trouble des guerres civiles, descendaient comme un torrent sur les riches plaines de la Cisalpine (2).

Mais surtout deux ennemis puissants et redoutables devaient occuper l'attention des Romains : le Germain au nord, le Parthe à l'orient. Là, Rome pouvait pressentir de futurs vainqueurs; là, un esprit d'agression, qui semble le prélude de la grande irruption du ^v^e siècle, fatiguait les frontières de l'empire; là enfin, César avait entrevu de redoutables adversaires. Un mot de ces deux peuples, dont le nom et l'histoire appartiennent à l'histoire de Rome.

Au delà du Rhin, vis-à-vis de la Gaule romaine, habitaient,

(1) *Veritus provinciam facere, ne quandòque, violentiorem præsidem nacla, novarum rerum materia esset.* Suetone, in *Cæsare*. 35.

(2) *V. Strabon. IV. Cic. Fam. XI. 4. Dion. LIII. Lucain. l. 442.*

sous le nom que leurs descendants portent encore, les Teutes (Teutons, Tudesques, *Teutschen*) (1), peuple belliqueux, qui avait volontiers accepté le surnom que la Gaule lui donnait dans son effroi (2) : Germains, *Wehr-mann*, hommes de guerre.

Dès l'abord, la Germanie se partage entre trois masses de peuples distincts (3). — Au nord, sur l'Elbe, et jusqu'à la Baltique, sont les Ingévons de Tacite, peu connus des Romains, et sur lesquels je ne m'arrêterai pas. — Plus au midi, le long de l'Océan, sur le Weser, l'Ems et le Rhin, et presque vers Mayence, se rencontrent les races teutoniques les plus vigoureuses, les Hermions de Pline et de Tacite, les plus grands ennemis de Rome. — Enfin, au midi et à l'orient, depuis les sources du Danube jusqu'aux monts Carpathes et aux bouches de la Vistule, parmi les immenses clairières de la forêt Hercynienne que nul géographe n'a mesurée, que nul pied d'homme, dit César, n'a parcourue jusqu'au bout, qui touche et la Moselle et les sources de l'Elbe (4) : partout l'histoire rencontre les Suèves dans leurs interminables migrations. César les trouve sous les murs de Besançon; Drusus les rejettera en Bohême; Tacite croira rencontrer quelques-unes de leurs tribus sur la Vistule et sur l'Oder. Parmi les Suèves, les uns sont nomades, emportent leurs maisons sur des chars; les autres sont chasseurs, pasteurs, brigands; ceux qui cultivent, cultivent en commun et sans propriété personnelle (5). Ce nom de Suèves ne désigne ni une famille, ni une nation, ni une ligue (6); c'est un surnom, une épithète (*schweifer*, nomades) donnée à toute cette masse de peuples errants que les voyageurs rencontraient entre le Rhin, la Baltique et le Danube.

(1) Au moyen âge, Theotisci. — (2) Tacite, *German.* 2.

(3) Sur cette division, V. Tacite, *Germ.* 2, et Pline, *Hist. nat.* IV. 14. Strabon. VII. 2. — (4) César, de *Bello G.*, VI. 24. 25.

(5) V. César, de *B. G.*, I, 44. — (6) Tacite, *German.* 2.

Et remarquez que ces distinctions n'ont pas été effacées par les siècles. Quatre cents ans après l'époque dont nous parlons, au temps de la grande invasion des barbares, les Ingévois s'élancent sur la mer et forment cette ligue anglo-saxonne qui envahit la Grande-Bretagne. Les fils des Hermions s'unissent dans cette ligue francique, future conquérante des Gaules, à laquelle appartiennent Siegfrid, Clovis, Charlemagne : l'épopée, l'histoire, le roman germanique. Enfin des Suèves reparaissent sur le Rhin et le franchissent, quatre cent cinquante ans après l'époque où César les y avait vus; ils donnent leur nom à la Souabe, et forment la ligue des Allemands (*Alle-manner*, gens de toute sorte). Dans tout le moyen âge, le peuple du Rhin et celui de l'Elbe, le Franc et le Saxon demeurent distincts. Saxe et Franconie sont, dans les querelles de l'empire, deux drapeaux ennemis. Le dialecte franconien et le dialecte saxon subsistent encore comme deux idiomes opposés.

Il semble en effet que dans la Germanie antique l'unité ne pût être qu'un accident, et que la division fût éternelle. L'énergique sentiment de l'indépendance personnelle formait le caractère principal de cette race; aujourd'hui même encore il se conserve avec une fidélité remarquable dans un des rameaux du tronc germanique, la branche anglo-saxonne. « Chez les Germains, dit Tacite, personne, si ce n'est les prêtres, n'a autorité pour punir, pour enchaîner, pour frapper de verges; eux-mêmes le font, non à titre de châtiment, ni par l'ordre du chef, mais comme par inspiration de leur dieu... La puissance des rois n'est ni illimitée, ni arbitraire; celle des chefs est dans la force de leur exemple plus que dans l'autorité de leur commandement (1)... Les moindres affaires se traitent entre les grands de l'État, les grandes affaires devant tout le peuple... Et, par un des abus de leur liberté, au lieu de se réunir tous au jour prescrit, une, deux,

(1) Tacite, German. 7.

trois journées se passent à attendre les absents... Les prêtres ordonnent le silence ; le roi... parle sur le ton du conseil, non du commandement. Si la harangue leur déplait, ils la réprouvent par des murmures ; si elle leur plaît, ils agitent les framées... Devant ces conseils, on accuse son juge... on élit ceux qui doivent rendre la justice dans les bourgades (1)...» A ces hommes si jaloux de se gouverner, toute autorité pesait comme un joug, toute force d'unité semblait une tyrannie. L'indépendance de l'homme brisait l'unité de la tribu, l'indépendance de la tribu l'unité de la nation. Tant que l'esprit germanique a été le même, il n'y a pas eu de nation germanique : nulle communauté politique n'a rallié les peuples teutons ; la similitude des mœurs, de la religion, du langage, la tradition de l'origine commune a été insuffisante pour créer entre ces peuplades diverses quelque chose comme une patrie.

De là, comme dans un moment nous pourrons le dire avec détail, la longue faiblesse des peuples germains, indépendants et discords, contre l'unité romaine, tant que l'unité romaine eut un peu de vie. Il fallut des siècles de décadence, il fallut l'extinction de la vie intérieure de l'empire pour livrer Rome, décrépite et désarmée, à la merci, je ne dirai pas des barbares, mais du premier barbare qui voulut la prendre.

En face de cette diversité et de cette indépendance germanique, l'Orient nous présente un tout autre spectacle. Les Parthes comme les Germains sont des barbares aux yeux de Rome ; mais ces barbares ont fondé un vaste empire, puissant d'organisation et d'unité, rival de celui de Rome (2) et plus étendu peut-être. Les Arsacides, Scythes ou Daces, apparus vers le v^e siècle de Rome, se sont saisis du plus beau débris de la monarchie d'Alexandre, et ont mis sur leur tête

(1) Tacite, German. 11, 12.

(2) Parthi Romani imperii æmuli. Tacite, Annal. XV. 13.

la tiare de roi des rois, cette couronne de l'Orient qu'avaient portée l'un après l'autre l'Assyrien, le Mède, le Perse, le Macédonien.

La royauté parthique, par ses mœurs, ressemble à tous les empires de l'Asie ; par sa constitution elle rappelle l'empire germanique du moyen âge. D'un côté, la polygamie, chez les Parthes comme dans tout l'Orient, fait du souverain l'ennemi obligé de sa famille : ce ne sont que parricides, empoisonnements, révolutions de palais. Un prince qui a tué son père pour monter sur le trône, fait mourir, pour y rester, trente de ses frères. D'un autre côté, le système féodal, dont la Germanie, peinte par Tacite, recèle un germe obscur encore, nous apparaît ici dans son entier développement. Comme dans l'empire d'Allemagne, le roi est élu, mais par une loi conforme à celle des anciens peuples teutoniques (1), toujours élu dans la même famille. Comme dans l'empire, les électeurs sont les grands feudataires. Des rois vassaux, nés du sang des Arsacides, occupent, sous la suzeraineté du roi des rois, les trônes d'Arménie, de Médie, de Perse ; puis viennent les dix-huit rois ou satrapes du premier ordre, puis d'autres dynastes ou rois ; on compte jusqu'à quatre-vingt-dix de ces royautés subalternes. Les trois grandes préfectures héréditaires rappellent les grandes charges du saint empire. Le connétable (*surena*), le second de l'empire après le roi, commande les armées ; mille chevaux portent ses bagages ; dix mille cavaliers, ses vassaux, marchent avec lui. Des *marquis* gardent les frontières. Des *libres* (c'est encore un mot de notre langue féodale, *frey herrn* en all.), barons ou chevaliers, combattent à cheval : eux et leurs destriers sont bardés de fer.

Les grands festins, l'ivresse, les querelles violentes, les diètes souvent ensanglantées par le glaive, la passion de la chasse acceptée comme signe distinctif de nationalité et de

(1) Tacite : « Reges ex nobilitate... sumunt. » Et les codes des peuples barbares.

noblesse, les révolutions amenées par le caprice et l'indépendance des leudes, les guerres entre les enfants du sang royal, sont des traits communs à la féodalité parthique et à la féodalité francique ou allemande. Le noble est juge, prêtre, guerrier : le peuple est serf, ici nous pouvons dire esclave. Le peuple mède ou persan, qui s'est laissé vaincre par les Arsacides, se bat à pied derrière la croupe du cheval de son seigneur ; il n'a point d'armure ; il tombe par milliers d'hommes sur le champ de bataille : on ne le compte pas ; ainsi on raconte que huit cent cinquante hommes d'armes ont vaincu les dix légions d'Antoine, que vingt-cinq *lances* (on sait que sous ce nom sont compris l'homme d'armes et sa suite), que vingt-cinq lances ont pris Jérusalem. Sous cet empire, comme sous la monarchie féodale, vingt formes diverses de gouvernement, vingt nationalités et vingt races subsistent les unes auprès des autres. Il y a des villes juives ; la ville grecque de Séleucie a son sénat, ses assemblées démocratiques, une indépendance presque complète (1). Lisez dans Josèphe la curieuse histoire de ces deux frères juifs qui soulèvent leurs compatriotes contre les barons parthes et contre leur suzerain le prince de Babylone. Cependant le roi des rois pardonne à ces aventuriers ; il les soutient même, les encourage, afin, dit Josèphe, de s'en servir pour maintenir les grands dans leur devoir (2). Ne sont-ce pas là nos rois favorisant la révolte des serfs contre la noblesse féodale ? car dans l'empire Parthique les serfs et les vaincus aspiraient aussi à s'émanciper, et les Arsacides devaient tomber par une révolte de la race Persane et Médique, race conquise, race esclave.

Chose remarquable et qui prouve comment en ce siècle toute chose gravitait vers l'unité ! cet empire des Parthes, d'un côté, guerroyait sur l'Euphrate avec Rome, de l'autre touchait à la Chine, dont les annales gardent son souvenir,

(1) Tacite, *Annal.* VI. 41. Josèphe. — (2) Josèphe, *Antiq. jud.* XVIII. 6.

et était en relation avec la dynastie des Hang comme avec la dynastie des Césars. Ainsi, trois grands empires à peu près limitrophes occupaient toute la largeur de l'ancien continent depuis la pointe des Algarves (ce dernier angle du monde, *Cuneus*) jusqu'à la mer Jaune. Qu'y avait-il au Nord, que des tribus nomades, sauvages, inconnues? Au Midi, que des peuplades noires, ignorées ou méprisées, les Arabes, peuple à moitié sujet des Romains, et l'Inde ensevelie dans la contemplation et le repos? Aussi à Rome, à Ctésiphon, à Pékin, proclamait-on également la monarchie universelle? César se déclarait le chef du genre humain; les Pacore et les Vologèse s'intitulaient *maîtres du monde*; le monarque de la Chine était, comme aujourd'hui, le fils du ciel, et admettait à peine qu'il y eût une race humaine en dehors du céleste Empire (1).

Le Parthe et le Germain étaient donc, depuis que l'Orient civilisé avait été vaincu, les deux grands ennemis de Rome. Au temps des guerres civiles, soit que Rome, par ses divisions intestines, encourageât l'audace des barbares, soit qu'il se manifestât comme un mouvement précurseur de la grande invasion du v^e siècle, ces ennemis furent plus menaçants que jamais. Depuis longtemps ce perpétuel entraînement qui attire vers le Midi les fils du Nord, faisait envier à la pauvreté barbare et à l'ivrognerie germanique les fertiles plaines et les riches vignobles d'au delà des Alpes. Marius (an de Rome 640) (2) avait arrêté, en Provence, le torrent de l'invasion cimbrique; César s'était rencontré avec le Suève Ariovist au pied des Vosges. Rome, maîtresse de la Gaule, touchait les Germains, et était obligée de garder contre eux la ligne du Rhin, à la place de ces Gaulois qu'elle avait eu

(1) V. sur tout ce qui précède les excellents Mémoires de l'Orientaliste Saint-Martin.

(2) La dernière victoire de Trajan est de l'an 850. « Tandiu Germania vincitur, » dit Tacite, Germ. 87.

tant de peine à désarmer. D'un autre côté, l'imprudente agression de Crassus avait ouvert aux Parthes la frontière romaine; un vaste mouvement d'invasion les portait au delà de l'Euphrate; la Judée avait été envahie (1); la Syrie était sans cesse menacée; les proconsuls d'Asie tremblaient pour leurs provinces (2); et Antoine, après avoir mené seize légions contre les Parthes et les avoir combattus avec un fabuleux courage, ne gagna à cette aventureuse expédition que l'honneur d'une belle retraite (an 718) (3).

Le danger n'avait pas échappé à l'œil de César. Dans les Gaules, à la vue de ces tribus germaniques qui passaient le Rhin l'une après l'autre, et que séparait de l'Italie la seule Helvétie, à peu près vide d'habitants, sa crainte avait été pour Rome elle-même. Non-seulement il avait combattu les Germains dans la Gaule, mais il avait voulu voir de près ces futurs destructeurs de l'empire, et il était allé deux fois les relancer dans leurs bruyères. Et, si sa première gloire avait été de vaincre les races teutoniques, sa dernière pensée fut de marcher contre les Parthes. Par ce suprême effort de son génie, il allait venger l'injure de Crassus, reprendre ces drapeaux et cette tête romaine dont les barbares étaient si fiers; et, par un coup de fortune qui eût dépassé toutes les proportions historiques, unir à sa toge de dictateur romain le diadème de Cyaxare, de Cyrus et d'Alexandre, donner à Rome toute l'Asie, la rendre peut-être limitrophe de la Chine, dont elle ne savait pas même le nom.

Mais la mort coupa court à ces pensées : l'anarchie du dernier triumvirat rendit l'empire plus accessible encore aux barbares. Sur Auguste retombait le triple labeur de le relever, de l'organiser, de le défendre.

On peut appeler Auguste le grand ouvrier de l'empire ro-

(1) En 714. V. surtout Josèphe, Antiq. XIV. 23. De Bello. I. 2.

(2) Cic., Fam. XII. 19. XV. 1 et s. Attic. V. 17 et suiv.

(3) Dion. Justin. Appien, in Parth.

main. C'est lui que nous allons retrouver partout, donnant à l'Occident sa civilisation, à l'empire sa forme, aux provinces leur loi administrative, à Rome son droit public, à la frontière romaine sa sécurité et sa force. Génie sérieusement, efficacement, profondément organisateur, sur les traditions duquel l'empire vécut pendant trois siècles !

Auguste comprit que la défense de Rome réclamait sur quelques points de dernières et prudentes conquêtes, dictées par la raison du politique, non par l'ambition insatiable du soldat. Rome, pour sa nourriture, avait besoin de l'Égypte : l'Égypte, déjà vassale de Rome, devint province romaine (723), dès que se fut terminé, dans un tombeau d'Alexandrie, le tragique roman des amours d'Antoine et de Cléopâtre. La paix de l'Espagne exigeait la soumission des trois peuples du Nord, Astures, Gallègues et Cantabres : Auguste, Agrippa, Pollion, l'accomplirent par une guerre de sept ans (ans de Rome 728-733). La Dalmatie, cette riveraine de l'Adriatique et cette voisine de l'Italie, qui résistait depuis deux cent vingt ans, fut amenée enfin à reconnaître la suprématie romaine (725)(1).

Mais rien n'était conquis si le rempart des Alpes n'était pas décidément romain. Il fallut des années de guerre (726-741), des luttes opiniâtres, des révoltes fréquentes, écrasées avec peine, mais écrasées enfin. Il fallut traquer de contrées en contrées et de montagnes en montagnes ces peuplades désespérées, dont les femmes, au moment de la défaite, se jetaient avec leurs enfants dans les flammes, ou les écrasaient contre terre pour les sauver de l'esclavage. Il fallut faire disparaître des populations entières, ne laisser libres que les enfants et les vieillards, vendre les hommes avec défense de les affranchir avant vingt ans. Ainsi Rome triompha-t-elle (2), et un trophée élevé dans les Alpes maritimes (an 741) attesta la

(1) Ad certam confessionem imperii redacta. Vell. Patere. V. aussi Florus. IV. 12.

(2) V. sur ces guerres Dion. LIII. Strabon. IV. Suétone, in Aug., 21. Appien, de Bello Illyr. Plin. III. 20. Florus. IV. 12 (ans de Rome 728-735).

défaite de cinquante nations et la soumission de toute la chaîne alpestre, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Adriatique (1). Ainsi Rome, poussant toujours ses légions en avant, arriva-t-elle à transporter ses frontières jusque sur le Danube (728-742) (2), conquit la Pannonie où, avant Auguste, jamais soldat romain n'était entré; et un nouvel arc de triomphe élevé sur le Danube (3) attesta son dernier pas vers le nord (742).

Rome alors put tracer sa ligne de défense depuis l'Océan Germanique jusqu'au Pont-Euxin (4) : le Rhin et le Danube furent sa frontière. Une ligne de forteresses (5) s'éleva sur ces fleuves, sur lesquels montaient et descendaient sans cesse deux flottes romaines, et qui eux-mêmes étaient un puissant rempart contre des barbares, étrangers à la science militaire. En arrière, entre ces fleuves et les Alpes, son dernier rempart, Rome s'était fait comme une immense zone militaire où ses légions pouvaient manœuvrer à l'aise. C'était une série de provinces, toutes gouvernées par l'épée, peuplées de vétérans, semées de colonies, gardées par des châteaux forts : la Gaule belgique, avec ses deux armées de haute et basse Germanie; puis les deux régions alpestres de Rhétie (6) et de Vindélicie (7); puis le Norique (8), l'Illyrie, la Dalmatie, les

(1) Dion. LIV. 19. 25. 26. Strabon. IV. 6. Plin. III. 20. Florus. IV. 12.

(2) Dion. LIV. Horace, Od. IV. 4. 14. Velleius. II. 95. 96. Liv., Epit. 136. Suét., in Tiber. 9. 16. 21, et l'inscription d'Ancyre complétée par les fragments de la traduction grecque. — (3) A Carnuntum (Hainburg entre Vienne et Presbourg?).

(4) « Clausum mari Oceanum aut omnibus longinquis imperium. » Tacite, Annal. I. 9.

(5) Sur le Rhin, plus de 50 forts (Florus. IV. 12) : Cologne fondée plus tard par Claude, Bonn, Gesonia sur la rive droite, Mayence, Strasbourg (Argentoratum), Brisach, Windisch (Vindonissa), etc... Sur le Danube, Carnuntum, etc.

Auguste, dit le Grec Hérodien, donna pour boulevards à l'empire, de grands fleuves, de hautes montagnes, de puissants remparts, des terres désertes et presque impénétrables.

(6) Les Grisons et le Tyrol.

(7) La Bavière et la partie de la Souabe qui est au midi du Danube.

(8) L'Autriche proprement dite.

provinces les plus guerrières de l'empire ; enfin sur le Danube, la Pannonie (1) et la Mésie (2) ; sentinelles de cette immense frontière, fidèles gardiennes de l'Italie.

Là demeurait une population militaire que Rome avait fait sortir de son sein pour remplacer la population indigène détruite par la guerre : là aussi des peuples vaincus, après avoir énergiquement lutté contre les Romains, s'étaient faits Romains, et donnaient de vaillants soldats aux légions (3). Quelquefois Rome prenait au delà du Rhin des tribus germaniques (4), les transportait dans la Gaule, et leur donnait, comme à ces *Cosaques des frontières* de l'empire russe, un campement sur la limite romaine ; quelquefois elle se faisait des amis parmi les barbares, et investissait du droit de combattre pour elle (*commilitium*) des peuplades situées au delà de sa frontière, et qui étaient comme les postes avancés de son empire (5). Parfois enfin au delà de sa limite elle jetait des châteaux forts ou des soldats (*præsidia*) ; et de temps à autre ses généraux passaient le Rhin, le Danube, l'Euphrate, les premières chaînes de l'Atlas, pour aller, par de hardies trouées dans les forêts ou les déserts, avertir les barbares du voisinage de Rome.

En effet, Auguste n'ignorait pas qu'une telle frontière ne pouvait être défendue que par l'invasion et par l'attaque ; de tels avertissements étaient nécessaires à des ennemis comme le Germain et le Parthe. Ainsi la honte de Crassus fut vengée, et ses drapeaux revinrent à Rome (an 733). Un empire daci-

(1) Hongrie en deçà du Danube. — (2) Servie et Bulgarie.

(3) Ainsi en Gaule : Vangions, Nemètes, peuples Germains établis dans les Gaules avant César. V. César. I. 51. Plin. Strabon.

(4) Ainsi les Ubiens et les Sicambres, transportés sur la rive gauche du Rhin, les uns, par Agrippa, les autres par Tibère (an 745). Suét., in Aug. 21, in Tib. 9. Tacite, Annal. II. 26. IV. 47. XII. 39.

(5) Ainsi en Germanie : Bataves, Frisons, Caninéfates, confédérés par Druncs (an 740). Tac. Annal. IV. 72. Hist. IV. 12. 17. 32. V. 25. Germ. 29. En Sarmatie : Iazyges. Tac., Hist. III. 5 (an de J.-C. 70).

que, qui s'était comme subitement élevé sur les bords du Danube et dont les armées, passant le fleuve sur la glace, poussaient leurs pillages jusque dans la Macédoine, fut combattu, repoussé, détruit; la force militaire de ces peuples réduite de deux cent mille hommes à quarante mille : Auguste les eût soumis si la Germanie n'eût été de trop près leur voisine (1). Enfin la Germanie elle-même était pénétrée; les armées romaines passaient le Mein (2), passaient l'Elbe, élevaient un autel à Auguste sur la rive droite de ce fleuve (3), jetaient sur les marécages de la Frise d'immenses ponts de bois, dont les restes se retrouvent encore : par le canal de Drusus, qui amenait l'eau du Rhin jusque dans le Zuyderzée (*lacus Flevo*), la flotte romaine naviguait librement entre deux rives barbares et arrivait de là par l'Océan jusqu'aux bouches de l'Elbe. Il fallut qu'Auguste arrêtât lui-même ses généraux et leur défendît de passer l'Elbe (4); que Drusus, pour ne pas aller plus loin, prétextât un avertissement des dieux (5). La Germanie jusqu'au Weser devenait, malgré Rome elle-même, la conquête de Rome; elle semblait prête à payer le tribut; elle plaidait comme une province romaine au tribunal de Varus. Cette heure fut l'apogée de la puissance guerrière de Rome.

(1) Inscription grecque d'Ancyre. Strabon. V. Horace :

Penè occupatam seditionibus
Delevit urbem Dacus. . .

Et Virgile :

Et conjurato descendens Dacus ab Istro.

Et memoratus mutuis cladibus Dacus. — Tacite, German. Florus. IV. 12.

(2) Domitius OEnobarbus en 746. V. sur les campagnes de Tibère, en 739, 746, 756, 757; de Drusus en 740, 741, 742, 743, 745. Florus. IV. 12. Dion. Plin. XI. 18. Suétone, in Tib., 9. Sénèque, Consol. ad Marciam. 3.

(3) Sur le canal de Drusus (ans de Rome 740-741). V. Tacite, Annal. XIII. 53. Hist. V. 19. Suétone, in Cl. 1.

(4) Il avait plus d'une fois battu l'ennemi et l'avait poussé jusque dans les plus profondes solitudes; mais il s'arrêta à l'apparition d'une femme barbare, d'une taille gigantesque, qui lui défendit en latin d'aller plus loin. Suétone, in Cl. 1.

(5) Omnis usque ad Visurgim penè stipendiaria Germania. Velleius. II. 97.]

Mais ce fut aussi l'heure où Rome eut le plus à trembler pour elle-même. En peu d'années le péril éclata partout, et il sembla que tous ces peuples vaincus ou à demi subjugués se fussent donné le mot pour une dernière révolte. Dix-huit ans auparavant, Drusus, par un trait de génie, s'était jeté entre les deux races germaniques, les Hermions et les Suèves (1) (vers l'an 744), avait conquis et fortifié le Mein qui les séparait : et, rejetées en arrière par ce redoutable voisinage, les races suéviqes s'étaient repliées vers les forêts sans fin de la Bohême (*Boiohemum*). Mais là s'était trouvé un homme de génie : parmi les Marcomans (*markmannen*, hommes des frontières), Marbod, barbare que Rome avait élevé, arrivait au pouvoir, ralliait à lui les peuples suéviqes, et fondait non loin du Danube, à deux cents milles seulement des Alpes, un empire, romain par la discipline, par la tactique militaire, par la puissance du commandement (2). Et tandis que Rome effrayée envoyait douze légions pour le combattre (an de J.-C. 6, de Rome 739) ; dans les provinces voisines, depuis le Danube jusqu'à l'Adriatique (Pannonie et Dalmatie), plus de deux cent mille hommes étaient en révolte, faisaient trembler l'Italie, et arrivaient jusqu'à dix journées de Rome. Et, lorsque trois ans d'une guerre opiniâtre (ans 6-9) avaient à peine dompté cette révolte, Armin (*Arminius*, *Hermann*), à la tête de quatre peuples du Rhin, surprenait Varus et les légions romaines au milieu du rêve d'une domination pacifique, renversait dans la sanglante nuit de Teut-burg l'œuvre

(1) V. « Luden : Geschichte des Deutschen Volks. »

(2) « Certum imperium et vis regia. » Marbod pouvait mettre sur pied 70,000 hommes et 4,000 chevaux. Les *Langobardi* étaient ses alliés. Strabon nomme six peuples qui s'étaient ralliés à lui. — V. Strabon. Velleius. — « Plus redoutable, disait Tibère au sénat, que n'avait jamais été Antiochus ni Pyrrhus. » Les Semmons, peuple chef des peuples suéviqes (*caput totius gentis*), étaient au temps de César divisés en cinq bourgades (*pagi* ; all. *gauen*), dont chacune fournissait 1,000 hommes pour la guerre, tandis qu'un nombre égal restait occupé à la culture des terres (De B. G. IV...), ce qui suppose une population d'environ 1,000,000 d'âmes.

qui avait coûté vingt-quatre années de guerre aux généraux d'Auguste, forçait Rome à repasser le Rhin, couvrait de cendres les cheveux blancs du vieil empereur, et envoyait à Marbod la tête du Romain Varus comme un gage d'alliance entre la ligue du Rhin et l'empire du Danube, entre les Hermions et les Suèves (1) (an de J.-C. 9).

Au milieu de tant de périls, Rome se sauva par son unité. Drusus, en plaçant entre ces deux races germaniques des solitudes infinies, avait rompu entre elles toute communication efficace. Grâce à cette séparation, Rome put se défendre. Tibère et Germanicus sillonnèrent encore le sol teutonique (2). Auguste mourut (an de J.-C. 14) sans que l'intégrité de l'empire eût été violée ; mais plus persuadé que jamais des dangers d'une ambition insatiable et recommandant à ses successeurs de ne pas reculer les limites de la puissance romaine (3).

Telle était la pensée d'un politique ferme et intelligent : ne pas accroître l'empire, mais le fortifier et le garder. Comment les successeurs d'Auguste comprirent-ils les craintes, les prévisions, les pressentiments de leur devancier ?

§ II. — TEMPS DES SUCCESEURS D'AUGUSTE.

Malgré le conseil d'Auguste, que Tibère appelait un ordre (4), Claude envahit la Bretagne (an 43) et légua à ses successeurs une série de guerres inutiles à la grandeur de

(1) Dion. LVI. Suétone, in Aug. 23. Strabon. VII. Velleius. II. 117. 119. Tacite, Annal. I. 55.

(2) Campagnes de Tibère au delà du Rhin, dans les années 10, 11, après J.-C. (Suétone, in Tib. 18. 19. Velleius. II. 120, 121, 122). Campagnes de Germanicus en 14, 15, 16 (Tacite, Annal. I. 50 et II, 5. 25). Germanicus, selon Tacite, pénétra plus avant qu'aucun de ses devanciers.

(3) Tacite, Annal. I. 12. II. 61, in Agricola. 13.

(4) Augustus id consilium vocabat, Tiberius præceptum. Tacite, in Agr. *Ibid.*

l'empire. Mais, du reste, la tradition d'Auguste fut suivie; car je n'appelle pas conquête la réunion parfois momentanée de quelques monarchies vassales, dont les rois ne laissaient pas d'héritier, ou que supprimait, par forme de châtement, la police des Césars (1).

Rome, en effet, aux temps de Claude et de Néron, pouvait se croire en sûreté contre les barbares. Elle était une, instruite, prévoyante, contre des peuples épars, ignorants, divisés. Profiter des querelles, encourager les révoltes, soulever des compétiteurs, se faire donner des otages que l'on renvoyait plus tard pour être rois, telle était la constante diplomatie de Rome sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate. « J'ai longtemps guerroyé en Germanie, disait Tibère, et j'ai plus fait par la politique que par les armes (2). »

En effet, par sa seule politique, Rome poussait les barbares à leur ruine. Les Germains, quand leur grande ennemie n'était plus là, tournaient les armes contre eux-mêmes. Armin pour avoir voulu maintenir, par un peu de pouvoir, la ligue qu'il avait formée, Armin passait pour un tyran et était assassiné (an 21). Marbod chez des Suèves plus accoutumés cependant au pouvoir d'un seul, Marbod succombait devant les querelles intestines (an 19), et s'en allait mourir en Italie, prisonnier de Tibère. Les deux grandes ligues teutoniques furent ainsi dissoutes. Les peuples guerroyaient pour leurs incertaines limites, se heurtaient, changeaient de demeure, parfois étaient détruits; parfois venaient demander asile sur la terre romaine. Les belles plaines de la Gaule ne cessaient

(1) Voici celles de ces réunions qui paraissent avoir été définitives : Sous Auguste, le royaume des Galates (an 728). Dion. LIV. Strabon. XII. — Sous Tibère, celui de Cappadoce. Dion. LVII. Tac., Ann. II. 42 (an de J.-C. 18). — Sous Caligula, la Mauritanie (an 42). Dion. LX. — Sous Claude, la Judée après la mort d'Agrippa (an 44); l'Arabie-Itumée (an 49. Josèphe); la Thrace (an 46. Tacite. XII. 63); la Lycie (43. Dion. LX. Suétone, in Cl. 25.) — Sous Néron, le Pont-Polémoniaque (an 66), le royaume de Cottus dans les Alpes. Dion. LX.

(2) Tacite, Annal. II. 16.

pourtant pas de leur faire envie ; la somnolence de l'aigle romaine les encourageait ; ils essayaient de craintives et rapides invasions, pillant quelques terres et se retirant à la hâte comme le moucheron qui s'est posé sur la crinière du lion endormi. Le lion romain se secouait dans son repos et se soulevait lentement pour une défense qu'il croyait à peine nécessaire. Une sorte de trêve s'établissait entre le barbare toujours tenté, effrayé toujours, et le Romain, sentinelle endormie sur sa vieille lance, qui mettait volontiers son sommeil d'aujourd'hui sous la protection de sa gloire passée. Les incursions étaient rares, la défense était molle. Le Germain laissait sommeiller les vedettes romaines ; les clairons romains ne venaient plus éveiller les échos des forêts teutoniques. Rome qui n'avait plus, pour pressentir ses adversaires d'au-delà du Rhin, le coup d'œil de César et d'Auguste, Rome se reposait sur cette trêve tacite qu'elle croyait une paix, et une paix éternelle.

Sur le Danube, sa sécurité pouvait être plus grande encore. L'empire de Marbod s'était brisé, et, à sa place, des royautes vassales, d'humbles monarques qui recevaient leur couronne de César, habitaient la rive gauche du fleuve à l'obéissance envers Rome (1). Ce qui restait de peuples indépendants se consumait en guerres intestines ; en face d'eux, une seule légion, paisible spectatrice de leurs combats, était debout sur le bord du fleuve, veillant à la sûreté de la rive romaine (2). La flotte romaine recueillait les fugitifs ; Rome, afin que la guerre fût éternelle, se faisait la protectrice des vaincus.

Sur l'Euphrate enfin, d'interminables révolutions affaiblissaient l'empire des Parthes. La diplomatie romaine trouvait son compte dans tous les crimes (3). Parmi ces compétiteurs

(1) Tacite, German. 42. Annal. XII. 30.

(2) Ne victores successu clati, *pacem nostram* turbarent. Annal. XII. 56.

(3) « Omne scelus externum cum gaudio habendum, » dit un gouverneur romain (Tacite, Ann. XII).

renversés et rétablis d'un jour à l'autre, qui se faisaient la guerre avec le fer ou le poison, le candidat de Rome était toujours celui qui n'était pas sur le trône. Elle avait toujours en réserve quelque jeune Arsacide qu'elle s'était fait donner comme otage et qu'elle avait façonné à la romaine : au jour des révolutions, arrivait sur l'Euphrate ce prétendant oublié, avec ses habitudes civilisées, ses compagnons grecs, son dédain pour l'ivrognerie et pour la chasse; odieux à la noblesse, aimé du peuple. Par ces luttes perpétuelles, la puissance du roi des rois était abaissée. Rome le traitait en vassal (1); ces otages reçus et gardés à Rome, ces rois donnés par César, acceptés, demandés quelquefois par les Parthes (2), c'étaient, aux yeux de Rome, autant d'actes de sa suzeraineté universelle. L'Arménie, cette royauté arsacide, n'était déjà plus qu'un fief romain (3).

Ainsi rassurée contre ces trois grands ennemis, Rome avait eu bon marché de moins redoutables voisins. Par la soumission de la Thrace longtemps inquiète et remuante (an 43), la Macédoine était en sûreté. Depuis la défaite de Tacfarinas (4), Rome n'avait plus à guerroyer en Afrique. La frontière du nord et de l'Orient, cette ligne de plus de mille lieues qui commençait au Zuyderzée et finissait aux sables d'Arabie, était gardée habituellement par vingt légions (5) (cent vingt

(1) Claude parle au roi parthe Méherdate : « De Romano fastigio Parthorumque obsequio (Tacite, Ann. XII. 11). Déjà le roi Parthe, Phraate, « cuncta venerantium officia ad Augustum verterat » (*Id.* II. 1). Strabon en dit autant : ils ont renvoyé leurs trophées, confié leurs fils à Auguste, soumis aux Romains le choix de leur roi (VII, in fine).

(2) Tacite. *Ibid.* 10.

(3) « Armenii semper romanæ ditionis aut subjecti regis quem imperator delegisset, » dit un chef romain, à peu près prisonnier des Parthes; et tout ce que répond le Parthe vainqueur, c'est : « Imaginem retinendi largiendive penes nos, vim apud Parthos. » XV. 13. 14. — V. aussi l'Histoire de Tiridate, tome I, pages 477-480.

(4) Ans 17-24. — V. Tacite, Ann. II. 52. III. 73. 74. IV. 23, etc.

(5) Il semble même qu'après la mort de Néron, il n'y eut que trois légions au lieu de quatre sur le Danube.

mille hommes) ; et même fallait-il des canaux à creuser, des routes à construire, des mines à exploiter pour occuper le loisir du soldat. En Syrie, avant la dernière guerre, on voyait des vétérans qui avaient fait leur temps de service à trafiquer et à s'engraisser dans les villes sans savoir seulement ce qu'était une palissade ou un fossé (1). Gardée moins par sa force que par la terreur de son nom, Rome proclamait que, « rassasiée de gloire, elle en était venue au point de souhaiter la paix même aux peuples étrangers (2). »

En effet, jusqu'où n'allait pas le nom de Rome ? Quel peuple n'avait entendu parler de sa grandeur ? Autour d'elle s'étend le cercle immense de ses provinces, ces peuples sans nombre, ces milliers de villes qui lui payent l'impôt et obéissent à ses proconsuls : — plus loin le cercle indéfini de sa suzeraineté ; les princes qui lui rendent hommage, les peuples germains qui, à titre d'impôt, combattent pour elle, l'Arménie, à qui Néron vient de donner un roi : — plus vaste et plus indéfini encore, le cercle des peuples que Rome tient dans l'épouvante ou qu'elle protège, mais qui tous écoutent avec une respectueuse terreur le moindre bruit qui vient des bords du Tibre, peuples « d'une douteuse liberté ; » telles les nations du Bosphore et celles du Caucase, contre lesquelles Néron allait tenter une folle guerre. Jusqu'où ne sont pas allées les armées romaines ? Vers le nord, elles sont arrivées à trois journées de marche du Tanaïs (3). Vers le midi, Elius Gallus les a menées jusqu'au bout des déserts de l'Arabie, expédition malheureuse, mais où il n'a pas perdu plus de sept hommes dans les combats (4). Suetonius Paulinus, en dix jours, est arrivé au delà du mont Atlas, et, à travers des plaines couvertes d'une cendre noire, a pénétré jusqu'au Niger (5). Les cohortes

(1) Ann. 59. Tacite, Ann. XI. 18 (an 47).

(2) Claude au roi parthe Méherdate (an 50). Tacite, Ann. XII. 10.

(3) Tacite, Ann. XII. 17 (an 50). — (4) An de Rome 719. Strabon.

(5) Ou plutôt jusqu'au Gyr. Pline. V. 1 (an de J.-C. 42).

du préfet d'Égypte ont remonté le Nil jusqu'à la capitale de l'Éthiopie, et les députés de la reine noire Candace sont venus se jeter aux pieds d'Auguste (1). Un autre général est allé troubler, dans les sables africains, les peuples à demi fabuleux qui les habitent, et est revenu dans Rome triompher de vingt nations que Rome ne connaissait pas (2).

Allez plus loin. Où Rome n'a pas conduit ses armées, elle est présente par ses commerçants et ses voyageurs, par son luxe ou par sa science. Néron a fait rechercher les sources du Nil jusqu'en un lieu où des marais immenses arrêtent également le piéton et le batelier (3). Les îles Fortunées, trop bien connues, ne sont plus le séjour des bienheureux, et depuis que le roi Juba y a établi une fabrique de pourpre, la mythologie, chassée de ces rivages, a dû porter plus loin ses traditions poétiques (4). L'Inde, déjà pénétrée par les navigateurs macédoniens, déjà accessible par deux routes de terre, se rapproche de Rome par la découverte d'Hippalus : cet Égyptien a observé la marche des vents réguliers que connaissaient les seuls Arabes ; une flotte de cent vingt navires marchands, d'après ses instructions, s'est embarquée sur la mer Rouge ; et chaque été la flottille romaine arrive dans l'Inde en quatre-vingt-quatorze jours et revient avant l'année écoulée (5).

Enfin sur l'Océan, la conquête de la Bretagne a dû agrandir la sphère de la géographie antique. Une flotte romaine, probablement sous le règne de Claude, a fait le tour de cette île, qu'auparavant on appelait un monde. Elle a reconnu Ierné (l'Irlande), pays barbare où le fils se nourrit de la chair de son père. Elle a soumis les Orcades ; elle a enfin, en naviguant sur une mer paresseuse que la rame pouvait

(1) Strabon (an de Rome 732).

(2) Cornelius Balbus sous Tibère (Plin. V. 5). Il aurait pénétré jusque vers le 25° de latitude. — (3) Sénèque, Nat. Quæst. VI. 8. Plin. VI. 29.

(4) Plin. VI. 31. 37. Horat., Epod. 26. — (5) Strabon.

à peine soulever, aperçu la terre de Thulé (1). Thulé est le nom que l'antiquité donne toujours à la dernière terre signalée vers le nord (2). Pythéas la place où est le Jutland; il la peint comme une côte sablonneuse qui mêle à la mer l'arène de ses dunes, où les nuits d'été sont à peine de quelques heures (3). Pline la fait remonter vers le pôle, la met à l'entrée d'un océan de glace, y compte six mois de jour et six mois de nuit. Et le poète à son tour, inspiré peut-être par des traditions antiques, prophétise le temps où l'Océan, ce lien de la terre, laissera passage à l'homme vers des contrées nouvelles, et où la lointaine Thulé ne sera plus l'extrémité du monde (4).

Or, les peuples que Rome va chercher si loin, à leur tour viendront à elle. Le Zahara lui enverra pour l'amphithéâtre ses lions, ses serpents énormes et sa girafe merveilleuse; de main en main, de peuple en peuple, l'ambre de Livonie, la soie du pays des Sères lui sera apportée : « Tant il faut, s'écrie Pline, de fatigues et de voyages pour que nos matrones aient des habits qui ne les voilent pas (5) ! » L'Inde, non contente de trafiquer avec Rome, veut communiquer avec elle par des ambassadeurs. Deux ambassades indiennes (6), après des fatigues infinies, sont arrivées à Auguste; et, de même

(1) Tacite, in Agricola. 10.

(2) « Ultima omnium quæ memorantur, Thule » (Pline. II. 77, 112. IV. 30).

(3) Strabon.

(4)

Venient annis
 Secula seris
 Quibus Oceanus
 Vincula rerum
 Laxet et ingens
 Pateat tellus
 Nec sit terris
 Ultima Thule.

(Sénèque, trag.)

(5) « Tanto labore, tanto itinere paratur, ex quo matronæ transluceant. » (Pline. II. 4.)

(6) Ans de Rome 729 et 734. Suet., in Aug. 22. Hieronym. Chronic. Oros. IV.

qu'Alexandre reçut à Babylone des députés gaulois et espagnols, le fils d'Atia dans Tarragone a reçu les députés qui lui demandaient son amitié au nom d'un Porus, souverain de six cents rois.

Au contraire, hors de Rome, hors de l'influence et de la portée de son nom, que trouvons-nous? Voyez ces steppes immenses qui s'étendent entre la Baltique et la Mer Noire, dans lesquelles s'échelonnent les deux races gétique et sarmatique, qui seront célèbres dans l'avenir, qui sont obscures et méprisées aujourd'hui. Les plus proches voisins de Rome sont les Daces, déjà puissants et connus, les pères, dit-on, de la race Slavone moderne; — plus loin et plus obscurs, les Venèdes ou Vandales (*Venedi, Vendili*), illustres au siècle de la destruction de l'empire et dans l'histoire slave du moyen âge; — au delà, parmi ces tribus sarmates qui les poussent sur le Danube, tous les degrés et tous les caprices de la barbarie. Ceux-ci noircissent leur visage et ne combattent que par des nuits sombres, bataillon funéraire dont nul, dit-on, ne supporte le regard; ceux-là pourrissent dans la torpeur et la saleté, ignorant le mariage et se souillant par une promiscuité honteuse. — Les Finnois (*Fenni*) ont pour lit la terre, pour vêtements des peaux de bête, pour aliments le produit de leur chasse, pour armes des flèches garnies d'arêtes de poisson; les branches des arbres sont leur demeure: « Bienheureux, dit Tacite dans un accès de misanthropie à la façon de Rousseau, qui ne craignent ni hommes ni dieux, et n'ont plus même un vœu à faire (1)! » — Voulez-vous marcher davantage? Voulez-vous entrer dans le domaine de la géographie fabuleuse? Etes-vous curieux de connaître les Oxions à têtes d'hommes sur des corps de

(1) Et Horace de même :

Campestres melius Scythar
 Vivunt et rigidi Getæ
 Quorum plaustra vagas ritè trahunt domos. Ôde.

bêtes, les bienheureux Hyperboréens, les Agathyrses aux cheveux bleus; les monts Riphées, l'axe du monde, lieux où les ténèbres sont éternelles : toutes choses que Tacite a la bonté de ne pas affirmer et qu'il laisse dans un doute prudent (1)?

Ainsi, près de Rome la lumière, loin de Rome la barbarie : à mesure qu'on s'éloigne d'elle les ténèbres s'épaississent ; on arrive au monde des fables et des chimères. N'est-elle pas en droit de se dire le centre du monde? Bien que ses conquêtes n'aient pas dépassé le Rhin et l'Euphrate, ses voyageurs l'Elbe et l'Oxus (2), tout ce qui est civilisé la connaît ; tout ce qui la connaît vient à elle ; tout ce qui s'approche d'elle sent plus ou moins son influence. Son empire, comme un vaste édifice, projette autour de lui une grande ombre sous laquelle décroît et l'indépendance et la barbarie des nations. Si quelques peuples, disgraciés de Jupiter, vivent en dehors de cette influence et, comme dit Pline, de cette « immense majesté de la paix romaine (3), » leur obscurité permet de les oublier, et Rome ne perd pas son temps à compter « tout ce qu'il y a de nations errantes par delà l'Ister (4). » Elle dit, sans soupçonner qu'on puisse l'accuser de mensonge, que toute terre habitable, toute mer navigable lui obéit (5) ; elle dit à meilleur droit encore : « Il n'est pas de nation au monde qui ne soit ou subjuguée au point d'avoir presque disparu, ou maîtrisée au point d'être réduite au repos, ou pacifiée au point de n'avoir qu'à se réjouir de notre domination et de notre triomphe (6). » Et quand ses armées se trouvent en face des barbares, et que ceux-ci leur crient : *Qui vive!*

(1) « Quod ego, ut incompertum, in medio relinquam. » Germania, in fine. — V. aussi Pline. IV. 2.

(2) Strabon. XI, 13. — (3) Immensâ pacis romanæ majestate. H. N. XXVII. 1.

(4) « Et quidquid ultra Istrum vagarum gentium est... Geates in quibus Romana pax desinit. » Sénèque, de Providentiâ. 4.

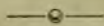
(5) Josèphe, de Bello. II. 16. — Denys d'Halicarnasse. — Et Virgile : « Romanos rerum dominos. » — (6) Cicéron.

on n'hésite pas à répondre : *les Romains, maîtres des nations* (1) !

Ainsi était constituée la puissance romaine au dehors. Maintenant c'est le secret intérieur de l'empire qu'il nous faut connaître, le secret de sa force, de sa cohésion, de sa durée, en un mot, de ce que nous avons appelé l'*unité romaine*.

CHAPITRE II.

Unité romaine.



§ I. — DE LA CONQUÊTE ET DE LA SUZERAINETÉ DE ROME.

Comparer l'empire romain à une des monarchies de notre siècle serait une grande erreur. Les États modernes, depuis soixante années surtout, arrivent à ne considérer le gouvernement que comme une force, les hommes comme un chiffre, le sol comme un point d'appui. Et parce que les faits résistent, parce que la nature humaine, quoi qu'on puisse dire, ne se laisse pas réduire volontiers à cet état d'abstraction mathématique, lutter contre la nature et contre les faits devient la tendance instinctive des gouvernements. De là, dans le pouvoir même le plus doux, une certaine crainte de ce qui est libre et spontané, le besoin de tracer à l'homme une ornière, et de l'emboîter, s'il se peut, dans une route dont il ne puisse dévier : les *rails* et la vapeur appliqués aux êtres humains seraient pour bien des politiques le beau idéal du pouvoir. — De là encore une tendance, qui va parfois jusqu'à la puérilité, à combattre par la régularité et la symétrie cette irrégularité qui est le propre de l'indépendance humaine, à

(1) Flor. IV. 12.

délimiter le sol, à régler les conditions, à niveler, s'il se pouvait, les pensées, sans avoir égard aux diversités de traditions, d'instincts, d'habitudes. Un peuple n'est plus qu'un nombre donné de milliers d'âmes, un pays un nombre donné de lieues carrées; en un mot, pour parler avec Catherine, on voudrait écrire sur la peau humaine comme on écrit sur le papier. — De là enfin la nécessité qu'on s'impose d'une action et d'une lutte perpétuelles. Si un gouvernement n'est qu'une force, le jour où il cesse d'agir, il cesse d'être. Si le libre arbitre de l'homme est un ennemi, il faut lutter sans cesse; car le libre arbitre réagit toujours: et comme d'un jour à l'autre sa force contenue peut éclater, comme d'un jour à l'autre l'intelligence humaine, ce ressort indocile, peut briser le mécanisme dans lequel on prétend l'engrener, il faut être toujours sur ses gardes. Si le gouvernement des hommes pouvait marcher comme le wagon sur un chemin de fer, les gouvernants seraient enchantés sans doute de ce mouvement facile, régulier, irrésistible, fatal; seulement ils feraient bien de prendre garde à ces volontés humaines, puissantes et redoutables comme la vapeur, condensées et comprimées comme elle, prêtes comme elle à éclater au premier choc.

Telles deviennent donc les conditions de la puissance publique: d'un côté, gouverner le plus possible, pour que l'action du gouvernement ne s'éloigne pas, intervenir en toute chose, pour tenir l'homme par tous ses intérêts et tous ses besoins; — d'un autre côté, s'armer le plus possible de vigilance et de force, pour prévenir et combattre une explosion toujours à craindre; — en un mot, développer chaque jour davantage ce qu'on appelle administration, police, force militaire.

Eh bien! ces trois moyens de gouvernement, Rome les écartait ou peu s'en faut. Ce que nous nommons assez vaguement puissance administrative n'était pas un des privilèges de sa souveraineté: Rome n'administrait pas, elle laissait faire. Les défiances des gouvernements modernes et leur imixtion dans les détails de la vie municipale ne furent pas son

fait. Anagni pouvait relever ses temples, Marseille agrandir son port, Cordoue réparer son théâtre, sans que Rome jugeât de son intérêt ou de sa grandeur de laisser sans toit les temples d'Anagni, ou sans colonnes le théâtre de Cordoue. Le proconsul et le propréteur venaient faire le cens, lever des soldats, recueillir les tributs, ouvrir à travers les provinces un canal dont César les dotait, ou construire une route dont l'empire avait besoin ; il agissait, il n'empêchait pas : système différent, plus libéral peut-être, moins paternel ; qui plaît aux cités en veillant moins sur elles, respecte leur liberté et néglige leurs intérêts, les traite non comme des pupilles qu'il faut protéger et défendre, mais comme un fils maître de ses droits, que le père de famille veut laisser libre, même de se ruiner.

Cette autre puissance que nous appelons proprement du nom de police existait-elle ? Dans les provinces, les villes veillaient à leur propre sûreté, et l'autorité du proconsul arrêtait plutôt qu'elle ne provoquait leur justice. Quant à des craintes de complot, à l'inquiète recherche de quelques semences de révoltes nationales, il n'en est pas question. L'évidence du pouvoir de Rome en était la garantie ; sa supériorité inouïe suffisait pour maintenir les esprits dans le respect. Il semblait que de si haut l'œil de César dût pénétrer partout, et qu'au lieu de penser à une trame longuement ourdie, il fallût ou se révolter ouvertement, ou se soumettre. Rome avait, dans les provinces, quelques soldats contre une révolte possible ; elle n'avait pas d'espions contre les conspirateurs.

Et même cette force militaire, cette puissante milice qui avait conquis le monde, n'était pas le suprême garant de son obéissance. C'est ici le trait le plus merveilleux : Rome, cette fille de Mars, qui avait conquis le monde par les armes, gouvernait le monde presque sans armes. Ses vingt ou vingt-cinq légions (120 à 150,000 hommes (1)), c'est tout ce qu'il y avait

(1) La légion était sous Auguste de 6,000 hommes et 300 chevaux (Tacite, Ann. II 62. Liv. XXIX. 24. Ovid., Fast. III. 128. Plut., Rom. Quæst. 30).

de forces romaines) n'étaient pas occupées, croyez-le, à faire la police des provinces et à maintenir les sujets de Rome sous sa loi (1). Huit sur la frontière du Rhin veillaient contre la Germanie; trois, ou peut-être cinq, étaient sur le Danube; quatre enfin sur l'Euphrate; une seule gardait l'Afrique contre les incursions des nomades; la Bretagne, récemment domptée, en avait trois: c'étaient là les contrées pour lesquelles l'invasion étrangère était à craindre. Mais l'Italie et l'Espagne étaient presque sans soldats; mais tout l'intérieur de la Gaule n'avait pour garnison que douze cents guerriers romains. L'Égypte, ou plutôt Alexandrie, était gardée par deux légions, parce que l'Égypte nourrissait Rome. Mais l'Asie mineure tout entière, si riche et si peuplée, obéissait à des gouverneurs désarmés. Trois mille hommes jetés au delà de la mer Noire gardaient cette côte inhospitalière, et assuraient aux Romains l'obéissance des rois du Bosphore. Les autres rois répondaient à Rome de la tranquillité de leurs royaumes, et à leurs propres frais, avec ce que Rome leur permettait de lever de soldats, faisaient la police pour elle. Quant à la mer, quarante voiles sur le Pont-Euxin suffisaient à la tranquillité de cette mer et aux libres communications de Rome avec ses sujets. Une flotte sur l'Adriatique à Ravenne, une autre à Misène, et une à Fréjus, c'est-à-dire peut-être 15,000 matelots (2) sur toute la Méditerranée, protégeaient l'Italie, portaient les ordres de César à l'Espagne, à l'Afrique, à la Grèce, à tout l'Orient. Cette faiblesse des moyens matériels dans un empire qui pourtant ne fut jamais sans quelque guerre, semble

(1) V. Tacite, Ann. IV. 5. Josèphe, de Bello. II. 16. Tacite, Hist. passim. « Les villes sont sans garnisons, une cohorte ou un escadron suffit à la garde d'une nation entière. » Aristides, rhetor, de urbe Româ.

(2) Les deux flottes *pratoriæ* de Ravenne et de Misène portaient chacune une légion ou 6,000 matelots (Végèce. V. 1); les deux flottes *vicariæ* de Fréjus et du Pont-Euxin, chacune 3,000.—V. Tac., Hist. II. 83. Ann. IV. 5. — En outre, deux flottilles sur le Rhin et sur le Danube (Tac., Ann. I. 58. XII. 30. Florus), de 24 voiles chacune. Lipse, de Magn. R. I. 5.

merveilleuse, lorsqu'on la compare aux onéreux armements des puissances modernes et aux sacrifices énormes qu'elles s'imposent en pleine paix, seulement pour maintenir leur position et assurer la tranquillité de leurs États.

Non, ce n'étaient ni ces moyens modernes d'administration et de police, ni l'autorité de la force militaire qui constituaient Rome maîtresse du monde. Rome, qui avait eu tant de forces à faire plier sous elle, semble à peine s'être préoccupée des résistances qui pouvaient entraver son pouvoir. Loin de là; la souveraineté et le gouvernement, qui sont pour nous une seule et même chose, étaient pour elle deux choses toutes distinctes. Glorieuse d'être souveraine, elle était peu jalouse de gouverner. Mille puissances indépendantes, des royautes et des républiques la dépouillaient de cette action journalière du pouvoir, dont les princes modernes sont si jaloux. Sa puissance n'était pas, comme celle des souverainetés d'aujourd'hui, un ressort, invisible moteur d'une immense machine, et qui, lorsqu'il s'arrête, n'est plus qu'un jouet fragile et méprisé : c'était bien plutôt la lourde épée de nos pères, qui, jetée dans un coin de l'arsenal, inspire encore le respect, et, sûre de sa force, peut, sans qu'on l'oublie, demeurer longtemps dans le fourreau.

La force de Rome était toute morale. Les gouvernements qui entrent dans les voies de l'esprit moderne répudient davantage, à mesure qu'ils y entrent, toute force dérivée du passé. Il leur faut des moyens actifs, présents, visibles, des moyens qui soient acceptés par une logique toute mathématique, pour faire entrer le monde dans l'ordre tout mathématique qu'ils ont conçu : la géométrie ne s'accorde pas avec les souvenirs. Rome, au contraire, n'était point géomètre. Ne cherchant pas une loi rationnelle, elle pouvait accepter comme appui de son pouvoir tout ce qu'il y a de moins rationnel (je ne dis pas de moins raisonnable) dans la vie humaine, les espérances, les sentiments, les souvenirs. Rome fondait son pouvoir sur le passé. Il faut pour la bien comprendre remon-

ter au passé, connaître la nature de sa conquête, tenir compte de la force de ses institutions républicaines et de l'impulsion que son sénat lui imprima pendant six cents ans.

Un principe surtout me paraît frappant dans les institutions romaines ; un résultat me semble visible dans l'histoire du peuple romain. Ce principe, c'est l'identité dans la république de Rome des deux puissances civile et militaire ; le résultat, c'est la lenteur, la patience, l'habileté politique dans la conquête.

La distinction du pouvoir civil et du pouvoir militaire, si féconde en querelles dans les États modernes, n'existait pas chez le peuple romain. Il fut à la fois et le plus guerrier et le plus politique de tous les peuples. La nation, c'était l'armée ; chacun à son tour marchait à l'ordre du consul, faisait une campagne, puis venait reprendre la toge et la charrue. Les comices par centuries étaient une réunion de l'armée ; le peuple s'y rassemblait hors de la ville, en armes, classé, comme la légion, par manipules et par cohortes ; et si le drapeau qui flottait au Janicule était retiré en signe d'alarme, l'assemblée était dissoute. A son tour, la légion c'était la cité : *civitas armata*, dit Végèce (1). Au milieu du camp et de l'appareil militaire, s'élevait à côté de l'autel le tribunal, symbole de la puissance pacifique, où le consul, le préteur, magistrats civils en même temps que chefs de l'armée, rendaient la justice comme ils l'eussent rendue au Forum. Rome gouvernante et Rome combattante est une seule et même chose. Où la légion a campé, la cité s'est installée ; où l'étendard s'est déployé, la hache et les faisceaux ont paru.

Que résulte-t-il de là ? C'est que la tête gouverne le bras ; c'est que la pensée politique ne divorçant jamais d'avec la force militaire, nécessairement la domine et la dirige ; c'est que la conquête, au lieu d'être aveugle, immodérée, aventureuse, est habile, mesurée, intelligente ; c'est que le même homme étant toujours politique et soldat, la conquête que le

(1) Lipse, de Magn. R. II, in fine.

soldat accomplit est toujours résolue, dictée, modérée par le politique.

Quand une brigade de la grande armée a touché un pays, Napoléon, le jour même, déclare que ce pays lui appartient. Il décrète la déchéance de ses rois ; il y installe un roi son cousin ; il y intronise son code, ses préfets, ses volontés. Lui demanderez-vous de quel droit ? Le sort des armes l'a rendu maître ; l'intérêt et le besoin du monde sont de lui être soumis. Lui demanderez-vous si son œuvre est durable ? Il ne le sait pas. Sa force est viagère : sans postérité, comme il fut sans aïeux, il n'a pas pouvoir sur l'avenir. Napoléon, homme politique, est obligé par la force des choses à conquérir en soldat, non en politique ; comme un Pyrrhus, non comme un Alexandre.

Napoléon n'est qu'un homme ; Rome est un peuple : voilà pourquoi Rome suit une marche toute différente. Rome est un peuple, et le général même qui combat pour elle, ne combat pas avec la pensée d'un général dont la vie est courte, mais avec la pensée d'un peuple qui se sent éternel. Pourquoi se hâter ? pourquoi escompter sa victoire et s'exposer à la compromettre ? Rome sera patiente, parce qu'elle a les siècles devant elle.

Ainsi, Rome, dans sa miséricorde, fait rarement usage de ce droit antique qui livre le vaincu à la merci du vainqueur, par lequel l'homme devient esclave, le temple devient lieu profane, la terre propriété du peuple victorieux. Rome épargne l'ennemi qui se soumet. Même quand elle le déclare tributaire et fait sa terre *province romaine*, la pire destinée qu'elle lui prépare, c'est l'assujettissement, non l'esclavage. L'homme reste libre, le temple respecté ; la terre, qui de droit est la propriété du peuple romain, demeure aux vaincus à titre d'usufruit et de tolérance. « Là où Rome commande il ne doit y avoir que des hommes libres (1). »

(1) Dion Chrysostome, Orat. 31. « Seuls parmi tous ceux qui ont régné, vous commandez à des hommes libres. » Aristides, Rhetor, de Urbo R.

Ainsi encore, Rome, quand elle s'attribue la force politique, le commandement militaire et l'impôt, laisse subsister d'ordinaire la loi, la coutume, les dieux, la langue, les magistrats. L'édit de son proconsul respecte les coutumes nationales. Rome n'est point possédée du démon de gouverner, de changer, de *légiférer*, comme nous disons. Elle consent à laisser les peuples ce qu'ils sont. Un pays vaincu est pour elle autre chose que trois ou quatre pouces carrés sur une carte, libre espace pour effacer et pour écrire.

Souvent sa modération va plus loin. La souveraineté politique elle-même est chose à laquelle Rome ne touche qu'en hésitant. Elle n'a point hâte de proclamer et de décréter ses conquêtes, d'étendre ses domaines, de dénombrer plus de sujets, d'écrire sa grandeur dans les almanachs. Maîtresse de fait, souvent elle ne veut pas l'être de nom. Quand la défaite de Philippe lui livre la Grèce, elle déclare la Grèce libre et souveraine (1). Quand un Archélaüs lui lègue la Cappadoce, elle affranchit la Cappadoce (2). Elle tient (et il faut lui en savoir quelque gré, que d'ambitieux n'ont pas eu le même bon sens!) à la *réalité plus qu'aux dehors officiels du pouvoir* (3). Elle ne semble occupée qu'à déguiser sa souveraineté de fait sous les noms les plus modestes et les plus acceptables apparences. Au lieu de dire : sujets, empire, contingent forcé, elle dit : alliés, fédération, troupes auxiliaires, les républiques ses voisines, les rois ses confédérés. Des sujets mécontents ne valent pas à ses yeux des alliés soumis. Ces alliés ou ces frères du peuple romain, qui souvent ont été ses ennemis (4), que Rome a épargnés ou défendus, Rome les honore, « elle

(1) Elle lui accorde le *jus integrum*, liberté, souveraineté, exemption d'impôt; λευθερία, αὐτονομία, ἀπέλευσις. — V. Polybe. Tit. Live. Sénèque, l. Benef. 16.

(2) Strabon.

(3) *Externæ superbiæ sucto, non inerat notitia nostri : apud quos vis imperii valet, inania transmittuntur.* Tacite, Ann. XV. 31.

(4) *Si judicium senatûs servari oporteret, liberam debere esse Galliam quam bello victam suis legibus uti voluisset.* — César, de Bello Gallico. l. 45.

ne veut rien leur ôter de leur droit (1); elle prétend, au contraire, ajouter à leur grandeur et à leur gloire (2). » Aussi, non-seulement gardent-ils ces signes distinctifs de la nationalité, la langue, les mœurs, le droit civil, la religion : mais les signes même de la souveraineté leur restent ; la loi (*νόμος*), le territoire (*χώρη*), le gouvernement (*πολιτεία*) (3). Ce sont des peuples libres qui ont mis leur liberté en commun avec celle de Rome ; « ce sont des étrangers, dit le jurisconsulte, qui jouissent chez nous de leur liberté, comme chez eux nous jouissons de la nôtre (4). »

Mais alors, que lui sert d'avoir vaincu ? Qu'a-t-elle gagné à tant de triomphes ? Une seule chose : quatre lignes écrites dans le traité d'alliance, mais quatre lignes que la *loquèle* du jurisconsulte romain a dictées, et que l'épée romaine saura commenter au besoin ; car, ce n'est pas seulement le politique, c'est le jurisconsulte qui marche à côté du soldat.

Ce que Rome exige de ses alliés, c'est, dit le traité, « de n'avoir d'amis ni d'ennemis què ceux du peuple romain ; » c'est un moyen de maintenir la paix du monde. C'est ensuite « d'avoir égard comme il convient à la dignité du peuple romain (5), » juste aveu de la grandeur et de la puissance romaine.

Le résultat de ces conditions est facile à comprendre. La première est la circonlocution la plus polie qui puisse être employée pour dire à un peuple qu'il renonce à son droit de paix et de guerre, qu'il abdique sa souveraineté extérieure

(1) Ne quid de jure aut legibus Aduorum deminueretur. — César, de B. G. VII. 33.

(2) Populi romani hanc consuetudinem ut socios et amicos non modò nihil deperdere, sed gratià et dignitate auctos velit. *Id.* I. 43.

(3) Dion Chrysostome, Orat. 31. V. sur tout ceci, Spanheim, Orbis Romanus.

(4) Proculus. Dig. 7. De Captivis.

(5) EOSDEM QUOS POPULUS ROMANUS HOSTES ET AMICOS HABEANT. — MAJESTATEM POPULI R. COMITER CONSERVANTO. Cic. pro Balbo. 16.

Ainsi le traité avec les Latins, sous Tarquin (an de Rome 220) : *Haud difficulter persuasum Latinis quanquàm in eo FOEDERE SUPERIOR ROMANA RES ERAT.* — Tit. Liv. I. 52.

et sa dignité de nation armée. Si maintenant le peuple allié est menacé par les barbares, si un roi voisin lui fait injure, quelle sera sa défense, si ce n'est Rome? Par là, les peuples se déshabituent de la milice, leur force s'amollit, et les nations qui ont résisté avec le plus de gloire, au bout de cinquante ans ne savent plus combattre.

Par là aussi les armes romaines s'installent sur le territoire des alliés. Rome a-t-elle besoin d'un passage pour ses troupes? Au nom des droits de l'hospitalité réciproquement stipulés, Rome, voyageant en la personne de ses magistrats et de ses armées, fait héberger par la cité amie, drapeaux et soldats, tribuns et préteurs; et la tessère d'hospitalité, ce noble gage des amitiés antiques, finit par ne plus être qu'un billet de logement (1).

Or, comme l'armée romaine est la cité romaine, comme le préteur qui la commande est un magistrat, comme l'aigle, signe de guerre, est aussi un signe de commandement pacifique et régulier, qu'arrive-t-il? Sans brusque passage, sans rien qui avertisse, sans cette transition difficile pour les peuples modernes de l'occupation temporaire par le soldat à la durable installation d'un gouvernement légal; un simple voisinage militaire se trouve être bientôt une domination politique; le siège de gazon d'où le général harangue ses soldats, devient le tribunal d'où le magistrat romain rend la justice au peuple soumis. Aucun nom n'a changé, le sénat n'a pas prononcé ces mots menaçants de province et de proconsul; et néanmoins le peuple allié et sa terre libre, avec quelques franchises municipales de plus, se trouvent sous la main de Rome à peu près autant que le peuple sujet et la province romaine.

Or, pour confirmer et pour appeler d'une façon légale cette domination subreptice, Rome tient à sa main la seconde clause du traité : *Vous respecterez honorablement la majesté du*

(1) F. Tit. Liv. XLIII, 7.

peuple romain, clause si naturelle et si légitime que Rome la sous-entend lorsqu'elle n'est pas écrite (1). « Cette clause, dit le jurisconsulte, est l'aveu, non d'une souveraineté, mais d'une prééminence. Le peuple allié de Rome n'abdique pas sa liberté. Nos clients à Rome sont libres aussi, mais libres à un rang inférieur et avec d'autres devoirs que nous. La nation alliée, libre comme eux, est comme eux inférieure, cliente et vassale comme eux (2). »

C'est sous ce nom de suzeraineté ou de patronage que se déguise la domination réelle des armes romaines. C'est en vertu de ce patronage, qu'au sein des villes alliées les ambassadeurs romains connaissent, dirigent, décident tout, ont leur parti et le font mouvoir ; — que l'allié, légalement exempt d'impôts, finit par contribuer, sous une forme ou sous une autre, à l'entretien des soldats qui le défendent (3) ; — que le propréteur ou le légat romain, seul portant le glaive au milieu d'un pays désarmé, devient nécessairement seul arbitre de toutes les querelles, seule barrière à tous les désordres ; — qu'enfin, la ville cliente n'étant pas en droit de juger son suzerain, tout dissentiment entre un Romain et un étranger appartient à la justice du préteur ; — qu'ainsi s'établissent, sans éclat et sans bruit, la puissance financière, la police, la juridiction de Rome.

Maintenant — si l'esprit national s'aperçoit de cette sourde et clandestine conquête ; si l'état allié veut reprendre au sérieux son indépendance ; si le patriotisme républicain ose

(1) *Sive æquo fœdere in amicitiam venerit, sine fœdere comprehensus est is populus ut alterius majestatem conservaret...*

(2) *Hoc enim adjicimus ut intelligamus alterum populum superiorem, non alterum non esse liberum : quemadmodum et clientes nostros intelligimus liberos esse, etiam si neque auctoritate neque dignitate nec viribus nobis pares sint : sic et eos qui majestatem nostram conservare debent, liberos intelligendum est. Proculus. Dig. 7. De captivis et postliminio.*

(3) *V. Liv. XXX. 57. XLV. 29. Byzance libre paye le tribut. Plin. IV. 11. Tacite, Ann. XII. 62.*

se réveiller; si un fils de roi ou l'héritier prétendu d'une dynastie éteinte se montre au peuple et le soulève, ce n'est pas seulement une guerre, c'est une révolte. C'est (pour transporter à la façon romaine les termes du droit privé dans le droit public) un client ingrat envers son patron, et qui, par son méfait, a abdiqué la liberté. Rome suzeraine déclare félon (*rebellis*) son vassal. Rome, qui épargne les soumis, s'armera de toute sa puissance pour écraser ce superbe :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Et quand il aura succombé sous l'invincible puissance des armes romaines; livré par le droit antique à la merci du vainqueur, trop heureux si Rome ne le transplante pas sur des rives étrangères, trop heureux si la miséricorde romaine lui laisse son bien et sa liberté corporelle; il faudra qu'il accepte la domination romaine tout entière et toute patente. Le peuple ne sera plus allié, mais sujet et tributaire; la terre sera province; l'impôt sera payé dans toute sa rigueur; le proconsul exercera tous les pouvoirs. Rome est dans son droit; Rome a su ne jamais en sortir, et, comme un rusé plaideur, attendre sur le terrain légal le faux pas qui devait lui livrer son adversaire.

Ainsi, par la puissance des armes et par l'adresse de la politique, le monde devenait sujet ou vassal de Rome. Au bout de six siècles d'existence, et bien avant l'ère des Césars, elle avait conquis de nombreux domaines. Elle avait créé autour d'elle une vaste fédération, au milieu de laquelle, seule puissance armée, suzeraine universelle, sœur aînée de cette grande famille, elle était le centre et le noyau autour duquel les peuples s'aggloméraient. Ce n'est pas l'empire du monde, dit Cicéron, c'est le patronage du monde qui est entre les mains de Rome (1).

(1) *Patrocinium orbis terræ veriùs quàm imperium.* Cic., de Offic. II. 8.

Mais entre ces peuples, pour lesquels la *raison suprême des rois* n'existe plus, qui sera l'arbitre, si ce n'est le patron parmi ses clients? le suzerain parmi ses vassaux? l'aîné parmi les frères? Rome, la présidente de cette fédération du monde, parmi ses respectueux confédérés? Aussi, de bonne heure, Rome s'est-elle posée comme médiatrice et comme gardienne de tous les droits. De bonne heure, sa politique a été d'être présente partout, d'intervenir dans les querelles, de prendre parti pour le droit des gens. Ce rôle de lieutenant de police du genre humain, cet office de redresseur de torts et de pacificateur universel (*pacisque imponere morem*), a été depuis longtemps accepté par le sénat. Y a-t-il querelle? Les ambassadeurs des deux peuples rivaux iront soumettre leurs griefs au sénat. Y a-t-il soupçon? Le sénat mande devant lui les magistrats de la ville accusée. Y a-t-il trouble? y a-t-il désordre? Le proconsul intervient. Y a-t-il injure envers le nom romain? la république alliée a-t-elle osé toucher la tête sacrée d'un citoyen de Rome? Il faut bien que le juge soit le vengeur de son propre grief; le sénat cite devant lui la ville coupable et la déclare déchue de sa liberté (1). Le droit de récompenser marche avec celui de punir; avec le droit de conférer des privilèges, celui de les ôter. Rome est la grande dispensatrice, le censeur universel, qui juge les mérites des peuples, qui leur distribue ou leur retire l'indépendance, le droit de cité, l'exemption d'impôts (2). « Le

(1) Je ne cite que les exemples contemporains de l'époque des empereurs : Auguste ôte la liberté ou l'immunité à beaucoup de villes qui, pour la plupart, l'avaient achetée d'Antoine. Suétone, in Aug. 47. Dion. LII. LIV. — Tibère de même (Suet., in Tib. 37), entre autres à Cyzique (an 25), qui n'achevait pas son temple à Auguste et qui avait emprisonné des citoyens romains. Tacite, Ann. IV. 36. Dion. LVII. — Claude aux Rhodiens, puis la leur rend. An 46 et 52 (Dion. LX. Suétone, in Cl. 16); Aux Lyciens (an 43). Suet., in Cl. 25. Tacite. XII. 58.

(2) « Immunitas. Coloniarum immunes. » V. Pline. III. 3. 4. Loi 8. § 7. D. de Censibus. — Ilion, en vertu des édits de César (Strabon. XIII. Callistrat., in Dig. XXVII. 1), et de Claude (Suétone, in Cl. 25. Tacite, Annal. XII. 58. Pline. IV. 1), jouissait de ce droit. — La Grèce, d'après l'édit de Flamininus. — Rhodes et d'autres villes. — Mar-

peuple romain pense qu'à lui seul appartient de prononcer sur la liberté et le droit de cité, et le peuple romain a raison (1). » Plus tard, Rome, avec plus d'orgueil encore, dira : « Qu'il a plu aux dieux d'établir qu'à elle appartient de donner ou d'ôter à son gré; et de ne pas reconnaître un autre juge qu'elle-même (2). »

Ainsi cette domination, née de la force militaire, se maintenait par un principe tout pacifique; ainsi Rome, cette victorieuse, tenait le monde en respect, non avec l'étendard ou avec l'épée, mais avec le tribunal et le bâton d'ivoire du préteur. Au milieu de ce monde, où elle se vantait à bon droit d'avoir fait taire le bruit des armes, Rome siégeait comme ce tribunal rêvé par l'abbé de Saint-Pierre pour terminer les querelles des nations : et, à la vue de ces peuples, de ces républiques, de ces rois conservant une faible part, mais une certaine part de souveraineté et d'indépendance, et cependant forcés de poser les armes et de soumettre leurs griefs à une justice suprême, l'orgueil de la philanthropie romaine n'était-il pas excusable? Ces mots, *notre paix*, *la paix romaine*, *violenter la paix de Rome* (3), n'étaient-ils pas le langage d'une légitime fierté?

Telle était cette sagesse et cette modération romaine, que, selon saint Augustin, Dieu récompensa en lui abandonnant l'empire du monde et qui a reçu même les louanges de l'Esprit Saint : « Par le conseil et par la patience, disent les Saintes-Écritures, les Romains s'étaient assujetti de très-loin-

seille (Justin, LXIII). — Leptis en Afrique (César, de Bello Africano. 7). — Tarse et Laodicée, par un édit d'Antoine. Appien. B. C. V. — Colophon, Smyrne, Plarasa, Aphrodise, en Asie (S. C. rapporté par Chishull, d'après les Inscriptions).

(1) De jure libertatis et civitatis suum putat Pop. Rom. esse judicium et bene putat. Cic., in Verrem. I. 1.

(2) Diis placitum, ut arbitrium penes Romanos maneret, quid darent, vel quid adimerent neque alios nisi seipsos judices paterentur. Tac., Ann. XIII. 56.

(3) « Pax romana, » dit Sénèque. Tacite, Ann. XIII. 30 : Ne pacem nostram turbarent. Et Pline déjà cité : « Immensa pacis nostræ majestas. »

taines provinces, avaient vaincu des rois venus des extrémités du monde... , avaient imposé à d'autres un tribut... , avaient ruiné et soumis à leur empire les royaumes et les îles qui leur avaient résisté ; » tandis que, « à l'égard de leurs amis et de ceux qui se reposaient avec eux, ils conservaient avec soin leurs alliances... , et quiconque entendait prononcer leur nom les redoutait... Ils faisaient régner ceux auxquels ils voulaient bien donner aide pour régner, chassaient du trône ceux qu'ils voulaient en chasser, et ainsi s'étaient-ils élevés à une très-grande puissance. » Alors cependant « nul des Romains ne portait le diadème et ne se revêtait de la pourpre afin de se rendre plus grand que les autres, » mais « trois cent vingt sénateurs tenaient conseil pour le peuple afin d'agir dignement » (1) en son nom.

Au sénat, en effet, appartenait cette œuvre de la conquête du monde, si patiemment conduite durant tant de siècles. Mais, en même temps, un autre travail s'accomplissait pour assujettir plus complètement le monde à l'unité romaine, et ce travail, quand le sénat quitta les rênes de l'empire, n'était pas encore achevé.

§ II. — DES COLONIES.

Comment Rome, ayant organisé à son profit le droit public du monde, en organisait-elle à son image la civilisation et les mœurs ? Ayant soumis les nations, comment savait-elle conquérir les hommes ? Comment faisait-elle que son allié ou son sujet entrât plus fortement dans ses voies, acceptât la domination romaine comme une portion de sa vie propre, l'envisageât, non pas comme une prison d'où l'on a hâte de s'échapper, mais comme une demeure d'où l'on redoute d'être exclu ? Nous allons retrouver ici, dans la politique romaine, les mêmes principes, la même sagesse, la même patience.

(1) Macchab. VII. 3. 4. 11-15.

Lorsque, pendant vingt ans, le vétéran avait combattu dans la province, il avait droit sans doute à un peu de repos. Pauvre, acclimaté sous un sol étranger, irait-il le chercher à Rome, y vivre seul, misérable, inconnu ? Non, mais Rome lui fondait une retraite sous le ciel dont il avait vingt ans supporté les rigueurs. Rome demandait pour lui quelques arpents de terre à ce peuple allié, ce peuple frère, que, vingt ans, il avait défendu contre les barbares. Elle demandait, et ne manquait pas d'obtenir, une place au foyer de son hôte, un coin de la terre alliée ; forteresse pour ses soldats, lieu de repos pour ses vétérans.

Alors la *citè armée* se désarmait, la garnison devenait colonie. Enseignes déployées, avec ses tribuns, ses centurions, ses cohortes (1), la légion venait prendre possession de la terre que Rome lui avait assignée. En avant marchaient l'augure, le pontife, le scribe, l'arpenteur, tous les fonctionnaires de la civilisation romaine. La terre étrangère était solennellement partagée selon les lois sacerdotales de l'Étrurie, et d'après les mesures prises dans les régions du ciel (2) : des bornes étaient plantées à l'intersection des lignes mystérieuses ; le vin des sacrifices coulait sur elles. Chaque centurie tirait au sort son lot de terre ; le tribun, le centurion, le cavalier, étaient dotés en proportion de leur grade ; le simple soldat avait dix arpents (3). La terre ainsi consacrée, devenait terre romaine ; elle était susceptible de ce droit de propriété exclusif et suprême (*jus Quiritium*) qui appartenait au seul

(1) Tacite, Ann. XIV. 27.

(2) La colonie romaine était *fundi* et participait au droit civil romain. Sa terre était *in solo populi Romani*. Hygin, *Ibid.* ; on sait que le sol provincial n'était pas susceptible d'un droit complet de propriété privée, le peuple ou le prince en étant toujours réputé usufruitier. Gaius. II. 7. Le sol de la colonie devenant sol romain, pouvait servir à prendre les auspices. Il était exempt d'impôts, sous la république du moins.

(3) Ainsi à Modène. Liv. XXXIX. 55. A Pisaurum, six arpents. *Ibid.* 44. A Bologne, cinquante arpents. Velleius. I. 15. Ailleurs, deux arpents seulement. Liv. IV 47. VIII. 21. L'arpent (*jugerum*) était de 25 ares 28 c.

citoyen romain (1). Au milieu de cette région, la charrue sacrée traçait l'enceinte sans laquelle nulle cité n'était légalement une ville (*urbs*) (2), le Pomérium, image du Pomérium romain. A la réunion des deux grandes lignes qui aboutissaient aux quatre points cardinaux (*cardo in decumanum*), au centre des quatre portes inviolables et saintes comme celles de Rome (3), était marquée la place du Forum, image à son tour du Forum de la ville éternelle. Là était le siège d'une république naissante, d'une Rome transplantée, qui avait aussi ses consuls (*duumviri*), son sénat (*decuriones*), ses prêtres et ses sacrifices (4). Dans des siècles plus reculés, le nombre même des colons avait été fixé par la loi, et répondait au nombre des *gentes* romaines; la colonie était la Rome primitive réduite au dixième (5). C'était donc à la fois et le camp romain par la symétrique rigueur de son plan, et la cité par sa constitution antique, et le temple par sa consécration religieuse, et le champ romain (*ager romanus*) par la solennité de son bornage; c'était une ambassadrice que députait à son allié Rome politique, religieuse, militaire, agricole; une ville sainte et sanctionnée comme elle (*sancta, sancita*) (6); une des innombrables filles que cette puissante mère semait sur tous

(1) V. les Agrimensores : Siculus Flaccus, de Conditione agrorum. Aggenus, de contriv. agrorum. Frontinus, de agror. Qualitate. Id. de Controversiâ. Hygin, de limit. constit.

(2) Oppida quæ prius erant circumdata aratro, ab orbe et urvo *urbes* : et ideò coloniarum nostrarum omnes in literis antiquis *urbes* quòd item conditæ ut Roma. Varro, de L. Lat. V. 40.

(3) Sanctæ res velut muri et portæ. Gaius. II. 8. Les portes étaient saintes, mais non sacrées. V. Plut., Romanæ Quæstiones. 26.

(4) Capoue, selon le projet de Rullus (Cic., in Rull. II. 25), devait avoir cent décurions, dix augures, six pontifes; la population totale devait être de 5,000 familles. V. Cic., in Rullum. II. 35.

(5) 300 familles représentaient les 300 *gentes* de la Rome primitive; 30 décurions les 30 sénateurs de Romulus. V. Denys. II. 35. 53. Livius. VIII. 21. Walter. p. 71. I. 10.

(6) Ideò muros sanctos dicimus quia pœna capitis constituta est in eos qui ali-quandò in muros deliquerint. Institut. Justin. II. tit. I, 10.

les rivages (1). Rome, après avoir pris possession par l'épée, prenait possession par la charrue, et le soc de Romulus entraînait dans le sol étranger bien plus profondément que le glaive.

La colonie s'élevait donc, dans son repos guerrière encore, gardant souvent le nom que la légion avait porté (2). Au premier appel, en effet, le vétéran pouvait quitter la bêche et reprendre l'épée, la colonie redevenir légion. C'était une vigilante sentinelle que Rome posait, à l'entrée de quelque gorge des Alpes ou sur l'un des rochers qui dominant le Rhin, pour donner l'éveil à l'apparition des barbares. C'était une citadelle que Rome plaçait au centre d'un pays, et dont les hautes murailles devaient inspirer à des sujets nouveaux la terreur et l'obéissance (3). Mais surtout c'était la capitale romaine du pays. Toutes les merveilles de la vie romaine, le temple, le cirque, le théâtre, s'élevaient dans son sein. Les routes indestructibles, les canaux profonds, les magnifiques aqueducs, tout le luxe de la civilisation rayonnait autour d'elle. Le Romain apportait avec lui Rome et l'Italie. Baïa lui manquait-elle avec ses délicieux rivages, ses eaux salutaires et ses voluptés corruptrices? Dans chaque recoin des montagnes

(1) *Coloniæ, civitates ex civitate Rom. quodammodo propagatæ. Gellius. — Coloniæ... pars civium et sociorum ubi rempubl. habeant ex consensu suæ civitatis, aut publico ejus populi undè profecta est consilio. Servius, Æneid. I. 12. V. aussi Siculus Flaccus, de Conditione agror. Cic., in Rullum. II. 28. Aulu-Gelle dit encore : Coloniæ quasi effigies parvæ, simulacraque populi Romani. XVI. 13. V. sur les colonies en général, les chapitres très-instructifs de Walter. Gesch. der Römisch. Rechts. I. 10, 20, 22, 25, 30. Lipsius, de Magnitud. Romanor. I. 6.*

(2) Ainsi Narbo Decumanorum ou Narbo Martius (Narbonne); Biterræ Septimanorum (Béziers); Arelate Sextanorum (Arles); ainsi nommées des numéros des légions. Augusta Prætoria (Aoste), Augusta Emerita (emeritorum militum), aujourd'hui Mérida en Espagne.

(3) « Colonia sedes servitutis, » dit un chef barbare. Tacite, in Agric. 16. Ailleurs : « Muros coloniæ munimentum servitutis. » *Id. Hist. IV. 63.* « Cremona... propugnaculum adversus Gallos. III. 34. Camulodunum, validâ veteranorum manu deducitur in agros captivos, subsidium adversus rebelles et imbuendis sociis ad officia legum. Ann. XII. 32... Miserunt colonos, vel ad priores ipsos populos coercendos, vel ad hostium incursus repellendos. Sicul. Flacc. de Conditione agror.

gauloises, au pied d'une source que les pas des hommes n'avaient point encore visitée, s'élevait une Baïa nouvelle, avec ses temples, ses portiques, ses amphithéâtres, ses thermes immenses, ses turpitudes élégantes (1).

Quelle ne devait pas être la surprise, souvent la colère du farouche Garbois, du fils d'Ambiorix ou de Camulogène, qui lui-même peut-être avait versé son sang avec les derniers défenseurs de l'indépendance nationale, et que ces voluptés romaines venaient ainsi chercher dans sa maison bâtie de paille et de bois? Il eût voulu se soustraire à cette magnificence odieuse; mais, malgré lui, le tribut à payer, la justice à recevoir, le vêtement à acheter, le blé à vendre, l'appelaient dans les murs de la colonie romaine; tribunal, marché, préfecture, la colonie était tout. Le Tectosage indompté venait dans l'opulente Toulouse; le rude Ségusien arrivait de sa montagne à Lugdunum (2), ville d'un jour, déjà riche, puissante, somptueuse, peuplée, qui voyait à ses pieds les deux fleuves s'unir dans un magnifique embrassement (3). Il entrait au cirque, il s'asseyait au théâtre; des joies nouvelles, inouïes, surprenantes, venaient l'assaillir. Si la mollesse et la sensualité avaient quelque prise sur cette âme barbare, le bain lui offrait d'ineffables délices. Si son intelligence était plus haute, si déjà il avait compris quelques mots de la langue du vainqueur, l'école du rhéteur était ouverte, la chaire du philosophe était debout; là il pouvait apprendre tous les secrets de la sagesse hellénique et de l'éloquence ro-

(1) Ainsi les restes d'antiquités romaines trouvés dans presque tous les lieux d'eaux thermales, dans les Pyrénées, dans le Bourbonnais, au Mont-Dore, etc.

(2) Lyon, fondée en 717 de R. par Munatius Plancus, presque détruite par un incendie (An 817 de R. Tacite, Ann. XVI. 13. Sénèq., Ep. 91), relevée avec l'aide de Néron, était de nouveau puissante et riche en 823. (Tacite, Hist. I. 50, 64, 65.) V. aussi Tac., Ann. III. 41. Hist. I. 51. 64. 65. II. 65, Pline, H. N. IV. 18.

(3) La ville romaine de Lyon était située sur la hauteur où est aujourd'hui Fourvières. C'est là que treize lieues d'aqueducs amenaient l'eau des montagnes, préférable, à ce qu'il paraît, à celle de la Saône.

maine. Venait-il au temple ? la beauté de l'édifice lui enseignait la puissance du dieu, et l'adorateur d'Hésus était tout prêt à faire fumer son encens pour le dieu Auguste. Il ne retournait pas dans la hutte paternelle sans que sa langue n'eût appris à balbutier quelques mots de l'idiome latin, sans qu'il n'eût une fois au moins essayé sur ses épaules la tunique et la toge.

Quelle ambition pouvait maintenant éveiller son âme ? Sa patrie, barbare et vaincue, n'avait plus rien à lui promettre. Au contraire, par combien d'espérances et de séductions Rome l'appelait à elle ! Se rapprocher du vainqueur, trafiquer avec lui, combattre sous les mêmes drapeaux, donner sa fille à un centurion, envoyer son fils aux écoles d'Autun pour y apprendre les sciences romaines (1) ; que sais-je ? devenir le client d'une grande famille ; obtenir par elle le titre de citoyen romain, et, mêlant à son nom barbare le nom d'un illustre patron, s'appeler C. Julius Sacrovir, ou Lucius Cornelius Ambiorix : quel bonheur et quelle gloire !

Si telle était l'influence de la colonie romaine sur les barbares qui l'environnaient, que dirons-nous de ceux qui vivaient dans son sein ? Car la colonie, fondée le plus souvent dans l'enceinte d'une ville amie, n'en chassait pas les habitants ; ils vivaient mêlés aux colons romains ; leurs champs profanes et non mesurés s'enclavaient avec les champs romains délimités par le bâton sacré de l'augure. Il y a plus ; parfois ce voisinage les élevait au-dessus de leur condition de peuples vaincus. On accordait à ceux-ci le *connubium*, le droit d'alliance avec les familles romaines ; à ceux-là (2) le *commercium*, le droit d'acquérir ou de transmettre la propriété romaine : quelquefois on les fit tous citoyens (3) ; on leur donna des places dans le sénat de la colonie, et leurs décu-

(1) Tacite, *Annal.* III. 43. La jeunesse noble de la Gaule y étudiait.

(2) Ainsi à Crémone. Tac. *Hist.* III. 34. A Cologne. *Id.* IV. 63. 65.

(3) A Emporiae en Espagne. Liv. XXXIV. 9. Pline, *Hist. Nat.* III. 4.

rions barbares s'assirent auprès des décurions romains (1).

Ainsi les deux sociétés étaient en présence. Dans la colonie, la civilisation romaine se transplantait tout entière, sans déplacer ni troubler en rien la civilisation étrangère : elle se proposait comme modèle et comme récompense, elle ne s'imposait pas comme devoir. Le monde romain et le monde barbare, libres tous deux, vivaient côte à côte comme de pacifiques voisins. Par ce seul voisinage, par le trafic, par les mariages surtout (2), sans commandement, sans violence, l'ancien habitant et le colon nouveau-venu, la cité romaine et le pays conquis, la race victorieuse et la race soumise tendaient à s'unir. Les dieux s'associaient comme les hommes, et le mariage des religions était plus facile même que celui des races. Mais dans ce mélange des deux sociétés, qui devait l'emporter, sinon celle qui était brillante et nouvelle sur celle qui était sauvage et surannée? la victorieuse sur celle qui avait été vaincue? la savante et la riche sur celle qui était ignorante et pauvre?

Voulez-vous voir les résultats de ce travail naïvement exprimés? Agrippine avait fondé au lieu de sa naissance, dans une bourgade des Ubiens sur les bords du Rhin, une colonie de vétérans appelée de son nom *Colonia Agrippina* (Cologne). Dix-neuf ans après, au milieu des troubles qui suivirent la mort de Néron, une révolte des peuples germains éclate contre Rome, et les chefs de l'insurrection, Civilis et Classicus, après une première victoire, se présentent sous les murs de la ville nouvelle. Ils annoncent aux Germains qui l'habitent, que « désormais ils vont rentrer dans la communauté des nations germanes, qu'ils seront libres parmi des peuples libres... Détruisez donc, leur disent-ils, les murs de votre colonie,

(1) Ainsi dans les inscriptions : *Decuriones Arretinorum veterum*. — *Curiales Parentinorum veterum*. — Orelli.

(2) Ainsi Crémone, chez les Gaulois Transpadans, annexu connubiisque gentium adolevit. Tac., *Hist.* III. 34.

ces remparts de votre servitude ; égorgez les Romains qui habitent avec vous ; reprenez votre culte et vos lois, brisez les liens de ces voluptés par lesquelles, plus que par les armes, les Romains asservissent leurs sujets. Pure et sans tache, oubliant un jour d'esclavage, votre nation sera libre parmi des égaux, ou peut-être même commandera parmi des alliés (1). »

Ainsi la barbarie et l'indépendance nationale se relèvent en face de la civilisation étrangère. Ces habitants de Cologne sont des Ubiens ; à demi sauvages il y a peu d'années, le sang germanique coule dans leurs veines, et quelques vétérans romains, qu'ils ont reçus dans leurs murs, il n'y a pas vingt ans encore, n'ont sans doute pas fait oublier à ces fils d'Armin leurs dieux, leur langue, leur patrie.

Mais depuis que ces vétérans sont venus, leur cité a grandi ; elle est devenue riche et puissante ; elle fait l'envie et le désespoir des peuples germaniques (2). Ils savent que la Germanie ne leur pardonnera pas d'avoir abjuré leur patrie pour porter le nom d'Agrippine (3). Aussi, pressés par le danger, feront-ils une réponse équivoque, mais où se trahit le sentiment romain qui est au fond de leur pensée.

« Oui, certes, disent-ils, tous les Germains sont nos frères et nous aimons comme vous la liberté. Mais détruire nos murs, ne serait-ce pas nous livrer sans défense à la colère des armées romaines?... Donner la mort aux étrangers établis parmi nous ? mais il en est que la guerre a emmenés ; mais d'autres ont regagné leur première patrie : et quant à ceux qui sont venus ici comme colons, et qui se sont unis à nous par des alliances, quant à leurs fils nés de ces unions, notre cité est leur patrie. Voulez-vous que nous égorgions nos parents et nos frères (4) ? »

(1) Tacite, Hist. IV. 63. 64.

(2) *Transrhenanis gentibus invisa civitas opulentia auctaque.* Tacite, Hist. IV. 63.

(3) *Infestius in Ubis quod gens Germanicæ originis, ejuratâ patriâ, Romanorum nomen, Agrippinenses vocarentur.* Tac., Hist. IV. 28. — (4) *Ibid.* 65.

Voyez-vous combien de liens se sont déjà formés entre Rome et cette colonie si récente encore? Comme ces Ubiens, qui ne sont qu'au dernier degré de l'échelle romaine, sont déjà Romains au fond de l'âme avant de l'être par le droit? Comme ils détestent la révolte que la crainte les force d'approuver? Combien Rome est sûre de retrouver là des sujets fidèles? Voilà l'œuvre qu'elle a su accomplir en dix-neuf ans!

Le monde était couvert de pareilles colonies. C'est par elles que Rome s'était assimilé l'Italie, et avait fait de tant de peuples divers un seul peuple dont elle était le chef (1). C'est par ses colonies que, maîtresse de la Cisalpine, elle l'avait fortifiée contre Annibal et maintenue dans l'obéissance, malgré l'esprit belliqueux des peuples gaulois qui l'habitaient (2).

Mais longtemps le génie colonisateur de Rome était resté enfermé dans l'Italie. L'aristocratie redoutait ce mouvement expansif du génie plébéien. Le sénat craignait de voir naître une colonie supérieure à la métropole, comme Carthage avait surpassé Tyr, et Marseille, Phocée (3). C. Gracchus, le premier, força le passage à cet instinct démocratique de la colonisation. Six mille Italiens, sous sa conduite, et malgré le sénat, allèrent relever les murailles maudites de Carthage (an de Rome 627) (4). Des consuls ou des généraux fondèrent Aix et Narbonne (5). A mesure que les armées allaient plus loin, que les guerres étaient plus longues, les colonies étaient plus

(1) Sur les Colonies Italiques, V. Onuphrius Panvinius, de Imperio Romano. En 534, quand Rome fonda la colonie de Plaisance, elle avait fondé dans l'Italie ou la Gaule Cisalpine, 52 colonies dont 30 Latines.

(2) Colonies de la Gaule Cisalpine : — An de R. 487. Firmium, chez les Sénonais. Velleius Paterculus. I. 14. — 534. Crémone et Plaisance (6,000 colons chacune). *Id.* Asconius, in Pison. Tacite, Hist. III. 34. Polybe. III. 41. — 566. Bologne (Bononia), chez les Boyens. Velleius. I. 15. — 570. Potentia et Pisaurum. Liv. XXXIX. 44. — 573. Aquilée, Parme, Modène. Vell. *ibid.* Liv. XXXIX. 55. — 665. Alba-Pompeia, Vérone, Aleste, Brixia (Brescia), Côme, Laus Pompeii, colonies Latines fondées par Pompeius Strabo (Ascon, in Pison. Suet., in Cæs. 28. Tacite, Hist. III, 34. Strabon.V).

(3) Velleius, loc. cit. — (4) *Id.* Plut., in Gracch. Appien, de B. C. I. 24.

(5) 630. Aquæ Sextiæ. Liv. Ep. 61. Plin. III. 4. Florus. XI. Ptolémée. — 635.

nombreuses : la colonisation aussi devenait plus exclusive-militaire (1). Le soldat romain, après quinze ans de guerre lointaine, épousait une femme barbare, et une race de bâtards romains (2) peuplait ces villes *métis* qu'on appelait colonies latines.

De plus, à côté de cette colonisation officielle et militaire, venait une colonisation toute bourgeoise, toute volontaire et toute libre. L'invasion financière suivait l'invasion armée ; l'usurier et le publicain arrivaient à la suite des légions. Ces *conventus* dont j'ai parlé, ces associations de citoyens romains occupaient et dominaient toutes les villes étrangères. Cicéron et César nous les montrent nombreux en Sicile, en Asie, en Espagne (3). Un sénat de trois cents membres gouvernait et représentait les citoyens romains établis à Utique ; et quand Mithridate souleva l'Asie et fit égorger les Romains qui l'habitaient, en un jour quatre-vingt mille hommes y périrent. En vain la loi du cens, loi aristocratique bientôt éludée, prétendait-elle retenir, par son appel quinquennal, le citoyen romain en Italie (4). Partout où le Romain a vaincu, dit Sénèque, il y demeure (5).

Ce mouvement de la colonisation, César et Auguste, une fois maîtres de l'empire, et cherchant à lui rendre son équilibre, s'en emparent et le gouvernement. Des milliers de soldats

Narbo Martius. Vell. *Ibid.* Cicér. pro Fontejo. 2. *Id.*, in Bruto. César. Plin. III. 4. Ptolémée. — (An....) Dertona en Ligurie (Tortone). — 653. Eporédia (Ivrée), en Ligurie (in Bagiennis). Velleius. *Ibid.*

(1) 630. Palma et Pollentia, dans les îles Baléares (par 6,000 vétérans de l'armée d'Espagne). Plin. III. 5. Pomponius Méla. II. 7. Strabon. III. — An.... Mariana et Aleria en Corse, par Marius et Sylla. Plin. Hist. Nat. III. 12. Sénèque, ad Helviam. 8.

(2) Ainsi la colonie Latine de Cartéja en Espagne (an 582). Liv. XLIII. 3.

(3) V. sur l'Espagne, César, de Bello Hisp. — Sur l'Asie et la Sicile, Cic., in Verr. Il y avait beaucoup de citoyens romains établis à Agrigente (Cic., in Verr. de Signis. 43), à Utique (Plut., in Catone), en Egypte (César, de Bello Alex.), dans le pays des Arabes Nabathéens (Strabon), etc.

(4) Velleius. *Ibid.* — (5) Sénèque, ad Helviam. 6.

logés dans la Péninsule italique étaient pour elle un fardeau et un danger. Il fallait les déporter en les payant. La colonie était à la fois leur exil et leur récompense. Aussi ce fut la grande époque de l'émigration romaine. César à lui seul envoya quatre-vingt mille hommes au delà de la mer (1). César, qui avait relevé Capoue, releva Corinthe, et Carthage encore retombée sur ses ruines; trois villes qu'Auguste devait restaurer à son tour (2). Munatius Plancus fonda Lyon et Bâle (3). La Gaule transpadane si favorisée par César (4), la Macédoine, la Sicile, l'Afrique, les Espagnes, les Gaules furent semées de villes romaines (5).

Le résultat définitif de ce labeur nous est connu d'avance. J'ai montré, province par province, comment chacun de ces peuples qui avaient opposé une si longue résistance, une fois soumis, ne tardaient pas à devenir Romains. Tout à l'heure, en parcourant le monde, nous trouvions la Gaule soumise depuis cent vingt années seulement; l'Espagne, dont le nord, il y a quatre-vingt-dix ans, était encore libre; l'Afrique, où régnaient, il y a un siècle, les rois Numides, il y a trente ans ceux de Mauritanie; toutes se plaisant à la langue, aux

(1) Colonies de César : Carthage et Corinthe (Suétone, in Cæs. 42); Pharos en Égypte (Plin. V. 31); Foro-Julium, dans les Gaules (Fréjus) (Tacite, Hist. II. 14. III. 43. in Agricola. 4. Plin. III. 4). Sous sa dictature, le père de l'empereur Tibère relève Narbonne, fonde Arles et plusieurs autres villes dans les Gaules. (Suét., in Tiberio. 4). Forum Julii, Julia Hispilla, Pola, en Istrie.

(2) Lapis Ancyranus, II, ad dextr. — Colonies d'Auguste : Carthage et Corinthe (colonia Julia) relevées (Appien, de Rebus Punicis; Strabon, Festus; Plin. IV. 4). — Dix colonies dans la Mauritanie. Plin. V. 1 et s. — Patras en Grèce (colonia Augusta (Strabon. VIII. Plin. IV. 5). — Dix-huit colonies en Italie (Lapis Ancyranus) — Beaucoup d'autres dans les diverses provinces. Suétone, in Aug. 46. Josèphe, de Bello. VII. 6. — Agrippa fonda Béryte en Syrie et y installa deux légions. Plin. V. 20.

(3) Sur Lyon. V. ci-dessus, p. 84. Sur Bâle (Augusta Rauracorum). Plin. IV. 17.

(4) Il rétablit Côme (an 693. Suétone, in Cæs. 28), et l'augmenta de 5,000 colons, dont 500 Grecs de famille noble. Appien, B. C. 11. Strabon. V.

(5) Nicopolis auprès d'Actium. Plin. IV. 1. Tacite, Ann. V. 10. Augusta Taurinorum (Turin). Augusta Prætoriana (Aoste). Ravenne. Tergeste en Istrie. V. Plin. III. 17. Ptolémée. III. 1. Strabon. V.

mœurs, aux coutumes de Rome : et la Bretagne, où la conquête militaire n'était pas même achevée, commençant à subir cette inévitable loi qui imposait au vaincu l'imitation du vainqueur. Le grand instrument de cette œuvre, c'étaient incontestablement les colonies. Ce n'était ni Scipion, ni Auguste, ni César ; c'étaient dans la Gaule Lyon, Narbonne, Toulouse ; c'étaient en Espagne Cordoue, Tarragone, Mérida ; c'étaient en Afrique les cités d'Utique, d'Adrumète, de Césarée, qui avaient conquis les peuples à la civilisation romaine. C'étaient Bâle (*Augusta Rauracorum*) et Cologne ; c'étaient Camulodunum et Londres qui habitaient les épaules germaines à porter la toge et formaient des rhéteurs latins parmi les sauvages de la Bretagne.

Ainsi Rome devenait-elle le centre du monde par la civilisation que répandaient ses colonies comme elle l'était déjà par le droit public qu'avait établi sa victoire ; ainsi Rome parvenait-elle à s'assimiler le monde : labeur plus difficile que celui de la conquête, seconde et pacifique invasion qui rendait éternels les résultats de l'invasion armée (1).

Ici un rapprochement me semble dicté par la force des choses. Comme cette sagesse et cette modération romaines sont loin de la violence et de l'impétuosité françaises ! et n'aurions-nous pas, si une nation peut apprendre, beaucoup à apprendre à l'école des Romains nos ancêtres ? Comme la conquête française, toute militaire, est inhabile et passagère auprès de la conquête romaine, où la pensée politique est toujours présente ! Bien plus sociable, bien plus véritablement humain, le Français est tout disposé à se montrer bon maître ; mais il veut toujours se montrer le maître, officiellement, évidemment, forcément. Il lui manque une certaine réserve,

(1) « Le peuple romain a-t-il des amis plus fidèles que ceux qu'il a redoutés comme les ennemis les plus opiniâtres ? De quoi se composerait l'empire, si une sage politique n'eût partout mêlé les vainqueurs aux vaincus ? » Sénèque, de Ira. II. 34.

et vis-à-vis d'autrui et vis-à-vis de lui-même ; il se laisse approcher de trop près, et lui-même approche de trop près ce qu'il faudrait respecter. Au lieu de déguiser son pouvoir, il vient au contraire à le faire voir, sentir, toucher, et par là il se rend blessant ou il le compromet. Il n'a jamais compris l'importance de certaines choses en apparence minimales, mais qui tiennent au cœur de l'étranger ; il en a badiné comme il badine sur lui-même ; il s'est rendu familier à cet égard comme il le permettait qu'on fût familier avec lui. Il a tout coudoyé pour prendre ses aises. Il a toujours prétendu que de prime abord on fût comme lui : ses lois, ses mœurs, sa langue, ses usages, il a tout apporté, il a voulu tout imposer, tout faire accepter par la force, sans répit, sans déguisement, sans délai, à titre de bienfait sans doute, mais ce qui est une grande injure, de bienfait forcé.

Et, impopulaire sans le savoir, n'ayant souvent pas la conscience de sa tyrannie, s'imaginant sincèrement faire le bonheur des peuples qu'elle irritait, cette domination s'est vue tout à coup surprise par l'orage qu'elle n'avait jamais voulu prévoir. Ainsi, en peu d'années, l'Inde nous a fui des mains. En quelques mois, l'Allemagne tout entière s'est soulevée pour la grande lutte de 1813. En un seul jour, les cloches de Palerme ont affranchi la Sicile.

Nulle conquête française n'a été durable. Et pourquoi ? Entre mille causes, en voici une qui ressort de tout ce que nous venons de dire : parce qu'au rebours des Romains, nul peuple n'a poussé plus loin que nous cette distinction et cette rivalité inévitable peut-être, mais fâcheuse, entre le pouvoir militaire et l'autorité civile ; parce que nul peuple n'a mis l'homme d'état plus au-dessous du capitaine, et n'a eu des capitaines moins hommes d'état.

Au contraire, cette invasion et cette colonisation romaine, si active, si universelle, si opiniâtre, reporte notre pensée vers la marche incessante et infatigable de la colonisation anglaise. Le pionnier cupide, le patient puritain de la Nou-

velle-Angleterre qui va à travers les *prairies* américaines conquérir quelques acres de terre à la culture dont il a besoin et à la civilisation dont il s'inquiète peu, ne ressemble guère sans doute au colon belliqueux de l'ancienne Rome qui marche, enseignes déployées, vers le champ que lui ont marqué les augures et le sénat. D'un côté, c'est toute la dignité de la guerre ; de l'autre, l'humble et patiente modération de la paix. C'est le besoin de puissance d'un côté, de l'autre le besoin d'argent ; ici une fourmilière de volontés livrées à elles-mêmes, là au contraire la règle, l'ordre, l'unité, la chose publique par-dessus tout. Mais de part et d'autre un esprit supérieur, un esprit aristocratique, persévérant et ferme, surveille et permet, quand il ne dirige et n'ordonne pas. De part et d'autre, la marche est lente et graduée, on craint toute violence inutile ; on respecte, en apparence du moins, les biens, les mœurs, le culte, la liberté ; la conquête, en un mot, veut paraître conquête aussi peu que possible. L'Angleterre, pas plus que Rome, ne se fait gloire de l'universalité de sa langue et de ses lois : le préteur des étrangers, à Rome, jugeait tous les peuples selon leurs lois nationales ; la cour de chancellerie à Londres juge le Canadien selon la loi française, l'habitant de Jersey selon la coutume normande, l'Isle de France selon le code Napoléon, l'Indien selon la loi de Manou. Pas plus que la société romaine, la société britannique ne s'impose aux peuples étrangers ; elle n'oblige pas le Musulman à boire de son *ale*, ni l'Indou à venir à son temple ; elle ne lui demande qu'une seule chose, la liberté de se transplanter auprès de lui ; elle s'y transplante tout entière sans se modifier, sans s'assouplir, gardant son orgueilleux isolement et son originalité dédaigneuse. Ni l'une ni l'autre du reste, sous cette apparence de bonhomie philanthropique, ne craignent d'employer la ruse, le sophisme, la chicane légale. Mais la violence est leur dernière ressource.

Ainsi ont procédé ces peuples doués à la fois de l'esprit de conquête et de l'esprit de conservation. Carthage perdit ses

conquêtes en tenant les peuples trop loin d'elle et en les séparant de ses intérêts ; la Grèce au contraire, en s'identifiant trop avec eux et en leur jetant trop en abondance les trésors de sa civilisation, s'éloigna de son centre et perdit tout lien d'unité. Rome et l'Angleterre ont gardé leurs conquêtes, parce que la conquête entre leurs mains a toujours été intelligente et politique, parce que chez elles l'homme d'état a dirigé l'homme de guerre, quand l'homme de guerre n'a pas été lui-même homme d'état.

Mais une différence se présente. L'Angleterre laissant tout au libre arbitre individuel, abandonnant les passions à elles-mêmes et se réservant de profiter de la concurrence ; l'Angleterre a vu quelques-unes de ses colonies, devenues mûres, se détacher d'elle, parce que d'un intérêt privé à un autre intérêt privé, il n'y a jamais que des liens passagers. Rome, au contraire, a gardé ses colonies et par elles a gardé le monde, ou plutôt, Rome de ses colonies et du monde a fait un seul et vaste empire, parce qu'elle n'a pas mis la liberté au lieu du devoir, parce qu'elle a tenu ses colonies pour filles, afin que ses colonies la tinssent pour mère. Telle est la puissance de l'ordre, de l'unité, du commandement.

C'était donc avec la double force de l'autorité et de la civilisation que se faisait sentir, et sur l'homme, et sur la cité, et sur le monde, l'irrésistible attraction vers le centre romain. J'ai fait voir l'homme, le Gaulois, le tributaire, plein d'envie pour le sort du scribe ou du centurion romain, dirigeant les efforts de toute sa vie vers la conquête du droit de cité. De même aussi, la ville gauloise, la ville tributaire, à la vue de la colonie sa voisine, riche, brillante, privilégiée, aspirait au titre de ville romaine. Le municipe naissait auprès de la colonie, les Romains par adoption se formaient auprès des Romains transplantés : et le monde tout entier, les yeux tournés vers Rome, n'aspirait déjà plus qu'à être Romain.

Sous quelles conditions, par quels degrés, Rome faisait-elle arriver à ce droit envié de la cité romaine, les hommes, les

villes, les nations? Comment savait-elle, en le dispensant avec prudence, lui donner un plus grand prix, et par les privilèges qu'il apportait avec lui, et par les efforts mêmes dont il le fallait acheter? C'est ce qu'il nous faut dire.

§ III. — DU DROIT DE CITÉ.

Tandis que dans la province nouvellement conquise, s'élevaient les murs de la colonie, que la charrue romaine ouvrait le sol barbare, le magistrat de la ville reine avait d'autres devoirs à remplir. Chaque nation, chaque cité, chaque homme, pouvait avoir des droits à la reconnaissance de Rome ou à sa colère : et Rome, exacte dispensatrice des récompenses et des peines, par le code provincial (*forma provinciarum*), que décrétait son proconsul (1), assignait à chacun sa place, donnait ou retirait aux villes l'indépendance, le droit de cité, la souveraineté sur d'autres villes; émancipait celle qui avait

(1) C'est ce qu'on appelait proprement réduire en province.

Ainsi la Sicile organisée une première fois par Marcellus (Liv. XXV. 40), le fut de nouveau en 648 de R. après les guerres serviles. Cicéron, in Verrem. II. 13; Valer. Maxime. VI. 9. § 8. On y reconnut dix-sept villes ou peuples tributaires, trois villes alliées, cinq villes libres et exemptes d'impôts. Cic., in Verr. IV. 65. V. 22.

Ainsi encore lorsqu'en 730 la Ligurie fut réduite en province, plusieurs de ses habitants furent soumis à l'autorité des préfets; d'autres furent libres (*αυτονομοι*); quelques-uns eurent les droits du Latium (*Ἰταλιῶται*); d'autres eurent des gouverneurs spéciaux et furent constitués en *préfectures* (V. plus bas). Strabon. IV.

César organise les provinces de Syrie, de Cilicie et d'Asie (de Bello Alex. 65); laisse libres Antioche, Tarse, Laodicée, Ephèse, Aphrodise, Stratonice (Appien, B. C. V). Ilion. (Strabon. XIII. Tacite, Ann. III. 62). Il s'arrête dans toutes les villes principales, récompense celles qui avaient bien mérité; — décide les contestations; — reçoit les rois, tyrans et dynastes voisins, leur impose des conditions d'alliance; — appelle à Tarse les députés de toute la Cilicie et y règle les affaires de cette province. B. A. 66. 67.

Gabinus, et après lui Pompée, organisèrent la Judée, la partagèrent en cinq *conventus* (Jérusalem, Gadara, Amath, Jéricho, Séphora). Pompée rendit Jérusalem tributaire, émancipa les villes ses sujettes, déclara libres Gaza, Joppé, etc. Josèphe, Antiq. XIV. 10. 13.

été sujette, rendait sujette celle qui avait été souveraine ; augmentait ou diminuait le domaine, l'autorité, la puissance des rois : loi suprême, à laquelle Rome seule, si l'avenir lui offrait de nouveaux motifs de rétribution ou de châtement, pouvait ajouter ou changer quelque chose.

Par cette diversité des conditions, Rome créait des intérêts divers ; une ligue contre sa puissance était moins à craindre. La cité libre et la cité tributaire, le municiple et la ville barbare, la ville jadis souveraine et sa sujette émancipée, les rois et les républiques pouvaient plus difficilement conspirer vers le même but.

Et de plus, Rome tenait à poser les degrés par lesquels on arrivait jusqu'à elle, à constituer l'ordre hiérarchique de son empire, à séparer d'elle, par une gradation de servitude ou de privilèges, les hommes, le sol, la cité. C'est cette hiérarchie qu'il s'agit de connaître.

Ceux que Rome gouvernait étaient ou sujets ou alliés, ou citoyens. Le monde sujet (τὸ ὑπηκόον), le monde allié (τὸ ἐσπειυδόν), le monde romain, voilà comment se divise la société que Rome tenait sous sa loi.

Au dernier rang était donc le *monde sujet*, le peuple captif, la ville tributaire, le sol provincial (1) ; en un mot, ceux que Rome avait déclarés déchus de leur liberté. La plupart, après une longue résistance ou une coupable révolte, s'étaient rendus à merci (*dediticii*), et gardaient, par une grâce singulière de la miséricorde romaine, la possession de leurs biens, la sainteté de leurs temples, la liberté de leurs personnes. Mais leur sol était déclaré propriété du peuple romain, leur bien payait le tribut, leur liberté publique avait été échangée contre le pouvoir du proconsul. Ces peuples, à proprement parler, composaient l'empire.

Mais par la prépondérance de l'unité romaine, le *monde allié* commençait à être considéré lui-même comme une por-

(1) Stipendiarius, tributarius, vectigalis.

tion de l'empire (1). C'étaient les peuples, les républiques, les princes qui tacitement ou formellement avaient accepté ce vasselage désarmé, dont Rome faisait la condition de son alliance (*civitates fœderatæ, reges amici, socii*). C'étaient aussi les peuples et les cités, jadis tributaires, que Rome en récompense de leur fidélité avait affranchis (*civitates liberæ, libertate donatæ*) (2). De droit, ils étaient libres; ils envoyaient à Rome leurs députés; ils ne subissaient point la loi du proconsul; Rome ne se réservait, je l'ai dit, que le droit de paix et de guerre, la souveraineté extérieure.

En face de Rome sans doute, cette liberté se rapetissait; l'antique constitution des peuples se réduisait aux proportions d'une charte municipale; leurs magistrats étaient des lieutenants de police; leur aréopage, un hôtel-de-ville. Mais enfin, l'aréopage subsistait dans Athènes vaincue; les villes grecques avaient toujours leur sénat (*βουλή*) et leurs assemblées populaires (*ἐκκλησία*) (3). Marseille gardait cette constitution que Cicéron a tant admirée (4). Certaines cités, Marseille, Nîmes, Sparte (5), n'étaient pas seulement libres, mais souveraines;

(1) Cicéron met sur la même ligne : « Omnes provinciæ, omnia regna, omnes liberæ civitates. » In Verrem. III. 89. V. 65. pro Dejotaro. 5. Le *Rationarium* d'Auguste comprenait les rois alliés. Tacite, Annal. I. II. Mais ils ne faisaient pas partie de la province. Dion. XLIII. V. aussi Suétone, in Vespas. 8. Quant aux rois, Auguste, dit Suétone, ne les traita pas autrement que comme membres et portions de l'empire. In Aug. 48.

(2) Voici quelques-unes de ces concessions de liberté : — Quelques cantons de l'Illyrie sous la république. Liv. XLV. 26. — Mitylène rendue libre par Pompée. Velleius. II. 8. Plut., in Pomp. — Les Thessaliens par César. Appien, de Bell. C. II. — Une loi Julia (de César, an 693) confirma toutes les concessions pareilles faites à différents peuples. Cic., in Pison. 16. 36. — Plarasa, Aphrodise et Stratonice, en Carie, déclarées libres par César et Auguste. Pline. IV. 29. Tacite, Ann. III. 62. S. C. rapporté par Chishull d'après une Inscription. — Quant aux concessions faites depuis César, V. plus bas.

(3) Pline, Ep. X. 3. 85. 115. Cic., in Verr. II. 21. — (4) Pro Flacco. 26.

(5) Villes *μικροπόλεις, πρόται, νύαρχοι* : Marseille gouvernait ses colonies, Athénopolis, Olbia, Taurrontum, Nice. — Nîmes était souveraine de 24 bourgs latins, dont l'un était Beaucaire (Ugernum). — Alexandrie de Troade avait six villes incorporées à elle, et dont le territoire lui appartenait (Strabon. XIII). — Sparte gouver-

d'autres villes étaient demeurées sous leur loi. Les ligueuses, les confédérations puissantes avaient été brisées (1) : mais que la Grèce, en souvenir de ses anciennes amphictyonies, se rassemblât à Elis ou à Olympie pour y danser en l'honneur de ses dieux (2) ; que le temple du Panionium réunît tous les peuples de l'Ionie pour des sacrifices ou pour des jeux ; peu importaient à Rome ces innocents souvenirs d'une origine commune ou d'alliances héréditaires. Il y a plus ; que les bourgades cariennes, ou les vingt-trois villes de Lycie, rassemblaient leurs députés, non-seulement pour des fêtes et pour des jeux (3), mais pour délibérer sur leurs affaires : pourvu qu'on ne parlât point de paix ou de guerre, ces traces de liberté politique n'inquiétaient pas le libéralisme romain (4). Rome savait merveilleusement quelle part d'indépendance suffit aux peuples pour qu'ils soient contents, sans être dangereux : et j'ignore si telle ville libre et souveraine dans notre Europe, Cracovie, par exemple (1843), est maîtresse chez elle, autant que pouvaient l'être sous Auguste Rhodes et Cyzique ; si elle a un sénat respecté autant que l'était la curie de Tarragone ou le conseil des six cents à Marseille, un bourguemestre dont la police soit souveraine comme pouvait l'être celle du suffète à Carthage (5) ou celle de l'archonte à Athènes.

naît toute la Laconie, excepté 24 villes qu'Auguste lui avait retirées (Strabon. VIII. Pausanias. III. 21). — Cyzique, lorsqu'elle était libre, gouvernait aussi plusieurs villes (Strabon). — Villes données à d'autres. Dion. LIV. 7. LXIX. 16. Pausanias. III. 16. Plin. III.

(1) Ainsi avait cessé la grande assemblée amphictyonique d'Argos, Lacédémone et Athènes à Caloré. Strabon. VIII. 6.

(2) Restes de la ligue des Achéens. Pausan. V. 12. VII. 14 ; — des Béotiens. IX. 34 (et les Inscriptions) ; — des Phocéens. X. 5 ; — de la ligue amphictyonique. VII. 24. X. 8 (et les Inscriptions).

(3) Strabon. XIV. Il y avait des Asiarques, Bithyniarques, Cappadociarques, chefs de ces réunions. V. Dig. 6. § 14. De Excusat. I. Cod. de Naturalib. liberis. Les peuples et villes ainsi réunis aux mêmes fêtes s'appelaient *σύνου*. Dig. 37. De Judicibus. 5. § 1. Ad Legem Juliam de vi. 1. § 1. 25, De appellat. — (4) Strabon.

(5) Magistratures électives dans les municipes d'Afrique. I. C. Théod., Quemadmod. numer.

Les rois n'étaient pas aussi bien traités : souverains et indépendants au même titre, Rome les voyait avec une défiance toute différente de cet amour presque fraternel qu'elle portait aux libertés républicaines. Sans cesse humiliés, trop heureux de s'abriter sous la toge d'un sénateur, leur patron; quand par hasard le sénat rémunérait de longs services ou payait de magnifiques présents par l'envoi du sceptre d'ivoire et de la robe prétexte, ils se hâtaient de quitter le diadème et la pourpre pour revêtir ces insignes d'un préteur romain (1). Antiochus écrit au sénat qu'il a obéi au député de Rome comme il eût obéi à un dieu, et le sénat lui répond qu'il n'a fait que son devoir (2).

Pourquoi cette différence? Est-ce seulement sympathie républicaine, haine classique de Rome pour les rois? Non. Mais une république n'était qu'une cité, une ville, un seul point (*πόλις*, ville, *πολιτεία*, gouvernement) : toute sa force politique résidait dans une étroite enceinte dont Rome pouvait facilement demeurer maîtresse. Un royaume, c'était un pays, une plus vaste unité ; son centre politique n'était pas un point du sol ; c'était un homme, une dynastie, une institution. Rome traitait bien la ville parce qu'elle s'en défiait peu ; elle abaissait le royaume parce qu'elle le craignait. Elle était heureuse, quand un royaume lui tombait entre les mains, d'émanciper les peuples, c'est-à-dire de substituer à une monarchie forte vingt petites républiques. C'est ainsi qu'elle affranchit la Cappadoce, qui, au grand étonnement des Romains, ne voulut point de la liberté républicaine et vint leur demander un roi. Ce que Rome respectait, ce n'est point l'État, mot tout moderne ; ce n'est point le pays : c'est la cité, je dirais presque

(1) V. leurs médailles, et de plus, Beaufort, République romaine. VII. Nulle part, peut-être, les distinctions des sujets romains ne sont mieux expliquées.

(2) Liv. XLV. 13. — « La loi déclare coupable de lèse-majesté celui par la faute duquel le roi d'une nation étrangère se serait montré peu obéissant envers le peuple romain. Scævola. » D. Ad Leg. Jul. majest.

la commune; car ce mot peut-être, sous la domination romaine, serait la meilleure traduction du mot *civitas*. Les villages mêmes pouvaient avoir sous son règne quelque ombre de gouvernement et de liberté (1), par cela seul que, sous son règne, il n'y avait ni un grand peuple, ni un grand royaume.

Telle était donc la condition des étrangers, des alliés; mais parmi eux Rome en distinguait quelques-uns. Les Latins, ses premiers frères, avaient autrefois reçu d'elle, avant d'être admis à la plénitude de la cité romaine (2), une certaine participation au droit civil, le pouvoir d'acquérir, de posséder, de contracter avec un Romain et selon la loi romaine (3). Des colonies latines répandues dans l'empire, des affranchis latins à Rome et dans les provinces, jouissaient encore du même privilège. Et enfin, quand un homme, une cité, un peuple avait bien mérité des Romains, Rome, par la concession du droit de latinité, le rapprochait d'elle-même (4). Ce droit de latinité était comme le vestibule de la cité romaine; les portes dès lors étaient ouvertes, l'accès facile; tout magistrat d'une ville latine devenait de droit citoyen romain (5). De cette

(1) *Præfecturæ eæ appellabantur in Italiâ in quibus et jus dicebatur et nundinæ agebantur et erat quædam earum respublica*. Neque tamen magistratus suos habebant, in quas legibus præfecti mittebantur quotannis. Festus, v^o Præfecturæ. — Sed ex vicis partim *habent rempublicam* et jus dicitur, partim nihil eorum, et tamen ibi magistri vici, item magistri pagi quotannis fiunt. *Id.*, v^o Vici.

(2) En 663, par la loi Julia. Ascon., in Pis. 2. Florus. III. 21.

(3) *Commercium*. Caius. I. 79. Ulpien. V. 69. § 4. — V. aussi XI. 16. XX. 8. XXII. 3. Autres droits des Latins: *nexus, mancipium, annalis exceptio*.

(4) Le droit de latinité fut accordé, par Pompeius Strabo, en 665, aux habitants de la Gaule Transpadane (Asconius, in Pison. Strabon. V); — par César à plusieurs villes de Sicile (Cic., Att. XIV. 12. Plinc., H. N. III. 14); — par Auguste à beaucoup de villes de Gaule ou d'Espagne (Strabon. III. IV. Plinc., H. N. III. 3. 4. IV. 35), à quelques peuples de la Ligurie et des Alpes Cottiennes (partie du Dauphiné). (Plinc. III. 20. Strabon. V); — par Néron (an 64), aux peuples des Alpes Maritimes (Tac., Ann. XV. 32. Plinc. III. 24); — par Vespasien, à toute l'Espagne (Plinc. III); Villes ou colonies latines dans la Gaule (Plinc. III. 5). En Espagne (III. 34. IV. 35), dans les Alpes, en Afrique, etc... *Id.* passim.

(5) Cette loi existait dès l'an 664 de Rome. Asconius, in Pison. Appien, B. C. II.

façon l'élite des peuples et des cités de l'empire était successivement admise au droit du Latium : et à leur tour, les cités, les peuples, les colonies latines, en élisant leurs magistrats annuels, donnaient tous les ans à la cité romaine l'élite de leurs familles. Ainsi les villes latines avaient la gloire de recruter le peuple roi ; et Nîmes citait les sénateurs et les magistrats qu'elle avait donnés à la métropole du monde (1).

Nous arrivons maintenant au *monde romain*. Dans le monde romain lui-même, il y avait, non pour l'homme, mais pour la cité, des conditions différentes. — La *préfecture*, bourgade disgraciée, qu'administrait un magistrat envoyé de Rome, n'avait ni son libre gouvernement, ni ses lois, ni son droit civil (2) ; elle était parmi les Romains ce qu'était parmi les étrangers la ville tributaire. — La *colonie* romaine, au contraire, cette ville que Rome avait fondée à son image, gardait, avec les lois et le droit civil de Rome, son gouvernement et ses magistrats à elle. — Enfin le *municipe*, la cité libre par excellence, possédait et son gouvernement, et ses lois propres, et ses magistrats, et, s'il le voulait, son droit civil (3). La colonie, fille du sang romain, était plus brillante et plus glorieuse ; le municipe, fils d'adoption, était plus indépendant et plus libre (4).

26. Pline, Panegy. 37. Caius, Instit. I. 96. Strabon. IV. — Sur les autres moyens d'arriver de la Latinité au droit de cité, au temps de l'empire, (V. tom. I, p. 363) ; — au temps de la république : par le cens (Tite-Live. XII. 8) ; en changeant son domicile pour se transporter à Rome, pourvu qu'on laissât un fils dans la ville latine (Liv. XXXIX. 3. Cic. pro Archia. 5) ; par une dénonciation vérifiée contre un magistrat romain coupable de malversation (Cic. pro Balbo. 23).

⚡ (1) Strabon. — (2) V. ci-dessus, p. 99, la définition de Festus.

(3) Les municipes *fundi fiebant*, lorsqu'ils se soumettaient au droit civil romain ou à telle ou telle des lois de Rome ; c'est la condition que la loi Julia avait mise à la naturalisation des villes d'Italie ; mais ailleurs les habitants des municipes sont définis : « Cives Rom. legibus suis et suo jure utentes. » Cellius. XIV. 13.

(4) *Quæ conditio (coloniæ) cum sit magis obnoxia et minus libera, propter amplitudinem tamen et potestatem Pop. Rom. potior et præstabilior existimatur.* Id. *Ibid.*

BIBLIOTECA MUNICIPAL

"ORIGINES LESSA"

Tombo Nº 73.020

MUSEO LITERARIO

De plus, quand Rome voulait accorder une nouvelle faveur au peuple son allié, après avoir anobli et le citoyen et la cité, elle anoblissait le pays, et déclarait le sol terre italique. Cette terre alors, eût-elle été au bout de l'empire, était réputée sise en Italie. Elle était terre romaine, terre consacrée ; elle ne devait plus d'impôts ; elle était possédée selon le meilleur droit de Rome, transmise avec les formes solennelles des Douze-Tables (1) ; et là, comme en Italie, quatre enfants suffisaient pour assurer au père de famille les récompenses de la loi (2).

Par ces conditions diverses de l'homme, du sol, de la cité, tout s'échelonnait dans l'empire, depuis le barbare des bords du Zuyderzée, qui payait son impôt en cuirs de bœufs (3), jusqu'à Rome, la commune patrie et la capitale du genre humain.

Mais si, dans cette vaste hiérarchie, une condition méritait d'être enviée, c'était celle de la colonie, plus encore peut-être celle du municipe. Libre comme la ville étrangère, privilégié autant que Rome elle-même, le municipe était une véritable république distincte et séparée au milieu de la grande république romaine (4), vivant par elle-même et par ses lois, affranchie du proconsul et de l'impôt, investie du droit de gouverner et de punir (5), adorant avec les dieux de Rome ses dieux héréditaires. Le municipe retraçait, en général, les formes de la liberté romaine. Il avait, ainsi que Rome,

(1) 8. Dig., de Censibus ; Ulpian, Reg. XIX. 1 ; Justin., Instit. II. 6. de Usucap. — Villes revêtues du droit italique : en Espagne (Plin. III. 3) ; en Illyrie (III. 25). D'autres sont citées 1. 2. 6. 7. 8. 10. 11. Dig., de Censibus.

(2) V. (tom. I, p. 193) les récompenses accordées par les lois d'Auguste au père de trois enfants à Rome, quatre en Italie, cinq dans les provinces.

(3) Tacite, Annal. IV. 72.

(4) Municipes qui eâ conditione cives Romani fuissent ut semper rempublicam à populo Romano separatam haberent. Festus, v^o Municipes. — Le municipe était *res publica* : Hi qui rempublicam gerunt, i. e. magistratus municipales. Ulpian, Dig. 5, § 3, de Legatis. Mêmes expressions : Dig. 2, ad Municip. 8. 14. de Muneribus.

(5) Tabulæ Herac. pars altera, lin. 45 ; Vell. Patere. II. 19 ; Appien, B. C. IV. 28.

ses magistrats suprêmes (*duum viri juri dicundo*) (1), appelés quelquefois préteurs, dictateurs, consuls (2); — son sénat de cent décurions (3), que Cicéron ne craint pas de nommer *Pères conscrits, ordre très-noble, très-saint, très-respectable* (4); — ses censeurs (*duum viri quinquennales*) (5); — ses tribuns (*defensores civitatis*); — ses chevaliers, dont nous voyons encore les places marquées dans les amphithéâtres (6); — son peuple, législateur (7), électeur (8), factieux, turbulent, ayant la joie des comices, celle des jeux, celle des émeutes, et dont on achète les suffrages par des spectacles. Cicéron nous parle des querelles parlementaires d'Arpinum, où son aïeul lutta sur la question du scrutin secret contre l'aïeul de Marius (9). Pourvu que le sang ne coule pas, Rome se gardera d'intervenir (10). Ainsi, l'habitant du municipe, ce « citoyen romain vivant selon les lois qui lui sont propres, » appartient à la fois à une double patrie, au municipe par sa naissance, à Rome par le droit (11). Dans l'une et l'autre, le chemin des honneurs lui est ouvert (12); dans l'une et l'autre, il jouit de toute son indépendance et de tous ses droits.

Il y a plus; sous les empereurs, la liberté du municipe,

(1) II VIR. I. D. V. les inscriptions de Pompeii. Quelquefois *quatuor viri* ou *sevir*. Cic., pro Cluentio. 8. Att. X. XIII. Fam. III. 76.

(2) Cic., in Rull. II. 34. pro Milone. 10. Ediles à Arpinum. Fam. XIII. 2.

(3) Ordinairement. V. Cic., in Rull. II. 25 et les Inscriptions. V. aussi Cic., pro Roscio Amer. 9.

(4) Cic., pro Cœlio. 2. Un cens était exigé comme à Rome. A Côme, 100,000 sest. (25,000 fr.). Pline, Ep.

(5) V. les médailles. Spart., in Hadrian. 19. Tabulæ Herac. Ils avaient quelquefois les faisceaux.

(6) V. les amphithéâtres de Pompeii, Nîmes, etc. Il y avait un ordre de chevaliers à Pouzzol, Teanum, Nucérie; à Cadix, ils avaient quatorze banes, comme à Rome. Cic., Fam. II. 12.

(7) Cic., de Legibus. II. I. 16. — (8) Cic., pro Cluentio, 8. Lex tabulæ Heracl.

(9) De Legibus. III. 16.

(10) Intervention du sénat dans les querelles de Pompeii et de Nucérie. Tacite, Ann. XIV, 17. — (11) V. Aulu-Gelle cité plus haut.

(12) Omnibus municipibus duas esse censeo patrias, unam naturæ, alteram civi-

moins redoutable que celle de Rome, fut plus respectée. Tandis que la loi de Rome n'était guère que le caprice de César, les jurisconsultes nommaient et reconnaissaient la loi du municipe (1). Quand Rome n'avait plus de comices, on s'agitait encore aux élections de Naples et de Pouzzol (2). A Rome, un Lentulus ou un Crassus, trop pauvre ou trop suspect, n'eût osé bâtir un portique ni construire un théâtre (3) : à Pompéii, les Holconius et les Arrius, patriciens de village, élevaient des temples, bâtissaient des cirques, et ne demandaient pour récompense qu'une place parmi les décurions (4). A Rome, César était seul héros, comme il était seul électeur : à Herculanium et à Pompéii, dans le théâtre et sur le Forum, s'élevaient les images des Nonius, des Cerrinius, grands citoyens, gloires de province, héros obscurs, que leur obscurité sauvait de la jalousie de César (5).

Remarquons une dernière fois l'analogie des institutions

tatis, ut ille Cato, cum esset Tusculi natus, in Populi Rom. civitatem receptus est. Ità cum ortu Tusculanus esset, civitate Romanus, habuit alteram loci patriam, alteram juris. Cic., de Legibus. II. 2.

(1) On pouvait exercer des charges à Rome en même temps que dans le municipe. Cicéron, pro Milone. 10. pro Cœlio. 2.

(2) Lex municipalis. Scævola, Dig. 6, decretis ab ord. fac. Ulpian, 111. *Ibid.* I. de alv. scrib.; Modestin. 11. de Munerib.

(3) Sur les élections des municipes, V. Cicéron, pro Cluentio. 8. Lex tabulæ Herculensis. — In urbe hodie cessit lex (ambitùs) quia ad curam principis magistratuum creatio pertinet... Quod si in municipiò contra hanc legem, magistratum aut sacerdotium petierit, per S. C. 100 aureis cum infamià punitur. Modestin., Dig. XLVII. 14. — Sur les intrigues électorales des municipes, V. Tertullien, de Pœnitentià. 12. de Pallio. 8. Code 51. de Decurion.

(4) « Etiam tùm in more erat publica munificentia, » dit Tacite (Ann. III. 72), en parlant du temps de Tibère. Elle avait cessé depuis.

(5) Inscription du temple d'Isis, à Pompeii :

N. POPIDIUS N. F. CELSINUS
 .EDEM. ISIDIS. TERRE. MOTU. CONLAPSAM
 A. FUNDAMENTO P. S. (pecuniâ suâ) RESTITUIT
 HUNG. DECURIONES. OB. LIBERALITATEM
 CUM. ESSET. ANNORUM. SEXS. (sexaginta)
 ORDINI. SUO. GRATIS. ADLEGERUNT.

militaires et de la constitution civile de Rome. Autour de l'armée romaine voltigent les cohortes étrangères, le cavalier numide, l'archer crétois, le frondeur des îles Baléares, milice irrégulière, soldats sans discipline, que Rome appelle, qu'elle renvoie, dont elle augmente d'un jour à l'autre ou diminue le nombre (1). Leurs armes ne sont pas consacrées par la religion, ni légitimées par le serment; ils n'ont point de place marquée dans le camp romain, point de rang déterminé au champ de bataille; le général les jette sur ses ailes, les dissémine en éclaireurs, les disperse au loin entre les rangs de la légion.

La légion, au contraire, c'est toujours Rome militante; c'est la milice romaine par excellence, avec tout ce que l'esprit romain a de régulier, de permanent, de hiérarchique, de religieux. Autorisée par les augures, consacrée par les sacrifices, elle garde au milieu de son camp solennellement

Inscriptions de Pompeii :

L. SEPUNIUS. L. F. SANTILIANVS
M. HERENNIUS. A. F. EPIDIANUS
DUO. VIR. I. D. SCOL. ET HOROL (scolam et horologium)
D. S. P. F. C. (de sua pecunia faciendum curaverunt).

Inscription du tombeau de Scaurus, à Pompeii :

. . . . SCAURO
II VIR. I. D
DECVRIONES. LOCVM. MONVM
CXC CXC IN FVNERE. ET STATVAM EQVESTREM
ORO. PONENDAM. CENSVERVNT.

Inscription trouvée à Pompeii, non loin des fragments d'une statue équestre :

M. LVCRETIO. DECIDIANO
RUFO II VIR. III. QVING.
PRAEF. FABR. EX. D. D. (decurionum decreto)
POST MORTEM.

(1) Et apud idonea provinciarum sociæ trémes alæque et auxilia cohortium, neque multò secùs in eis virium; sed persequi incertum fuerit, cùm ex usu temporis, hùc illùc mearent, gliscerent numero, et aliquandò minuerentur. Tacite, Ann. IV. 5.

orienté, le tribunal et l'autel, le signe du commandement et celui de la religion. Elle a ses rangs marqués au champ de bataille, et cette triple ligne de *hastati*, de *princes* et de *triaires*, inébranlable infanterie (*robur peditum*), rempart humain, contre lequel le monde s'est brisé. Le serment est le lien de la légion; nul ne devient soldat que par le serment (1), sans lequel il ne peut tuer légalement, et sans lequel chacun de ses hauts faits serait un meurtre.

La légion est donc, comme Rome, une cité régulière, où tous les rangs sont fixés, depuis le dernier des *hastati* jusqu'au tribun; — comme Rome, une cité progressive, où le conscrit nouveau venu peut arriver de grade en grade au rang de primipile et à l'anneau de chevalier; — comme Rome, enfin, une cité permanente: les soldats changent, la légion reste. Son nom, ses souvenirs, son glorieux surnom (2), son emblème (3), son histoire, demeurent. Ses campements eux-mêmes sont pour des siècles. Le soldat la connaît et il l'aime; il l'aime comme une de ces mères sabinnes, austères et dures, qui imposaient de rudes fardeaux aux épaules de leurs fils. Il l'aime, parce que avec elle il a vécu, combattu, souffert vingt ans; parce que, privé, pendant vingt ans, des joies de la famille et du mariage, il a fait sa famille de la légion (4). L'aigle, le symbole et le dieu de la légion (5), l'aigle a son culte et ses autels, patrimoine révééré que se passent l'une à l'autre plusieurs générations de soldats.

L'Espagnol ou le Gaulois, si la gloire militaire lui sourit peu, se laissera donc enrôler dans sa milice nationale, sera pendant quelques années, à titre d'auxiliaire, conduit à la suite de la légion romaine; puis, sa dette acquittée, revien-

(1) *Primum militiæ vinculum est religio et signorum amor et deserendi nefas.* Sénèque, *Epist.* 95. — (2) *Adjutrix, pia, fidelis, victrix, fulminatrix, rapax, etc....*

(3) Ainsi l'alouette (*alauda*) pour la fameuse légion de César.

(4) *Liv.* XLIII. 34. *Dion.* LX. *Tac., Ann.* XIV. 27. — Le soldat pouvait contracter le mariage secondaire appelé *concupinatus*.

(5) « *Propria legionum numina.* » Tacite.

dra cultiver son champ et payer comme auparavant le tribut au publicain. Mais si l'honneur le touche davantage, il comprendra que l'honneur ne s'acquiert que sous les drapeaux de la cité romaine. Il tâchera d'entrer dans la légion pour devenir Romain, ou d'être Romain pour avoir place dans la légion. Ainsi la force, le courage, l'ambition guerrière, que Rome devrait redouter chez ses sujets, elle sait les tourner à son profit. La nation étrangère, déshabituée de la milice, s'affaiblit de tout ce qui accroît la force de Rome, et bientôt il n'y aura plus au monde de patriotisme et de vaillance que la vaillance et le patriotisme romains.

Ainsi, soit dans la milice, soit dans l'empire, l'allié, l'auxiliaire, l'étranger nous apparaît avec sa diversité, sa bigarrure, son indépendance; Rome, avec son esprit d'ordre, de régularité, de permanence. L'unité, la perpétuité, la loi n'est qu'en elle; elle seule est centre; vers elle doit marcher qui veut parvenir. Le soldat provincial, le sénateur de Marseille ou de Cordoue, le commerçant enrichi qui veut mettre sa fortune à l'abri des exactions du proconsul, le rhéteur qui veut briller sur un plus grand théâtre, l'homme, en un mot, qui veut être quelque chose, je ne dirai pas dans Rome, mais dans la dernière des colonies, tâche de conquérir ou d'acheter la cité romaine. Vers Rome converge tout ce qu'il y a d'ambition, de talent, de ressource, d'énergie (1). Rome est le grand but. Cette liberté, cette dignité romaines, l'Italie a combattu soixante ans pour l'obtenir (2) (663). La Gaule Ci-

(1) *Additis provinciarum validissimis fesso imperio subventum.* Tacite, Ann. XI. 23. Et le rhéteur Aristides: « Vous avez fait citoyens et admis dans votre nation les plus distingués, les plus nobles, les plus puissants d'entre vos sujets... Dans chaque cité, un grand nombre d'hommes appartient à votre race plutôt qu'à celle dont il est sorti; beaucoup de ces Romains n'ont jamais vu Rome. Et cependant vous n'avez pas besoin de garnison pour conserver les villes sous votre obéissance, parce que dans chaque ville les citoyens les plus puissants vous appartiennent et vous gardent leur propre cité... Il n'y a pas de jalousie dans votre empire. Vous avez proposé tout à tous, etc... *De Urbe Romæ.* — (2) V. tome I, p. 22.

salpine et quelques villes (1) seules l'ont acquise avant la fin de la république. Le reste du monde lutte pour y arriver. Le monde a renoncé à être autre chose que Romain, il veut être Romain le plus possible. Lois, libertés, privilèges, droits politiques et civils, c'est à Rome qu'il demande tout cela ; c'est en communauté avec Rome que tout cela peut avoir quelque prix.

Mais Rome à son tour, quand elle a revêtu de la toge l'Espagnol ou le Gaulois, acquiert sur lui une autorité nouvelle. A cet homme qu'elle a grandi elle impose de nouveaux devoirs, ceux de la dignité, de la piété, du patriotisme romains. Qu'il rende son hommage aux dieux de Rome : qu'il s'éloigne des autels sanguinaires que Rome a condamnés ; Auguste interdit à tout citoyen romain de prendre part au culte druidique (2). Qu'il se garde d'ignorer la langue de sa nouvelle patrie ; Claude a dégradé un citoyen qui ne parlait pas la langue latine (3) ; qu'il se garde enfin d'en dépouiller le costume et de reprendre l'habit barbare. Qu'il chérisse, Rome le lui permet, son ancienne patrie ; mais qu'il se rappelle que sa patrie nouvelle est plus auguste et plus grande, et que le municipe, cette étroite cité, n'est qu'une portion de l'empire, la commune cité des nations (4). En un mot, Rome lui impose en échange de tout ce qu'il reçoit d'elle, son culte, sa

(1) En 665 (Asconius, in Pisone), 702 (Dion. XLI. 24. XLIII. 39. Liv., Epist. 110) et 705 (Dion). V. tome I, p. 91 et 181.

(2) Suétone, in Claud. 25. — (3) Suét. *Ibid.* 43.

(4) Roma illa una patria communis. Cic., de Legib. II. 2. Roma communis patria nostra est. Modestin, Dig., liv. I, tit. 1, liv. 33. — « Nous appelons donc également notre patrie et la cité où nous sommes nés et celle qui nous a recueillis dans son sein. Mais notre amour doit nécessairement s'attacher davantage à celle qui est la cité universelle, pour laquelle nous devons mourir, à qui nous nous devons tout entiers, à qui nous devons donner et consacrer tout ce qui est à nous. Mais à son tour celle qui nous a enfantés n'est guère moins douce à notre cœur que celle qui nous a accueillis, et je ne nierai jamais qu'Arpinium ne soit ma patrie, tout en reconnaissant que Rome est la grande patrie dans laquelle mon autre patrie est contenue. » Cic., de Legib. II. 2.

coutume et ses mœurs. Elle l'a conduit par la civilisation à vouloir et à conquérir le droit de cité ; elle le conduit, en vertu du droit de cité qu'il a reçu, à recevoir en toute chose la loi de sa civilisation.

En tout ceci, où est la force ? où est le commandement ? où est le souvenir de l'origine militaire du pouvoir romain ? Comment ce qui était un monde est-il devenu une seule cité ? Comment Rome a-t-elle su donner une même patrie à tant de peuples divers (1) ? C'est qu'elle agit comme centre et non comme force, par l'attraction plus que par la contrainte. Elle a eu bon marché des nationalités en les respectant, et pour ne pas avoir obligé le monde à venir à elle, elle a vu le monde la forcer presque à le recevoir (2).

Telle a été la politique romaine. Avais-je tort de dire que la notion du pouvoir était tout autre pour Rome que pour nous ? En voici, ce me semble, une preuve remarquable. Si dans le sein d'une nation moderne une révolte était près d'éclater, que dirait-on pour faire comprendre au sujet rebelle toute l'imprudence de son entreprise ? On lui parlerait sans doute de la puissance du souverain, du nombre de ses régiments, de l'immensité de ses flottes. — Les Juifs sont prêts à se soulever contre Rome ; Agrippa veut les arrêter ; est-ce là ce qu'il va leur dire ? Tout le contraire. « Voyez ce peuple ro-

(1) *Fecisti patriam diversis gentibus unam ;
Profuit injustis te dominante capi ,
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti qui prius orbis erat.* Rutilius.

Breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. Pline. III. 5.

(2) *Hæc est in gremium victos quæ sola recepit
Humanumque genus communi nomine fovit,
Matris, non dominæ ritu, civesque vocavit
Quos domuit, nexuque pio longinqua revinxit.* Claudian.

Rome, dit Aristides, est au milieu du monde entier comme une métropole au milieu de sa province... De même que la mer reçoit tous les fleuves, elle reçoit dans son sein les hommes qui lui arrivent du sein de tous les peuples.... *De Urbe Romæ.*

main, leur dit-il, il est presque sans armes, et le monde lui obéit. Il n'a de soldats que contre les barbares. Ses troupes sont au loin dans les montagnes et les déserts; les pays civilisés lui restent soumis par la certitude de sa grandeur. Le Parthe même lui envoie des otages. Si vous vous révoltez contre le peuple romain, son épée sortira du fourreau, et c'est Rome armée que vous aurez à combattre quand Rome désarmée fait trembler le monde. Soumettez-vous à Rome; Dieu est pour elle. Sans le secours de Dieu eût-elle vaincu le monde, et tant de nations belliqueuses eussent-elles pu subir son joug? Sans le secours de Dieu gouvernerait-elle le monde, auquel il n'est pas même besoin qu'elle montre l'armure de ses soldats? » Étrange pouvoir que l'on rendait redoutable en rappelant l'exiguïté de ses forces matérielles (1)!

§ IV. — DE L'ORGANISATION DES PROVINCES PAR AUGUSTE.

Il me reste peu de chose à dire. J'ai recherché les titres, j'ai montré les caractères principaux de la domination que Rome exerçait sur le monde, — par sa force militaire comme protectrice armée, — par le droit public comme suzeraine et comme arbitre, — par ses colonies comme civilisatrice, — par sa hiérarchie comme centre de tous les droits et de toutes les récompenses.

Cette politique, chacun le comprend, ne fut ni conçue, ni décrétée, ni pratiquée en un seul temps. Rechercher dans l'histoire le jour de sa naissance, ou l'époque de son parfait développement, serait une folle tentative. Elle est de tous les siècles et de tous les jours; elle est sans cesse au fond de la pensée romaine; elle est dans tous ses actes durables, réfléchis, intelligents; elle n'est pas dans ces mille erreurs par-

(1) V. tout le discours d'Agrippa dans Josèphe, de Bello. II. 16.

lielles que les rois, les sénats, les nations peuvent réparer quelquefois, rarement prévenir.

Vers la fin de la république surtout, au milieu des guerres civiles, cette politique semble disparaître. Le sénat, qui en est le gardien, est sans crédit et sans force. Rome conquiert toujours, mais le temps lui manque pour s'assimiler ses conquêtes; l'Asie se soulève sous Mithridate, l'Espagne sous Sertorius; les Verrès et les Pison font détester le nom romain dans les provinces. A la mort de César, Antoine brise et bouleverse tout, vend et prodigue les privilèges de l'empire, et rompt en faveur des vaincus cet équilibre de la politique romaine, que l'oligarchie du sénat tendait à rompre en sens contraire (1).

Octave, ce patient organisateur, venait après Antoine pour tout rétablir. Octave avait, lui, la juste mesure des choses; il n'était point de ceux qui ne connaissent pas leur siècle, point de ceux aussi qui le connaissent trop. L'empire comparut donc autour de cette chaire curule qu'on n'osait appeler un trône; l'empire fut comme passé au crible par Auguste. Les concessions imprudentes furent annulées; les droits violés furent rétablis, les services récompensés, les fautes punies, les droits de liberté, de latinité, d'immunité, de cité romaine donnés ou retirés selon que la politique l'exigeait (2). Quelques rois parmi les vassaux de Rome furent privés de leur diadème; d'autres et en plus grand nombre furent rétablis sur leurs trônes (3).

(1) An 708-709. Concessions d'Antoine: Droit de cité donné à la Sicile (Cic., ad Attic. XIV. 12), à des provinces entières. (Dion. XLIV. Cicéron, Philipp. II. 36). Liberté et immunité à Tarse et à Laodicée (Appien, B. C. V. Pline).

(2) Suétone, in Aug. 47. Dion. LIV. 6. 7. 25. Villes et peuples libres sous Auguste: les villes de Pamphylie (Dion. LIV), de Lycie (Strabon. XIV); quelques villes de Sardaigne (Diod. Sic.), de Crète (Dion. XXX); Patras, Cyzique, Rhodes, Aphrodise, Tarse, etc.... Lampée en Crète (Dion. XLI); les Ligures Comati, etc.

(3) V. ci-dessus, page 96, note 2.

Un Alexandre, roi des Arabes (Dion. LI), un Antiochus de Comagène. (*Id.* LIV),

Mais surtout l'union plus intime des rois aux destinées communes de l'empire, fut une des pensées qui préoccupèrent Auguste. Les rois furent véritablement de grands feudataires, réunis, protégés, gouvernés par un même suzerain. Le suzerain des villes libres était le peuple romain ; elles étaient placées sous la pacifique juridiction du sénat. Mais le suzerain des rois fut César, tuteur plus vigilant, plus rigide, moins désarmé. « Je t'ai traité en ami, écrivait-il à Hérode, prends garde que je ne te traite en sujet (1). » César, du reste, remplissait les devoirs comme il exerçait les droits du suzerain. Il veillait à l'union des rois avec l'empire dont il les déclarait portion intégrante, à leur union mutuelle qu'il aimait à fortifier par des alliances. Il faisait élever leurs enfants avec les siens ; il donnait un tuteur aux princes trop jeunes ou trop faibles d'esprit pour régner. L'héritier ne montait pas sur le trône sans demander à César l'investiture de son fief ; le testament du vassal ne s'exécutait pas s'il n'avait été approuvé par le suzerain. Et quand César passait dans la province, les rois ses feudataires accouraient sur son chemin, sans pourpre, sans diadème, en toge comme de simples clients romains, faisant un long trajet pour le joindre et cheminant à pied auprès de son cheval ou de sa litière (2).

un roi de Cilicie, un Lycomède, roi d'une partie du Pont, furent mis à mort ou détrônés après la bataille d'Actium, et Auguste donna leurs états à d'autres.

Autres souverains vassaux d'Auguste : Hérode, en Judée (Josèphe, Ant. XVI. 15) ; Obodas, roi des Arabes Nabathéens (régnait jusqu'à Damas. Dion. LI) ; Jamblique, roi des Arabes ; Mède, de la Petite-Arménie ; Amintas, de la Galatie ; Polémon, du Pont ; Artabaze, d'Arménie (Dion. LIV) ; Juba, de Numidie et Mauritanie (Plin. V. 1) ; Rhémétalce, en Thrace (Tacite, Ann. II. 64. Dion. LIV) ; rois de Cappadoce, de Cilicie, Trachée, du Bosphore (tous sujets de Rome, ὑπήκοοι, dit Strabon. Liv. VI), d'Ibérie et d'Albanie (Tacite, Ann. IV. 5) ; ethnarchies, tétrarchies, dynasties, en Judée et ailleurs (V. Josèphe, Strabon) ; Cottius, prince des Alpes (Dion. LX. Plin. III. 20). — Les peuples de la Colchide, ceux des côtes de l'Euxin, et les peuples au delà du Danube étaient presque à moitié soumis. Strabon. VII. — Les princes d'Edesse, de Khosroène et de Palmyre, vassaux plutôt des Parthes que des Romains. Mais les Parthes eux-mêmes reconnurent parfois la suprématie de Rome.

(1) Josèphe, Ant. XVI. 15. — (2) Suét., in Aug. 16. 48. 60. Dion. Eutrope. VII. 10.

En même temps, Auguste relevait la dignité de citoyen romain. Le droit de cité n'était plus jeté à des provinces entières. Le donner aux peuples moins qu'aux villes, aux villes moins qu'aux hommes ; y appeler, en les constituant en municipes ou en les renouvelant par des colonies, les villes fortes, puissantes, fidèles, déjà presque romaines (1) ; y appeler encore les hommes connus, riches, considérés de toutes les portions de l'empire (2) ; être avare de ce privilège afin de ne le donner qu'aux plus dignes (3) : telle était sa politique. Et c'est ainsi que, sans prodiguer au hasard le titre de citoyen, il laissa pourtant quatre millions cent trente-sept mille citoyens dans l'empire au lieu de quatre cent cinquante mille qu'on avait comptés avant César.

Après avoir réglé les droits il réglait aussi l'administration de l'empire. Il partageait les provinces entre le sénat et lui (4), substituait une forme d'administration nouvelle à l'administration républicaine, un système plus sûr, plus serré, plus régulier à ce système aristocratique, ennemi de l'unité, et que l'oligarchie des proconsuls romains avait poussé au dernier excès. Il fondait ainsi le droit public des provinces en même temps que celui de Rome. Rome et les provinces vécurent trois siècles sur les lois et les traditions d'Auguste, et ce fut plus tard que, décrépité et agonisant, l'empire accepta comme un hochet de vieillard l'administration orientale, fastueuse, puérile que lui imposa Dioclétien.

Des moyens d'un ordre secondaire resserraient encore l'unité romaine. Le système des routes à peine ébauché sous la

(1) Spanheim (*Orbis Romanus*. I. 14) dresse la liste des municipes Romains existant sous Auguste. Il en compte trente en Espagne, parmi lesquels Herda, Italia, Emporia (Plin. III. 3. Liv. XXXIV. 9, et les médailles) ; en Afrique, Utique ; puis d'autres en Gaule, Sicile, Sardaigne, Illyrie, Istrie. V. Plin.

(2) *Additis provinciarum validissimis*. Tacite, Ann. XI. 24.

(3) Suétone, in Aug. 40.

(4) V. tome I, page 166. — Voici le tableau de cette division, d'après Strabon. XVII. Dion. I. II. 20. 23. I. III. 12. LIV. An 727 :

république, fut presque tout entier l'œuvre d'Agrippa et d'Auguste. Les routes à réparer ou à construire furent partagées entre les généraux. Agrippa eut à lui seul toutes celles de la Gaule. Des relais de poste servirent à porter avec une vitesse décuple de la vitesse ordinaire les ordres, les envoyés, les revenus de César (1).

En même temps, le cens romain, cette statistique merveilleuse, la délimitation romaine, ce cadastre si complet, longtemps enfermés dans le territoire de Rome, puis répétés dans les villes de l'Italie, étaient étendus à toutes les provinces (2). Tous les cinq ans, le père de famille devait, sous des peines rigoureuses, faire inscrire sa femme, ses enfants, ses es-

XII PROVINCES DU SÉNAT ET DU PEUPLE.

(*Tributariæ*, Caius. II. 21.)

II provinces proconsulaires.

Afrique (comprenant la Numidie et une partie de la Libye).

Asie (jusqu'au mont Taurus et au fleuve Halys).

X provinces prétoriennes.

Espagne Bétique.

Gaule Narbonnaise.

Sicile.

Sardaigne et Corse.

Illyrie (et une partie de l'Épire).

Achaïe (Grèce, Béotie, partie de l'Épire).

Macédoine.

Crète et Cyrénaïque.

Chypre.

Bithynie (Paphlagonie et une partie du Pont).

XVI. PROVINCES DE CÉSAR.

(*Stipendiariæ*. Caius. II. 21.)

Egypte.

Syrie.

Galatie, Pamphylie et Pisidie.

Cilicie (et Lycéonie).

Lusitanie.

Espagne Tarraconaise.

Gaule Aquitaine.

— Celtique ou Lyonnaise.

— Belgique.

Alpes maritimes.

Dalmatie.

Mésie.

Pannonie.

Norique.

Vindélicie.

Rhétie.

Quelques changements partiels eurent lieu plus tard. J'aurai occasion de les indiquer. V. Suétone, in Aug. 47, in Cl. 25. Dion. LX.

(1) Suétone, in Aug. 49.

(2) Sur le cens dans les provinces, V. Tit.-Live. XXIX. 37. Suétone, in Cal. 8. — En Cilicie, Tac., Ann. VI. 41. — En Gaule, Claudii oratio apud Grut. Tac., Ann. I, 31. II. 6. XIV. 46. Tit.-Liv., Ep. 134. Dion. LIII. 22.

claves ; l'âge et le métier de chacun d'eux, son patrimoine, son revenu, jusqu'à ses meubles et ses bijoux. Tous les cinq ans ou à peu près chaque terre était cadastrée, ses limites établies, sa valeur estimée ; on comptait jusqu'aux arbres (1). Ainsi, ressources agricoles, industrielles, militaires de l'empire, tout était revu et enregistré ; par ce travail rectifié à des époques fixes, la classification de la propriété subsista jusque dans les siècles les plus tardifs, et aujourd'hui même encore, dans l'Italie et dans le midi de la France, des héritages gardent le nom que leur donna il y a près de deux mille ans *l'agrimensor* romain (2). Ainsi l'empire avait-il au point de vue officiel la plus parfaite conscience de ses forces ; et dans les siècles postérieurs, ce pouvoir prêt à crouler connaissait aussi bien ses ressources, maniait aussi facilement ses impôts, commandait aussi librement au sol et à la culture que peut le faire aucune nation moderne.

Or, ce fut sous Auguste que l'ingénieur Balbus, par un labeur que seules pouvaient rendre possible les traditions de plusieurs siècles et l'autorité du nom romain, parcourut l'empire, délimita le territoire de toutes les cités, arpenta les héritages, donna à la propriété provinciale, vague, diverse, illimitée, le caractère exact et invariable de la propriété romaine, et laissa par écrit la loi agraire du monde, le cadastre de tout l'empire (3). Ce fut alors aussi que des dénombrements eurent lieu à plusieurs reprises jusque sur le territoire des peuples libres et des rois alliés (4). C'est ainsi que Quiri-

(1) V. sur le cens et le cadastre, M. Delamalle, *Economie politique des Romains*, liv. I, ch. 16. 17. 19.

(2) Ainsi fonds *Cornelian*, fonds *Salvian* et beaucoup d'autres : Les *fundi Roianus* et *Ceponianus* cités dans les inscriptions, s'appellent aujourd'hui la *Roana* et la *Cepollara*. (M. Delamalle. *Ibid.*)

(3) *Omnium civitatum formas et mensuras in commentarios condidit, et legem agrariam per universitatem provinciarum distinxit et declaravit.* Frontinus, de *Coloniis*.

(4) Dans les années 725 et 726 (Dion. LIII. *Lapis Ancyrr.*) 746. (*Lapis Ancyrr.*) 760.

nus, préfet de Syrie, vint avec quelques hommes (1) faire le recensement aux lieux où régnait Hérode. Le scribe et l'*agrimensor* s'établirent à Bethléem, recevant les déclarations que chacun était obligé de venir faire dans sa propre cité (2) : et le premier navire qui partait pour l'Italie emporta les tables du cens, sur lesquelles, deux cents ans plus tard, Tertullien faisait voir aux Marcionites l'acte de naissance du Fils de Dieu (3).

A cette époque solennelle dans l'histoire du monde, l'empire de Rome était complet, le temple de Janus fermé, les institutions impériales étaient toutes debout. La puissance d'Auguste était parvenue à son apogée. Lui-même, que la guerre civile avait déjà mené dans l'Orient, la guerre des Cantabres en Espagne et dans les Gaules, achevait de parcourir le monde ; deux provinces seulement, la Sardaigne et l'Afrique, échappèrent à l'œil du maître (4). Sous un portique bâti tout exprès dans Rome, on voyait une carte du monde romain, œuvre merveilleuse pour l'antiquité, commencée deux siècles auparavant et enfin achevée par Agrippa (5). Et plus tard, Auguste qu'on appelait le père de famille de tout l'empire (6), laissait, comme l'inventaire de sa maison, une statistique où étaient indiqués les provinces, les rois, les villes libres, le chiffre des impôts, la valeur des revenus, le nombre des soldats, des troupes auxiliaires et des vaisseaux (7).

(Selon Josèphe, Ant. XVII. 15. XVIII. 1.) 766. (Suétone, in Aug. 10. Lapis Ancy.) Ajoutez le recensement qui eut lieu l'année de la naissance de J.-C., quelques années avant l'ère vulgaire (Luc. II. 1. Εγενέτο δὲ... ἐξῆλθε δόγμα τὰρὰ Καίσαρος Αὐγούστου ἀπογραφῆσαι πᾶσαν τὴν οἰκουμένην).

(1) Σύν ὀλιγῶν, Josèphe, XVII. 24.

(2) Καὶ ἐπορεύοντο πάντες ἀπογράφεσθαι, ἕκαστος εἰς τὴν ἰδίαν πόλιν. Luc. II. 3.

(3) Ex censibus sub Augusto actis genus Christi inquirere potestis. Tert., adv. Marcio. IV. 19. Eusèbe, Hist. Eccl. I. 5. Saint-Justin., Apol. II.

(4) Suét., in Aug. 47. Dion. LIV. 67. — (5) Pline, H. N. III. 2. 3.

(6) Paterfamilias totius imperii.

(7) Suét., in Aug. cap. ult. Tac., Ann. I. 11.

Ce monde ainsi organisé, revu et dénombré par Auguste, marcha ensuite comme de lui-même. La politique désiante et retirée de Tibère, qui n'accorda pas un bienfait, ne chercha pas une conquête ; la démence de Caligula, qui jetait le droit de cité à des villes entières parce qu'elles avaient eu l'honneur de donner naissance à l'un de ses favoris ; l'imbécile assujettissement de Claude, qui laissait vendre à l'encan tous les privilèges de l'empire : tout cela sans doute portait coup aux traditions d'Auguste, mais ne les brisait pas ; tout cela préparait une décadence déjà visible, mais peu avancée encore. César gouvernait le monde plus aisément qu'il n'eût gouverné un seul peuple. Ici les paroles du rhéteur n'ont rien d'exagéré : « Il semble que, comme un seul pays ou une seule nation, le monde entier obéisse en silence, aussi docile que sous le doigt de l'artiste peuvent l'être les cordes de la lyre.... Cette puissance de l'empereur qui gouverne toute chose inspire à tous une telle crainte, qu'il semble connaître nos actions mieux que nous ne les connaissons nous-mêmes. On le redoute et on le révère comme un maître présent et ordonnant à l'heure même..... Une simple lettre gouverne le monde (1). »

Et cependant les anciennes traditions politiques commençaient à s'affaiblir. Ce n'était déjà plus cette sagesse de l'antique Rome et sa modération dans la conquête : celle de la Bretagne fut sans motif et sans mesure, pleine d'outrages et de violence. Ce n'était plus cette même prudence dans la fondation des colonies : Claude en établit quelques-unes (2) ; mais les colons dégénérés étaient plus pressés de bâtir des théâtres que des remparts, choisissaient les plus beaux sites

(1) Aristides rhetor, de urbe Româ.

(2) Camulodunum en Bretagne. Tac., Ann. XII. 32. XIV. 31. Cologne (*Colonia Agrippina*), an 51. Tac., Ann. XII. 27. Pline. I. 57. IV. 20. 55. 69. La ville des Juhons (vers l'an 49), près de Cologne. Tac., Ann. XIII. 57. Ptolémaïs (Acé) en Syrie. Pline. V. 19. Archelais en Cappadoce. *Id.* VI. 3. *Traducta Julia*, Lysse, Tingi, Tanger et Lyxos en Afrique. *Id.* V. 4. Sicum en Dalmatie. *Id.* III. 22.

plutôt que les lieux les plus sûrs (1). La colonie n'était plus cette solennelle installation de la légion romaine avec ses étendards, ses chefs, ses cohortes : c'était une cohue, dit Tacite, plutôt qu'une colonie (*numerus magis quàm colonia*) (2); des soldats pris de côté et d'autre, sans unité et sans lien; plus tard même des affranchis du palais venaient s'établir dans une ville que souvent l'ennui leur faisait quitter : et ce nom glorieux de colonie romaine ne fut bientôt qu'un vain titre donné ou retiré par le caprice des Césars.

Les rois, à leur tour, n'étaient plus des feudataires, gouvernés, mais protégés par une puissance suprême; ce n'étaient plus, comme sous Auguste, des membres d'une même famille, liés étroitement par une autorité presque paternelle; c'étaient des esclaves (3), parfois puissants ou riches, par là suspects, ou bons à être dépouillés. « Cinq rois étaient réunis à Tibériade, auprès du roi des Juifs, Agrippa, quand le préfet de Syrie, Marsus, vint l'y voir. Agrippa vint à sept stades au-devant de lui, dans un même chariot avec ces cinq rois. Mais Marsus considéra comme dangereuse pour l'empire cette rare union entre des princes, et leur signifia de retourner chacun dans son royaume (4). » César donnait et reprenait les couronnes, augmentait ou diminuait les royaumes (5), citait un

(1) Ainsi pour Camulodunum. Tacite, loc. cit. — (2) Annal. XIV. 27.

(3) « Reges inservientes, » dit Tacite, Hist. II. 81.

(4) Josèphe, Antiq. XIX. 7. Il dit encore : « Agrippa s'occupa de relever Jérusalem, et il l'aurait rendue si forte que personne n'eût pu la prendre. Mais Marsus en ayant donné avis à l'empereur, celui-ci lui manda de ne pas continuer. »

(5) Ainsi Tibère ôte la couronne aux rois de Cappadoce, d'Arménie, de Comagène, etc... (Tac., Ann. II. 40. 42. 56. Dion. LVII. Josèphe, Ant. XVIII. 5. Strabon. XVI). Caligula rétablit les rois destitués par Tibère : Sohème en Arabie, Cotys, dans la petite Arménie, Rhémétalee en Thrace, Polémon dans le Pont, Agrippa en Judée (Josèphe, Ant. XVIII. 8. 9. Dion. LX); puis les détrône pour la plupart. Claude les rétablit une seconde fois; puis ôte le Pont à Polémon pour le donner à Mithridate, donne le Bosphore à Cotys, fait roi Cottius, etc... Néron supprime les royaumes de Polémon et de Cottius. Dion. LX. Rome, dit St. Jean, ἔχουσα βασιλείαν ἐπὶ τῶν βασιλείων τῆς γῆς. Apoc. XVII. 18. V. encore page 57, note 1.

roi devant lui, le retenait éternellement à Rome, et faisait dire au préteur voisin de gouverner ses États (1). César faisait accuser les princes par les délateurs, juger par le sénat, charger de chaînes, exiler, mettre à mort.

Elle-même, l'indépendance des villes libres et des municipes était atteinte. L'arbitraire des gouverneurs, les empiétements de l'administration impériale, la toute-puissance de César, qui se proclamait duumvir d'un municipe et envoyait un préfet le gouverner à sa place, faisait redescendre la ville libre au rang de ville sujette, la ville romaine au niveau de la ville étrangère. La législation propre à chaque cité (2) s'effaçait peu à peu, et ces mots, municipe, colonie, devenaient des termes vagues, dont on se servait sans en avoir le sens distinct (3).

Enfin les institutions militaires commençaient à dégénérer. L'affaiblissement physique et moral (4) de la population italique (5) obligeait de recruter les légions d'abord parmi les Romains des provinces, ensuite parmi ceux qui n'étaient pas Romains, quelquefois même parmi les affranchis et les esclaves (6). La politique défiante des empereurs, redoutant

(1) Suétone, in Tib. 37. Tac. II, 42.

(2) Ainsi la loi du cens (Tabul. Heracl. pars. alt. lin. 68-64), la loi des élections (*Id.* secund. pars. Cic., Fam. VI. 18) devenaient les mêmes pour tous les municipes d'Italie. Les villes perdaient le droit de battre monnaie (V. Eckel, des monnaies), que quelques-unes avaient encore sous Auguste. Strab. IV.

(3) Aulu-Gelle. XVI. 13. *Municipes et municipia verba sunt dictu facilia et usu obvia... Sed profectò aliud est, aliud dicitur: quotius enim ferè nostrum est qui cum ex colonià sit non se municipem... esse dicat? etc.*

(4) Tibère fut chargé, sous le règne d'Auguste, de visiter les ergastules de l'Italie dans lesquels on renfermait, disait-on, non-seulement des voyageurs arrêtés sur les routes, mais même des hommes à qui ce lieu servait de refuge, pour échapper au service militaire. Suét., in Tib. 8. Un grand nombre d'hommes se coupaient le pouce pour se rendre incapables de servir. (Suét., in Aug.). De là notre mot *poltron* (*pollice trunco*). — (5) V. tome I, pages 198 et 382.

(6) Sur les affranchis et les esclaves, V. tome I, page 198. Sur les provinciaux et les non-Romains, V. Tacite: « *inops Italia, imbellis urbana plebes, nihil in legionibus validum nisi quod externum* » (Ann. III. 40). Tibère parle de faire un voyage

leurs soldats, ne demandait pas mieux que d'en affaiblir et le nombre et la discipline.

Ainsi tout déclinait, mais déclinait lentement, parce que la tradition antique était puissante, parce que la grandeur du nom romain ne pouvait s'effacer en un jour. Tout déclinait, sans que l'empire souffrît d'une manière trop évidente; c'était un édifice qui reste longtemps debout par sa masse, après que ses fondements sont minés.

Une grande crise l'attendait pourtant. La mort de Néron et les troubles qui la suivirent furent un signal de révolte, auquel répondit tout ce qui restait encore de nationalités vivantes dans le monde romain. Rome, épuisée par ses propres discordes, dégoûtée d'elle-même par cinquante ans de tyrannie, Rome devait néanmoins résister; et cette insurrection rhénane, cette ligue gallo-germaine tomba devant quelques légions, qui ne savaient pas au juste pour quel empereur elles combattaient.

Le récit de cette révolte et de cette crise n'appartient pas à mon sujet. Mais une chose est à remarquer : ce qui sauva Rome, ce fut sans aucun doute la sympathie des peuples devenus Romains, opposée à la haine de quelques peuples chez qui le sang barbare bouillonnait encore. Ce qui sauva Rome, c'est cet ensemble de faits sur lequel nous l'avons montrée édifiant son pouvoir. Lisez dans Tacite, au moment où des peuples gaulois sont prêts à se révolter (an 70), comment

dans les provinces pour veiller au recrutement de l'armée. IV. 4. Levées dans les provinces. Hist. IV. 14. Agricola. 31. Annal. XVI. 13. V. aussi Hist. III. 47. 50. Les soldats légionnaires appelés par opposition aux prétoriens, « miles peregrinus, provincialis, externus. » Hist. II. 21. « Si la Gaule secoue le joug, quelle force demeurera à l'Italie? N'est-ce pas avec le sang des provinces que Rome a subjugué les provinces? » Hist. IV. 17. Enfin, les inscriptions du temps de Vespasien et de Domitien établissent que, dans les guerres civiles qui suivirent la mort de Néron et qui avaient créé tant de soldats, beaucoup d'étrangers avaient été reçus même dans ces cohortes que l'on appelait spécialement cohortes romaines. Gruter, Thesaurus. 571, 573, 574.

leur parle un chef romain pour les retenir dans l'obéissance :

« Ce n'est pas l'ambition, dit-il aux Gaulois, qui amena les Romains sur votre territoire. Ils y ont été appelés par vos ancêtres eux-mêmes, las de leurs discordes, opprimés par les Germains, qu'ils avaient fait venir comme alliés.... C'est alors que nous nous sommes établis sur le Rhin, non pour défendre l'Italie, mais pour empêcher un nouvel Ariovist de devenir le tyran des Gaules.... Aujourd'hui rien n'est changé : les Germains brûlent toujours des mêmes désirs ; la sensualité, l'amour du gain, la passion du changement, les poussent toujours à quitter leurs marais et leurs bois pour envahir vos riches domaines.... Rappelez-vous que la guerre et la tyrannie ont affligé la Gaule jusqu'au moment où vous vous êtes placés sous notre tutelle ; et nous, au contraire, attaqués tant de fois, nous ne vous avons demandé, en vertu des droits de la victoire, que ce qui était nécessaire pour le maintien de la paix. Car, sans soldats, point de sécurité pour les peuples sans paye, point de soldats ; sans impôts, point de paye. Tout, au reste, demeure commun entre vous et nous ; vous-mêmes êtes souvent les chefs de nos légions, vous-mêmes êtes appelés au gouvernement de cette contrée ou d'autres provinces. Quand les princes sont modérés, leur modération vous profite comme à l'Italie ; quand ils sont cruels, plus éloignés, vous avez moins à souffrir. Le faste d'un gouverneur, l'avidité d'un proconsul, sont des maux inévitables qu'il faut supporter, comme on supporte une inondation ou un orage.... Au moins y a-t-il quelques intervalles de bien. Mais, sous le règne d'un Tutor ou d'un Classicus, vous attendez-vous à une domination plus modérée ? Vous faudra-t-il de moindres tributs pour lever des troupes contre les invasions des Bretons ou des Germains ? Et les Romains une fois expulsés (puissent les dieux nous garder de ce malheur !), que devons-nous attendre, si ce n'est une guerre universelle ? Huit cents ans de sagesse et de bonheur ont formé cet édifice de l'empire romain ; il ne peut être détruit sans écraser ceux

qui le détruiront. Et le danger sera plus grand pour vous qui possédez les biens et l'or, cette grande cause de guerre. Aimez donc et soutenez la paix du monde ; aimez cette ville qui accorde des droits égaux aux vainqueurs et aux vaincus (1). »

Tout est là : dans cette harangue prêtée par Tacite à un soldat illettré, « qui n'a jamais su, dit-il, qu'affirmer par ses armes la puissance romaine, » vous touchez du doigt ce que j'ai laborieusement développé. Cette intervention de la force romaine, toujours sous le prétexte de la défense et par amour pour la liberté des peuples ; — cette domination tout amicale, qui n'a des armes que pour votre sûreté et ne réclame des tributs que pour vous protéger ; — cette paix universelle, à l'ombre de laquelle les peuples se civilisent, s'enrichissent et se reposent ; — ces concessions de privilèges, égaux parfois aux siens, par lesquelles Rome attire les peuples dans son sein : — hors de la domination romaine, au contraire, la guerre, le pillage et l'impuissance à se défendre ; — et enfin la masse colossale de cet empire, œuvre du temps, de la vertu et des dieux, que les forces humaines peuvent ébranler, peut-être même abattre, mais qui retombera, comme le temple de Gaza, sur le téméraire qui voudrait en renverser les colonnes : voilà les arguments que Rome proposait au monde, et que le monde acceptait.

En effet, Rome avait créé une si vaste unité, que l'idée de sa ruine épouvantait comme l'idée d'un incalculable désastre. Les peuples, même quand ils se révoltaient contre les princes, ne se révoltaient pas contre Rome. Hors d'elle, il était difficile de concevoir paix, liberté, bien-être, et le retour à leur indépendance primitive n'eût été qu'un retour à la barbarie (2). En un mot, la domination romaine pouvait

(1) Discours de Cerialis aux Trévirs et aux Lingons. Tacite, Hist. IV. 74.

(2) Ils ne voudraient pas plus se passer de l'empire, dit le rhéteur Aristide, que ceux qui naviguent ne voudraient se passer de pilote. *De urbe Romæ*.

être acceptée comme seule protectrice et seule possible.

C'était, certes, une grande œuvre de la Providence que cet empire préparé depuis des siècles par tant de courage, de force, de patience ; qui se trouvait l'héritier de tous les grands empires de Sésostris, de Cyrus, d'Alexandre ; qui réunissait sous une même loi, et la Bretagne sauvage encore, et la Gaule à peine sortie de la barbarie, et la Grèce mère de toute civilisation, et l'Égypte qui avait instruit la Grèce, et l'Asie occidentale, point de départ des races humaines. Les trois grands rameaux de la famille terrestre, celui de Sem, celui de Cham et celui de Japhet ; les idiomes de chacun d'eux multipliés en mille branches diverses ; les grandes civilisations et les grands cultes de l'Égypte, de la Gaule, de la Grèce, de la Judée ; la beauté d'Éphèse, la richesse d'Alexandrie, la gloire de Sparte, la science d'Athènes, la sainteté de Jérusalem, la fortune naissante de Londres et de Lutèce, tout cela profitait à la grandeur et à la gloire de Rome. Le monde avait-il jamais vu rien de pareil ? Rome ne semblait-elle pas appelée à refaire ce que Babylone avait défait et à renouveler l'unité du genre humain par l'unité de son pouvoir, l'unité des langues humaines par l'unité de sa langue, l'unité des religions par la révélation de cette grande vérité dont les sages pressentaient l'approche !

Rome est dans l'histoire le symbole de l'unité comme son nom est le signe (1), les uns disent de la maternité, les autres de la force et du courage (2). C'est elle en effet dont la force devait unir le monde, dont la puissante mamelle devait l'allaiter. L'unité matérielle et la force politique résidèrent cinq

(1) *Ruma*, mamelle.

(2) *Ρώμη*, « Ville puissante, ville souveraine, ville louée par la voix de l'Apôtre, donne-nous le sens de ton nom ! Rome est le nom de la force chez les Grecs, de la hauteur chez les Hébreux, » dit St. Jérôme. *Advers. Jovin.* II. Juste-Lipse rappelle à ce propos le mot allemand *Ruhm*, gloire, et le nom de *Rumes*, donné par les Indiens aux guerriers courageux (de *Mag. Rom.* I. 2).

V. aussi l'ode de la poétesse grecque Erinna :

cents ans dans Rome païenne ; dans Rome chrétienne réside depuis dix-huit siècles la force spirituelle et l'unité intelligente.

Du reste, cet empire romain, œuvre visible de la main de Dieu, pouvons-nous le mieux connaître que par les paroles mêmes que Dieu a inspirées ?

« Alors vint un des sept anges. . . . il me parla et me dit : Je te montrerai la condamnation de la grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux (1).

« Et l'ange me transporta en esprit dans le désert : et je vis une femme assise sur une bête couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphèmes (2), ayant sept têtes et dix cornes....

« La femme était vêtue de pourpre et d'écarlate (3), parée d'or, de pierres précieuses et de perles (4), et tenait en sa main un vase d'or.

« Et ce nom était écrit sur son front : *mystère* (5)....

« Salut ! ô Rome ! fille de Mars, reine belliqueuse, reine au diadème d'or, toi qui habites sur la terre un magnifique, un indestructible Olympe !

« A toi seule la parque antique a donné la gloire d'une éternelle puissance, à toi seule le commandement et la royauté suprême.

« Sous le frein de tes puissantes rênes s'abaissent et la terre et la mer écumante. Tu es l'inébranlable souveraine des peuples et des cités.

« Le temps, ce destructeur de toutes choses, le temps qui se plaît à transformer la vie humaine, de toi seule n'écartera jamais le souffle créateur qui donne le pouvoir.

« Car, seule parmi toutes les cités, tu ne cesses d'enfanter une nombreuse race de guerriers puissants, et comme la terre donne ses fruits chaque année, tu donnes chaque année une nouvelle moisson de héros. »

(1) Apocalypse. XVII. 1. La Méditerranée. V. ci-dessus, page 3 et suiv.

(2) Verset 3. Divinité des Césars et de Rome (V. plus bas. II. 2.) Culte des dieux païens. Idolâtrie.

Terrarum Dea gentiumque Roma

Cuj par est nihil et nihil secundum. Martial. XII. 8.

(3) Verset 4. Pourpre des consuls et des empereurs.

(4) Pierres et perles de l'Inde. V. ci-dessus, page 30. 61.

(5) Verset 5. « Les lois mystérieuses de la religion nous interdisent, dit Plin, de révéler le second nom de Rome, et Valérius Soranus, pour avoir prononcé ce nom

« L'ange me dit alors : Quel est le sujet de ta surprise ? Je vais te dire le mystère de la femme et de la bête qui la porte et qui a sept têtes et dix cornes (1).....

« Les sept têtes sont sept montagnes sur lesquelles la femme est assise (2).....

« Et il me dit : les eaux que tu as vues, où la prostituée est assise, ce sont les peuples, les nations et les langues (3)....

« Et la femme que tu as vue est la grande ville qui règne sur les rois de la terre (4).....

« Toutes les nations ont été séduites par ses enchantements (5).....

« Les marchands de la terre se sont enrichis par l'excès de son luxe (6).

« Elle s'est élevée dans son orgueil et elle s'est plongée dans les délices : car elle a dit en son cœur : Je suis reine (7), je ne suis point veuve et je ne serai point dans le deuil (8)....

qu'un salubre et religieux silence avait fait tomber dans l'oubli, n'a pas tardé à être puni de sa faute. » Hist. nat. III, 5. « Les Romains n'ont pas voulu laisser divulguer le nom du dieu sous la protection duquel leur ville est placée, ni même le nom latin de leur ville... Le nom de la ville est ignoré même des plus doctes. » Macrob. III. 9. On prétend néanmoins savoir que le nom mystérieux de Rome était Ἐρως ou Ἀνθήρας, son nom sacerdotal *Flora*, son nom Sabin *Quirium*. Munter, de occulto urbis R. nomine.

(1) Verset 7. — (2) Verset 9. Septemque una sibi muro circumdedit arces. Virgile.

(3) Vers. 15.

(4) Vers. 18. Soumission des rois à la puissance romaine. V. ci-dessus, pag. 98, 111, 117.

(5) XVIII. Vers. 23. Rome, le centre des peuples et le but de leur ambition. V. pag. 93, 94 et suiv.

(6) Richesses de l'Espagne, de l'Égypte, de l'Asie mineure, de l'Inde, de l'Arabie par leur commerce avec Rome. V. pag. 13, 17, 21, 22.

(7) Verset 7. Et populum latè regem... Virgile.

Regina et domina orbis (Roma).

(8) Imperium sine fine dedi... Id.

Non res Romanæ perituraque regna... Id.

V. ci-dessus l'ode d'Erinna.

« Et ils se sont écriés : Quelle ville a jamais égalé cette grande ville (1) ! »

Mais ce n'est pas assez d'avoir peint la grandeur de Rome. Le prophète nous montre encore cette « prostituée assise sur les grandes eaux (2)... » cette « grande Babylone, la mère des fornications et de toutes les abominations (3)... qui tient en sa main un vase d'or plein d'abomination et d'impureté (4)... avec laquelle se sont corrompus tous les rois de la terre (5) et enivrés du vin de sa prostitution, » qui « a fait boire toutes les nations à la même coupe (6), qui a trafiqué avec elles en leur achetant la pourpre, la soie, les pierreries, les bois embaumés, le cinnamome, et jusqu'aux esclaves et aux âmes d'hommes (7). »

La richesse, le faste, les voluptés, la corruption de Rome, voilà ce qui nous reste à connaître.

(1) Verset 18.

. . . . alme sol possis nihil urbe Româ

Visere majus.

Horace.

Romanos rerum dominos... Roma mundi caput... mundi compendium... lumen gentium.

(2) Apoc. XVII. 1. — (3) Verset 5. — (4) Verset 4. — (5) Verset. 2.

(6) Verset 2. *Fornication et abomination*, comme on sait, désignent l'idolâtrie.

« Roma... quo omnia pudenda confluunt celebranturque. » Tac., Ann. XV. 49.

Ἐπιτομή πᾶσας διανομήσας. V. plus bas, liv. II. 2.

(7) V. *Ibid.* XVIII, 3. 12. 13. A Délos, grand entrepôt entre l'Europe et l'Asie, on transbordait à une certaine époque plusieurs milliers d'esclaves chaque jour (Strabon). Par les âmes humaines, on entend les hommes libres réduits en esclavage. V. Grotius et Bossuet sur l'Apocalypse. Ce qui arriva souvent. Cic., in Pison... in Verr... Strabon. *Ibid.*

CHAPITRE III.

De la civilisation Romaine.

§ I. — DES FAITS GÉNÉRAUX.

Ainsi l'empire était-il défendu au dehors, gouverné au dedans ; il était un et pacifié. Quels fruits la vaste portion du genre humain soumise au sceptre de Rome, recueillait-elle de cette paix et de cette unité, quant à la vie matérielle, quant à la vie morale, quant à l'intelligence ?

Aujourd'hui, parlons seulement de la vie matérielle, de la civilisation extérieure. Viendront ensuite le côté intellectuel et le côté moral qu'il n'est pas possible de séparer.

Notre siècle est glorieux de sa civilisation matérielle. Enivré de ses jouissances et plus encore de l'orgueil que ses jouissances lui causent, il ne s'arrête pas à compter quels sacrifices elles lui ont coûtés et peuvent lui coûter chaque jour. Il ne se demande pas si la part qu'il leur a faite n'a pas été enlevée à la sécurité des consciences, à la liberté des intelligences, à la pureté de la foi, à la noblesse des cœurs. Il ne cherche pas s'il a suffisamment réservé la paix et les joies morales de l'âme, qui ne cessent pas d'être un bien réel, parce qu'il y a au monde cinq ou six philosophes orgueilleux qui ont le malheur de ne pas les sentir. Il ne s'inquiète même pas si les empiétements que chaque jour il fait sans y penser sur les accoutumances de la famille, sur la stabilité du patrimoine, sur les habitudes du culte religieux, sur tout ce que j'appellerai les éléments extérieurs de la vertu et de la paix de l'homme, trouvent une compensation suffisante

dans un accroissement de vitesse de quatre kilomètres par heure, ou dans une baisse de cinq centimes sur le prix des bas de coton. Souvent, hélas ! le bien-être qu'il donne d'une main il le reprend de l'autre ; et ce qu'il apporte aux hommes en fait de liberté commerciale et politique, liberté négative, jalouse, inquiète, remuante, il le leur retire en fait de liberté domestique et personnelle, liberté toute positive, toute bienveillante, toute pacifique. Le prix de ce bien-être matériel qui n'est pas encore arrivé jusqu'à la poule au pot d'Henri IV, serait-il donc le travail inintelligent, inquiet, immodéré ? le travail perpétuellement menacé, perpétuellement subalterne, sans repos, sans terme, sans autre espérance et sans autre consolation que le gain ?

En passant ajoutons un seul mot. Au xv^e siècle, l'ouvrier anglais vivait à l'aise ; les jours de fête et de dimanche, après la messe, il se réjouissait honnêtement ; il était en paix avec Dieu, avec son curé, avec son maître, avec son roi ; et cependant il gagnait trois *pence* par jour, avec lesquels il trouvait largement à vivre ; et l'Angleterre était alors le plus gai pays du monde : *Merrie England* (1) ! En 1842, l'ouvrier anglais pourrit dans d'infests ateliers, lutte de capacité et d'intelligence contre les machines, leur est déclaré inférieur, vit plus mal avec deux shillings (2) que son aïeul avec trois *pence* ; quand il est heureux, s'ennuie ; quand il souffre, se désespère et se révolte ; et l'Angleterre est le pays du monde le plus industriel, le plus riche et le moins joyeux.

(1) Joyeuse Angleterre !

(2) « Au xiv^e siècle, un moissonneur gagnait 4 *pence* par jour, avec lesquels il pouvait, chaque semaine, acheter un *comb* de blé. Aujourd'hui (1784), il faut 10 ou 12 jours de travail pour acheter un *comb*. » — John Cullum. *History of Hawsted*, p. 258. « Sous Henri VI, l'ouvrier ordinaire gagnait 3 *pence* par jour (V. les statuts de 1444), avec lesquels il pouvait acheter un boisseau de blé à 6 shill. le *quarter*, et 21 l. de viande. Aujourd'hui, il gagne 12 shill. par semaine, avec lesquels il achète un demi-boisseau à 80 shill. le *quarter*, et 12 livres de viande à 7 *pence* la livre. » Hallam, *L'Europe au moyen âge*, chap. 9, seconde partie.

Au soin exclusif des intérêts matériels se lie cette notion de gouvernement dont nous parlions tout à l'heure, qui institue le pouvoir non comme autorité, mais comme force, non pour diriger, mais seulement pour contraindre, qui ne laisse pas de milieu entre une action toute concentrée dans ses mains et sa complète indifférence, entre le commandement absolu et la liberté illimitée. Chose singulière, c'est au nom du bien-être des peuples que le pouvoir change sa mission paternelle en une mission toute coercitive et toute défiante, qu'il arrive, comme je le disais plus haut, à combattre les instincts humains, au lieu de les protéger en les réglant. Tant il y a dans notre nature quelque chose qui repousse un bien-être exclusivement corporel ! tant l'intelligence, le cœur, l'imagination, sont choses réelles et positives aussi bien que les sens et le corps, et veulent aussi énergiquement la satisfaction qui leur appartient ! Tant il est vrai, en un mot, que *l'homme ne vit pas seulement de pain* ! En telle sorte que les écoles religieuses, philosophiques, politiques, industrielles, qui ont pris pour point de départ la négation plus ou moins complète des instincts moraux, en viennent à ne pouvoir faire ce qu'elles appellent le bien de l'homme sans le contraindre ; et en définitive ne trouvent pas toujours à lui donner ce pain auquel elles prétendaient borner tous ses désirs.

Ainsi ne procédait pas, je l'ai déjà dit, la puissance romaine, bien moins jalouse de gouverner que de diriger, bien plutôt supérieure que souveraine. N'est-il pas curieux de voir si dans cette sphère matérielle où la politique moderne tend à se concentrer, la politique romaine avec une marche toute différente, n'arrivait pas à des résultats assez remarquables ? Si nous tenons compte de ce qu'a produit le laps des siècles, le développement des sciences, le bonheur des inventions, Rome, par la direction, par la protection, par l'exemple, n'obtenait-elle pas autant qu'obtiennent les puissances modernes par une inquiète et incessante action ?

Il est clair que nous ne comparons ici ni les intentions ni

le but. Quand il y eut, je ne dirai pas chez un Tibère, mais chez un César ou chez un Auguste, un sentiment désintéressé, un autre sentiment que le désir personnel de la puissance et de la gloire, ce sentiment ne fut que l'exaltation de l'orgueil patriotique, qu'un magnifique égoïsme national, prêt à sacrifier à la grandeur du peuple romain, et le bonheur du monde et celui même du peuple romain. Chez les puissances chrétiennes, au contraire, il est impossible que le sentiment humain soit tout à fait écarté, que la félicité de l'homme soit en tous points immolée à la gloire de la nation. Dans l'esprit des peuples païens, l'idée de la grandeur et de la gloire pouvait se séparer de celle de la félicité, parce que la nation, déifiée, avait son être et son intérêt à part, et qu'à cette divinité, à cet être abstrait, à ce nom propre, il fallait, non le bonheur que les hommes demandent, mais ce qu'il faut à un nom, les hommages, le retentissement, la gloire. La loi chrétienne ne connaît pas de nation; elle ne connaît que des hommes. Faire pour la nation quelque chose qui ne profite point aux hommes, c'est ne rien faire; immoler les hommes, ces êtres particuliers et réels, à la patrie, cet être collectif et abstrait; préférer à la félicité des uns la vaine grandeur de l'autre, c'est démence, ou pour mieux dire, c'est crime. La pensée du bien réel, positif, individuel, ne peut donc jamais être tout à fait écartée des gouvernements chrétiens; et ce nationalisme sauvage, qui encore aujourd'hui voudrait faire de la patrie un dieu et lui sacrifier des victimes humaines, est une pure importation païenne; nos mœurs le repoussent, notre civilisation le combat, et le gouvernement qui l'adopterait se mettrait hors du droit des gens européen.

Ajoutons encore que les puissances chrétiennes poursuivent un but bien autrement difficile à atteindre. Qui profitait de la grandeur et de la civilisation romaine, qui était digne d'occuper la philanthropie de Rome, en ses jours de plus grande générosité? Le citoyen romain, l'habitant des villes, l'homme libre. Mais l'étranger, le paysan, l'esclave, méritaient-ils qu'on

s'occupât d'eux? Les bienfaits de la civilisation, réservés à une classe moins nombreuse, pouvaient lui être plus facilement acquis. Une aristocratie de deux ou trois cent mille familles peut-être dans l'empire se faisait plus aisément sa part de gloire et de bien-être. La loi chrétienne a imposé aux gouvernements d'autres devoirs. Il n'est pas un homme, si petit qu'il soit, dont la vie, dont l'aisance, dont le bonheur ne pèse pour quelque chose dans les conseils de son prince. Autant il y a de millions d'hommes, autant il y a de millions d'intérêts à satisfaire et à concilier. La tâche des gouvernements en est bien plus grande, mais aussi bien plus difficile.

Mais une fois cette restriction admise, quelle civilisation eut la grandeur de la civilisation romaine! Quelle unité fut plus vaste et plus complète! Et d'abord, si la facilité des communications entre les hommes est, comme on le dit, le grand instrument de leur bien-être, quand ces communications furent-elles, sinon plus rapides, du moins plus générales?

Ce n'était pas un royaume, ce n'était pas un peuple, c'était un monde tout entier; le Batave et le Maure, le Rhin et le Nil, la Clyde et le Jourdain, le Douro et l'Euphrate, l'Africaine Zélie par delà les colonnes d'Hercule et Panticapée dans la Tauride; enfin des millions d'hommes sur une étendue de près de deux cent mille lieues carrées (1) entre lesquels s'étaient établies ces relations naturelles et presque journalières des sujets d'un même pouvoir, des disciples d'une même civilisation. On lisait dans toutes les provinces (2) les *actes publics*, le journal officiel de l'empire; la Judée et la Grande-Bretagne savaient combien de sénateurs étaient venus à la réception de Livie, quelle femme avait divorcé à Rome, combien le peuple romain à l'amphithéâtre avait fait tuer de lions et d'hommes (3).

(1) V. la note à la fin du vol. — (2) Tacite, *Annal.* XVI. 22.

(3) V. Dion. LVII. Suétone, in *Cal.* 26. Sénèque, de *Benef.* III. 16. Cic., *Fam.* II. 8. VIII. 17. 11. — V. aussi sur les *Acta Diurna* établis par César, Suétone, in *Cæs.* 20.

Entre tous ces peuples régnait le réseau immense des routes romaines dont partout se retrouve l'ineffaçable vestige (1), véritables remparts (*munire viam*), indestructibles chaussées fondées au-dessous du sol et qui s'élevaient de plusieurs pieds au-dessus. Trois couches impénétrables de pierres, de briques, de ciment, de terre et de craie moulus ensemble formaient comme une voûte, au-dessus de laquelle un pavé de lave ou de larges pierres, jusqu'à cent cinquante milles de Rome un pavé de dalles, donnait passage au voyageur. Des bornes milliaires, des lieux de repos, des stations de soldats, des relais de poste étaient semés sur la longueur de ces chemins pour rendre le voyage sûr, commode, rapide. Nul obstacle n'arrêtait la construction de ces routes; le droit de propriété fléchissait devant la toute-puissance de César; la nature pliait devant l'opiniâtre labeur de l'ouvrier romain. Les vallées étaient comblées, les hauteurs gravies; le chemin s'ouvrait passage dans le roc; il franchissait sur des arches de pierres les gorges des Pyrénées; il passait les fleuves sur des ponts immenses (2); la route romaine arrivait droit comme l'aigle au but que l'œil de l'ingénieur lui avait marqué.

Par des chemins pareils Rome communiquait d'abord avec toute l'Italie. Ensuite partant de Milan, des routes s'épanouis-

Cic., pro Sylla. 14. Att. VI. 2. Fam. X. 28. VIII. 7. XII. 8. 23; Suét., in Aug. 36. 44. in Tib. 5. in Calig. 8; Tacite, Ann. III. 3. V. 4. XII. 24. XIII. 31. XVI. 23; Pline, Hist. N. VII. 54. IX. 15; Pline, Ep. VII. 33; Juvénal. II. 136.

(1) V. surtout Bergier : *Histoire des grands chemins de l'empire romain*.

(2) Ponts d'Alcantara (Norba Cæsarea), en Espagne, sur le Tage, 670 pieds de long, 6 arches, ayant chacune 84 pieds d'ouverture, 200 pieds d'élévation au-dessus du niveau de l'eau : bâti par Trajan. — Pont de Salamanque réparé par Trajan. — Pont d'Ehora sur le Bétis, bâti par ses habitants à l'imitation de celui-ci. — Beaucoup de ponts sur la Meuse, la Moselle (Strabon), le Rhin (à Mayence, Bonn, Cologne, etc.), le Rhône (à Vienne sous Trajan). — Pont de Rimini, par Auguste et Tibère, achevé en 779 de R. — Pont de Narni, va de la ville à une montagne voisine par dessus une vallée : les plus hautes arcades qui soient. — Caractère religieux des ponts (d'où le mot *Pontifex*). Les legs faits pour la construction ou réparation des ponts étaient censés faits *ad pias causas*.

saient vers tous les passages des Alpes et gagnaient Arles, Lyon, Mayence, le Tyrol, l'Istrie. A la ville d'Arles se rattachaient, par une immense ligne qu'Auguste acheva (1), Nîmes, Narbonne, tout le midi de la Gaule et toute l'Espagne jusqu'à Cadix. A Lyon venaient se croiser les quatre grandes routes de la Gaule, qui unissaient aux quatre mers cette métropole des peuples celtiques, à la Méditerranée par Marseille, à l'Océan par Saintes, à la Manche par Boulogne, à la mer du Nord par Mayence et par le Rhin (2). Puis après ces routes qui rattachaient les provinces à Rome, d'autres routes liaient les provinces entre elles. De Trèves à Sirmium, un grand chemin longeait le Danube, unissait les provinces armées de Rhétie et de Vindélicie, et mettait en rapport la Gaule avec la Pannonie. Puis de là, par la Mésie et jusque chez les Scythes, par la Thrace dans l'Asie mineure, par l'Asie mineure dans la Syrie, dans la Palestine, dans l'Égypte et sur toute la côte africaine, la route romaine achevait le tour du monde, et se retrouvait, par la riche Cadix, par Malaga, par Carthagène, au pied même des Pyrénées (3).

Les communications par les fleuves n'étaient pas moins importantes. Ceux de la Gaule étaient le grand chemin du commerce et de la civilisation vers le nord. Par des canaux (4) ou par un court trajet de terre, on communiquait de l'Aude à la Garonne et à l'Océan, du Rhône et du Doubs au Rhin et à la mer Germanique, de la Saône à la Seine et par elle aux côtes de Bretagne (5). Les deux flottes armées qui descendaient le Rhin et le Danube, portaient les nouvelles de l'Océan à la Mer Noire.

(1) Pendant son onzième consulat (an de R. 731). V. les inscriptions, Gruter. 149.

(2) Strabon. IV. — (3) V. Bergier. *Ibid.*

(4) Canal de Drusus du Rhin à l'Yssel. V. ci-dessus, page 54, Canal de Corbulon du Rhin à la Meuse, 23 milles (an de J.-C. 47). Tac., *Annal.* XI. 20. De nombreux canaux dans la Gaule Cisalpine... Canaux projetés de l'Averne au Tibre. Tac., *Ann.* V. ci-dessus, tome I, page 488; de la Saône à la Moselle, tome I, page 505; à travers l'isthme de Corinthe, tome I, pages 135, 181. — (5) Strabon. IV.

Les voyages de mer, avec des moyens imparfaits sans doute, étaient autrement sûrs et faciles qu'ils n'avaient été jusque-là. Depuis que la Méditerranée était toute romaine, il n'y avait plus de pirates. Ostie était le port de Rome pour l'Occident et pour le Nord; elle communiquait avec Fréjus, Marseille, Narbonne, Carthagène, Cadix. Pouzzol, au contraire, était en relation avec tout le Midi et tout l'Orient, avec Carthage, Alexandrie, Joppé, Béryte; Ravenne, avec toutes les côtes de l'Adriatique; Brindes avec la Grèce et l'Asie mineure: relations constantes, assurées, régulières, officielles.

La vitesse des voyages par terre n'a guère été dépassée que de nos jours. César faisait cent milles (33 lieues $\frac{1}{3}$) dans la journée (1), Tibère, allant retrouver son frère Drusus qui se mourait en Germanie, fit 200 milles en vingt-quatre heures (2). Pline compte sept jours de navigation d'Ostie aux colonnes d'Hercule, dix à Alexandrie (3).

Grâce à cette facilité des transports, l'opulent Romain avait le choix entre la poterie de Sagonte et celle de Pergame (4), entre les épées de Tolède et les armes de Cibyra, entre la pourpre de Tyr et celle des îles Fortunées. Il revêtait à son gré la blanche laine d'Apulie ou le gausape celtique, l'amphimalle égyptien ou les laines noires de Pollentia (5). L'Inde lui envoyait ses pierreries, Babylone ses tapis, le Thibet sa soie, l'Arabie ses parfums; en même temps que les fourrures

(1) Suétone, in *Cæsar*. 57. Cicéron parle aussi d'une route de 56 milles (18 lieues et demie) faite en 10 heures de nuit avec des cabriolets de poste (cisiis). *Pro Roscio Amerino*. 7. — (2) Pline, *Hist.* VII. 20.

(3) Pline. XIX. 1. Hélius, affranchi de Néron, alla retrouver son maître de Rome à Corinthe en sept jours. *Dion.* LXIII. Les assassins de Sylla allèrent de Rome à Marseille en six jours. *Tacite, Annal.* XIV. 57. On alla du Phare de Messine à Alexandrie en sept et même six jours, de Pouzzol à Alexandrie en neuf jours. On comptait ordinairement des ports de l'Espagne citérieure à Ostie quatre jours, de la Gaule narbonnaise, trois, des côtes d'Afrique, deux. *Pline.* XIX. 1.

(4) Pline. VIII. 48. — (5) *V. Strabon.* III. IV.

lui arrivaient de Scythie, l'ambre ou le succin des bords de la Baltique. Un noir Africain découpait pour sa table (1) les faisans de Colchos, et il voyait au cirque un Dace ou un Germain combattre les lions et les panthères du Zahara (2).

Rome et l'Italie répandaient la richesse autour d'elles. L'Espagne, l'Asie, l'Égypte, par l'industrie et le commerce, rendaient leur tributaire la reine du monde. Enfin le luxe des parfums, porté jusqu'à la plus folle extravagance, enrichissait les Arabes Sabéens, et les cratères d'or, les vases de bronze, les meubles et les murailles mêmes incrustés d'ivoire, tout le luxe de l'Asie Hellénique se rencontrait aux portes du Désert (3).

Une richesse plus réelle arrivait aux provinces occidentales par l'économie rurale et par l'échange des cultures. Les arbres et les plantes voyageaient de l'Orient à l'Occident. La Gaule narbonnaise possédait depuis longtemps la vigne; l'olivier lui était apporté ainsi qu'à l'Espagne; le lin passait de l'Égypte dans la Gaule (4); et Columelle admire la riche culture et la fécondité de la Péninsule Hispanique.

A la vue de tels progrès, croyez-vous que l'enthousiasme de soi-même et l'admiration de sa propre grandeur manquât à ce siècle plus qu'au nôtre? Croyez-vous qu'il ne chantât pas comme nous des hymnes magnifiques à sa propre gloire et à l'inépuisable perfectibilité de la race humaine? Les rhéteurs

(1) Tacite, in Germ. 45. Pline, Hist. XXXVIII. 11.

(2) « Les marchands de la terre pleureront et gémiront sur elle, parce que personne n'achètera plus leurs marchandises; ces marchandises d'or et d'argent, de pierreries, de perles, de fin lin, de pourpre, de soie, d'écarlate, de toutes sortes de bois odoriférants et de meubles d'ivoire, de pierres précieuses, d'airain, de fer et de marbre, de cinnamome, de senteurs, de parfums, d'encens, de vin, d'huile, de fleur de farine, de blé, de bêtes de charges, de brebis, de chevaux, de chariots, d'esclaves et d'âmes d'hommes. » Apocalypse. XVIII. 11. 12. 13. — (3) Strabon.

(4) V. Pline, Hist. nat. XIV. 3. XV. 1. XIX. 1. Strabon. IV. L'olivier n'existait pas en Italie au temps des Tarquins. Pline. XV. 1. Les Cadurei (Cahors), Caleti (pays de Caux), Ruteni (Rouergue), Bituriges (Berry), Morini (Flandre, Artois), étaient les peuples de la Gaule les plus occupés à tisser le lin. XIX. 1.

grecs ou latins qui entonnaient le panégyrique des Césars ne manquaient pas de proclamer la supériorité de leur siècle sur les autres siècles, avec non moins d'emphase et d'orgueil que ne le font aujourd'hui d'autres rhéteurs, agenouillés devant le César de notre temps, le peuple. « Le monde, disent-ils, s'ouvre, se fait connaître, se laisse cultiver chaque jour davantage. Le désert est pénétré, les rochers sont ouverts, les bêtes féroces mises en fuite, la solitude et la barbarie reculent sans cesse devant la civilisation et la culture. Partout l'homme habite et se multiplie ; partout le gouvernement et la vie se développent. La race humaine augmente chaque jour ; elle couvre la terre, et le monde bientôt ne lui suffira plus (1). » C'est à ce degré de gloire et de bonheur que Rome a amené la race humaine. « Rome a réuni les empires dispersés, elle a adouci les mœurs ; elle a mis en commun l'industrie de tous les peuples, la fécondité de tous les climats ; elle a donné une langue commune à ces nations que séparaient la discordance et la rudesse de leurs idiomes. Elle a civilisé les tribus les plus sauvages et les plus reculées (2) ; elle a enseigné à l'homme l'humanité (3) !... La guerre n'est plus qu'une fable des anciens jours à laquelle notre siècle se refuse de croire ; ou si par hasard on apprend que quelque peuplade Maure ou Gétule a osé provoquer les armes romaines, il semble qu'on rêve en entendant parler de ces lointains combats.... Le monde, comme dans une fête perpétuelle, a déposé l'épée et ne songe qu'à la joie et aux festins. Les cités ne luttent plus entre elles que de magnificence et de luxe ; ce sont partout portiques, aqueducs, temples, écoles.... Non-seulement les villes, mais la terre elle-même s'embellit et se cultive comme un magnifique jardin (4). Rome, en un

(1) *Onerosi sumus mundo*. Tertullien, de *Animâ*. 30.

(2) Plin., *Hist.* III. 5. XXVII. 1.

(3) Strabon.

(4) Aristides rhétor, de *urbe Româ*.

mot, a donné au monde comme une vie nouvelle (1). »

Rome, en effet, est le centre du monde où « toute la terre apporte ses fruits et ses richesses. A voir les navires qui abordent à son port, on dirait qu'elle est pour tout l'univers un immense et universel entrepôt. Les richesses de l'Arabie et celles de Babylone y affluent en telle abondance que ces contrées doivent, ce semble, rester nues. Ce ne sont pas les ports, c'est la mer elle-même qui manquera à tant de navires ! Commerce, navigation, agriculture, recherche des métaux, Rome est le centre où tout cela vient aboutir ! Ce qui ne se trouve pas dans Rome n'est nulle part au monde (2). »

Enfin, disait-on pour couronner tant d'éloges, « sous cet équitable empire, nulle acception de personnes, nulle distinction du grand et du petit, du noble et du plébéien, du riche et du pauvre. Le juge suprême, qui rend à chacun selon ses mérites, ne connaît et ne récompense que la vertu. » C'était, en un mot, « une démocratie sous un maître, de tous les États, le plus sûr à la fois et le plus équitable (3). »

Le monde romain, ainsi que le nôtre, et dans un langage également hyperbolique, vantait donc sa richesse, sa civilisation, son progrès. Mais quelle part revenait à l'homme de ce perfectionnement de l'humanité, et comment cette amélioration de la vie commune se rendait-elle visible dans la vie et dans les jouissances de chacun ?

§ II. — DES JOUISSANCES PRIVÉES.

C'était une belle vie que celle du Romain, je ne dis pas opulent, mais seulement riche. A la pointe du jour, pendant qu'il prolongeait paresseusement le repos de la nuit, la foule

(1) Adeò Romani velut alteram lucem dedisse humanis rebus videntur. Pline. XXVII. 1. — (2) Aristides. *Ibid.* — (3) Arist. *Ibid.*

des *salutateurs*, amis, familiers, parasites, attendait dans son vestibule. Quand il avait secoué son sommeil, parfumé sa tête, arrangé ses cheveux, revêtu sa toge, il trouvait réunis à ses côtés ceux qui avaient besoin de lui et souvent ceux dont il pouvait avoir besoin. Quelques minutes lui suffisaient pour ce que nous nommons les devoirs du monde ; quelques mots terminaient une affaire. Le temps du Romain était précieux.

Puis on descendait au Forum. Le patron à pied au milieu de ses clients, ou en litière sur les épaules de ses esclaves, trouvait au Forum ceux qu'il n'avait pas trouvés chez lui. Là venaient les grandes affaires, les affaires sérieuses, procès à juger ou à soutenir, emprunts à faire, paiements à recevoir. Là étaient auprès l'un de l'autre, la basilique, bourse et tribunal à la fois, la chaire curule du préteur, le bureau du scribe plus puissant parfois que le préteur, le comptoir (*mensa*) du banquier, la boutique du marchand, le banc du nouvel-liste. Là étaient le bruit, l'activité, les affaires.

Mais quand le clepsydre marquait midi, le bruit cessait, l'audience était levée, le comptoir se fermait, les boutiques demeuraient désertes. Peu après, les rues silencieuses, pendant cette nuit factice de la sieste, n'étaient plus traversées que par quelques attardés regagnant leur demeure, ou par des amants quasi nocturnes qui venaient soupirer sous le balcon de leurs belles (1). A demain les affaires sérieuses ! Rome était libre pour le reste du jour ; Rome dormait. Le pauvre s'assoupissait sous le portique ; le riche, dans le rez-de-chaussée de sa demeure, au milieu du silence et de l'obscurité de son appartement sans fenêtres, au bruit des jets d'eau du *carædium*, dormait, respirait ou rêvait. Rome avait un singulier respect pour la religion de son repos : passé la dixième heure (quatre heures du soir), il n'était plus permis d'introduire une affaire au sénat, et tel Romain, cette

(1) V. Catulle.

heure venue, ne voulait plus même ouvrir une lettre (1).

A deux heures les rues commençaient de nouveau à se remplir. La foule affluait vers le Champ-de-Mars ; sur ces vastes gazons la jeunesse venait lutter, courir, lancer le javelot. D'autres jouaient à la paume ; d'autres, tout poudreux de la palestre, se jetaient dans le Tibre et le passaient à la nage. Les vieillards restaient assis, causaient et regardaient, parfois même ils avaient leurs exercices. Les femmes se promenaient sous les portiques. C'était l'heure aussi de l'activité, mais de l'activité allègre, joyeuse, satisfaite.

Une cloche sonne, les thermes sont ouverts. On va essayer dans les vapeurs du bain et dans les parfums des aromates, l'huile et la poudre de la palestre. Le bain est à la fois affaire, remède, plaisir ; le pauvre en jouit dans les bains publics pour un quadrant (un ou deux liards), quelquefois pour rien ; les riches voluptueux se le donnent dans leur palais. Presque tous le prennent en commun. Le bain froid dans la vaste piscine où l'on peut nager, le bain tiède dans les cuves de marbre, le bain de vapeur qui suffoque, mais qui enchante ; les frictions qui rendent au corps son élastique souplesse ; les délices du massage ; les onctions de baume et de nard, sorte de bain parfumé : ce sont là mille joies romaines, raffinées et somptueuses, mesquinement reproduites dans la vie orientale, tout à fait inconnues à notre vie. Sur ces pavés de mosaïque, dans ces piscines d'albâtre, sous ces voûtes peintes à fresque, entre ces murs incrustés d'ivoire, à la lueur de ce demi-jour qui descendait à travers les pierres spéculaires, au milieu de tout un peuple de serviteurs qui va et vient, frotte, essuie, porte de l'un à l'autre la brosse, l'étrille, les parfums, le bain est le rendez-vous d'une liberté presque puérile. Là, on cause, on rit, on joue, on danse même ; là s'exerce le chanteur, l'orateur déclame, le lutteur éprouve ses forces. Les thermes sont le gymnase, la tribune, le salon de cette

(1) Sénèque, de Tranquillitate animi. 15.

Rome sensuelle et délicate, le bureau d'esprit inévitable, où le poète qui veut lire ses vers trouve à coup sûr des auditeurs (1).

Au bain d'ailleurs se préparait la grande affaire du jour, le souper. Le maître de maison y cherchait des convives, le parasite un hôte. Le souper était presque l'unique repas du Romain ; les autres se prenaient à la hâte, sans apprêt et sans convives. Mais, lorsqu'au souper, libres de tous soins, exercés par la palestres, reposés et détendus par le bain, on vient s'accouder ensemble à la table hospitalière, on a devant soi, pour la conversation et pour le repas, toutes les heures jusqu'à la nuit. Six ou sept conviés d'ordinaire (jamais plus que les Muses, dit le proverbe, jamais moins que les Grâces), sont couchés sur des lits de pourpre et d'or, autour d'une table d'un bois précieux. Les divers ministères du festin emploient une foule de serviteurs : le maître d'hôtel (*promuscondus*) a ordonné le repas ; le *structor* a donné aux plats leur ordre symétrique ; le *scissor* découpe les viandes. De jeunes esclaves en tunique courte déposent sur la table le vaste plateau d'argent renouvelé à chaque service et sur lequel les mets sont disposés avec art. Des enfants agitent sur la tête des conviés le chasse-mouche et l'éventail. Des échansons jeunes et beaux, en longue robe et les cheveux flottants, versent le vin dans les coupes ; d'autres répandent sur le sol une infusion de verveine et d'adiante qui entretient, dit-on,

(1) « J'habite au-dessus des bains, dit Sénèque : imaginez tous les sons qui peuvent nous faire maudire nos oreilles : — ces lutteurs qui s'exercent avec des cestes de plomb, leurs gémissements quand ils se portent des coups, le sifflet de leur poitrine quand ils se reposent, — le masseur qui frappe de sa main tantôt creuse, tantôt à plat, l'épaule des baigneurs. Si par là-dessus viennent les joueurs de paume qui se mettent à compter leurs coups, tout est perdu. Puis, ajoutez celui qui a le vin bavard, — le voleur saisi en flagrant délit, — le chanteur qui trouve sa voix belle dans le bain, — puis ceux qui se jettent d'un bond dans la piscine, — puis l'épilepteur avec son cri aigre et perçant, si toutefois, à force d'épiler le patient, il ne le fait pas crier à sa place, — puis le pâtissier, puis le charentier, puis le confiseur, puis le cabaretier, chacun avec son cri diversement modulé. » Sénèq., Ep. 56.

la gaîté (1). Autour de la table, ce sont des chants, des danses, des symphonies, des farces de bateleurs, des dissertations de philosophes. Et au milieu de ces joies, le roi du festin nomme les santés, compte les coupes, couronne ses convives de fleurs qui durent peu. Hâtons-nous de vivre, leur dit-il, la mort approche, couronnons nos têtes avant de descendre chez Pluton.

En effet, vivre, jouir, chasser de la vie, autant qu'il se peut, tout ce qui est peine, souci, travail, devoir : telle était la pensée dominante de la société antique. Le grand moyen était l'esclavage. Grâce à lui, on n'avait pas besoin de marchander à l'industrie les robes de pourpre et les tissus de lin. Le travail et le talent de l'esclave appartenaient au maître. L'esclave brodait pour son vêtement, chassait ou pêchait pour sa table. Grâce à l'esclavage, on n'entendait parler ni des soins de la culture, ni des chicanes infinies de la propriété qui rendent souvent lourde à notre paresse la gestion de nos étroits domaines. Un *villicus* et une *villica*, esclaves tous deux, et sous eux toute une hiérarchie d'esclaves veillait aux intérêts de la villa : système peu avantageux pour la terre, commode pour le maître. Grâce à l'esclavage, les soins mêmes de la maison disparaissaient ; des maîtres d'hôtel et des chambellans (*cubicularii*), esclaves ou affranchis, commandaient au reste de la population servile. Des affranchis de confiance, attachés au maître par le don d'une liberté dont ils n'usaient pas, étaient ses hommes d'affaires et ses trésoriers. Le médecin qui portait secours à ses souffrances, l'artiste qui charmait ses loisirs, le chanteur qui adoucissait sa mélancolie, le grammairien qui élevait ses enfants (et ces précepteurs esclaves étaient souvent plus sûrs que les précepteurs libres), tout cela était dans la maison et faisait partie du patrimoine. Si le maître aimait l'étude, un de ses esclaves était son secrétaire, causait avec lui sciences et belles-lettres, lisait, discu-

(1) Plutarch., *Sympos.* I.

lait, composait avec lui. Térence et Plaute furent esclaves. Tout pouvait s'acheter au Forum, même la science et l'esprit (1).

Pour le dire en passant, ceci explique la conciliation si fréquente dans l'antiquité, si rare de nos jours, de la vie active et de la vie d'étude. Cicéron, avec une carrière traversée par tant d'orages, une santé faible, une âme souvent abattue, trouve du temps pour la poésie, les lettres, la philosophie, l'histoire. Pline l'ancien, avocat et homme de guerre, meurt à cinquante-six ans, laissant, avec des écrits sur vingt sujets divers, une vaste encyclopédie de la science de son temps (2). Pline le jeune et Tacite, l'un avocat brillant, l'autre qui avait été soldat, furent tous deux consuls, tous deux écrivains. Sénèque, philosophe, rhéteur, avocat, fut tour à tour exilé, précepteur de Néron, sénateur et consul. La littérature ne fut jamais une profession sous la république; depuis Auguste, elle le fut seulement pour quelques poètes. Le divorce de la vie intellectuelle et de la vie agissante est moderne; il appartient surtout au XVIII^e siècle.

(1) « Calvisius Sabinus avait et la richesse et les sentiments d'un affranchi. Je ne vis jamais homme plus sottement heureux... Sa mémoire était si courte qu'il oubliait jusqu'aux noms d'Achille et d'Ulysse... Jamais vieux nomenclateur qui invente les noms au lieu de les répéter ne salua les gens du peuple à tort et à travers comme il saluait les Grecs et les Troyens. Cependant comme il voulait passer pour érudit, voici de quoi il s'avisait. Il acheta, 100,000 sesterces (25,000 francs) la pièce, onze esclaves, dont l'un savait tout Homère, l'autre tout Hésiode, puis un pour chacun des neuf lyriques : j'ai tort de dire qu'il les acheta, je devrais dire qu'il les commanda... Il les tenait au pied de son lit, pendant le repas, prêts à lui souffler des citations que souvent il entendait mal et dont il coupait les vers à l'hémistiche. Mais peu importe, il croyait posséder toute la science que l'on possédait chez lui. Aussi un jour, certain plaisant l'engageait-il à s'exercer à la lutte. — Comment puis-je, je n'ai pas le souffle? — Au contraire, vois que de vigoureux athlètes tu comptes parmi tes esclaves! » Sénèque, Ep. 21.

(2) Pline, Ep. III. 5. Il énumère ainsi les ouvrages de son oncle : Sur l'usage du javalot pour la cavalerie, 1 livre. — Vie de Pomponius Secundus, 2. — Des guerres de Germanie, 20. — Le Studieux (livre d'éducation oratoire), 6. — Des Locutions douteuses, 8. — Continuation de l'histoire d'Aufidius Bassus, 31. — Histoire naturelle, 37. — En tout, 105 livres. — De plus, 160 volumes de notes et d'extraits.

Or, l'esclavage principalement rendait leur union plus facile. Non-seulement l'esclave était chargé de vivre pour le maître, afin que le maître fût libre de penser, et, en le débarrassant des petites choses, lui laissait son intelligence plus dégagée et sa vue plus nette pour les grandes choses de la pensée ou de la vie; mais encore l'esclavage rendait l'étude plus prompte et plus facile; il donnait au maître des lecteurs, des secrétaires, des coopérateurs intelligents. Sous la tente, en voyage, à cheval, dans la litière, pendant le bain et pendant le repas, l'étude et la pensée pouvaient le suivre (1).

Le colon de Saint-Domingue, au milieu de quelques centaines de nègres ignorants, ne peut donc nous donner qu'une faible idée de ce qu'était cette royauté du maître romain, à la fois délicate et commode. Cette double domesticité qui l'entourait, l'une matérielle, l'autre intellectuelle, est chose que nous ne saurions bien imaginer. Un Cicéron trouvait dans l'entretien de ses esclaves toutes les jouissances de la pensée. Un Pallas trônait au milieu des siens, et ne jugeait pas de sa dignité d'adresser la parole à cette valetaille qui recevait ses ordres. L'homme véritablement libre, celui qui n'était ni esclave, ni étranger, ni prolétaire, le citoyen romain dans toute la plénitude de sa dignité, était véritablement un roi.

Cette royauté avait même ses devoirs. Le gain sordide la faisait rougir, et Tibère dégrada un sénateur uniquement parce qu'il avait prolongé son séjour à la campagne, pour louer moins cher à Rome, quand le terme des locations serait passé (2). Le trafic avec ses préoccupations cupides, l'industrie avec ses détails presque immondes lui étaient interdits (3). La boutique était abandonnée aux esclaves et aux affranchis (4). La possession d'un navire marchand n'était pas per-

(1) Plinc ci-dessus. — (2) Suétone, in Tiberio. 35.

(3) Οὐδενι γὰρ ἔξην Ρωμαίων οὔτε κάπηλον οὔτε χειροτέγγην βίον ἔχειν. Dionys. Halic. IX. — (4) V. Cicéron, in Catil. IV in fin. Paulus J. C. sentent. II. 26. § II.

mise aux sénateurs (1). L'agriculture était honorée ; on tolérait la banque et l'usure ; mais on disait : « Le salaire de l'ouvrier est un gage de servitude. Le marchand qui achète à vil prix et qui revend cher, ne gagne que par le mensonge et la fraude ; c'est un métier peu délicat. Le navigateur est plus honorable, il nous apporte de loin les denrées utiles à notre vie ; et s'il est sage, s'il songe de bonne heure à regagner le port, du port à retourner aux champs, s'il achève sa vie dans les soins de l'agriculture, le métier le plus digne d'un homme libre, il aura droit à nos louanges (2). »

Si les œuvres serviles étaient interdites à l'homme libre, les habitudes serviles, les gestes et le costume qui rappellent l'empressement et le travail, ne lui convenaient pas davantage. Sa royauté avait son étiquette comme elle avait ses devoirs, et ces lois de la bienséance antique sont comptées par Cicéron parmi les préceptes moraux. Sans doute, sous les empereurs, quand les sénateurs couraient, la toge relevée, devant la litière de Caligula, ou quand les chevaliers et les matrones descendaient sur l'arène, ces bienséances de l'aristocratie républicaine perdirent de leur puissance. La courte tunique resta cependant l'habit de l'esclave, du prolétaire, de l'homme qui travaille (3), tandis que la toge, parure embarrassante et inutile, fardeau plutôt que vêtement, fut le costume de l'homme véritablement libre. On laissait « à l'esclave les attitudes sans noblesse, les agitations inquiètes et essouffées ; on laissait les mouvements violents à l'athlète, les gestes ridicules à l'histriion. » On évitait de se gratter la tête, signe de débauche (4). « Une marche lente et solennelle convient, disait-on,

(1) Loi Claudia (vers l'an de Rome 534), défend à tout sénateur ou père de sénateur de posséder un bâtiment propre à tenir la mer de la capacité de plus de 300 amphores (78 hectolitres). Tite-Live. XXI. 63. Cicéron, in Verrem. V. 18.

(2) Cicér., de Off. I. 42.

(3) *Vilia vendentem tunicato scruta popello.* Horace.

(4) Qui digito scalpunt uno caput. Juvénal. IX. Tibère était « non sine molli digi-

aux ministres qui portent les réchauds sacrés : une marche précipitée convient à l'esclave (1); trop de hâte « trouble notre haleine, change notre teint, défigure notre visage et fait paraître au dehors l'inconstance de notre âme. La démarche de l'homme libre, sans être trop lente, sera grave et mesurée, son visage calme et digne, et empreint de cette beauté qui convient à l'homme, non de cette grâce qui sied à la femme (2). »

Ainsi, l'homme réellement libre, c'est-à-dire le sénateur, le chevalier ou le riche affranchi, véritable aristocrate, se faisait reconnaître par le désœuvrement manuel et par la dignité extérieure, je puis ajouter par le bon ton et le savoir-vivre dont les aristocraties veulent aussi faire un de leurs privilèges. La politesse, il est vrai, n'existait qu'entre égaux et entre amis : vis-à-vis des clients, des prolétaires, on se mettait à l'aise : avec l'homme dont on s'était fait l'ennemi, on avait rompu, rien ne restait à ménager. Mais entre gens de même espèce, la politesse plus brève, plus ouverte, plus virile que la nôtre, n'en avait pas moins comme la nôtre ses

torum gesticulatione. Suétone, in Tib. 68. V. encore Lucien. Ammien Marc. XVII.

« L'impudique se reconnaît à sa démarche, à un geste, à une réponse, à un mouvement des yeux, à un doigt approché de la tête. Le méchant se reconnaît à son sourire, l'insensé à sa physionomie et à son attitude. » Sénèque, Ep. 52. — L'étude de la physionomie n'était pas rare chez les anciens. — V. Sénèque. *Ibid.* Pline. XI. 52.

(1) Liberos homines per urbem modico magis est par gradu
Ire : servile esse duco, festinatim currere. Plaute. Pœn. III. 4.

Et Alexandre Sévère dans Lampride :

Ἐν γὰρ νομίζω τοῦτο τ' ἀνελευθέρον
Ἔβριαι τὸ βαδίζειν ἀρύθμως ἐν τοῖς ὁδοῖς
Ἐξόν κολῶς.

. Sarpe velut qui
Currebat fugiens hostem, persarpè velut qui
Junonis sacra ferret. Horace. I. Sat. III. 9.

V. aussi saint Basile, épît. I. Clem. d'Alexandrie, Pædagog. III. 2.

(2) Cicéron, de Off. I. 35, à voir sur tout ceci.

formes convenues (1), ses nuances diverses, ses circonlocutions, ses insinuations, ses reproches courtois, ses détours : parce que ces hommes-là se tutoyaient, il ne faut pas les prendre pour quelque chose comme nos Jacobins de 93. Ils savaient fort bien quel est le langage du paysan (*rusticus*), et quel est celui de l'homme bien élevé (*urbanus*) ; ils connaissaient la politesse (*comitas*), l'art d'être aimables (*humanitas*) ; ils savaient le monde (*urbanitas*) et possédaient cet aplomb et cette convenance que les Athéniens appelaient *dextérité*. Les lettres de Cicéron en fournissent mille exemples ; lisez entre autres cette correspondance d'Appius et de Cicéron où le mécontentement se cache si bien sous la politesse (2).

Tels étaient l'aisance, le bien-être, le savoir-vivre, la dignité de l'homme qui portait la toge. Et remarquez que je n'ai point parlé des exagérations du luxe et de l'opulence. Je ne peins pas la vie des Apicius et des Mamurra, des proconsuls revenus d'Asie ou des affranchis de César. Je ne retrace pas la magnificence antique dans ses proportions énormes, si peu en rapport avec les petitesesses du *comfort* moderne. Je peins

(1) L'emploi des prénoms était une forme respectueuse et polie :

« Quinte, puta, » aut « Publi » gaudent prænominè molles
Auriculæ. Horace.

Remarquez dans les harangues de Cicéron la manière pleine de discernement dont il emploie le prénom ou le supprime selon qu'il veut parler d'une manière plus ou moins courtoise.

Notre mot *monsieur* ne laisse pas que d'avoir un équivalent dans la langue latine, au moins au temps des empereurs : On remarque qu'Auguste ne se laissa pas appeler *seigneur* (*dominus*), même par ses enfants. Suét., in Aug. 53. « Quand les femmes ont quatorze ans, nous les appelons madame (*κυρία*). » Epictète. 40. » Ceux que nous rencontrons, si leur nom ne nous revient pas, nous leur disons : monsieur (*domines*). » Sénèq. 3. — Dans les rapports de famille : « *Dominus meus Gallio*, » dit Sénèque, en parlant de son frère (ép. 105). « *Peto abs te, Domina uxor.* » Jurisc. de legatis. « *Domina Ditis* » (Virgil. *Æneid.* VI. 397). « *Dominum Ænean* (IV. 214.) *Græci uxorem δέσποινις* vocant (Servius). » Claude, oubliant la mort de Messaline, demande *si Madame va venir*. « *Cur Domina non veniret.* » Suét., in Cl. 39.

(2) Fam. III, tout entier.

la vie commune des gens aisés, bien élevés et raisonnables. Je parle en masse de toute la bonne compagnie romaine (*virii illustres, noti, honesti*), de ceux qu'on opposait aux prolétaires, à la plèbe, aux petites gens (*capite censi, ararii, tunicati, tribules, tenues, ignobiles, etc.*).

Et ces derniers même étaient-ils exclus de tous les bienfaits de la civilisation? Outre les grandeurs qui appartenait à quelques riches, d'autres grandeurs étaient communes à tous. Le faste privé était pour quelques-uns; la munificence publique était au service même du plus pauvre. La société moderne croit avoir beaucoup fait pour le pauvre quand elle lui donne le nécessaire à bon marché. La société antique lui donnait pour rien le superflu.

Faut-il parler en détail de ce luxe monumental dont nous retrouvons après tant de siècles et tant de catastrophes d'admirables et d'ineffaçables vestiges? Élevons-nous, pour la promenade et pour le sommeil de l'homme du peuple, pour lui donner l'ombre en été, le soleil en hiver, beaucoup de portiques comme celui de Pompée, qui formait un rectangle de 400 pieds sur 500, et qu'ornaient 283 statues de bronze, 230 statues de marbre? Notre science peut se passer de ces immenses aqueducs amenés de bien loin, quelquefois dans le seul but d'avoir une eau plus agréable au goût (celui de Nîmes n'avait pas d'autre but) (1); mais avons-nous rien qui ressemble à ces thermes cyclopéens bâtis par les empereurs pour les lazzaroni de Rome? Les chefs-d'œuvre de la peinture, de la statuaire, de la mosaïque, les ornaient; pour embellir ses bains, Agrippa paya 1,200,000 sesterces (2) deux tableaux d'un artiste grec. Des gymnases, des bibliothèques, des promenades, des bosquets faisaient partie des thermes; l'enceinte de ceux de Néron devait avoir 700 pieds de long sur 500 de large; celle des thermes d'Agrippa 900 pieds sur 700; et ces

(1) V. Millin. *Voyage dans le midi de la France*.

(2) 323,000 fr. Plin. XXXV. 4.

lieux de délices, construits souvent en quelques mois, étaient bâtis pour des siècles, avec des voûtes inébranlables et d'épaisses murailles, comme les citadelles et les donjons de nos aïeux.

Que sont nos misérables salles de spectacles, petites, étroites, enfumées, faites de bois et de plâtre plutôt que de pierre, avec leurs décorations de carton, leurs ornements fanés, leurs couloirs étroits, leurs entrées difficiles, auprès de ces monuments grandioses des divertissements romains, de ces colosses de l'architecture théâtrale, où des milliers d'hommes, protégés par les plis ondoyants d'un voile de pourpre, jouissaient gratuitement de spectacles dont le moindre épouvanterait notre parcimonie? L'amphithéâtre de Nîmes pouvait contenir 17,000 spectateurs (1); celui de Vérone, 22,000 (2); le Colysée, 80,000 (3). Chacun des trois théâtres de Rome comptait de 27 à 30,000 places (4). Grâce à la perfection de l'acoustique théâtrale, cette foule immense pouvait entendre; et de nos jours encore, dans les théâtres ruinés de la Sicile, la voix se fait ouïr avec une sonorité merveilleuse. De larges escaliers, des galeries immenses, des passages distribués avec un art et une régularité infinis conduisaient ces milliers d'hommes chacun à la place qui lui appartenait, et les larges vomitoires donnaient pour la sortie un prompt écoulement à

(1) Millin. *Ibid.* L'amphithéâtre de Pouzzol pouvait contenir 40,000 personnes.

(2) Le Colysée avait 1,837 pieds romains de circonférence, 165 de hauteur. Il pouvait contenir 80,000 spectateurs, plus 2,000 dans les arcades supérieures (Nibby). Les anciens topographes disent 87,000.

(3) Le théâtre de Scaurus, bâti pour le seul temps de son édilité (an de Rome 695), avait une triple scène disposée par étages, une en marbre, l'autre en verre, la troisième dorée; 360 colonnes; 3,000 statues de bronze. Il pouvait contenir 80,000 spectateurs; et dans un incendie qui eut lieu chez Scaurus, il périt pour 100,000,000 sest. (20 millions) d'objets précieux qui en avaient été rapportés. Pline, II. N. XXXVI. 2. 3. 15 (24).

(4) Théâtre de Balbus, 30,095 (P. Victor., in Regione. IX). Théâtre de Marcellus, 30,000 (*Ibid.*). Théâtre de Pompée, selon Pline, 40,000? (*Ibid.*). Selon la notice de l'empire, 27,000 seulement.

ces flots de peuple. Dans ces abris d'une joie frivole, rien n'était provisoire ni passager ; tout était de marbre, de pierre, de briques cimentées par une maçonnerie que la main des hommes a seule pu détruire et sur laquelle le temps n'a rien fait. Les cirques et les naumachies, ces autres créations du dilettantisme romain, n'avaient pas moins de magnificence. L'étang creusé par Auguste sur le bord du Tibre avait 1,800 pieds de long sur 200 pieds de large (1); trente navires à éperons et d'autres bâtiments y combattirent. Le grand cirque avait la même longueur, une largeur double, et des places pour 150,000 spectateurs au temps d'Auguste, pour 260,000 après la restauration de Néron (2). Un canal de 10 pieds de profondeur se prolongeait le long de son enceinte et pouvait le remplir d'eau ; des dauphins de bronze, des autels, des statues, des obélisques, amenés de l'Égypte, s'élevaient au milieu et traçaient la route des chars (3).

Telles étaient les grandeurs publiques dans lesquelles s'encadraient les grandeurs de la vie privée. Il faut en convenir, si un des contemporains de Cicéron ou un des sujets de Néron César revenait au monde, notre civilisation, si merveilleuse à certains égards, lui paraîtrait au premier coup d'œil bien mesquine et bien pauvre. — En ce qui touche la chose publique, le gouvernement des peuples modernes ne lui semblerait-il pas bien laborieux, et bien embarrassé ? Ces impôts énormes, extorqués sous mille formes diverses par des milliers de publicains, ne le choqueraient-ils point comme durs pour le peuple et insuffisants pour le pouvoir qui fait si peu de chose avec tant d'argent ? Une route à faire est une si vaste

(1) V. Lapis Ancyr. Il s'agit de pieds romains qui équivalent à 10 ou 11 pouces des nôtres (309 millimètres).

(2) V. Plin. VIII. 7. Dionys. Halic. III. 68. P. Victor (in Regione. XI) dit même 385,000.

(3) Le cirque de Néron avait 1,450 pieds sur 330 à l'extérieur; l'arène était de 1,300 sur 200. Le cirque Flaminius avait 500 sur 1,000; le grand cirque, 2,187 sur 400.

entreprise ! un canal est l'œuvre de tant d'années, œuvre pour laquelle le pouvoir doit encore mendier l'argent des citoyens ! Ne jugerait-il pas misérable cette nécessité de mettre une pièce d'or sur chaque pouce de terrain, de chicaner avec le propriétaire et de lui rogner, s'il se peut, par des ruses d'avocat, le denier qu'on se proclame assez généreux pour lui payer ? Et quand, d'un autre côté, il verrait les villes dépouillées ou à peu près de toute liberté administrative, au profit de ces gouvernements si embarrassés de leur propre pouvoir ; ce budget énorme passant presque entier dans le stérile entretien d'une soldatesque immense et inoccupée : sa pensée ne serait-elle pas de préférer à nos monarchies modernes, l'empire romain avec la facilité de son action, la liberté de ses municipes, le chiffre minime de son budget, la grandeur et la franche allure de son labeur matériel, le petit nombre de ses troupes et les grands travaux accomplis par ses soldats ?

Si maintenant, jetant un regard sur la vie privée, il nous voyait dans nos rues et dans nos maisons, agités pour le gain ou la perte de quelques sesterces, ne dédaignant ni les humbles travaux de la manufacture, ni les petites affaires du trafic ; — s'il voyait notre allure inégale, notre marche précipitée, notre gesticulation inquiète, nos attitudes sans noblesse, notre habit étriqué et ces braies celtiques qu'on n'osait porter à Rome sous peine de passer pour efféminé ; — s'il nous observait, si rarement calmes et libres, haletants au contraire du matin au soir, sortant du repas pour nous mettre aux affaires, quittant les affaires à l'heure tardive du repas, n'ayant pas encore notre liberté après le coucher du soleil, mais courant à la hâte, pour satisfaire mille devoirs incompréhensibles pour lui, et faisant succéder aux tracas, aux petites affaires, à l'assujettissement des affaires, les tracas, les petites affaires, l'assujettissement du monde ; — en quelle pitié ne prendrait-il pas ces *Ardéliens* (Rome avait trouvé un mot pour condamner cette vie de stérile inquiétude), « qui ont une telle hâte de

vivre et vivent sans but, qui agissent beaucoup et ne font rien, qui s'essoufflent gratuitement et, tout en s'agitant, demeurent oisifs (1)? » N'opposerait-il pas à l'orgueil de notre époque une parole vraiment belle de Sénèque, bonne à répéter et à approfondir dans tous les sens : « Rien n'est grand que ce qui est calme (2)? »

Jetant les yeux sur l'ensemble du monde, il verrait sans doute sur beaucoup de points, mais depuis quelques années à peine, des communications plus actives, plus promptes, plus journalières qu'elles ne le furent jamais. Et cependant le monde civilisé lui paraîtrait bien loin encore de l'unité romaine ! Au lieu de cette unité de pouvoir, de science, de civilisation, tant de souverainetés indépendantes, souvent ennemies, toujours jalouses ! dans les lettres mêmes et dans les arts, tant de discordances de peuple à peuple ! au lieu de cette communauté de langue, œuvre de la conquête de Rome, la suprématie bien méconnue, toujours contestable de la langue française, contre laquelle, depuis 1813, les deux races germanique et slavonne sont en pleine insurrection !

Si l'Occident est devenu plus riche, plus peuplé, plus instruit, l'Afrique est improductive et barbare ; et ces deux belles provinces d'Égypte et d'Asie, les plus opulentes de l'empire, pourrissent tristement sous une domination inintelligente et décrépite.

Trouverait-il donc, ce revenant des siècles passés, notre époque en définitive inférieure à la sienne ? Un plus long examen, une vue plus réfléchie, n'aurait-elle rien de plus à lui apprendre ? Ce que je viens de dire des grandeurs et du bien-être de la société romaine, contredit-il ce que j'ai dit

(1) Est Ardelionum quaedam Romæ natio,
Trepidè concursans, occupata in otio,
Gratis anhelans, multa agendo nil agens,
Sibi molesta et aliis odiosissima. Phèdre. 1. 5.

(2) Nihil magnum nisi quod est placidum. De Irâ, lib. I, in fine.

ailleurs, de sa dégradation et de sa misère? Une vie aussi facile et aussi douce s'accorde-t-elle avec ce que j'ai tant de fois dépeint, la dégénération de la race, l'appauvrissement du sol, l'horrible tyrannie des gouvernants? Tant de force et tant de gloire peuvent-elles se concilier avec tant d'abaissement, tant de bien-être avec tant de misère?

La réponse est nécessairement dans le côté intellectuel et moral des choses. La réponse sera donc dans le tableau des doctrines et des mœurs qui achèvera ce livre, lugubre opposition à la peinture de ce bien-être extérieur, qui appartenait aux privilégiés de la civilisation romaine.

Mais avant d'aller plus loin, un remarquable exemple va manifester toute ma pensée. Un précieux débris de l'antiquité nous a été conservé par la catastrophe même qui devait le détruire. Des cendres du Vésuve, il y a un peu plus de cent ans, une ville antique est sortie, vivante pour ainsi dire, ou du moins tout empreinte des traces de la vie, de même que la couleur, l'attitude, l'air de la vie en un mot, demeure longtemps à l'homme qui a été tué d'un seul coup.

Si nous entrons dans Pompéii, et si nous le comparons à une ville moderne du même rang, tous les contrastes entre l'antiquité et nous deviennent palpables. Nous ne les voyons pas seulement, nous les touchons sur le corps de cette curieuse momie que la lave nous a conservée.

L'homme, aux temps païens, vivait plus dans la cité que dans la famille. Aussi les demeures privées sont-elles étroites. Celles de Pompéii ne sont guère que d'élégants boudoirs; quelques chambres sans jour ouvrent sur une cour à moitié couverte et éclairée seulement par le haut (*cavædium, atrium*). Pas de séparation, pas de clôture; un passage étroit où couche le portier est seul entre le salon et la rue (1). Des rideaux seulement séparent l'*atrium*, le salon des clients, du *tablinum*,

(1) Les cris des passants me réveillent; la ville est à la porte de ma chambre à coucher (Martial).

le salon des amis ; et le *tablinum* du péristyle ou jardin. Rien ne rappelle la retraite, la solitude, le sérieux de la méditation ou l'isolement de la famille ; peu de place pour le recueillement, pour l'étude, pour la prière ; les dieux sont au fond du jardin ou quelquefois dans la cuisine. On ne vit pas dans cette maison, on s'y repose : le bourgeois de Pompéii, las de la chaleur du jour et des tracasseries du forum, fatigué du gouvernement de sa ville, vient y respirer et y dormir ; l'élégant de Rome, aux jours des grandes chaleurs, trouve là une *villa* d'été, voisine de la mer, moins brillante que la grande ville, moins monotone et moins solitaire que sa maison de campagne, une retraite obscure, élégante, où la volupté moins magnifique est plus commode, quelque chose comme la *petite maison* du XVIII^e siècle.

Mais ce boudoir, cet abri de quelques heures de repos ne doit pas offenser les yeux délicats du maître. Il faut que l'*atrium* soit pavé de mosaïque ou de marbre, que des jets d'eau et des fontaines y entretiennent la fraîcheur, que la douce clarté qui l'illumine descende sur des fresques, des bronzes, des statues. Jusqu'en des boutiques et d'étroites maisons, des décorations moins élégantes révèlent encore quelque intention d'art et d'ornements.

Mais surtout, si la maison est petite, la cité est grandiose. L'architecture domestique se rapetisse et s'efface devant l'architecture municipale. Qui peut s'enfermer dans la famille quand la cité est si belle ? rester chez soi quand les thermes, les forum, les théâtres déploient tant de magnificence ? Pompéii n'était qu'une ville de troisième ou quatrième ordre. Un tremblement de terre, quinze années seulement avant sa catastrophe, avait renversé ou ébranlé la plupart de ses édifices (1). Et pourtant dans la seule partie que nous connais-

(1) Au mois de février 63, un tremblement de terre renversa une grande partie de la ville de Pompéii, ainsi qu'une portion d'Herculanum, et détruisit plusieurs édifices à Nucérie et à Naples. Tacite, Ann. XV. 22. Sénèque, Natur. Quæst. VI. 1. L'inscription de Pompéii citée plus haut, page 103.

sons, et qui forme à peu près un cinquième de sa superficie totale, quelle place ne tient pas le luxe municipal, la vie publique ! Deux forum entourés de temples et de statues servaient aux assemblées, aux marchés, aux affaires. A l'entour, le sénat de cette petite ville, ses magistrats, ses corps de métiers avaient pour leurs réunions des édifices que l'on est tenté de prendre pour des temples, et le lieutenant criminel de ce bailliage siégeait dans une basilique, destinée à faire honte aux ignobles mairies et aux prétendus palais de justice qui enlaidissent souvent nos plus grandes cités.

Les affaires sérieuses à leur tour cédaient le pas au plaisir, l'architecture civile à l'architecture voluptueuse, la cité au théâtre. Qu'avait à faire ce gouvernement si bien logé, sinon la joie et l'amusement communs ? Deux maisons de bains publics ont été découvertes (1), qui unissent à toutes les recherches de la volupté romaine toutes les délicatesses de l'art hellénique. Les salles de spectacle de Pompéii, si je puis leur donner ce nom qui rappelle les tréteaux, étaient trois monuments bâtis avec le marbre, le bronze et la lave du Vésuve. Les banquettes, les loges, que dis-je, la scène et les décorations étaient en marbre. Là, comme ailleurs, on retrouve et les portiques destinés à abriter la foule, et les galeries, les escaliers, les innombrables entrées qui lui donnent passage, et les traces de ces moyens acoustiques dont le secret est perdu (2). L'amphithéâtre pouvait contenir de 18 à 20,000 hommes. Cent ouvertures y donnaient entrée, et l'on calcule que, grâce à leur disposition, l'amphithéâtre pouvait être vide en deux minutes et demie (3).

Ce qui venait là en effet n'était pas un public ; c'était la

(1) La plus grande, découverte en 1754, a été recouverte.

(2) On trouve dans le grand théâtre des espaces destinés à contenir les vases de bronze qui augmentaient la sonorité de la voix.

(3) Il y avait 40 ouvertures par lesquelles deux personnes pouvaient sortir en même temps, 57 par lesquelles une personne seule pouvait passer ; de plus, deux entrées du côté de l'arène et une pour les bêtes féroces. V. les descriptions.

citée, la cité entière présente au théâtre comme au forum. Le consul ou duumvir était là sur sa haute tribune (*podium*) et sa chaise curule; les sénateurs et les prêtres sur les premiers bancs; au-dessus et en arrière, les chevaliers, les riches, ceux qui portaient la toge; plus haut sur les places gratuites, le peuple en tuniques, les prolétaires; au couronnement de l'édifice étaient les loges des femmes. La société était là tout entière; la chose publique siégeait au spectacle, exacte au plaisir comme à un devoir.

Et ces édifices, ce n'était pas une spéculation inquiète et laborieuse qui les avait élevés, ni des souscriptions recueillies sou à sou, ni de pesantes charges imposées au budget municipal. Les colons de Sylla ou de Néron, installés dans un des faubourgs, paraissent avoir eu grande part à la construction de l'amphithéâtre (1). Deux citoyens, pour l'honneur de la colonie (*ob decus colonie*), avaient élevé à leurs propres frais le grand théâtre, un tribunal et un portique souterrain (2). Un autre, après le tremblement de terre, avait

(1)

C. QVINCTIVS. C. F. VALGVS.
M. PORCIVS. M. F. DVO VIR.
QVINQ. COLONIE. HONORIS.
CAVSSA. SPECTACVLA. DE. SVA
PEC. FAC. COER. ET. COLONEIS.
LOCVM. IN. PERPETVVM. DEDER.

(2) Inscriptions de Pompéii :

M. M. HOLCONII. RVFVS. ET. CELER.
CRYPTAM. TRIBVNAL. THEATR. S. P. (suâ pecuniâ).
AD. DECVS. COLONIE.

M. M. HOLCONII. RVFVS. ET. CELER. CRYPTAM.
TRIBVNALIA. THEATRVM. S. P.

Le fragment d'inscription suivant semble placer la construction de ce théâtre en l'an de Rome 753 (1^{er} avant l'ère vulgaire) :

. AVGVSTO PATRI. *patriæ*
consuli XIII. PONTIF. MAX. TRIB.
potest. XXII.

relevé le temple d'Isis (1). Leurs noms inscrits sur les parois de marbre, des souhaits publics pour leur félicité, l'admission au sénat (2), l'érection de leur statue, quelquefois une inscription constatant que la statue offerte avait été refusée (3), paraissait une suffisante récompense à ces bienfaiteurs publics qui avaient élevé de si beaux édifices pour les tueries de l'arène et les obscénités du théâtre.

La cité moderne, la ville chrétienne est donc bien petite et bien méprisable ! Ses monuments péniblement achevés, ses maisons sans ornements, la pauvreté de ses édifices publics, la mesquinerie de ses lieux de plaisir doivent l'humilier beaucoup ! Oui, s'il est vrai que le bien-être matériel et le divertissement des sens fassent l'unique bonheur de cette vie, nous sommes descendus bien bas et le genre humain a singulièrement rétrogradé. Si la ville antique donnait tant de place et consacrait tant de travaux au soin de ses plaisirs, c'est que le plaisir était sa seule affaire. Si la ville chrétienne, au contraire, est à cet égard humble, modique, parcimonieuse, c'est que le plaisir pour elle doit être au plus un des accessoires de la vie ; c'est qu'il y a et pour l'homme et pour la cité, un but plus important, des soins plus dignes, des devoirs plus urgents à remplir. Il est vrai, le plaisir chez nous n'a guère qu'un tréteau de bois où il amuse un instant nos yeux et nos oreilles ; le pouvoir n'a qu'une simple maison à peine distincte au milieu de nos demeures, comme le père de

(1) T. ci-dessus, page 103, note 5, l'inscription citée. — (2) Même inscription.

(3) Inscription trouvée à Arles :

T. POMPEIANO. . . .
 ARELATENSES.
 MUNICIPES. OPTIMÈ. DE.
 SE. MERITO. PATRONO.
 STATUÆ. HONORE.
 CONTENTUS IMPENDIUM
 (*publicum*) REMISIT.

(Millin, *Voyage dans le midi de la France.*)

famille au milieu de ses fils. Mais souvenons-nous que les pauvres ont un palais. Ne cherchez à Pompéii, ni les vestiges de l'hospice pour les vieillards, ni les ruines de l'hôpital pour les malades : avant que Pompéii sortît de ses cendres, nous savions déjà qu'il ne pouvait y en avoir (1). L'hospice et l'hôpital, voilà nos palais et nos basiliques ! Le plus vaste des édifices de Pompéii est l'amphithéâtre où 20,000 hommes avaient leurs places marquées à perpétuité pour venir voir couler le sang des hommes (2). Le plus vaste édifice de nos cités, c'est l'hôpital où les places sont marquées aussi, non pour le divertissement, mais pour la douleur, non pour le meurtre, mais pour la guérison ; où le lit du malade remplace le siège à coussin du décurion (*bisellium*) ; où l'on fonde aussi des places à perpétuité, non pour la satisfaction d'une joie infâme, mais pour le soulagement d'un frère souffrant ; où préside enfin, au lieu de cet homicide Jupiter qui voulait être honoré par le sang humain, l'image du Crucifié qui a donné son sang pour tous les hommes, qui par sa mort a triomphé de la mort, par son supplice écrasé celui qui « fut homicide dès le commencement. » Il y a aussi chez nous comme chez les anciens, des bienfaiteurs de la cité qui ont donné à la construction de ces saintes demeures l'argent que les Holconius et les Cerrinius employaient généreusement à édifier leurs magnifiques abattoirs de créatures humaines. Mais ceux-là n'ont pas demandé une place au Sénat ni une statue au Forum, ils n'ont pas exigé que leur nom fût inscrit sur le marbre ; pour toute récompense ils ont sollicité quelques prières, et au lieu des hommages de la cité pour leur mémoire, l'humble oraison du pauvre malade pour le salut de leur âme.

C'est qu'une pensée d'une autre nature domine toute la vie

(1) V. dans saint Jérôme (Ep. 26) l'étonnement qu'inspira aux païens la première fondation d'hôpitaux chrétiens.

(2) V. l'inscription ci-dessus, page 154, note 1.

chrétienne : de même qu'au-dessus de tous les édifices de la ville moderne, maisons des citoyens, maison de la cité, maison du pauvre, s'élève toujours la maison de Dieu. Quand vous marchiez vers la ville antique, rien ne vous avertissait de son voisinage; les amphithéâtres et les basiliques ne portaient pas leur dôme vers les cieux; à quelques pas seulement de la cité vous aperceviez le rempart et les tours, signe de cruauté, de défiance et de guerre. La ville chrétienne se fait voir de loin au voyageur, elle lui montre, en signe d'hospitalité, la croix qui domine son église; il ne sait pas encore qu'il y a une ville; mais il sait qu'il y a un lieu de prière, un lieu de charité, de miséricorde et de repos. Les temples étroits du paganisme ne s'ouvraient et ne s'élargissaient pas pour recevoir les hommes; le peuple restait au dehors et le dieu se cachait : ils ne s'élançaient pas vers le ciel pour arriver à Dieu; dans le paganisme toutes les pensées allaient vers la terre : ils n'avaient ni l'élévation, ni la vaste enceinte de la cathédrale chrétienne, ni la mystérieuse harmonie de son intérieur, ni la symbolique unité de ses lignes, ni cette variété infinie de ses ornements dominée par une admirable symétrie, comme si les pensées de l'homme avec leur diversité immense étaient rassemblées pour aller s'unir dans l'unité de Dieu. Le temple chrétien est un, comme il est grand. Le centre, le sanctuaire, Dieu en un mot, commande à tout, attire tout, réunit tout.

La vie païenne est la vie du plaisir, la vie chrétienne celle du devoir. L'une a pour symbole la couronne de roses, l'autre la couronne d'épines. Nous ne savons pas combiner si artistement nos voluptés et notre repos; nous ne cherchons pas avec tant d'art et de persévérance cet état normal du sensualisme, cette vie toute commode, toute libre, toute dégagée, autant que voluptueuse et magnifique; nous ne savons pas rendre si complète l'absence des peines et des soucis; nous ne savons pas atteindre ce degré de bien-être et de sérénité égoïste que ne troublent ni la pensée d'un devoir, ni la pitié

pour une infortune. Nous le voudrions peut-être, mais nous ne pourrions y parvenir. Pourquoi ? Parce que d'abord l'esclavage nous manque, et par là toute notre condition sociale est changée ; mille soucis, mille devoirs retombent sur nous, et comme tout être humain est notre égal, nous sommes bien forcés d'accepter, de façon ou d'autre, notre part dans ses misères. Et de plus, un sentiment intime nous avertit que, quoi que nous puissions faire, *nous n'avons pas ici de cité permanente*. Ni la cité avec ses ambitieuses espérances, ni le théâtre, où habitent les joies de ce monde, ni la maison elle-même avec les douces affections qui y résident, ne sont assez larges pour que notre âme s'y emprisonne.

Dans cette impossibilité de tout réduire aux joies égoïstes et corporelles, est tout entière la grandeur, la supériorité des peuples modernes. Ce principe mis à part, nous ne sommes auprès des païens que de pauvres écoliers ; nous n'entendrons jamais le *bien-vivre* comme ils l'entendaient. En vain nous le proposons-nous comme l'unique but digne de nos efforts ; en vain nous imposons-nous pour l'atteindre une activité chagrine qui, au lieu d'être l'instrument de notre félicité, en est le fléau : nous restons toujours, en fait de bien-être sensuel, inférieurs à ceux à qui leur âme n'indiquait pas d'autre devoir, à qui la société n'imposait pas d'autre loi. Malgré nous notre grandeur, si nous la conservons, sera toute morale ; notre beauté sera comme celle de l'épouse, une « beauté qui vient du dedans, » non celle qui frappe les yeux, mais celle qui se révèle au cœur. Dieu ne nous laissera pas descendre du trône où son Christ nous a placés.

LIVRE II.

DES DOCTRINES.

CHAPITRE PREMIER.

Décadence des religions nationales.

— o —

§ I. — INFLUENCE DE LA PHILOSOPHIE GRECQUE.

J'aborde un sujet difficile et sur lequel on a déjà beaucoup écrit. L'état intellectuel et religieux du monde à l'époque où le christianisme parut, a dû fixer l'attention de tous. C'est une vaste matière pleine de disparates, de complications, d'obscurités : je voudrais la restreindre plutôt que l'agrandir. Remonter jusqu'à la naissance du paganisme, reprendre ces inextricables questions de l'origine et du sens caché des fables, ce serait ajouter aux difficultés des difficultés nouvelles, vouloir éclaircir les ténèbres par des ténèbres plus grandes. Seulement asseyons bien le point de départ ; caractérisons en quelques mots les branches diverses du paganisme dont la domination romaine avait amené le contact et hâta le mélange.

Le polythéisme est venu de l'Orient. Le plus ancien monument de l'histoire des religions comme de l'histoire des races, la Genèse place le berceau de l'idolâtrie auprès du berceau de l'espèce humaine. Une étrange erreur des intelligences les faisait dévier du Créateur à la créature. Trop

faibles pour élever leur pensée jusqu'à l'auteur, elles la tenaient abaissée devant ses œuvres. Au lieu d'adorer celui que la nature nous manifeste, elles adoraient les manifestations elles-mêmes : — le soleil, les objets éclatants et visibles ; — quelquefois les éléments du monde, les forces cachées qui le gouvernent ; — ses révolutions, le jour et la nuit, le néant et la vie, la génération et la mort. Par ces adorations réunies la nature fut déifiée ; l'Orient fit du monde son dieu. En face de ce dieu, l'homme, imperceptible atome, insaisissable portion du grand tout, sorti de son sein par l'émanation, destiné à y rentrer par la prochaine destruction de son être, s'accoutumait à se perdre dans ces abîmes du panthéisme, où l'âme s'élançait non sans une sinistre volupté. La personnalité humaine, le moi humain ne fut rien devant ce dieu-monde, puissance à la fois inintelligente, inexorable, infinie, dont chaque homme, quoi que sa pensée pût faire, n'était que le frêle, le périssable, le méprisable démembrement. Tels furent ce naturalisme et ce panthéisme qui se retrouvent dans les religions de l'Égypte, de la Syrie, de la Phénicie.

Mais tandis que la faiblesse humaine défiait ainsi la nature et se prosternait devant elle, l'orgueil humain défiait l'homme lui-même. L'idolâtrie divinisait la forme et l'œuvre de l'homme ; l'apothéose divinisait l'homme lui-même. Cette insurrection de l'orgueil fut surtout dominante dans la Grèce. S'il est vrai que Dieu, au milieu de la grande aberration des peuples, ait remis à chacun quelque débris de vérité pour réunir un jour ces fragments épars et en faire un seul faisceau, il semble que le sentiment de l'individualité humaine ait été particulièrement dévolu aux peuples helléniques. Peu importe que la science et la civilisation de la Grèce lui vinsent ou non de l'Égypte et de l'Orient. S'il en est ainsi, les dieux égyptiens ont à peine touché son rivage, que bientôt ils ont été transformés. Le sens allégorique s'est perdu, le mythe a effacé l'idée ; le symbole est resté à titre de vérité. La statue égyptienne n'est plus roide et composée ; ses bras s'ouvrent, elle

respire et elle marche. Les dieux ne sont plus des éléments, des forces aveugles; Hésiode, Homère surtout, en font des hommes; eux aussi ils marchent, respirent, vivent. Le dieu descend jusqu'à l'homme par ses fourberies et ses vices; l'homme monte jusqu'au dieu par sa valeur ou ses travaux. La donnée orientale de l'émanation selon laquelle l'homme n'est qu'un atome du grand dieu et ne vit que dans le grand tout, est effacée par celle de l'apothéose, qui installe dans l'Olympe la personne et la figure humaine. La métempsycose dont les longues migrations aboutissent toujours à une fusion de l'être partiel dans l'Être total, fait place à une notion indistincte et grossière, mais à une notion quelconque de l'âme immortelle. Au symbolisme sacerdotal se substitue la mythologie populaire, à l'enseignement rituel la poésie des rhapsodes et des artistes, à une religion despotique qui s'impose à l'homme et qui l'accable, une religion familière et commode qu'il a faite à sa hauteur et avec laquelle il se joue.

Quant à la religion romaine, elle n'a pas de caractère philosophique qui lui appartienne en propre. Elle n'a ni le symbolisme de l'Orient, ni la poésie de la Grèce; elle est toute sérieuse, mais en même temps toute pratique. La religion grecque est surtout une mythologie, la religion romaine est surtout un culte. Qu'elle soit plus ou moins étrusque, pélasgique, sabine, elle est empreinte par-dessus tout du caractère essentiellement domestique et politique de la vie romaine. Ses fables pour être moins poétiques ne sont pas moins absurdes que celles de la Grèce; seulement elles sont imposées par une tradition politique qui exige le sérieux et le respect. La liturgie est grave, précise, minutieuse; c'est une loi de l'état à laquelle l'État exige obéissance, une science réservée aux pontifes et solennellement conservée par eux. Enfin la religion romaine a sa morale, plus positive et plus formelle que celle d'aucun culte païen. Ce n'est pas la morale de l'homme individuel: le bonheur de ce monde, la félicité de l'autre vie, la satisfaction des consciences, la bonne renommée elle-même

n'est pas son but. Cette morale est celle de la famille, et par la famille de la cité ; son but est le bien-être, l'agrandissement, la gloire de la chose publique. Les vertus romaines, le courage dans la guerre, la modération dans la paix, l'économie dans la maison, la fidélité dans le mariage, sont des vertus patriotiques, enseignées et pratiquées comme telles. Elles sont au fond la grande cause de la puissance romaine. Rome dégénérée n'a fait que suivre la route que Rome austère et pure lui avait rendue facile ; elle a achevé de conquérir le monde, déjà vaincu à demi par des vertus qu'elle n'avait plus.

Au reste, ce caractère politique de la religion, plus marqué à Rome, ne manquait pas non plus à la Grèce. S'il y avait chez elle un côté de la religion plus positif, c'est celui qui touche à l'ordre politique. Dans plusieurs de ses cités, la patrie était le grand dieu, et le patriotisme la grande morale. Les religions étaient puissantes, non par ce qu'elles pouvaient avoir de philosophique et d'absolu, mais au contraire, par ce qu'elles avaient de local, de national, de relatif. Elles étaient aimées, non comme une vérité offerte à tous les hommes, mais comme une propriété donnée à un seul peuple ; et deux siècles plus tard, après que la philosophie et surtout le christianisme avaient apporté tant de notions nouvelles, nous voyons encore Celse ne pas comprendre qu'il pût y avoir une loi et un dogme communs à toutes les nations, et que les Cappadociens ou les Crétois adorassent jamais le même Dieu que les Juifs (1).

Aussi, dans les rites solennels, c'était la cité, plutôt que l'homme, qui adorait, qui priait, qui sacrifiait, qui méritait, qui expiait, qui était protégée. La prière commune était une prière toute politique. Chez les peuples Doriens de la Grèce, et à Rome dans une certaine mesure, l'homme n'était que le membre ignoré d'un vaste corps. Dans l'ordre politique, la

(1) Celse apud Origen. contra Cels. V.

patrie ne lui reconnaissait aucun droit absolu ; dans l'ordre théologique, la nature universelle l'absorbait dans son sein ou la divinité distraite et oublieuse le négligeait. La famille, la tribu, la nation, étaient tout. Le sentiment héréditaire effaçait le sentiment personnel.

Aussi la notion de la vie future, base aujourd'hui de toute morale possible, ne servait point de base à la morale des religions antiques. Nulle doctrine religieuse ne la niait ; mais on la laissait se perdre ou dans les rêveries confuses et arbitraires de la poétique théologie des Hellènes, ou dans les transmigrations sans fin de la métempsycose égyptienne, ou dans ce panthéisme oriental, qui effaçait, avec le sentiment du moi, notre croyance première à l'éternelle durée de notre être. Dans ce vague et cette incertitude du dogme religieux, l'homme, qui a besoin d'avenir et d'un avenir infini, unissait, pour le trouver, sa vie à celle de ses aïeux et à celle de ses descendants ; au lieu de prolonger sa vie dans une douteuse éternité, il la prolongeait par le sentiment plus intime de l'hérédité. Pour lui, l'immortalité de la famille, de la tribu, de la patrie remplaçait en une certaine mesure l'immortalité de son âme. L'histoire devait payer à sa race les promesses que la religion avait à peine faites à ses mânes. L'Élysée du Romain, c'était la grandeur future de Rome. Les vertus, le patriotisme et la gloire antiques viennent de là ; ce sont des vertus civiques transformées en vertus religieuses. Là trouvèrent toute leur force les peuples politiques du paganisme. Le patriotisme de Rome et de Sparte n'eut point d'autre base.

Mais, même chez ces nations, l'homme n'était-il pas toujours le même ? N'avait-il pas, là aussi, des craintes, des espérances, des besoins personnels ? N'avait-il à demander pour lui-même ni soulagements, ni expiations, ni lumières ? Consentirait-il sans réserve à aliéner son être dans l'être commun de la cité, comme l'Oriental consentait à absorber son âme dans l'être universel de Dieu ?

Non, l'homme et l'individualité humaine protestaient dans les mystères. Les mystères étaient la partie dévote du paganisme. L'homme y reprenait le pas sur la cité ; là, il lui était permis de penser aux satisfactions de son âme plus qu'aux intérêts de sa patrie. Le Romain et le Dorien venaient là s'affranchir et se reposer de leur esclavage de citoyen. Là, il y avait une religion où chaque homme avait sa part ; des prières, des interrogatoires sacrés, des cérémonies, des purifications pour chaque homme. L'initié, bien supérieur au citoyen, devenait l'ami personnel de la divinité, l'homme trié parmi ses semblables avec le van sacré et par un regard tout personnel du dieu. L'eau des ablutions n'était pas, comme dans le culte officiel, épanchée çà et là sur les murs et le pavé de la ville ; chaque homme participait à ce baptême. Chacun venait là faire pénitence et attendre l'expiation pour ses fautes. Chacun, admis par degrés à la connaissance des mystères, avait sa part dans la science, sa part dans le bonheur terrestre que le ciel accordait aux initiés, sa part enfin dans les joies de l'Élysée. On avait donc là d'une manière un peu plus précise la pensée d'une vie à venir. On soupçonnait quelque chose de cette sublime notion des rapports directs entre chaque homme et Dieu, par lesquels chaque homme a les soins et le regard de la Divinité autant que s'il était seul au monde. C'était comme un faible rudiment et une indication symbolique de ce glorieux individualisme que la foi chrétienne a apporté sur la terre, mettant l'âme d'un seul homme, chose immortelle, au-dessus de la famille, de la nation et de l'État, que dis-je ? au-dessus des intérêts temporels de l'humanité tout entière, choses terrestres, choses périssables.

Les mystères semblent venir tous d'une même source. Dans tous, ou dans presque tous, se retrouvent, sous des noms divers ou des formes différentes, le mythe égyptien de l'immolation d'Osiris, la dispersion de ses membres, les douleurs et les recherches d'Isis, enfin son succès et sa joie. Dans cette fable, diversement contée, on trouvait toute une cosmogonie,

une explication de la nature première de l'homme et de l'origine du mal, ces problèmes fondamentaux de la vie humaine. On y trouvait encore la tradition de ces dieux ou prêtres civilisateurs, qui avaient, disait-on, fait disparaître la vie sauvage, fondé la propriété, les lois, les républiques. Dans tous les mystères, le jeûne, la continence, les interrogatoires secrets, quelquefois l'aveu des fautes, toujours la purification, préparaient l'initié. Souvent des allusions symboliques lui annonçaient son bonheur à venir. Partout le van mystique était la figure de la séparation entre le profane et l'initié, dont l'un devait pourrir dans les fanges du Styx, l'autre habiter les Champs-Élysées. Partout des degrés divers, des épreuves redoutables conduisaient le postulant à l'instant solennel de la manifestation des lumières (*φωτισγωγια*), ou l'hierophante, en lui révélant les plus hautes clartés de la doctrine, faisait de lui un *voyant* (*εποπτης*). Partout encore se représentait la succession des jours de réjouissances et des jours de deuil : Osiris retrouvé, Adonis rappelé à la vie, Proserpine ramenée des enfers, étaient célébrés avec des hymnes de joie, de même que leur deuil avait été porté avec des hurlements et des larmes. Partout, enfin, une trace apparaissait du génie impur du paganisme : outre leur sens cosmogonique et leur sens historique, les fables avaient leur sens obscène ; ces fêtes auxquelles on se préparait par la continence, étaient des fêtes nocturnes, pleines de chants et de cérémonies impurs, toutes résonnantes de paroles interdites ailleurs ; et l'objet le plus caché, mais aussi le plus révéré des adorations, était un signe de débauche.

Quant au dogme le plus intime, au dernier mot de ces mystères, il en fut probablement de ce secret comme de beaucoup de secrets pareils qui ne sont importants que par la difficulté de les pénétrer. C'est un fait et une volonté, plutôt qu'une idée et une doctrine qui gouvernent les sociétés de ce genre ; et par cela même que leur dernier mot demeure secret, il peut changer plus facilement au gré de celui qui le tient.

C'est sans doute ce qui arriva dans l'ancienne Grèce. Le secret des mystères était-il le même au temps où le poète Eschyle, soupçonné de l'avoir révélé, fut presque lapidé par le peuple d'Athènes, et au temps des Pères de l'Église où ce secret était trahi de toutes parts, où les livres qui le contenaient circulaient par le monde, sans exciter dans les esprits ni admiration, ni étonnement? L'arcane d'Eleusis, aux derniers siècles, quand des mystères d'impureté paraissent en avoir fait toute l'importance, était-il le même qu'en ces temps plus anciens où nul homme souillé n'osait en approcher, où les courtisanes en étaient exclues, où ce qu'il y avait d'âmes plus pures venaient chercher là le bonheur de cette vie, la paix à l'heure de la mort et les espérances de l'autre monde (1)?

N'attachons donc pas une importance trop grande à cette doctrine secrète, partage d'un petit nombre d'hommes obligés toujours de parler au peuple un langage différent de leur pensée. Ce n'était pas là ce qui agissait sur les hommes, ce qui émouvait la foule, ce qui produisait l'enthousiasme et la foi. Le vulgaire et même le vulgaire des initiés en restait à l'écorce, à la partie extérieure du mystère, et on faisait bien de l'y laisser. Presque toujours en pareil cas l'écorce est plus belle que le cœur de l'arbre, le symbole vaut mieux que le dogme. Le mythe a une poésie qui enchante; l'idée cachée sous le mythe est une abstraction et plus souvent un lieu commun prosaïque et grossier qui désappointe et qui dégoûte. Ce sont de pauvres secrets que les secrets recelés sous des hiéroglyphes.

Mais les mystères n'en demeureraient pas moins, comme je le disais, la religion intérieure, personnelle du païen, la doctrine qui contenait les espérances et les consolations de l'âme.

(1) Diog. Laert., in Epimenid. I, 10, § 3. *Mysteria quibus initiati latiore de vitæ exitu omnique ævo spem concipiunt.* Cic., de Legib. II. 14. in Verr. V. 72. Isocrate, Panegyric.

J'ai dû m'arrêter un instant sur ce sujet. Du reste, j'en ai dit assez pour indiquer le point de départ et les caractères principaux des religions antiques.

Mais la force des choses poussait le monde païen vers l'unité politique, en même temps que vers le désordre intellectuel. Avec l'unité dans le pouvoir, croissait la confusion dans les idées ; les croyances pouvaient bien se mélanger et se corrompre, jamais s'unir. Les grands empires de l'Orient et leurs révolutions fréquentes avaient commencé à mêler, en les défigurant, les traditions diverses des peuples asiatiques. La conquête grecque d'Alexandre les altéra bien autrement. Sous le règne des Lagides, des Séleucides, de toutes ces dynasties fondées par les successeurs du fils de Philippe, une civilisation intermédiaire, une sorte d'hellénisme oriental confondit les mœurs et les dieux. Les dieux de la Grèce vinrent en Égypte, les dieux d'Égypte en Grèce ; Isis eut à Corinthe un de ses temples les plus célèbres. Aux portes de Memphis ou de Thèbes, une race toute nouvelle de dieux, dont le Jupiter s'appelait Sérapis, sorte de dynastie métis comme celle des Ptolémées, eut des adorateurs et des autels auxquels l'entrée des villes était encore interdite. Atergatis et Diane, Isis et Cérès se reconnurent facilement pour sœurs, et la Diane d'Éphèse, moitié européenne et moitié barbare, fut comme le point de jonction entre les croyances de l'Asie et celles de la Grèce.

La religion grecque périssait d'ailleurs par la force même de son principe ; le culte de la forme humaine poussé au dernier excès et dépouillé, par le progrès même des arts, de toute idée philosophique, devenait une pure religion d'artiste, une admiration passionnée pour la beauté matérielle, une déification corruptrice de tout ce qui peut séduire le regard. Et en même temps, l'orgueil de l'intelligence se révoltait contre les dieux que l'intelligence même avait faits. La philosophie s'approchait sans crainte de ces divinités familières et quasi humaines. Ces dieux transformés en hommes ou ces hommes

faits dieux étaient bien forcés de se laisser toucher, discuter, méconnaître.

Remarquons-le d'ailleurs : la religion, par suite de son caractère national et politique, n'était pas sur le même terrain que la philosophie : l'une locale et relative, l'autre cosmopolite et abstraite, risquaient peu de se rencontrer en face. A Athènes peut-être, il fallait pour la philosophie quelques précautions de plus, il fallait parler moins clair, prêcher virtuellement l'athéisme sans le nommer de son nom, supprimer doucement la divinité, sans dire rien de personnel contre tel ou tel dieu. De cette façon, Diagoras (an 414 av. J.-C., de Rome 339) niait l'existence des dieux ; Aristippe (396 av. J.-C.) en tenait assez peu de compte ; Démocrite (an 431 av. J.-C.) expliquait tout par les atomes. La religion suivait son cours, la pensée le sien ; celle-ci seulement, en quelques occasions, devait se ranger et saluer ; à la religion il fallait des hécatombes, non des croyances ; elle était politique, poésie, habitude, un besoin et non une doctrine, une loi et non une foi.

Et bientôt pourtant l'esprit d'examen, dans sa hardiesse, attaquait la religion sur le terrain même qui lui était propre, le terrain du récit, des faits, de la tradition. L'historien ou le mythologue Evhémère (1) donnait le secret de la théologie homérique. Il n'était pas, disait-il, ennemi de la religion, il ne voulait que la fortifier en l'expliquant. Or, selon lui, les dieux n'étaient que des hommes déifiés. La reconnaissance des peuples avait divinisé leurs vertus, parfois aussi la flatterie avait divinisé leurs vices. Jupiter était un fils impie qui avait fait à son père une guerre sacrilège. Vénus n'avait été qu'une entremetteuse de débauche. Tous étaient nés, avaient vécu, étaient morts. Evhémère avait vu leurs tombeaux, et la

(1) L'an 300 avant J.-C. V. sur Evhémère : Augustin, de Civ. Dei. VII. 18. 26. Cicéron, de Nat. Deor. I. 12. Diod. de Sicile. V. 40 et suiv. Plut., de Iside et Osiride. 23. Pline H. 7) se montre favorable à l'évhémérisme.

Crète montrait encore écrit sur une pierre : C'est ici le tombeau de Zan (1).

Évhémère précédait et préparait Épicure. Son thème historique, qui contient l'explication la plus probable des fables grecques, encourageait toutes les écoles de philosophie incrédule. Épicure (an 290) s'en servit pour décréditer les croyances admises, comme il se servait des atomes de Démocrite pour rendre raison, sans le concours des dieux, de la création et de la conservation du monde. De cette façon il supprimait la notion d'une vie future et avec elle la notion du devoir, affranchissait l'homme du despotisme de ces doctrines qui, disait-il, empoisonnent la volupté, troublent le sommeil, enfantent l'inquiétude et la peur ; enfin, faisant du plaisir (de quelque façon qu'il définît le plaisir) le but de l'homme et son bien suprême, Épicure pouvait à la rigueur se passer des dieux. Par prudence néanmoins, et en souvenir de la sentence portée contre l'athée Protagoras (411), il n'osait pas les supprimer tout à fait. Seulement ces dieux qui n'avaient pas créé le monde, qui ne se mêlaient pas de le conduire, qui n'imposaient à l'homme aucun devoir, ensevelis dans leur invariable félicité, n'avaient garde de venir troubler la félicité imparfaite des mortels ; ces dieux-là ne demandaient ni culte, ni prières, ni hommages, ni obéissance : il était bien permis de ne pas penser à eux.

Mais pendant qu'Évhémère et Épicure abusaient ainsi de l'anthropomorphisme hellénique et poussaient l'orgueil de la personnalité humaine jusqu'à un athéisme déguisé, la doctrine de Zénon (an 319), plus religieuse, détruisait également les fables par un retour vers le panthéisme de l'Orient. Le panthéisme oriental, dont les traces se retrouvent dans Thalès et dans Héraclite, dans Pythagore et même dans Platon, fut la base des spéculations du Portique. Selon cette école, le principe passif, la matière ou le monde ; le principe

(1) Zan, Ζῆν, Jupiter.

actif, l'éther ou Dieu, sont éternels, éternellement gouvernés par la loi fatale de leur nature. Du principe universel de la matière émanent tous les corps, ceux des dieux, ceux des génies, ceux des hommes, ceux des animaux; du principe universel de l'esprit émanent toutes les âmes, celles des hommes comme celles des dieux : de même que le corps est animé et gouverné par l'âme, la matière du monde est animée et gouvernée par Dieu. Mais un jour doit venir où toutes ces émanations rentreront dans le centre de leur unité originelle, où les corps détruits par le feu retourneront à l'état d'élément et seront de nouveau confondus dans la grande unité du chaos, où la substance de l'âme humaine sera détruite et ira se perdre dans la grande âme d'où elle est sortie.

Chez les stoïciens cependant pas plus que chez les épicuriens, la négation des dieux d'Homère n'était franche et avouée. Il fallait bien échapper à la ciguë de Socrate. Par l'allégorie, ressource usitée tant de fois, le Portique se mettait en sûreté. Il trouvait le panthéisme tout entier dans les fables d'Homère. Il suffisait de savoir lever le voile poétique sous lequel il était caché : Jupiter, *père et mère des dieux*, n'était-il pas le dieu suprême, la grande âme du monde, la puissance des causes, celle qui produit et qui enfante? Minerve la partie de l'éther la plus élevée? Vulcain le feu du monde? Neptune les eaux du monde? Pluton enfin sa partie inférieure? Cette explication de la théologie par la physique, qu'elle vint après coup, comme une interprétation tout arbitraire, ou qu'elle fût en réalité le sens primitif des fables orientales transportées en Grèce, cette explication suffisait pour contenter l'orthodoxie hellénique.

La philosophie qui décréait ainsi le culte public et la mythologie officielle, devait également porter atteinte au culte privé, aux traditions des mystères. Les deux écoles de Zénon et d'Épicure cherchèrent dans les mystères d'Éleusis un point de contact et un appui. C'est une question obscure que cette alliance du sanctuaire et de l'école. L'école, en

effet, comme le sanctuaire, avait sa partie publique et sa partie secrète; Zénon avait laissé des livres secrets, et l'école d'Épicure n'admettait à l'initiation que par degrés. Le stoïcisme et l'épicurisme s'appuyèrent l'un et l'autre sur le dogme d'Éleusis. L'un et l'autre y firent sans doute pénétrer quelque chose de leur propre doctrine. Le secret de la théologie sacrée, son obscurité, j'ajoute encore, sa nature variable, facilitaient ces emprunts, ces unions, ces influences. Dans les mystères se trouvaient depuis longtemps les traces et de l'innovation grecque et de l'importation orientale. La négation épicurienne, dernier résultat du travail de l'esprit grec; le panthéisme stoïque qui ramenait aux doctrines de l'Orient, purent naturellement s'y greffer. Éleusis semblait tenir de l'épicurisme par les idées qu'avait développées Évhémère; avec l'apothéose, explication tout historique et toute simple, on se débarrassait des Castor, des Hercule, des dieux de pure origine grecque (1). Mais en même temps l'explication cosmogonique des fables, gardée depuis longtemps à Éleusis, satisfaisait les stoïciens: par elle on se tirait d'affaire avec les anciens dieux; les ramenant à leur origine cécropique, on faisait d'eux des forces et des éléments (2). Selon le temps et les influences, l'une ou l'autre de ces deux explications fut dominante. Mais à la fin, la doctrine stoïque ou orientale finit par l'emporter, et, Cicéron l'avoue, la théologie d'Éleusis était de la physique plus que toute autre chose (3).

Que devenaient, avec cette pauvre explication physique et cosmogonique, la sainteté, la pureté, l'esprit religieux des mystères? Le candidat à l'initiation arrivait au seuil du sanc-

(1) V. Cicéron, *Tuscul.* I. 12. 13; de *Nat. Deor.* I. 42. 43; de *Off.* III. 5. S. Augustin, de *Civ. Dei.* IX. 7.

(2) Strabon. X, p. 226. Cic., de *Nat. Deor.* II. 24. III. 20. Augustin, de *C. D.* IV. 31. VII. 5. 20. 21; VI. 8. Plut. *adversus stoicos.*

(3) *Rerum natura magis cognoscitur quàm Deorum.* Cic., de *Nat. Deor.* I. 43.

tuaire plein de foi aux mythes sacrés et aux traditions nationales, préparé par le jeûne et la prière, purifié des souillures de sa vie par l'aspersion de l'eau lustrale. L'expiation des fautes, la foi à la Providence, la confiance aux dieux protecteurs, la promesse de l'immortalité, gardaient les portes d'Éleusis. Mais lorsqu'était venue pour lui la nuit lumineuse de l'initiation, lorsque les portes du temple s'étaient ouvertes, quand la statue de Cérès lui était apparue toute resplendissante de clarté, les voiles tombaient¹, et avec eux la poésie qui avait exalté son âme. La religion se déshabillait de son poétique manteau. Une mauvaise physique, une cosmogonie arbitraire, un lourd panthéisme exclusif de toute idée d'immortalité et de providence, en un mot, un lieu commun triste et vulgaire succédait à tant de beaux songes. Tout ce qu'on lui avait dit des âmes et de la divinité, se rapportait à la végétation, à la propagation des plantes et des races ; les éléments étaient les seuls vrais dieux (1). Cette claire vue qu'on lui avait promise n'était donc qu'une clarté banale bien inférieure aux poétiques flambeaux qu'il avait vu secouer autour de lui pendant la nuit de l'initiation.

Après un tel désenchantement et des croyances publiques et des rites mystérieux, faut-il s'étonner si l'âme humaine en vint à se désenchanter même de la philosophie, et si la raison, livrée à elle-même, ne sut point éviter ce pas dangereux qui conduit au scepticisme ? Pyrrhon (an 336) présentait le doute nu, absolu, sans limite. Carneade (an 181), le maître de la nouvelle académie, bien dégénérée de l'ancienne dont Platon était le fondateur, rendit le scepticisme plus acceptable, par conséquent plus dangereux. Il admettait des impressions, des images, des apparences (*φαντασίαι*) produites

(2) *Veros Deos*, Varron apud Aug., de Civ. Dei. VII. 5. F. aussi VII. 20 21. — Clement Alexandr. Stromat. V. — Plutarque, de abditâ Theologiâ, cité par Euseb. Præpar. Evangel. III. — Epigène, de Orphicâ pœsi, cité par Clément d'Alexandrie. *Ibid.*

par l'objet et recueillies par l'âme ; nulle perception infaillible et certaine ; des choses probables, nulle chose tout à fait sûre ; des opinions, pas de dogme. *Suspendre son jugement*, opiner parfois, n'affirmer jamais, était sa règle. Cette doctrine, la dernière venue parmi les Grecs, convenait assez aux gens instruits et aux rhéteurs, à ceux que révoltait l'absurdité pratique du pyrrhonisme et qui ne pouvaient porter le dogmatisme de Zénon. Elle disait fort agréablement de très-belles choses dont elle n'était pas bien sûre ; elle avait bien quelque penchant à croire à l'existence des dieux et à l'immortalité de l'âme : mais au fond elle ne savait rien, et surtout elle aimait à se bercer d'hypothèses, de probabilités, de phrases spirituelles ; elle discourait beaucoup et s'entendait admirablement à discourir : école de rhéteurs, a-t-on dit, plus que de philosophes, école des gens bien appris, des littérateurs et des hommes du monde ; école de Cicéron, qui savait si bien les lettres et le monde. Tel était le résultat le plus net de la philosophie hellénique, le résumé élégant et spirituel, mais non concluant, de tout le travail de la raison humaine.

Là en était arrivée dans la Grèce, et dans l'Orient civilisé par la conquête d'Alexandre, la lutte entre la tradition et la philosophie, lorsque vint la conquête romaine.

§ II. — INFLUENCE DE LA CONQUÊTE ROMAINE.

Rome attaquait le monde, forte de ses armes et de ses dieux. Il entraît également dans sa pensée de désarmer les peuples en gardant précieusement ses armes, de les dépouiller de leur culte en conservant toute la pureté du sien. Pour elle et pour ses adversaires, la foi faisait partie du lien national ; les dieux étaient un signe d'indépendance.

Mais ce n'était pas en les brisant par la force, c'était en les absorbant par la tolérance que Rome prétendait annuler les religions rivales. Au pied des murs d'une ville assiégée, elle

demandait respectueusement au dieu de cette ville de passer dans le camp romain, où il serait bien traité (1) : le dieu venait, et le peuple à la fin devait suivre. Au milieu du pillage, Rome fléchissait le genou devant le dieu vaincu. En faisant sa cour aux divinités, elle gagnait les peuples. Elle disait que dans le butin de chaque victoire elle avait trouvé une idole (2), et qu'en adorant tous les dieux, elle avait conquis tous les royaumes (3).

Mais si le dieu résistait, si, trop national, il ne se laissait pas mener au Capitole à la suite du char de triomphe, il fallait bien que Rome se départît de sa tolérance et extirpât ce trône orgueilleux qui gênait sa marche. Ainsi, le druidisme disparaissait parce que l'indépendance gauloise était liée de trop près à ce culte. Ainsi, le judaïsme, longtemps ménagé par une tolérance pleine de respect, commença d'être attaqué par l'absolutisme impérial, quand on reconnut que cette religion, indépendante et absolue comme la vérité, au lieu de se laisser comprendre dans le panthéon des adorations romaines, faisait des conquêtes pour la synagogue.

Détruites par la force, plus souvent annulées par la tolérance, les religions nationales perdirent ainsi toute leur éner-

(1) Il est constant que toutes les villes sont sous la tutelle de quelque dieu; et ce fut une coutume secrète des Romains que beaucoup ont ignorée, lorsqu'ils étaient sur le point de prendre une ville, d'évoquer par une certaine formule de prières les dieux tutélaires de cette ville. Car, ou ils pensaient que sans cela ils ne prendraient pas la ville, ou ils se seraient crus coupables, s'ils la prenaient, d'avoir des dieux pour prisonniers. C'est pour cela qu'ils ont voulu tenir caché et le nom du dieu tutélaire de Rome et le nom latin de cette ville... Or, la formule consacrée était celle-ci : « S'il y a un dieu ou une déesse qui ait pris sous sa tutelle le peuple et la ville de Carthage; dieu, qui que vous soyez, je vous prie, je vous adjure et vous demande en grâce de quitter le peuple et la ville de Carthage, de sortir de la ville et des temples... de venir à Rome, chez moi et les miens... et que notre ville, nos temples, nos sacrifices vous soient plus agréables... Si vous faites ainsi, je voue des temples et des jeux à votre divinité. » Macrob. III. 9.

(2) ...Spoliis sibimet nova numina fecit. Prudentius. *Contra Symmach.* II. 358.

(3) Sic dum universarum gentium sacra suscipiunt, regna etiam meruerunt. Minucius Felix, in *Octavio*.

gie. La Gaule et l'Espagne dressèrent des autels à Jupiter. Isis et Sérapis eurent plus que jamais des temples à Corinthe, à Athènes, à Delphes même (1). L'Afrique adora en même temps et ses dieux puniques venus de Phénicie, et les dieux grecs qui lui arrivaient par Cyrène, et les dieux romains que les Scipions lui avaient apportés. Mais surtout disparaissait le caractère politique des religions, celui qui liait le culte au patriotisme : en Grèce, les fêtes nationales, les amphictyonies cessaient ; Olympie n'offrait plus de sacrifices au nom de tous les Hellènes (2) ; la Pythie, qui avait influé sur le gouvernement des peuples, ne rendait plus d'oracles que sur des intérêts privés. La hiérarchie des prêtres égyptiens, jadis puissance prépondérante dans l'État, n'était plus qu'une pauvre école de déchiffreurs d'hiéroglyphes (3).

Mais cette nationalité de la religion qu'elle détruisait au dehors, Rome prétendait la garder pour elle. Le sénat, juge sévère, faisait la police contre les dieux étrangers, maintenait la pureté du culte comme celle du sang romain, gardait le Capitole comme le Forum. Il consentait, il est vrai, après les épreuves légitimes, à admettre dans la cité les dieux comme les peuples. Les divinités vaincues naturalisées par un sénatus-consulte (*dii municipales*) devenaient dieux romains : Rome avait eu le temps de les façonner à sa guise et de les purifier d'une théologie trop grossière (4). « Que nul, dit Cicéron, commentant les règles du droit pontifical, que nul n'ait des dieux à lui, que nul n'adore des dieux étrangers ou

(1) Pausan. I. 18. II. 13. VII. 21 X. 32. — (2) *Id.* V. 13. — (3) Strabon. XVII.

(4) « Et ce que j'ai admiré surtout, c'est qu'au milieu du concours de tous les peuples, dans une même ville, où chacun apporte ses dieux, aucune cérémonie étrangère n'a été reçue dans le culte public, ou si, par l'ordre des oracles, quelques-unes l'ont été, les Romains les observent selon leurs propres rites, et les purifient des fables qui les déshonorent. » Denys d'Halicarn. II. 3. Ainsi la mère des dieux apportée de Pessinunte (an de Rome-547). Tite-Live. XXIX. 10. 11. — Le culte de Cérès adopté et la qualité de citoyenne donnée à la prêtresse d'Eleusis, « afin que citoyenne elle priât pour ses concitoyens. » Cic., pro Balbo. 24. — Dans une épidémie, le serpent Esculape apporté à Rome (an 461. Tite-Live. *Ibid.*).

des dieux nouveaux qui n'auraient pas été officiellement recus dans la cité (1). »

Mais Rome pouvait-elle éviter la réaction de ce cosmopolitisme religieux qu'elle propageait dans le reste du monde ? Les cultes nationaux, altérés par le mélange de son culte, ne devaient-ils pas refluer sur elle ?

Dès le temps de la seconde guerre Punique, à cette époque de péril et d'exaltation, où le patriotisme romain s'était montré si puissant et si uni, toutes les fibres superstitieuses de l'âme avaient été profondément remuées. Rome commençait à être en rapport avec l'Orient, dont les religions sensuelles et grossières, en même temps que mystérieuses et sombres, convenaient à la gravité du caractère, comme à la lenteur des imaginations romaines. Le sénat lui-même céda aux influences populaires, et on le vit, sur de prétendus oracles, envoyer chercher en Asie par le plus honnête homme de Rome, la déesse de Pessinunte, qui n'était autre chose qu'une pierre noire (2). Ces années de combats avaient attristé les âmes populaires ; elles se jetaient dans les excès de la superstition : « Il semblait, dit Tite-Live, qu'au milieu de tant d'épreuves, ou les hommes ou les dieux eussent été tout à coup changés. Ce n'était plus en secret et sous le toit domestique que les rites romains étaient écartés ; le Forum et le Capitole étaient remplis de femmes, sacrifiant et priant avec des cérémonies étrangères. Les devins et les prêtres séduisaient le peuple, augmenté encore de ces nombreux paysans que la détresse et la peur avaient poussés dans Rome.... Quand les édiles voulurent éloigner cette foule du Forum, peu s'en fallut qu'on ne les maltraitât.... Le préteur dut intervenir ; le sénat défendit de nouveau tout sacrifice étranger, fit brûler tous

(1) *Ne quis separatim Deos habento; neque novos, neque advenas nisi publice adscitos colunto.* Cic., de Legib. II. 8. V. aussi Servius. *Æneid.* VIII. 187. Tertull. *Apol.* 5. et pour l'application de ce principe, Tite-Live. IV. 30. XXV. I. XXXIX. 16.

(2) Tite Live. XXIX. 10. 11. 14. An de Rome 547.

les livres de divination et de prières (1). » — Un peu plus tard (an 534), un consul ne put trouver un ouvrier pour démolir le temple du dieu égyptien Sérapis, et dut lui-même s'armer de la hache (2). — En 569, le peuple se jetait dans les mystères impurs et sanguinaires des bacchanales ; sept mille personnes, hommes et femmes, réunies dans des assemblées nocturnes, y pratiquaient la magie, les empoisonnements, l'impudicité ; le sénat intervint et prononça des peines rigoureuses (3). — Plus tard (614), il était forcé d'expulser les astrologues chaldéens (4) ; — et enfin (669), il rendait un décret contre les immolations humaines (5).

Le sénat combattait ainsi les mystères et les doctrines de l'Orient ; mais qui eût arrêté la poétique invasion de la mythologie grecque ? Ces fables entées sur des traditions communes, ces dieux parents des dieux romains, amenés sur la terre d'Évandre, retrouvaient un frère dans chacun des dieux pélasgiques de la vieille Italie. La Junon romaine se trouvait être la Grecque Héra ; l'hermaphrodite Djanus-Djana (Janus et Diane) n'était plus que la chasseresse Artémis ; les Camènes se perdaient avec les Muses dans un mutuel embrassement. Ainsi diminuait le sérieux de la fable romaine. Ces dieux familiers de la Grèce apportaient là leurs allures terrestres, leur laisser-aller poétique, leurs scandaleuses aventures. Non comme absurdes, mais comme poétiques, ces fables, jouées au théâtre, chantées au repas, se laissaient toucher de trop près ; l'habitude venait de prendre la scène pour le temple, l'histriion pour le prêtre, de faire descendre l'Olympe jusqu'à la poésie, au lieu de faire monter la poésie jusqu'à l'Olympe : chose d'autant plus grave chez les Romains que l'histriion et la poésie étaient chez eux bien plus

(1) Tite-Live. XXV. 1. An de Rome 524. — (2) Valer. Maxim. I. § 3.

(3) Tite-Live. XXXIX. 8-19, et le S.-C. rendu à ce sujet et retrouvé sur une table de bronze en Campanie. — (4) Valer. Maxim. *Ibid.* § 2.

(5) Pline. XXX. 1.

décriés que chez les Grecs. Les Cincinnatus n'avaient pas ainsi plaisanté avec ces dieux de bois auxquels ils offraient du vin et du sel, en leur chantant de grossières chansons Osques ou Sabines, laissant la Grèce, avec ses hymnes pindariques et ses belles hécatombes, se mettre à l'aise vis-à-vis de ses dieux d'ivoire et d'or.

Ce n'est pas assez. Qui eût opposé une digue à l'invasion, non-seulement des poètes et des mythologues, mais des philosophes ? Dès le temps des Scipions, la philosophie grecque pénétrait dans Rome. Ennius leur client traduisait Évhémère. La ville d'Athènes (an 598) envoyait comme ambassadeurs à Rome trois philosophes, l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaüs, vivants symboles de la bigarrure et des contradictions de la philosophie grecque. Avec eux la discussion et le sophisme entraient dans Rome ; ce qui jamais n'avait été mis en doute était discuté. Les sages s'effrayaient ; Caton menaçait et grondait ; mais la jeunesse n'en courait pas moins à cette école où Carnéade, avec une égale éloquence, parlait pour la justice ou contre la justice(1). Plus tard, Blossius, élève du Grec Antipater, inspirait aux Gracques la première pensée de leurs tentatives démocratiques. En vain, le sénat fermait-il les écoles des philosophes (2), les philosophes revenaient toujours ; la Grèce, cette séduisante captive, avait toujours pour son vainqueur un charme de plus ; le goût s'accroissait chaque jour de parler grec, d'aller à Athènes, d'écouter les sophistes, de lire les poètes, de s'instruire à l'école des grammairiens, des rhéteurs et des philosophes.

L'épicurisme surtout, cette doctrine qui avait révolté, dès le premier abord, l'austérité du sens romain, et que le vieux Fabius souhaitait à ses ennemis comme le plus grand des fléaux, l'épicurisme était venu de bonne heure en l'Italie.

(1) Diog. Laert. IV. 62. Plutarq., in Catone Maj. 22. Cic., Academic. II. 45. de Orat. II. 37. 38. III. 18, Gellius, VII. 14. Pline. VII. 30 (31). — (2) Pline. *Ibid.*

Promptement répandu (1) par des écrivains italiens (2), facile à l'intelligence comme à la pratique, conseillant le repos, la vie paisible, la crainte des affaires, l'épicurisme convenait merveilleusement à des esprits peu philosophiques et peu pénétrants, à ces proconsuls qui revenaient de l'Asie chargés d'or et accoutumés aux voluptés étrangères. Nulle secte ne comptait plus de disciples. La poésie de Lucrèce inaugurerait son triomphe. « Gloire au sage de la Grèce, disait-il, par lequel nous avons été affranchis (3) ! »

On conçoit, au reste, que, stoïque, épicurien, académicien, disciple d'Aristote, l'élève des philosophes ne crût guère aux dieux de Rome. Le mot de Caton était déjà ancien : Comment un augure peut-il sans rire regarder en face un autre augure ? Ennius et Pacuvius se moquent assez hardiment de cette divination augurale ; le premier se montre franchement épicurien, le second panthéiste (4). Au temps de Cicéron, les gens d'esprit croyaient plus ou moins aux dieux, aux dieux de Rome nullement. Il était même reçu que ceux qui étu-

(1) Cic., de Finib. I. 7. Fam. XV. 19. Tuscul. IV. 3. Sénèque, Ep. 21. Lactance, Divin. Institut. III. 17.

(2) Catius et Amafanius, les premiers écrivains épicuriens. Cic., Tuscul. *Ibid.* Fam. XV. 19.

(3) Primus Graius homo mortales tollere contra
Est oculos ausus
Tu pater et rerum inventor : tu patria nobis
Suppeditas præcepta. Lucrèce, de *Rer. Nat.*

(4) Ego deum genus esse semper dixi et dicam coelitum,
Seq̄ eos non *curare opinor* quid agat hominum genus ;
Nam si curent, bene bonis sit, male malis ; quod nunc abest.

(Vers d'Ennius, rétablis d'après Cicéron. Divin. II. 50. Nat. D. III. 32.)

Nam istis qui linguam avium intelligunt,
Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo. Pacuvius in *Chryse.*

Quidquid est hoc, omnia animat, format, alit, creat,
Sepelitur recipiturque in sese omnia : omniumque idem est pater ;
Indidemque eadem oriuntur ex integro atque eodem occidunt. *Id. Ibid.*

diaient la philosophie méconnaissaient tous la divinité (1). Et dans Salluste, lorsque César au sénat prêche le néant après la mort, remarquez que Caton ne lui dit pas : « C'est faux, » mais seulement : « Vous sortez de la créance officielle (2). »

Et cependant, altérée par l'orientalisme, corrompue par les fables grecques, attaquée par les philosophes, la foi romaine était-elle détruite? Non; car le peuple n'était pas philosophe: un certain préjugé dans la masse des esprits romains combattait la philosophie, et Cicéron n'ose aborder cette science sans préparation et sans excuse (3). Pour le peuple, la foi aux dieux de Rome, plus frivole et plus mêlée, gardait encore sa puissance aristocratique, sa grandeur historique, sa sainteté héréditaire. Au peuple, il fallait parler dieux, temples, prodiges; le peuple sifflait César pour avoir violé le temple de Saturne (4). Il fallait ménager la religion du soldat, et ce n'est qu'à l'aide d'apparitions et d'oracles, en pleurant, en protestant, en déchirant ses habits, que César décida son armée à marcher contre Rome (5). Dans la guerre de Pharsale, Pompée parlant aux légions du sénat et des lois violées, est écouté froidement: Caton leur parle des dieux de la patrie et les conduit à la victoire (6).

Le contraste ainsi établi entre les hommes instruits et le vulgaire, entre la doctrine des écoles et la doctrine de l'État, que devaient faire les sages? Déchirer le voile, abattre l'idole, détromper le monde, et, après avoir renversé la religion qui avait prêté à la chose publique le soutien de ses mensonges, prêter la philosophie de prêter à la chose publique l'appui de sa vérité?

Mais la vérité philosophique où était-elle donc? Les trois grandes écoles permanentes de Zénon, de Carnéade, d'Épi-

(1) Cicér., de Invent. I. 29. — (2) Sallust., in Catilin. 50. 51. 52.

(3) Acad. quæst. I. 2. 3. Divin. I. 12. De Finibus, I, 1.

(4) Cic., Fam. VIII. Att. X. 4. 8. — (5) Suét., in Cæsare. 33.

(6) Plutarq., in Cæsare.

eure, s'entendaient assez bien pour affaiblir l'ancienne foi religieuse. Cela fait, rien de commun ne demeurait entre elles. L'épicurien avait pour principe de ne pas se mêler de la chose publique, à plus forte raison de ne pas se dévouer. L'académicien arrondissait ses périodes, discutait le pour et le contre et ne concluait pas. Là certes n'était pas le salut de l'empire.

Au stoïcisme appartenaient, il est vrai, des prétentions plus dogmatiques et une morale plus grave. Nature intelligente et nature corporelle, âmes et corps, hommes et dieux, tout, disaient les stoïciens, fait partie d'un seul être et s'enchaîne dans un système harmonieux ; la gloire de chaque portion est de ne pas troubler cette harmonie et de marcher d'accord avec le tout. La nature matérielle le fait sans peine et sans mérite, puisqu'elle n'a pas de pensée qui discerne, ni de volonté qui résiste. Les dieux le font sans mérite également, puisque dans cette harmonie ils trouvent leur actuelle, sensible, permanente félicité. Mais l'homme qui ne peut accomplir cette loi qu'avec labeur, l'accomplit aussi avec gloire. L'homme, en accomplissant cette loi, peut s'égaliser aux dieux ; il peut être par la force de son âme ce que sont les dieux par la félicité de leur condition, impassible, imperturbable, supérieur à toute douleur et à toute crainte. Mais il faut pour cela qu'il écoute sa raison, organe de la loi universelle ; sa raison lui enseignera que rien n'est bon que ce qui est juste, rien n'est mauvais que ce qui est honteux : qu'il ne redoute donc ni la souffrance, ni la misère, ni la mort ; ce ne sont point des maux.

Cette morale était véritablement la partie puissante du stoïcisme, celle dont le développement avait donné le plus de gloire à Chrysippe, le premier successeur de Zénon, celle que les derniers maîtres, Panétius et Posidonius, avaient fait prévaloir sur la philosophie physique et le panthéisme de Zénon. La doctrine pratique dominait la doctrine spéculative ; elle attirait au Portique les âmes les plus hautes, tandis que le vulgaire des âmes allait à Épicure ; elle jetait les hommes

dans la vie active, elle les dévouait à leur patrie. Brutus et Caton s'étaient instruits à cette école.

Mais voulez-vous en bien connaître la valeur? Consultez Cicéron, par excellence l'homme intelligent de son siècle, âme ouverte à tout bien, mais esprit capable de tout discuter. Cicéron est, en fait de morale, disciple de Posidonius et de Panétius; ses *Offices* sont modelés sur leurs ouvrages (1): il établit avec eux le principe du droit et de la justice. La justice est chose si salutaire, si sainte, si désirable, que Cicéron est tout prêt à l'affirmer (2). Mais cependant un scrupule le trouble: Carnéade est derrière lui qui l'obsède de son doute académique et de ses perpétuelles objections. L'Académie, « cette perturbatrice de toute certitude (3), » le tourmente de sa critique imperturbable et de son éternelle suspension des jugements. Cicéron « la supplie de garder le silence: » il tremble qu'elle « ne se prenne à ce beau système et ne le mette en poudre. Il voudrait l'apaiser et la contenir; il n'ose l'expulser (4). »

Pourquoi ces craintes? pourquoi Cicéron se sent-il si faible? pourquoi la morale du Portique est-elle si désarmée devant le scepticisme académique? Cela est tout simple, la base lui manque; la raison de croire n'existe pas. Sur le panthéisme et le fatalisme, que peut-on fonder en fait de morale? La morale du Portique n'est pas le fruit de son dogme, elle n'est pas la conclusion régulière d'une doctrine quelconque. C'est tout simplement un effort instinctif, une conception héroïque de l'orgueil humain, sans fondement logique, sans raison acceptable, sans justification vis-à-vis des hommes, par suite sans autorité sur eux.

Ainsi, en définitive, Cicéron accepte le doute de Carnéade

(1) Attic. XVI. 23. Offic. I. 2. — (2) Academ. IV. 46. Leg. I. 7. 13. 14. 18.

(3) Turbaticem omnium rerum. Leg. I. 13.

(4) Exoremus ut sileat... Si invaserit in hæc, nimias edet ruinas, quam ego placere cupio, submovere non audeo. Leg. I. 13.

comme le dernier corollaire de la philosophie grecque. Immortalité des âmes, existence des dieux, sublimes croyances que Cicéron voudrait affirmer comme certaines, qu'il est réduit à présenter comme probables (1) ! Il les fait prêcher par un stoïcien comme on nomme un avocat d'office à une cause douteuse. Quant à lui, retranché derrière son doute philosophique, il écoute ses interlocuteurs, l'épicurien avec chagrin et répugnance, le stoïcien avec affection et plaisir, trouvant ses discours bons, vertueux, plausibles, probables même, mais n'osant prononcer qu'ils sont vrais (2).

Que reste-t-il maintenant à la philosophie, si ce n'est de faire son dernier effort et de produire comme suprême conséquence le scepticisme absolu ? Énésidème arrive, qui ne se contente pas du demi-scepticisme, du probabilisme ingénieux de Carnéade ; il réveille le système oublié de Pyrrhon. Contre l'Académie, contre le Portique, contre l'école même d'Épicure, il pose en principe le doute absolu et la complète impuissance de toutes les spéculations humaines (3).

Arrêtons-nous un instant en face de cette négation de toute vérité, que Énésidème proclame après Pyrrhon, et qui semble le triste et définitif résultat de tout le travail philosophique, soit dans la Grèce, soit dans le monde romain. Donnerons-nous raison à Pyrrhon et à Énésidème ? Dirons-nous que l'esprit humain, livré à lui-même, doit arriver logiquement à la confession de sa radicale impuissance à obtenir la moindre parcelle de la vérité ? Dénierons-nous à quelques-unes des grandes vérités que le christianisme a fait luire sur

(1) De Inventione, l. 20. Tuscul... Sulpitius, l'ami de Cicéron, doute de l'immortalité de l'âme... Si quis in inferis sensus est. Fam. IV. 5. Cicéron, plaidant pour Cluentius, la nie pour le besoin de la cause ; mais, à la fin de sa vie, lorsqu'il pleure sa fille, il admet cette foi consolante. V. les fragments de sa Consolation cités par lui-même (Tuscul. l. 27) et par Lactance, Div. Instit. I. 5. De Irâ. Dei. 10.

(2) Ità discessimus ut Velleio Cottæ disputatio verior, mihi Balbi ad veritatis similitudinem videretur esse propensior. De Nat. Deor. III. in fine.

(3) Sur Énésidème, V. son successeur, Sextus Empiricus.

le monde, au dogme de l'existence et de l'unité de Dieu, à la notion du devoir et à celle de l'immortalité de l'âme, ces preuves logiques, que la révélation chrétienne sans doute rend inutiles, mais dont l'esprit de l'homme aime toujours à les entourer ?

Consultons ici un plus grand docteur et un plus grand philosophe qu'Aristote ou Platon. Saint Paul ne nie pas que, dans le seul spectacle de ce monde, il n'y eût une preuve et de la providence et de l'unité et de l'éternité de Dieu, que les vertus invisibles de Dieu ne se révélassent par des preuves visibles d'une manière assez certaine pour convaincre tout homme de bonne foi. Pourquoi donc ces grandes vérités ont-elles subi tant d'altération, et ne sont-elles jamais devenues populaires ? Pourquoi le Dieu un, éternel, créateur, a-t-il été nié par un grand nombre, méconnu par presque tous, tout au plus timidement et obscurément confessé par quelques philosophes qui tremblaient de laisser voir au vulgaire le rayon de vérité qu'ils possédaient ? Saint Paul l'explique : « Ils ont connu Dieu ; » ce n'est pas leur intelligence qui leur a fait défaut ; c'est « leur cœur qui s'est obscurci » ; c'est l'orgueil et les passions des sens, qui les ont empêchés « de glorifier Dieu comme Dieu et de lui rendre leurs actions de grâce. » Et par là « ils sont inexcusables, » pour avoir connu et n'avoir point cru, pour « avoir détenu la vérité de Dieu captive dans l'injustice (1). »

Le pyrrhonisme n'est donc pas la conclusion logique de toute spéculation humaine ; la raison de l'homme n'est donc pas absolument incapable de parvenir à la vérité. Mais les passions la troublent ; mais sa lumière n'est pas assez forte pour tenir contre les obscurités qui s'élèvent d'un cœur corrompu. C'est là ce qui fait que l'homme « s'évanouit dans ses pensées, » et que, grâce au trouble de l'âme, cette connaissance de la vérité par la raison n'en devient pas une formelle

(1) Rom. I. 19, 20 et seq.

reconnaissance par le cœur. L'homme connaît, mais l'homme n'est pas persuadé : l'intelligence arrive au but, ou du moins peut y arriver ; le cœur, avec ses passions superbes ou honteuses, ne la suit pas, ou même l'arrête. Ce qui est logiquement possible, est moralement impossible presque toujours : mal que la loi du Christ a doublement réparé en éclairant l'intelligence et en purifiant le cœur, en donnant à la vérité une tout autre évidence, aux passions un tout autre frein !

Au reste, voulez-vous juger la puissance de la philosophie ? Mettez en action les philosophes. Brutus et Cassius, allant au combat de Philippes, tiennent l'un pour Épicure, l'autre pour Zénon ; l'un tout prêt à se tuer pour sortir d'embarras, l'autre, hésitant davantage, plus pénétré de la pensée du devoir, mais qui se tuera pourtant avant que sa cause ne soit perdue. Cicéron, vrai disciple de Carnéade, suspend son jugement et le suspend si bien qu'il oscille toute sa vie. Atticus, en sa qualité d'Épicurien, se juge dispensé de prendre parti, conseille Cicéron sans se compromettre et lui recommandant bien de brûler ses lettres, et s'arrange toujours pour être le meilleur ami du vainqueur.

La philosophie n'eût donc pas tort de reconnaître sa propre impuissance. Elle se rendit justice en s'effaçant devant une religion décriée, mais plus salubre pourtant et plus puissante. Elle ne prétendit pas gouverner le monde ; elle se voila pour ne pas le troubler. Cicéron à la tribune fit sa prière à la déesse d'Enna, et César lui-même monta à genoux les degrés du Capitole (1).

Mais de là aussi, une comédie singulière dans les coulisses de laquelle Cicéron nous mène avec une entière confiance. — Cicéron l'augure, au Forum le plus croyant des Romains, lui qui dans son livre des lois nous a donné avec un respectueux détail toute la législation sacerdotale, Cicéron se promène entre son frère et Atticus dans son gymnase de Tuscu-

(1) V. de aruspic. responsis, et Dion. LIII.

lum. Là, il confesse que « la science des augures est fort respectable et pour le bien de la chose publique, et pour le maintien de la religion nationale (1) ; mais, ajoute-t-il, nous sommes seuls, nous pouvons parler en liberté (2). » Et comme ceci est tiré d'un livre destiné à être copié par les *librarii* et à passer dans les mains de tous les hommes instruits, cela veut dire : Nous ne sommes ici que tous les gens polis et éclairés de la république, nous n'avons pas à craindre que quelque paysan fanatique ou quelque dévot du bas peuple nous entende et se scandalise de nos paroles.

Or, voici ce que Cicéron nous apprend. Il y a comme par le passé des augures, des aruspices ; on enferme toujours les poulets sacrés dans une cage, afin de voir s'ils mangeront ; mais on a soin qu'ils soient à jeun ; aussi le présage ne manque jamais d'être favorable. — On regarde avec grand soin les entrailles des victimes, pour redire les choses extraordinaires qu'on y a vues. Croit-on pourtant que les dieux prennent la peine, au moment du sacrifice, de transformer les entrailles afin de les rendre prophétiques ? « Pas une vieille femme ne le croit, » si ce n'est peut-être le peuple romain. — On monte sur une colline pour observer le ciel, on passe la nuit dans la tente augurale, fort exactement sans doute, et, sans avoir mis la tête hors de la tente, on redescend en disant qu'un éclair s'est fait voir à gauche. — Les aruspices, dont le devoir est de regarder les oiseaux voler, en demandent des nouvelles aux gardiens des volières sacrées et disent au peuple romain ce qui leur plaît. — Les auspices de guerre sont une entrave et une gêne ; afin de s'en débarrasser, on a des généraux à qui les lois ne permettent pas de les prendre : et pour ne pas être dérangé par une rencontre de mauvais augure, Marcellus, dans ses campagnes, se faisait porter en litière fermée (3). — Quant aux présages, Cicéron jadis a fait

(1) Cic., de Divin. II. 12. 35. — (2) *Id.* II. 12.

(3) Div. II. 33-36. Cicéron ailleurs encore (Fam. VI. 6) témoigne qu'il préfère ses

grand bruit d'une statue de Jupiter qui fut placée au Forum à l'heure même où le complot de Catilina était découvert; cette coïncidence, disait-il alors, était un signe manifeste de la providence des dieux. Aujourd'hui « est-ce providence, est-ce paresse de l'ouvrier, est-ce manque de fonds qui retarda jusqu'à ce jour le placement de la statue? » Cicéron, moins sûr de son fait, avoue qu'il n'en sait rien. — Voici de quelle mystification exercée sur le peuple romain, Marcus Tullius nous donne aujourd'hui le mot (1).

Mais dans l'esprit de l'homme, plus encore dans celui du philosophe, une telle duplicité, justifiée par la politique, entraîne avec soi quelques remords. On se tourmente pour résoudre cette contradiction, pour concilier ce double rôle, pour accommoder ensemble cette religion qui affirme trop et cette philosophie qui n'ose rien affirmer. L'homme d'état et le philosophe ne pourront-ils dans une même âme bien vivre ensemble? Scévola le pontife, et après lui Varron (2), le plus savant des Romains, ont voulu écrire le traité de paix. Varron, d'abord, avoue franchement que si la religion romaine était à refaire, il ne la referait pas telle qu'elle est. Mais telle qu'elle est il faut la prendre, et il s'agit de l'expliquer. C'est par des distinctions que l'expliqueront Varron et Scévola. Il y a trois théologies, disent-ils : — une théologie fabuleuse; c'est celle des poètes; de celle-là on fait bon marché; on la livre aux histrions et au théâtre; il est permis de n'en rien croire : — une théologie civile, celle des hommes d'état; celle-là est sainte, honorable, digne de respect; c'est la foi des aïeux, la religion du peuple; le sage au moins doit faire semblant de la croire, ou plutôt le sage y croit, mais il sait comment on doit la comprendre. — Il y a enfin une théologie naturelle, celle des philosophes; celle-là est bonne, plausible

propres conjectures à la divination des aruspices. Sur les oracles sibyllins et leur sérieux. Div. II. 34.

(1) Comparer ici de Div. II. et Catil. — (2) Apud Augustin., de Civ. Dei. IV. 27.

et vraie ; que dis-je, elle explique les autres et fait comprendre comment tant de fables si absurdes au pied de la lettre, sont vraies en un certain sens. — Or, ce sens mystérieux n'est autre chose que le lieu commun des stoïciens, l'explication des fables par le panthéisme cosmogonique, que nous avons montrée circulant du Portique à Éleusis et d'Éleusis au Portique. Tout n'est qu'allégorie : les dieux, c'est le monde ; les querelles des dieux sont les luttes des éléments ; leurs adultères qui vous scandalisent ne sont que des phénomènes de l'ordre physique (1). Voilà le secret de Varron. Ainsi la religion est purifiée ; la distinction est faite entre la théologie des pontifes et celle des poètes, entre le temple et le théâtre, entre la croyance et la mythologie, entre Rome et la Grèce. Les fables frivoles, les fables grecques, sont renvoyées aux poètes ; les fables sérieuses et politiques, les fables romaines, sont gardées par l'homme d'état et légitimées aux yeux du philosophe : il suffit d'en connaître le sens.

Mais non, dira saint Augustin, vous ne séparerez pas ce qui est si intimement allié. Séparerez-vous Hercule de sa barbe, Mercure de son caducée, Junon de Jupiter, Jupiter de sa nourrice ? Rome et la Grèce, la poésie et la foi sont trop unies ensemble ; les mensonges explicables tiennent de trop près à ceux que l'allégorie elle-même ne sait pas expliquer. En vain nous rendrons les poètes responsables de mille absurdités, il en restera encore mille autres sur le compte des pontifes (2).

Et encore cette explication si salutaire, Varron défend de la produire au peuple ? Il faut que cette religion, confinée dans l'école, se garde de venir au Forum ; elle y serait lapidée ! Il ne faut pas dire au peuple (est-ce crainte de l'irriter ou de trop l'instruire ?) que les dieux véritables n'ont point de sexe, point d'âge, point de corps, que les idoles peuvent

(1) Apud Augustin. de Civ. Dei., IV. 31. VI. 25. VII. 5. 6. 23.

(2) *Id.* VI. 8. VII. 1. 3. 28.

être les images des dieux, non les dieux eux-mêmes. « Il y a des vérités qu'il est bon que le vulgaire ne sache pas ; il y a des mensonges qu'il est bon de lui laisser croire ; il faut ici, comme chez les Grecs, des initiations et des mystères (1). »

Mais ce secret, sera-t-il possible de le garder longtemps ? Ce secret de Varron, ce secret du stoïcisme, ce secret d'Eleusis, cette hypothèse matérialiste et panthéistique, la seule chose que le génie humain ait su trouver, soit pour expliquer les fables, soit pour épurer la religion ; ce secret bientôt ne sera plus le secret de personne. Le peuple le connaîtra, mais pour s'en moquer. Le peuple moins philosophe aimera mieux être tout simplement athée ou tout simplement crédule. Il n'a pas besoin qu'on lui parle de Cérès, de Proserpine et de Pluton pour lui apprendre que le grain de blé se corrompt et devient fécond dans le sein de la terre. Il aime mieux sa Cérès vivante que la Cérès gerbe de blé, son Jupiter de chair et d'os qu'un Jupiter réduit à l'état d'éther et de nuage. Le peuple prend les fables au pied de la lettre, parce que l'explication lui paraît non pas trop profonde, mais trop banale ; il prend ses dieux, en un mot, pour d'assez misérables coquins, mais des coquins dont les aventures lui plaisent, comme ces bouffons de nos théâtres, les Falstaff et les Crispins qu'on méprise, mais qui amusent. « Je sais bien, dit avec beaucoup de raison Denys d'Halicarnasse, que plusieurs philosophes expliquent par l'allégorie la plupart des fables les plus impures. Mais cette philosophie n'a été que celle du petit nombre. Le grand nombre, le vulgaire sans philosophie, prend toujours les fables dans le sens le plus impur ; et alors, ou il méprise les dieux dont la conduite a été si dépravée, ou bien il arrive à ne pas reculer devant les actions les plus coupables, puisque les dieux ne s'en abstiennent point (2). »

Voilà donc où en étaient et la philosophie et les religions

(1) *Id.* IV. 27. 31. Scévola en dit autant. *Ibid.* IV. 27. — (2) *Antiq. Rom.* II. 69.

nationales, l'une incertaine, impuissante, impopulaire ; les autres corrompues par le mélange, battues en brèche par le raisonnement, sans gravité, sans autorité, sans consistance.

CHAPITRE II.

Puissance et développement du polythéisme.

§ I. — TEMPS D'AUGUSTE ET DE TIBÈRE.

Ce discrédit où tombaient le culte public, la foi officielle du monde et de Rome, entraînait-il le déclin de tout polythéisme, de toute religion, de toute piété ?

Le progrès, ou ce qu'on appelle ainsi, n'arrivera jamais à étouffer les instincts primitifs de l'homme : ni la philosophie, ni le scepticisme, ni l'indifférence ne seront assez forts pour changer la nature humaine. Une chose subsistait et subsistera toujours : — ce mouvement quelquefois confiant, plus souvent craintif des âmes humaines vers ce qui est au-dessus d'elles ; ce sentiment qui les porte à se prosterner devant ce qui est grand, à redouter ce qui est inconnu, à prier ce qui est puissant ; ce besoin qui fait désirer au criminel une expiation de ses fautes, à l'ami survivant une satisfaction et un repos pour son ami mort, à notre faiblesse une protection, à notre tristesse et à notre ennui une espérance.

Une chose encore subsistait : — le souvenir obscurci, mais universel d'une condamnation primitive et d'une malédiction prononcée contre l'humanité ; par suite la présence intérieurement sentie d'un pouvoir étranger, hostile, sinistre, qui tenait l'âme sous sa possession. De là un état de souffrance

et de crainte tout autre dans l'antiquité qu'il n'a pu être chez les peuples chrétiens, un sentiment premier de malaise et de terreur, une peur de Dieu, qui n'était jamais complètement étouffée. De là mille efforts pour se relever de cet anathème, pour conjurer ce mauvais génie et faire sa paix avec ce fantôme; mille superstitions, mille sacrifices absurdes, immondes, sanguinaires, pour contenter ce dieu ennemi, et acheter de lui le repos.

Ce qui subsistait enfin avec une force inébranlable, c'était la conséquence de ce double principe ou plutôt de ce double besoin : c'était l'erreur fondamentale de l'antiquité; le polythéisme avec ses formes différentes; soit qu'il adorât les éléments et la nature; soit qu'il se prosternât devant des dieux à formes humaines; soit qu'enfin, dans l'idolâtrie, ce crime commun à tant de nations, il divinisât l'œuvre manuelle de l'homme : toujours coupable de la même faute, toujours prenant pour Dieu ce qui n'est que la créature et la manifestation de Dieu.

Tout cela, dis-je, ce besoin naturel de la divinité, cette terreur instinctive qui faisait partie de la nature de l'homme déchu, enfin cette multiple et fondamentale erreur du polythéisme, tout cela subsistait, tout cela demeurerait inexpugnable à tout raisonnement et à toute force humaine. En vain le grand nivellement romain effaçait-il les religions en ce qu'elles avaient de national; en vain la philosophie les atteignait-elle par la moquerie et par le doute : le genre humain n'arrivait pour cela ni à mieux comprendre la divinité, ni à prendre sur lui de s'en passer. L'athéisme d'un côté, de l'autre la foi en un Dieu unique et spirituel, étaient deux limites en deçà desquelles le vulgaire se tenait, soit dans son incrédulité, soit dans sa religion, deux limites que les philosophes eux-mêmes atteignaient rarement. D'un côté, l'épicuréisme lui-même n'osait ouvertement supprimer les dieux; et de l'autre si un Platon, par la force de son génie, avait pu s'élever à la notion du Dieu un, tout-puissant, universel, cette

notion si simple et si belle, au lieu de s'étendre après lui, s'était effacée. Rarement on osa se dire athée, rarement aussi se proclamer monothéiste. Cicéron dit sans cesse : les dieux; Cicéron, disciple de Platon, veut défier sa fille Tullie; de même que César, disciple d'Épicure, bâtit un temple à Vénus sa mère.

Ces sentiments et ces pensées faisaient tout le fond du paganisme; dans le culte public, réglés, organisés, soumis à des formes certaines, dirigés vers un but, employés au service de la patrie; dans le culte privé, vagues, indéterminés, gouvernés par des traditions diverses, variés sous des formes infinies pour satisfaire aux infinis besoins des âmes humaines.

Tant que les peuples furent indépendants, le culte privé resta dans l'ombre; c'était la religion des hommes, non celle des peuples, en des siècles où l'homme n'était rien, où le peuple était tout. La conquête romaine, en amoindrissant la cité, faisait une place plus grande à l'être personnel de l'homme; le culte privé, sous la conquête romaine, devenait véritablement l'unique religion du monde.

C'est ce que, sous le règne d'Auguste, nous allons voir clairement se développer.

Le genre humain, qui venait de traverser les guerres civiles, témoin de tant de crimes et de désastres, épouvanté, non éclairé, se sentait poussé comme un coupable à chercher asile auprès des autels. La philosophie avait dévoilé dans les guerres civiles ses contradictions et son impuissance; elle s'était noyée dans le sang de Caton.

Auguste comprit ce mouvement et voulut en profiter pour son œuvre favorite, la restauration de l'ancienne Rome (1). Il montra les dieux romains comme les bienfaiteurs éprouvés de la république et les protecteurs les plus sûrs que le genre humain pût choisir. Honorer les dieux parce qu'ils sont romains, craindre les philosophes parce qu'ils sont grecs; telle

(1) V. tome I, pag. 179 et s.

fut la tradition politique qu'Auguste léguait à ses successeurs.

Il devait avoir bon marché de la philosophie. Les grandes et sérieuses écoles étaient tombées : il n'y avait plus, au temps de Sénèque, de pyrrhoniens ni de pythagoriciens (1); le dogmatisme de Platon avait péri dans le scepticisme de Carnéade; Carnéade tombait à son tour; et le stoïcisme, compromis dans les guerres civiles, demeurait suspect au prince de sédition, au peuple d'aristocratie.

L'épicurisme seul avait la prétention de tenir école. Là, on jurait par la parole du maître; là, personne n'eût changé un mot à ses sacrés apophthegmes (2); on gardait son image dans sa chambre, sur sa poitrine, comme un talisman ou comme une idole (3). Le jour de la naissance d'Épicure était un jour de fête; chaque mois des sacrifices étaient offerts à sa mémoire par des hommes qui n'en offraient à aucun dieu.

Mais cette parole du maître si fidèlement gardée n'était plus entendue comme le maître l'avait entendue. Épicure, ce prédicateur du plaisir qui ne vivait que d'eau et de légumes, avait cru fonder, sur une métaphysique toute négative, une morale presque sévère : il donnait le plaisir pour but à l'homme, mais il mettait le plaisir dans la vertu. L'inconséquence était choquante; les disciples, plus logiques que le maître, n'entendirent de sa doctrine que le mot de plaisir et cette théologie toute critique au moyen de laquelle il donnait ce mot comme le dernier résultat de toute science. On cacha, comme dit Sénèque, les voluptés dans le sein de la philosophie; l'épicurisme ne fut qu'un prétexte commode pour tous les vices. L'obéissance aveugle à Épicure fut seulement l'obéissance à ses propres penchants; le culte d'Épicure fut seulement le culte des commodités et des jouissances. L'épi-

(1) Sénèque, *Natu. quæst.* VII in fine.

(2) Sénèque, *Ep.* 39. Eusèbe, *Prépar. évang.* XIV. 5. Lucien, *Eum.* 3.

(3) *Pline.* XXXV. 2.

curéisme, avec ses milliers de sectateurs, était presque un parti, presque une religion ; ce n'était plus une école.

Parlerons-nous des cyniques ? Le cynisme était le stoïcisme populaire. Mais ce qui était chez le stoïcien de l'orgueil, était chez le cynique de l'impudence. Sa brutale vertu allait en guenilles, demi-nue, la besace sur l'épaule, le bâton à la main, l'injure et le quolibet à la bouche. La vertu qui en vient là est bien près du vice ; le philosophe qui s'accoutre ainsi est bien près du saltimbanque. Au siècle suivant, Lucien nous le montrera en effet saltimbanque, mendiant, vicieux, athée (1).

À l'effronterie des cyniques, à la sensualité non pensante des épicuriens, ajoutez encore la puérilité des sophistes, ces jongleurs de la pensée, comme un ancien les appelle ; et vous comprendrez jusqu'où, depuis le temps des grands maîtres, la philosophie était tombée, grâce à l'esprit frivole des Grecs, grâce au mépris héréditaire des Romains. Peu de chose était à faire pour achever de décréditer des écoles qui se décréditaient ainsi. Les philosophes venaient argumenter à la table d'Auguste entre les bouffons et les comédiens (2) ; la fainéantise romaine s'amusait de ces docteurs ambulants (*circulatores* (3)), de ces parasites *parleurs de vertu* (*aretalogi*), mot qui prouve quel cas on faisait et de leurs discours et de la vertu (4). On avait, quand on était riche, un philosophe chez soi, d'ordinaire un cynique, espèce de *gracioso* qui égayait le festin par sa morale. Nous lisons un mot qui peint bien cette manière de considérer la philosophie : Livie, femme d'Auguste, ayant éprouvé un malheur, et ne voulant pas en fatiguer les oreilles

(1) V. sur la brutalité grossière des cyniques, Augustin, de Civit. Dei. XIV. 20. V. aussi Epictète, in Arrian. III. 22. Lucien, in fugit. Julien, orat. VII. VIII.

(2) Aut acroamata, aut etiam triviales ex circo ludios interponebat ac frequentissimè aretalogos. Suét., in Aug. 74. Philon., in Legat.

(3) Sénèque, Ep. 29. 108.

(4) Suét., *ibid.* Juvénal. XV. 46. Tacite, Annal. XIV. 16.

de César, « se donna à consoler » à un certain Aréus, *philosophe de son mari* (1). Quand il pleuvait, quand les jeux du cirque étaient ajournés, on se faisait apporter Chrysippe, on entendait un stoïcien dans son école, un cynique dans la rue ; gens qui connaissaient leur auditoire et n'avaient garde de l'ennuyer.

Ce discrédit de la philosophie ne laissait à Auguste autre chose à faire que relever les autels des dieux romains. J'ai dit ailleurs le succès de cette tentative (2), les vestales marchandées à prix d'argent (3), les sacerdoces négligés, la science des augures perdue (4), les livres sibyllins devenus tout à fait indéchiffrables (5). Le monde, moins national que jamais, pouvait-il garder le principe de la nationalité des dieux ? Relever, quand la république était tombée, le culte de la république, une religion patriotique lorsqu'on avait supprimé toute patrie, la foi romaine quand Rome devenait cosmopolite, était-ce chose possible ?

Beaucoup de gens, il est vrai, acceptaient volontiers, à titre de devoir officiel, la religion que leur proposait Auguste ; Horace, qui est le type de ces hommes, avouait « qu'il avait été quelque peu épicurien ; mais un coup de tonnerre par un ciel serein l'avait converti (6), » et il offrait pieusement son encens poétique à tous les dieux.

Mais qui donc plus qu'Horace se moqua des hommes, des

(1) *Philosopho viri sui se consolandam præbuit.* Sénèque.

(2) V. tome I, pag. 195 et s., 198 et s.

(3) Tacite, Ann. II. 86. IV. 16. Pour honorer les vestales, Tibère ne trouva rien de mieux que de placer à côté d'elles sa mère, la vieille Livie, intrigante et impudique. *Id.* IV. 16. — (4) Tacite, Ann. XI. 15. — (5) *Id.* VI. 12

(6) *Parcus Deorum cultor et infrequens,
Insanientis dum sapientiæ
Consultor erro : nunc retrorsum
Vela dare atque iterare cursus
Cogor relictos ; namque Diespiter',
Igni corusco nubila dividens...*

Ode. I. 28.

V. encore, Ode III. 6. 24. IV. 15. Epod. 7. Carmen Secul.

dieux et de lui-même? Horace, à un certain diapason officiel, est Romain et croyant; quand sa lyre descend d'un ton ou deux, il est Grec, débauché, incrédule. Horace qui maudit les soldats de Crassus « époux déshonorés de femmes barbares (1), » et qui trouve « si beau et si doux de mourir pour la patrie (2), » n'en rappelle pas moins en riant « sa fuite si prompte au combat de Philippes, lorsqu'il jeta peu glorieusement son bouclier (3). » Horace qui tant de fois prêcha pour les mœurs et pour les dieux, n'en reste pas moins « un pourceau du troupeau d'Épicure (4); » s'accommodant avec les passions et la conscience, de façon que ni l'une ni l'autre ne le gêne ou ne trouble sa santé, faisant provision de courage contre le malheur; mais surtout, pour quoi que ce soit au monde, ne s'exposant au malheur :

Et mihi res, non me rebus submittere conor.

Et bien des épicuriens, à son exemple, après avoir brûlé leur grain d'encens officiel sur l'autel de Romulus, se moquent tout à leur aise de la louve de Romulus, et ne se croient pas obligés de refouler au fond de leur cœur « la doctrine contemptrice des dieux (5). » Auguste soupe un jour chez un de

(1) Misesne Crassi conjugē barbarā
Turpis maritus vixit? et hostium
(Proh! curia inversique mores!)
Consenuit socerorum in arvis?

(2) Dulce et decorum est pro patriā mori;
Mors et fugacem persequitur virum,
Nec parcat imbellis juventæ
Poplitibus timidove tergo.

(3) Tecum Philippos et celerem jugam
Sensi, relictā non benè parmulā.

(4) . . . Epicuri de grege porcum.

(5) Doctrinam Deos spernentem. Tite-Live. X. 40. V. aussi in præf. Nondūm hæc quæ tenet seculum negligentia Deūm venerat. III. 20.

ses vétérans, et lui raconte gravement que la déesse d'Ancalis a puni, par la perte des yeux et même par la mort, le sacrilège qui avait pillé son temple : « César, dit le maître de la maison, c'est moi qui suis ce sacrilège, et tu soupes aujourd'hui de la jambe de la déesse (1). »

Mais tous ne parlaient pas ainsi. L'athéisme pratique des épicuriens ne pouvait convenir à la multitude; la religion officielle d'Auguste ne lui convenait pas davantage. La philosophie ne lui présentait rien de certain, la tradition rien de satisfaisant, la politique rien de respectable : qu'importe, elle cherchait ailleurs. Si le culte de la cité était brisé, est-ce à dire que l'homme devait rester sans culte? Le besoin personnel de rites et de prières n'en avait que plus d'énergie; l'homme n'en voulait que plus de cérémonies et de sacrifices, non pour l'État, mais pour lui-même; la superstition privée succédait au culte public, l'instinct à la tradition, le polythéisme humain au polythéisme romain.

Ne cherchez donc ici ni dogmes positifs ni pratiques constantes; tout était bon pour satisfaire l'éternelle soif de l'esprit humain : traditions héréditaires, cultes étrangers, mystères, superstitions, sciences occultes. Rien de réglé, rien de précis : sous les anciennes républiques la religion était loi, aujourd'hui elle était caprice; sous mille noms et sous mille formes diverses, les âmes se jetaient plus désespérément dans l'erreur au moment même où, « du milieu des ténèbres, la lumière » de la vérité « naissait pour les justes. »

Entrons dans le détail, examinons chacune des formes principales de la superstition humaine, et voyons si le polythéisme, en devenant personnel au lieu d'être politique, avait perdu de sa puissance et de sa vie.

Parlerons-nous d'abord de la superstition individuelle, de la foi aux talismans, aux songes, aux présages? Celle-là croissait chaque jour. Horace demande non pas à un homme

(1) Pline, Hist. N. XXXIII. 24.

du peuple, mais à son interlocuteur : « As-tu peur des fantômes et des sortilèges nocturnes (1) ? » Il eût pu faire cette demande même à l'incrédule César. César, depuis une chute qu'il avait faite, ne montait pas en char sans prononcer une parole magique qui devait le préserver de tout accident (2) ; César raconte dans ses mémoires les prodiges qui avaient annoncé sa victoire de Pharsale, et il gardait (3) précieusement le palmier noir qui ce jour-là, dit-il, avait percé tout à coup le pavé d'un temple (4).

Le froid Auguste est-il plus esprit fort que le brillant César ? Auguste craint le tonnerre ; il a peur des jours néfastes, des songes, des présages ; il attribue une révolte de son armée à l'imprudence qu'il avait commise de chausser ce jour-là son pied gauche avant son pied droit (5). Livie enceinte fait couvrir un œuf pour savoir si elle aura un garçon ; il en sort un poulet avec une crête magnifique, qui présage la royauté de Tibère (6). Et Tibère lui-même, ce contempteur des dieux, tremble aux révélations d'un astrologue, et porte un laurier pour se garantir de la foudre (7).

Tite-Live ne rapportait qu'avec un doute mal déguisé (8) les antiques traditions de la mythologie romaine. Mais laissons passer une génération : Suétone, Tacite même, écrivant une histoire presque contemporaine, la rempliront de présages, de songes, de prodiges ; Pline l'ancien sera plein de merveilles de ce genre. Ces historiens étaient-ils plus faibles

(1) *Nocturnos lemures portentaque Thessala curas?* — (2) Pline, H. N. XXVIII. 2.

(3) Plutarq., in *Cæsar*. Pline, Hist. N. XVII. 25.

(4) *De Bell. civil.* III. 101. 105. Suétone, in *Cæs.* 61. 81.

(5) V. sur les superstitions d'Auguste, les présages, songes, oracles, prodiges relatifs à sa vie, huit chapitres de Suétone, in *August.* 90-97. Pline, H. N. II. 7. Dion. XLVIII. Gellius. XV. 7 — (6) Suét., in *Tiberio.* 14. — Pline, H. N. X. 55.

(7) Suét., in *Tiberio.* 14. 67. 79. Pline, H. N. XV. 30. Il tenait beaucoup à être salué quand il éternuait, et observait pour se faire raser les jours de lune. Pline. XVI. 30. XXVIII. 2. Josèphe, *Ant.* XVIII. 8. Dion. LV. Tacite, *Ann.* VI. 21.

(8) V. *Præf.* V. aussi I. 4.

d'esprit, ou croyaient-ils devoir s'accommoder à des lecteurs plus crédules? peu nous importe. Pline le jeune écrit encore à Suétone : « Tu es effrayé d'un songe, et tu veux faire remettre ta plaidoirie... *Le songe, en effet, vient de Jupiter* (Καὶ γὰρ τὸν αὐτὸν ἐκ Δίος ἔστιν); mais il faut te demander si d'ordinaire tes rêves sont contraires ou conformes à l'événement? ceci est un point important (1). »

Autrefois Cicéron se moquait des oracles et parlait, entre autres, des sorts de Préneste comme d'une vieillerie discréditée (2). Soixante-dix ans plus tard, Germanicus et Agrippine visitent tous les oracles qu'ils rencontrent sur leur chemin (3). Tibère leur rend hommage par sa peur : il se fait apporter, pour les confisquer, ces petits morceaux de bois fatidiques qu'on appelle les sorts de Préneste; mais, ô miracle ! dit Suétone, la caisse dans laquelle on les a apportés à Rome se trouve vide le lendemain, et les sorts, en une nuit, sont revenus tout seuls à Préneste (4).

Parlerai-je maintenant de la dévotion en commun, des temples, des sanctuaires, des assemblées? Montrerai-je Alexandrie élevant avec un zèle égal des autels à tous les dieux? Vous mènerai-je avec nos voyageurs lire sur les jambes mutilées du dieu Memnon les témoignages d'admiration et de reconnaissance inscrits par des voyageurs moins incrédules que le douteur Strabon, et qui croyaient avoir entendu le chant du dieu au lever du soleil (5)?

Chez les peuples helléniques surtout, les sanctuaires religieux, les rendez-vous de la dévotion païenne étaient demeurés sacrés. Le culte grec était sans puissance politique; mais il lui restait une grande sympathie avec les traditions poétiques et les affections populaires. Ces peuples, si peu soucieux de leur liberté, se révoltaient volontiers pour leurs temples. Ils défendaient contre Cléopâtre Arsinoé réfugiée

(1) Pline, Epist. I. 18. — (2) De Divin. II. 41. 57. — (3) Tac., Ann. II. 54. 58.

(4) Suét., in Tib. 63. — (5) Pline, Hist. Nat. XXXVI. 7. Strabon. XVII.

dans celui d'Éphèse. Le droit d'asile protégeait les débiteurs obérés, les esclaves fugitifs, les malfaiteurs impunis ; et quand la police romaine voulait sévir, elle était arrêtée par une insurrection populaire. Tibère, ce grand justicier, traita gravement cette question : il n'osa abolir le droit d'asile, il se contenta de le vérifier ; toutes les cités grecques envoyèrent leurs députés à Rome ; et « ce fut un grand jour pour le sénat romain, » une grave et importante discussion que celle de ces droits d'asile, dont on cherchait les titres « et dans les édits du peuple romain, et dans les décrets des rois, et dans les traditions des dieux, » auxquels on n'osa toucher qu'avec réserve, « leur imposant des limites, mais dans un langage toujours plein de respect (1). »

La gloire des sanctuaires illustres ne diminuait donc pas. Les tablettes votives n'étaient pas moins nombreuses à Cos et à Épidaure (2). Jupiter Olympien n'était pas descendu du trône d'ivoire et d'or où Phidias l'avait placé. Junon régnait toujours à Samos, Minerve à Athènes, Vénus à Paphos et à Aphrodise ; dans ce peuple de dieux qu'adorait la Grèce, il n'était si obscur vilain qui n'eût au moins sa chapelle ; et cent ans plus tard, Pausanias décrit par milliers les temples, les oratoires et les statues. Enfin dans la cité d'Éphèse, sur un des plus beaux points du monde romain, s'élevait le temple de Diane, bâti en quatre siècles avec l'argent de l'Asie entière (3). Toute une classe d'artisans ne faisait que vendre de petites statues d'or et d'argent de la grande déesse ; et quand,

(1) Tacit., Ann. III. 60 et suiv. IV. 14. On voit que Suétone s'est trompé quand il dit que les droits d'asile furent abolis. In Tiberio. 37.

(2) Strabon. VIII. F. dans Gruter et dans Bullet.

(3) « Le temple d'Éphèse, bâti il y a 220 ans, fut établi dans un terrain marécageux pour ne pas être exposé aux tremblements de terre ; mais pour l'affermir on assit les fondements sur une couche de charbon pilé et de toisons de laine. Sa longueur est de 425 pieds, sa largeur, de 220. Il y a 127 colonnes hautes de 70 pieds, dont chacune a été donnée par un roi ; 36 sont ciselées, l'une est de Scopas. » Plin., Hist. N. XXXVI, 15.

à la face de cette grossière allégorie orientale, saint Paul vint prêcher son dieu crucifié, on le chassa aux cris de : Vive la grande Diane des Éphésiens !

Car la Diane d'Éphèse avait en ce siècle une grandeur toute particulière. Placée sur les limites qui séparaient les peuples grecs des races asiatiques, elle était un centre puissant de croyances et d'adorations. Cette déesse si vénérée n'était plus la chasseresse hellénique, la vierge sauvage Artémis. C'était une idole aux nombreuses mamelles ; c'était, sous un autre nom, Mylitta, Astarté (1), ce dieu hermaphrodite de la Syrie que l'on nous peint, tenant à la main un sceptre et un rouet, et placé entre les deux autels du soleil et de la lune. Sous ces noms et ces symboles divers, était plus que jamais adoré le dieu-monde de l'Orient, la matière indépendante de l'esprit, aveugle et cependant puissante, inintelligente et pourtant créatrice.

Le génie romain surtout se sentait depuis longtemps poussé vers les cultes orientaux (2). Le culte persan de Mithra était arrivé dès le temps de Pompée par les pirates de la Cilicie. Les Galls de Bérécynthe remplissaient Rome de leurs danses vagabondes (3). Les dieux d'Égypte, proscrits par les lois, avaient fini par se faire reconnaître des lois elles-mêmes. Auguste luttait en vain contre cette invasion étrangère (4) : Isis, Sérapis, le dieu bœuf Apis pour lequel il témoignait son mépris, étaient les vrais dieux du peuple de Rome, ceux que malade on invoquait, ceux qui recevaient les serments les plus sacrés, ceux autour desquels se rassemblaient les jeunes

(1) Astarté à Sidon (Lucien, de Deâ Syrâ. 4. Tertullien, Apolog. 24). — Atergatis à Hiérapolis en Syrie (Strabon, XVI). — Aphaka dans le Liban (Eusèbe, de Vitâ Constant. III. 55). — Isis en Égypte? — Artémis (Diane) à Ephèse. — Séléné (la Lune) chez les Grecs. — Selon Lucien, Junon (Héra), mais elle a plus de rapports avec Diane ou avec Aphrodite (Vénus). Sur ce culte, V. Lucien, de Deâ Syrâ.

(2) V. ci-dessus, page 176. — (3) Ovid., Fast. IV. 180.

(4) Suét., in Aug. 93.

filles (1), ceux vers qui, folles et ardentes, les femmes poussaient leurs maris plus indifférents (2).

Parlerai-je enfin du culte le plus secret et le plus intime, celui des mystères? Là nous retrouvons la même effervescence de dévotion, la même confusion d'idées, la même prépondérance du panthéisme oriental.

La foule, plus dégoûtée que jamais des religions avouées, plus avide de religions cachées et ténébreuses, se précipitait dans ces redoutés sanctuaires d'Éleusis et de Samothrace. Varron, et après lui Germanicus (3) vinrent exprès se faire initié à ceux-ci; Auguste respectait et protégeait ceux-là (4). Mais ces adytes mystérieux étaient faits pour les pas discrets de quelques initiés; la foule les profanait. La religion du petit nombre se perdit en devenant la religion de la multitude. Le secret des mystères, dissipé sur tout un peuple, se divulgua et s'évanouit. Les tendances orientales l'emportèrent sur l'esprit hellénique; le côté panthéiste et cosmogonique des mystères, sur leur côté spiritualiste et humain: la partie sainte et religieuse, celle qui encourageait à la vertu et promettait l'immortalité, demeura oubliée, incomprise ou perdue; la partie philosophique, s'il y en avait une, dut elle-même s'effacer. La personnalité de l'homme qui, par les mystères, échappait à la tyrannie de la cité, ne put échapper à la tyrannie du panthéisme. Tant il est vrai que le moi humain, malgré son orgueil, devait toujours être asservi dans le paganisme; et qu'à la loi chrétienne seulement, il appartenait en l'humiliant de l'affranchir!

Cette vague et accablante idée du panthéisme était donc

(1) V. Catulle... Propertius. II. 24. V. 1. — Ovide, de Arte Amandi. I. 75. Tibul. I. Eleg. III. 23, et alibi, et Horace :

. . . . Per sanctum juratus dicat Osirim.

L'une des régions de Rome délimitées par Auguste portait le nom du temple d'Isis et de Sérapis. — (2) Strab. VII, et pour une époque postérieure, Juvén. VI.

(3) Augustin, de Civ. Dei. VII. 28. Tacite, Ann. II. 54. 58. — (4) Suét., loc. cit.

ce qui restait au fond des mystères ; avec elle , une pratique grossière , dénuée de toute espérance généreuse comme de toute claire intelligence ; avec elle , ce qui peut-être garda plus de puissance que tout le reste , la partie impure des mystères. Dès le temps de Cicéron , mystère et abomination étaient devenus presque synonymes. Le lien de ces sociétés fut souvent la communauté de honte qui unissait les associés. Ce peuple , qui n'eût pas gardé le secret d'un mythe ou d'une doctrine , garda le secret de son ignominie ; et il se passa dans l'ombre de telles choses qu'en ce siècle , où la corruption était si patente , on n'osa pourtant pas les avouer (1).

Ainsi échouait la pensée romaine d'Auguste contre les rêveries d'un siècle malade , qui « ne savait supporter ni ses maux , ni les remèdes de ses maux (2). » Ainsi se développait , au mépris des lois et des cultes héréditaires , « cette vaine superstition , ignorante des anciens dieux (3). » Ainsi , par l'affaïssement des cultes nationaux , par le progrès de la superstition personnelle , par le développement et la corruption des mystères , cette société abdiquait de plus en plus et sa dignité romaine et sa civilisation hellénique , pour aller se perdre dans le grossier matérialisme de l'Orient. L'insurrection humaine de l'esprit grec reculait maintenant devant ce vieil antagoniste qu'elle croyait autrefois avoir vaincu. Le monde entier allait boire à cette coupe enivrante et grossière qui le débarrassait du souci de sa propre pensée et de toute estime pour son être ; il se rassasiait de ces ténébreux symboles qui tous proposaient à sa vénération les puissances inertes , aveugles , fatales de la nature. Le polythéisme remontait à son origine ; il se rafraîchissait à sa source pre-

(1) V. saint Augustin , de Civit. Dei. VI. 7. — Clemens Alex., Protreptikos. 2. — Arnobe adversus gentes. — Juvénal. VI. 345 : « Quel autel n'a aujourd'hui son Clodius ? »

(2) Ubi nec mala nostra nec remedia pati possumus. Tite-Live, in præf.

(3) Vana superstilio veterumque ignara Deorum. Virg. Æneid.

mière ; il se rapprochait de cette idolâtrie primitive des peuples sémitiques que les Saintes-Écritures nous ont peinte en caractères si reconnaissables. A cette Asie occidentale, siège des abominations de Chanaan et de Babylone, à cette Égypte, mère féconde des superstitions les plus honteuses, la Grèce savante, la puissante Rome, demandaient leurs Attys et leurs Anubis, leur fétichisme grossier et leur symbolisme obscène, ces mutilations sanguinaires et ces sacrifices pour le mort, contre lesquels, vingt siècles auparavant, Moïse prémunissait les Hébreux.

Une exception demeurait pourtant : un reste sérieux était debout de la religion politique de Rome, un reste aussi des adorations humaines de la Grèce, de ses complaisantes apothéoses et de ses dieux à la façon d'Evhémère. Le vrai culte public, celui qui fut pratiqué chez tous les peuples et au nom de tous, ce fut le culte des Césars. Auguste mort, Néron vivant, tenaient tête aux dieux orientaux, et leur disputaient les prières. Ils avaient pour eux non la persuasion, non la tradition, mais la force. César était le dieu auquel on croyait le moins, celui qu'on adorait le plus.

On peut, d'un règne à l'autre, noter le progrès de ce culte impie. Le principe que l'empereur devenait dieu seulement après sa mort et par décret du sénat, toujours proclamé (1), fut souvent violé. Auguste, fait dieu de son vivant, bon gré mal gré, eut grand'peine à circonscrire sa divinité dans les provinces et à n'être en Italie qu'un simple mortel.

Tibère fut à son tour accablé de demandes ; on le supplia de se laisser adorer. Il est curieux de l'entendre sur ce sujet : « J'ai accordé cette permission aux villes d'Asie, et l'on m'a blâmé ; je le faisais pourtant par respect pour l'exemple d'Auguste... et d'autant plus qu'au *culte de ma personne* on ajoutait des marques de vénération pour le sénat. Y avoir consenti une fois peut être pardonnable, me laisser adorer dans toutes

(1) Tacite, Ann. XV. cap. ult. Tertul., Apolog. 34.

les provinces serait d'un intolérable orgueil..... *J'avoue que je suis mortel et que je subis les lois de l'humanité.... soyez témoins de cette déclaration, et que la postérité s'en souvienne....* » Et depuis ce temps, ajoute Tacite, il persista dans son refus, modestie selon les uns, prudence selon d'autres, selon quelques-uns bassesse d'âme. « Hercule et Bacchus, disaient-ils, n'ont-ils pas souhaité d'être dieux? Les plus hautes ambitions ne conviennent-elles pas aux âmes les plus hautes? Auguste a prétendu à la divinité et il a mieux fait (1). »

Le zèle des peuples était étrange. Lorsque Tibère eut permis que les villes d'Asie lui élevassent un temple, onze cités se disputèrent l'honneur inouï de posséder cet édifice. L'une vantait les services qu'elle avait rendus à Rome, l'autre son antiquité et sa gloire. « Halicarnasse, disait-elle, était bâtie sur le rocher, nul tremblement de terre ne l'avait ébranlée depuis douze cents ans. Le temple de Tibère serait là éternel comme le dieu! » Mais comme Milet avait déjà le temple d'Apollon, comme Éphèse possédait Diane, Pergame le dieu Auguste (2), le sénat pensa qu'elles pourraient se contenter de ces divinités; et Smyrne posséda le temple de Tibère (3).

Encore vivait-on sous un prince singulièrement modeste. Mais jetons un regard sur le temps qui va suivre. Caligula, dont j'ai dit la rage de divinité, eut des temples et dans toutes les provinces, et au Capitole (4); Claude s'en fit bâtir en Bretagne; Néron à Rome même, par un solennel décret du sénat (5). Rien de tout cela ne faisait obstacle au culte d'Auguste, culte éternel comme l'empire, culte imposé et respecté

(1) Tacite, Ann. IV. 37. 38.

(2) Pergamēnos sede Augusti ibi sita satis adeptos.... Ephesii Milesiique hi Apollinis, illi Dianæ cærimoniam occupavisse civitates... Tacite, Ann. IV. 55. 56.

(3) Tacite. *Ibid.*

(4) Philon, de Legat. — Joseph., Antiq. XIX. 1. XVIII. 18.

(5) *Tauquam humanum fastigium egresso.* Tac. XV. cap. ult. — Et la fille de Soranus invoque Néron comme dieu : « Nulla mihi Cæsaris mentio nisi inter nomina. XVI. » 31.

comme le nom romain (1), culte qui avait ses prêtres dans toutes les villes, et qui dura jusqu'aux derniers temps du paganisme. Et non-seulement Auguste, mais Germanicus, mais Livie (2); non-seulement Tibère, mais jusqu'à Séjan; non-seulement Caligula, mais Drusille sa concubine et sa sœur; non-seulement Claude, mais ses affranchis (3); non-seulement Néron, mais Poppée (4); plus tard que dirais-je? non-seulement un Hadrien, mais un Antinoüs, furent dieux, les uns après leur mort, les autres même de leur vivant, les uns par le fait de l'adulation privée, les autres par un acte solennel de la servilité publique. Et Néron, faisant l'oraison funèbre de Poppée, la louait surtout d'avoir donné le jour à une déesse (5); cette déesse avait vécu quatre mois. C'étaient là vraiment les grands dieux de l'Olympe, c'étaient leurs autels qu'on entourait, leurs sacerdoces qu'on achetait pour des sommes énormes. Se parjurer par le nom de Jupiter, le mal était petit: mais il fallait prendre garde à tenir son serment quand on avait juré par le nom de César (6).

Par là, du reste, les cultes nationaux achevaient de se corrompre; le culte des Césars était universel et prenait place auprès de tous les dieux. En Grèce, les images des empereurs étaient plus vénérées que celles de Jupiter (7). Athènes achevait pour Auguste le temple qu'elle avait commencé pour le père des dieux; Octavie avait un temple à Corinthe; la Grèce

(1) Une ville d'Asie, privée de sa liberté sous Tibère, pour avoir négligé la construction d'un temple promis à Auguste. Tacite, Ann. IV. 30. Dion.

(2) Tacite, Ann. II. 83.

(3) Vitellius avait une chapelle où il adorait les images de Narcisse et de Pallas. Suétone, in Vitell. 3.

(4) On reproche à Thraséa « Poppæam divam non credere. » Aussi dit-on de lui : « Spernit religiones, abrogat leges. » XVI. 22.

(5) Quod divæ infantis parens fuerat. Tacite, Ann. XVI. 6. Sur la déification de la fille de Poppée. V. XV. 23.

(6) V. Dion. LVII. 9. Tacite, Annal. I. 72. Codex Just. II. 4. 41. IV. 1. 2. Digeste. XII, 2. 13. Tertul., Apologet. 18. Minutius Felix, in Octavio. 25.

(7) Philostrate, in Apollon. I. 15.

complaisante rangeait à Olympie les statues des Césars autour de celle de Jupiter, et plaçait auprès de sa chaste Diane toutes les Livie et toutes les Drusille de Rome (1).

Certes, en un tel siècle, ni le polythéisme, ni l'idolâtrie, n'étaient tombés. Voilà de leur puissance une double et éclatante manifestation. D'un côté, le naturalisme oriental avec ses croyances grossières et ses pratiques abominables, envahissant la civilisation de l'Occident, corrompait et la vertu romaine et la science grecque ; de l'autre côté, l'idolâtrie hellénique remplaçait le culte de la patrie par le culte des Césars, et ce culte de la dépravation par la peur était son plus insensé comme son plus infâme résultat. Les deux erreurs fondamentales du paganisme triomphaient donc à la fois, l'une dans les âmes par la superstition privée, l'autre dans les cités par le culte public. Les formes nationales des religions païennes périssaient corrompues et discréditées ; mais dans ce mélange leur principe commun se réveillait plus puissant ; ce vieux levain fermentait de nouveau parmi tant de souillures. Les débris des autels nationaux renversés par la conquête romaine formaient comme un seul autel, trophée du polythéisme, où des millions d'hommes adoraient ensemble des milliers de dieux.

§ II. — TEMPS DE CLAUDE ET DE NÉRON.

Voilà quels faits commençaient à se produire dès le temps d'Auguste et de Tibère. Allons plus loin ; laissons venir une génération nouvelle. Nous allons trouver plus puissant encore l'esprit du polythéisme et plus ardente la superstition du peuple.

(1) Pausanias. II. 3. et alibi passim. Sur tous ces faits et sur tous ceux qui sont relatifs à l'état religieux des nations soumises à l'empire romain pendant les trois premiers siècles du christianisme, lisez l'ouvrage de Tzschirner : *Der Fall des Heidenthums* (La Chute du Paganisme). Leipzig. 1829. Liv. I. tome I, pages 30-73.

Rome est, dit un écrivain, l'abrégé de toute superstition (1). C'est l'égoût, selon Tacite, où se réunissent toutes les impuretés du monde. Elle reçoit de toutes les nations et leur rend des rits et des dieux. A qui, en effet, ne demandera-t-elle pas ces biens dont elle est si avide, la richesse et le plaisir? Le ciel est irrité, qui la réconciliera avec lui? qui lui donnera des prières, des purifications, des sacrifices expiatoires, à elle si coupable et si impure? Sous le despotisme capricieux des Césars qui fait et défait un homme entre le matin et le soir, à qui ne demandera-t-on pas sûreté pour les siens, garde pour sa fortune, salut pour sa vie, que sais-je? un de ces effrayants triomphes qui portent tout à coup un esclave au faite des grandeurs? Sur la terre, au ciel, aux enfers, partout où peut se trouver un pouvoir plus exorable et moins aveugle que celui de César, que ne fera-t-on pas pour se le concilier?

Les dieux romains eux-mêmes, ces dieux discrédités ne sont pourtant pas réduits aux seules adorations officielles. Allez au Capitole : vous verrez autour de Jupiter des serviteurs volontaires de toute espèce, des licteurs debout auprès de son trône, des valets de chambre (*nomenclatores*) qui lui annoncent ses visiteurs, d'autres qui lui servent de *watchmen* et lui disent l'heure; Jupiter ne sait pas lire au cadran. Des coiffeurs frottent et parfument cette statue; des femmes sont à peigner les cheveux de pierre de Minerve; d'autres lui tiennent le miroir : tant il est vrai que, selon la croyance publique, l'idole est, non l'image du dieu, mais le dieu lui-même! Cet homme appelle le dieu à venir témoigner pour lui devant les juges; cet autre lui offre un placet; ce vieil acteur vient débiter ses rôles devant lui, et, sifflé du public, se résigne à ne plus jouer que pour les dieux. Caligula n'était pas si fou, et ressemblait à tout son siècle, quand il venait causer avec ses dieux. Jupiter a des

(1) Ἐπιτετυγμένη, παρὰ τὴν ἀποδοτικότητά της.

amantes qui soupirent pour lui et bravent la jalousie de Junon (1).

Mais des dieux surannés ne peuvent suffire aux emportements de la nature humaine vers ce qui est au-dessus d'elle. Il faut à la superstition bien d'autres dieux; il lui faut des dieux monstres, devant lesquels l'homme se prosterne et se trouble; des dieux familiers qu'il porte à son doigt (2). Vingt cultes exotiques et vagabonds viendront mendier à sa porte. Ce seront les prêtres de la déesse syrienne qui mettent leur idole sur un âne, et vont de place en place implorer pour elle la libéralité du passant. Ce seront les Galls, les prêtres de Cybèle, les cheveux épars, la voix enrouée; leur chef, à la taille énorme, qui domine par ses hurlements le bruit de leurs tambours, déchire ses membres à coups de couteau, fait recueillir son sang par ses fidèles, et leur en marque le front. Au bruit du sistre, voici venir d'autres mendiants: c'est le prêtre d'Isis, la tête rase, en robe de lin; c'est Anubis à la tête de chien: « Un dieu est irrité, prenez garde! » Et le peuple les écoute avec une sainte terreur. « L'automne menace; septembre est gros de malheurs; prenez garde! Allez à Méroé chercher de l'eau, de l'eau du Nil! Versez-la sur les parvis du temple d'Isis! Un cent d'œufs pour le pontife de Bellone! vos vieilles robes pour le prêtre de la grande Isis! Le malheur est suspendu par un fil sur votre tête; vos tuniques pour les serviteurs de la grande déesse! Vous aurez paix et expiation une année entière (3). »

Ces religions étrangères et nouvelles, les lois pourtant les proscrivent toujours. Tibère a chassé les adorateurs d'Isis, a fait crucifier ses prêtres, a détruit son temple. Mais ni ses rigueurs, ni les plaintes de Claude (4) qui déplore l'invasion

(1) V. Sénèque, Epis. 95, et De superstitione apud August., de Civit. Dei. VI. 10.

(2) *Externis famulantur sacris et digito deos gestant... Monstra colunt*, Plin. II. 7.

(3) Juvenal. VI. Sénèque, de Vita beatâ. 27. Tertullien, Apolog. 9.

(4) Tacite, Ann. XI. 15.

des superstitions étrangères, ne sauraient arrêter l'insatiable avidité du fanatisme romain. Rome, lasse de ses adorations inutiles auprès de Jupiter et de Mars, se fera grecque, chaldéenne, syrienne : la syrienne Astarté est le seul dieu que Néron adore. Rome se fera juive, non pour rendre hommage au vrai Dieu, mais pour ajouter quelques pratiques de plus au catalogue de ses rites : bien des Romains redoutent le jour du sabbat, bien des lampes s'allument sur des fenêtres obscures aux jours de fêtes prescrits par Moïse (1). Rome surtout se fera égyptienne : l'empereur Vespasien ira consulter les dieux de Memphis; les temples d'Isis et de Sérapis se relèvent au milieu de Rome (2) avec leurs obélisques, leurs hiéroglyphes, leurs statues nombreuses, les réduits obscurs qui servent aux supercheries et aux infamies de leur culte; c'est de toutes les religions la plus populaire parmi les Romains et surtout parmi les Romaines.

Après les religions viennent les mystères. Les mystères enfoncent l'homme plus profondément encore dans les ténèbres de l'inconnu, dans les frayeurs et les espérances superstitieuses. Les mystères ne se cachent plus dans le secret des temples; ils courent les rues, ils s'ouvrent au peuple; au coin de chaque borne, un charlatan est prêt à vous initier

(1) Ce n'est pas ici le lieu de traiter en détail ce fait du prosélytisme juaique et de l'adoption par certain païens de tout ou partie des pratiques juives. V. Horace. I. Sat. IV. v. ult... Juvénal. XIV. 96. Ovide, de Arte Amandi. I. 75. Sénèque, Ep. 95. Perse. V. 180... Josèphe, Antiq. XVIII. 5. Contra Apion. Remarquez en particulier ce passage d'Horace :

..... Hodie tricesima Sabbata. Visne
Curtis Judæis oppedere? — Nulla mihi unquam
Relligio. — Ignoscas. *Sum paulò infirmior, exus*
MULTORUM..... I. Sat. X. 67.

(2) Dans la neuvième région de Rome, auprès des Septa Julia, vers les lieux où est aujourd'hui la Minerve. V. Juvénal, Sat. VI. Il y avait encore un temple de Serapis dans la sixième région, auprès de Sainte-Agathe. V. encore Josèphe, de Bello. VII. 17.

avec mille cérémonies révoltantes. Le larmoyant Adonis, l'efféminé Attys, les Cabires au gros ventre, tous ces dieux, objets des adorations secrètes, ont leurs députés mendiants qui leur recrutent des initiés dans les carrefours de Rome. Le dieu est austère et sombre, il impose des privations et des jeûnes, il ne laisse même pas à l'homme le repos de la nuit (1) : le dieu est sanguinaire, les épreuves sont effroyables ; les impuretés de son culte inspirent le dégoût. Qu'importe ! la superstition ne reculera pas. La chaste jeune fille viendra chanter aux obscènes Thesmophories ; le délicat, l'élégant Romain, qui baigne sa belle peau et peigne sa belle chevelure, ira dans les sanglantes cérémonies du culte de Cybèle se placer sous des barreaux de fer pour recevoir sur lui le sang tout chaud de la victime ; une faible femme rompra les glaces du Tibre pour se purifier dans ses froides eaux, puis, à demi nue et tremblante, traversera le Champ-de-Mars sur ses genoux ensanglantés.

Tout est-il épuisé ? Nulle superstition ne reste-t-elle encore ? L'âme humaine a soif de croire, d'interroger, de toucher par un point quelconque un pouvoir supérieur à elle. Si les dieux demeurent inabordables à la prière, le destin ne le sera peut-être pas à la divination. Viennent donc les sciences occultes. La science officielle de l'Étrurie est tombée en mépris ; les augures ne peuvent se regarder sans rire, leur secret s'est laissé voir à nu. Mais l'antique et savante Asie n'aura-t-elle pas à nous offrir des déceptions moins grossières ? Auspices arméniens, astrologues de Chaldée, augures de Phrygie, divinateurs de l'Inde, sorcières de Thessalie, venez : expliquez au peuple romain ce rêve qui l'inquiète. Promettez-lui le testament de ce vicillard qu'il obsède de ses soins, et qui ne veut pas mourir. La foudre est tombée ici : que signifie-t-elle ? Les lignes de ma main, que veulent-elles dire ? Chaque présage a son devin. L'incantateur n'est pas astrologue, le chi-

(1) *Damnans et irrogans cibos... ne quieto quidem somno.* Plin. II. 7.

romancier n'a rien à faire avec les morts. On compte jusqu'à cent espèces de divinations différentes.

Saluez surtout ce grand homme. Il est martyr de l'astrologie. Il a sur lui la marque des fers ; il a longtemps habité le rocher de Sériphe ; un général à qui il avait promis la victoire, vaincu, l'a tenu en prison ; César ne lui a pardonné qu'avec peine. Si vous êtes riche, attachez-le à votre maison (1) : on a chez soi un valet astrologue, comme on a un valet cuisinier, un valet homme de lettres et un valet médecin. A tant par jour, vous aurez près de vous un de ces confidents du ciel : « espèce vénale sur laquelle ne peut compter ni la puissance des grands, ni l'espérance des petits ; gens que Rome proscriera toujours et gardera toujours (2). » — « Nul astrologue n'aura de génie s'il n'a été condamné (3). »

L'astrologie, en effet, cette superstition de l'athée, est la superstition dominante de ce siècle. « Grands et petits, ignorants et doctes se précipitent vers l'astrologie (4) ; » César qui la persécute, la persécute parce qu'il y croit. Auguste et Agrippa ont eu recours à elle ; Tibère adorait Thrasyllus son astrologue, pendant qu'il faisait crucifier Pituitius, l'astrologue du peuple (5) ; Néron avant de tuer Claude (6), Galba avant de se révolter contre Néron, Othon avant de faire mourir Galba (7), consultent les devins ; et le médecin à la mode

(1) « Poppée avait, dans la partie secrète de sa maison, beaucoup d'astrologues qui avaient eu la plus détestable part à son mariage avec Néron. » Tac., *Hist.* I. 22. Ce fut l'un d'eux qui poussa Othon à prétendre à l'empire. *Ibid.*

(2) Tacit., *Hist.* I. 22 : Genus potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostra et vetabitur semper et retinebitur.

Les astrologues expulsés de Rome en l'an 31 avant J.-C. (ainsi que les magiciens) : Dion. XLIX. — Puis en 16 de J.-C. Tac., *Ann.* II. 32 : revenus quatre ans après. *Ib.* III. 26. — Nouvelle expulsion en l'an 53, par un sénatus-consulte, dit Tacite, à la fois rigoureux et inutile. — En l'an 70, ils furent encore chassés d'Italie. *Id.* H. II. 52.

(3) Nemo mathematicus genium indemnatus habebit. Juvénal.

(4) Plin., *H. N.* II. 7. — (5) Suét., in *Tib.* 14, 26, 69. Tacit., *Ann.* II. 32 ; III. 26.

(6) Tacit., *Ann.* XII. 68. — (7) Suét., in *Othone.* 4, 6.

choisit pour donner ses remèdes l'heure indiquée par le thème natal (1).

Êtes-vous las maintenant? Fatigué de chercher hors de vous le repos et la vertu, voulez-vous essayer de le chercher en vous-même, et après avoir fait appel à tant de dieux sourds, en appellerez-vous à votre raison?

Écoutez, voici la philosophie qui passe. Sous ce portique, au milieu des clameurs et des rires de la foule, deux hommes disputent (2), tous deux à la barbe longue, à la sale tunique, au manteau mal brossé. Un stoïcien, la tête rase, la figure pâlie par les veilles, qui vit de fèves et de bouillie, qui a une sainte horreur pour un lit, un souverain mépris pour la vaiselle d'argent, prend parti pour les antiques croyances, pour la Providence, la patrie, l'amitié; il a les dieux sous sa tutelle. Un cynique demi-nu, avec sa besace et son pain noir, qui n'argumente pas, mais qui raille, brutal, dédaignant tout autre chose que les seuls appétits du corps, fait gorges chaudes de ces vieux mots de patrie, de mariage, d'amitié, de tous les liens de la vie humaine. Il triomphe, car il fait rire le peuple; il est du peuple, il parle sa langue. Il a quitté l'atelier d'un tanneur, ou la boutique d'un marchand de parfums, pour le métier plus profitable de philosophe. Il fait le tour du cercle; les oboles pleuvent dans sa besace. Courage, philosophe, tu quitteras bientôt le métier; tu pourras déposer le bâton, raser ta barbe, et, sage retiré, renoncer à toutes les austérités de ton maître Diogène. En attendant, va chercher d'autres auditeurs; les tiens sont partis; ils sont au temple d'Isis à se faire purifier; ils demandent la santé à la déesse Fièvre, le courage au dieu de la peur. Mais tu dois être content: ils t'ont bien payé.

Entrez dans l'école du philosophe, qu'y trouverez-vous? Un rhéteur, un homme qui arrondit son geste, qui étudie sa phrase, qui fait résonner sa période, un philosophe de tri-

(1) Pline, II. N., XXXI. 1. — (2) Lucien, Jupiter tragædus.

bune (*cathedrarii philosophi*), qui aime à voir la foule se lever et battre des mains au-dessus de sa tête. La philosophie se débite sur un marché, elle ne s'enseigne pas dans un sanctuaire ; elle a ses trafiquants, non ses pontifes (1).

A ce délire de la superstition qui vient s'étaler aux portes de son école, la philosophie ne sait pas de remède ; elle blâme tout bas, elle ne sait point guérir ; elle raille un peu, elle n'ose condamner ; ce n'est pas assez, elle baisse la tête et elle approuve. Vous savez le coq que Socrate mourant offrait à Esculape, vous savez les faiblesses d'un Platon et les respects de Cicéron, homme d'état, pour les croyances dont se moquait Cicéron philosophe. Écoutez le dernier venu de la science : Sénèque sait bien que toute cette théologie païenne n'a pas de sens, que Dieu n'est pas renfermé dans une idole, que toutes ces traditions et ces rites sont impurs, outrageants pour la divinité, encourageants pour le vice, souvent obscènes, parfois sanguinaires, toujours puérils. « Mais, dit-il, le sage les conservera comme un précepte de la loi, non comme un hommage agréable à Dieu ; il leur payera son observance comme un tribut moins à la vérité qu'à la coutume (2). »

Voilà tout ce que la philosophie ose dire. Étonnez-vous si on l'abandonne, si l'esprit romain garde ses préjugés contre les spéculations philosophiques ! S'il les juge inutiles à un Romain, dangereuses à un sénateur, indignes d'un César (3), si enfin (Sénèque en gémit) les écoles des pantomimes ou des cuisiniers se perpétuent mieux que celles des philosophes ; tout cela ne se comprend-il pas ?

(1) Si non institorem, sed antistitem nacta est. Sénèq., Ep. 53. Sur tout ce qui précède, V. de *Brevitate vite*.

(2) Sénèque, De Superstitione apud August. de Civit. Dei. VI, 10 : ut meminerimus cultum hunc magis ad morem quam ad rem pertinere.

(3) Agricola racontait « qu'il avait embrassé l'étude de la philosophie avec plus d'ardeur qu'il ne convient à un Romain et à un sénateur, mais que la prudence de sa mère arrêta ce zèle immodéré. » Tacite, in Agric. 4.

Agrippine détourna Néron de la philosophie, en lui disant qu'elle ne convient pas à celui qui doit régner. Suét., in Nero. 52.

De ce rapide tableau que j'aurais pu développer à l'infini, deux choses ressortent donc : l'exaltation et l'égarément de l'esprit religieux, le discrédit et l'impuissance de la philosophie ; mais tout cela sans une doctrine dominante, sans une pensée précise. La philosophie, par le fait seul du vide de ses idées, aboutit naturellement au scepticisme ; la religion, par la prépondérance des instincts grossiers de l'âme et par l'influence de l'imitation orientale, arrive tout droit au panthéisme, formellement prêché dans le culte d'Isis.

Et avec ce scepticisme pratique des philosophes, avec ce panthéisme plus ou moins avoué des prêtres, quelle erreur, quelle monstruosité de la pensée, quel excès de la superstition, quel emportement de l'athéisme est inconciliable ? L'homme qui doute ne peut pas condamner la folie du superstitieux plus que les blasphèmes de l'impie. Le panthéiste, qui fait de tout son dieu, est bien près de l'athée, qui ne voit son dieu en rien. Ce qui domine, c'est donc un grand trouble de la pensée, un chaos intellectuel où toutes les idées se rencontrent parce que nulle n'est définie, où toutes les contradictions peuvent être admises, où ce qui logiquement est impossible devient moralement explicable. A côté de ces excès du paganisme, « les athées et les panthéistes remplissent le monde, vous dira-t-on (1) ; — l'impiété a gagné les grands et les petits (2) ; — pas un enfant ne croit à la barque de Caron et aux noires grenouilles qui barbotent dans les marais du Styx (3). » En effet, il n'y a pas de doctrines, mais des penchants ; pas d'enseignements, mais des habitudes ; pas de prétentions à la vérité, mais des élans de l'imagination pour

(1) Philon., Alleg. III. 263. — (2) Servius ad Virg. Æn.

(3) Esse aliquos manes et subterranea regna
 Et contum, et Stygio nigras in gurgite ranas,
 Atque unâ transire vadum tot millia cymbâ,
 Nec pueri credunt, nisi qui nondùm ære lavantur. Juvénal. II. 149.

Nemo tam puer est ut Cerberum timeat. Sénèq., Ep. 14.

réaliser ses propres rêves. Ces rêves et ces penchants peuvent être sceptiques ou panthéistes, athées ou superstitieux, à la même heure, dans le même homme : l'impiété est superstitieuse, la superstition impie ; et Cicéron a vu des Épicuriens qui n'eussent pas voulu oublier la moindre idole dans leurs dévotions (1).

Pline n'apparaît-il pas comme le plus crédule et le plus superstitieux des hommes ? Y a-t-il une niaiserie populaire qu'il se refuse à admettre ? Les hermaphrodites, les enfants rentrés dans le ventre de leur mère, les hommes changés en femmes (2), la pierre qui, placée sous le chevet, donne des songes véritables, les grandes qualités de l'enfant qui naît avec des dents, la longue vie de l'homme qui a une dent de surplus, la fortune de la femme qui compte doubles les canines du côté gauche (3), le futur malheur de l'enfant qui arrive au monde par les pieds (4) ; Pline rapporte tout, Pline croit tout. Il remédie à la morsure des serpents par la salive d'un homme à jeun ; il crache dans sa main afin de guérir l'homme qu'il a involontairement blessé (5) ; il traite longuement et gravement, sinon avec une foi parfaite, des cures par les incantations et les paroles sacrées (6). Voilà la raison, la science, la philosophie, la médecine de cet homme qui eut toute la science et toute la philosophie de son siècle !

Mais parlez à ce même homme de l'immortalité de l'âme, cet esprit fort va se moquer de vous : « Contes puérils ! rêves de l'orgueil humain ! mensonges dont se berce une âme folle d'immortalité, et qui veut se survivre à tout prix ! Je vous le

(1) *Novi Epicureos omnia sigilla numerantes.* Cic., de *Naturâ deor.* 31.

(2) VII. 3.

(3) VII. 16. « Un habit qu'on a porté à des funérailles n'est jamais attaqué des vers. Un homme qui a été mordu par un serpent n'a rien à craindre ni des abeilles ni des guêpes. Les blessures causées par la morsure d'un animal s'aggraveront par la présence d'une personne qu'un animal de même espèce aura mordue, etc. » XXVIII. 2.

(4) VII. 6. — (5) XXVIII. 3 et 4.

(6) Plin. XXVIII. 2, 3, 4. V. en entier ces curieux chapitres.

demande, en quelle partie de l'espace y aurait-il place suffisante pour tant d'âmes qui, depuis le commencement du monde, sont sorties de leur corps (1) ? »

Parlez-lui de la divinité, et un amer sourire naîtra sur ses lèvres : « Chercher quelle est la figure de Dieu et sa forme, c'est un acte de la sottise humaine... ; s'imaginer des dieux innombrables, c'est une sottise plus grande encore. » Et ici vient une critique de toutes les divinités possibles, à l'exception, bien entendu, des trois grands dieux régnants, Vespasien, Titus et Domitien : « Demander si cet être supérieur, quel qu'il soit, se mêle des affaires humaines, c'est chose risible... Au milieu de tout cela, l'aveugle humanité se laisse enlacer par tant de doutes, que la seule chose certaine, c'est que rien n'est certain, et que rien n'est comparable à la misère de l'homme ni à sa superbe. Aux autres animaux, il n'est qu'un souci, c'est de vivre, et la nature y a pourvu libéralement, doués ainsi du suprême avantage de n'avoir à penser ni aux richesses, ni à la gloire, ni aux honneurs, ni surtout à la mort. Pour nous, au contraire, l'habitude nous est venue de croire que les dieux se mêlent des choses humaines, que les crimes sont punis, tardivement, il est vrai (les dieux ont tant affaire !), mais toujours punis. Nous ne voulons pas admettre que l'homme ait été créé si voisin de Dieu, pour que sa misère le fît redescendre au rang des bêtes. Mais, hélas ! la meilleure consolation que nous puissions avoir des imperfections de notre nature, c'est de penser que Dieu même ne peut pas toute chose, qu'il ne peut accorder l'éternité aux mortels, ni (ce qui est le plus grand don qu'il ait fait à l'homme dans cette misérable vie) se donner la mort s'il le veut (2). »

Après le philosophe, irons-nous interroger un poète ? Lucain n'est pas moins incrédule que Pline. Le poète suppose, il est vrai, qu'il y a des dieux ; mais ces dieux, voyez comme

(1) VII. 55. — (2) II. 7.

il les traite : « La royauté de Jupiter est un mensonge (1) ; les dieux laissent aller le monde au hasard. Ils ne savent pas grand'chose (2). Ils ignorent le suprême bonheur, c'est-à-dire la mort ; leur immortalité n'est qu'un long supplice (3). » Il semble que l'athéisme de Pline ait copié l'athéisme de Lucain.

Mais Lucain, à son tour, sera-t-il plus à l'abri des superstitions de son siècle ? Pas le moins du monde. Pline croit aux talismans, Lucain croit à la magie. Il n'admet point la Providence, mais il admet le pouvoir d'une vieille Thessalienne édentée qui fait des dieux ce qu'il lui plaît. Il cherche philosophiquement les causes et la nature de ce pouvoir : « Pourquoi (4) d'infâmes incantations touchent-elles les dieux, sourds aux pieuses prières de tout un peuple (5) ? Pourquoi cette femme, qui dédaigne de prier ou de sacrifier, a-t-elle le pouvoir de menacer le ciel (6) ? » Lucain ne sait pas la

(1) Sunt nobis nulla profectò
Numina, cùm cæco rapiantur secula casu ;
Mentimur regnare Jovem.....
..... Mortalia nulli
Sunt curata Deo..... Pharsal. VII.

(2) Scire parùm superos. Id. VI.

(3) Et rector terræ quem longa in secula torquet
Mors dilata Deum..... Id. VI.

(4) Quis labor hic superis cantus turbasque sequendi
Spernendique timor? Cujus commercia pacti
Obstrictos habuère Deos! Parere necesse est
An juvat? Ignotâ tantum pietate merentur
An tacitis valere minis? Hoc juris in omnes
Est illis superos? An habent hæc carmina certum
Imperiosa Deum, qui mundum cogere quidquid
Cogitur ipse, potest? Ibid.

Je ne me charge pas d'expliquer ce gâchis.

(5) Impia tot populis, tot surdas gentibus aures
Cælicolùm, diræ convertunt carmina gentis. Id. VII.

(6) Nec superos orat, nec cantu supplice numen
Auxiliare vocat.....
Omne nefas superi primâ jam voce precantis
Concedunt, carmenque timent audire secundum. Ibid.

cause, il se prosterne devant le fait : « Les paroles de cette Thessalienne font, dit-il, violence aux dieux (1); Jupiter étonné entend gronder la foudre et voit les mondes s'arrêter sans son ordre (2). »

Tels sont les plus grands esprits de ce siècle : Tacite, qui trahit son peu de foi à la Providence, croit volontiers aux présages et aux songes; et Tibère, dit son historien, « négligeait le culte des dieux, parce que, voué à l'astrologie, il croyait que tout est conduit par le destin (3). » D'un côté, refusant Dieu au genre humain, dégradant l'homme et la divinité à la fois, abrutissant la pensée humaine et leur propre pensée, leur philosophie n'est autre chose qu'une misanthropie profonde, sans vertu et sans espérance, une triste raillerie qui insulte aux misères humaines parce qu'elle n'en sait pas le remède, et à la Providence parce qu'elle ne veut pas la reconnaître. Et, d'un autre côté, ces philosophes et ces sceptiques abaissent l'homme devant les superstitions les plus grossières, devant les talismans, les sortilèges, les rêves, les présages, toutes les misères de la crédulité populaire.

D'où venait tant de faiblesse avec tant d'audace? Comment pouvaient se concilier tant de crédulité et si peu de foi? Par un seul mot, le fatalisme. L'athéisme et la superstition, dont l'alliance est si fréquente, ont leur point de rencontre dans le fatalisme. *L'athée du roi de Prusse*, Lamétrie était fataliste et craignait fort le vendredi. Le paysan, qui ne va plus à l'église, devient fataliste et reste plus persuadé que jamais de la puissance des sorts.

Au fatalisme, en effet, se liait intimement le crédit des

(1) Vim factura Deis.
Verbaque ad invitum perfert cogentia numen. *Ibid.*

(2) Miratur non ire polos.
Et tonat ignare cælum Jove. *Ibid.*

(3) Circa religiones negligentior, quippè addictus mathematicæ persuasionisque plenus cuncta fato agi. Suét., in Tib. 69.

sciences occultes. L'astrologie et la divination, avec cette doctrine, sont rationnelles et logiques ; elles ne sont plus que la recherche de causes immuables que « Dieu a décrétées une fois pour se reposer ensuite dans son éternité (1). » Les stoïciens qui croyaient au destin admettaient par suite la divination et les présages (2).

Par les sciences occultes, on pense échapper à la Providence. L'homme sans croyance positive, sans véritable inspiration religieuse, est tourmenté du besoin d'être en rapport avec les causes supérieures. Il désespère de fléchir l'avenir, il veut au moins le connaître ; et plus il croit ses lois mathématiquement inébranlables, plus dans les songes ou les présages il a l'espoir de les découvrir. D'une bonne vie et de prières candides que peut-il attendre ? Rien. Des incantations, des immolations sauglantes, des purifications hideuses, il espère encore quelque chose. Il ne distingue même plus l'incantation de la prière, les vœux adressés au ciel pour le fléchir des paroles magiques qui ont la prétention de le contraindre (3). Il a mis toute force hors de lui-même et de l'intelligence ; il demande la force à ce qui est étrange, mystérieux, inintelligent, parce que, malgré tous les systèmes que l'homme peut se faire sur l'immutabilité des lois du sort, il faut toujours qu'il demande et qu'il espère, et croie aux sorciers, s'il ne croit en Dieu.

Pline, dans sa misanthropie d'athée, met assez bien le doigt sur la plaie : « Le culte des dieux, dit-il, abandonné par les uns, est ignoble et honteux chez les autres ; et néanmoins, entre ces deux doctrines, l'espèce humaine s'est fait un moyen terme, une sorte de dieu qui confond davantage encore toutes nos idées sur l'Être divin : en tout le monde, à toute heure,

(1) Pline, H. N. II. 7.

(2) V. Cic., de Div. I. 41, 55, et la réfutation qu'il en fait. II. 42-47.

(3) V. le curieux chapitre où Pline discute, sans oser la résoudre négativement, la question de la vertu médicinale des paroles humaines. XXVIII. 2.

toutes les voix invoquent la fortune, et, pour jeter plus de doute sur ce qu'un dieu peut être, le sort est devenu notre dieu (1). »

Tout menait à cette dernière conséquence : — et le scepticisme pratique de la philosophie, par suite duquel diminuait dans tous les esprits la croyance aux forces intelligentes ; — et le panthéisme de la religion, qui contenait dans son sein le fatalisme comme une conséquence inévitable ; — et même l'état extérieur de la société, le despotisme impérial avec sa perpétuelle menace, son action aveugle, soudaine, inconséquente.

Arrière maintenant la gracieuse philosophie de l'ancienne Grèce, faite pour des âmes plus jeunes, plus ardentes, pour un air de poésie et de liberté ! Au-dessus de tous ces dieux auxquels on offre encore des hommages héréditaires, domine quelque chose d'inconnu, mais certainement de redoutable. « C'est, dit Pline, la puissance de la nature, l'âme universelle, le seul vrai dieu (2). » C'est un dieu puissant, dit Lucain, plus puissant que la magie elle-même (3). Ne vous figurez pas une de ces riantes divinités de la Grèce qu'on adore des fleurs sur la tête, les chants à la bouche, à qui l'on offre de blanches victimes. Non, c'est un dieu aveugle, inexorable, entouré de ténèbres, et dont la puissance ne se manifeste jamais que par le mal. C'est un dieu qui peut punir, jamais sauver (4). « Son nom prononcé ébranle la terre et fait trembler les autres dieux. Il n'habite pas dans le ciel, mais au-dessous de la terre, au-dessous des enfers mêmes, dans les abîmes où se perd la pensée. Le Tartare est le ciel pour lui.

(1) Pline. *Ibid.* — (2) Pline. II. 7.

(3) Illic, Thessala turba fatemur,
Plus fortuna potest.

(4) Si libertatis superis tam cura placeret,
Quam vindicta placet.

Et Tacite dit de même : Non esse diis curæ securitatem nostram, esse ultionem.

Ce dieu-là parjure impunément les ondes du Styx (1) ; ce dieu-là ne souffre d'être invoqué que par une bouche impure, et veut du sang humain dans les entrailles de ses prêtres (2). »

Cette religion sans consolation et sans espérance est bien la religion d'un peuple fataliste et d'un peuple esclave. Le culte de la fatalité ne peut être que lugubre et dégradant. L'intelligence s'avilit et se consume à adorer ce qui n'est pas intelligent. Il semble que cette époque trouvât une joie effroyable dans la prostration de son âme et mît son dieu le plus bas possible pour s'avilir davantage en l'adorant. Elle aimait à croire l'enfer plus puissant que le ciel, la matière supérieure à l'esprit, la force au droit, le néant à la vie. Elle aimait à trouver dans l'ordre surnaturel la justification de l'ordre social, l'apologie des Césars et de ceux qui adoraient les Césars. Qu'était-ce en effet que Néron, sinon le destin présent et visible, comme lui injuste, menaçant et aveugle, comme lui adoré et respecté pour le mal qu'il pouvait faire ? Jugez si l'on était loin de Socrate et de Pythagore, et si l'esprit du polythéisme n'avait pas eu bon marché du peu d'opposition que la religiosité philosophique avait pu lui faire !

Ainsi devant nous viennent de se développer quatre grandes époques du polythéisme antique.

Dans la première, qui n'appartient pas à notre sujet, mais sur laquelle nous avons dû jeter un regard, l'esprit de la Grèce combat les traditions primitives des cultes de l'Orient. Elle soulève contre les notions accablantes du panthéisme antique,

(1) V. les menaces de l'Hémonide aux dieux infernaux :

| | |
|--|--------------|
| Paretis an ille | |
| Compellendus erit, quo nunquam terra vocato | |
| Inconcussa fremil. | Phars. VII. |
| Indespecta tenet vobis qui Tartara, cujus | |
| Vos estis superi, Stygias qui pejerat undas? | <i>Ibid.</i> |

| | | |
|----------|--|--------------|
| 2) | Si vos satis ore nefando | |
| | Pollutoque voco, si nunquam hæc carmina fibris | |
| | Humanis jejuna cano. | <i>Ibid.</i> |

la personnalité, la raison, l'indépendance de l'homme. Sa religion humaine et familière, sa philosophie critique, répandues par la conquête d'Alexandre, altèrent et décréditent les cultes de l'Orient. Mais sa religion à son tour subit la fatale influence du principe qui l'a formée. Les arts la corrompent, la poésie lui ôte toute gravité, la philosophie la discute ; et le même esprit qui a soulevé contre les traditions de l'Orient les fictions d'Hésiode et d'Homère, soulève contre les traditions homériques, la discussion insolente d'un Évhémère, d'un Pyrrhon, d'un Épicure.

Dans la seconde période, de même que la conquête d'Alexandre a discrédité les cultes panthéistes de l'Orient, la conquête romaine anéantit les religions politiques de la Grèce. L'une détruisait le caractère traditionnel, antique, vénéré du polythésme ; l'autre détruit son but patriotique et son caractère national. Les religions, en ce qu'elles avaient de local et d'héréditaire, sont absorbées par le cosmopolitisme romain ; mais Rome à son tour n'échappe pas à l'influence qu'exerce au dehors sa propre victoire. Son culte national s'affaisse comme tous les cultes nationaux. Elle est envahie par tout ce qu'elle a vaincu, rites de l'Orient, fables de la Grèce, sombres traditions des mystères, impitoyable critique des philosophes.

Auguste relève un peu la tradition romaine, mais sans lui rendre sa force et son sérieux. D'un autre côté, la philosophie tombe discréditée et par les preuves qu'elle a données de son impuissance, et par le besoin, naturel à l'homme, d'adoration et de prière. Il n'y a donc plus au monde ni un culte antique qui soit demeuré debout avec son autorité héréditaire, ni une puissance de raison qui sache remplacer pour l'intelligence et pour le cœur les pratiques et les enseignements du sanctuaire. Restent donc les instincts premiers d'où est découlé le polythéisme, un besoin de religion universel et vague qui s'attache à tout, accepte tout, mélange tout. Et dans ce mélange dominant nécessairement les tendances primitives du polythéisme, ce culte de la nature, et ces notions

de panthéisme que la religion et la philosophie grecque croyaient avoir vaincus.

Dans la dernière époque, le progrès de l'esprit cosmopolite, le discrédit journalier de la philosophie, le gouvernement abrutissant des empereurs, augmentent chaque jour cette tendance. La superstition peureuse et insensée, la dévotion toute matérielle et toute pratique, en un mot, les instincts primitifs du polythéisme ont chaque jour plus de puissance. Culte superstitieux pour les dieux anciens et nationaux, importation de dieux nouveaux et étrangers, mystères, divination, sciences occultes, talismans, aucune de ces folies de l'esprit humain ne demeure en arrière et ne tombe en discrédit. Et enfin, de ce vaste mélange et du panthéisme qui le domine, sort la doctrine, je devrais plutôt dire le sentiment universel du fatalisme accepté presque par tous et devenant presque une religion.

Quand le christianisme vint au monde, le polythéisme ne tombait donc pas, il s'en faut bien. Dans le cabinet du philosophe, sous le nom de destin; au palais, sous celui de César; dans les temples, sous les mille formes du paganisme; dans les mystères et dans les cérémonies, sous les symboles les plus impurs, le « père du mensonge (1), » l'inspirateur du polythéisme, était adoré. La puissance politique était sienne autant que la majesté religieuse, et cette puissance n'avait jamais été si infernale par ses vices, si redoutée par sa force, si grande par l'étendue de son empire. L'idolâtrie régnaît. Et le Dieu un, intelligent, immatériel, était aussi méconnu que jamais par le plus grand nombre des hommes.

Il nous reste, avant d'aller plus loin et de dire ce qu'étaient les mœurs du monde romain, à expliquer la liaison qui rattachait les mœurs aux doctrines, et les conséquences morales qui devaient sortir d'un tel ordre d'idées dans la philosophie, d'un tel ensemble d'habitudes dans la religion.

(1) Joan. VIII. 44.

CHAPITRE III.

Action morale du polythéisme.

—○—

De tant de notions diverses, de tant de formes différentes données au polythéisme, quel résultat pouvait naître dans la vie des hommes ?

Les religions politiques de l'antiquité avaient eu pour but moral de vouer l'homme au service de la patrie, d'enseigner les vertus civiques à titre de vertus religieuses, de transformer la piété pour les dieux en dévouement pour la nation. Mais, sous l'empire universel de Rome, qu'était-ce que la nation et la cité ? Quel sens pouvaient avoir une religion et une morale patriotiques ? Le monde, écarté de ses voies primitives, laissait s'affaiblir en lui le sentiment de l'hérédité, et Rome elle-même se faisait cosmopolite bien plus qu'elle ne faisait le monde romain.

Les cultes publics, ainsi vides de leur influence et de leur destination patriotique, gardaient-ils une puissance philosophique, une force de vérité abstraite, une autorité en fait de morale qui pût satisfaire l'intelligence, guider le cœur, et, en purifiant l'homme, maintenir la société ?

Ici, il faut comprendre comment Rome, et la Grèce surtout qui avait donné ses leçons à Rome, entendaient ce qu'est une religion. Car les cultes de l'Orient eux-mêmes, quand ils passèrent en Italie, n'y passèrent pas avec le caractère qui leur était propre, avec ce qu'ils pouvaient avoir d'absolu, d'entier, d'exclusif ; ils y furent entendus à la grecque.

Or, pour la Grèce, ce que nous appelons une religion,

c'est-à-dire un corps de doctrines et de traditions, réalisées par des cérémonies régulières, des devoirs stricts et un enseignement moral, cela n'était pas. Il y avait des traditions plus ou moins respectées, plus ou moins admises, plus ou moins cohérentes, mais qui ne s'enseignaient pas avec autorité ; qu'en une certaine mesure chacun prenait à son gré ou pour de la théologie, ou pour de la fiction poétique, ou pour de la physique voilée sous l'allégorie. La bible de cette religion, ce fut Homère, ce fut Hésiode, ce furent tous les poètes, venant les uns après les autres, avec moins d'autorité chaque fois, ajouter leur fable à ce grenier de fables, et réinventer les dieux chacun à sa guise. Il y eut encore quelques belles notions morales, conservées par les poètes, surtout par les tragiques, inspirations personnelles, écho des mystères, débris de quelque révélation primitive ? je ne sais, mais qui se tenant peu, passaient par le vulgaire sans être entendues et n'étaient prises que pour de la poésie. Les fêtes étaient choses d'art, de luxe et de plaisir ; le culte public, chose de politique ; le culte privé avec ses mille et une superstitions, chose de satisfaction et de goût personnel.

L'homme ainsi vivait à son aise avec la divinité. La Grèce l'avait faite accessible, familière ; elle l'avait placée au niveau des hommes, sinon au-dessous d'eux. On avait son dieu de prédilection, on lui faisait la grâce d'une adoration toute particulière, on lui gardait les belles hécatombes ; les brebis maigres étaient pour d'autres. On le mettait dans la confiance de ses affaires ; on lui recommandait ses amours ; on lui demandait protection pour son ménage ; on le remerciait, on l'aimait : on le punissait, on le grondait parfois ; on lui tournait le dos, on laissait désormais vivre ses belles génisses ; on brisait sa statue, brûlait sa chapelle. Après la mort de Germanicus, le peuple romain furieux jetait dans la rue les lares domestiques. Alexandre, dans sa douleur de la mort d'un de ses amis, fit brûler les temples d'Esculape qui n'avait pas su le guérir.

En effet, — eût-on respecté par hasard Jupiter *chasse-mouche* (1)? c'est sous ce nom qu'Élis adorait le père des dieux. Cloacina, la déesse des égouts, vénérée dans Rome, valait-elle mieux que les dieux crocodile, ibis, fève et oignon de l'Égypte? Flora et Laurentia avaient été des courtisanes; ce n'est pas un Évhémère, un philosophe incrédule qui le raconte, c'est la foi publique, c'est le catéchisme des pontifes. « Dieux bêtes, dieux poissons, dieux enfants, dieux âgés et qui sont nés sans doute avec des cheveux blancs; dieux mariés et mariés entre frère et sœur; dieux célibataires, qui sans doute n'ont pas trouvé de parti à leur convention; déesses veuves, comme Foudre et Ravage, auxquelles il ne faut pas s'étonner si les prétendants ont manqué: » voilà comme les philosophes établissent la statistique de l'Olympe. « Mais pourquoi donc, ajoutent-ils, ne naît-il plus de dieux, quel funeste sort a rendu inféconds les hymens célestes (2)? »

La Grèce avait voilé par la poésie la frivolité de ses fables. Rome avait relevé la puérité des siennes par le sérieux de la politique; mais l'intérêt politique de la religion étant tombé ou réduit au seul culte des Césars, la niaiserie restait à nu. Cette religion domestique de Rome avait attaché des milliers de dieux au service de l'homme et de la maison. Varron énumère longuement les dieux qui président aux destinées humaines, depuis Janus, qui nous ouvre les portes de la vie, jusqu'à Nénie qui chante à nos funérailles. Certains dieux président au vêtement, à la table, à la maison. On en a trois à sa porte: un pour les battants, un autre pour le seuil, le troisième pour les gonds (3). Trois dieux gardent les femmes en couche; trois déesses nourrissent, font boire et manger l'enfant. Neuf dieux veillent au mariage; Jugatinus allie les

(1) Ζεύς ἀπομμύς. Pausanias. V. 14.

(2) Pline, H. N. II. 7. Sénèq., de Superst. apud Augustin., de Civit. Dei. VI. 10.

(3) V. August., de Civit. Dei. VI. 1, 9.

époux, Domiducus conduit l'épouse à la maison, Manturna l'y fait rester; je n'en dis pas plus, je fais assez comprendre à quel point était prostitué « le nom incommunicable (1) » de Dieu. Enfin, chaque œuvre domestique avait un dieu valet pour l'accomplir, et saint Augustin, qui n'avait pourtant pas lu Adam Smith, remarque que c'est le principe de la division du travail transporté de l'atelier dans l'Olympe (2).

Quand le Dieu des chrétiens vient, comme disent nos Écritures, « retourner le lit du pauvre dans sa maladie (3), » il y a dans cet abaissement une grandeur de plus, parce que ce Dieu, serviteur de l'infirmes, est en même temps le Dieu qui a créé et qui gouverne le monde. Mais quand il y a un dieu exprès pour chaque fonction servile, même pour chaque chose que l'homme fuit et déteste; il n'y a plus ni grandeur, ni divinité, ni amour. L'homme ne saurait être respectueux, ni même reconnaissant envers ces dieux nés pour le servir.

Ainsi, le culte public, dépouillé de son but patriotique et de son énergie nationale, inutile et vide de sens, laissait voir à nu sa faiblesse morale et sa nullité philosophique. Le laisser-aller poétique de la Grèce et sa familiarité d'artiste, la grossièreté populaire et la simplicité puérile des fables romaines, tout cela déshabillait plus complètement la religion, et la rendait plus vide pour l'intelligence, plus insuffisante pour diriger la conduite de l'homme.

Passons maintenant à la dévotion privée. Sous ce nom je comprends, non-seulement les mystères, mais toutes les adorations et tous les rites, publics ou secrets, nationaux ou étrangers que l'homme observait, non comme citoyen, mais

(1) Sap. XIV. 21. V. Aug. *Ibid.* 9.

(2) *Id. Ibid.* VII. 4. V. encore IV. 8. 11. 16. 21. 23. VI. 8. 9. Servius, ad Georg. I. 21. Notre pays est si plein de divinités qu'il est plus aisé de trouver un dieu qu'un homme. Pétron. 17. Le peuple des immortels est plus nombreux que celui des hommes. Plin. Hist. N. II. 7.

(3) *Universum stratum ejus versasti in infirmitate ejus.* Psaume 40.

comme homme, pour satisfaire son âme, non pour obéir à la loi. Nous venons de dire ce qu'était la religion païenne et quelle satisfaction elle donnait à l'intelligence; disons maintenant ce qu'était la dévotion païenne, et quelle satisfaction elle donnait au cœur.

Il ne faut pas chercher dans l'antiquité cette puissance du sentiment religieux, qui est née du christianisme, et que le christianisme a rendue saisissable, même à ses ennemis. Au sentiment religieux du paganisme manquait une des grandes bases du sentiment chrétien, la foi certaine en une vie à venir. Toutes les traditions sans doute témoignaient, quoique imparfaitement, de cette vérité; les mystères surtout en gardaient la trace; mais aux temps dont nous parlons, toutes les traditions, les mystères surtout s'étaient corrompus. Les mythologues parlaient bien du Tartare, châtement de quelques crimes énormes, et de cet Élysée « admiré des Grecs (1), » mais fort peu envié de qui que ce soit. Rester couché des siècles entiers à fourbir des armes et à panser des chevaux, a paru si ennuyeux à Platon et à Virgile, qu'ils n'ont trouvé, pour sortir d'embarras, d'autre ressource que de mettre une fin à ce bonheur et de ramener par la filière des transmigrations pythagoriques, l'âme affranchie de sa félicité, à toutes les misères de la condition terrestre. Quand plus tard, les Platoniciens du iv^e siècle, ces derniers défenseurs du paganisme, voulurent faire entrer dans la dévotion hellénique la pensée chrétienne de l'autre vie, et prescrivirent des prières pour ce monde et pour l'autre: « vous demanderez donc, leur dit saint Augustin, la vie éternelle aux nymphes auxquelles vous ne demandez pas un verre de vin? Bacchus qui n'a pas un morceau de pain à donner à votre estomac, donnera la félicité du ciel à votre cœur? Et ces dieux dont Varron fait le catalogue, tous confinés dans quelque département de la vie matérielle dont parfois ils s'acquittent fort mal, vous

(1) *Quamvis Elysios miretur Græcia campos.*

Virg., Georg. I.

procureront la vie éternelle, dont Varron n'a donné la charge à aucun dieu (1)? »

Maintenant, ce que ne faisaient ni les religions, ni les mystères, la philosophie le faisait-elle? donnait-elle un sens plus précis aux vagues notions des mythologues sur la vie à venir? Il ne semble même pas que l'idée complète de l'immatérialité des âmes ait été conçue bien nettement, soit par les mythologues, soit par les philosophes. Pour ceux-là, l'âme est une ombre, ou des mânes fugitifs; pour ceux-ci, c'est quelque chose de plus léger que l'air, de plus subtil que la flamme, mais toujours ou presque toujours quelque chose qui tombe sous le sens (2). Du reste, l'âme, quelle que soit sa nature, a-t-elle une vie au delà de cette vie? Cette question était un abîme plein de ténèbres. L'immortalité de l'âme était une thèse pour l'orateur, plus qu'un dogme pour le philosophe; on l'acceptait ou la rejetait, selon les besoins de la cause. Caton et Thraséa (3), prêts à mourir, tâchaient de se la persuader; Cicéron, pleurant sa fille, s'efforçait de la croire immortelle. Mais nulle certitude n'était acquise d'avance, nulle conviction n'était née chez ces hommes riches de tant de réflexions et de tant d'études (4).

(1) August., de Civit. Dei. VI. 1, 9.

(2) L'idée de l'être purement spirituel paraît le plus souvent avoir échappé aux anciens. L'immatérialité de Dieu ne semble pas en général avoir été mieux comprise que celle de l'âme. « Croire à un dieu incorporel, dit Velleius dans Cicéron, c'est croire un dieu dépourvu de raison et de sens. » Cicér., de Nat. deor. I. 12, 13.

(3) Tacite, Ann. XVI.

(4) Ainsi Cicéron, plaidant pour Cluentius, nie l'immortalité de l'âme. Dans les *Tusculanes*, au contraire, il l'admet comme probable plutôt que comme certaine.... Dans sa *Consolation*, après la mort de Tullie, il paraît s'élever jusqu'à la notion de la spiritualité des âmes : « L'origine des âmes n'a rien de terrestre.... leur nature n'a rien qui soit de la terre..., nul principe qui tienne ou de l'air ou des eaux ou du feu.... L'âme est céleste et divine et, par conséquent, éternelle. » (V. les passages cités par Cicéron lui-même. *Tuscul.* I. 27 et s. et Lactance, *Instit.* I. 5. De ira Dei, 10.) Polybe, au contraire, Pausanias (II. 5), Simonides (apud Stob. *Serm.* 117) ne croient pas à l'autre vie. Le dogme de l'immortalité de l'âme était considéré comme l'opinion de quelques sages : ceux qui devaient mourir s'entretenaient de la sépara-

La foi certaine en l'autre vie nourrit la piété du chrétien ; elle lui apprend à vivre en lui-même et à converser avec Dieu : « *Nostra conversatio in cœlis*, dit saint Paul. Otez-la, et il ne demeure plus aucune élévation de l'esprit au-dessus des choses de ce monde, aucun désintéressement de la pensée, aucune trace de ce que nous appelons la vie intérieure, cette noble familiarité de l'homme avec Dieu. Aussi la conversation des âmes païennes était toute sur la terre. L'âme dégoûtée d'elle-même, éprise des objets visibles, au lieu de se recueillir en elle-même, s'efforçait d'en sortir. Que chercher en elle, où ne pouvait se rencontrer ni une légitime espérance, ni un amour pieux, ni rien qui la consolât des choses du dehors ? Ainsi les encouragements, mais non les craintes de la vie future, ainsi le recueillement, la méditation, la paix intérieure, « l'interrogation d'une bonne conscience, » comme

tion de l'âme et du corps et de *placitis sapientium*. Tacit., Ann. XVI. 19. Tacite, parlant d'Agricola : Si, *ut sapientibus placet*, locus est manibus piorum (Vit. Agri. in fin.). Sénèque également pleurant son cousin : *Si sapientium vera fama est recipitque nos locus aliquis* (Ep. 63). De même que Sulpitius, consolant Cicéron, disait : *Si quis in inferis sensus est...* (Fam. IV. 5). Je parlerai ailleurs de toutes les contradictions de Sénèque à ce sujet.

Une dernière preuve enfin que la notion de l'immortalité de l'âme n'avait pas dans le monde gréco-romain le caractère d'un dogme positif et généralement accepté, c'est le sentiment d'admiration et d'envie avec lequel les écrivains parlent des peuples chez lesquels ce dogme était universellement adopté. Tacite, parlant des Juifs : « Ils croient les âmes immortelles ; de là le désir de transmettre la vie, et le mépris avec lequel ils bravent la mort » (*Animas..... æternas putant. Hinc generandi amor et moriendi contemptus...* Hist. V. 5, passage remarquable sous plus d'un rapport). Et Lucain, s'adressant aux Druides :

..... Vobis auctoribus umbræ
 Non tacitas Erebi sedes Ditisque profundi
 Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
 Orbe alio. — Longæ, canitis si cognita, vitæ
 Mors media est : certè populi, quos despiciet Arctos
 Felices errore suo, quos ille timorum
 Maximus, haud urget lethi metus ! Indè ruendi
 In ferrum mens prona viris, animique capaces
 Mortis, et ignavum redituræ parcere vitæ

Phars. I.

dit l'apôtre, manquaient également et à la vertu et à la piété du païen.

Qu'était-ce donc que la dévotion païenne ? Habituellement de la faiblesse et de la peur ; parfois des espérances égoïstes et sensuelles ; jamais rien qui pût aider au bien de l'âme. L'homme savait indistinctement que son berceau avait été maudit, la voix d'un Dieu irrité résonnait encore à son oreille ; le souvenir de la colère divine le poursuivait partout. La fatalité d'Œdipe, les Euménides d'Oreste sont, sous une autre forme, les épées flamboyantes des anges qui gardent le Paradis.

L'homme savait qu'il était condamné à la mort ; et la mort, sans une notion certaine de la vie future, était un hideux fantôme qui l'obsédait. On avait une épouvantable peur de ce séjour des ombres « où l'on ne jouerait plus aux dés la royauté du vin (1). » Et le vaillant Achille déclarait dans Homère qu'il eût mieux aimé être le valet du plus pauvre jardinier que de régner dans l'Élysée (2). Tout dépose de cette inconsolable peur de la mort : « Je soupire profondément, dit un poète, à la pensée du Tartare ; redoutable est le voyage et le retour impossible (3). » — « Quand on est jeune, dit un autre, on se joue de la vie, mais quand sa dernière vague roule autour de nous, c'est un bien dont on ne peut plus se rassasier (4). »

Apaiser les dieux, éloigner la mort, telle est l'unique pensée de la dévotion païenne. L'homme condamné dans l'avenir, déjà torturé dans le présent, demande un délai à son juge, un peu de répit à son bourreau. Puisse ne pas arriver trop vite le terme inévitable, au delà duquel tout est sinistre ! puisse la divinité adoucie ralentir un peu sa main et laisser à l'homme le temps de goûter ce monde hors duquel il ne

(1) Quo simul meâris
Non regna vini sortiére talis.

Horace.

(2) Odysée. XI. — (3) Anacréon, ap. Stobéc. — (4) Lycophron. *Ibid.*

conçoit rien de beau ! Que sa vie dure plus que les roses de son festin ! que ses propres fautes, ajoutées à l'anathème primitif, ne hâtent pas le terme de sa course ! Voilà pourquoi il prie ; voilà pourquoi il fait des sacrifices et des offrandes. Les dieux en qui il espère sont les dieux qui détournent les présages (1) ; c'est Jupiter exorable, Jupiter pardonnant (2). Mais les dieux qu'il adore le plus, ce sont les dieux qu'il redoute, dieux terribles, dieux méchants, dieux de l'enfer, la Fièvre, la Vengeance, la Pâleur. C'est à ceux-là qu'il offre le plus d'hécatombes, leur donnant du sang pour son sang et une vie pour sa vie. Gorgés de la chair des victimes, enivrés par le vin des libations, engraisés par l'odeur des sacrifices, ces dieux gourmands seront satisfaits et ne penseront plus à sévir. La superstition s'appelle crainte (*δεισιδαιμονία*, crainte des dieux) ; l'homme est pieux d'autant plus qu'il est craintif. « Il n'y a plus, disait Plutarque peu après le siècle de Néron, que des superstitieux et des incrédules ; les hommes faibles sont superstitieux, les hommes nés avec quelque force d'âme sont impies. »

Mais maintenant si, pour un jour, la prière et le sacrifice sont parvenus à mettre de côté toutes ces terreurs ; si les augures sont favorables ; si le prêtre d'Apis assure à son disciple une longue vie et une santé robuste ; si par les expiations solennelles il s'est mis en règle avec Némésis ; si les dieux, de bonne humeur, lui permettent d'être de bonne humeur comme eux, que lui reste-t-il à faire sinon de bien vivre ? Se fatiguera-t-il à soupirer pour cet Élysée que les poètes lui chantent, en lui recommandant d'y arriver le plus tard possible ? Et pour y parvenir, demandera-t-il aux dieux la sagesse et la vertu ? Qui jamais imagina de demander la vertu aux Dieux ? Non, certes : « Donnez-moi, ô Jupiter ! les ri-

(1) *Di averrunci*. — *Dii depellentes*. Perse. V. 167.

(2) Ζεύς μετόχτος, ἀλεξίστατος.

chesses et la vie ; la sagesse, je me la donnerai à moi-même (1). » Cette religion terrestre, qui n'a pas de consolations pour le pauvre, promet au riche toutes sortes de voluptés. « Ce sont les heureux, dit Aristote, qui rendent grâces au ciel et qui espèrent en lui ; les malheureux ne sont point dévots (2). »

Le temple se remplira donc de ceux qui viennent demander aux dieux des satisfactions sensuelles et égoïstes, sinon criminelles. Cet homme qui consulte le devin, c'est un époux pressé d'être veuf ; celui-ci, prosterné devant le dieu, désire le succès d'un amour infâme. Voilà un homme qui se fait conduire par le gardien jusqu'à l'idole, il lui parle à l'oreille : vous vous approchez, il se taira ; il rougirait si un homme pouvait entendre ce qu'il ne rougit pas de dire à un dieu (3). Glissez-vous auprès de cet autre dévot qui prend un autre dieu à part pour lui adresser sa prière : « Oh ! si de belles funérailles allaient enfin emporter mon oncle, si je pouvais biffer le nom de cet enfant à défaut duquel je dois hériter ; il est infirme, bilieux, que ne meurt-il donc ! Heureux Névius, qui vient d'enterrer sa troisième femme (4) ! » Un marchand vient et s'agenouille devant Mercure, pour que Mercure veuille bien l'aider à tromper ses pratiques (5). Un voleur s'arrête devant la déesse protectrice de son métier : « Belle Laverne,

(1) Det vitam, det opes, animum æquum miipse parabo. Horace.

Cette inutilité morale du polythéisme est bien sentie par Cicéron : « Tous les hommes sont persuadés que les biens extérieurs... leur viennent des dieux. La vertu, au contraire, personne pense-t-il la tenir de la main d'un dieu?... Qui jamais a remercié les immortels de ce qu'il était homme de bien ? On leur rend grâce pour les richesses, pour les honneurs, la santé : ce sont là des biens qu'on demande à Jupiter. Mais qui jamais lui demanda la justice, la tempérance, la sagesse?... Qui jamais, pour obtenir d'être sage, voua la dime de ses biens à Hercule ? Pythagore est le seul qui, pour résoudre un problème de géométrie, aurait, dit-on, immolé un bœuf aux Muses..... De l'avis de tous, c'est la fortune qu'il faut demander aux dieux, attendre de soi-même la sagesse, » etc. De Nat. deor. III. 36.

(2) Rhétorique. II. 17.— (3) Sénèq., Epist. 10.— (4) Perse.

(5) Ovide, Fast. V. 689, 690.

dit-il, aiguise mes mains pour le vol (1). » Un honnête homme vient à son tour, il immole et il sacrifie devant le peuple entier ; il invoque tout haut Apollon et Janus : puis il remue seulement les lèvres et il murmure : « Belle Laverne, dit-il aussi, donne-moi de tromper, donne-moi de paraître juste et saint. Jette un nuage sur mes tromperies, une épaisse nuit sur mes fraudes (2). »

Voilà comme cette dévotion toute sensuelle ne tarde pas à devenir coupable. Il est de fait qu'on ne peut demander aux dieux que les biens de la terre : et les biens de la terre, il est permis de les apprécier et de les comprendre comme l'ont fait les dieux. « Les hommes sont-ils donc coupables, dit Euripide, quand ils croient imiter les actions des dieux ? Malheur à ceux qui les ont ainsi racontées ! » La philosophie, en effet, avait rougi de la religion ; elle aurait voulu balayer toute cette théologie impure (3). Mais les vices humains tenaient pieusement à cette foi qui fournissait à l'adultère, à l'inceste, à toutes les infamies, des justifications théologiques (4). « Ce qu'a fait le maître des dieux, disaient-ils, celui dont le tonnerre ébranle les voûtes du monde, moi, faible créature, je m'abstiendrais de le faire ! Je l'ai fait, certes, et avec grande joie (5). »

(1) Mihi Laverna in furtis scelerascis manus. Plaut., Cornicul.
V. aussi Aulul. Act. III. sc. 2 ; IV. sc. 2.

(2) Vir bonus, omne forum quem spectat et omne tribunal...
« Jane pater » clarè, clarè cum dixit « Apollo »
Labra movet, metuens audiri : « Pulchra Laverna,
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri,
Noctem peccatis et fraudibus objice nubem. »
Horace, I. Ep. XVI. 57 et suiv.

(3) V. ci-dessus, page 187 et s., Denys d'Ilalicarnasse, et Varron, dans saint Aug., de Civ. Dei. — Sénèq., de Brevit. vitæ.

(4) V. entre autres Ovid., Metam. IX, 789. Martial. XI. 44. Méléagre, Epig. 10, 14, 40. V. aussi le docteur Tholuck : Ueber das Wesen und den sittlichen Einfluss des Heidenthums (sur l'état et l'influence morale du paganisme). Dans les Mémoires sur l'histoire du christianisme, du docteur Néander. Berlin, 1823, tom. I.

(5) Térence, Eun. III, sc. V. 34.

La dévotion mènera donc au vice par les exemples qu'elle lui propose ; ajoutons encore par l'aide qu'elle lui donne. « Si vous voulez rester pur, fuyez les temples ; si la jeune fille veut demeurer chaste (c'est la vertu d'un Ovide qui lui donne ce conseil), qu'elle craigne le temple de Jupiter et les souvenirs de ce dieu adultère (1). » L'adoration des dieux romains est donc parfois impure ; que sera-ce de ces cultes étrangers tout empreints de la mollesse orientale ? Une religion toute publique n'est pas sans souillure : que sera-ce des mystères ? Un culte si grave et si officiellement réglé laisse pourtant une place au vice : que dire des mille aberrations d'une superstition cosmopolite ? Le temple où prie la vestale est souillé par d'indignes prières : qu'advient-il dans la boutique où le magicien, l'astrologue, le prêtre efféminé de Cybèle débite sa fantasmagorie ? Il y a toute une classe d'hommes, étrangers, mendiants, vagabonds, dont l'existence est précaire, le métier occulte, le renom mauvais, le pouvoir surnaturel redouté, et qui fournissent à toutes les débauches et même à tous les crimes des ministres, des ressources, des asiles. Ce sont ces prêtres dont « la cellule est plus impure que le bouge de la courtisane (2) ; » ce sont ces dieux que l'on vient consulter sur l'efficacité d'un poison. La grande Isis, la plus populaire de toutes les déesses, est surnommée la corruptrice (3) : dans ses jardins et dans son temple, elle fait trafic de l'adultère. La débauche qui lui est payée d'un côté, elle l'exige et la commande de l'autre, et Josèphe peut vous dire par quel excès d'une crédulité inimaginable et d'une dévotion vraiment païenne, Pauline, « cette matrone romaine, illustre par sa naissance et par sa vertu, » tomba dans un infâme guet-apens (4).

(1) Trist. II. 287.

(2) *Frequentius in ædituorum cellis quam in lupanaribus libido defungitur... inter aras et delubra conducuntur supra, etc.* Minutius Felix in Octavio, 25.

(3) Isis, lena conciliatrix, dit le Scholiaste de Juvénal. V. V. Juvéna!. VI. 488.

(4) C'est à cette époque que, par un ordre de Tibère, les prêtres d'Isis furent cruci-

Nous arrivons ici au dernier degré de la corruption des cultes païens, et nous devons montrer comment le vice écouté, justifié, protégé, encouragé par les dieux, était encore commandé par eux. Il faut ici remonter à l'origine. Lorsque l'âme humaine dévia pour la première fois, au milieu de ces adorations errantes qui partout cherchaient un dieu, une pensée la frappa ; elle remarqua cette double loi de la nature, loi de naissance et de mort par laquelle les créatures sans cesse périssant, sans cesse reproduites, renouvellent toujours la face du monde. Il sembla aux peuples que, dans cette lutte de la nature contre elle-même, tous les antagonismes et toutes les contradictions se résumaient et s'expliquaient. Et comme tout ce qui était grand, général, incompris s'appelait dieu, les peuples divinisèrent la génération et la mort.

Disons plus (car la science serait trop candide si elle s'obstinait à ne voir là que d'abstraites et philosophiques allégories (1)) : tous les penchants de la nature corrompue, penchants impurs et cruels, avaient ici leur part. Celui « par qui la mort était entrée dans le monde (2), » et qui « fut homicide dès le commencement (3), » faisait des homicides de ses adorateurs ; celui qui savait qu'un fils de la femme devait l'écraser, voulut corrompre jusqu'au bout les générations humaines. Le culte de la génération fut impur, le culte de la mort fut sanguinaire. L'homme, pour plaire aux dieux, dut être immolé et corrompu ; on dut égorger sur l'autel les générations déjà vivantes, et flétrir par la débauche les générations à naître. Partout où il y a eu des idolâtres, les sacrifices humains se sont renouvelés, joints à l'adoration des dieux im-

fiés, le temple détruit, et la statue de la déesse jetée dans le Tibre. Josèphe, *Antiq.* XVIII. 4. V. aussi Tacite, *Ann.* II. 85 ; Suétone, in *Tiber.* 36. Dion. *LIV.* Sénèque, *Ep.* 108 (an de J.-C. 19).

(1) Varron aussi expliquait par des allusions au système du monde le culte obscène et sanguinaire des prêtres de Cybèle ; sur quoi saint Augustin lui répond : « Hæc omnia, inquit, referuntur ad mundum, videat potius ne ad immundum. » *De Civ. Dei* VII. 26. — (2) *Sap.* II. 24. — (3) *Joan.* VIII. 44.

purs : à vingt siècles et à cinq mille lieues de distance, dans un autre monde, à Mexico et à Tlascalca (1) se sont retrouvés les infâmes objets des adorations égyptiennes, que Rome et la Grèce ont vénérés dans leurs mystères, et que l'Inde à son tour nous montre à chaque pas. Dans les mêmes lieux se sont retrouvées également les immolations humaines de Carthage et de Tyr, reproduites encore à cette heure dans les *suttees* de l'Inde, et qui ont été communes aux Grecs, aux Romains, aux Gaulois, aux Asiatiques, aux Germains (2), enfin à tous les peuples du monde, excepté au peuple de Dieu.

Rome, il est vrai, après avoir versé tant de sang par la guerre, avait eu horreur du sang des sacrifices; elle avait prétendu faire cesser dans tout l'univers les immolations humaines (3). En effet, ces infâmes sacrifices avaient cessé d'être pratiqués publiquement; mais il est trop certain qu'ils se continuaient encore en secret. La Gaule ne s'était pas tout à fait déshabituée des immolations druidiques (4); Laodicée n'avait pas tout à fait abandonné le sacrifice annuel d'une vierge qu'elle faisait à Diane (5); l'Afrique n'avait pas cessé d'immoler des enfants à Baal, dont elle déguisait seulement le nom sous les surnoms du Vieux ou de l'Éternel (6); et au milieu de cette Grèce qui élevait des autels à la Misé-

(1) V. Garcilasso de la Véga, II. 6, etc. Tholuck, p. 145. Sur ce culte chez les Égyptiens, V. Hérodote. II. 45; en Syrie, Lucien, de deà Syrâ; chez les anciens Germains. Tholuck. *Ibid.* — (2) Tacite, Germ. 7. 39.

(3) Pline. XXX. 1; ce qui n'empêche pas Porphyre de placer la cessation des sacrifices humains au temps d'Hadrien seulement, c'est-à-dire plus de cinquante ans après Pline. Porph. de Abstinentiâ carnis. II. 56. Porphyre convient, du reste, qu'il s'en faisait encore de son temps. — (4) Strabon. III. 2.

(5) Porph. *Ibid.* Euseb., Præp. évan. A une époque postérieure, on substitua une biche (peut-être au temps d'Hadrien).

(6) Ces immolations étaient publiques jusqu'au proconsulat de Tibérius (quand?), mais depuis elles se continuaient en secret. Tertul., Apol. 9. Euseb., Præf. évan. IV. 16. Porphyr. *Ibid.* Il dit ailleurs, il est vrai, qu'Iphicrate avait aboli les sacrifices humains à Carthage. Mais quand ce fait serait avéré, il s'agirait d'une interdiction légale comme celle que prononcèrent depuis les Romains, et qui n'empêchait pas la pratique secrète de ces sanguinaires coutumes.

ricorde, l'Arcadie sacrifia des hommes pendant trois siècles encore (1). Rome, d'ailleurs, était-elle bien en droit de sévir contre ces crimes provinciaux? Ses combats de gladiateurs étaient-ils autre chose, dans l'origine, que des expiations religieuses (2)? et ne faisait-on pas à Jupiter Latiaris des libations de leur sang (3)? Rome, cette miséricordieuse, Rome civilisée par la Grèce, courait aux mystères de Bacchus que souillait l'effusion du sang humain. Rome, au temps même des empereurs, n'avait pas abandonné la coutume, dans les jours de grande calamité, d'enterrer vivants, en un lieu marqué du Forum, un homme et une femme de race ennemie (4). Sous la clémente domination de Jules César, deux hommes avaient été sacrifiés au Champ-de-Mars (5); et Octave, dans Pérouse, avait offert aux mânes non encore apaisés de son père un holocauste de trois cents sénateurs et chevaliers (6).

Aux sacrifices humains répondaient les prostitutions religieuses, tout à fait libres sous la domination romaine. Cette coutume que nous retrouvons jusque dans les Indes, l'Afrique, la Syrie (7), l'Égypte (8), Babylone, l'Asie mineure, la Grèce (9), le monde païen tout entier nous en fait voir le

(1) Porphyre, apud. Euseb. *Ibid.*

(2) Valer. Max. III. 4. § 7. Les jeux de gladiateurs étaient consacrés à Jupiter, les chasses ou combats contre les bêtes féroces à Diane. Cassiodore. Martial. Tertullien, Apolog. et adv. Gnosticos. Lactance.

(3) Tertullien, Apol. 9. Scorpiace. — Cyprien, de Spectaculis. — Euseb. *Ibid.* Cyrille contra Julian. II. — Minutius Felix, in Octavio. — Porphyre. *Ibid.* Prudentius. D'après Porphyre, Eusèbe et Tertullien, il semble qu'outre le sang des gladiateurs qu'on offrait à Jupiter Latiaris, une victime humaine lui était encore immolée le jour de sa fête.

(4) « Minimè Romano sacro, » dit Tite-Live. XXII. 57. Néanmoins, comme ce passage même le prouve, il se renouvela plus d'une fois. V. Pline. XXVIII. 2. — Plut., in Marcello. 3. Quæst. Rom. 83. — Orose. IV. 13. Pline en parle comme d'un fait contemporain.

(5) Dion. XLIII. 24. — (6) Suét., in Octavio. 15.

(7) Lucien, de Deâ Syrâ. Herod. II. Euseb., de Vit. Constant. III. 55.

(8) Herod. I. 182.

(9) Herod. I. 199. Baruch. VI. 42. 43. Pour une époque postérieure. Strabon. XVI.

honteux souvenir. Ici la femme doit une fois au moins en sa vie consacrer à Milytta le prix de son infamie ; ailleurs, il y a une Vénus prostituée (*πόρνη, πάνδημος*) dont le temple est gardé par les courtisanes. On compte les lieux ainsi sanctifiés par la débauche : l'île de Chypre, le mont Eryx en Sicile (1), Corinthe surtout où plus de mille courtisanes, consacrées à Vénus par la piété de ses dévots, veillent sur le temple de la déesse (2) ; où par elles on croit obtenir la protection céleste ; où se lisent encore les vers de Simonide, dans lesquels la Grèce, sauvée des mains de Xerxès, rend grâce de son salut aux prostituées (3).

N'est-ce pas assez ? Faut-il parler des mystères, et, après avoir montré ce que la religion publique mettait au jour, faire voir ce qui, en une telle corruption, avait encore besoin de voiles ? La fin et le but des mystères à cette époque, leur grand arcane, leurs traditions et leurs cérémonies impures nous sont révélés par des hommes qui, eux-mêmes païens et initiés, ont fini par être éclairés de la lumière divine, et, affranchis par elle, ont dit sans crainte les infâmes secrets de leur servitude (4). Quelques mots des païens suffiront du reste pour nous éclairer : « Quel autel, dit Juvénal, n'a aujourd'hui son Clodius (5) ? » — « Ne te fais pas initier aux Bacchanales, ta réputation, ton honneur, tes mœurs y vont périr. » C'est une courtisane qui parle ainsi à son amant (6).

(1) Justin. XVIII. 5. Strabon. VI. 2.

(2) Athénée. XIII. 4. Strabon. VIII. 6. — (3) *Id. Ibid.*

(4) V. Clém. Alexandr., *Protreptikos*. 2. — Arnob., *adv. gentes*. 5. — Théodoret, *Disp.* I. La tradition, rapportée par saint Clément au sujet de Cérés et de Proserpine, me paraît remarquablement confirmée par les vers suivants de Lucain qui seraient alors comme une demi-révélation du secret des mystères :

Eloquar, immenso terra sub pondere quæ te
 Detineant, Ennara, dapes, quo sædere mæstum
 Regem noctis ames, quæ te contagia passam
 Nolucri revocare Ceres. . . .

Phars. VI.

(5) VI. 345. V. tome I, page 74. — (6) Liv. XXXIX.

« J'ai honte de raconter, dit Diodore de Sicile, la naissance d'Iacchus, qui est le fondement des mystères Sabaziens. » Faut-il en dire plus? dire ce qu'a encouragé Platon, ce que Théocrite a chanté? peindre enfin cette universalité d'hommages infâmes envers tous les dieux, même envers les dieux animaux qu'adorait l'Égypte (1)?

Ici, sans aucun doute, la religion était pire que l'homme; elle commandait le crime, et cette dette n'était pas acquittée sans répugnance. Sous le toit domestique, la jeune Athénienne devait être modeste et voilée; mais au temple, il fallait qu'elle jouât son rôle dans les infâmes phallophories, qu'aux fêtes de Cérès elle chantât ces hymnes comparés par un écrivain aux chants qui peuvent s'entendre dans un lieu de débauche (2). La matrone romaine était austère et grave; mais aux jours des mystères de la bonne déesse, ou à telle autre fête, il fallait, dit saint Augustin, que la mère de famille fît au temple ce qu'au théâtre elle n'eût pas voulu regarder jouer par des courtisanes. Pauline, cette noble et vertueuse dame, venant au temple d'Anubis pour obéir aux ordres de ce dieu, croyait certainement faire acte de religion; et l'impureté, si nous en croyons un moderne (3), présidait au culte même des chastes Vestales. Le temple était donc plus impur que la famille, que la cité, que le théâtre. « Rendons grâces aux acteurs, dit le Père de l'Église que nous citons, de ne pas montrer à nos yeux ce qui est caché dans l'ombre du sanctuaire, de ne pas admettre sur la scène des ministres pareils à ceux de la religion, d'être, en un mot, plus réservés sur les tréteaux que le prêtre dans son temple (4). »

(1) Athénée, *Deipnosoph.* XIII. 20. Hérodote. Strabon. XVII.

(2) Cleomedes, de *Meteoris.* II.

(3) V. Sainte-Croix, *Recherches sur les mystères.* II. 2. Lisez aussi un passage de Plin. XXVIII. 4.

(4) Saint Aug., de *Civit. Dei.* VII. 21. — V. pour des faits tout pareils, Hérodote, Théodoret, saint Clément, Plutarque, du désir des richesses, Diodore de Sicile, et les emblèmes religieux trouvés à Pompéii. — Les cérémonies de ce genre se célé-

Pourquoi donc le sens honnête de la famille, l'intérêt moral de la cité, la raison du philosophe, blessés par cette tyrannie du vice, n'osaient-ils pas se révolter? Y eut-il jamais époque si infâme, où le père prit plaisir à corrompre sa fille, l'époux à prostituer son épouse? D'où venait cette dépravation presque surnaturelle ajoutée à la dépravation naturelle du cœur humain? Pourquoi le philosophe Aristote, dont la raison s'indigne de ces excès et qui chasse de la cité toutes les images obscènes, en excepte-t-il celles des dieux? Pourquoi, quand il s'agit de leurs honteuses fêtes, se contente-t-il d'en exclure la jeunesse, sans oser les supprimer tout à fait? Lui-même en donne la raison: « Parce que les dieux veulent être honorés ainsi (1). »

Quels étaient donc ces dieux, quelles étaient ces puissances occultes qui commandaient le sacrifice humain et la prostitution, le meurtre et le déshonneur? L'Écriture nous répond: *Dei gentium daemonia*. L'idolâtrie n'était donc pas seulement un caprice de l'esprit humain, la conséquence naturelle ou fortuite des égarements de l'intelligence et du cœur. Elle avait une cause extérieure, active, tyrannique, régnant dans les âmes, adorée dans les temples, mise en un mot en pleine possession du monde. « Tous les royaumes de la terre me sont livrés, dit le tentateur, et je les donne à qui je veux (2). »

Ainsi la dévotion, la religion païenne, non-seulement était sans pouvoir pour enseigner, pour encourager, pour commander la vertu, mais encore, le plus souvent, elle excusait, elle aidait, elle commandait le vice.

Et cependant tout n'était pas tellement vicié sous la loi païenne, que certains penchants honnêtes n'y rencontrassent

braient surtout en l'honneur de Bacchus et de Cérès. Sur la corrélation de ces deux cultes, V. S. Aug. VII. 16, confirmé par les détails que donnent les écrivains anti-ques, comme aussi par les inscriptions de Pompéii.

(1) Politic. VII. 17. — (2) Luc. IV. 5 et 6.

une ombre de satisfaction, que le polythéisme, si puissant par sa correspondance avec les mauvaises inclinations de notre nature, ne trouvât aussi une certaine force dans ses rapports avec de plus nobles instincts. Comme l'a fort bien dit M. de Maistre, dans le paganisme tout était corrompu plus encore que mauvais ; la tradition du bien ne devait jamais être complètement perdue ; l'homme fait à l'image de Dieu devait toujours garder quelque souvenir de sa divine origine.

Je l'ai dit ailleurs, non-seulement l'homme déchu et condamné trouvait en lui-même une crainte instinctive qu'il fallait apaiser, la peur d'un dieu ennemi dont il fallait acheter la clémence, l'effroi de la mort pour laquelle il fallait obtenir un délai, toutes les misères, en un mot, et toutes les faiblesses d'une âme craintive et flétrie ; mais encore l'homme, sorti des mains de Dieu, se sentait ramené vers son auteur par de plus nobles pensées. Quand il avait commis une faute, il lui fallait un secours pour se croire réconcilié avec le ciel et pour que ses remords ne fussent pas éternels. Quand il avait perdu son ami, il lui fallait la douce consolation de demander, et de croire qu'il pouvait obtenir, le repos pour ces mânes chéris qui venaient dans la nuit voltiger autour de sa couche. Quand sa parole était reçue avec défiance, il lui fallait une puissance suprême qu'il pût prendre à témoin de la vérité de ses discours. En de telles nécessités, est-ce la philosophie qui viendra le secourir ? La philosophie peut lui enseigner que sa vie, quoi qu'il fasse, est sans espérance ; que sa prière ne changera rien aux lois immuables du sort ; que ses morts sont morts pour toujours, que leurs mânes ne l'entendent plus et que jamais il ne les reverra. Elle peut lui dire que ses crimes ont été l'œuvre du destin, que le remords est une folie, l'expiation une chimère. Elle peut lui dire encore qu'attester les dieux, c'est attester ceux qui ne nous entendent point, et que le serment de l'homme n'est pas plus croyable que sa parole. Belles, consolantes, salutaires pensées !

Au contraire, tous ces grands actes de la vie humaine, la

prière, le deuil, l'expiation, le serment, auxquels la philosophie se reconnaissait impuissante (1), étaient d'une façon quelconque contenus dans le polythéisme. En toutes ces choses, il prêtait secours à l'homme, d'une manière faible, imparfaite, corrompue ; mais enfin, il lui prêtait secours ou semblait le lui prêter. Grâce au reste de vérité conservé en lui, il pouvait mettre au moins un palliatif sur les plaies humaines. Il ne guérissait pas les souffrances, il les trompait. Il pouvait non satisfaire le besoin, mais l'amuser.

C'était en un mot une religion faite à la mesure de l'homme déchu, et qui n'était à son gré ni trop bonne ni trop mauvaise. Rendez-la plus pure, elle eût paru trop austère ; ôtez-en quelques illusions consolantes ou vertueuses, elle eût été rejetée comme inutile. C'était une loi commode, mais encore une loi, et l'homme a besoin de penser qu'une loi le gouverne.

L'intelligence émoussée du genre humain avait mis de côté les questions abstraites. Vénus, Bacchus, Isis, Cybèle, étaient-ils des hommes déifiés ou des éléments personnifiés par la poésie, ou les ministres d'un dieu unique, ou les esclaves d'un inflexible destin ? On ne le savait pas. Le catéchisme de cette religion ne parlait point de vérités à comprendre, ni de dogmes à croire, choses trop difficiles et trop dures, mais de pratiques à accomplir, d'hymnes à chanter, choses simples et faciles. On savait qu'à ce prix, sans grande peine, sans un effort de foi, sans un sacrifice du cœur, sans l'immolation d'un seul vice, l'homme trouvait à l'autel de Bacchus ou d'Isis un semblant quelconque de consolation et d'espérance, qu'il

(1) Un écrivain postérieur à cette époque exprime très-bien le vide que la philosophie laissait dans les âmes :

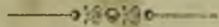
« Que ferais-je donc, ô philosophe, après ta sentence juste sans doute, mais inhumaine ? Les hommes sont donc impitoyablement rejetés loin des dieux ! Exilés dans cet enfer terrestre, toute communication leur est refusée avec le ciel ! A qui offrirai-je des vœux ? A qui immolerai-je des victimes ? Qui implorerai-je comme auxiliaire des malheureux, protecteur des bons, adversaire des méchants ? Et enfin, ce qui est un besoin de chaque jour, qui appellerai-je comme témoin de mes serments ? » Apulée, du dieu de Socrate.

pouvait au moins s'y faire l'illusion des fautes remises et des périls détournés : on se fiait à ces dieux familiers, indulgents amis avec qui la connaissance était prompte et l'accoutumance séculaire, que l'on avait dans sa chambre et que l'on portait à son doigt (1), qui se laissaient interroger, entretenir, consulter sur un mariage, sur une cérémonie, sur un repas, sur tout en un mot, sauf parfois à ne pas répondre.

Tout cela s'acceptait comme une douce et peu coûteuse habitude. On ne cherchait pas à connaître ni à raisonner le dieu ; on connaissait l'autel et le prêtre, et on était accoutumé de venir à eux. On croyait au dieu moins qu'on ne croyait à son culte. — En un mot, la force du polythéisme était surtout une force d'habitude, mais d'habitude antique, profonde, pleine d'analogies et de correspondances avec la nature de l'homme. Mêlée à toute chose, parce qu'elle n'était gênante en rien, aux affaires, aux spectacles, aux jeux, aux plaisirs ; identifiée avec la poésie et les arts ; solennelle présidente au Forum et au sénat ; douce habitante de tous les foyers domestiques, convive indulgente de toutes les tables, vieille amie de toutes les familles ; la religion entraînait pour quelque chose dans toutes les affections, toutes les coutumes, toutes les convenances de la vie. On ne s'abordait pas sans que les paroles habituelles du salut ne la missent en tiers avec les deux amis. Pour se déshabituer d'elle, il aurait fallu se déshabituer de toute chose, secouer sa vie publique, sa vie de famille, rompre avec tout : c'est ce que les philosophes n'ont jamais fait, et ce que les chrétiens seuls ont su faire.

Telle était la puissance du polythéisme : incapable d'enseigner, de conduire, d'améliorer la race humaine, de diriger l'homme ou de servir la société ; et néanmoins profondément enraciné, par ses vices mêmes, dans l'esprit des peuples.

(1) Plin. II. 7. Deos digitis gestant..... non matrimonia, non liberos, nisi juben-
tibus sacris, deligunt.



DES MOEURS.

CHAPITRE PREMIER.

La société.

§ I. — ENTRÉE DANS ROME.

Tout à l'heure, au moment de faire connaître la politique de Rome et les bases sur lesquelles était constitué son empire, nous avons dû jeter un coup d'œil sur ses provinces, et dans un rapide voyage étudier la forme extérieure du monde que Rome avait soumis et auquel Rome commandait. Aujourd'hui, avant de décrire les mœurs et la vie sociale du monde romain, c'est dans Rome elle-même, ce semble, que nous devons entrer : Rome est la cité maîtresse, la cité dans laquelle le monde se réunit et se mêle, dans laquelle les nuances s'effacent, les contradictions se balancent, les contrastes s'établissent ; c'est en elle que nous devons aujourd'hui, autant qu'il est en nous, montrer l'empire dans toute sa puissance et toute sa vie.

Reprenons donc notre course. Nous avons côtoyé l'Italie, et nous étions entrés dans le golfe de Naples, dans ce magnifique amphithéâtre où, depuis vingt siècles, on vient pour respirer et pour vivre : les Romains eussent dit, comme le Tasse : « Voir Naples et puis mourir ! » A Pouzzol, nous avons

posé le pied sur la terre italique, et nous suivons lentement la voie Appia, dont les bords sont alternativement semés de villas et de sépulcres.

A ce double signe reconnaissez l'Italie. Çà et là, au milieu d'une campagne aride et poudreuse, ou bien parmi des marais fiévreux, non loin d'un palais magnifique, un esclave, les fers aux pieds, cultive paresseusement une terre qui n'est pas à lui. Le champ des robustes Sabins a été livré, pour redire l'expression hardie de Pline, à des mains enchaînées, à des pieds liés par les entraves, à des visages marqués au fer (1). La culture joyeuse et libre a été chassée par la culture servile et sans cœur, le père de famille par l'esclave de la glèbe, qui tous les soirs va dormir garrotté dans les cellules souterraines de l'ergastule. Ce n'est pas assez : les parcs et les villas ont encore rétréci l'espace que pouvait parcourir la charrue ; entre le travail nonchalant de l'esclave et la stérile magnificence du maître, entre le champ à moitié déserté par une bêche indolente, et l'enclos planté à grands frais d'arbres étrangers et inutiles, le sol du Latium, tourmenté par le caprice et desséché par l'égoïsme, s'est refusé à l'homme, et son aspect s'est profondément attristé. Ce sont de loin en loin les vapeurs menaçantes de ses marais, les ruines de ses villes, signes de l'atonie de cette terre qui ne nourrit plus ses habitants : et quand, à travers cette plaine poudreuse et résonnante, le silence des villas et des tombeaux dont ce sol est si riche, est par hasard interrompu par le cri plaintif du pâle esclave ou par le bruit de ferraille de l'ergastule, on se sent auprès de Rome, et on respire cet air qu'elle répand autour d'elle, cet air de servitude, de magnificence et de mort.

Peu à peu, sur la ligne droite et claire de l'horizon, la grande ville apparaît, mélange confus d'édifices qu'enveloppe un nuage de fumée ; Rome, que Virgile appelle « la plus belle

(1) Impediti pedes, vinetæ manus, inscripti vultus. Pline. II. N. VII. 4.

des choses (1), » cité commune de toute la terre, capitale de tous les peuples, ouverte à tous (2); abrégé du monde (3), ville des villes (4); Rome chantée par les poètes, exaltée par les orateurs, maudite et admirée des philosophes, et qu'après tout ses panégyristes n'ont pas trompée lorsqu'ils l'appelaient la ville éternelle.

Éternelle, il est vrai, non par la force, comme elle prétend l'être, mais, ce qu'elle n'espère point, par l'intelligence; non par les armes, mais par la parole! Rare et glorieux destin de cette cité, que Dieu fit pour le commandement, qui ne perdit l'empire des choses que pour ressaisir l'empire plus glorieux de la pensée! la plus grande, sans nul doute, de la civilisation et de l'histoire, et qui comptera deux mille ans et plus de royauté sur la partie civilisée du monde! Un jour la Rome chrétienne, au-dessus de ce bruit et de cette poussière qui enveloppe les monuments de la Rome impériale, se fera reconnaître par la croix du Vatican, plus proche du ciel et plus évidente, symbole d'élévation et d'unité.

Mais à mesure que nous marchons, Rome nous environne, naît, et, pour ainsi dire, s'épaissit autour de nous. « On ne sait où elle commence, on ne sait où elle finit. En quelque lieu que l'on se pose, on peut se croire au centre (5). » Peu à peu ces maisons disséminées aux avant-postes de la cité, le *suburbanum* du riche, le *tugurium* du pauvre, les tombeaux épars, les chapelles isolées se rapprochent, serrent leurs rangs, s'alignent en rues et deviennent ville. Un faubourg de Rome est presque une cité, simple vestibule de celle qu'on nomme *la ville* (6).

Continuons notre route, franchissons à la porte Capène le

(1) « Rerum pulcherrima Roma. » Virgile, *Georg.* — (2) Aristides Rhetor.

(3) Athénée. — (4) Polemo sophista *apud Galen.*

(5) Dionys. Halic. — Aristides.

(6) *Exspatiantia tecta multas addidère urbes* (Pline, *Hist. Nat.* III. 5). — Sur les faubourgs de Rome, V. la note II à la fin du volume et surtout la citation qui y est faite de Denys d'Halicarnasse.

Pomérium de Servius ; traversons le centre de ce tourbillon et de cette magnificence, le cœur de la cité, son Forum ; et si, troublés par le flux et le reflux de tout ce peuple agité dans Rome comme la mer dans son bassin, nous voulons nous recueillir et contempler un peu, montons au Janicule, où, séparés par le Tibre de la portion vivante de la ville, nous pourrons la dominer d'un regard.

C'est ici le lieu de rappeler comment est née, comment s'est formée, comment s'est accrue cette grande cité. Ces deux buttes, Saturnia et Palatium, celle-ci village de chaume fondé par Évandré, celle-là cratère d'un volcan éteint, et entre elles la vallée marécageuse qui est aujourd'hui le Forum : voilà l'étroit espace d'où Rome est partie. Mais ses progrès ont été rapides. Quelque doute qu'on puisse jeter sur les premières traditions romaines, il est clair qu'après la puissance morale, qui doit passer avant tout, la réunion immédiate sur un seul point d'une population compacte et nombreuse a été la grande cause des premiers triomphes de Rome. L'asile de brigands ouvert par Romulus, l'enlèvement des Sabines sont les indications historiques, ou, si l'on veut, symboliques de ce fait. Rome, dès son premier jour, a été la ville de la Force (*ἰσχυρία*) ; dès son premier jour, comme un enfant vigoureux, elle a marché et elle s'est fait craindre. Puissante par le grand nombre d'hommes qu'elle tenait réunis sur son territoire, elle a plus facilement écrasé les bourgades dispersées de la Sabine et du Latium. Ces peuples vaincus sont venus la grossir à leur tour ; 175 années après l'époque que l'on assigne à sa fondation, Servius Tullius comptait 83,000 citoyens (1) en état de porter les armes, et lui traçait une enceinte où pouvaient habiter 260,000 hommes (2).

(1) Tite-Live. I. 44.

(2) L'enceinte du Pomérium contenait 638 hectares 72 ares carrés, et M. Delamalle estime qu'elle pouvait renfermer une population de 266,684 habitants.

Cette enceinte fut le Pomérium, limite sacrée, inviolable, qu'à personne il n'était permis de déplacer (1). Au dedans et au dehors du mur s'étendait un espace consacré, limité par des bornes, interdit à la truelle et à la charrue (2). Mais bientôt Rome s'est sentie à l'étroit dans cette vaste enceinte. A mesure que ses armes conquièrent et envahissent l'Italie, l'Italie l'envahit à son tour. J'ai dit ailleurs (3) ce qui rendait le séjour de Rome si désirable et si envié. Dès la seconde moitié du VI^e siècle, les villes italiennes se plaignent d'être abandonnées; Rome, au contraire, de ne pas suffire aux nouveaux citoyens qui l'envahissent (4). Un jour, 12,000 familles latines sont expulsées; une autre fois 16,000 habitants sont relégués hors de Rome; au premier jour de disette les

(1) Pomerium est locus intrà agrum effatum per totius urbis circuitum pone muros regionibus determinatus qui facit finem urbani auspicii. Gellius, XIII. 14. V. aussi Tite-Live. I. 44. Festus, in Fragmentis v^o Pomœrium. Varro de linguâ latinâ, V. 7. Le Pomérium ne pouvait être agrandi que par ceux qui avaient conquis une province sur les Barbares. Il le fut par Sylla, en 674 (Festus. *Ibid.* Tacite. Sénèq., de Brevitate vitæ); — par César, en 710 (Dion. 43. Gellius. *Ibid.*); — par Auguste, en 740 (Dion. LV. 6); — par Claude (Gellius. *Ibid.* Tacite, Ann. XII. 23. 24); — par Néron et Trajan (Vopiscus, in Aurel. 21). Mais ces agrandissements furent en général peu considérables. Denys d'Halicarnasse écrivait au temps d'Auguste: « L'enceinte de la ville (l'enceinte légale, le Pomérium) ne s'est pas étendue davantage; le dieu, dit-on, ne le permettant pas. » IV. 13.

(2) Tite-Live. I. 44. Neque arari, neque habitari fas erat. Sur le caractère sacré des murailles, V. le Digeste, 1 et 2, De rerum divisione.

(3) Tom. I, p. 14, 17, 18, 197.

(4) V. t. I, p. 18. En 565, le sénat expulsa de Rome 12,000 familles latines qui s'y étaient introduites en se faisant inscrire dans le recensement de 550. « La multitude des étrangers, dit Tite-Live, encombrait déjà la ville. » XXXIX, 3.

En 575, les magistrats latins se plaignent par deux fois qu'ils ne peuvent plus fournir leur contingent de soldats, à cause du grand nombre de leurs compatriotes qui vont s'établir à Rome; leurs villes sont désertes, leurs terres délaissées. Pour faire leurs fils citoyens romains, les Latins les vendaient comme esclaves. On renvoya dans le Latium les familles émigrées. La loi déjà ne permettait au Latin de devenir citoyen qu'autant qu'il laissait chez lui un fils (Tite-Live. XLI. 8). On voit que la tendance de l'Italie à se dépeupler au profit de Rome était déjà bien ancienne.

En 581, 16,000 hommes furent encore expulsés. — En 626, une loi Junia du tribun Junius Pennus expulsa tous les étrangers (Cic., de Offic. III. 11, in Bruto, 28. Festus

étrangers sont mis sans pitié hors des murs. Les citoyens sont déportés chaque jour dans de lointaines colonies (1).

Remèdes inutiles ! Comment tenir fermées les portes de Rome, quand hors de Rome on ne trouve point à vivre, et que dans Rome on vit pour rien ! La misère du paysan et les distributions de blé dont s'engraisse le citadin ne suffisent-elles pas pour expliquer une affluence inévitable vers la cité ? Les laboureurs oisifs, les vétérans ruinés, les affranchis qui n'ont pas de pain, tous viennent en chercher dans Rome (2).

Aussi la place manque (3). Il faut que Rome se serre, que ses demeures se pressent, que leurs étages s'amoncellent, que les toits surplombent sur des rues étroites et tortueuses (4). Bientôt, après être allée gravir l'une après l'autre chacune des sept fameuses collines, Rome descend dans la

V^o Republica); — En 632, une loi Fannia, tous les Latins ou Italiens (Appien, de Bello. Civ. I. 23. Plutarq., in Grach. 12. Cicér., in Bruto, 26, et pro Sextio 13); — En 658, la loi Mucia Licinia, tous les étrangers établis à Rome et qui se portaient pour citoyens romains; cette mesure, portant principalement sur des Italiens, fut la cause de la guerre sociale (Cic. pro, Balbo. 21. Ascon., in Cornelio).—Une loi Papia en 687, tous les étrangers à l'Italie (Dion. XXXVII. 9. Cic., in Rullum, I. 4. Off. III. 11. Pro Archia, 5. In Brut. 8. Ad Attic. IV. 16). — En 759, sous Auguste, V. tom. I. p. 197.

(1) Rullus voulait transporter à Capoue 5,000 familles (Cicéron, de Lege Agraria); César y en établit 20,000, choisies parmi les plus nombreuses (Suétone, in Cæs. 20). Plus tard il transporta dans des colonies extra-italiques 80,000 citoyens, c'est-à-dire 80,000 familles (*Id.* 42).

(2) Salluste, in Catilinâ, 38. *Id.* de ordin. republ. Appien, B. C. II. 17. Suétone, in Augusto 41. Dion. LIII.

(3) Rullus se plaignait de l'encombrement de Rome : « Exhauriendam esse urbem » (Cic., in Rullum), et Cicéron qui lui reproche de parler du peuple avec mépris renouvelle à son tour la même plainte : « Sentinam urbis exhauriri posse. » Att. I. 19.

(4) Roma in montibus posita et convallibus, *cœnaculis sublata et suspensa*, non optimis viis, angustissimis semitis. Cic., in Rull. II. 35. Arcetis itineribus huc illucque flexis atque enormibus vicis, qualis vetus Roma fuit (Tacite, Ann. XV. 38). Roma in altum propter civium frequentiam *œdificata*. dit l'architecte Vitruve. II; Rome, après l'incendie de Brennus, avait été fort irrégulièrement rebâtie. Tite-Live. V. 55. Diod. Sic. XIV. 116.

Vicinus meus est manue tangi

De nostris Nevius potest fenestris.

Martial.

plaine, franchit en dépit des augures la limite de son Pomérium, jette des ponts sur le Tibre, sème des toits sur le Vatican, s'épanouit dans les campagnes du Latium, s'ouvre de plus en plus pour recevoir dans son sein l'Italie d'abord, bientôt le monde. Vers Tibur, vers Aricie; le long du Tibre surtout, au nord, vers le pont Milvius, au midi vers Ostie, sur cette route de la mer sans cesse parcourue par les étrangers qui apportent à Rome ses voluptés et son pain, sur ce chemin de halage du Tibre par où le monde débarque chez elle, Rome pousse ses faubourgs et allonge ses bras de géant.

Plus tard, les immenses et rapides conquêtes du dernier siècle, la fin des guerres civiles, les jours pacifiques de la domination d'Auguste, sont venus grossir encore cette ville « formée, dit Cicéron, de la réunion de tous les peuples (1). » A cette foule toujours plus pressée, César avait ouvert un Forum nouveau; Auguste lui en ouvre un encore (2). César avait trouvé monté à 320,000 le nombre de ceux qui recevaient les frumentations, et l'avait réduit à 150,000 (3); Auguste, malgré ses efforts, le voit remonter à 200 et même 320,000 (4). Pour suffire à cette affluence, César avait médité un vaste projet qui déplaçait le Tibre, couvrait de maisons le Champ-de-Mars, conduisait le Pomérium jusqu'au pont Milvius, et doublait presque la Rome légale (5). Pour satis-

(1) Roma, civitas ex nationum consensu constituta. Q. Cicéron, de Petit. consul.

(2) Suctone, in Augusto, 29.

(3) 150,000 hommes ou peut-être 150,000 familles. V. le passage de Suétone, 41. — Ce passage s'accorde avec ceux qui nous font connaître le prix total des frumentations, et qui supposent un nombre de 1,500,000 individus assez équivalent aux 320,000 familles dont il vient d'être question. Il faut supposer alors que les distributions s'étendaient aux citoyens qui habitaient le voisinage de Rome, car Rome n'a jamais pu contenir une telle population.

(4) En 747, 320,000. — En 748, plus de 200,000. Lapis Ancyr. Dion. LV. 15. Mais ici il s'agit d'hommes et non de familles, et d'hommes habitant dans la ville même de Rome. — Plebi quæ tum frumentum publicum accipiebat; ea millia hominum paulò plura quàm ducenta fuerunt..... 320 millibus plebis urbanæ..... Lapis Ancyr.

(5) Cic., Att. XIII. 20. 36. 35.

faire aux besoins de tant de peuple, Auguste ouvrait des bains, des piscines, des fontaines sans nombre; il construisait ou réparait sept aqueducs (1). Il était forcé de limiter à 70 pieds (2) la hauteur de ces maisons immenses, où le peuple venait s'amonceler. Après lui deux nouveaux aqueducs se sont élevés encore, et Néron songe à conduire autour de Rome un fossé immense qui eût ajouté le port d'Ostie dans son enceinte (3).

Rome, en effet, n'a pas seulement franchi, elle a effacé son Pomérium; cette enceinte sacrée, ce terrain qui devait rester éternellement libre, se laisse à peine reconnaître. Les murs de Servius disparaissent derrière les maisons qui se sont appuyées sur eux (4). La Rome légale (*Urbs*) (5) se distingue avec peine de la Rome irrégulière; et ainsi répandue au loin sur cette terre antique du Latium, centre prédestiné de la Péninsule, point d'intersection de toutes les vieilles races italiques, Rome semble, selon l'imagination fantastique et

(1) La masse d'eau amenée par les aqueducs était équivalente à une rivière large de 30 pieds, profonde de 6, et dont la vitesse serait de 30 pouces par seconde. — Rondelet, sur Frontin.

(2) Strabon. V. 3. Elle fut réglée de nouveau par Néron (Tacite, *Annal.* XV. 43), puis par Trajan qui la fit descendre à 60 pieds (Aur. Victor., *Ep.* 13). La population de Rome avait pu diminuer depuis Auguste.

(3) Suétone, in *Neron.* 16.

(4) On voit par Aulu-Gelle (XIII. 14) que de son temps on ignorait communément que Claude avait compris l'Aventin dans le Pomérium : c'était donc une distinction purement légale qui n'apparaissait point aux yeux, et qui n'avait d'importance que par rapport aux auspices et aux cérémonies religieuses.

» Si l'on veut, dit Denys d'Halicarnasse (IV), mesurer le périmètre de Rome sur les murs qui sont peu faciles à suivre, à cause des maisons qui y tiennent de toutes parts, lesquelles néanmoins en beaucoup d'endroits laissent voir les restes des anciennes murailles.... » Tite-Live dit aussi : « On a bâti la partie intérieure du Pomérium. » *Loco citato.*

(5) *Urbs* désignait ce qui était contenu dans l'enceinte du Pomérium; *Roma*, la ville tout entière avec les faubourgs. Paul. Digeste, loi 2, De verborum significatione; Ulpien. *Ibid.* 139. Ad legem Juliam et Pappiam. Alfenus, loi 87, De verborum significatione. Ainsi les habitants des faubourgs étaient censés natifs de Rome. Loi 147. *Ibid.*

hardie d'un de ses rhéteurs (1), la blanche neige dont parle Homère, qui couvre et le sommet des montagnes, et les vastes plaines, et les fertiles cultures de l'homme.

Chaque ville a son centre, d'autant plus imposant et reconnaissable, qu'elle est elle-même plus puissante. Ce sera l'hôtel-de-ville des communes flamandes, la seigneurie des villes lombardes; à Londres, sa Tour; à Paris, le Louvre, le Palais-de-Justice et l'Hôtel-de-Ville, dont l'ensemble rappelle les trois éléments de notre vie nationale, la royauté, le parlement, la bourgeoisie. Venise, cette Rome de l'Adriatique, ville de fugitifs comme elle, qui s'est agrandie sur les eaux comme Rome sur la terre, grande politique aussi et religieuse observatrice de sa vie historique, dans laquelle, comme dans Rome, toute chose a sa date et sa raison héréditaires; Venise a dans son enceinte deux points solennellement marqués aux armes de la Seigneurie : la place Saint-Marc, son Forum, et l'Arsenal, son Capitole. Là, toutes les ressources de la paix; ici, celles de la guerre. Dans l'arsenal les armes et les vaisseaux. Autour de la place, la religion a son église, dont les ornements, les reliques, les murailles mêmes ont été conquises par de saintes victoires; la *souveraineté* a son palais, et, flottant devant lui, les gonfanons des quatre royaumes dont est reine cette république marchande; le plaisir a ses cafés, institution nationale de Venise; la gloire, ses trophées et ses chefs-d'œuvre; l'histoire patriarcale et familière a ses souvenirs, l'humble patron des pêcheurs en face du lion ailé de Saint-Marc. Et, pour lier l'un à l'autre ces deux centres de la vie vénitienne, s'étend la plus belle rue marchande qui soit au monde, le quai des Esclavons, bordé par la mer et prolongé par le grand canal.

A Rome les proportions étaient plus grandes encore. Partez du pied de la colline des Jardins (*Monte-Pincio*), rapprochez-vous du Tibre, parcourez le Champ-de-Mars, pénétrez dans

(1) Aristides Rhetor, de urbe Româ.

le Pomérium par la porte triomphale, traversez ensuite le Forum, montez sur le Palatin, enfoncez-vous jusqu'à l'extrémité du grand cirque; c'est cet espace de trois ou quatre milles de longueur qui est la Rome solennelle, monumentale et publique. Le Forum, siège de ses délibérations, le Champ-de-Mars, théâtre de ses récréations viriles, le Capitole, sa citadelle et son temple se rejoignent par une foule de monuments : ici la colline des Jardins et sa verdure entremêlée de mausolées; au bas, la voie Flaminia bordée de statues, et le champ d'Agrippa, que ce seul homme a couvert de somptueux édifices (1); là, cette immensité de portiques où se promène la foule paresseuse, tandis que la foule active et jeune lutte dans le Champ-de-Mars ou nage dans le Tibre; l'*Area* du Capitole, Forum des dieux; les toits dorés du Palatin, séjour d'un dieu plus grand, César; la longue enfilade des marchés; les *Septa Julia*, le Palais-Royal de Rome; la Voie Sacrée, sa rue Saint-Honoré, théâtre des flâneuses rêveries d'Horace (2), en un mot la Rome boutiquière et marchande. Par là, nous touchons le Forum, la Maison de ville des Romains, en plein air (en plein Jupiter, *sub dio*), le Forum avec ses temples, ses basiliques retentissantes de la clameur du barreau et de la bourdonnante trépidation du commerce; avec le sénat et les rostres, muets emblèmes de la liberté morte; les portiques et les bains, vivants symboles de la volupté toujours vivante; le Lupercal et le Comice, souvenirs paternels de la Rome antique; la colonne dorée, ombilic du monde, d'où partent toutes les voies de l'empire et d'où les distances se comptent jusqu'à la Clyde d'un côté et jusqu'à l'Euphrate de l'autre : le Forum, place unique dans le monde,

(1) Le Panthéon, les Thermes, la Piscine d'Agrippa, le portique de Neptune. V. Suétone, in Augusto. XXIX. Pline. XXXVI. 15. Dion. LIII. Strabon. V.

(2) Ibam fortè Viâ Sacrà, sicut meus est mos,
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

qui, avec ses quelques toises de terrain, tient dans l'histoire plus d'espace que des royaumes entiers.

Rome ne s'est pas départie de son centre. Voyez comme elle fourmille au Forum; c'est là que bat son cœur, ses veines y aboutissent; son peuple, comme le sang, circule sans cesse de ses demeures au Forum, du Forum à ses demeures. Le matin, autour des rostres et des basiliques; à midi retournant faire la sieste dans ses maisons; puis ensuite à la grande palestra du Champ-de-Mars; puis au bain, jusqu'à ce que le coucher du soleil le ramène au souper domestique, il va toujours chercher la vie, la pensée et le soleil dans ce magnifique emplacement du Forum et du Champ-de-Mars, que l'on peut appeler les parties nobles de Rome. On habite ailleurs, mais c'est là qu'on vit. Grâce au nombre de monuments qui encombrent cette portion de Rome, les maisons y peuvent à peine trouver une place étroite; la vie privée en est chassée par la vie publique, les citoyens par la cité, les mortels par les dieux, les hommes d'os et de chair par les hommes de marbre et d'airain; à tel point qu'il a fallu, à plusieurs reprises (1), déblayer le Forum du peuple de statues qui l'encombraient. Refoulée en arrière, la vie domestique s'est éloignée le moins qu'elle a pu; les riches et les nobles ont planté leurs demeures dans le quartier des Carènes, sur la croupe des collines qui dominant le Forum (de là cette locution, descendre au Forum); les pauvres, dans les détours fangeux de la Suburra, ou plus en arrière, dans les faubourgs, au delà du Pomérium.

Pour en finir, mesurez d'un regard tout le reste de Rome, et comptez, s'il se peut, tout ce qui vit, tout ce qui pense,

(1) Auguste fut obligé de transporter dans le Champ-de-Mars les statues qui encombraient l'Aréa du Capitole (Suétone, in Caligulâ. 34). V. aussi Pline, liv. XXXIV, chap. V. Caligula à son tour renverse et détruit les statues, et défend d'élever à qui que ce soit une statue sans sa permission. (Suétone. *Ibid.*) Rome étant pleine d'images et de statues, Claude en fit transporter ailleurs un certain nombre et défendit d'ériger une statue sans la permission du sénat. Dion, liv. I.X.

tout ce qui meurt dans cette ville sans enceinte. Au loin, les maisons sont éparses et respirent à l'aise ; plus près du centre, elles sont l'image d'une foule de peuple qui s'amoncelle, se coudoie, et dont les têtes se serrent et se dressent pour regarder les unes au-dessus des autres. Laissant à peine entre elles de longues ruelles étroites, irrégulières, tortueuses, accumulant leurs étages jusqu'à la hauteur qu'Auguste leur a fixée, hissées sur leurs assises de ciment, étayées par leurs piles énormes, elles semblent, cependant, comme trembler de leur hauteur, et par d'épaisses solives s'appuient les unes sur les autres, s'épaulant avec effort pour ne former qu'une masse unique, qui voit le Forum à ses pieds et le Capitole face à face (1). Sur les sommités de ces toits règne le niveau des terrasses, sol factice ouvert aux pas de la multitude ; et, dit un ancien, il y a plusieurs villes en hauteur, comme il y en a plusieurs en étendue.

C'est que les hommes sont pressés là comme les demeures ; non-seulement les hommes, mais les peuples, les langues, les dieux (2). Il y a une ville des Cappadociens, une ville des Scythes, une ville des Juifs, une armée de soldats, un peuple de courtisanes, un monde d'esclaves. Plus encore que de tout le reste, il y a de cette multitude sans nom, sans condition et sans patrie : peuple mêlé, de toute origine, de toute croyance ; peuple romain presque tout entier né de

(1) J'évite de citer ici les rhéteurs et les philosophes. On vient de lire Cicéron ; Vitruve, écrivain positif, dit aussi : « . . . Pilis lapideis, structuris testaceis, parietibus cæmenticiis. » Liv. II. Le grand nombre des écroulements obligea Auguste de restreindre la hauteur des édifices à 70 pieds. V. encore Sénèque, Controverse. II. 9. Pline, Hist. Nat. III. 15. Juvénal. III. 269.

(2) Polemo sophista apud Galenum. Frequentia cui vix Immensa tecta sufficiunt... Videbis majorem partem esse quæ relictis sedibus venerit in maximam urbem, sed non suam. Sénèque, ad Helviam, chap. 6. — Sur le grand nombre des Juifs habitant à Rome, V. Josèphe, Antiquités, où il parle de 8,000 Juifs demeurant à Rome qui se joignirent à une demande adressée à Auguste par leurs frères de Judée. XVII. 12. — Sous Tibère, 4,000 affranchis juifs furent transportés en Sardaigne. Josèphe Antiquités. XVIII. 5. Tacite, Annal. II. 15. Suétone, in Tiberio. 26.

races étrangères, peuple libre presque tout entier né dans l'esclavage, peuple fainéant et fortuné qui ne possède pas un sesterce, qui a pour bien l'air de Rome, l'eau des bains et des aqueducs, le soleil du champ-de-Mars et la largesse des empereurs. César et Auguste, pour plaire à cette multitude aux mille langues, lui ont donné des histrions qui débitaient leurs lazzis dans tous les idiomes, et à la mort du Dieu Jules, qui avait ouvert la cité aux étrangers, autour de son bûcher nuit et jour gardé par les Juifs, toutes les nations sont venues tour à tour (lugubre et redoutable spectacle!) hurler, chacune à sa mode, leurs lamentations barbares (1).

Au moment où cette Babylone, selon l'expression de l'apôtre saint Pierre (2), se retire pour la nuit, asseyons-nous pour recueillir la voix de cette grande cité, et pour comprendre ce qu'elle va nous enseigner. Que fait là tout ce peuple? quelle est sa pensée? quelle est sa vie? Nous avons assez interrogé la pierre, l'airain et le marbre; interrogeons la pensée humaine.

§ II. — L'ESCLAVE.

La réponse est tout entière dans un seul mot : l'esclavage ! Non-seulement l'esclavage proprement dit est la base pratique de la société, de sorte que sans lui il n'y aurait ni république, ni fortune, ni famille, ni liberté, telles qu'elles sont constituées; mais encore, dans tous les ordres et à tous les degrés, existe un esclavage plus déguisé, aussi réel : et tous les rapports sociaux sont modelés sur le rapport de l'esclave au

(1) Suétone, in Cæsare, chap. 84. Suétone, in Cæsare. 39. in Augusto. 43. — Ces derniers faits sont positifs, mais il ne faut pas prendre à la lettre les paroles emphatiques des rhéteurs, des sophistes, ou même de Sénèque et de Pline. J'ai dû rendre dans son exagération même l'impression que devait produire sur un provincial la vue de la grandeur et de la magnificence de Rome; du reste, V. la note à la fin du volume. — (2) I Petr. V. 13.

maître, de même qu'au moyen âge ils se modèleront sur le rapport du vassal au suzerain.

Pour le comprendre, parcourons les quatre degrés de la hiérarchie romaine : l'esclave, le client, le sujet et César.

Voyez l'esclave ; je ne dis pas l'esclave chéri de son maître, le chanteur ou le comédien spirituel, le médecin heureux, le précepteur érudit ; je dis encore moins la folle, le bouffon, l'eunuque, le joueur de lyre, l'improvisateur habile : mais le pauvre esclave ordinaire, plébéien de cette nation domestique qui habite le palais d'un riche ; celui qui, perdu dans cette foule, connaît à peine son maître et n'en est certes pas connu ; celui qu'on a acheté 425 francs au Forum (1), sur les tréteaux d'un maquignon ; — le *janitor*, immeuble par destination et qu'on vend avec la maison, scellé, pour ainsi dire, dans le mur de sa loge par une chaîne qui le prend à la ceinture, comme le chien dont la niche fait face à la sienne : — ou le *vicarius*, l'esclave d'un esclave (2) ; — ou celui qui, debout à la table de son maître pendant les nuits d'orgie, voit la verge prête à le punir pour une parole, un sourire, un étournement, un souffle ; qui, courbé aux pieds des buveurs ivres, essuie les ignobles traces de leur intempérance (3). C'est bien là celui sur lequel tombe et toute l'ignominie domestique et tout le mépris légal ; c'est l'être méprisé auquel, pour ne point profaner sa parole, son maître souvent ne parle que par signes et au besoin par écrit (4) : vrai gibier de fouet et de

(1) 500 dragmes, *quingentis empto drachmis*, Horace. II. satir. VII. 43. M. Delamalle, dans son chapitre sur le prix des esclaves, croit pouvoir fixer, d'après Columelle et d'autres autorités, le prix de l'esclave cultivateur à 1,500 ou 2,000 fr. Mais cet esclave qui produisait un revenu pouvait être plus cher que l'esclave improductif de la ville. Dans un autre passage d'Horace. II. Ep. II. v. 5, on demande 8,000 sesterces (1,600 fr.) d'un esclave urbain, mais celui-là a de l'éducation et des talents.

(2) V. loi 17. Digeste, de Peculio. Plutarque, in Catone.

(3) Sénèque, Ep. 47.

(4) Nil unquam se domi nisi *nutu* aut *manu* significasse, vel si plura demonstranda essent, *scripto usum, ne vocem consociaret* (Tacit., Ann. XIII. 23). C'est l'affranchi Pallas que Tacite fait ainsi parler.

prison, dont la loi compte la vie pour si peu de chose, que dans une enquête judiciaire, accusé ou même témoin, on ne l'interroge que sur le chevalet (1), et que, sur la réquisition d'un plaideur, son maître l'envoie sans difficulté au tortureur, se faisant seulement donner caution pour le déchet qui pourra résulter de la torture (2).

L'esclave est au-dessous de l'homme ; les plus généreux le considèrent comme faisant partie d'une *seconde espèce humaine* (3). Selon le droit (4), ce n'est plus un homme, ce n'est plus une intelligence, c'est une chose. Si l'esclave ou le bœuf cause un dommage, le maître en est responsable, et le plaignant, à titre d'indemnité, se fait adjuger l'animal nuisible. Réciproquement, si on le tue, on le paye au maître ; si on casse une jambe au cheval, si on pousse l'esclave au meurtre ou à la débauche, en un mot, si on diminue la valeur de l'un ou de l'autre, la loi donne action pour esclave ou pour cheval gâté (5), et le déchet se payera double.

La générosité du maître, il est vrai, viendra au secours de l'esclave. Contre la loi qui lui interdit le mariage, le maître lui permettra un quasi-mariage, un concubinage (*contubernium*), illégale et passagère union qu'il n'accordera parfois que pour de l'argent. Mais pour ses enfants, ou plutôt les en-

(1) Sénèque, *Epist.* 47 ; de *Irâ.* III. 35. Ainsi, on soumettait à la torture les esclaves d'une succession, afin de connaître l'état du patrimoine : c'était une manière de faire inventaire.

(2) C'est ce qui s'appelait l'action *deterioris facti servi*. Paul., *Sent.* V, 16, § 3, lire tout ce titre sur la torture des esclaves.

(3) Florus. III. 20 (*Servi*) per fortunam in omnia obnoxii, quasi secundum hominum genus sunt.

(4) L'esclave est réputé sans droit, loi 3. Digeste, de *Capite minutis* ; loi 20. § 7. D. Qui testament. ; — incapable de toute propriété. Caus., *Institut.* I. 52 ; II. 86-89. 91. 95.

(5) Action *servi corrupti*. — Le droit romain fournirait au sujet des esclaves tout un volume de passages curieux, dans lesquels, du reste, on ne trouve que les conséquences d'un même principe déduites avec cette logique qui caractérise les jurisconsultes de Rome. En voici un seul : « 210. Par le premier chef de la loi Aquilia, il est

fants de sa concubine (car le droit ne reconnaît pas de paternité entre esclaves), ils sont le croît d'un animal domestique, incontestable propriété du maître; on a disputé seulement sur la question de savoir s'ils appartiennent à l'usufruitier. — Il est vrai encore que, malgré la loi qui ne reconnaît à l'esclave aucune propriété, le maître tolère qu'après bien des veilles, bien des jeûnes volontaires, bien des labeurs ajoutés aux labeurs de la maison, il garde quelque chose de l'argent qui paye son industrie, qu'il ait une sorte de propriété illégale, que parfois il en dispose par un quasi-testament, toujours sous l'approbation et le *veto* sans appel de son maître (1). En six ans, s'il est laborieux et sobre, et toujours si le maître le veut bien, il peut se racheter, mais il faudra qu'il souffre et travaille, qu'au besoin il demande au vol et à la débauche l'argent que l'industrie ne lui donne pas. Il faudra qu'il renonce à sa seule consolation, aux joies de la *popina*, où, pendant que le maître prend part à un festin, ses esclaves l'attendent, jouent aux dés, médisent de lui, en soupant pour deux as. Il faudra encore que, sur ce mince pécule, la future générosité de son maître s'achète par des présents : présents pour le jour de sa naissance, présents pour le mariage

pourvu à ce que tout homme qui aura tué sans droit, soit un homme, soit un des quadrupèdes qualifiés animaux domestiques, appartenant à autrui, soit condamné à payer au maître une somme égale à la plus grande valeur de cet objet depuis un an. — 212. On ne doit pas seulement tenir compte de la valeur corporelle; mais, au contraire, si la perte de l'esclave occasionne au maître un dommage plus grand que la valeur propre de l'esclave, il en faut tenir compte. Ainsi, si mon esclave a été institué héritier, et s'il est tué avant que, par mon ordre, il n'ait accepté l'hérédité, il faut encore, outre son prix, me payer la valeur de l'hérédité perdue. De même, si de deux jumeaux, de deux comédiens ou de deux musiciens on a tué l'un, on doit compter et le prix du mort et la dépréciation que sa mort a occasionnée sur la valeur du survivant. De même, si d'un attelage on a tué une mule, ou d'un quadrigé un cheval. — 213. Celui dont l'esclave a été tué a le choix, ou de poursuivre par la voie criminelle, ou de réclamer une indemnité en vertu de la loi *Aquiliana* » (Caii Institut. III).

(1) Cicéron, *Philippiq.* VIII, chap. 11. C'est ce que Pline permettait à ses esclaves par un acte tout particulier de sa générosité. *Liv.* VIII. *Epit.* 7. Sur l'état des esclaves en général. *V.* ci-dessus, tome I, p. 378 et s.

de son fils, présents pour les couches de sa fille (1). Après tout cela, si dans l'intervalle son maître ne l'a pas vendu, gardant le pécule qui par le droit appartient au maître; si quelque clause de son achat ou du testament qui l'a légué n'interdit pas l'affranchissement (2); si son maître ne lui manque point de parole (3); si enfin les lois contre les affranchissements, « lois méchantes et jalouses (4), » ne lui disputent pas sa liberté : il sera libre.

Cette attente lui paraîtra-t-elle trop longue? prendra-t-il la fuite? tout est en éveil pour l'atteindre : reprendre le fugitif est affaire d'état; toute la civilisation va lui courir sus. Des *fugitivaires*, dont c'est le métier, l'auront bientôt ramené à son maître, et la lettre F, marquée sur son front avec un fer rouge, avertira qu'on prenne garde à lui (5).

Je l'ai déjà dit, l'excès du mal avait fini par amener un commencement de remède; la police impériale était intervenue entre le maître et l'esclave. Mais le fouet et les fers restent toujours dans les droits du maître, l'ergastule n'est point détruit; le maître peut toujours envoyer l'esclave bêcher la terre ou creuser les mines, la chaîne aux pieds et la tête rasée à moitié, pour qu'on le reconnaisse s'il s'enfuit (6). Le maître peut le vendre sous la condition qu'on ne l'affranchira pas, qu'on l'emploiera aux travaux les plus durs, qu'on l'em mènera dans une province lointaine. La loi même, toujours alarmée, ajoutera à ses rigueurs : l'interdiction d'une province quelconque entraîne toujours celle de l'Italie; l'interdiction d'une ville, quelle qu'elle soit, entraîne celle de Rome (7).

(1) Térence, *Phorm.* acte 1^{er}, scène 1^{re}; Sénèque, de *Beneficiis*. VII. 4.

(2) Loi 9, Digeste, de *Manumiss.*, loi 9. § 2, qui et a quibus manumitt.

(3) *Negatâ libertate cui pretium pepigerat*. Tacite, *Annal.* XVI. 42.

(4) *Libertates impediendum et quodam modo invidiam* (Justinian. institut.).

(5) V. sur les fugitifs, Paul. Sent. 1. 6. Digest. et Cod. ad legem Fabiam.

(6) Horace, liv. II. satire 8; Sénèque, de *Irâ*. III. 32; Apulée, *Métamorphose*. IX.

(7) V. Digeste et Cod. de *Servo exportando*.

Une coutume plus atroce encore s'est introduite récemment et se développe chaque jour. Les eunuques ont commencé de paraître dans le palais des Césars au temps de Tibère. Ils apparaissent bientôt chez tous les grands, tous les élégants, tous les riches. Les religions de l'Orient ont introduit cette horrible coutume, inconnue à la Grèce; la mode s'en est saisie. C'est affaire de caprice, de luxe, de dépense (1).

Il y a plus, la peine de mort subsiste : si le maître n'est plus en droit de la prononcer, du moins il la provoque et va la demander au préteur. Ou plutôt, malgré un instinct d'humanité, chez Auguste ou chez Claude, le droit arbitraire de vie et de mort sur l'esclave n'est point aboli; il est tout au plus diminué (2).

L'esclave peut donc prévoir le terme probable de sa vie. Le vivier de Pollion, dont les murènes s'engraissent d'hommes vivants, les infâmes croix toujours debout et les corps abandonnés auprès de la porte Esquiline, l'avertissent sérieusement de ne pas offenser l'omnipotence du maître. Si on le laisse vieillir, je vous ai dit cette île du Tibre, où l'on abandonnait à la grâce d'Esculape les esclaves malades et in-

(1) V. Tacite, Ann. IV. 10. Sénèque, de Irâ. 1 in fin. Pline, H. N. VII. 40 (39). Sur les Galles, prêtres de Cybèle, V. saint Augustin et toute l'antiquité.

(2) Sur les mesures en faveur des esclaves. V. tome I, p. 378 et s. Juvénal (VI. 219) nous peint une femme qui, sans motif, fait mettre son esclave en croix, et à qui l'on reproche sa cruauté :

« *Pone crucem servo!* » — *Meruit quo crimine servus
Supplicium? Quis testis adest? Quis detulit? Audi;
Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est.* —
« *O demens! ita servus homo! Nil fecerit esto:
Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* »

Malgré l'esprit déclamatoire de cet écrivain, on ne peut guère supposer qu'il se fût exprimé ainsi, si la loi Pétronia et les édits de Claude eussent été de son temps pleinement observés. La loi Pétronia d'ailleurs interdisait seulement certains supplices. Claude ne punissait l'homicide des esclaves que dans un cas déterminé. Antonin le premier assimila d'une manière générale celui qui aurait tué son esclave sans motif, non pas au meurtrier d'un homme libre, mais au meurtrier de l'esclave d'autrui. Gaius, Institut. I. § 53.

firmes. D'un autre côté, le vieux Caton, un sage dont j'admire peu la sagesse, disait : « Sois bon ménager, vends ton esclave et ton cheval quand ils sont vieux (1). » On le revendra donc pour quelques deniers à un maître plus pauvre et par suite plus dur, jusqu'au jour où son corps, jeté hors de son étroite cellule, sera enterré par ses compagnons d'esclavage dans quelque recoin mal famé des Esquilies (2).

Et l'opulent Romain, au milieu de cette multitude qui lui appartient, de cent, de mille esclaves (3), tremble cependant pour sa vie. Les uns veillent à l'entrée de sa demeure, d'autres gardent les corridors; des *cubicularii* défendent sa chambre à coucher : mais qui le gardera contre ses propres gardes? Écoutez : le Forum est troublé; le peuple ému, presque en révolte, assiège les degrés du sénat; voyez passer une multitude de condamnés, hommes, femmes, enfants, quatre cents personnes. Un consulaire vient d'être tué par son esclave, à cause, dit-on, d'une rivalité d'amour infâme, et la loi veut que tout ce qu'il y a d'esclaves sous le toit qu'il habitait, innocent ou coupable, soit mené à la mort (4). Tout Romain qu'il puisse être, l'homme est toujours homme. Le peuple s'apitoie, résiste aux licteurs; dans le sénat même (Tacite

(1) Plutarque, in Catone, chap. 5. — (2) Horace, liv. I, satire 8 :

...Angustis ejecta cadavera cellis
Conservus vili portanda locabat in arca.

(3) « Démétrius, l'affranchi de Pompée, qui n'eut pas honte d'être plus riche que Pompée lui-même, se faisait apporter chaque soir, comme à un général, l'effectif de ses esclaves, lui qui aurait dû se trouver riche d'avoir deux *vicarii* et une cellule un peu plus large » (Sénèq., de Tranquill. animi, 8). Sur le grand nombre des esclaves, V. les passages cités, t. I, p. 198, 199, 364, 367, Pedanius Secundus (V. plus bas) avait 400 esclaves dans sa seule maison de Rome. Et Sénèque dit que si on eût fait porter aux esclaves un costume distinct, on fût resté effrayé du petit nombre des hommes libres (De Clem. I. 24).

(4) Le principe de cette loi était ancien : V. la lettre de Servius Sulpitius à Cicéron-Famil. IV. 12. — Sous Auguste, le sénatus-consulte Silanianum confirma ce principe (an de Rome 761); — il fut encore développé par un sénatus-consulte de l'année suivante (Digeste, loi XIII, ad S. C. Silanianum); — par une loi Cornélia (*Ibid.* 25); —

s'en étonne), quelques faibles esprits reculent devant l'exécution de cette horrible loi. Mais un vieux Romain, un savant homme dans la science du juste et de l'injuste, le jurisconsulte Cassius, se charge de gourmander ces novateurs, et de donner force aux bonnes et saintes maximes des aïeux : « Chercherons-nous des raisons, quand nos aïeux plus sages que nous ont prononcé?... Sur quatre cents esclaves (remarquez comme les sophistes de toutes les cruautés ont toujours la même dialectique à leur usage), nul n'a donc soupçonné? nul n'a entendu? nul n'a vu le coupable?... Nul ne l'a arrêté ni trahi?... » Et puis enfin : « Il périra des innocents! dites-vous. Quand une armée a manqué de courage et qu'on la décime, les braves comme les lâches courent les chances du sort. Il y a quelque chose d'injuste dans tout grand exemple; mais l'iniquité commise envers quelques hommes est compensée par l'utilité que tous en retirent (1). » Remarquable parole, et qui contient toute l'antiquité! C'est Caïphe disant : « Il est utile qu'un homme meure pour tout le peuple. »

§ III. — LE CLIENT.

En voilà assez sur l'esclavage. Maintenant avez-vous promené vos pas parmi les irrégulières constructions de l'Aventin? Avez-vous vu, près du Tibre, ces maisons entassées qui avancent sur le fleuve, et que leurs fragiles étais tiennent

par le sénatus-consulte Néronien ou Pisonien (an J.-C. 58), qui ordonna de comprendre au nombre des esclaves exécutés à la mort du maître ceux même qui étaient affranchis par testament (Tacit., *Annal.* XIII. 32. Paul, III, sent. V. § 5, loi 3 et 8. Digeste. de Sen. C. Siliano). Tous les esclaves qui se trouvaient dans le voisinage devaient être interrogés sur le meurtre du maître; s'ils ne dénonçaient pas le meurtrier, ils étaient mis à mort. Avant que cette enquête ne fût achevée, on ne devait ni ouvrir le testament ni prendre possession de l'hérité sous peine de dévolution au fisc. (V. Paul 3, sent. V. Digeste ad S. C. Silianum, cod., loi 3. De his quibus ut indignis.)

(1) V. Tacite, *Annal.* XIV. 42 et s.

suspendues au-dessus des eaux, demeures précaires dont chaque inondation emporte d'un coup tout un quartier? Êtes-vous monté le long de la Suburra, cette rue tortueuse, infecte et bruyante, au milieu de l'assourdissement populaire, des clameurs des charretiers, des hurlements des chiens? Là d'énormes *insulae*, vastes maisons de location à sept ou huit planchers, penchent au-dessus de la voie publique leurs étages inégaux et chancelants. C'est là surtout qu'habitent toutes les misères et toutes les corruptions romaines; c'est là que, dans les sales et obscures *popinae*, un pain *plébéen*, du vin chaud et des têtes de moutons à l'ail, nourrissent le mendiant du pont Sublicius, la courtisane en guenilles, le grammairien sans argent, le petit Grec (*Græculus*), hâbleur, adulateur, poète, chevalier d'industrie; c'est là que mendie l'enfant ramassé sur la voie publique, et qui va quêter une obole, estropié par les mains et au profit d'un entrepreneur de misères humaines; c'est là, en un mot, qu'habite, je ne dirai pas le plébéen, mais celui que l'orgueil aristocratique des parvenus romains appelle *tenuis*, *ignobilis*, *tunicatus*, *tribulis*.

Il n'est pas jour encore. Cet homme vient de broser sa vieille toge; il court à la hâte vers les hautes demeures des Carènes ou du Célius. Client de tout le monde, il va heurter à toutes les portes, fait queue dans la rue devant le seuil de tous les riches, coudoie et querelle ses camarades de servitude et d'attente, se laisse menacer par la verge de l'*ostiarius*, sollicite ce misérable enchaîné qu'on appelle le *janitor*; entre à grand'peine dans une cour; en payant les esclaves, pénètre jusque dans l'*atrium*, voit passer dédaigneusement devant lui les amis de la seconde ou de la première admission (car l'amitié se classe, et il y a chez le riche de grandes et de petites entrées) (1), souffle au *nomenclateur* un nom que cet

(1) Caius Gracchus et Drusus (deux tribuns démocrates) furent les premiers qui classèrent ainsi leurs amis, recevant les uns seuls et en particulier, en admettant

esclave estropié, obtient du patron un sourire distrait, un regard à moitié endormi, un bonjour dédaigneux qui se confond avec un bâillement, et, pour prix de ses peines, emporte un peu de saucisson dans une corbeille ou une magnifique largesse de vingt-cinq sous (1).

Tel était un salon romain. A des degrés divers, et surtout depuis le règne des empereurs, les rapports de politesse portaient à Rome ce caractère d'un hommage intéressé rendu par un inférieur. C'étaient des devoirs matinaux (*ante lucana officia*), des *salutations* inquiètes et essoufflées. Un salon moderne, cette politesse d'égal à égal, facile et douce, qui veut bien s'abaisser, mais à condition qu'on la relève, et cesse dès l'instant où elle n'est plus mutuelle; cette obséquiosité qui sait au besoin être fière; cette liberté qui se prête à mille choses sans se compromettre jamais, tout cela entrerait peu dans les notions de l'antiquité. La courtoisie est d'origine féodale; c'est l'indépendance noble et courtoise du *baron*, de l'homme libre, inconnue aux anciens qui ne comprirent guère que l'indépendance de la cité; c'est sa fierté dans le service, parce que le service est relevé par l'honneur; c'est, en un mot, cette plus grande valeur que le moyen âge a su donner à l'homme. Il y a de l'un à l'autre la distance de la servitude au vasselage. Dans les temps modernes, ni aristocratie de cour, ni aristocratie d'argent n'ont tout à fait brisé cette tradition féodale; les Pallas et les Mamurra eux-mêmes, en passant dans le triclinium, cèdent le pas à leur client, et s'ils

d'autres plusieurs à la fois, et tout le reste en masse, c'est ce qu'on nommait *classer son monde, segregare turbam suam*. Sénèque, de Beneficiis. VI. 34. Ainsi l'on disait *prima, secunda, etc., admissio*. Sénèque, de Clementiâ, I. 10; de Beneficiis. VI. 33. 34. Tibère fit trois classes de ses amis, distribua à la première 600 sesterces, à la seconde 400, à la troisième 200. Ces derniers ne s'appelaient pas amis, mais Grecs. Suéton., in Tiberio, chap. 56. 70. 71. Sur ces compagnons grecs, V. Cicéron, in Milone, 10; in Pisonem, 18. Alexandre-Sévère poussa la bonté jusqu'à visiter ses amis de seconde classe lorsqu'ils étaient malades. Lamprid., in Alexand. 20.

(1) Sur la *Sportula*. V. Pline, Ep., II. 14. X. 117. f^o 18.

le conduisent dans leur *essedum*, le font poliment monter le premier. Mais les maltotiers et les gens de cour d'alors, ci-devant esclaves quelquefois, faisaient marcher leurs amis à pied auprès de leur litière, les laissaient attendre à leur porte sur le trottoir; à table, ils avaient des amis inférieurs, trop heureux de dîner sur des escabeaux, tandis que l'amphitryon était couché sur un lit de pourpre; et les convives étaient surveillés par un esclave chargé de dire au maître qui avait bien applaudi, bien ri, bien mangé, bien loué l'amphitryon, et mérité ainsi une invitation pour le lendemain (1).

Sans doute il n'en avait pas toujours été ainsi. L'esclavage lui-même, toujours aussi inhumain en principe, avait été moins dégradant par le fait. Au temps où l'on n'avait qu'un ou deux esclaves, avec qui on travaillait côte à côte dans les champs, et qu'on faisait asseoir à sa table, ces noms de *familier* donné à l'esclave, de *père de famille* donné au maître, n'étaient pas, comme ils le furent depuis, une banalité dérisoire. La clientèle à son tour était pareille en bien des choses au vasselage féodal: noble protection du pauvre par le riche, récompensée par les services que le nombre peut rendre à l'homme isolé; institution politique, indispensable instrument de tout succès dans le Forum; lien sacré, association de tous les intérêts, parenté légale aussi sainte que la parenté réelle: Virgile met sur la même ligne, aux enfers, celui qui a outragé son père et celui qui a trahi les intérêts de son client (2). Mais quand le progrès du temps, l'action cosmopolite de la conquête, la civilisation immorale de la Grèce, eurent effacé à Rome ces traditions tutélaires; ce furent, dans toute leur crudité, les rapports du riche qui donne à manger au parasite

(1) Sénèque, Ep. 47.

(2) Pulsatusve parens, vel fraus innexa clienti.

Énéid. VI.

Aulu-Gelle considère même les devoirs du patron comme plus sacrés que ceux du père (V. 16. XXI. 1). V. aussi Denys d'Halic. (II. 9. 10).

qui mange, de la supériorité insolente à la servilité fainéante et affamée. Infatigable et perpétuel mendiant, client universel, le peuple romain vécut aux pieds de trois ou quatre mille *beati*, endurent les aumônes d'une aristocratie financière plus qu'il n'avait enduré le pouvoir d'une aristocratie politique, quêtant, sollicitant, souffrant, ayant de la bassesse, de la patience, de l'esprit même, tout, à condition de ne pas travailler. Il avait ses bons et ses mauvais jours. Aujourd'hui un patricien marie sa fille, le fils d'un affranchi de César prend la toge virile; grande fête! un millier d'hommes est invité; à chacun une *sportule* extraordinaire de 14 ou 15 sous. — Demain point de fête ni d'épousailles: pauvre parasite, tu vas aller au bain quêter, parmi les riches qui s'y rassemblent, à force d'adulations et d'humbles services, une invitation à souper. — Un autre jour, Agrippa ouvre gratis cent soixante-dix bains dans Rome; pendant un an (singulière magnificence!), la barbe et les cheveux du bon peuple seront coupés gratis dans les *tonstrines* d'Agrippa: Agrippa est le fils des dieux! — Les riches sont-ils las de donner? allons implorer César. Il faut que de temps à autre quelques-uns des millions de César retournent au peuple. Auguste, dans son douzième consulat, n'a-t-il pas distribué, entre trois cent vingt mille citoyens, un *congiarium* de plus de 16 millions de francs (1)? — César n'est pas riche aujourd'hui? s'il ne donne pas d'argent, au moins donnera-t-il du blé: quiconque est oisif et pauvre, a droit à cinq boisseaux de blé par mois, qu'il ne paye pas ou qu'il paye quelques sous: loi suprême de la constitution impériale et la seule qu'il puisse être dangereux de violer. — Mais la Méditerranée est orageuse; le convoi annuel de blé n'arrive pas d'Égypte; le peuple redoute la faim; César redoute le peuple (moment d'angoisse! il y eut ainsi certaine bourrasque pendant laquelle Auguste pensa à s'empoisonner); et debout sur la pointe de Caprée, une foule pleine

(1) Sur ces libéralités des empereurs, V. t. I. p. 156, 495.

d'anxiété épie avec impatience l'instant où apparaîtra le pavillon qui annonce la flotte d'Alexandrie (1).

Mais si l'empereur nourrit l'homme qui a faim, l'empereur ne soigne pas le malade ; et cette population pauvre de Rome et de l'Italie demeure exposée, sans précaution et sans remède, aux influences d'un climat qu'a rendu fatal la dégénération des mœurs romaines. J'ai dit (2) comment par la diminution de la culture et par les dévastations des guerres civiles, depuis les derniers temps de la république, l'Italie était devenue déserte et malsaine (3). Des maladies nouvelles y étaient apportées ; de fréquentes épidémies s'y faisaient sentir (4). Le Latium, terre desséchée par trop de labour, était déjà le séjour de ces funestes influences que les siècles n'ont pas diminuées. Rome surtout, qui élevait trois temples à la Fièvre (5), Rome avec des vices et des grandeurs inouïes, souffrait d'un jour à l'autre des maux inconnus aux siècles passés (6). Par des soins multipliés, par les coûteux services de la médecine (7), par la fuite surtout, les riches se met-

(1) Sénèq., Ep. 77. — (2) Ci-dessus, t. I, p. 27.

(3) César, de Bello Civ. III. 2. Cic. de Lege Agrariâ, II. 26. 27. 36. De Republ. II. 6. Sénèque, Ep. 105. Martial. IV. 60. Les écrivains agronomes très-préoccupés des moyens d'éviter l'insalubrité de l'air et du sol. Columelle, III. 2. IV. 3. V. 4, 8. VII. 4. Varron. II. 9. IV. 3-5. XII. 1-2. Caton. 1. 2. 3. — Les juriconsultes. 49. D. de Ædilitio edicto. 4. C. de Ædilit. act. 2. § 29. D. ne quid in loc. public.

(4) Vers le temps de Pompée, l'*éléphantiasis* (lèpre blanche) fut apportée en Italie. Pline. XXVI. 1. — Sous Tibère, une maladie de la figure (*lichenas sive mentagra*) *Ibid.* Martial. XI. 98. Suétone, in Tib. 34. Toutes deux venaient d'Égypte. — Sous Tibère également, la maladie appelée *colum*, dont on ignorait même le nom. Pline, *Ibid.* — Sous la censure de L. Paulus et de Q. Marcius (an 589), le charbon fut apporté de la Gaule narbonaise ; il était fort redouté au temps de Pline (*Ibid.*).

(5) Valère-Maxime. II. 5. § 6.

(6) Sur l'insalubrité de Rome. V. Cicéron, Att. XII. 10. Tite-Live. VII. 8. Sénèque, Ep. 104. En un seul automne, sous le règne de Néron, on enregistra dans Rome 30,000 décès par suite d'une épidémie. Suétone, in Nerone. 39. Tacite, Annal. XVI. 13 (an de Rome 819; après J.-C. 66). Selon Eusèbe, une peste sous Titus avait emporté jusqu'à 10,000 hommes par jour. Eusèb., Chronic. an.

(7) « Sous Tibère, en même temps que les maladies, les médecins arrivèrent d'Égypte et firent à Rome des gains énormes. Manilius Cornutus s'engagea à payer

taient à l'abri. Mais au pauvre n'était donnée aucune de ces ressources : sous l'influence des vents d'automne qui apportaient du midi la dévastation et les maladies (1); par les accablantes chaleurs du mois d'août, « qui ramenaient les fièvres et entouraient de ses noirs licteurs l'ordonnateur des pompes funèbres (2); » au temps de ces débordements du Tibre qui remplissaient Rome d'eaux stagnantes (3); il fallait toujours qu'il demeurât dans sa malsaine demeure de l'Esquilin ou du Quirinal, dans son grenier, où le médecin grec ne montait pas. Ira-t-il demander secours à son riche patron? il trouvera la maison déserte, le maître parti pour respirer à Baïes un air plus pur. Ira-t-il implorer la pitié de César? Qu'importe à César le mendiant fiévreux qui rôde au pied des hautes murailles de son palais! César s'inquiète de l'homme bien portant et robuste, parce qu'il le redoute; il le

pour être guéri du mal appelé *lichenes* une somme de 200,000 sesterces (53,000 fr.)» Plinc, *loc. cit.* — Charmis se fit payer autant pour un voyage en province. — Alconte, en peu d'années, amassa 10 millions de sest. — Q. Stertinus, médecin, fit valoir aux empereurs qu'il se contentait de recevoir d'eux 500,000 sest. (142,000 fr.) tandis qu'il pouvait établir que sa clientèle dans Rome lui en rapportait 600,000 (160,000 fr.). Son frère reçut de l'empereur Claude un pareil salaire. A une époque où leur fortune était diminuée, ils purent encore embellir la ville de Naples et laissèrent à leurs héritiers 30,000,000 sest. (8 millions de fr.). Arruntius seul en avait laissé autant. Crinas, de Mareille, laissa 10,000,000 sest. (2,500,000 fr.) après avoir consacré une pareille somme à relever les murs de sa patrie. Plinc. XXIX. 1.

- (1) Nec plumbeus Auster
Autumnusque gravis, Libitinæ quæstus acerbæ.
Horace, II. Sat. VI, v. 18.

Frustrâ per autumnos nocentem
Corporibus metuemus Austrum. *Id.* II. Od. XIV. v. 15.

V. aussi Tacite, *loco citato*.

- (2) Dum ficus prima calorque
Designatorem decorat lictoribus atris;
Dum pueris omnis pater et matercula pallet,
Officiosaque sedulitas et opella forensis
Adducit febres et testamenta resignat. Horace, I. Epis. VII.

(3) Plinc. III. 9. Tite-Live. XXXVIII. 28.

nourrit pour qu'il ne se révolte pas. Mais César craint-il le malade? César payera-t-il des remèdes pour prolonger la vie de cet homme qui lui coûte par an 1,093 liv. (164 fr. 30 c.) (1) de blé? César ouvrira-t-il des hôpitaux, de peur que la fièvre ou la peste ne réduise trop le chiffre des 300,000 rentiers qui sont à sa charge dans la ville de Rome (2)? Qu'il meure plutôt! que la masse de ces redoutables prolétaires soit diminuée d'une tête; qu'il meure, moins heureux que l'esclave qu'un maître entretient, nourrit, soigne quelquefois! l'esclave du moins représente un capital, l'homme libre ne représente qu'une dépense.

Telle était cette servitude de l'homme libre; et cette servitude romaine eut ses types à elle, inconnus de nos jours, ou qui n'existent que voilés. C'est le parasite relégué au bout de la table, raillé, injurié, battu, qui gagne un repas à force d'affronts. C'est le chasseur aux héritages, assis aux pieds d'un sale et fantasque vieillard, louant jusqu'à sa beauté, applaudissant jusqu'à son radotage, déchirant ses ennemis, lui sacrifiant sa liberté, lui prostituant sa femme. Ces turpitudes sont proverbiales dans les mœurs romaines. Non-seulement la comédie et la satire, mais l'histoire, la philosophie, la jurisprudence, portent témoignage de cet universel appétit de testaments et de legs. Toutes les lois d'Auguste contre le célibat ne parvinrent pas à faire descendre le riche sans enfants de ce trône que la captation lui élevait; c'est ce que Sénèque nomme «la royauté d'une vieillesse sans enfants (3).» Ce que ni la tendresse ni l'amitié ne sut jamais faire, l'*orbité* (laissez-moi donner le nom romain à cet état privilégié qui n'eut de nom qu'à Rome), l'*orbité* sauva des proscrits, et Tacite parle d'un accusé sous Claude qui, ayant échappé à la mort par le crédit des prétendants à son héritage, eut l'ingratitude de leur survivre à tous. Enfin, malgré toutes les

(1) Dion LV. 15.—(2) V. t. I, p. 254, 289, 320-327.

(3) *Dives regnum orbæ senectutis exereens.* (Sénèque, ad Martiam. 19).

précautions d'Auguste, il y avait tant d'avantage à ne pas être père, que des hommes, désolés de la fécondité de leurs femmes, abandonnaient leurs enfants nouveau-nés, les reniaient plus âgés, et rompaient avec eux dans le seul but d'avoir aussi leurs flatteurs et leur cour, tout comme ceux dont le ciel avait béni la couche en la rendant stérile (1).

Cette servilité universelle devenait plus dégradante encore pour la nature humaine, en devenant l'instrument et l'encouragement de la débauche. « Hideuses turpitudes que je ne puis comprendre ! s'écrie Juste Lipse commentant un intraduisible passage de Sénèque, Dieu me garde de porter la lumière dans ces ténèbres dignes du Styx ! » Mais il est trop aisé de concevoir jusqu'où allaient, grâce à un pouvoir si absolu et si général sur la créature humaine, grâce à une si entière liberté pour les fantaisies de l'homme puissant, la monstrueuse aberration des sens et l'avilissement de notre nature. La prostitution, chez nous l'œuvre de la faim, de la dépravation et de la misère, était chez les Romains affaire de bon ordre intérieur et de règlement domestique ; née dans la maison ou achetée au Forum, nourrie, instruite, formée dès l'enfance, commandée par la crainte du supplice, encouragée par l'espoir de la liberté (2).

Il y a plus : elle devenait aussi affaire de spéculation et de lucre. L'esclave était une propriété dont on tirait parti en la prostituant (3). Des marchands d'esclaves, corrupteurs publics (*lenones*, *mangones*, ces deux mots étaient à peu près synonymes), parcouraient les provinces, menant avec eux des troupes de courtisanes, ignoble denrée dont ces capi-

(1) Sénèque, ad Marciam 19.

(2) V. entre autres sur ces effroyables détails, Sénèque, Ep. 47. 95, de Brevitate vitæ. 12. Tacite, etc.

(3) De là les clauses fréquemment citées par les juriconsultes, d'esclaves vendues avec défense de les prostituer. La clause contraire avait eu lieu aussi (*ut prostituatur*) ; mais les juriconsultes la déclaraient nulle.

talistes percevaient le bénéfice (1). La plupart des affranchies, ou du moins des affranchies pauvres, étaient forcément courtisanes (2). On conçoit à quelle hideuse extension la prostitution arrivait, devenue ainsi nécessaire et obligée ; on comprend dans toute sa laideur cette double et effroyable dégradation : celle des misérables auxquels toute ignominie était infligée, et plus encore celle du puissant qui avait le droit de les infliger toutes.

Sénèque, qui attaque ces désordres, les attaque parce qu'il est ou se fait puritain, et encore ne les met-il guère sur une autre ligne que les excès du luxe. Les oiseaux du Phare et les vases de myrrhe lui paraissent de tout aussi grands crimes. Et au fond, quelque fausse que soit cette censure, il y avait plus de rapport qu'on ne le pense entre les excès de luxe et la corruption des mœurs. Le principe des uns et des autres, c'était une satiété des choses ordinaires, une imagination ennuyée et corrompue, un dessèchement et un rapetissement de l'âme, qui, sans passion et sans vertu, sans instinct vrai, était avide d'inventer et désespérait de jouir ; parce qu'elle était vulgaire, ne trouvait rien que de vulgaire dans ce qu'aime et admirent les hommes ; et au défaut du bon, du vrai, du beau, du grand qu'elle ne sentait pas, se traînait vers l'inconnu, vers le *monstrum*, vers l'impossible.

§ IV. — LE MAÎTRE.

Mais au moins ceux-là seront-ils libres, que tant de serviles hommages et une telle licence ouverte à leurs caprices auront précipités dans ces dépravations extravagantes ? Au

(1) Strabon, dans la description de la Phrygie. — De là l'interdiction au citoyen romain d'épouser l'affranchie d'un *leno*, ou (ce qui revient au même) « eam quæ corpore quæstum fecerat. »

(2) Fecennia eût été digne d'une condition meilleure et n'était courtisane que parce qu'elle avait été esclave. Liv. XXXIX. 9.

moins sera-t-il libre, le petit nombre de bienheureux autour duquel gravite cette multitude d'esclaves et de clients ? ce riche, cet élégant, ce *délicat* qui s'endort au son d'une douce et lointaine symphonie, se réveille au frais murmure d'une cascade ; qui, après avoir dédaigneusement tendu sa main à baiser à la foule matinale de ses visiteurs, s'avance en litière, et de là, comme d'un trône, domine les têtes serviles des clients qui le suivent et de la plèbe qui passe à ses pieds ? Si Rome l'ennuie, qu'il reste chez lui : dans sa maison immense, il trouve toutes les joies de Rome, le bain avec ses accessoires sans nombre et sa population de serviteurs, la palestres, les *triclinium* nombreux, la piscine, le vivier, le jardin ; que dis-je ! des hippodromes, des temples, des Forum. « Chaque maison est une ville et la cité une assemblée de villes (1). » S'il veut respirer plus à l'aise encore, il a sa villa près du golfe de Naples, sa villa sur le haut d'une montagne, sa villa dans les eaux mêmes de la mer. Il n'est guère un coin de l'Italie où il n'ait à lui ces premières nécessités de la vie romaine : des bains, une salle de festin, et une colonie d'esclaves.

Aussi sa propre satisfaction, trop facilement acquise, lui est-elle devenue quelque chose d'insuffisant et de vulgaire. Il a épuisé le bien-être, il lui faut la gloire. Le luxe n'est plus une jouissance, c'est un combat. Une maison dans les règles (*domus recta*) n'est pas assez ; il faut une maison inouïe (2). De l'airain ciselé, des coupes de myrrhe, luxe vulgaire ! Que la coupe où il boit soit d'une seule pierre et d'une pierre fine ! qu'elle soit de cristal ! le danger de la briser est un plaisir de plus (3). Que le pavé de ses salles soit semé de pierres précieuses ! qu'il aille dans les ventes enchérir pour des sommes

(1) Εἰς δόμος ἄστου πέλει, πόλις ἄστεα μέγιστα γέυθει.

Olympiad., apud Photium. 80.

(2) Sous le consultat de M. Lepidus et de Q. Catulus (an de Rome 674), la maison de Lepidus était la plus belle de Rome. 35 ans après, elle ne passait que pour la centième en beauté. Tel avait été le progrès du luxe. Pline, XXXVI. 15.

(3) Omnis rerum voluptas periculo crescit (Sénèque, de Benef. VII. 9).

immenses sur des airains de Corinthe, non qu'il paye si cher la perfection du métal, l'élégance du dessin, le nom de l'artiste, mais parce qu'il paye et apprécie le nom des élégants possesseurs par les mains desquels ces vases ont passé (1)! Avoir de délicats et de magnifiques poissons, ce n'est que gourmandise; mais faire nager, dans un bassin de marbre, des poissons que saisit la main des convives, mais les faire expirer dans des vases de cristal pour jouir des mille nuances diaphanes qui colorent leur agonie, c'est là de la gloire! Des thermes, des piscines, des jardins, c'est un besoin pour quiconque veut vivre: mais des jardins plantés sur le faite d'une maison, et qui la couronnent de leurs arbres agités par le vent; mais des thermes bâtis en pleine mer, au défi des orages; mais une piscine immense, océan d'eau chaude, dont les vagues sont poussées au vent: ce n'est peut-être pas une jouissance de plus, mais certainement c'est un triomphe (2).

Puis viennent toutes les fantaisies du riche ennuyé. L'un fait du jour la nuit, se lève au moment où le soleil quitte l'horizon, consacre la nuit à la palestre; au moment où le jour commence à poindre, il se met à table pour le souper. Quelle estime mérite la lumière du jour? on ne la paye point (3). Un autre se fait savant: il a pour ornement de sa salle à manger de riches bibliothèques dont il n'ouvre même pas le cata-

(1) F. Sénèque, Ep. 122. 90. — Sénèque le rhéteur, Controv. V. 5.

(2) Plin. IX. 17. Sénèque, Questions naturelles. III. 3. 17. 18.

(3) Fastidio est lumen gratuitum. — « Pede Albinovanus nous racontait (vous savez comment il contait bien) qu'il avait habité une maison au-dessus de celle de Sp. Papinius. Ce dernier était aussi du nombre de ces lucifuges: « Vers la troisième heure de la nuit (neuf heures du soir), j'entends des coups de fouet. Que fait-il? demandai-je. — Il se fait rendre ses comptes (c'est à ce moment qu'on châtiât les esclaves). — Vers minuit, une clameur perçante! Qu'y a-t-il? Il s'exerce à chanter. — Vers deux heures du matin, quel est ce bruit de roues? Il sort en voiture. — Au lever du jour, on court, on appelle; sommelier et cuisiniers sont en mouvement. Qu'est-ce donc? — Il sort du bain, il demande du vin miellé. » (Sénèque, Ep. 122.)

logue (1). Celui-ci, toujours inquiet et agité, tremble que les anneaux de sa chevelure ne tombent pas selon toutes les règles; que les serviteurs qui entourent sa table, régulièrement classés d'après leur âge et la couleur de leur peau, n'aient pas exactement le même habit et la même coiffure; que la ceinture de son échanson ne soit irrégulière; que l'oiseau servi sur sa table ne soit coupé d'une façon indécente; qu'un des esclaves ne se trompe de mouvement ou de place; en un mot, que tout ne soit pas irréprochable dans sa vie d'homme élégant (2). Celui-là, au contraire, languissant, paresseux, las de la peine qu'il prend de vivre, a besoin qu'un esclave l'avertisse s'il doit monter en voiture, s'il doit prendre le bain, s'il doit avoir faim et se mettre à table (3). Quelquefois, las des richesses, on essaie de la vie indigente; on a chez soi « la cellule du pauvre (4), » où l'on va vivre un jour ou deux, où le couvert se met sur le plancher, où l'on mange dans des plats de terre un maigre repas, laissant reposer la riche vaisselle d'argent et d'or, afin, lorsqu'on retournera au luxe et à la jouissance, d'y trouver plus de goût. L'hiver on a des roses, l'été de la neige: sur le Forum la robe du festin; ce n'est pas assez, la stole des matrones. Ce qu'on veut, en un mot, ce n'est pas jouir, c'est se faire un nom. Rome est trop occupée pour qu'une folie ordinaire y fasse parler d'elle; point de ces désordres qui se perdent dans la foule: le mérite du vice, c'est le scandale qu'il fait (5).

Parmi ces extravagances, il en est une plus étrange peut-être. Ne nous étonnons pas du luxe monumental des demeures, de ces habitations dont l'enceinte contient plusieurs arpents (6), de ces proportions immenses qu'il faut à la ma-

(1) *Libri cœnationum ornamenta.... quorum ne indices quidem legunt.* (Sénèque, de Irâ.) — (2) Sénèque, de Brevitate vitæ. 12. Ep. 95.

(3) De Brevitate vitæ. 12. V. tout ce morceau, curieux pour les détails de l'élégance romaine. — (4) *Pauperis cella* (Sénèque, Ep. 18. 100). — (5) *Id.*, Ep. 122.

(6) *Sept jugères, 1 hectare 75 ares.* Valère-Maxime. IV. 4. § 7. V. aussi Sénèque, de Beneficiis. VII. 10.

gnificence privée et au *comfort* d'un seul homme. Comment les Romains se logeraient-ils avec moins de grandeur, eux qui logent si magnifiquement leurs oiseaux et leurs poissons ! Il ne s'agit pas ici de ceux qui s'enrichissent à élever, pour la table des grands de Rome, les poissons et le gibier. Mais ce que le père de famille fait pour sa fortune et le gourmand pour sa table, le prodigue le fait pour sa gloire. Chez lui, l'habitation des paons et des rossignols est un palais entouré de colonnes, où des bassins et des jets d'eau maintiennent la fraîcheur, où à travers des grillages la verdure des bois vient réjouir la vue des hôtes. La volière du sage Varron avait 48 pieds de large et 72 de longueur : à l'une des extrémités, la table s'élevait au-dessus d'un bassin d'une eau limpide ; là, pendant les grandes chaleurs, on venait, couchés sur des coussins, prendre le repas du midi ; la poitrine respirait cette fraîcheur que les eaux donnent à l'air ; les yeux se reposaient sur une forêt épaisse, impénétrable au jour ; l'oreille se plaisait au chant du rossignol et au bruit des oiseaux aquatiques qui s'ébattaient dans les canaux (1).

Le vivier est un bien autre témoin encore des profusions romaines. Au bord de la mer, des canaux pratiqués dans le rocher, font pénétrer *Neptune*, comme disent les poètes, dans de vastes bassins où se jouent, classés par espèces, des monstres marins venus de tous les rivages. Une disposition savante aide le flot à se renouveler et empêche l'eau marine de devenir stagnante dans les bassins ; des cavernes ombrées, des retraites profondes sont ménagées aux poissons qui les recherchent ; des stations d'été les abritent contre les chaleurs ; des rochers, transportés à grands frais, simulent, pour charmer leur imagination, les rivages de la mer. Des études infinies sur les courants maritimes et le degré de fraîcheur des eaux de la mer ont été dépensées sur cette grave

(1) Sur les volières. V. Varron, de R. rust. III. 3 et s. Plin. X. 20. 37. 50. Columelle. VIII. 1. 10. 41.

question du bien-être des dorades. Les traces de la piscine de Lucullus subsisteront éternellement sur la terre de Baïa et de Misène, lors même que, bouleversée par des secousses volcaniques, des ports et des lacs ne s'y trouveront plus. Et cependant Hortensius critiquait Lucullus, médiocre piscinaire, disait-il, qui ne donnait pas de retraite d'été à ses poissons (1).

Aussi n'est-ce pas, croyez-le, pour le grossier plaisir du festin que le maître entretient ses murènes bien-aimées. C'est pour les voir, les nourrir de sa main, leur jeter de petits poissons pêchés exprès pour elles; les accoutumer à sa voix, les appeler par leur nom, leur faire baiser ses mains, les prendre, les palper, les montrer à ses amis, tenir note de leur âge et le dire avec orgueil, leur donner même des bijoux et des colliers. Quand le maître a besoin de poisson pour sa table, il l'envoie acheter à la *piscine plébéienne*, piscine d'eau douce où le poisson s'engraisse pour les délices des gourmands. La piscine *patricienne* est faite pour les délices non du palais, mais des yeux, je dirais volontiers du cœur: Crassus pleura une de ses murènes comme si elle eût été sa fille; il en porta le deuil, et lorsqu'on le lui reprocha au sénat, il s'en fit gloire comme d'un témoignage exquis de sa sensibilité (2).

Mais les joies du cœur amènent avec elles leur amertume; le luxe devient une fatigue; cette magnificence toujours la même est fastidieuse. En dernier résultat, après avoir tout éprouvé, plaisirs, philosophie, passions, le Romain trouve

(1) Les plus illustres piscinaires vécurent à la fin de la république. Sergius, surnommé *Orata* (la dorade) fut le premier (Plin. IX. 55. XXXII. 6. Macrob. II. 14). — Puis Licinius, surnommé *Murena* (murène). (Plin. *Ibid.*). — Puis Lucullus, Marcus Philippus, Hortensius, Hirrius, Crassus (Cic., Att. I. 19. 20; II. 9. Phædr. II. 5). — Sur la rage des riches sénateurs de son temps pour les piscines, j'ai déjà cité Cicéron (Att. I. 18; II. 1. Paradox. V. 2. V. ci-dessus, tome I. p. 114). — Sous Auguste, Vedius Pollion (V. ci-dessus, p. 17, 378. Plin. IX. 53). — Antonia, femme de Drusus et belle-sœur de Tibère. Plin. *Ibid.* 55.

(2) Macrob. II. 11. V. sur les piscines, Varron, de Re rust. III. 3. 17. Columelle. VIII. 16. 17. Plin. IX. 54. 55. Horace, Od. II. 15.

que la dernière fin de l'homme, le produit le plus net de la richesse, la conclusion suprême de la civilisation et de la science, c'est la gourmandise.

Aussi, depuis longtemps, l'Italie subit-elle la loi de la gourmandise romaine. Depuis que la culture a dégénéré, l'éducation des animaux a pris sa place. Les garennes, les parcs aux huîtres, les viviers envahissent le sol qui appartenait à la charrue. Ici on engraisse des loirs; là, dans une île abritée du soleil, on élève des escargots; un homme se fait avec des grives un revenu de 60,000 sesterces (1) (16,000 fr.). Ce n'est pas assez de l'Italie: il faut que le monde soit tributaire des tables romaines; que Cos envoie ses vins, le Phase ses oiseaux, l'Afrique ses coquillages. Ce n'est pas assez encore: il faut que l'industrie supplée à la pauvreté de la nature; que le cuisinier sicilien et les quinze dignitaires entre lesquels se partage, dans la maison du riche, le labeur des préparations culinaires, sachent trouver dans leur imagination une variété plus grande que celle de la nature et du monde. La couronne d'or s'ils réussissent! le fouet si leur talent est en défaut!

Dans ces repas, dont un seul coûta trois millions de sesterces (762,000 fr.) (2), rien n'est assez étrange, assez inattendu; rien ne doit paraître tel que l'ont fait les dieux (3). Le gibier déguisé aura la forme d'un poisson. Une truie (*animal propter convivia natum*) apparaîtra toute gonflée des nombreux oiseaux qu'on a fait entrer dans son corps sans

(1) Varron, de Re rusticâ. III. 2. — Hirrius prêta 6,000 poissons à César; il en vendait par an pour 12,000 sest. (3,350 fr.) Pline, Hist. Nat. IX. 55.

(2) Sénèque, Ep. 95. 400,000 sest. consommés sur des plats d'argile. Juvenal XI. 9. Un repas de Caligula aurait coûté cent millions de sest., suivant Sénèque ad Helviam 9.

(3) Les passages classiques sur la cuisine des Romains sont les deux satires d'Horace II, sat. IV. VIII; un grand nombre de passages de Sénèque (Ep. 47. 95, ad Helviam, etc.), et de Pline IX. 18. 32; X. 51; XXXI. 7; XXXII. 11, etc.; plusieurs endroits de Cicéron; Apicius, de Re cibariâ; Macrobe, Saturnale. III. 3, donne le menu d'un repas pontifical.

Pouvoir, et au moment où on la découpera, les grives toutes vivantes iront voltiger dans la salle du festin. Un plat sera couvert de langues de rossignols, pour essayer si ce que la nature a fait pour réjouir nos oreilles ne peut pas aussi servir à notre palais. Le vin sera mêlé de roses et de nard. Au champignon brûlant, un morceau de glace succédera dans la bouche. Au palais engourdi et à l'estomac blasé, il faut des saveurs sinon plus agréables, du moins nouvelles. Que le poisson attende plusieurs jours! son goût sera peut-être plus piquant. Qu'au prix de mille sesterces le *conge* (1), le *garum* assaisonne le repas, le *garum*, ce chef-d'œuvre de l'imagination et de la science, obtenu avec tant de labeur par les macérations et le mélange, le *garum*, ce grand ami du Romain, et qui lui tient lieu d'appétit!

Mais, hélas, la nature humaine est bien débile. A ce grand festin où l'univers contribue, où Rome est assise, la satiété arrive bien vite; mais la satiété n'exclut pas le désir. On sait les ressources que met en œuvre le peuple-roi pour renouveler, quand il le veut, les joies de sa table; l'émétique et le bain. Sénèque le dit avec une simplicité toute crue, *edunt ut vomant, vomunt ut edant*. C'est là la dernière expression des voluptés humaines, la solution d'un grand problème social qui occupe les maîtres du monde: faire en un jour le plus de bons repas qu'il se peut (2).

Heureux donc le siècle de Néron! Dites que la civilisation ne marche point! que le génie de l'homme est épuisé! comme si à ce grand progrès ne venait pas chaque jour s'ajouter quelque progrès nouveau. Heureux siècle, qui a répandu dans les salles du festin la douce atmosphère des tuyaux de chaleur; qui a revêtu les fenêtres de la transparente pierre

(1) A peu près 71 francs le litre. Plin. IX. 32 (17). XXXI. 8.

(2) Sénèque, ad Helv. 9. De Providentiâ. 3. Epit. 47. 88. 95. 122. Plin. XXVI. 3. Celse 1. 3. Juvénal VI. Suétone, in Vitellio 13. Cicéron, ad Atticum XIII. Martial, etc.

spéculaire; qui, dans l'amphithéâtre, a su par des conduits cachés répandre sur le peuple une rosée rafraîchissante, parfumée de safran et de nard; qui saupoudre l'arène de succin et de poudre d'or; qui sait teindre et faire fondre l'écaille, de manière à lui donner l'apparence des bois les plus variés! Le siècle est grand, la civilisation marche, l'humanité *progresse*. N'a-t-on pas payé six mille sesterces (1,520 fr.) deux petits gobelets d'un verre nouveau, 70 talents (427,000) un de ces vases de myrrhe que Rome estime si précieux (1)? N'y a-t-il pas chez le divin Néron des tapis de Babylone de 4 millions de sesterces (2); une coupe de myrrhe de 300 talents (3) 1,830,000 fr.)? Le fortuné César, pour reposer ses yeux, ne regarde-t-il pas les combats du cirque dans un miroir d'émeraude (4)? Pour Néron, la nature elle-même devient plus féconde; elle lui envoie, par les mains du procureur d'Afrique, un épi de blé qui contient 360 grains. Elle renvoie de Pannonie les intendants de ses jeux chargés de masses énormes de succin et d'ambre (5). Elle ouvre pour lui à fleur de terre les mines de Dalmatie où l'or se ramasse à 50 livres par jour (6).

Réjouis-toi donc, ô mon maître, d'être né sous le règne de Néron, le favori des dieux! Réjouis-toi! nous t'applaudissons, nous tes parasites, « compagnons assidus, comme l'a dit un philosophe chagrin, de toute fortune qui penche vers sa ruine (7). » Voilà le plus beau trophée de ton luxe et de ta gloire! voilà le Mazonome, le plat immense, couronné de

(1) Sur tous ces faits, V. Pline, Hist. Nat. XXXII. 5. XXXVI. 26. etc. Les vases de myrrhe ou vases murrhins paraissent avoir été faits avec une pierre du genre de l'onyx. — (2) (1,016,000 fr.) Pline XXXVI. 26. XXXVII. 2.

(3) *d.* VIII. 48. XXXVII. 2.

(4) Spectabant smaragdo. — Je ne réponds ni du fait, ni de la traduction. Je laisse l'un à Pline et l'autre au Dictionnaire. V. Hist. Nat. XXXVII. 5. — (5) Pline XVI. 43.

(6) Pline XXXIII. 4. XXXVII. 3.

(7) Assectator comesque pereuntium patrimoniorum populus. Sénèque, de Tranquill. animi. 1.

fleurs, apporté au son des fanfares sur les épaules de tes esclaves; le plat d'Esopus, abrégé du monde culinaire où sont accumulés coquillages, oiseaux précieux, huîtres séparées de leurs écailles, poissons dépouillés de leurs arêtes, toutes les richesses de toutes les tables de l'empire! Quelle jouissance peut manquer à ta félicité? N'as-tu pas l'harmonie du concert pour tes oreilles, pour tes yeux la magnificence de ta demeure, pour ton palais la saveur du festin, pour ton odorat les doux parfums que tes esclaves répandent? Couché sur ton lit, entouré de soins et de caresses, doucement frictionné par un esclave ganté, quelque chose manque-t-il à tes désirs (1)? — Mais c'en est trop : tu tombes épuisé; que tes serviteurs te soulèvent et t'emportent comme un héros mort au champ de bataille; ensevelis-toi dans ton triomphe au son des instruments et au chant des esclaves qui répètent derrière toi : « Il a vécu (2)! »

Il a en effet quelque chose de sérieux, cet adieu funèbre qui termine l'orgie. Tu vis sous un grand prince, ô mon maître! as-tu pris garde à ce délateur que tu redoutes trop pour ne pas l'inviter chez toi, et qui a fixé sur toi un œil pénétrant au moment où, dans l'ivresse, tu as approché l'image de César que tu portes au doigt, d'un objet immonde et profane? Ce matin, lorsque, sorti de chez toi « pour augmenter la foule, » distrait, nonchalant, désœuvré, tu as marché, écouté, causé, répondu au hasard; sais-tu bien ce que tu as pu dire ou entendre? As-tu bien pensé qu'en ce siècle, « le travers le plus funeste est la manie d'écouter, que les secrets

(1) De Vita beatâ. II. Epit. 66. Martial. liv. III. Clearque apud Athenæ, liv. VI.

(2) Βεβίωζε. Sénèque. Ep. 12. « Pacuvius, qui avait usé de la Syrie comme de son bien, après ces repas funéraires où il semblait vouloir célébrer ses propres obsèques, se faisait emporter dans sa chambre au milieu des applaudissements de ses esclaves favoris qui chantaient au son des instruments Βεβίωζε. » Sénèque dit encore ailleurs : « Non convivantur, sed justa sibi faciunt, » Epit. 122. Locus ubi luxuriæ parentatur. De Vita beatâ, 11. Les Epicuriens disaient Βεβίωται, c'est là vivre. Cicéron, ad Atticum. XII. 2.

sont dangereux à savoir, et qu'il y a bien des choses au monde qu'il n'est sûr ni de raconter ni d'apprendre (1)? »

Va donc maintenant, choisis entre les angoisses du supplice et les turpitudes de l'adulation. Sauve ta vie; baise la main et la poitrine de César, comme tes affranchis baisent la tienne; appelle le maître, roi, comme ils t'appellent; appelle-le dieu, nom que tes affranchis ne te donnent pas. Cours t'essouffler à ses salutations du matin, suis à pied sa litière, fais des vœux pour sa voix céleste, et pour cette déesse née d'hier, la fille de Poppée; pauvre homme, esclave de Néron, comme nous sommes tes esclaves! Fais-toi étouffer pour aller entendre Néron au théâtre, et meurs de faim plutôt que d'en sortir. Ton patrimoine, les villas, tes esclaves, toute ta gloire et ta magnificence, éclat funeste, dangereuse fortune! aie soin d'en léguer, par un testament bien public, une large part à Néron, une portion assez forte encore à Tigellin ou à d'autres, de peur que Néron mécontent ne te prenne le tout et ta vie en même temps. Bois ton vin de Chio, ris avec tes amis, écoute tes concerts, couronne-toi de fleurs; sois heureux, plein de joie: mais tremble pour ta vie, et prends garde de ne pas coudoyer l'affranchi de quelque délateur!

Resterait maintenant à parler de César, le degré suprême de cette hiérarchie, le tyran suprême de tant de tyrans et de tant d'esclaves. Mais, sur ce point, j'en ai dit assez, j'ai assez fait voir dans les longs développements que j'ai donnés à l'histoire de la dynastie césarienne, comment Tibère, habile homme d'état, mais ulcéré, haineux, défiant, à cette politique de tempérament et de mesure pratiquée par Auguste, avait substitué la politique plus simple de l'isolement et de la crainte; — comment cette politique avait constitué le pouvoir impérial, sans autre relation avec la nature humaine que la peur; — comment les successeurs de Tibère, Caligula, Claude, Néron, moins habiles, avaient cédé au vertige de la

(1) *Teterrimum vitium auscultatio*, etc. Sénèque, de *Tranquill. animi*. 12.

position surhumaine que Tibère leur avait faite, et dans cette situation si exaltée et si périlleuse, n'avaient pu résister au double étourdissement de l'orgueil et de la crainte; — comment au prix de quelques largesses et de quelques fêtes qu'avait toujours refusées la sombre humeur de Tibère, ils achetaient l'affection des lazzaroni et des prétoriens, se croyaient à l'abri de tous les dangers de leur puissance, et s'imaginaient pouvoir satisfaire impunément à toutes leurs fantaisies voluptueuses ou sanguinaires. — Et néanmoins nul n'échappa, nul ne périt de mort naturelle. Nul ne triompha, je ne dirai pas de la haine publique, mais des conspirations militaires et des assassins du palais.

Ainsi donc, si vous résumez en quelques mots le tableau de cet ordre social préparé par les luttes de toute l'antiquité, dont Jules César avait déblayé la place, Auguste posé les fondements, Tibère construit l'édifice, vous trouvez, je le répète, — comme base essentielle et primitive, l'esclave obéissant au maître, — à un degré plus haut le client aux pieds du patron, — enfin le sujet prosterné devant César : et par une fatale réciprocité, — le maître tremble au milieu de ses esclaves, — le riche ne se fait des clients parmi le peuple que pour avoir une défense contre le peuple, — et César, qui opprime Rome et le monde, redoute la populace de Rome ! Ainsi, chacun inspire la terreur et l'éprouve. Chacun a son esclave dont il a peur, et son tyran dont il se fait redouter. Double système de tyrannie et de menace, d'oppression et de terreur !

Vous rappelez-vous maintenant ce que je disais des joies et du bien-être extérieur du monde romain, et comment nous posions le problème entre la société antique, si grande dans ses formes, si heureuse dans ses dehors, si dégagée dans sa vie, et la société moderne, qui nous apparaît au premier coup d'œil si gênée, si étroite, si mesquine, si tourmentée ?

Il me semble que maintenant le problème commence à

s'éclaircir. Nous voyons à quel prix s'achetaient cette joie et cette liberté du riche : au moyen de l'oppression pour l'esclave, de la misère pour le prolétaire, et pour le riche lui-même, du despotisme impérial qui avait succédé au despotisme aristocratique de la patrie. Il en devait être ainsi. Pour le bien-être du riche tel que nous l'avons dépeint, un grand nombre d'esclaves était nécessaire. Quel capital eût jamais payé des serviteurs salariés pour tant d'offices intérieurs, si recherchés, si compliqués, si futiles, parfois si honteux ? Il fallait donc l'esclave et l'esclave à bon marché, l'esclave pauvrement nourri, durement couché. Il fallait l'esclave méprisé de la campagne, mangeant un pain noir et dormant dans l'ergastule, pour fournir à l'entretien de l'esclave chéri de la ville, à la parure de l'échanson, à l'éducation du chanteur, aux commodités mêmes et aux délicatesses de l'esclave en chef qui commandait ce troupeau d'esclaves.

Mais à son tour, la multitude des esclaves et des esclaves à bon marché accroissait nécessairement ce que de nos jours on a nommé la plaie du paupérisme. L'esclave n'était souvent qu'une propriété coûteuse et improductive, propriété de luxe et de vanité, qu'on trouvait profit, je ne dis pas seulement à vendre, mais à abandonner. Moins il avait de valeur, plus son maître consentait facilement à l'affranchir ; et souvent pour l'homme ruiné ou qui voulait diminuer son luxe, l'affranchissement était un moyen facile de se débarrasser d'une charge onéreuse et inutile. Or, que devenaient ces affranchis, esclaves de la veille, les pieds encore marqués de craie et le dos cicatrisé par les verges ? serviteurs inutiles, que le maître avait émancipés justement parce qu'ils ne lui donnaient pas de revenu ; instruments de magnificence et de luxe dont il s'était débarrassé en ses jours d'économie. Exclue par leur origine, à moins que le hasard ne les fit riches, de toutes les fonctions élevées, de toutes les professions libérales ; souvent le pécule que leur industrie avait amassé pendant leurs années de jeunesse et de travail, était le prix qu'il leur fallait

donner pour obtenir la liberté : et ayant ainsi payé leur affranchissement au maître, l'ayant payé à l'État qui percevait sur les esclaves affranchis un impôt du vingtième de leur valeur, ils se trouvaient nus, seuls, vieux quelquefois, sans un sesterce et sans un ami, en face de cette triste et décevante liberté pour laquelle ils avaient soupiré si longtemps.

C'est ainsi que l'esclavage et l'affranchissement accroissaient à l'infini le nombre des prolétaires : c'est ainsi que cette multitude toujours plus nombreuse des affranchis envahissait et menaçait la société ; disputant, ceux qui étaient riches, le crédit et le pouvoir aux fils de sénateurs ; ceux qui étaient pauvres, le pain des frumentations aux plébéiens indigents. J'ai dit quels obstacles le législateur frappé de ce danger avait essayé de mettre aux affranchissements ; digues inutiles, qui n'arrêtaient point le flot de la population servile débordant sur la population libre (1).

Car l'homme libre devait en souffrir à son tour. Et si le nombre des prolétaires s'accroissait de tant d'esclaves devenus libres, il devait s'accroître aussi de bien des citoyens libres réduits à la pauvreté. L'ancienne classe plébéienne, la classe *ingénue* et sans fortune ne s'appauvriissait pas seulement, elle dépérissait. Elle était sans industrie ; car l'industrie condamnée par l'orgueil romain, était aux mains des esclaves, et se faisait moins par des ouvriers que par des serviteurs, dans la maison du maître plus que dans l'atelier du fabricant. Elle perdait également ses ressources agricoles depuis que la conquête du monde, si rapidement achevée après la conquête de Carthage, avait amené sur le marché de l'Italie des centaines et des milliers d'esclaves. Possesseurs à peu de frais de ces instruments de travail, et souvent après les avoir acquis, ne sachant qu'en faire, possesseurs également de vastes terres, les riches avaient conçu la pensée d'utiliser ces deux propriétés l'une par l'autre, l'esclave par la terre, et la terre par

(1) Sur tout ceci, V. ci-dessus, tom. I. p. 179. 180. 181. 189 ; 364. 365.

l'esclave. Ils avaient accru leurs domaines à l'infini, et entrepris comme une immense exploitation de l'Italie par les captifs qu'on lui ramenait des extrémités du monde. Cette spéculation manqua, il est vrai, et devait manquer par les vices inhérents au travail servile. Mais la classe plébéienne ne s'en trouva pas moins expulsée de son champ, la race agricole réduite à la misère, l'Italie déserte et stérile. J'ai dit tout cela plus longuement ailleurs, mais je dois le rappeler en me résumant (1).

Pour cette masse de prolétaires, qu'ils fussent un débris de la classe plébéienne amoindrie chaque jour, ou qu'ils appartenissent au flot chaque jour croissant de la classe servile, *ingénus* ruinés, ou affranchis indigents, que pouvait faire la société ? L'État leur donnait des portiques, des bains, des théâtres : ces magnificences coûtaient relativement peu, et d'ailleurs servaient au riche comme au pauvre. L'État donnait même quelquefois du pain, mais il en donnait quand il pouvait et quand il avait peur ; il en donnait au pauvre de Rome, mais non pas à celui de l'Italie, encore moins à celui des provinces ; au pauvre de la ville et non pas à celui des campagnes : il donnait du pain au mendiant, mais il ne donnait ni secours au malade, ni salaire à l'ouvrier, ni asile, ni vêtement à personne. Il y avait peur et non charité. Et cette classe de prolétaires était plus nombreuse peut-être et plus misérable que celle des esclaves.

Enfin, de cette constitution de la société jointe à l'affaiblissement de tous les liens moraux qui formaient le nœud des sociétés antiques, avait dû sortir le despotisme impérial. Le gouvernement aristocratique de l'ancienne république était devenu impossible depuis que l'égoïsme des aristocraties avait été mis à nu ; depuis que le peuple avait été désabusé, par la tyrannie effrontée de ses gouvernants, des dogmes patriotiques qui formaient le lien entre ses gouvernements et lui ;

(1) Tom. I. p. 11. 12. 13. 26.

depuis qu'il avait compris comment quelques centaines de sénateurs exploitaient à leur profit le culte de la patrie ; depuis surtout que l'aristocratie, ne pensant qu'à ses richesses et à ses jouissances, avait tout à fait rompu avec le peuple, avait cessé de s'appuyer sur ses clients et, avec une violence de passions personnelles que n'atténuait aucune foi commune, s'était mise à se déchirer par des guerres intestines. Le gouvernement despotique était donc intervenu comme le seul possible, d'un côté, pour contenir, par l'unité gigantesque de son pouvoir, ces masses d'esclaves et de prolétaires irrités par la souffrance ; de l'autre, pour tenir abaissés sous un sceptre ignominieux et sanguinaire les restes de cette aristocratie à la fois ambitieuse et divisée, aspirant au pouvoir et prête à renouveler la guerre civile. L'empereur, en un mot, était le nécessaire et parfois monstrueux pacificateur de cette société monstrueuse qui avait besoin d'être foulée aux pieds par un seul homme, cet homme fût-il Caligula.

Ainsi s'engendraient l'un l'autre les maux de la société. La multitude des esclaves produisait la multitude des prolétaires ; la multitude des prolétaires avait produit le despotisme impérial. Voilà ce qui fait ombre au tableau, ce qui apporte une compensation et une compensation plus qu'équivalente aux grandeurs et aux voluptés de la civilisation romaine.

Mais ce n'est ici que l'une des faces du problème. Pour bien connaître tous les vices de la civilisation antique, il faut la voir d'un autre côté. Non-seulement la justice, la charité, la modération, manquaient à la société, dure et oppressive par sa nature, mais encore la dignité, la vertu manquaient à la famille, dégradée et corrompue à Rome même, où d'autres siècles l'avaient trouvée pure. La vie de l'homme dans la cité nous est connue ; la vie de l'homme dans la famille doit maintenant se révéler à nous.

CHAPITRE II.

La famille.

§ I. — CONSTITUTION PRIMITIVE DE LA FAMILLE ROMAINE.

Je suppose qu'après une journée brûlante, au moment du crépuscule, lorsque l'air commence à fraîchir, un étranger, perdu dans Rome, ait par hasard porté ses pas vers la porte Capène. Là, il aura vu les oisifs et les heureux de la grande cité, après avoir partagé le jour entre le bain, le repas et la sieste, sortant de cette demeure où la chaleur les avait tenus enfermés, et venant comme s'épanouir à la fraîche atmosphère de la nuit. A ce rendez-vous de la fainéantise et de l'opulence romaine, il aura entendu les chevaux hennir, il aura vu se croiser les brillants équipages, et les piétons agiles se mêler sans crainte à ce cortège élégant et confus, qui roule ou qui galope jusqu'aux premiers tombeaux de la voie Appia. Le Champ-de-Mars s'ouvre le matin aux joies et aux exercices du sexe viril : à la porte Capène, se rencontrent le soir les prétentions, les grâces, les coquetteries, les intrigues féminines. La porte Capène est le Forum des femmes. Là, l'esclave impudente et hardie, suivant à pied sa jeune maîtresse, cherche du regard un regard qui lui promette la richesse et la liberté. La lourde *rheda*, attelée de mules, revêtue de lames d'or où sont enchâssées des pierres précieuses, traîne la matrone avec son voile et sa longue robe, sur laquelle une noire Africaine agite doucement l'éventail. A l'encontre, vient étourdiment le léger *cisium* où la courtisane grecque, vêtue de soie et parée d'or, conduit elle-même ses riches amants ;

tandis que l'affranchie en robe brune, perdue au milieu de la foule, regarde avec mépris la matrone dégradée, que l'arrêt du prêteur a dépouillée de sa stole et condamne à porter la toge.

Ce premier coup d'œil nous révèle dès l'abord tous les degrés de l'existence féminine. Parmi les femmes, en effet, comme parmi les hommes : — l'esclave vient d'abord ; — ensuite l'affranchi, et à peu près au même rang, le client, le prolétaire, la courtisane ; — puis enfin l'homme ou la femme qui a sa dignité civique tout entière, qui possède le bien (*res*) et la condition (*ingenuitas*), qui paye le cens et qui est né libre ; en un mot, le patron ou la matrone (remarquez que ces deux mots se répondent). Voilà, dans les deux sexes, les degrés divers de l'échelle sociale.

Par la condition de l'homme, nous venons d'expliquer la société ; par la condition de la femme, nous expliquerons la famille. Montrons d'abord à son antique point de départ, à son principe si original et si robuste, ce qu'avait été la famille, cet élément fondamental de la république romaine.

La famille, en effet, c'est l'unité première qui en se multipliant a formé la *gens*, la curie, la cité ; c'est l'unité civile et en même temps l'unité religieuse. Car la famille a son culte, ses rites, les sacrifices qui lui sont propres, et qui, pour le salut de la république, doivent se perpétuer sans interruption. Il lui faut toujours un prêtre pour ses dieux lares, un *père* pour ses sacrifices domestiques, un gardien pour le foyer, l'*atrium* (1). Que ces devoirs reposent sur une seule tête, et que cette tête soit celle d'un enfant, peu importe ; la famille ne cesse pas d'exister. Quoiqu'il ait encore besoin d'un tuteur, et que de longtemps il ne doive prendre la toge virile ; en d'autres termes, quoiqu'il ne soit initié encore ni à la vie civile, ni à la vie politique ; du jour où il n'a plus de père, le Romain devient *père de famille*. Il devient le *quirit*, l'homme

(1) Scito dominum pro totâ familiâ rem divinam facere. Caton, de Re rust. 143.

appelé à manier la lance (*cur, quir*); il devient le *patron*, l'homme qui protégera devant le juge le client auquel la parole est interdite (*elinguis*); il devient le maître (*dominus*), l'homme appelé au commandement de la maison et au gouvernement des esclaves. En effet, le client ou l'affranchi, l'esclave lui-même (*familiaris*) sont compris dans la famille. La *famille*, dans le sens latin, c'est la maison : *père de famille* (*paterfamilias*) veut dire maître de maison.

Mais la famille jusqu'ici ne comprend que des esclaves ou des inférieurs; par le mariage, elle comprendra des *libres* (*liberi*; il faut garder dans toute leur force ces termes intraduisibles de la phraséologie romaine). Ces *libres*, ce sont les membres de la famille qui, égaux au *père* par la naissance, lui sont assujettis par la loi. C'est la femme d'abord, à moins que la famille où elle est née n'ait conservé ses droits sur elle (plus tard je m'expliquerai sur ce point); ce sont les fils et les filles; et parmi les petits-enfants, les enfants du fils, ceux qui appartiennent au père de famille par le nœud sacré de la parenté virile.

Tous ceux-là, fils ou filles, enfants ou petits-enfants, filles vierges ou filles mariées, enfants par la naissance ou par l'adoption, quels que soient leur sexe, leur âge, leur dignité, sont sur la même ligne et obéissent au même rang. Rien ne leur appartient, rien ne leur est acquis pour leur propre compte, tout revient au père (1). Le père peut les châtier; si leur crime est grave, il peut les juger et les mettre à mort (2). Il peut les vendre (3); s'ils ont causé un dommage,

(1) Ulp. XIX. 18. XX. 10. Gaius. II. 86. 87. 96. III. 163. Dionys. VIII. 79.

(2) Dionys. Halic. II. 26. 27. VIII. 79. Gellius. V. 19. Collatio leg. mosaic. IV. 8. l. 10. C. de patriâ potestate. Le père pouvait enlever son fils aux tribunaux ordinaires (Tit.-Liv. I. 26. II. 41) et le juger avec l'assistance d'un conseil de parents et d'amis (Valer. Max. V. 8. § 2 et 3; 9 § 1. Sénèq., de Clém. I. 15) ou même à lui seul (Valer. Max. *Ibid.*).

(3) L'enfant vendu à un Romain était « in mancipio ». *Servorum loco erant*. V. Gaius. I. 123. 138. II. 114. 116. 160.

les céder à titre d'indemnité (1). S'il les vend à un Romain, il transporte à ce Romain un droit analogue à celui de la puissance paternelle (*jus Mancipii*) ; s'il les vend à un étranger, il les rend esclaves. La seule différence qui existe entre eux, est au désavantage du fils : la fille ou le petit-fils vendu par le père et affranchi par l'acquéreur, demeure émancipé ; le fils vendu et affranchi retombe sous la puissance paternelle, et ne deviendra libre qu'après une troisième vente et un troisième affranchissement (2).

En un mot, — des esclaves à qui aucun droit n'est reconnu, — des clients à qui la parole (la vie publique et légale) est interdite, — des enfants et souvent une femme à qui rien ne peut appartenir en propre : — voilà ce qui compose, sous le pouvoir despotique du père de famille, cette communauté austère qu'on appelle la famille romaine ; voilà le cercle étroitement formé autour de la table domestique, et dans lequel tout est mis en commun sous l'administration d'un chef absolu ; voilà ceux que le père nourrit, gouverne, défend, pour lesquels il veut, il possède, il agit. Le père est tout-puissant pour faire et défaire la famille, garder, admettre, exclure qui il veut. Il émancipera son fils, et dès lors son fils ne sera plus que son affranchi ; il émancipera son petit-fils, dont il gardera le père sous sa loi ; il affranchira le père en gardant le fils. Il donnera un de ses descendants en adoption, et celui-ci, membre d'une famille étrangère, aura rompu tout lien avec celle où il est né. Il adoptera un fils, et le fils adopté sera l'égal en tout de ceux que lui a donnés la nature. En mariant sa fille, il pourra, s'il le veut, la garder sous sa puissance ; il pourra aussi la vendre à son époux, et transporter à celui-ci tous les droits de la puissance paternelle. Enfin, au jour même de sa mort, il disposera encore librement de tout ce qui com-

(1) Gaius. I. 141. IV. 75-79. Tit.-Liv. VIII. 28.

(2) SEI PATER FIDIOM TER VENOM DUIT FIDIOS AF PATRE LEIBER ESTOD. V. Ulpian. X. 1. — Gaius, Instit. I. 132. IV. 79. — Dionys. *Ibid.*

pose sa famille ; appellera , déshériterà qui il veut , exclura de l'héritage par son seul silence, nommera un tuteur au fils, affranchira l'esclave. Le testament se fait au Forum ; c'est un acte de la puissance publique, c'est la loi du *père de famille* : *comme il aura disposé de la tutelle ou de la propriété DE SA CHOSE, ainsi soit le droit* (1).

La famille ainsi constituée avait son signe, le *nom*. Le fils portait le nom de son père, l'affranchi le nom de son maître, le client le nom de son patron. Seuls parmi les nations de l'antiquité, les Romains, les peuples italiques leurs devanciers, connurent l'usage du nom de famille, cet indicateur si sûr de la parenté, ce lien si faible en apparence, en réalité si énergique. Ce fut un des privilèges et une des marques de la cité romaine. Porter trois noms (2) (c'est-à-dire le *prénom* qui désignait la personne, le *nom* qui désignait la race, le *surnom* qui désignait la branche), cela voulait dire être Romain l'étranger qui devenait citoyen, devait prendre un nom de famille, et portait à titre de client le nom du proconsul ou du César qui l'avait élevé au droit de cité.

De la famille ainsi constituée procède toute puissance domestique, toute parenté, tout droit d'héritage : trois choses qui se tiennent intimement ; car la soumission est la condition de l'hérédité. L'enfant qui par l'émancipation, par l'adoption au dehors, par les conditions de son mariage, a cessé d'être la *chose* du père, qui est sorti de la famille et de la puissance paternelle, n'a pas un sesterce à réclamer dans la succession paternelle. Les héritiers du Romain, quand il n'a pas disposé de son bien, c'est donc, au premier rang, la famille, c'est-à-dire la descendance à lui appartenant (*hæredes sui*), conservée ou acquise ; — à défaut de la famille, la maison

(1) UTEI LECASIT SUPER PECUNIAI TUTELAIVE SOVAI REI ITA JOUS ESTOD. — V. Ulpian, Frag. tit. XI. § 14. — Gaius, Instit. II. § 224. — Justin. Inst., pro de Lege Falcidiâ. — Pomponius. L. 120. D. de Verb. signif. — Cic., de Inventione rhetor. lib. II. 50. Rhetor. ad Here. l. 13. — Novell. Justin. XXII. 2.

(2) « Tria nomina ferre. » Juvénal. V. 126.

(*domus*), c'est-à-dire la parenté mâle la plus proche (*consanguinei, agnati*) (1); — à défaut de la maison, la *gens*, parenté éloignée, souvent fictive, qui comprend même les affranchis, mais qui, par la similitude du nom, se rattache à la parenté virile (2). La parenté par les femmes (*cognatio*) qui ne se manifeste point par la communauté du nom, qui ne donne entrée ni dans la famille, ni dans la maison, ni dans la *gens*, ne forme qu'un lien d'affection et d'honneur (3) et demeure exclue de l'hérédité. Ainsi la loi des héritages confirmait la loi de famille; et par l'exclusion presque entière des femmes, par l'exclusion complète des parents maternels, l'aristocratie romaine arrivait au but que, par les substitutions et le droit d'aînesse, les aristocraties modernes ont voulu atteindre.

En effet, ce droit de la famille, si singulièrement impérieux et dur, était, ajoutons-le, singulièrement exclusif et aristocratique. Les liens de parenté étant traités comme des liens purement légaux, formés et rompus par la loi seule, ne pouvaient concerner que les seules familles légales; et la famille légale, dans le principe, c'était la seule famille patricienne.

(1) SEI INTESTATO MORITOR QUOI SOVOS HERES NEC ESCIT ADCNATOS PROCSEMOS FAMILIAM HABETOD. — Cic., de Invent. II. 50. Rhetor. ad Here. I. 13. — Ulp., Frag., tit. XXVI. § 1. Collatio leg. Mosaicar. et Roman. tit. XVI. § 4. — Paul., Sent. VII. in collat. leg. Mosaicar. tit. XVI. § 3. — Gaius, Inst. I. 155-157. III. 9. Justin., Instit. § 1. De hæredit, quæ ab intest. On désigne sous le nom d'agnats tous les parents par mâles qui peuvent remonter à un auteur commun. — Gaius. I. 156. III. 10. Les frères et sœurs étaient *consanguinei*. Ulpian. XXVI. 17. Mais la sœur était la seule femme qui pût succéder comme agnate. Gaius. III. 14. 23. Ulp. XXVI. 6.

(2) SEI ADCNATOS NEC ESCIT GENTILIS FAMILIAM NANCITOR. — Cic. loc. laud. — Collat. leg. Mosaicar. tit. XVI. § 4; ex Ulpiano, de Legit. hæreditat. — Gaius, Instit. III. 17. — Paul., Sent. VII, in colla. leg. Mosaicar.

(3) De là les *Charisties*, fêtes célébrées entre *cognats* et *affines* (alliés). Ovid., Fast. II. 617. — Valer. Max. II. 1.) — Le jugement de la femme ou de l'enfant par un conseil de cognats (Pline. XIV. 14. Suét., in Tiberio. 35. Tacite, Ann. II. 50. XIII. 32. Valer. Max. VI. 3. 8. Liv. XXXIX. 18. Epist. 48). Les *cognats* avaient le *Jus osculi* (Plutar., Quæst. Rom. 6. De Virtut. mulier. Polyb., apud. Athan. X. 56. Pline, Hist. Nat. XIV. Suét., in Claud. 26. Cic., de Rep. apud Nonium. IV. 193). Ils portaient le deuil. La *cognition* s'étendait jusqu'au sixième degré. (Cic., pro Cluentio. 60).

Dans le principe, le patricien seul était le vrai *père de famille* ; seul il offrait pour la *gens* des sacrifices légitimes ; seul il possédait la terre romaine, le vote dans la curie, la parole au Forum ; il était le seul protecteur de ses clients incapables et muets (*inopes, elingues*) (1).

Aussi, quand plus tard les clients, plus nombreux, plus riches, appuyés surtout par ces familles d'origine étrangère et souvent illustre, que la victoire de Rome confondait avec la *plebs*, commencèrent à se soulever contre le patriciat ; quand le peuple se retira sur le Mont-Sacré, il y eut alors combat et contre le droit politique et contre le droit civil qui appartenaient exclusivement aux patriciens. Ce ne fut pas seulement le consulat et les honneurs publics, ce fut auparavant le droit de mariage (*jus connubii*), c'est-à-dire le droit de s'allier légitimement aux races patriciennes que réclamaient à la tête de la *plebs* les puissantes familles qui combattaient le patriciat. Ce *droit de mariage* emporta nécessairement la participation à tout le droit civil des patriciens. Aussi leur colère était-elle violente : « Le plébéen, s'écriaient-ils, allait donc épouser la patricienne ! le profane se mêler au sacré ! l'ordre des familles s'altérer comme le culte des dieux (2) ! » Néanmoins la cause plébéienne triompha au Forum ; elle obtint le droit de mariage, et grâce seulement au droit de mariage, le consulat (3). Elle triompha aussi au tribunal du préteur par l'introduction subreptice, mais visible de l'équité dans le droit civil, par ces fictions légales et ces ventes simulées, qui tâchaient de mettre la loi d'accord avec le bon sens public, et qui faisaient du droit privilégié d'une aristocratie le droit commun de tout un peuple.

Mais en même temps que le peuple romain combattait l'aristocratie dans ses murs, lui-même à son tour devenait

(1) V. entre autres, un remarquable aperçu de la constitution du patriciat romain dans l'Orphée de M. Ballanche.

(2) Tit.-Liv. IV. 2. — (3) V. Tite-Live. VI. 34. 35.

aristocratie. Le monde vaincu se modelait à l'image de Rome : la *plebs* élevée dans Rome au niveau du patriciat, elle-même était au dehors un patriciat ; les alliés de Rome étaient les plébéiens et les clients ; les tributaires et les sujets de Rome étaient les esclaves. Dans une sphère plus vaste, et par rapport, non à la cité, mais au monde, le droit civil demeurait donc aristocratique ; les exclusions et les incapacités, au lieu de frapper le plébéien, frappaient l'étranger sujet de Rome. Et ce qui avait été le droit privilégié des trois cents familles sénatoriales devenait le droit privilégié des cent mille familles romaines.

Ainsi, mariage légitime, famille, puissance paternelle, hérédité, ces choses qui semblent de tous les temps et de tous les lieux, restaient aux yeux du Romain privilège national, institution de la loi. Non-seulement l'esclave à qui tout droit était refusé, mais l'étranger, mais le Latin même, mais l'affranchi quelquefois, mais le Romain captif, dégradé par son malheur (*capitis minor*), et devenu étranger tout le temps que durait sa captivité, restaient en dehors du droit de famille. Entre Latins ou étrangers il pouvait y avoir des unions licites, mais rien comme le mariage légal et solennel (*justæ nuptiæ*), par lequel le citoyen romain s'unit à la vierge romaine pour donner des fils à la république (*liberorum querendorum causâ*) : il pouvait y avoir des liens et des devoirs de parents (*cognatio, affinitas*), mais rien comme la consanguinité romaine, comme l'*agnation*, cette parenté virile, institution légale par laquelle le sang romain se propage, le culte des lares est assuré, la famille, la maison, la *gens*, la république, se maintiennent : il pouvait y avoir enfin une certaine autorité morale dans les mains du père, un certain abaissement et une juste déférence des enfants vis-à-vis du *chef de la famille* ; mais la puissance paternelle demeura une institution toute romaine que le peuple de Romulus se vantait de posséder lui seul au monde (1).

(1) « Ce droit est propre aux citoyens romains ; car il n'y a presque pas de peuple

A plus forte raison, entre le Romain et l'étranger, point de parenté légale, par conséquent point d'héritage; entre le Romain et l'étranger, le Latin, l'affranchi même (1), point de mariage légal. Si l'affranchie ou l'étrangère inspirait au cœur du Romain une affection sérieuse, que pouvait-il faire pour l'élever jusqu'à lui? Tout au plus il la prenait pour *concubine* (j'emploie ce terme dans le sens à moitié honorable que lui donnent les jurisconsultes). Il contractait avec elle une alliance constante et régulière plutôt que licite, tolérée plutôt que permise; exempte des peines de la loi, mais flétrie par la note du censeur; interdite à la femme romaine par l'honneur, quand elle ne le fut plus par la loi: lien illégal dont la rupture ne constituait pas un adultère (2), et par lequel on renonçait à ce qui faisait la gloire du citoyen romain, le mariage et la paternité légitime (*justum matrimonium, justus pater, justi liberi* (3)).

En face de ce droit si rigide au dedans, si exclusif au dehors, quelle pouvait être la condition de la femme? Dans un ordre de choses qui donnait tout au pouvoir du *père de famille*, qui mettait la parenté virile si fort au-dessus de la parenté maternelle, la place légale de la femme était nécessairement bien étroite.

Sa vie était une soumission perpétuelle. Lorsque, en se mariant, elle était demeurée sous la puissance paternelle, le père, maître des actions de sa fille, pouvait à son gré rompre le mariage. — Lorsque, au contraire, son époux l'achetait de son père ou l'acquérait par prescription (*in manum coemptio, trinoctium usurpatio*), le droit paternel passait à l'époux; la femme sortie de la famille, c'est-à-dire *de la puissance* de son

au monde qui exerce sur les enfants un pouvoir pareil au nôtre, et Hadrien le déclare dans son édit..... Je sais cependant que la nation des Galates considère les enfants comme soumis à la puissance de leur père. » Gaius. I. 55.

(1) Liv. XXXIX. 19.

(2) Dig. 41. § 1. De Ritu nuptiar. 13, pr. ad legem Juliam de adult. 144. De Verbor. signif. — (3) Dig. 16. § 1. De his quæ ut indign.

père, entrant dans la famille et sous la puissance de son mari; elle devenait, selon le droit (1), fille de son époux, sœur de ses propres enfants, soumise comme eux aux rigueurs du tribunal domestique, comme eux prenant une part égale dans l'héritage. En tout cas, veuve, elle retombait sous la puissance paternelle. Son père mort, il fallait qu'elle demandât un tuteur (2), sans l'assistance duquel elle ne pouvait même pas faire son testament (3). Elle n'avait jamais de *famille* qui lui appartînt; en d'autres termes, jamais un enfant sous sa puissance, jamais un héritier qui dépendît d'elle. Elle n'était jamais héritière, si ce n'est de son père ou de son frère, quand elle était restée dans sa famille; de son mari ou de ses enfants, en sa qualité de fille ou de sœur, quand elle était entrée dans la famille maritale. Il y a plus, son époux ne pouvait rien lui donner de son vivant (4), et le testateur dont la fortune excédait 100,000 sesterces (20,000 francs) ne pouvait instituer une femme son héritière (5). La loi redoutait pour la sûreté des patrimoines la puissance des séductions féminines. En écartant la femme, elle prétendait empêcher que les biens ne passassent à un nom étranger et dans une *gens* nouvelle.

Et cependant la femme romaine, légalement si abaissée, si perpétuellement soumise, occupait dans Rome, occupe dans l'histoire une grande place. Pourquoi? C'est ce que nous allons dire.

Bien différentes de la femme romaine, l'affranchie et l'étran-

(1) Gaius, Inst. I. 111. 114. 115. 126. II. 159. III. 3.

(2) Gaius. I. 144. 145. *Veteres enim voluerunt fœminas, etiam si perfectæ ætatis sint, in tutelâ esse propter animi levitatem.* — V. aussi Liv. IV. 9.

(3) Gaius. II. 118.

(4) Plutarq., *Conjugalia præcept.* Quæst. Rom. — Ulpian. VII. 1. — Paul. *Senten.* II. 23.

(5) Loi Voconia sur les hérédités testamentaires (an de Rome 585). V. Gaius, Inst. II. 274. — Dion Cass. LVI. 10. — Cic., in *Verrem.* I. 41, 42. *De Republ.* III. 10. — Asconius, in *Verrem*, act. II. 1. 41. — Gellius. VII. 13. XX. 20. — Augustin, *de Civit. Dei.* III. 20. — Cic., *de Senectute.* 5, *pro Balbo.* 8.

gère étaient à la fois singulièrement libres et singulièrement méprisées. Elles n'avaient, en effet, selon la loi, ni une famille, ni un nom, ni une religion domestique à compromettre : qu'importaient à la république leurs égarements ? La loi les émancipait par dédain ; ni l'austère soumission de la matrone, ni sa dignité grave n'était leur fait. Elles étaient en dehors de la morale comme en dehors de la loi civile. La femme esclave n'avait point le droit de rougir, quelque flétrissure que le caprice de son maître lui eût infligée. La femme affranchie, si elle était pauvre, était presque de nécessité courtisane : rendue libre par une fantaisie amoureuse de son maître, la débauche lui avait le plus souvent valu la liberté ; il fallait que la débauche l'aidât à soutenir sa liberté (1).

L'orgueil aristocratique du sang romain dédaignait de les punir : mais aussi il dédaignait de les protéger. « Avec les femmes qui tiennent une boutique ou qui font trafic de marchandises (presque toutes esclaves ou affranchies), il n'y a point d'adultère (2) ; » en d'autres termes, le libertinage avec une personne de cet ordre demeure impuni (3). La débauche avec l'esclave l'est également, « à moins que le maître n'en éprouve du dommage, ou qu'en séduisant la femme esclave, on ne veuille par elle arriver à la maîtresse (4). » Comme il n'y a pas de parenté entre esclaves, l'inceste même est impuni (5). Les lois rendues contre les débauches les plus honteuses ne protègent ni l'esclave ni l'affranchi (6), et la violence elle-même n'est punissable que quand elle s'exerce sur une personne libre (7).

(1) *Hispala Fecennia, non digna quæstu cui ancillula assueverat ; etiam postquam manumissa erat eodem se genere tuebatur.* Tite-Live. XXXIX. 9.

(2) Paul, Sent. II, 26. § 11.

(3) Dig. 13. § 2. ad leg. Juliam. de adult. 1. § 1. 3. pro de Concub. Cod. 29. hoc tit. Just., Inst. IV. tit. XVIII. 4.

(4) *Nisi deteriores fiant (ancillæ) aut per has ad dominas affectet.* Paul. *Ibid.* 16.

(5) Dig. 6, pr. ad leg. Jul. de adult. — (6) Loi Scantinia.

(7) Paul. *Ibid.* 12. Qui masculum liberum invitum stupraverit capite punitur.

La femme d'un rang inférieur était donc livrée comme un jouet à tous les caprices du libertinage. La morale la plus sévère ne trouvait à faire nul reproche ni à celui qui la corrompait, ni à celui qui se laissait séduire par elle. « Interdire à la jeunesse de telles voluptés, dit Cicéron, c'est dépasser de beaucoup et la morale indulgente de notre siècle, et même la morale sévère de nos aïeux. Quand s'est-on abstenu de pareils plaisirs? quand les a-t-on blâmés? quand les a-t-on interdits? en quel siècle fut jamais défendu ce qui à cet égard est permis dans le nôtre (1)? »

Mais ni à la matrone, ni à la vierge romaine n'appartient cette injurieuse liberté. La loi l'asservit, mais aussi la loi la protège et l'honore. Elle vit dans le secret de la maison; elle file humblement la laine auprès du foyer domestique. Elle ne sort guère que pour suivre en char, le voile baissé et la robe traînante, les solennelles processions du Capitole (2). Mais aussi n'est-ce pas elle à qui appartient de conserver pur l'honneur du sang romain? elle qui a des lares domestiques à honorer, des citoyens à élever pour la république, une famille à perpétuer? elle enfin que sa naissance appelle à la plénitude des droits et des devoirs comme fille, comme femme et comme mère?

Que la séduction se garde donc d'approcher d'elle! Le déshonneur imprimé à la matrone, à la vierge, au fils de famille, n'est pas seulement une honte pour le toit domestique, c'est une honte et un dommage pour l'État. Si le tribunal domestique du mari ou du père est trop long à venger cette injure, l'édile ira devant le peuple accuser la matrone coupable: le séducteur sera dégradé par le censeur, si toutefois il n'est condamné par le juge. L'amende, l'exil, la mort même, seront les peines de la débauche (3).

(1) Pro Cælio. 20. — (2) *Carpentis matres in mollibus...* Virgile.

(3) F. Valer. Max. VI. 1. 3. 8. 6. La loi Scantinia *de nefanda venere* prononçait la peine de mort. Valer. Max. VI. 1. 7. 9. 10. 11. Plusieurs matrones condamnées

La femme trouvera-t-elle cette loi trop austère? cette protection trop exigeante? qu'elle s'abaisse et elle sera libre! Si elle est assez corrompue pour repousser ce joug salutaire, qu'elle aille, qu'elle abdique sa dignité de matrone, qu'elle descende au niveau de l'étrangère, qu'elle descende du char sacré, qu'elle dépouille sa robe blanche pour la toge de la prostituée (1); qu'elle donne son nom à l'édile, et elle ira auprès de la courtisane grecque ou de l'affranchie latine prendre sa place sous les arceaux de l'amphithéâtre. La loi la méprise au point de l'épargner, et ne veut pour elle d'autre châtiment que son infamie (2).

Mais la véritable matrone, celle qui en épousant un citoyen romain a pris le titre de *mère de famille* (3) et a su en garder toute la dignité, reçoit en respect et en honneur ce que la loi exige d'elle en gravité et en vertu. Le voile de la vierge, la bulle d'or et la prétexte de l'enfant, la pourpre et le long manteau de la matrone, imposent à la foule le devoir d'une respectueuse modestie. On lui fait place; le licteur qui repousse le peuple n'ose porter la main sur elle; le magistrat qui passe ne la fait pas écarter de son chemin. Il est défendu, sous des peines graves, d'offenser ses oreilles par des paroles licencieuses, ses yeux par un spectacle obscène (4). Son mari, assis en char à côté d'elle, n'est pas obligé d'en descendre pour saluer un consul (5).

La république s'incline devant les matrones. Aux jours du danger le sénat réclame leurs prières, comme le plus pur encens qu'il puisse offrir aux immortels (6). Et les matrones, de

par le peuple et punies par l'amende. Liv. X. 31. D'autres exilées. XXV. 2. Un homme accusé devant le peuple pour avoir séduit une matrone. VIII. 22.

(1) Acron., ad Horat. I. sat. 11. 63. Martial. II. 39. VI. 64. Mais dans les temps postérieurs ces différences s'effacèrent. Tertull., de Cultu. II. 12. Sur cet usage de la toge, V. Juvén. II. 69. — (2) Tacite, Annal. II. 85. Suét., in Tib. 35.

(3) Dionys. II. 25. Cicéron, Topic. 3. — (4) V. Dion. LVIII.

(5) Plutarque, in Romulo. Pline. XXXVI. 9. Verrius Flaccus. Paulus, in Festo.

(6) V. sur les fonctions religieuses des matrones. Tite-Live. X. 23. Dionys. VIII. 56.

leur côté, profondément associées au sentiment de la patrie, offrent pour lever des soldats leur or et leurs pierreries à la république, qui s'interdit d'exiger un denier de leur bourse (1). Lorsqu'à la mort d'un grand homme elles prennent le deuil, cet hommage est compté au nombre des plus glorieux. Des temples s'élèvent à la Fortune, à la Vertu, à la Pudeur féminine; on ne dit pas l'honneur et la dignité, ce ne serait point assez, on dit la majesté et la sainteté des matrones (2).

Ainsi la femme, si abaissée par le droit, se relève par les mœurs; elle est abaissée comme femme, elle se relève comme Romaine. Elle se relève par sa fidélité d'épouse et sa piété de mère de famille; en d'autres termes, par ses vertus de Romaine: car des vertus qui ne sont ailleurs que des vertus privées, la chasteté, la vigilance domestique, le soin des enfants, l'économie de la maison, sont à Rome des vertus publiques. La chasteté est un privilège national, je pourrais dire aristocratique. Libre à l'étrangère de couvrir de honte un nom qui n'est pas inscrit aux tables du censeur! La femme romaine sait que son honneur importe à la patrie. Elle consent à moins de liberté; elle attend plus de respect. Sa jeunesse sera grave, son âge mûr digne et vénéré, sa vieillesse sainte et glorieuse, son tombeau portera ce seul mot: « A la femme d'un seul époux (*univiræ*) (3). » La vestale n'est après tout que le type plus parfait de la vierge et de la femme romaine. La vestale coupable est enterrée vivante: la vestale restée pure protège la république, est honorée par le sénat et les consuls, obtient du ciel des prodiges, et sa présence est le salut d'un condamné.

En un mot, nulle part dans l'antiquité autant qu'à Rome,

(1) Sur le soulèvement qu'excita dans le peuple et parmi les femmes une taxe imposée sur les plus riches d'entre elles. V. Appien, de Bello Civ. IV. 5.

(2) *Matronarum sanctitas*. Cic., pro Cœlio. 13.... *Majestas*.... *sanctitudo*. Afranius, apud Nonium Marcellum. V° *Sanctitudo*. — V. aussi Tite-Live. IV.

(3) Plutarq., Quæst. Rom. 105. In Graccho. 1. Martial. X. 63.

la chose publique n'accepta et ne glorifia la vertu féminine. Nulle part la femme ne fut plus citoyenne, plus associée aux dangers, aux triomphes, aux intérêts, à la gloire commune. Nulle part aussi, l'influence des femmes, cette influence noble et légitime qui augmente quand les mœurs sont plus pures, qui diminue quand elles s'altèrent, n'a été visible comme dans l'ancienne Rome. L'histoire ou la tradition en porte partout les traces. Ce n'est pas ici l'illégitime influence des passions impures, c'est la douce puissance de la vierge et de la mère de famille, forte par ses vertus et ses pieuses affections. Ce n'est pas l'hétairé Athénienne, l'impudique Aspasia, qui, pour deux courtisanes enlevées de sa maison de débauche, allume la guerre du Péloponèse. C'est Hersilie qui se jette au milieu des armes pour réconcilier son père et son époux; c'est Clélie, dont le courage épouvante Porsenna. Le sang de Lucrece outragée fait chasser de Rome les Tarquins; le sang de Virginie renverse les Décemvirs. La prière d'une femme fléchit Coriolan: les instances d'une femme, aidées par l'amour paternel et la tendresse conjugale, conquièrent pour les plébéiens les faisceaux consulaires (1). Comme fille, comme épouse, comme citoyenne, voilà ce que peut la matrone romaine. Comme mère, elle est plus glorieuse et plus puissante encore, et les hommes les plus illustres ont été ceux qui durent le plus à leur mère: les Gracques à Cornélie, César à Aurélie, Auguste à Atia (2). Car, même dans les derniers temps de la république, de nobles femmes, les Portia et les Cornélie, perpétuèrent les glorieux souvenirs de leurs aïeules.

A ces grandeurs de la femme romaine, que seule la femme chrétienne a pu dépasser, quelle cause assigner? — Une seule: la sévérité de la loi à laquelle elle était soumise; sévérité analogue en quelque chose à celle de la loi chrétienne; qui subordonnait la femme sans la dégrader, la faisait sujette, non pas esclave. Le principe de sa force était dans son

(1) V. Tite-Live. VI. 34. 35. — (2) Tacite, de Orator. 28.

abaissement, sa puissance dans sa soumission. Quoi qu'on fasse, la gloire pas plus que la vertu de la femme ne peut être dans sa liberté.

Par cette sagesse et cette vertu féminines, par cette force puissante de la famille, les générations romaines s'élevaient pareilles les unes aux autres. L'esprit de la famille, il est vrai, était souvent vide d'affections tendres. Cicéron, qui n'est pas le plus méchant homme de son époque, annonce ainsi la mort de son père à son ami intime Atticus : « ... Pomponia est à Arpinum avec Turranius. Mon père est mort le 8 des kalendes de décembre. Voilà à peu près ce que j'avais à te dire. Cherche-moi quelques ornements convenables pour un gymnase, etc... (1). » Le lien légal emportait tout ; la puissance diminuait l'affection. Mais aussi cette loi de la famille, rigide comme le fer, était pénétrante comme lui. Ce despotisme de la génération adulte sur la génération naissante fut le grand instrument de la perpétuité de l'esprit romain. La Crète et Lacédémone, qui, à la façon de quelques modernes, avaient décrété une éducation commune pour la jeunesse, n'avaient fait que peu de chose : leurs institutions, singulières plutôt que grandes, furent sans action au dehors. Rome, au contraire, crut pouvoir se fier à l'identité sincère entre la famille et l'État, à l'énergie des traditions domestiques. Elle crut le père, que dis-je, la mère de famille assez citoyenne pour être, si je puis ainsi parler, le plus civique de tous les précepteurs. Et cette éducation privée, plus nationale que toute éducation commune, donna aux générations romaines ce courage, ce dévouement, cette frugalité, cette pureté héréditaire pendant plusieurs siècles ; aux mœurs et aux idées romaines, cette force de persévérance et de durée ; aux institutions romaines, cette énergie de développement extérieur dont l'histoire, peut-être, n'offre pas un autre exemple.

Ainsi, dans la famille et dans la force de la famille fut, je

(1) Cic., ad Atticum. I. 16.

n'en doute pas, la force de la république romaine et la cause fondamentale de ses triomphes. Chaque famille entrait dans la république comme chaque homme entrait dans la famille, étroitement, fortement, intimement. Ces vertus intérieures qu'aujourd'hui la politique dédaigne furent la grande base de cette politique de Rome, si digne de reproches à d'autres égards ; et selon la belle pensée de saint Augustin, Dieu accorda aux Romains l'empire du monde, pour que les vertus de ce peuple idolâtre, indignes des récompenses du ciel, ne restassent pourtant pas sans récompense.

Tel était cet esprit de famille de l'ancienne république ; et plus tard, malgré la décadence des mœurs romaines, si rapide une fois qu'elle fut commencée, malgré les exemples de la Grèce et les doctrines d'Épicure, cet esprit de famille subsista longtemps. Longtemps le mariage fut respecté, le divorce inconnu. Plus d'une fois on vit l'autorité paternelle intervenir dans les dissensions publiques, et le père, en vertu de sa puissance légale, faire descendre de la tribune son fils sénateur ou consulaire. A une époque d'horrible corruption, on vit encore un des complices de Catilina jugé, condamné, mis à mort par le tribunal paternel (1).

En ce siècle d'une dépravation étrange, mais où les principes anciens gardaient encore une certaine force, Cicéron plaide pour un libertin auquel on reproche ses débauches. Il n'affectera pas sans doute une morale trop sévère : « Il n'y a plus, dit-il, de Fabricius ni de Camille ; ces antiques vertus ne sont plus que dans des livres, et dans des livres surannés. On lit et on pratique Épicure plus que le vieux Caton, et si de tels sages revenaient au monde, à voir leur vie austère, nous les plaindrions comme des malheureux maudits du ciel (2)... La jeunesse a besoin de beaucoup d'excuses et de

(1) Le père était un Aulus Fulvius. Valer. Max. V. 8. § 5. Salluste, in Catil. 40. Il y eut encore sous les empereurs des traces de ces jugements domestiques. Suét., in Tib. 35. Tacite, Ann. XIII. 32. — (2) Cicéron, pro Cælio. 17.

beaucoup de liberté.... » Mais, ajoute-t-il, faisant la part de la morale antique et ne voulant pas la sacrifier tout à fait, « que l'éducation soit vigilante et sévère ; que selon l'usage de nos pères, une année de modestie, de réserve, de bonne renommée signale les débuts du jeune homme dans la vie (1). Qu'ensuite ses désordres n'aillent pas jusqu'au crime, qu'il ne menace et ne tue point (2).... » (La débauche devenait facilement sanguinaire.) « Qu'il ménage son patrimoine (3), » qu'il soit rangé, comme dit chez nous la morale vulgaire.... ; « qu'il ne s'engourdisse pas dans le plaisir au point que le temps et la force lui manquent pour le service de la patrie et les devoirs de la vie politique.... Mais surtout qu'il respecte la paix des familles et l'honneur du sang romain (4) ; qu'il ne fasse pas descendre au rang de l'esclave ou de la courtisane, ceux qui sont en possession de la vertu romaine, la vierge, l'adolescent, la matrone (5). » Cicéron concède à son époque le luxe asiatique, la philosophie grecque, des voluptés sans nombre ; mais cette sévérité d'éducation, cette économie dans les affaires, ce dévouement aux devoirs publics, enfin ce respect pour la famille qui appartient à l'ancienne discipline des aïeux, il ne se sent pas le courage de les sacrifier, et il vénère encore ces lares domestiques aux pieds desquels l'antique morale, battue partout ailleurs, s'est retranchée.

L'esprit que nous indiquons dans ce plaidoyer de l'orateur, nous allons le retrouver dans les lois d'Auguste. Auguste, depuis le temps où parlait Cicéron, avait vu la corruption

(1) Nobis olim quidem annus unus erat constitutus... Sed qui prima illa imperia (initia?) ætatis integra et inviolata præstitisset, de ejus famâ et pudicitia, cum jam se corroboravisset et vir inter viros esset, nemo loquebatur. — *Id.* 5.

(2) Nullius vitam labefacet. 12... Neminem vi terreat, ne intersit insidiis, scelere careat. 18. — (3) Ne effundat patrimonium, ne fenore trucidetur. 18.

(4) Nullius domum evertant. 15.

(5) Parcat juvenus pudicitia suâ, ne spoliât alienam... ne probrium castis, labem integris, infamiam bonis inferat. 18.

faire de nouveaux progrès. Auguste, cependant, déplacera-t-il les bornes qu'a posées l'indulgente morale de Cicéron ? Veillera-t-il moins sur la famille, que l'exemple de César, le sien propre, celui de tant d'autres ont appris à moins respecter ? Traitera-t-il l'adultère avec la mollesse indulgente des législateurs modernes ? Écoutez quelles sont les lois d'Auguste : vis-à-vis de l'esclave et de l'étrangère, elles sont tout aussi indulgentes et tout aussi dédaigneuses que la loi antique. Mais entre ceux que protège la vertu romaine, le libertinage, même lorsqu'il n'offense pas la foi jurée (1) ; la seule séduction (*stuprum*) ; le consentement coupable, la honteuse assistance donnée à la débauche (*lenocinium*), sont des crimes devant la loi (2). Enfin s'il s'agit d'un adultère, c'est-à-dire de la corruption d'une matrone, ce crime qui entache la maison et la *gens*, qui rompt le lien solennel du mariage romain, n'est pas seulement un crime contre la famille, c'est un crime contre l'État (3). Dans le silence du mari et du père, tout citoyen a droit d'accuser. La procédure est redoutable : l'esclave, contre les règles ordinaires, peut être mis à la question pour déposer contre son maître, quand même son maître l'aurait affranchi. Le châtement est rigoureux : pour les deux coupables, c'est la relégation dans une île ; pour le séducteur, la perte d'une moitié de son bien ; pour la femme adultère, la perte d'un tiers de son patrimoine, et une flétrissure éternelle, qui ferait punir comme complice de sa faute l'homme qui oserait l'épouser (4).

Auprès d'Auguste, nous trouvons Horace, fidèle reflet de son maître. Il y avait de son temps dans la morale publique deux écoles différentes : celle de César, de Salluste, d'Octave même, qui ne respectait rien ; celle d'Auguste vieux et empereur, qui

(1) Qui voluntate suâ stuprum flagitiumve impurum patitur, dimidiâ parte bonorum muletatur. Paul, II. Sent. XXVI. 13.

(2) Lois 8, 9, 10 pr. et § 1. D. ad leg. Juliam de Adult., Instit. 4 de publ. judic.

(3) Macer. Dig. XLVIII. Justin., Instit. IV. 18 § 4. — (4) Paul. *Ibid.* 1-9.11.

respectait au moins les droits de la famille et la dignité romaine. L'une, au mépris des lois, courait les chances dangereuses de l'adultère; l'autre se tenait dans les turpitudes permises (1). Ovide, qui ressemble aux poètes galants des siècles modernes, était de l'école la plus hardie. Horace, il est bon de le savoir, Horace, si corrompu et si obscène, appartient à l'école la plus sévère. Une de ses satires, qui par l'impureté de son texte, échappe à la citation, était pour son siècle un sermon véritable. Horace, plein de colère contre l'adultère, de respect pour la vierge et pour la matrone, déplore la corruption de son époque, et la profanation du mariage, source première de toutes les calamités publiques (2). Il prêche les plaisirs permis et les infamies légales pour détourner des voluptés illicites (3), comme le vieux Caton qui applaudissait en voyant un jeune homme entrer dans un lieu de débauche, pensant qu'au moins l'honneur des familles n'aurait pas à souffrir de son libertinage.

Aussi Ovide est-il exilé, pour ses écrits ou pour ses mœurs, peu importe; Horace est l'ami de César. L'*Art d'aimer*, cette fade théorie de l'art de séduire, dans le genre des poètes musqués du xviii^e siècle, l'*Art d'aimer* est exclu des bibliothèques

(1) Cicéron aussi distingue *adulter* et *amator*. Pro Cælio. 20.

(2) Fecunda culpæ secula nuptias
Primum inquinavère et genus et domos :
Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit. Ode.
Mos et lex maculosum edomuit nefas.
Laudantur simili prole puerperæ ,
Culpani pœna premit comes.

(3) V. aussi les conseils que donne le père d'Horace à son fils :

Si sequerer mœchas concessâ cum venere uti
Possem : « Deprensi non bella est fama Treboni. »

Epictète, le plus austère des stoïques, ne parle pas autrement : « Reste pur, s'il se peut, des voluptés corporelles avant le mariage; mais si tu les goûtes, que ce soit de la manière qui est permise par les lois. » Enchirid.

publiques où sont entassées toutes les monstruositées de la poésie grecque. A cette cour où le pieux Horace chante Bathylle, et le chaste Virgile Alexis, un affranchi est puni de mort pour avoir séduit une matrone (1); les deux Julies sont exilées, et Auguste, leur aïeul et leur père, songe à les faire mourir; leurs amants sont bannis ou mis à mort. Enfin, bien des années après, au milieu d'un monde qui avait été l'impassible témoin de tant de turpitudes, Tacite compte encore parmi les malheurs publics et les présages sinistres les adultères qui souillèrent les grandes familles (2).

Au reste, disons-le : si nous consentons à oublier l'infamie propre aux siècles antiques, il y avait quelque chose de juste et de vrai dans cette appréciation des fautes humaines. A la honte des derniers âges, la sainteté du mariage et de la famille était tenue en plus haute estime par la morale païenne qu'elle ne l'est par cette morale vulgaire qui s'est furtivement introduite parmi les hommes, à mesure que s'est retirée de leurs cœurs la morale du christianisme. La fidélité due à un engagement solennel, le sérieux du lien de famille, la gravité des fautes qui tendent à l'affaiblir, le respect auquel a droit l'innocence qu'on ne fait point faillir sans un double crime; tout cela était mieux compris, tout cela était traité moins légèrement dans Rome idolâtre et pervertie, qu'il ne l'est depuis un siècle dans les sociétés européennes. Rome, en un mot, si elle ne comprenait pas quel malheur c'est d'être corrompu, comprenait au moins quel crime c'est d'être corrupteur. En tout ceci, sans doute, la pensée politique dominait la pensée morale; la famille était respectée surtout comme un élément de l'État, la femme comme la mère d'un citoyen. Le christianisme, qui juge les fautes humaines, non par rapport à la patrie, mais par rapport à Dieu, seul en a donné la juste et la véritable mesure; seul en condamnant tous les

(1) Suétone, in Aug. 47.

(2) *Pollutæ carimonie... magna adulteria.* Tacite, Hist. 1. 2.

désordres, il a su flétrir davantage ceux dans lesquels au libertinage s'ajoute le parjure, au vice la séduction, au crime envers soi-même le crime envers autrui. Seul, tout en protégeant la famille et le mariage, il a su tenir la porte fermée à toutes les fautes et fortifier l'homme d'une manière absolue contre la tyrannie de ses passions : nous le savons. Mais du moins le principe imparfait et la morale politique du paganisme avaient-ils quelques salutaires conséquences, et nous devrions rougir en pensant que certains écrits et certaines idées, tout à fait admises aujourd'hui par ceux qui n'ont plus la foi chrétienne, scandaliseraient un Horace.

§ II. — DÉCADENCE DU SYSTÈME ANTIQUE.

Mais de telles traditions et un tel droit, déjà affaiblis, pouvaient-ils durer longtemps sans recevoir de nouvelles atteintes ? Les âmes amollies pouvaient-elles supporter longtemps encore cette loi de fer des anciens hommes et des anciennes mœurs ? La politique *dissociante* d'un Tibère pouvait-elle ne pas arriver à rompre le lien de la famille ? Le despotisme paternel pouvait-il subsister sous le despotisme impérial ? Non ; l'antique loi de famille était trop énergique pour Rome devenue esclave, trop nationale pour Rome envahie par les étrangers, trop patricienne pour Rome gouvernée par des affranchis ; ajoutons même trop attaquant au point de vue de l'équité pour Rome disciple des philosophes.

Ici nous touchons à un point capital de la vie et des idées romaines, à un côté tout à fait caractéristique du génie de Rome, et qui ne s'est pas encore rencontré sur ma route. Je veux parler du droit et de l'introduction de la philosophie dans le droit.

La loi des Douze-Tables, ce code barbare tout empreint de la rudesse antique, était légalement encore la règle fondamentale, l'unique droit civil de Rome civilisée. Nul législa-

teur n'avait eu la hardiesse de toucher à ce monument des premiers âges ; nul article de ce code n'avait été effacé. Cicéron, dans son enthousiasme, mettait cette œuvre des Décemvirs au-dessus de toute la philosophie grecque. Mais Cicéron savait parfaitement combien il restait peu de cette œuvre vénérée, écrite sur le bronze, gravée dans toutes les mémoires, citée sans cesse, bien rarement mise en pratique.

Un travail curieux s'était opéré. Rome n'avait pas tardé à s'apercevoir des iniquités de sa loi. La plebs n'avait pas fait invasion dans le droit civil du patriciat pour le conserver dans son intégrité ; les jurisconsultes plébéiens n'avaient pas surpris le secret des formules patriciennes pour en être les aveugles adorateurs. La lutte du génie plébéien contre la loi civile de l'aristocratie, de l'équité contre la tradition, de la justice contre la politique, fut lente, déguisée, respectueuse ; mais elle fut réelle, progressive, efficace. Au dernier siècle de la république surtout, lorsque le monde s'ouvrit devant Rome, des idées nouvelles, des idées plus générales et plus grandes entrèrent dans son esprit. Par cela même qu'elle n'imposait point son droit civil aux nations vaincues, elle avait été obligée de connaître le leur. Il avait fallu que les proconsuls dans les provinces, à Rome le préteur des étrangers (*prætor peregrinus*) jugeassent les vaincus selon leurs coutumes ; qu'à Rome et dans les provinces, les procès entre Romains et étrangers fussent jugés selon la seule loi commune à tous, la loi naturelle. On voit dès lors combien avec l'immensité de l'empire, de telles habitudes devaient élargir la sphère et agrandir les notions de la jurisprudence, faire monter l'intelligence de cet ordre d'idées secondaire, local, arbitraire, relatif, que les Romains appelaient proprement *droit civil*, et que nous appellerons droit national, à un ordre d'idées supérieur, général, absolu, que les Romains appelaient *droit des nations*, et que nous nommons droit naturel.

Mais le droit se distinguant ainsi de la loi positive, la ques-

tion devenant générale au lieu d'être romaine, donnait naturellement passage à la philosophie dans la jurisprudence. Les idées générales étaient le domaine propre des philosophes. La dialectique qui les met en œuvre était l'instrument dont ils avaient accoutumé de se servir. Les rapports journaliers avec la Grèce, la décadence des anciennes institutions, l'agrandissement de la sphère politique et de la sphère intellectuelle, tout favorisait cette tendance ; et le stoïcisme, la plus pratique d'entre les écoles de la Grèce, fut comme la religion intellectuelle des jurisconsultes.

Cependant nul n'aurait osé abroger la loi des Douze-Tables. A Rome, ni le peuple ni le sénat ne se mêlaient de faire ou de défaire le droit civil. Le grand sens des Romains les avertissait que ce n'est pas au pouvoir politique qu'il faut demander de régler ces questions toujours si complexes de la propriété et de la famille. Ces lois que le temps avait montrées absurdes, que la civilisation repoussait, que l'équité philosophique des derniers siècles taxait d'injustice, ils n'avaient pas voulu les briser. Ils avaient compris qu'un pareil procédé était dangereux : peuple en toutes choses habile et patient, plutôt que prompt et impérieux, et qui aimait la subtilité plus que la violence.

D'autres moyens leur étaient donnés de tourner la loi au lieu de la renverser, de l'user au lieu de la rompre. Le préteur urbain, juge des procès civils, avant d'entrer en fonctions, publiait chaque année les principes qu'il comptait prendre comme règles de ses décisions. Une loi même (année 686) (1) lui rendit obligatoire l'observation de cet édit ; et comme chaque préteur adoptait d'ordinaire l'édit que son prédécesseur avait publié, ces travaux accumulés formèrent peu à peu un droit secondaire qui rectifiait sans l'avouer le droit imparfait des Douze-Tables. Non-seulement le préteur, mais l'édile, mais le proconsul ou le propréteur dans sa province,

(1) Dion. XXXVI. — Aconius, pro Cornelio

rendait son édit annuel (1); et de cet ensemble sur lequel influèrent les coutumes et les traditions de mille peuples divers, sortait nécessairement une notion d'équité plus philosophique, un plus grand cosmopolitisme en fait de justice.

Enfin de son côté le jurisconsulte dans son cabinet, simple particulier qui donnait seulement des avis et ne décidait rien, pliait insensiblement par une influence indirecte la loi à la justice. Dans tout cela rien ne se faisait avec violence; l'honneur de la loi était ménagé. Mais on la faisait peu à peu disparaître sous les distinctions, les interprétations, les sophismes: sophistique après tout salutaire et bien entendue, et qui sauvait la société des étourderies législatives. De cette façon les lacunes de la loi commençaient à se remplir, les injustices étaient redressées. Des voies détournées s'ouvraient à ceux auxquels son silence fermait les voies directes (2). La volonté du législateur officiel cédait devant l'action d'un plus grand législateur, le temps. L'iniquité de la coutume nationale était ramenée à l'équité naturelle du bon sens humain. Le jurisconsulte effaçait le légiste. Le droit, l'équité absolue reprenait son terrain que la loi avait envahi.

C'est alors que le droit commença à former une science (3).

(1) *Edictum prætorium*, — *ædilitium* — *peculiare* — *urbanum* — *provinciale*. L'ensemble du droit qui résultait de ces divers édits s'appelait *Jus honorarium*. — La grande influence de la législation prétorienne paraît dater seulement des derniers temps de la république. Nous voyons dans Cicéron (de Offic. III. 12) que les formules *de dolo malo*, nécessaires pour avoir justice d'un grand nombre de fraudes, ne furent introduites que de son temps par le préteur Aquilius (V. aussi Cic., de Nat. deor. III. 30). — V. sur l'édit et les formules du préteur, Cic., de Finib. II. 22. In Verr. I. 41. 48. Pro Rosc. 8. — Gaius. IV. 46. 47, etc. L'édit s'appelait encore *lex annua* (Cic., in Verr. *Ibid.*) *Edictum perpetuum*, etc. — Sur l'édit du préteur étranger, V. Gaius. I. 6. — Sur celui des édiles curules, Gaius. *Ibid.* Cicéron, de Offic. III. 17. Aul. G. IV. 2. — Sur l'édit provincial, Gaius. *Ibid.* Cic., Fam. III. 8. ad Attic. V. 21. In Verr. I. 46. III. 65. — Dès le temps de Cicéron on cessait d'étudier les Douze-Tables, et on s'en tenait à l'édit du préteur (de Legibus. I. 5. — V. aussi loi 7 et 8. Dig., de Justitiâ).

(2) Ainsi Cicéron, de Offic. I. 10. III. 14. De Natur. deor. III. 30.

(3) Déjà au commencement du vi^e siècle Marcus Caton avait écrit ses commen-

Au milieu du ^{vi}^e siècle, Quintus Mucius Scévola (1) écrivait le premier traité sur l'ensemble de la jurisprudence. Les plus illustres juristes, Sulpitius (2), Tubéron (3), Trébatius (4), étaient élèves de la Grèce et des philosophes. Rutilius, et ce Crassus que l'on appelait le plus jurisconsulte des orateurs et le plus orateur des jurisconsultes, avaient tous les deux entendu à Athènes le stoïcien Panétius (5). Ils avaient emprunté au stoïcisme sa morale sévère, sa dialectique pénétrante, son argumentation subtile, son langage précis.

Sous les empereurs, il en fut de même. L'école stoïque prit position dans la jurisprudence et forma une secte de jurisconsultes opposants, presque républicains (6), tout prêts à faire violence aux lois écrites pour les lois abstraites, aux

taires sur le droit civil. Festus, *vo* Mundus. Dig. loi 2. § 58. de Origine juris. *Ibid.* Autres jurisconsultes du même temps. Caton son fils (Aul.-Gel. XIII. 19). C. Livius Drusus (Val. Max. VIII. 7. § 4). Manilius et Brutus (Cic., de Ora. II. 55. Pro Cluent. 51). Publius Mucius Scævola (Cic., de Orat. I. 56. Topi. 4. 8. Dig. *Ibid.* § 39).

(1) Dig. *Ibid.* § 41. — Aul. Gel. VII. 15.

(2) Servius Sulpitius, contemporain de Cicéron (Cic., Philip. IX. 5. — In Brut. 41. — Dig. *Ibid.* § 42. 43). Il avait fait des commentaires sur l'édit du préteur (Diges. *Ibid.* § 44). Un de ses élèves, Alfenus Varus, avait écrit un digeste en 24 livres (Dig. *Ibid.* § 44. — Aul. Gel. VI. 5). Un autre, Aulus Ofilius, écrivit sur l'édit du préteur (Dig. § 44).

(3) Juris publici et privati doctissimus (Dig. § 46. — Cicér., in Brut. 31).

(4) V. sur lui Cicéron, Famil. VII. 5. 6. 8. — Hor., liv. II. sat. 1.

(5) V. Cicér., in Brut. 26. 30. 31. 39. 40. De Oratore. 1. 3. 11. Off. III. 2.

(6) Sous Auguste, Antistius Labéon, élève de Trébatius, préteur en 733; consul en 748; malgré ses sentiments républicains estimé d'Auguste. V. Dion. VI. 15. Suét., in Aug. 54. Aul. Gel. XIII. 12. Tac., Ann. III. 75. Hor., liv. I. sat. III. 107. Dig. loc. cit. § 47.

Chef de la secte opposée : Ateius Capiton, consul en l'an 758. Sa lâcheté et ses adulations sous Tibère (Dig. *Ibid.* § 47. Tac., Ann. III. 70. 75. Suét., de Gram. 22. Inscriptions, etc.).

Successeurs de Capiton : Massurius Sabinus, dont cette école prit le nom. Il écrivit trois livres sur le droit civil. Sous Néron, C. Cassius Longinus (V. tom. I, pag. 440. 461, et ci-dessus pag. 264. Tacit., Ann. XII. 11. 12; XIV. 43; XV. 52; XVI. 7. 9. Suét., in Nero., Dig. *Ibid.*).

Successeur de Labéon, Cocceius Nerva, ami de Tibère, consul en 775 (Tac., Ann., VI, 26. V. ci-dessus, tom. I, pag. 247).

Autres jurisconsultes sous Néron, Antistius Rebius (Tac., Ann. XIII. 30).

textes pour le fond des choses. La loi d'Auguste qui voulait que nul ne répondît sur le droit s'il n'était autorisé par l'empereur (1); celle de Tibère qui ne permettait de répondre que par écrit et sous un sceau que le juge seul pouvait briser (2), donnaient à l'autorité du jurisconsulte quelque chose de plus formel et de plus grave. Le caractère philosophique de la science se développait. La science du droit se construisait, pour ainsi dire, en dehors des textes écrits, sauf ensuite à accommoder plus ou moins bien ses conséquences avec leurs décisions. Elle posait ses trois principes supérieurs, principes, du reste, de pur bon sens et de simple honnêteté naturelle, tout à fait indépendants des volontés législatives (vivre honnêtement, ne nuire à personne, rendre à chacun ce qui lui est dû) (3). Et elle en suivait les conséquences dans le détail infini des affaires humaines, avec une persévérance, une dialectique, une rigueur de déduction qui est bien rarement en défaut. On sent que, contre ce vaste entraînement de conséquences, les textes écrits ne pouvaient avoir que peu de force, et qu'un système aussi large et aussi serré ne pouvait se démentir à cause d'eux. Il y avait dans tout cela, et la dialectique stoïcienne, et la propension systématique du génie romain, et souvent aussi la subtilité du génie grec. Un mot très-caractéristique exprimait cette satisfaction logique de l'esprit qui s'applaudit de l'unité rationnelle de son œuvre et de cette beauté mathématique qu'il a su lui imprimer. On disait : *l'élégance du droit* : et quand, par suite des empiètements de la loi écrite, le droit manquait *d'élégance*, c'est-à-dire quand les conséquences étaient en désaccord avec

(1) F. loi 2. § 47. Dig., de Origine juris. Sénèq., Epit. 94.

(2) Dig. *Ibid.* — Caligula et Claude s'efforcèrent d'affaiblir l'autorité des jurisconsultes. Le premier déclarait que personne ne se mêlerait de répondre sur le droit, si ce n'est lui-même (Suét., in Calig. 34). Claude jugeait en équité et sans tenir compte des règles du droit (Suét., in Claud. 14. Sénèq., in Ludo).

(3) *Honestè vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.* Just., Inst. liv. I. tit. I. 3. Ulp.; loi 10. § 1. De justit. et jure. Dig.

les principes, les jurisconsultes réclamaient pour la logique auprès des Césars, et la *gaucherie* (*inelegantia*) introduite dans le droit, était effacée (1).

Je me suis arrêté sur ce fait du développement et du caractère plus philosophique de la jurisprudence. Il ne laisse pas que d'avoir son intérêt; il est un des grands résultats comme un des grands signes de l'unité romaine. Rome amenait tous les peuples civilisés à n'avoir et à ne reconnaître qu'une seule loi; non que cette loi fût positive, écrite, dictée par le pouvoir propre à la nation victorieuse, mais au contraire, parce qu'elle n'était imposée par personne et n'était que le résultat du bon sens de tous. Par cette notion générale, ou si l'on veut cosmopolite de l'équité, la vérité abstraite et supérieure s'insurgeait contre l'arbitraire humain. Justice au delà des Pyrénées, disait Pascal, iniquité en deçà. Les Romains n'en jugeaient pas ainsi, et il n'y avait pas un forum, depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, où vingt fois par an des jugements ne fussent rendus en vertu du seul *droit des nations*. Et ce que nous appelons aujourd'hui le droit romain, n'est qu'une grande révolte de l'équité universelle contre les institutions qui appartenaient en propre au peuple de Rome.

C'est dans le droit de famille surtout qu'une telle révolte, une telle protestation était visible, et dut être plus prompte. N'y a-t-il pas, pouvait-on dire, d'autres rapports de l'homme à l'homme que ceux qui sont consacrés par les lois écrites? La famille, la paternité, la parenté, le mariage, sont-ils donc des institutions humaines, dont la loi, ce caprice humain, peut à son gré suspendre et abolir les effets? La loi a-t-elle pu faire que la parenté maternelle fût sans valeur, que l'étranger père d'un Romain restât sans droits vis-à-vis de lui, que la mère ne fût même pas parente de son fils? Quand la simulation d'une triple vente et le choc en signe de paiement d'une pièce de monnaie contre une balance de cuivre, aura

(1) *Inelegantia juris*. — Gaius. I. 84. 85.

émancipé mon fils, cette comédie légale fait-elle qu'il ne soit plus mon fils? que tout soit rompu entre ses frères et lui? Et lorsqu'on voyait le *præteur étranger*, jugeant selon le *droit des nations*, admettre entre ceux qui n'étaient pas Romains, des mariages, des parentés, des titres héréditaires, le *præteur urbain*, jugeant selon le *droit civil*, devait-il leur dénier éternellement tout mariage, tout lien de parenté, toute hérédité avec les Romains? La politique seule devait-elle constituer le nœud et le gouvernement de la famille?

Il n'en pouvait être ainsi. Et cependant le combat fut long: il dura plus de quatre siècles, et ne finit que par l'intervention du christianisme. Cette étonnante force de durée des institutions romaines lutta contre l'influence d'une civilisation à la fois si développée et si corrompue. Les traces restèrent longtemps de ce droit des Douze-Tables, primitif et barbare, doublement reprochable aux yeux des siècles nouveaux, et par ce qu'il avait d'injuste et de dur, et par ce qu'il avait de moral et de salutaire.

Il est bon de voir cependant quels coups lui étaient portés. Dès le temps de la république (1), le *præteur*, ce grand redresseur des iniquités légales (2), en donnant au lieu de l'hérédité la *possession de biens* (3) (simple différence de mots dont j'ai parlé ailleurs (4), renouvelait tout le droit de succession et ébranlait tout le droit de famille. Il reconnaissait un ordre nouveau de parenté; à côté de l'*agnation*, la parenté civile, il admettait la *cognition*, c'est-à-dire la parenté naturelle. Les héritiers que la loi tenait exclus, les parents maternels, la mère elle-même, le fils né d'une femme étrangère (5),

(1) V. Cic., pro Cluent. 60.

(2) Quos prætor vocat ad hæreditatem, hæredes jure non fiunt. Nam prætor hæredes facere non potest. Gaius. III. 32.

(3) Sed hæ juris iniquitates edicto prætoris emendatæ sunt. *Id.* 25.

(4) V. ci-dessus, tom. 1, p. 8.

(5) V. Gaius. II. 136. 137. Ce système est certainement antérieur à l'édit de Claude, qui améliora la condition de la mère.

arrivaient à un rang inférieur, il est vrai, mais arrivaient à l'héritage, sous la protection du préteur et sous le modeste voile de la *possession de biens*. On jugeait que l'adoption et l'émancipation, ces faits de la loi civile, rompaient bien la parenté légale, mais non pas le lien naturel de la *cognition*. « Les actes du droit civil peuvent abolir les liens des rapports civils, non pas les liens et les rapports naturels (1). » Dans ce seul mot est la négation de tout le droit antique.

Un peu plus tard, sous les premiers empereurs, le pouvoir absolu du testateur, ce pouvoir si solennel et si sacré, recevait une grave atteinte. Une loi formelle (*lex Julia Velleia*, an de Rome 761) (2) interdisait au testateur de passer son fils sous silence et de le dépouiller sans une exhérédation nominative, de laisser sa fille et son petit-fils sans un legs quelconque (3). Ce n'était pas encore assez : les jurisconsultes, par une noble fiction, se refusèrent à croire que le fils bien méritant pût être déshérité par un père sain d'esprit. Le juge, supposant dans l'âme paternelle la démence plutôt qu'une injuste haine, cassa le testament inique comme l'œuvre d'un insensé (*querela inofficiosi*) (4). Ainsi la nature et l'équité reprenaient doublement leurs droits contre la loi d'un côté, de l'autre contre la toute-puissance du testateur : ceux qui étaient hors la famille légale n'étaient plus incapables de succéder ; ceux qui faisaient partie de la famille légale avaient, sauf leurs torts personnels, un droit assuré (5) sur le patrimoine commun.

La puissance publique, nous l'avons dit, venait au secours

(1) *Cognitionis jus capitis diminutione non commutatur. Civilia enim jura civilis ratio corrumpere potest, naturalia non potest. Gaius. I. 158.*

(2) Dès avant cette loi la naissance d'un posthume annulait le testament. Cic., de Orat. I. 57, pro Cæcinâ. 5. — V. Gaius, II. 130. 131. Ulp. XXII. 18.

(3) Gaius. 134.

(4) Cette jurisprudence date au plus tard du temps des premiers empereurs. V. Quintil. V. 2 ; VII. 4. Pline le jeune, Ep. V. 1 ; VI. 33. V. plusieurs exemples de l'application de cette loi. Valer. Max. VII. 7. 8.

(5) C'était un quart net des biens. Paul. IV. 5. § 6.

même de l'esclave (1) : pouvait-elle ne pas secourir la femme, l'étranger, le fils de famille? — Quant à ce dernier, — le droit de châtement paternel fut restreint (2). Le fils vendu ne put devenir complètement esclave (3). Pour le fils comme pour l'esclave, l'usage introduisait un pécule, propriété du père de famille, mais dont il laissait l'administration à son fils (4).

En faveur de l'étranger et de l'affranchi, — le mariage avec un Romain était rendu plus facile. Auguste, qui combattait surtout le célibat et prétendait le laisser sans excuse, affaiblissait en les renouvelant les prohibitions des lois anciennes. Au sénateur seul, ou au fils de sénateur, il était interdit d'épouser une affranchie; et le *concubinatus*, cette union formée contre les prohibitions de la loi avec l'affranchie ou l'étrangère, moins solennelle et moins honorable que le mariage, était cependant déclarée licite (5). Elle ne donnait pas aux enfants les mêmes droits, mais elle leur donnait un rang et des droits (6). Elle était, autant que le mariage solennel, exclusive de tout autre union (7); comme lui, elle fut plus tard acceptée par l'Église; c'était absolument ce

(1) Tom. I, p. 378 et suiv., et ci-dessus, p. 262. 263.

(2) Il le fut surtout pendant le siècle qui suivit. V. ci-dessous, ch. IV, à la note.

(3) Gaius. I. 141; II. 90. V. plus bas, ch. IV, à la note. La cession à titre de *mancipium* (V. p. 292, note 3) était en général de courte durée. Gaius. I. 141.

(4) V. Plautus, *Mercator*. I. 1; V. 95. Suét., in Tib. 15. Instit., Just., pr. *quibus non permittitur*. Dig., *De pecuniis*. — Plus tard l'enfant eut la libre disposition de ce qu'il avait acquis au service militaire. Instit. *Ibid.* Ulp. XX. 10 (*peculium castrense*), mais seulement au temps des Antonins.

(5) *Licita consuetudo*. Justin. au code ad S. C. Ophit. Ulp. 3, § 1. — Dig. 3. de *concubinis*. Paul, II Sent. XX, etc., et ci-dessus, tome I, p. 194.

(6) La femme n'avait pas le titre d'*uxor*. Il n'y avait pas de puissance paternelle. Les enfants suivaient la condition de leur mère. — *Non affectione maritali*. — Instit. 2, de *hereditate qua ab intestato*. Dig. 4, de *Concubinis*. Paul. *loco. cit.*

Le concubinatus et le mariage se distinguaient par aucune formalité préalable. On jugeait d'après la conduite et la condition des époux s'ils avaient été *conjuges* ou *concubini*. Dig. 31, de *Donat.* 3, de *Concub.* 24, de *Ritu nuptiar.* V. aussi Capitol. in Anton. Suéton., in Vespas. 3. V. *Ælius Verus*, apud Spartian. 5. Hérodiens, sur le règne de Commode.

(7) Paul., II. Sent. 20. La *concubina* était aux yeux de l'Église *uxor minus solem-*

que les cours modernes appellent une alliance de la main gauche.

Quant à la femme, — au milieu de cette révolution dans les lois et dans les mœurs, ni le pouvoir paternel, ni le pouvoir marital ne pouvaient demeurer sur elle aussi absolu. A l'encontre de l'un et de l'autre, Auguste posait deux grands principes qui devaient être la base de la condition civile des femmes dans tout l'avenir : l'obligation pour le père de doter sa fille, le devoir pour le mari de conserver intact le fonds dotal qui devait après lui revenir à sa femme (1). La femme, même quand elle était restée sous la puissance de son père, ne pouvait plus être séparée de son mari par la seule volonté paternelle. La femme qui était passée sous la puissance maritale pouvait, comme fille de son époux, stipuler un pécule dont la propriété lui demeurait (2). La loi qui annulait les donations entre époux (3), celle qui interdisait aux femmes les successions testamentaires (4), celle surtout qui les condamnait à une tutelle de toute leur vie (5), étaient affaiblies ou annulées par les stipulations privées, par les interprétations des jurisconsultes, par le droit quelquefois, plus souvent par les mœurs. Claude, à titre de consolation, appelait la mère à la succession de ses enfants (6), au même droit que ses enfants eussent recueilli son propre héritage. La femme,

niter nupta. Augustin., de bono conjugali. V. aussi concil. Tolet. 1. can. 17 (an 400). Leonis papæ 1 respons. ad Rustic. (452).

(1) Gaius. II. 62. 63. Loi Julia. V. tom. I, pag. 191.

(2) Dès le temps de Cicéron. Pro Flacco. 35. V. aussi Gellius. XVII. 6.

(3) V. Ulp. VII. 1. Paul. II. 23.

(4) La loi Voconia fut éludée ou tomba en désuétude. Cic., de Finib. II, 7. Gellius. XXI.

(5) Les femmes étaient exemptées de la tutelle par le *jus liberorum* (V. tom. I, pag. 193). Gaius. II. 145. 194 ; par le testament du mari qui leur donnait le choix du tuteur. *Ibid.* 152. Pour tester, l'édit prétorien les dispensait de l'assistance d'un tuteur. *Id.* II. 119. 122. Une loi de Claude supprima le droit de tutelle des agnats sur les femmes. Gaius. I. 157. 171. 190. Ulp. XI. 8. 27.

(6) Institut. 3. tit. III, § 1. Cependant Gaius. III. 25, ne parle pas de cet acte de

en un mot, sortait de tutelle : plus libre et comme propriétaire, et comme héritière, et comme testatrice, elle arrivait, sauf les conditions inhérentes à son sexe, à la plénitude du droit civil.

Mais cette émancipation civile de la femme, juste et légitime en elle-même, et que le christianisme a admise, ne brisait-elle pas toutes les traditions de l'antiquité? Ne poussait-elle pas nécessairement à une émancipation morale, contraire aux lois de la nature, dangereuse pour la société, funeste pour la femme? La morale dans l'antiquité était le fait de la loi bien plus que de la religion. Le droit antique dans sa chute entraînait la morale antique avec lui, et la morale antique pouvait-elle être remplacée? Le mariage, fondé sur la réciprocité des devoirs plutôt que sur la toute-puissance d'un seul, pouvait-il rester, comme l'avaient voulu les anciens, le lien sérieux, solennel, fondamental des sociétés? Le nœud de la famille, moins étroitement serré, pouvait-il conserver autant de force? La matrone plus libre pouvait-elle demeurer aussi pure, aussi digne, aussi respectée? En un mot, sous la loi du paganisme, la morale domestique ne devait-elle pas perdre en puissance ce qu'elle gagnait en équité?

Le monde païen reposait sur l'iniquité. Une justice aussi large était pour lui un trop lourd fardeau. Les générations antiques avaient supporté sans se plaindre l'austère droit de famille de la vieille Rome : le droit de famille de la Rome nouvelle, si adouci qu'il pût être, fut pour des générations corrompues un joug bien autrement insupportable. Ni le préteur, ni le jurisconsulte, ni César, ni l'effet inévitable des mœurs sur les lois, n'allégeaient assez, au gré de la corruption, le fardeau des devoirs domestiques. Les mœurs allèrent bien au delà du terme qu'atteignaient les lois, et il est aisé de voir comment le lien de famille fut éludé par le célibat, brisé

Claude. Dans tous les cas, ce changement aurait été opéré ou complété par le sénatus-consulte Tertullianum sous Hadrien. *V. Instit. Ibid. Ulp. XXVI. 8. Paul. IV. 9. Dig. I. 11, ad S. C. Tertulli.*

par le divorce, corrompu par l'adultère, que dis-je, dégradé par la prostitution.

J'ai assez parlé du célibat et des inutiles efforts que fit Auguste pour le restreindre (1).

Quant au divorce — dans l'ancienne Rome où la loi le permettait parce qu'elle ne le prévoyait pas, où la pudeur publique était prête à le réprimer, où la note du censeur ne manquait pas de le flétrir, longtemps il fut inconnu. Mais, à une époque où la censure était tombée en désuétude et la pudeur publique bien plus encore, il ne se trouva plus en face d'une effroyable licence qu'une loi désarmée, par cela même qu'elle avait été faite en des temps plus purs. La liberté du divorce ou plutôt de la répudiation était entière, sans restriction, sans condition, sans jugement (2). Le mari faisait redemander à sa femme la clef de la maison (3); la femme signifiait à son mari l'acte de répudiation (4) (*libellum repudii*). La femme, mariée sous forme de vente (*coemptio*), se faisait racheter par un adjudicataire qui l'affranchissait; par cette courte cérémonie, le mariage était rompu. Même quand une solennité religieuse (*confarreatio*) avait donné au mariage un caractère sacré qui le rendait légalement indissoluble, le mal n'était pas sans remède; l'esprit inventif des jurisconsultes ou des pontifes avait su trouver une fiction pour affranchir les époux; et une autre cérémonie religieuse (*disfarreatio*), symbole, disait-on, de la mort, rompait le lien éternel.

Jugez de l'abus par l'exemple des hommes les plus graves : Hortensius va demander en mariage à Caton Porcic sa fille, déjà mariée à Bibulus : « par là, disait-il, il s'alliera plus étroitement et à Caton et même à Bibulus; il fera entrer dans

(1) V. tom. I, p. 190 et s., 200 et s., 385 et s.

(2) Cic., de Orat. I. 40. 56. Sur les causes ordinaires du divorce, V. quant au mari, Plut., in Paul. Æmil. 5, in Cic. 41. Val. Max. VI. 3. 10. 11. 12. Quant à la femme, Plaut., Amphy. III. 2; V. 47. Cic., Fam. VIII. 17. Pro Cluen. 5. Sénèq., de Benef. III. 10.

(3) Cic., Philipp. II. 28. Martial. X. 41. Dig. — (4) Cic., Fam. VII. 7.

sa famille quelque chose de la vertu de Caton. » Caton croit devoir refuser ; Hortensius alors lui demande sa propre femme Marcia, et Caton la lui accorde, sauf la permission, toutefois, de Philippe, père de Marcia. Philippe, voyant que son gendre a consenti, ne fait pas de difficulté, et exige seulement que Caton signe le contrat de mariage. Mais ce n'est pas assez : Hortensius, au bout de quelques années, meurt et lègue à Marcia une belle fortune. Celle-ci alors vient retrouver Caton, son ancien époux, lui propose un nouveau mariage, et comme disait César, « le vertueux Caton, qui a cédé sa femme lorsqu'elle était jeune, la reprend maintenant qu'elle est riche (1). »

Ici comme ailleurs, Auguste voulut poser une barrière (2). Mais ce fut en vain. Sous ses yeux, Mécène, son ministre, répudia et réépousa vingt fois la même femme (3). Et en face de ce pouvoir impérial tout-puissant et capricieux, qui donc pouvait prononcer le mot d'indissoluble ? La perpétuité en toute chose n'était-elle pas une chimère ? et si le peuple romain avait eu besoin qu'on lui apprît à se jouer du mariage, ses maîtres ne lui donnaient-ils pas à cet égard assez de leçons ? Auguste rompait non-seulement ses propres mariages, mais ceux de sa famille. « Caligula contracta plu-

(1) Plut., in Cat. Utic. 36. 68. Strabon. XI. Quintil., Inst. X. 5. Appien. II. Lucain. II. v. 328. Admirez surtout les belles phrases que Lucain met dans la bouche de Marcia :

Mox ubi connubii pretium mercesque soluta est
Tertia jam soboles, alios fecunda penates
Impletura datur.
Dum sanguis inerat, dum vis materna, peregi
Jussa, Cato.
Visceribus lassis partuque exhausta revertor
Jam nulli tradenda viro.

(2) V. sur ces restrictions au divorce, ou plutôt sur la peine des fautes qui amenaient le divorce, Cic., Topic. 4. Ulp., Reg. VI. 10. 11. Valer. Max. VIII. 2. 3. Pline, H. N., XIV, 14. C'est ce qu'on appelait le jugement *de moribus*.

(3) V. Horat. II. Ode 12. Xiphilin., in Aug. Sénèque, de Provid. 3. Ep. 114.

sieurs alliances, mais on ne saurait dire ce qui fut le plus honteux, ou leur cause, ou le temps de leur durée, ou leur rupture (1). » Il fait venir du fond de la province une femme déjà mariée, ou bien il la voit à son repas de noce : elle lui plaît ; il se la fait fiancer par son mari ; il la déclare son épouse, et fait afficher qu'il s'est marié à l'exemple de Romulus et d'Auguste. Puis au bout de peu de jours, il la répudie, tout en exigeant qu'elle lui reste fidèle ; au bout d'un an ou deux, toujours jaloux de la femme qui n'est plus la sienne, il l'exile. Aussi lorsque Claude devint mari d'Agrippine, ce fut un concert de louanges sur son ineffable bonté ! » Comment ! il ne prenait la femme de personne ! il voulait bien n'épouser qu'une veuve ! Comme le siècle était devenu vertueux ! Comme le prince était modéré, lui qui n'avait jamais épousé la femme d'autrui (2) ! » — Ne nous étonnons pas d'une telle audace chez le prince, d'une telle patience chez les sujets. Nos siècles modernes, quand ils se sont éloignés de la foi chrétienne, ont donné de semblables exemples : un prince moderne, le digne fondateur du protestantisme anglican, Henri VIII, doit nous faire comprendre Caligula né, élevé, nourri dans le complet effacement de tout devoir.

De tels exemples n'étaient-ils pas assez puissants sur les peuples ? Quand on voyait le prince, un beau matin, sans intérêt et sans passion personnelle, envoyer à la femme un acte de répudiation au nom de son mari absent et ignorant, et le lendemain publier le divorce dans la gazette, rompre un mariage pouvait-il être pour le plus humble citoyen une si grande affaire (3) ? Faut-il s'étonner si le journal de chaque jour enrregistrait quelque séparation entre époux (4) ? si,

(1) *Matrimonia turpius contraxerit, an servaverit, an dimiserit, incertum. Suét., in Calig. 36.*

(2) Le mot de Tacite est bien plus caractéristique : *Sua tantum matrimonia experto. Ann. XII. 16.* — (3) *Suét., in Cal. 36.*

(4) *Nulla sine divortio acta. Sénèq., de Benef. III. 16. Uxorem nemo duxit nisi qui abduxit. Ibid.*

grâce à la liberté qui permettait de se réunir sans plus de formalités qu'il n'en avait fallu pour se séparer, on en venait à se jouer de la rupture comme de l'alliance, à s'unir pour se quitter, à se quitter pour se reprendre (1), tout cela souvent de bonne amitié (*bonâ gratiâ*), sans qu'il y eût ni honte, ni remords, ni haine, ni amour (2)? si enfin cette liberté du divorce, la seule chère aux Romains esclaves, était sacrée à tel point qu'il n'était pas permis d'y renoncer, et que le jurisconsulte annulait, comme un aveugle caprice de l'amour, la clause par laquelle les époux se seraient interdit de se séparer (3)?

Lemariage n'était donc plus ce que la jurisprudence le définit : « L'union de l'homme et de la femme pour une vie commune et inséparable (4). » C'était tout simplement une affaire, une affaire souvent de médiocre importance, un marché temporaire (5) qu'on gardait quand il était bon (6), qu'on résiliait pour un meilleur (7). Le divorce lui-même n'était qu'un arrangement d'une autre nature, médité et négocié au sein même du mariage (8) avec un futur époux qu'on se réservait (9), et auquel une fois libre on ne craignait pas de manquer de parole (10).

(1) Exeunt matrimonii causâ, nubunt repudii. Sénèq., de Benef. III. 16. Repudium jam votum erat et quasi matrimonii fructus. Tert., Apol. 6.

(2) In consensu vidui celibatûs. Sénèq., Benef. III. 9. — Dolabella, gendre répudié de Cicéron, lui écrit fort amicalement à la mort de sa fille. Cic., Fam. IX, 11. V. aussi VI. 11. — Et Cicéron à son tour fait gloire à sa fille des maris de qualité qu'elle a successivement épousés et quittés. (*Primariis adolescentibus nuptam.*)

(3) Cod. 2, de inutil. Stipulat. 134. Dig., de Verbor. oblig.

(4) Viri et mulieris conjunctio individuam vitæ consuetudinem continens. Modestin. 1. D., de Ritu nupt.; Institut. I, de patr. potestate.

(5) Poppæam... tum agentem in matrimonio Rufii Crispini. Tacit., Ann. XIII. 46.

(6) Se nolle matrimonium amittere. Ibid.

(7) Reperta spe ditioris conjugii. Tac. XIII. 44.

(8) Matrimonium suum promittens nuptiasque ejus pactus. Ibid.

(9) Non ut Africanum sibi seponeret. Tac. XIII. 19. — Je cite à dessein toute cette phraséologie romaine en fait de mariage.

(10) Simul ut vacua fuit. Tac., Ann. XIII. 19.

Mais le mariage devenu si commode était-il plus envié ? — Pas le moins du monde : arrangement pour arrangement, on aimait bien mieux le célibat. Si tout devoir est un ennemi, pourquoi ne pas supprimer tout devoir ? — Ce joug ainsi allégé était-il supporté avec plus de patience ? — Pas davantage. La loi qui attire l'homme, et que l'homme supporte, est l'union sérieuse, constante, indissoluble ; celle-là vaut la peine que pour elle on s'assouplisse : le divorce, qui a la prétention de remédier aux mauvais ménages, est l'institution qui en fait naître le plus.

Enfin le mariage, ce marché à temps, était-il au moins pendant qu'il durait, plus fidèlement tenu ? — Non certes, car le mariage ainsi conspué touchait de trop près à l'adultère ; l'adultère s'ennoblissait de toute la dignité que perdait le mariage. Ces unions de quelques jours, répétées dix, quinze, vingt fois dans la vie (1) ; ces effroyables échanges par lesquels d'un jour à l'autre le mari pouvait devenir un amant, l'amant un mari (2) ; en un mot, cette horrible confu-

(1) Selon Sénèque, des femmes de haut rang comptaient les années par les noms de leurs maris, au lieu de les compter par les noms des consuls. De Benef. III. 16. Juvénal et Martial vont plus loin encore, et nous feraient croire à des unions rompues et renouvelées en quelques jours seulement. Il peut y avoir beaucoup d'exagération dans leur satire, et on sait que la loi défendait le nouveau mariage avant un an (Plutar., in Numà. 12. Sénèq., ad Helviam. 16. Frag. Vatic. § 321. C. 1. 2, de secund. Nupt.). Cette loi, il est vrai, n'entraînait pas d'autre peine que l'infamie, dont on se souciait peu. (L. 1. 9. 10. 11. § 1. D., de his qui not. Frag. vat. 320. Paul, Sent. I. 21. § 13 ; l. 15. C. exquib. caus. inf.) Cette loi du reste fut souvent violée. Suétone (in Cas. 43) ; Cicéron (pro Cluentio. 12) ; Saint Jérôme (contrà Jovini. I), citent des exemples de mariages contractés cinq mois et même deux jours après le divorce.

Voici les passages des deux poètes :

Sic crescit numerus, sic fiunt octo mariti,
 Quinque per autumnos. Juv.

Aut minùs aut certè vix jam tricesima lux est
 Et nubit decimo jam Telesina viro. Martial.

(2) Mœchus es Aufidiæ qui vir, Cervine, fuisti. Mart.

V. aussi Suét., in Calig. 36, et l'épigramme rapportée par Suétone au sujet d'Othon :

Uxor is mœchus cæperat esse suæ.

sion des idées et des devoirs, dont malheureusement quelque trace se retrouve dans tous les pays qui par le divorce ont altéré la pureté du mariage chrétien (1), apprivoisait singulièrement les esprits à l'adultère. L'adultère préparait le divorce (2). « Se marier tant de fois, dit le poète, ce n'est plus se marier, c'est commettre l'adultère d'une façon légale (3). »

Ainsi s'écroulait le dernier rempart de la vertu domestique des Romains : la dignité aristocratique de la matrone et ce respect que le sentiment national inspirait pour la fidélité conjugale. L'égalité démocratique de la Rome nouvelle ne fait pas monter l'affranchie au rang de la matrone, mais elle fait descendre la matrone au niveau de l'affranchie : les classes libres ne considèrent plus la chasteté comme leur privilège, elles disputeront plutôt aux classes serviles le privilège de la débauche. La rigueur des lois, il est vrai, subsiste toujours contre l'adultère : les juges le flétrissent, la morale de l'État le réprouve encore. Mais la morale de la religion le met dans l'Olympe, la morale de César le place sur le trône, la morale du monde l'accepte et l'encourage. Il devient l'entretien frivole de tous les gynécées, la plaisanterie de toutes les matrones, la nouvelle qu'on se débite en riant, dans les loges de

(1) « En Allemagne, il n'y a guère dans le mariage d'inégalité entre les deux sexes ; mais c'est parce que les femmes brisent aussi souvent que les hommes les nœuds les plus saints. La facilité du divorce introduit dans les rapports de famille une sorte d'anarchie qui ne laisse rien subsister dans sa vérité ni dans sa force » — Madame de Staël, *l'Allemagne*. III. 19. (Remarquez ces paroles chez un écrivain si épris de l'Allemagne, et qui, dans un ouvrage précédent, avait longuement développé tous les lieux communs en faveur du divorce.)

(2) *Ingentibus donis adulterium et mox, ut omitteret maritum emeretur.* — Tac., *Ann.* XIII. 44. *Nec mora quin adulterio matrimonium jungeretur.* *Ibid.* 45. *Decentissimum sponsalitorum genus, adulterium.* Sénèq., *Benef.* I. 9.

(3) *Quæ totiès nubit, non nubit, adultera lege est.* Martial.

Et un moderne, agrandissant cette pensée probablement sans la connaître, appelle le divorce « le sacrement de l'adultère. »

l'amphithéâtre (1), entre deux assauts de gladiateurs (2). On laisse aux juriconsultes et aux juges ces mots grossiers de *stuprum* et d'adultère ; on dit : galanterie et bonne fortune (3). Le perfide langage des salons modernes qui habille si décemment la corruption et met le bon ton du côté du vice, n'était pas, tant s'en faut, étranger aux salons de Rome. On s'y moquait « de ces maris farouches et mal appris qui ne permettaient pas à leurs femmes de se montrer en public telles qu'on n'eût pas dû les voir dans leur maison (4) ; de cette jeunesse de mauvais ton qui n'avait d'intrigues qu'avec des femmes esclaves, et ne formait pas une liaison dans la bonne compagnie (5) ; de ces provinciales arriérées, qui ne savaient pas, dit Sénèque, estimer le lien de l'adultère comme aussi saint que celui du mariage (6). »

Rome, du reste, pouvait-elle demeurer pure, en face des exemples qui lui venaient du mont Palatin ? Nous retrouvons ici les Césars toujours puissants pour corrompre, et la désastreuse influence du despotisme sur les mœurs. Ces matrones que l'on amenait de force ou de gré chez Tibère ou même chez Auguste (7) ; — ces femmes de consulaires, qui, aux soupers de Caligula, passaient l'une après l'autre devant

(1) *Cathedræ*.

Cujus apud molles levis est jactura cathedras. Juv.

(2) *Culpa inter viros feminasque vulgata*. — Tac., Ann. III. 24. — Et ailleurs : *Vix præsentî custodiâ illæsa manere conjugia*. III. 34.

(3) *Corrumperet et corrumpi seculum vocatur*. Tacit., Germ.

(4) *Rusticus, inhumanus ac malevolus et inter matronas abominandæ conditionis est, si quis conjugem in sella... vetuit... vehi undique perspicuam*. Sénèque, de Benef. I. 9.

(5) *Si quis nullâ se amicâ fecit insignem... hunc matronæ humilem et sordidæ libidinis et ancillariolum vocant*. Id. *Ibid*.

(6) *Infrunita et antiqua est quæ nesciat, matrimonium vocari, unius adulterium*. Sénèque, Benef. III. 16.

(7) V. sur Auguste le trait hardi du philosophe Athénodore. Dion. Tibère, dit Suétone, *solitus matronarum capitibus illudere*, in Tib. 45. Et Sénèque craint de Néron au commencement de son règne : *ne in feminarum illustrium supra prorumperet*. — Tacit. XIII. V. aussi XIV. 15.

le prince, subissaient son examen, et si, par pudeur, elles baissaient la tête, étaient forcées de la relever; — toute cette noblesse et cette société qui entendait César se vanter de ses désordres, en présence d'un mari témoin de sa propre honte (1), — ne nous étonnerait-elle pas s'il lui fût resté encore quelque vertu, quelque pudeur, quelque fierté?

Le temps finissait donc où avait régné dans la famille l'antique matrone, la femme chaste et courageuse, la vraie *mère de famille*, qui, amenée vierge dans la maison conjugale, ne devait en sortir que pour descendre au tombeau avec cette seule oraison funèbre : « Elle est restée à la maison et elle a filé de la laine (*domi mansit, lanam fecit*). » Par le droit et bien plus encore par le fait, les liens de l'ancienne servitude féminine étaient brisés. La femme secouait non-seulement le despotisme des lois antiques, mais jusqu'à la puissance même la plus légitime et la plus modérée. L'ancien droit de famille était ainsi fait, que le pouvoir dût y être tyrannique ou la licence illimitée. Par la désuétude des formes les plus solennelles du mariage, par une vigilance jalouse contre la prescription que son mari pouvait prétendre sur elle, la femme échappait le plus souvent à ce droit de propriété que la loi conférait au mari (2), c'est-à-dire qu'elle échappait à toute puissance maritale. Elle avait son patrimoine, sa maison, ses esclaves, ses affranchis, sa vie à part (3). Au lieu de l'*univira*, c'était la femme aux nombreux époux (*mulier multarum nuptiarum*) (4); elle répudiait son mari; elle pouvait le reprendre. Souvent elle n'avait un mari que de nom : afin de ne pas être légalement réputée célibataire, et par suite privée de quelque héritage ou de quelque legs, elle s'était donné, elle riche, un mari pauvre, à la condition que celui-ci n'aurait aucun

(1) Suetone, in Augusto. 59. In Calig. 36. Sénèq., de Const. Sapient. 18.

(2) V. ci-dessus, p. 298. — (3) V. Tacit. Annal. IV. 16, et l'excellent mémoire de M. Troplong : *De l'influence du christianisme sur le droit civil*. Paris, 1843, ch. X, p. 316 et s.

(4) Cic., ad Attic. XIII. 19.

droit ni sur sa fortune, ni sur sa liberté (1). En un mot, elle avait conquis par le droit civil la liberté dans l'usage de sa fortune ; par le divorce, la liberté dans le mariage ; par la corruption des mœurs, la liberté dans le désordre.

Mais il faut ajouter que la matrone qui marchait ainsi à la tête de son siècle, libre comme l'affranchie, à son tour était méprisée comme elle. En s'émancipant, elle abdiquait. Elle renonçait à sa légitime influence d'épouse et de mère. Elle avait rejeté la vertu et la puissance qui est propre à son sexe, elle aspirait aux passions et à la puissance du nôtre. Au mépris de l'anathème que la tradition antique, avertie par de fréquents malheurs, avait jeté sur l'ambition féminine, elle devenait ambitieuse. Elle luttait contre les hommes et comme les hommes par la fortune, par le crédit, par le désordre, par le crime : Plancine, l'épée au côté, passe en revue les légions de son mari (2) ; Césonie, le casque en tête, parcourt le front des prétoriens (3) ; Agrippine s'assoit sur le trône de Claude et donne audience à des ambassadeurs (4). Nommerai-je encore Lollia, Messaline, Poppée (5) ? Toutes ces femmes se mêlent aux sanglantes affaires de l'État, font bouillonner, parmi toutes les passions du palais, le venin de leurs jalousies et de leurs haines, tuent, se font tuer comme les hommes.

Dans la vie privée, il en est à peu près de même. La femme à la mode de la Rome impériale, c'est l'héroïne de certains romans de nos jours, hardie, aventureuse, robuste, aspirant à la vie virile, perdant tout le charme et toute la puissance féminine. Ne soyez pas si glorieux, débauchés de Rome ! la femme n'a rien à vous envier, elle, qui aux temps antiques

(1) Bien des pauvres se louent à titre de mari pour éluder les lois contre le célibat. Comment peu il gouverne sa femme celui qui joue ainsi le rôle de femme ! *In mariti nomen conducitur... quomodò potest... mariti auctoritatem tueri qui nupsit.* Sénèque, apud Hieronym. adv. Jovinian. I.

(2) Tacit., Ann. IV. 55. — (3) V. tom. I, p. 318. — (4) V. tom. I, p. 402. — (5) V. tom. I, p. 389. 442.

ne paraissait pas au festin, veillera pour l'orgie comme vous, s'enivrera comme vous, provoquera comme vous cet ignoble vomissement que vous a enseigné l'intempérance (1); comme vous, déchirant à coups de fouet le corps de ses malheureuses esclaves, au milieu des soins de sa toilette, elle appellera le bourreau pour les châtier. Elle prend de vous jusqu'à vos misères. Hippocrate se trompait lorsqu'il attribuait des châtimens privilégiés à l'intempérance des hommes; la femme n'échappe pas plus que vous à la calvitie ni à la goutte (2). Des faiblesses de son sexe, en est-il une qu'elle n'ait secouée? Honteuse de sa fécondité, elle cachera sous les plis de sa robe le vulgaire fardeau de son sein; ce n'est pas assez, elle lui donnera la mort. La voulez-vous au théâtre? elle y monte; dans l'arène? l'y voici; voici le comble de la vaillance romaine et de l'impudeur féminine. Debout, en tunique, l'épieu appuyé contre la poitrine, elle attend le sanglier. Demain elle combattra comme gladiateur (3).

Voilà à quelle gloire, à quel renom aspire la femme qui a abandonné les anciennes vertus. Et cependant la gloire lui manque. En vain fait-elle bruit de ses désordres: en vain Rome sait-elle tout entière chez quel amant son char l'a conduite aujourd'hui, avec quel autre elle est montée sur un navire et a fui loin de l'Italie (4): en vain dans les lieux publics,

(1) Sénèq., Ep. 95. Non minus pervigilant, non minus potant, et oleo et mero viros provocant: æquè invitis ingesta visceribus per os reddunt, et vinum omne vomitu remetiuntur: æquè nivem rodunt, solatium stomachi æstantis. Et l'horrible description que fait Juvénal:

. . . Tandem illa venit rubicundula, totum
Enophorum sitiens. . .
. . . Tanquam alta in dolia longus
Deciderit serpens, bibit et vomit.

(2) Sénèque. *Ibid.* Galien confirme cette assertion: «Olim id ita fuisse Hippocratis ævo, cum moderatè victitarent, nunc fallere ob vitam victumque diversa.

(3) Tacite, Ann. XV. 32. Juvénal. VI. Suét., in Domitian. 4. Statius Silv. 1. Martial. 1. — (4) Sénèque. Horace.

l'indécence de son vêtement implore-t-il les regards. L'homme passe auprès d'elle sans la regarder ; il préfère la courtisane.

Alors, parmi ces femmes qui n'ont plus de refuge dans la paisible dignité du toit domestique, les unes descendent jusqu'à d'obscures et d'infâmes débauches ; elles vont dans l'*ergastule* chercher un amant qui leur soit fidèle, ne serait-ce que par le sentiment de sa condition inférieure. Elles corrompent l'esclave d'autrui : les maîtres se plaignent, César est informé, et une loi paraît, qui rend esclaves elles-mêmes les descendantes de Cornélie et de Lucrece, lorsque, ayant pris un esclave pour amant, et sommées par le maître de cesser ce commerce, elles ne l'ont pas fait (1).

Les autres, qui voient qu'on leur préfère les courtisanes, se font courtisanes. Ceci n'a rien de nouveau. Nous avons vu Tibère obligé de réprimer ces désordres parmi des femmes de grandes familles. Caligula et Messaline ont conduit aux lieux de débauche les plus nobles d'entre les matrones romaines. Enfin la cour de Néron, avec ses fêtes et ses orgies, est au sein de Rome comme un immense théâtre, où, les filles et les femmes des consulaires sont coudoyées par les prostituées ; où, pour la plus grande joie de César, se dégrade et se perd tout ce que l'ancienne Rome avait de plus sacré, sa noblesse, sa vertu, ses traditions, l'orgueil des familles, la dignité des vierges, la majesté des matrones (2).

Ainsi triomphaient contre la femme le divorce, l'adultère, la prostitution. Ainsi le monde et l'opinion par la destruction des antiques barrières, les Césars par leur exemple, leur commandement et leur menace, achevaient la ruine de la femme romaine. Quand l'homme se corrompt, l'état chancelle ; quand la femme se dégrade, la famille est prête à périr. La *mère de famille* était le véritable dieu pénate, la gardienne du foyer domestique. Dans la mère, la famille se fait une ;

(1) V. les citations relatives au S. C. Claudianum, et tome I, page 336.

(2) Suét., in Tib. 35. Tacite, Ann. II. 85. XIV. 16. XV. 37. Suét., in Nerone.

les idées, les préceptes, les vertus, les habitudes, tout ce que Rome appelait la discipline, tout cela arrive par la mère aux générations naissantes. L'éducation romaine surtout, cet agent si efficace de la grandeur publique, reposait tout entière sur la mère de famille. La femme se corrompant, l'éducation se corrompait aussi. « Autrefois, dit Tacite, ce n'était pas dans la cellule d'une nourrice achetée, c'était sous les yeux d'une chaste mère, que chaque homme faisait élever son propre fils, et la première gloire d'une matrone était de garder la maison et de veiller sur ses enfants. On choisissait aussi une parente d'un âge avancé, d'une vie irréprochable et d'une réputation toujours pure, qui surveillait la génération naissante, et dont la seule présence interdisait toute parole honteuse, toute action indécente. Ce n'étaient pas seulement l'étude et les moments sérieux, c'étaient même les amusements et les jeux dont elle tempérait la folie par sa vertu et sa gravité. C'est ainsi que l'éducation des Gracques fut dirigée par Cornélie, celle d'Auguste par Atia, et que ces femmes firent de leurs fils des hommes supérieurs. Mais aujourd'hui l'enfant est remis à une servante grecque, à laquelle on adjoit un ou deux esclaves souvent pris au dernier rang et incapables de tout enseignement sérieux (1). Les contes et les sottises de tels précepteurs sont le premier lait que sucent ces jeunes intelligences ; et nul dans la maison ne s'inquiète de ce qu'il va faire ou dire devant son jeune maître : les parents eux-mêmes, au lieu d'enseigner aux enfants l'honnêteté et la réserve, ne les accoutument-ils pas à la raillerie et à l'impertinence ? De là vient l'effronterie jointe au mépris des autres et de soi-même. Il y a plus, les vices propres à notre cité semblent croître avec l'enfant, je dirais presque dans le

(1) « La plupart des hommes tombent dans une aberration risible. Quand ils ont un esclave honnête, ils en font un laboureur, un pilote, un intendant, un commis de marchandise ou de banque. Mais s'ils en ont un, ivrogne, gourmand, inutile à tout, c'est à celui-là qu'ils confient leurs enfants. » Plutarque, de liberis educ.

sein de sa mère, la passion pour les histrions, le goût des gladiateurs et des chevaux. L'âme assiégée de ces fadaises garde-t-elle quelque place pour les occupations utiles? Y a-t-il un homme qui dans sa famille parle d'autre chose? Y a-t-il une autre conversation entre les jeunes gens, si par hasard nous venons les écouter dans les écoles? Et les maîtres eux-mêmes, ne recherchent-ils pas avec leurs disciples ce sujet d'entretien (1) ?... »

Ailleurs, je lis encore la même chose : « Cette molle éducation que nous appelons éducation indulgente, énerve les ressorts du corps et de l'âme. Que ne voudra-t-il pas, quand il sera arrivé à la jeunesse, l'enfant qui a rampé sur la pourpre?... Nous formons son palais avant sa langue. Il grandit en litière; il ne touche la terre que soutenu à droite et à gauche par nos mains. Nous aimons à trouver sur sa bouche des paroles impertinentes. Nous rions et nous l'embrassons pour des mots que l'on ne devrait point passer à des bouffons Alexandrins.... C'est de nous qu'il les entend. Nos repas ne résonnent que de chansons obscènes. La bouche n'ose dire ce que les yeux y contemplent. Tout cela devient habitude, devient nature, et le malheureux enfant s'imbibe de nos vices avant de savoir même que ce sont des vices (2). »

Il n'y a pas ici d'exagération de rhéteur. Qui ne sait ce qu'étaient les maisons romaines, et dans quel borbier l'enfance s'élevait? Ce monde d'esclaves tout occupé à satisfaire des caprices et à subir des infamies, quelle atmosphère formait-il autour d'une jeune âme? Pouvait-elle être séparée de cet air impur au point de ne le respirer pas? Et ainsi l'éducation domestique qui avait fait la grandeur et la pureté de l'ancienne Rome, aidait à la dégénération de la Rome nouvelle.

L'école publique était-elle meilleure? Nous voyons par Quintilien que le père n'y envoie son fils qu'en tremblant,

(1) Tacite, de Orat. 28. 29. — (2) Quintil. I. 2.

accompagné de gardiens, conduit par un précepteur, surveillé par un ami, escorté par un affranchi. Tous les pères, il est vrai, n'étaient pas aussi timorés, et Rhemnius Palémon, homme de mœurs infâmes, que Tibère et Claude déclaraient le plus indigne de tous les précepteurs, ne s'en faisait pas moins avec son école un revenu de 400,000 sesterces (1). Ces maîtres qui luttaient entre eux de vogue et de succès, qui, pour avoir plus de disciples autour de leur chaire et plus de visiteurs à leur porte, ne demandaient pas mieux que de flatter les goûts et d'entretenir les vices de leurs élèves, n'étaient pas de bien sévères précepteurs (2).

Rapprochons enfin ces révolutions dans l'ordre moral, des révolutions dans l'ordre politique. Tibère pour fonder son pouvoir avait cherché à propager l'égoïsme par la peur. Il avait isolé les hommes. Il avait brisé autant qu'il était en lui les relations naturelles et la puissance de la famille. La corruption morale des temps qui le suivirent aidait encore cette politique. Le lien de la famille se rompait de plus en plus; l'homme devenait plus égoïste. Sénèque nous fait voir de ce vice un des plus déplorables symptômes, l'abandon des mourants et des morts : « Quels sont ceux, dit-il, qui viennent s'asseoir auprès d'un ami mourant, qui ont le courage de voir le trépas de leur père, quoique souvent ils l'aient désiré? Bien peu d'hommes sont présents à la dernière heure d'un père ou d'un parent; bien peu suivent jusqu'au bûcher les funérailles domestiques (3). »

Telles sont les plaintes de la sagesse païenne. Nous avons bien vu, nous chrétiens du XIX^e siècle, quelque chose de pareil; l'affaiblissement par les idées, et aussi par les lois, du lien de famille; le divorce implanté dans nos mœurs qui n'en

(1) Suét., de illustribus gramm. 23.

(2) Colligunt enim discipulos non severitate disciplinæ, nec ingenii experimento, sed ambitione salutantium et illecebris adulationis. Tacite. *Ibid.*

(3) Quæst. Nat. III. 18.

voulaient pas ; le mariage attaqué ; l'adultère mis en honneur ; une émancipation brutale , rêvée , essayée même , je ne dis pas pour la femme , mais contre elle ; la femme s'abaissant par suite dans la proportion où elle prétendait s'affranchir , et mendiant comme elle le pouvait d'humiliants succès et une illégitime influence , parce qu'elle avait abdiqué , avec la sévérité de la vie chrétienne , la légitime influence de la vertu chrétienne ; la femme se faisant homme , et d'autant plus méprisée des hommes ; en même temps , l'éducation énervée , molle , hésitante . Nous avons vu tout cela ; mais , grâce à Dieu , cela n'a fait que passer . La puissance de l'esprit de famille dans les mœurs chrétiennes , et nous pouvons dire dans les mœurs françaises , a fait justice de ces chimères . Le divorce , en vain imposé , en vain prêché , en vain enseigné , a été , quoi que pussent faire les philosophes et les législateurs , obstinément rejeté par l'opinion : et cette vieille loi du mariage indissoluble , que nous gardons fermement à travers les aberrations de l'Europe protestante , est demeurée la base de notre état social . Avec elle , le foyer domestique a gardé sa puissance , la famille son sérieux , la femme sa dignité . La mère de famille est restée ce qu'elle doit être , le grand et le sérieux instituteur . Ce que nous sommes , nous le sommes par nos mères : nous sommes chrétiens par elles ; nous sommes , la plupart du temps , honnêtes gens par elles ; nous sommes même , quand nous le sommes , dévoués , patients , généreux par elles . Ce que nous avons d'ailleurs est bien peu de chose . Il en est à cet égard chez nous comme chez les Romains ; ce sont les femmes qui font les hommes ; il n'y a eu de grands hommes , il n'y a même eu en général d'hommes énergiques et dévoués , que par leurs mères ; et , par un contraste singulier , mais explicable , les qualités vigoureuses sont justement celles que l'éducation maternelle donne le plus . Ce sont les femmes qui ont fait les Scipions à Rome , et les saint Louis au moyen âge ; et , s'il y a un vice dans l'éducation de ces derniers siècles , une cause dominante de la déplorable hé-

sitation des esprits, de la déplorable faiblesse des caractères, c'est qu'on a, depuis trois cents ans, trop ôté à la famille et à la mère, trop donné au maître et à l'État.

Il nous reste un autre domaine à parcourir ; celui de la vie intellectuelle. Nous retrouverons là les deux plaies que nous avons signalées, l'inhumanité qui envenimait les rapports sociaux, l'impureté qui corrompait les liens de la famille. C'est ici un coin de la vie humaine qu'il ne faut jamais manquer de visiter ; car l'homme se révèle mieux que partout ailleurs dans les travaux et dans les plaisirs de son intelligence.

CHAPITRE III.

De la vie intellectuelle.

§ I. — DES SCIENCES.

La vie de l'intelligence tient à la vie du cœur. Les œuvres de l'esprit sont une partie des mœurs publiques ; elles reflètent l'état moral d'une nation ; quelquefois elles le modifient. Voilà pourquoi, après avoir montré les peuples de l'empire dans leur vie sociale et dans leur vie de famille, je cherche à les faire voir dans leur vie intellectuelle.

En fait de trésors intellectuels, le monde était riche. Dans la philosophie, restaient ouverts à l'investigation tous les systèmes de la Grèce : toutes les questions avaient été soulevées ; toutes les notions mises en avant et combattues ; toutes les formes de la spéculation épuisées, on le pouvait croire,

par une pléiade de génies supérieurs (1). Dans les sciences, arrêtées, il est vrai, par des causes particulières à l'antiquité, que de notions pourtant s'étaient produites ! que d'hypothèses ingénieuses avaient été avancées ! que de vérités atteintes par la démonstration ou saisies par la conjecture ! Dans l'éloquence, que de grands modèles et de grands souvenirs ! Et quant à la poésie, quel souffle admirable que celui qui respirait dans Homère, Sophocle, Pindare, expliqués et transmis par une tradition non interrompue, par tout un sacerdoce de rhapsodes et d'imitateurs ! Dans les arts enfin, la perfection grecque était partout proposée à l'émulation et à l'étude ; on avait sous les yeux les chefs-d'œuvre des Phidias et des Polygnote. En un mot, pour nouer la chaîne des traditions intellectuelles, on n'en était pas réduit, comme nos aïeux du xvi^e siècle, à deviner l'antiquité d'après des débris souvent obscurs et mutilés, déterrés après bien des âges et restitués par une tradition laborieuse ; mais on connaissait et on comprenait, par la possession pleine et entière de leurs œuvres, par la tradition et l'intelligence héréditaires de leur pensée, par la lumineuse auréole d'une gloire sur laquelle le temps n'avait jeté aucun nuage, — dans la philosophie et dans la science, Pythagore, Platon, Aristote, — dans l'éloquence, Cicéron et Démosthènes, — dans la poésie, Homère et Virgile, — dans les arts, Phidias, Ictinus, Zeuxis.

Mais ces modèles appartenaient à la Grèce ou s'étaient formés en l'imitant. Le génie romain répugnait naturellement à la vie intellectuelle. Son caractère pratique, son prosaïsme politique et guerrier, son patriotisme rigide, combattaient l'art et la science, d'abord comme abstraits et inapplicables,

(1) « Les siècles qui nous ont précédés nous appartiennent. Ces illustres philosophes des temps passés sont nés pour nous instruire et pour nous guider... Nous pouvons discuter avec Socrate, douter avec Carnéade, nous reposer avec Epicure, vaincre la nature humaine avec les stoïques, la dépasser avec les cyniques, vivre, comme le monde lui-même, en communauté avec tous les siècles, etc... » Sénèque, de Brevitate vitæ. 14.

puis comme entachés d'origine grecque, enfin comme des occupations inférieures, presque serviles, propres à énerver des âmes de soldats. Virgile, remontant à l'antique esprit et aux vieilles traditions romaines, sait réunir en quelques vers le triple anathème lancé par la sagesse des aïeux contre l'éloquence, contre les arts, contre les sciences de la Grèce :

Excudent alii spirantia mollius æra,
 Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus;
 Orabunt causas melius, cœlique meatus
 Describent radio, et surgentia sidera dicent.
 Tu regere imperio populos, Romane, memento,
 Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
 Parcere subjectis et debellare superbos.

« D'autres (je le veux bien) sauront mieux que toi inspirer à l'airain le souffle de la vie; ils feront sortir du marbre l'image vivante des formes humaines. Ils auront une voix plus éloquente; ou bien avec le compas ils mesureront les régions du ciel, et diront les évolutions des sphères. Toi, Romain, n'oublie jamais à quels arts tu dois ton étude: sache qu'il t'appartient de gouverner les peuples, de leur imposer les devoirs de la paix; d'épargner ceux qui se soumettent, de briser ceux qui se révoltent. »

Ainsi la politique romaine laissait dédaigneusement aux vaincus les travaux de l'intelligence. Ce fut seulement à une époque tardive, en forçant sa nature, par imitation et par mode, sans inspiration qui lui fût propre, que le génie romain s'y prêta. De plus, il y a dans les études intellectuelles un point où l'extrême culture produit le raffinement et la décadence, où les richesses acquises enfantent la pauvreté, où la supériorité du passé écrase le présent. Alors le besoin de nouveauté qui existe dans l'âme humaine, jette presque forcément les esprits hors du vrai. Sous prétexte d'originalité on arrive à la fausseté, à la minutie, au mauvais goût. On rétrograde pour ne pas être stationnaire. La science en grandis-

sant se popularise, et en se popularisant s'affaiblit. Le génie ne peut être commun à tous ; quand il y a de l'instruction pour tous, il n'y a de vraie science pour aucun, de même que la manie des arts dans le public étouffe souvent l'inspiration chez les artistes. La poésie, la philosophie, l'éloquence, l'inspiration artistique, ne sont pas choses populaires ; la loi de l'égalité leur donne la mort.

Le sentiment et la tradition de ce déclin fatal, destiné à suivre les époques les plus parfaites du génie humain, était vulgaire dans l'antiquité. L'anathème primitif qui pesait sur elle l'avait conduite aux doctrines du fatalisme ; l'expérience de la prompte décadence des choses humaines l'amenait à voir dans cette décadence une des lois du destin. Cette loi, elle la subissait, elle la connaissait, elle l'acceptait bien plus que nous. Le génie de l'homme n'avait pas, pour aller s'y retremper, la source inépuisable du beau et du vrai. Aussi cette grande fusion sous le sceptre romain, des peuples, de la civilisation, des idées, n'apparut à personne comme la préparation d'un vaste développement intellectuel. Tant de ressources acquises ou réunies n'empêchaient pas les esprits de s'abandonner à la décourageante idée d'une décadence inévitable. J'ai cité ailleurs Sénèque et Virgile (1). Un autre écrivain du même temps, après avoir observé combien les arts, l'éloquence, les lettres avaient reculé depuis l'époque des grands modèles, ajoute : « La perfection en toutes choses est un point auquel on s'arrête difficilement : qui n'avance plus doit reculer. L'ardeur que nous mettons à suivre nos modèles se ralentit bientôt quand nous nous sentons incapables ou de les dépasser ou de les égaler. Le zèle s'éteint avec l'espérance, et on renonce même à suivre lorsqu'on désespère d'atteindre (2). »

(1) V. tome I, pages 521, 522. Lisez aussi, comme développement très-ample de ce qui ne peut être qu'indiqué ici, le savant livre de M. Nisard : *Etudes sur les poètes latins de la décadence*.

(2) Yell. Pater. I. 17. Le morceau tout entier de Velleius est utile à citer : « Je ne

Pour bien comprendre le tableau qu'il nous faut tracer de cette décadence des arts, des sciences, des lettres, disons ce qu'étaient les sciences, les lettres et les arts à leur point de départ hellénique, et ce qu'ils devinrent dans le monde romain.

Et d'abord. — La tradition d'un côté, la spéculation philosophique de l'autre, étaient les deux éléments de la science antique. Si nous exceptons la médecine, l'observation, les longues expériences, les faits acquis par l'étude tenaient peu de place dans l'enseignement : les moyens matériels manquaient souvent pour observer ; les résultats de l'expérience ne se conservaient et ne se propageaient qu'avec peine. Et de plus, l'intelligence, agissant par elle-même ou appuyée sur les traditions antiques, croyait arriver plus vite au but.

L'antiquité n'était donc pas éloignée d'admettre une science primitive qui avait dû éclairer en ce moment les premiers pas du genre humain. Le précieux dépôt ne s'en était pas con-

puis m'empêcher de noter ici une réflexion qui a souvent occupé mon esprit sans que j'aie pu l'amener à une clarté parfaite. Peut-on, en effet, s'étonner assez que dans chacun des arts tous les génies supérieurs se trouvent réunis en un étroit espace de temps?... Une seule époque et une époque assez courte a vu la tragédie illustrée par l'inspiration divine d'un Eschyle, d'un Sophocle, d'un Euripide. Une même époque a vu l'ancienne comédie de Cratinus, d'Aristophane, d'Eupolis. Ménandre, et ses contemporains plutôt que ses rivaux, Philémon et Diphilus, ont, en peu d'années, donné le jour à la comédie nouvelle et n'ont point laissé d'imitateurs. Ces philosophes que nous énumérons tout à l'heure, nés de l'inspiration socratique, combien peu d'années sont-ils venus après la mort de Platon et d'Aristote? Avant Isocrate, après ses premiers disciples et ceux dont à leur tour ils furent les maîtres, qui fut grand parmi les orateurs? Le temps où vinrent tous ces hommes illustres est si court, qu'il n'en est pas deux qui n'aient pu se voir.

« Et il en est chez les Romains comme chez les Grecs. A moins de remonter à des essais grossiers et aux inventeurs de l'art, Accius et ses contemporains représentent toute la tragédie romaine. Cécilius, Térence, Afranius, sont venus à peu près au même temps donner à la langue latine sa grâce et sa gaieté comique. Quant aux historiens, si vous comptez Tite-Live parmi les anciens, si vous négligez Caton et quelques autres perdus dans une obscure antiquité, un espace de moins de quatre-vingts ans les a tous vus naître. Les poètes ne sont venus en abondance, ni plus tôt, ni plus tard. Quant à l'art oratoire et à la perfection du langage parlé, mettons encore à part le même Caton : et alors (j'en demande pardon à Crassus, à Scipion, à Lælius, aux Gracques, à Fannius, à Servius Galba) cette gloire a éclaté tout

servé tout entier. Les fragments qui en demeuraient étaient le plus souvent cachés par des symboles, enseignés dans le secret des mystères, voilés par l'allégorie. Voilà pourquoi les livres et les chants sacrés, les oracles, les traditions sacerdotales, jouent encore un rôle dans l'histoire de la science hellénique.

Pour suppléer à ces trésors perdus, l'antiquité ne connaissait guère qu'une chose, le travail philosophique de la raison humaine. Tandis que la notion moderne morcelle les sciences à l'infini, la notion antique ne faisait des sciences qu'une branche de la philosophie. Le physicien, l'astronome, le géomètre, étaient avant tout philosophes, ou ne tardaient pas à le devenir. L'abstraction, l'hypothèse philosophique était la source ou au moins le refuge de la science, en tous cas sa maîtresse.

Du reste, ne médisons pas de la science antique ; cette contemplation philosophique a bien sa grandeur, on pourrait dire sa certitude. Grâce à elle, la plupart des lois que les modernes ont découvertes par l'observation, avaient été comprises par l'analogie. L'idée de la gravitation était presque vulgaire dans l'antiquité (1). L'attraction de Newton était indiquée par Em-

entière dans la personne ou sous les yeux de Cicéron. Peu d'orateurs avant lui peuvent nous plaire : aucun ne mérite notre admiration, si ce n'est ceux qu'il a vus dans sa jeunesse ou qui ont pu le voir dans son vieil âge. Il en est de même chez les grammairiens, chez les sculpteurs, chez les peintres, chez les ciseleurs. Plus on s'enquerra du temps où ils ont vécu, plus on reconnaîtra que l'époque des chefs-d'œuvre n'a pas été longue. Quand je cherche les causes qui ont réuni aux derniers siècles tant de génies pareils, qui leur ont inspiré la même ardeur, qui leur ont procuré la même gloire, j'en trouve plusieurs que je ne tiens pas pour certaines, mais que j'ose croire vraisemblables, et surtout celle-ci : l'émulation fait vivre les talents ; tantôt l'admiration, tantôt l'envie fait naître des imitateurs. Dans l'ardeur de cette lutte, on ne tarde pas à s'élever haut. Mais il est difficile de s'arrêter à une telle perfection... Ceux qui viennent ensuite, trouvant la place prise, cherchent une place nouvelle..., etc... » *Id.* I. 15. 17.

(1) Terra solida et globosa undique in sese nutibus suis conglobata. *Cic.*, de Nat. Deor. II. 39. Omnes ejus partes medium capessentes nituntur æqualiter. *Ibid.* 45. V. aussi de Republ. VI. 9. *Academ.* II. 38. 39.

pédocle. Pythagore plaçait le soleil au centre du monde et connaissait le mouvement de la terre. La sphéricité du globe, l'immobilité des étoiles fixes, le double mouvement des corps célestes, bien d'autres théorèmes de la science moderne avaient été pressentis ou devinés par les philosophes. Ceux-ci avaient conclu, nous avons expliqué. Ceux-ci avaient atteint la vérité par la réflexion et par l'instinct; nous l'avons confirmée par l'expérience.

Mais, il faut l'ajouter ici, les lois de la nature ainsi devinées restaient, sauf dans les sciences mathématiques, sous une forme vague et indéfinie. Conçues comme vérités, elles n'étaient pas écrites comme lois. Le plus souvent, elles demeuraient de pures opinions philosophiques, simples corollaires de tel ou tel système, douteux apophthegmes de telle école ou de tel maître, contestables et contestés par les autres. La science n'acquerrait donc ni d'une manière générale, ni d'une manière définitive; les travaux accomplis pouvaient toujours être perdus. Les siècles apprenaient peu les uns des autres; l'esprit humain gardait mal ses richesses.

Un homme vint pourtant qui, héritier des traditions pythagoriques par l'école de Platon, des dogmes scientifiques de Démocrite et d'Empédocle par la science générale de son temps, sut encore ajouter aux enseignements de l'antiquité et au travail de son propre esprit une expérimentation plus vaste et plus habile qu'on ne l'avait encore faite. Aristote, aidé par Alexandre, dont les conquêtes ouvraient un champ plus large à son observation, entra dans la voie toute moderne de l'expérience, et ne laissa pas que de garder un haut degré d'aperception philosophique, qui le fit arriver plus d'une fois à la connaissance des lois supérieures par le pur travail de la pensée. Grâce à lui, pénétrèrent dans la science une foule de notions nouvelles que la gloire des modernes a été, je ne dirai pas de dépasser, mais souvent de recueillir.

Mais la science, comme tout le reste, est sujette au déclin; elle recule, elle oublie, elle dément la vérité qu'elle a reçue.

Aristote lui-même à certains égards n'est-il pas moins avancé et moins exact qu'Hérodote, ce narrateur presque mythique, venu deux siècles avant lui? Le genre humain n'a-t-il pas laissé dormir dans un oubli de vingt siècles la notion des pythagoriciens et de Platon sur le système du monde, jusqu'au jour où tombée dans l'intelligence de Copernic, elle s'y est réveillée et l'a mis sur la voie de ses découvertes (1)? Hérodote, dont nous nous moquions, ne savait-il pas en fait de zoologie ce que nous ne savions pas encore il y a quarante ans? Il a fallu la campagne d'Égypte, et l'un des meilleurs juges de notre siècle, pour éclairer notre ignorance et rendre au père de l'histoire sa réputation de véracité (2).

Ainsi ne nous étonnons pas si après Aristote la science antique commença à décliner. A mesure que l'antiquité s'éloignait de son point de départ les traditions allaient en s'altérant. A mesure que la philosophie devenait plus frivole, la spéculation philosophique appliquée aux sciences était plus défailante. Quand triomphaient, comme je l'ai fait voir ailleurs, la sophistique et la rhétorique, quand la pensée était abandonnée pour le mot, la conclusion pour le syllogisme, il est clair que les grandes conceptions devaient manquer, soit dans l'étude du monde intellectuel, soit dans celle du monde visible. Ainsi les deux grands soutiens de la science antique, la tradition et la spéculation, lui faisaient défaut en même temps.

On aurait pu attendre sous l'unité de la conquête romaine un développement nouveau de l'esprit d'observation. Le génie romain, plus exact et plus positif que le génie grec, semblait plus propre aux investigations patientes et à la connaissance rigoureuse des faits. Mais l'aversion pour la philosophie et

(1) *Indè ego occasione nactus cepi de terræ mobilitate cogitare.* Copernic. Préface au pape Paul III.

(2) V. dans les Mémoires sur la campagne d'Égypte les travaux de M. Geoffroy Saint-Hilaire.

la science dominait toujours l'esprit romain. Rien ne nuit au développement scientifique comme le désir trop exclusif d'une application immédiate : ceux qui ne veulent de la science que ses résultats pratiques n'ont même pas les résultats pratiques de la science. Le Romain était exact sans être curieux : il ne sut employer son esprit d'exploration et de recherches que dans les intérêts de sa politique, pour le pauvre et déplorable résultat de lever plus d'hommes et de ramasser plus d'impôts.

La géographie elle-même, que cette grande unité de l'empire aurait dû éclaircir, restait sur une foule de points d'une obscurité ou même d'une ineptie désespérante. La géographie mathématique n'eut que cent ans plus tard ses timides commencements. Lorsque Tacite veut nous faire connaître la forme de la Grande-Bretagne, il la compare à un bouclier, ou si l'on aime mieux à une double hache (1) : on faisait des cartes d'après une pareille donnée. La science aux yeux de Rome était beaucoup moins noble, je ne dirai pas que sa politique, mais que ses plaisirs. Les proconsuls se donnaient grand-peine pour faire chercher de la pourpre, de l'ivoire, du bois de citronnier, des bêtes pour l'amphithéâtre. Mais quant à l'exploration scientifique des contrées ignorées auprès desquelles ils résidaient, ils n'y songeaient pas. « Interrogez-les là-dessus, dit Pline, ils vous répondront par le premier mensonge venu (2). »

La science cependant était professée, répétée, transmise ; elle avait ses livres et ses écoles. Pline qui fut son martyr, a dressé dans son vaste ouvrage comme un inventaire de toutes les connaissances humaines. Sénèque a porté dans la physique la pénétration ingénieuse de son esprit. Mais la science n'en allait pas moins se perdant et s'altérant par une tradition de plus en plus fautive, obscure, inintelligente. Et je ne sache pas une grande pensée scientifique acquise par la

(1) Tacite, Agric. 10. — (2) Pline, V. 1.

réflexion ou par l'expérience dont on puisse faire honneur à cette époque.

Comparez Pline à ceux qui l'ont précédé, et vous verrez quel singulier progrès la science avait fait en quatre siècles. Pline n'en est plus à reconnaître ces grandes lois de la nature qu'avait soupçonnées ou découvertes la philosophie ancienne. Avec la croyance vulgaire, Pline remet la terre au centre du monde d'où l'avait éloignée Pythagore (1). En dépit de Platon, d'Anaximandre, de Cicéron même, chez lesquels la loi de la gravitation nous est apparue exprimée en termes d'un bonheur et d'une précision singulière, Pline viendra vous dire que ce n'est pas l'attraction vers un même centre, mais la tendance en des sens contraires qui forme la cohérence et l'unité du monde : « Les corps pesants tendent vers le point le plus bas, les corps légers vers le point le plus haut. Ils se rencontrent, et par leur résistance ils se soutiennent. Il faut que la terre soit soutenue par l'atmosphère qui l'environne. Sans lui, elle quitterait la place et se précipiterait vers les lieux bas (2). » Comme s'il pouvait y avoir haut et bas, lorsqu'il n'y a pas de centre !

Mais surtout, Pline ne veut pas que la science ose dépasser la sphère où se meuvent nos planètes. Aller plus loin, reconnaître d'autres soleils que le nôtre et d'autres terres que celle que nous habitons ; mesurer la distance des astres ; semer dans l'infini un nombre infini de mondes, c'est être insensé. Cette idée le révolte, que la pensée humaine puisse dépasser les limites du système solaire, et « contenir ce qu'un monde ne contient pas. » Le savant ne connaît rien au delà de Saturne ou de Vénus ; le philosophe se refuse à ad-

(1) Pline. II. 5

(2) Hujus vi suspensam, cum quarto aquarum elemento, librari medio spatio tellureni, ita mutuo complexu diversitatis efficit nexum, et levia ponderibus inhiberi, quominus evolent : contràque gravia, ne ruant, suspendi levibus in sublime tendentibus. Sic pari in diversa nisu, vi sua quæque consistere, irrequieto mundi ipsius constricta circuitu. Pline. II. 5.

mettre que l'intelligence n'est point bornée par l'espace (1).

Reste maintenant ce qu'on peut appeler la mythologie de la science, ces contes de physique ou d'histoire naturelle, cette géographie populaire, dont les traces abondent dans les écrits de Pline. J'ai dit ailleurs quelque chose de ses superstitions. Mais après avoir vu ce qu'il raconte à titre de merveilles et de prodiges, il est curieux de savoir ce qu'il donne comme choses toutes simples et comme phénomènes naturels. Les fables poétiques que l'on pardonne à Virgile; celle de l'hippomanès, philtre amoureux que l'on arrache au poulain nouveau-né (2); celle des cauales qui sont fécondées par le vent (3); celle des androgynes et des femmes accouchées d'un éléphant (4), sont gravement copiées par Pline. Il faut avouer qu'il a un peu de peine à croire, sur la foi de Mégasthène, à l'existence des Astomes qui n'ont point de bouche et ne se nourrissent que d'air et de parfums (5). Mais après tout, ces peuples-là ne sont-ils pas des Éthiopiens, des fils de Vulcain, que ce grand ciseleur a pu modeler dans sa fournaise, selon tous les caprices de son imagination (6)? Dites-moi si cette zoologie fabuleuse est assez loin de celle d'Aristote? si cette

(1) *Furor est, mensuram ejus animo quosdam agitasse, atque prodere ausos; alios rursus occasione hinc sumpta, aut his data, innumerabiles tradidisse mundos, ut totidem rerum naturas credi oporteret: aut, si una omnes incubaret, totidem tamen soles, totidemque lunas, et cætera etiam in uno, et immensa, et innumeralibilia sidera... Furor est, profecto furor, egredi ex eo: et tanquam interna ejus cuncta planè jam sint nota, ita scrutari extera: quasi verò mensuram ullius rei possit agere, qui sui nesciat, aut mens hominis videre, quæ mundus ipse non capiat.* Plin. II. 1.

(2) ... *Nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor... Æneid. IV. 515, et Georg. III. 280.*

(3) Plin. VII. 3. *Ex feminis mutari in mares non est fabulosum, dit-il encore. Ibid.* Il range tous ces faits dans le petit nombre des faits incontestés (confessa).

(4) VIII. 66. 67 (42). Pline dit de ce dernier fait: *constat*, il est certain.— (5) VII. 2.

(6) *Universa verò gens Ætheria appellata est, deinde Atlantia, mox à Vuleani filio Æthiope Æthiopia. Animalium hominumque effigies monstriferas circà extremitates ejus gigni minimè mirum, artificii ad formanda corpora effigiesque cælandas mobilitate ignea.* VI. 30.

géographie de Pline est assez en arrière de celle de Strabon, qui cependant écrivait à peine trente années avant lui, esprit grave, mesuré, critique, attentif à dégager l'histoire de la mythologie (1)?

Je pourrais citer à l'infini ces enfantillages de Pline. L'allégorie, le mythe poétique avait caractérisé l'enfance du genre humain; le conte prosaïque, la niaiserie populaire, caractérisaient sa vieillesse. Aux époques primitives, un peu de science était caché parfois sous une enveloppe frivole; maintenant sous une enveloppe savante se cachait beaucoup d'ignorance et de crédulité. Les fables pour être moins poétiques, n'en étaient pas plus sensées. Le monde décrépît et sans imagination ne savait plus inventer de nouveaux contes: il radotait éternellement ses vieilles histoires.

§ II. — DE L'ÉLOQUENCE, DE LA POÉSIE ET DES ARTS.

Arrivons maintenant à un sujet plus populaire, plus accessible à tous, et qui porte par conséquent l'empreinte plus évidente des sentiments et des pensées de tous les hommes.

L'histoire de l'éloquence se lie trop intimement à l'histoire de la nation, la question littéraire touche ici de trop près la question politique, pour que depuis longtemps je n'aie pas dû l'aborder. J'ai fait voir les causes du déclin de l'éloquence; j'ai montré comment elle périssait par l'emphase sans but, par la déclamation à vide, par tous les défauts réunis de l'esclave, du rhéteur et du sophiste (2).

(1) Si cette opinion sur Pline paraît trop sévère, qu'il me soit permis de m'appuyer sur l'autorité d'un nom pour lequel l'illustration scientifique est héréditaire: « Passer d'Aristote aux auteurs qui l'ont suivi, à Pline, etc..., c'est retomber de toute la hauteur qui sépare l'invention et le génie de la compilation fleurie et de la causerie spirituelle... Pline n'est qu'un compilateur plus élégant peut-être..., mais tout aussi peu scrupuleux... Aristote avait pris soin, quatre siècles auparavant, de réduire à leur juste valeur la plupart de ces inepties populaires. » M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire. *Essais de Zoologie générale*, première partie. I. 5. — (2) V. tome I, p. 208-219.

Quant à la poésie,—Homère était resté le père de la poésie universelle. Non-seulement il avait inspiré celle de la Grèce; mais celle de Rome à son tour, quelle que pût être sa primitive origine, abandonnant ses traditions étrusques et son penchant vers saturnin, était venue s'inspirer aux sources helléniques. Mais en même temps que la tradition homérique se propageait comme tradition de poète, elle s'affaiblissait comme tradition religieuse. L'incrédulité, le panthéisme, l'orientalisme, lui faisaient la guerre. Elle restait, à défaut d'autre, le type convenu du merveilleux et de la religiosité poétique; mais elle n'allait pas jusqu'aux âmes et ne révélait pas d'échos intérieurs.

Virgile cependant, avec une intelligence fraîche et pure au milieu de la poudreuse vieillesse de son époque, Virgile, tout en gardant la foi homérique comme motif obligé de ses chants, sut y faire pénétrer des inspirations toutes nouvelles. Il fit passer dans la poésie un sentiment plus profond des beautés visibles du monde, et une sorte de sympathie avec elles, plus puissante par cela même qu'elle est plus concentrée. Il alla plus loin encore, il fit quelques pas dans ces régions mystérieuses de l'âme humaine, où l'antiquité n'avait pas pénétré; il aborda ces sentiments plus intérieurs et plus retirés que la poésie grecque, trop extérieure, n'avait pas compris. Sa poésie devint en un mot l'amie plus intime, soit de l'homme, soit de la nature; elle sut toucher des cordes dont à leur tour les siècles modernes ont abusé; elle sut, là où nous nous épanchons à l'infini, deviner et faire sentir avec une sobriété admirable. Virgile demeura un génie bien au-dessus de son temps, imparfaitement compris de ses disciples et de ses imitateurs; destiné à se trouver plus en accord avec la sensibilité humaine, à mesure que le christianisme la rendrait plus profonde et plus exquise; digne en un mot, non-seulement d'être expliqué dans les écoles par le rhéteur Quintilien, mais de faire soupirer, au milieu des luttes et des angoisses de son retour à Dieu, l'âme chrétienne d'un Augustin.

Mais Virgile avait donné à tout son siècle l'amour de la poésie. Avant lui c'était une fantaisie que d'être poète ; l'orateur ou l'homme d'état, dans ses heures de loisir, pouvait en se promenant dans son gymnase rêver quelques imitations pindariques. Mais après lui et sous la royale protection d'Auguste (1), la poésie fut la vie, l'occupation, la profession d'une foule d'hommes. Les portes du palais furent couvertes de distiques dans lesquels luttaient à l'envi les poètes de la cour. Si Tibère, avare et sombre, suivit mal les exemples d'Auguste (2) ; si Caligula, envieux de toute gloire, eut peur du poète, et le proscrivit comme le patricien ; si Claude, savant imbécile, ne sut rien faire que pour les joueurs de dés, les cuisiniers, les affranchis et les bouffons, Néron fidèle au moins par goût aux traditions politiques de son aïeul, Néron devait réveiller la poésie (3).

Sous Néron, en effet, les bains, les basiliques, les platanes

(1) V. tome I, pag. 169 et s.

(2) Poètes sous Tibère : Phèdre, affranchi d'Auguste ou de Tibère, Thrace ou Macédonien, fit cinq livres de fables. — Votienus, exilé (an 24). — Cornélius Severus, Espagnol. Sénèque le père rapporte un fragment de lui. — Julius Montanus, ami de Tibère, puis brouillé avec lui (Sénèq., Ep. 122) ; il écrivit des poèmes héroïques et des élégies (Tacit., Ann. XIII. 25. Sénèq., Controv. VII. 1. Ovide. IV. De Ponto). — L. Fenestella, poète et historien. Plin. XXXIII. 11.

(3) Poètes sous Claude et sous Néron : L. Pomponius Secundus, consul en l'an 31, avait reçu les honneurs du triomphe (An 50. Tac., Ann. V. 8 ; VI. 18 ; XII. 27. 28) ; poète tragique (Tac., Ann. XI. 13. Quint. III. 5 ; VIII. 17. Plin., Ep. VIII. 3 ; X. 1) ; Plin. l'ancien (Hist. nat. XIV. 4 ; VII. 19) avait écrit sa vie. — Cæsius Bassus (Perse, Sat. VI. Quint. X. 1. etc.). — Marcus Annæus Lucanus. V. sa vie attribuée à Suétone, le jugement de Quintilien sur ses œuvres (X. 1), sa mort dans Tacite. XV. 56. 57. 70). — Aulus Persius Flaccus, chevalier romain, de Volterra, disciple de Cornutus, philosophe stoïque, laisse six satires, mort en 62 (Quint. X. 1. Martial). — Caius Silius Italicus, consul en 67, meurt dans les premières années de Trajan, laisse un poème sur la guerre Punique. V. sur lui Plin., Ep. III. 7. — Néron lui-même. V. t. I. p. 437-438. — Sénèque composa aussi beaucoup de poésies, parmi lesquelles on ne peut guère compter les tragédies qui sont sous son nom. — Je ne parle pas de Pétrone, que l'on reconnaît aujourd'hui comme distinct de Titus Petronius, qui mourut sous Néron. Les savants diffèrent beaucoup sur le siècle auquel il faut rapporter ses écrits, et l'on est disposé maintenant à le considérer comme postérieur d'un siècle ou deux au temps de Néron.

de Fronton retentissent de la voix cadencée des écrivains, qui viennent, en robe de pourpre et les cheveux parfumés, lire leurs iliaques, leurs silves et leurs élégies. Il y a toute une vie académique, vie de banquettes, de compliments et de bravos ; on court haletant d'une *récitation* à une autre ; on serre à la hâte un poète dans ses bras pour aller crier au poète son camarade : *Pulchrè, benè, rectè!* La poésie triomphe ; elle est bien vue à la cour ; elle est applaudie au théâtre ; elle est cultivée par les affranchis du palais ; elle trône dans les soirées de Néron, où l'on se rassemble pour faire en commun les vers de César. Le temps est passé où la poésie tremblante et pauvre, la poésie de Virgile cependant, née au bruit des armes, chassée par un centurion du champ paternel, était traquée par le tapage des guerres civiles, jusqu'au pied du trône d'Auguste. Sous la bénigne influence du soleil impérial, sous la pluie d'or et de lauriers qui descend du mont Palatin, s'élève une poésie doucement et tendrement allaitée, nourrie à la pâte et au miel, élevée dans la serre chaude des lectures de salon, à la douce odeur de l'ambre et du nard, à l'harmonie des cithares qui lui donnent le ton, au bruit plus enchanteur de sa propre voix et des applaudissements cadencés d'une amitié fidèle.

Mais aussi le temps de la poésie virgilienne est passé. Ce n'est pas qu'on n'adore Virgile, que l'on ne cite son nom, que l'*Énéide* ne soit expliquée dans les écoles, que dans les cercles poétiques, on ne copie le rythme, on n'imité la phrase, on ne contrefasse l'harmonie de Virgile ; mais son esprit a fui. Les poètes nouveaux n'ont pas souffert comme lui : mais aussi jamais ils n'ont su comme lui contempler, ni sentir ; jamais sous le « feuillage du genévrier, » au moment où « les ombres grandissantes commencent à descendre des montagnes, » ils n'ont causé avec le pêcheur ou avec le pâtre ; ils n'ont jamais vu, simples bergers de la Cisalpine, « leurs chèvres suspendues au loin sur les flans d'un rocher buissonneux. » Grâce aux dieux, ils ont en naissant respiré l'air de la grande ville ;

Rome les a bercés au milieu des magnificences de l'amphithéâtre et du palais; ils ont grandi entre le grammairien et le rhéteur; leur poésie, fille de l'école, ignore les beautés de la nature; elle ne connaît de verdure que les gazons du Champ-de-Mars, et n'a entendu le bêlement des brebis qu'au moment où on les mène à la boucherie du Vélabre.

Encore moins leur poésie saura-t-elle pénétrer dans ces intimes replis de l'âme humaine, dans lesquels Virgile a fait entrer une douce lumière. A une époque où les hommes s'isolent par méfiance, où toutes les affections se dessèchent dans le cœur, où les joies deviennent forcément égoïstes, sous le joug rigide d'un Tibère, qui pourrait sonder cette partie du cœur où reposent les plus douces et les plus intimes affections? Qui osera naïvement épancher son âme et dire en face d'un Séjan les mystérieuses fantaisies de sa pensée? La pensée passe pour dangereuse et conspiratrice; l'influence qui a corrompu l'éloquence, corrompt aussi la poésie, l'influence de cette déclamation à vide et de ce parlage éternel qui évite de dire jamais rien.

Cette poésie, ainsi déchue de la hauteur et de la suavité virgiliennes, gardera-t-elle le culte des dieux d'Homère? Ils demeurent, il est vrai, à titre de machine épique et de prétexte au merveilleux. Lucain, Stace, Silius Italicus, et je ne sais quels autres les font toujours monter sur la scène, fantômes inanimés, figures jadis vivantes et dont la vie s'est retirée, machines de théâtre derrière lesquelles on voit les doigts du poète. On est las de cette poésie fastidieuse; mais on ne trouve pas autre chose à inventer, et, la mode le veut, il faut faire des vers. Versifiez donc avec une imagination stérile et sur des traditions corrompues! versifiez puisqu'il le faut, tantôt pour votre dieu Jupiter, auquel vous croyez un peu, mais que vous n'adorez presque pas, tantôt pour votre dieu Néron auquel vous ne croyez point, mais que vous adorez beaucoup! Faites sur les thèmes reçus depuis cinq cents ans des hexamètres et des hendécasyllabes! Soyez, si vous le

pouvez, corrects, élégants, spirituels même ; mais convenez de bon cœur que vous avez renoncé à la grâce virgilienne comme à l'inspiration homérique.

Lucain, le héros de cette école, son écrivain le plus original, a reçu plus que personne l'éducation des écoles. Petit-fils et neveu de rhéteurs, il appartient à la famille déclamatoire des Sénèque. Ces hardis Cordouans au milieu de l'invasion générale des Espagnols et des Gaulois dans la littérature latine, ont élevé d'un ou deux tons le diapason de la déclamation universelle : famille étrangère, nouvelle, sans tradition du passé, sans foi nationale ou religieuse, qui manque de sérieux et ne semble venue que pour étonner Rome de ses tours de force.

Lucain cependant prétend sortir des routes battues. Un ordre de Néron a fermé pour lui les bureaux d'esprit et les récitations publiques. Sa poésie se cache dans son cabinet ; elle ne pourra paraître au monde qu'après la mort du tyran. Lucain est libre d'innover et d'inventer ; il peut chercher un autre dieu que Jupiter ou César.

Ce dieu, il l'a déjà trouvé : c'est la fatalité, le vrai dieu de son siècle. Nous avons montré (1) comment il comprend, comment il définit, comment il adore ce dieu. En effet la poésie de Lucain est véritablement la poésie de son siècle. Elle le représente bien mieux que les *Silves* innocentes de Stace, que les mythologiques vieilleries de Valerius Flaccus, que les déclamations romaines d'un Silius Italicus ou de tel autre. La poésie de Lucain, c'est la peur, le désespoir, le néant. Lucain a inventé cette poésie satanique que se sont flattés d'avoir découverte quelques ennuyés de nos jours. Lucain a inventé aussi, et par suite du même principe, ce culte exclusif de la phrase au détriment de la pensée, ce sacrifice perpétuel et commode (car il épargne la fatigue de réfléchir), de l'idée à l'image, de la chose au mot, de la raison

[(1) V. ci-dessus, p. 218, 219, 228, 229.

à la cadence du vers. Ne cherchez pas en lui la douce lueur d'une imagination vraie ou d'une tendre et pure affection. Vous ne trouverez qu'une terreur désespérée, une recherche de tout ce qui épouvante et désole; une philosophie qui croit à la vertu et qui l'admire, mais pour la voir toujours sans consolation et sans récompense; enfin une peur constante de la mort, mal suprême auquel Lucain ne connaît ni compensation, ni remède. Ne lui demandez pas quelle est sa doctrine, ni quels sont ses dieux. Dans son désespoir de tous les dieux, il adore le seul néant. La nature matérielle lui plaît plus que la nature morale et dans la nature matérielle ce qu'elle a de plus repoussant et de plus hideux. Sa poésie s'exerce sur le cadavre. Il est là penché sur un mort, comptant les meurtrissures, mettant le doigt dans les plaies; il ne poétise pas, il dissèque; il suit pas à pas la sorcière thessalienne qui dérobe un pendu à son gibet; il la montre « rompant avec les dents la corde nouée par le bourreau, déchirant les entrailles, recueillant le sang noir congelé dans les veines, et suspendue par les dents à un noif qui ne veut pas se rompre (1). » Ces descriptions approfondies du mort et de l'horrible, faites avec amour, mais toujours avec une parfaite absence de pensée, emboîtées dans un mètre riche, creux et sonore, remplissent Lucain. Oui, sans doute, il pouvait se vanter d'être bien loin par delà la poésie de Virgile; cette poésie moins primitive et d'une religion moins antique que celle d'Homère, mais intelligente, spiritualiste, je dirais volon-

(1) Voir en entier, si l'on veut, cette pitoyable et abominable description :

Immergitque manus oculis...
 Et siccæ pallida rodit
 Excrementa manûs. Laqueum nodosque recentes
 Ore suo rumpit. Pendentia corpora carpsit.
 Percussaque viscera nimbis
 Vulsit.
 Stillantis tabi saniem.
 Sustulit, et nervo morsus retinente pependit. Pharsale. VI.

tiers chrétienne; poésie qui n'abuse de rien, glisse légèrement sur toutes choses en montrant qu'elles ont été vues et senties, et laisse toujours transparaître à travers la vie matérielle la lampe intérieure du sentiment et de la pensée.

Enfin, — pour jeter ici les yeux sur un art que l'antiquité ne séparait pas de la poésie, parce qu'elle le comprenait d'une manière plus intellectuelle que nous, — une poésie triviale et vulgaire, dit Plutarque, menait avec elle une musique efféminée et corrompue (1). Cet art, traité si gravement par les anciens, qui lui reconnaissaient une intime alliance avec la religion, une singulière importance dans l'ordre politique, une influence réelle dans l'ordre moral, cet art n'était plus qu'un divertissement frivole. Il perdait sa simplicité antique et sérieuse; en devenant plus divers et plus orné, il s'élevait. La mélodie du temple, mâle et sévère, cédait la place aux symphonies du théâtre, lascives et efféminées (2) : la musique, cet art sacré, donné, disait-on, par les dieux, pour rétablir l'harmonie publique de la cité et l'harmonie intérieure de l'homme (3), servait de pur amusement à quelques désœuvrés qui se mettaient comme Néron une lame de plomb sur la poitrine pour mieux chanter (4), et passaient le temps des affaires sérieuses à compter des notes sur leurs doigts et à fredonner les airs du théâtre (5).

La révolution qui s'opérait dans la poésie s'opérait aussi dans les arts, mais plus lentement. Les arts avaient un type non pas supérieur, mais plus défini. Il ne faut pas croire qu'une étude toute sensuelle de la beauté extérieure, sans poésie comme sans pensée, ait été le point de départ de l'art hellénique. Cette exaltation de la personnalité humaine qui

(1) Plutarq., Symp. IX. — (2) Plutarq., de Superstition. — (3) V. Plut., de Auditū poetar. de Pythagorā. — (4) Pline. XIX. 6; XXXIV, 18.

(5) Qui in componendis, audiendis, discendis canticis operati sunt... quorum digiti aliquod inter se carmen metientes semper sonant, quorum cum ad res serias, sæpe tristes adhibiti sunt, exauditur tacita modulatio. Sénèq., de Brevitate vitæ. 12.

constituait le paganisme de la Grèce, qui s'élevait à la croyance des âmes immortelles et à l'apothéose des hommes, divinisait l'intelligence en même temps qu'elle divinisait le visage et le corps de l'homme. Le culte de la pure matière, les adorations panthéistiques et avec elles la reproduction dans les arts de formes grossières et monstrueuses, appartient à l'Inde, à l'Égypte, à l'Orient. L'art grec était bien loin sans doute du spiritualisme chrétien dans sa divine pureté : mais c'était quelque chose d'intelligent et de supérieur que le front de ce Jupiter conçu par Homère et Phidias et dont la main tenait la chaîne d'or qui rattache la terre au ciel.

Or ces traditions de l'art se conservaient avec une certaine fidélité. Les types mis au jour par Phidias et par Zeuxis (1), faisaient loi pour les artistes, et personne n'eût osé s'en écarter. La tradition artistique a quelque chose de palpable et de consacré que la tradition poétique ne saurait avoir (2). Phidias n'avait pas à craindre, ainsi qu'Homère, l'injure des scholiastes et des rhapsodes ; et son Jupiter olympien qui « par la majesté de sa forme avait, disait-on, ajouté quelque chose à la religion des peuples, » restait comme l'éternel modèle de la puissance et de la grandeur.

Aussi, lorsque Rome, tardivement éprise des arts de la Grèce, commença à secouer le dédain qu'ils lui inspiraient, elle trouva la chaîne des traditions toujours subsistante, et

(1) « Zeuxis donna à ses héros des formes plus vigoureuses, croyant ajouter par là à leur grandeur et à leur majesté, et suivant, à ce qu'on pense, la tradition d'Homère, qui préfère, même chez les femmes, l'apparence la plus robuste. Il traça tellement les limites de l'art qu'on l'appelle le législateur, et qu'en effet les images des dieux et des héros, telles qu'elles ont été tracées par lui, sont le type dont personne ne croit pouvoir s'éloigner.... Phidias passe pour avoir peint les dieux mieux que les hommes..... La beauté de son Jupiter olympien semble avoir ajouté quelque chose à la puissance de la religion, tant la majesté de son œuvre semble s'être approchée du dieu » (Quint. XII. 10).

(2) Sur les œuvres les plus célèbres de l'antiquité grecque, V. Plin., H. N. XXXIV. XXXV. — Cicér., in Verrem. de Signis, 60, où il énumère les chefs-d'œuvre dont chacune des villes grecques était plus fière.

sans produire un style qui lui appartint en propre, elle put donner une grande époque aux beaux-arts (1). La conquête romaine, dès le commencement du vi^e siècle, amena par centaines et les chefs-d'œuvre et les artistes grecs en Italie (2). Rome se peupla de tableaux et de statues. Auguste en remplit le Forum, Agrippa le Panthéon (3). Rome surtout eut son architecture, et cet art fut celui de tous, sans excepter la poésie, où elle demeura le plus originale. C'est un architecte romain qui avait été choisi par Antiochus pour achever le temple de Jupiter à Olympie. Sous Auguste, je ne dirai pas le luxe, ici convient un mot plus noble, mais la magnificence aristocratique imitait à Rome, et dans des proportions plus grandes, les plus beaux monuments de la Grèce (4).

A ce goût des arts ne manquait ni le désintéressement, ni la noblesse. Hortensius avait bâti un temple seulement pour y placer le tableau des Argonautes de Cydias (5). César avait payé à Timomaque de Byzance son Ajax et sa Médée 80 talents (536,000 fr.) (6). Asinius Pollion livrait ses galeries au pu-

(1) Au Capitole, Lucullus fit apporter d'Apollonie un Apollon haut de 30 coudées (14 mètres environ), qui avait coûté 150 talents (700,000 fr.). — Le consul Lentullus y plaça deux bustes. — Il y avait aussi un chien léchant sa plaie, si parfait qu'on n'avait pas voulu l'évaluer en argent, et que les gardiens du temple en répondaient sur leur tête. Plin. XXXIV. 7. — Lucullus acheta deux talents (9,320 fr.) une copie de la bouquetière de Pausanias. *Id.* XXXV. 11. — Artistes grecs venus à Rome : Lala, vierge de Cyzique, peintre de portraits, vient à Naples, puis à Rome au temps de la jeunesse de Varron (An de R. 660). Aristobule, élève d'Olympias.

(2) Auguste mit dans le Forum deux tableaux, représentant la Guerre et le Triomphe; — dans le temple de César, Castor et Pollux; une Victoire (tous ces tableaux étaient d'Apelles). — dans sa Curie, deux fresques de Nicias et de Philocharès. Plin. XXXV. 4. 10. Varron, Hortensius, Atticus, Cicéron, eurent des collections de tableaux grecs. Muréna et Varron enlevèrent les fresques des temples. Plin. XXXV. 4. 12. — (3) Horace disait :

..... Pingimus atque
Psallimus et luctamur Achivis doctiùs unctis. Horace. I. Ep. 4.

(4) V. ci-dessus, tom. I, p. 176, 177.

(5) Il l'avait acheté 144,000 sest. (27,960 fr.). Plin. XXXV. 11. Lucullus avait commandé à Arcésilas une statue de la Félicité pour 70,000 sest. (13,580 fr.). *Ibid.* 12.

(6) Il les plaça devant le temple de Vénus Genitrix. Plin. XXXV. 4. 11. J'ai dit ail-

blic (1). Agrippa eût voulu que toutes lui fussent ouvertes, que nul chef-d'œuvre ne pût être caché à l'admiration du peuple par la jalousie de son possesseur. Auguste trouvait bon qu'un parent de Messala, un petit-fils de triomphateur et de consul, privé de la parole en naissant, fût voué à la culture des arts (2). Et plus tard, on vit encore un chevalier romain, peignant des fresques au temps de Néron, qui ne montait pas sur son échafaud sans être revêtu de la toge et paré de l'angusticlave (3) : comme ce peintre du XVI^e siècle, qui ne prenait pas sa palette, si ce n'est l'épée au côté et le manteau de velours sur les épaules, pour attester qu'il faisait œuvre de gentilhomme.

Mais déjà sous Auguste, se montraient quelques signes de décadence. Si Agrippa, ce rude soldat, suspect, dit Pline, de rusticité plutôt que de recherche, trouvait dans un sens droit et dans un esprit élevé le sentiment de la dignité de l'art, Mécène au contraire, ce politique efféminé, cet homme aux cheveux parfumés et à la toge traînante, Mécène se faisait le protecteur du genre mignard et du style enjolivé (4). Sous Tibère, prince avare, sombre, défiant, l'art devint suspect. Ce que Tacite appelle la magnificence publique, c'est-à-dire cette libéralité aristocratique qui ouvrait au peuple des galeries et lui bâtissait des édifices, devint dangereux et disparut.

Sous Néron peintre et sculpteur, sous Néron qui avait des

leurs qu'Agrippa acheta 12,000,000 sest. (335,000 fr.) les deux tableaux d'Ajax et de Vénus qui étaient à Cyzique. *Ibid.* 4. — La Vénus Genitrix d'Arcésilas était placée dans le Forum de César. Plin. XXXV. 12.

(1) Pline. XXXVI. 5.

(2) « Q. Pédius, petit-fils de Q. Pédius, consulaire et triomphateur, que César avait placé sur son testament comme cohéritier d'Auguste, était né muet, et Messala l'orateur, de la famille duquel était l'aïeule de l'enfant, fut d'avis qu'on lui enseignât la peinture. Auguste approuva cette pensée. Il mourut jeune, mais ayant déjà fait de grands progrès dans son art. » Pline. XXXV. 4.

(3) Amulius. — V. Pline. XXXV. 10. « C'était un peintre grave et sévère, quoiqu'il sût en même temps, dans les sujets légers, se montrer facile et gracieux. Il peignait peu d'heures et toujours avec gravité. V. tom. I. 447, n. 1. — (4) Suétone, in Aug. 86.

prétentions à tous les talents, l'art devait-il se relever? — Non. Ce qu'il faut aux arts, pour les encourager et les soutenir, ce n'est pas une capricieuse manie d'imitation, c'est une certaine grandeur et une certaine dignité dans le pouvoir : c'est une royauté comme celle de Louis XIV, pleine de sécurité et de noblesse ; c'est une aristocratie libérale et orgueilleuse comme celle de Rome républicaine ; c'est une démocratie comme celle d'Athènes, toute pénétrée du sentiment de sa gloire. Mais quand la grandeur, soit royale, soit républicaine fait défaut ; quand l'aristocratie et le patriotisme sont également choses dangereuses en face d'un pouvoir qui fonde son droit seulement sur la force, l'esprit des citoyens se rétrécit, leur dignité s'amoindrit, leur gloire ou leur vertu se cache. L'art alors se rapetisse ; il n'est plus affaire de gloire nationale ou de dignité aristocratique ; il n'est qu'affaire de jouissance personnelle, jouissance petite, égoïste, souvent cachée. Le souverain *fait faire de l'art* pour sa propre satisfaction, et son goût le plus souvent dépravé. L'homme riche *fait faire de l'art* pour son plaisir domestique, pour le *comfort* et l'élégance de sa maison. L'art n'a plus pour juge une société, il a pour seul juge celui qui le paye.

Ajoutez que si la tradition religieuse est corrompue, si on ne lui donne plus sa foi, si on l'altère par un impur mélange, l'art perd de ce côté-là encore ce qui pouvait le rattacher à d'autres pensées qu'à des pensées purement égoïstes, et devient plus que jamais affaire d'arrangement et de satisfaction privée. Ajoutez aussi que lorsque les mœurs se dépravent, l'art s'amoindrit et se rapetisse par la liberté même qui lui est donnée ; sa tâche finit par être non plus de charmer, mais de corrompre, chose facile à la médiocrité comme au génie. L'art s'adresse alors moins que jamais au goût public ; plus que jamais il est asservi au goût individuel dont il flatte en secret les grossiers travers.

C'est ce qui arrivait à l'art antique. Déserté par la foi religieuse, souillé par l'impureté des mœurs, perdant sa double

destination nationale et religieuse, ne pouvant plus répondre aux croyances et au goût d'un peuple, il répondait au goût et aux fantaisies d'un petit nombre d'hommes. Et ce petit nombre, ce n'étaient pas les intelligents : c'étaient les puissants et les riches ; c'était César, démesuré d'orgueil et d'ambition, mais sans dignité et sans intelligence ; c'était autour de lui cette cour d'affranchis, de mignons, de parvenus : aristocratie de valets, avec ses passions basses, son sens ignoble, ses mœurs honteuses.

L'art va donc osciller entre l'influence de César et celle de ses laquais. Tantôt le génie de Néron s'y révèle, petit au fond, avec des prétentions grandioses. En architecture et en sculpture, c'est le temps des colosses (1). Les cirques et les théâtres sont immenses. La statue de Néron voit les Romains à cent vingt pieds au-dessous d'elle. Le Mercure de Zénodore s'élève plus haut que toutes les statues que le monde ait jamais vues. Ne jugez-vous pas que le Parthénon d'Athènes ou la Vénus de Praxitèle devaient paraître des œuvres bien mesquines à ceux qui dans une seule statue avaient fait entrer tant de métal, et pour un seul édifice remué tant de pierres ?

Tantôt l'art va descendre de ces grandeurs colossales aux plus ignobles petitesesses. Lorsque les Mécènes ne sont plus que des riches, l'artiste n'est plus qu'un trafiquant. Quand l'art s'achète, il ne travaille que pour être payé, de même que ses protecteurs en le payant croient avoir tout fait. Il se plie à toutes leurs façons, il s'adapte à tous leurs goûts, il consacre toutes leurs turpitudes ; et comme la beauté naturelle a depuis longtemps cessé de leur plaire, il enlaidira la nature et la fera grimacer. Lorsque payaient Lucullus, César,

(1) Dans la bibliothèque du temple d'Auguste, un Apollon en bronze de 50 pieds. — Au Champ-de-Mars, un Jupiter placé là par Claude César, de 40 coudées. — J'ai déjà parlé du Mercure de Zénodore, en Auvergne, fait en dix ans pour 400,000 sesterces (80,000 fr.), — du colosse de Néron, haut de 110 pieds. — V. Pline. XXXIV. 7, et ci-dessus, tom. I, p. 447, n. 3.

Agrippa, on faisait le Panthéon; lorsque paye un Pallas ou une Messaline, on fait les obscènes colifichets de Pompéii. Au lieu de la magnificence, le luxe est venu; au lieu des grandeurs du temple, les coquetteries du boudoir.

L'artiste travaillait autrefois pour Jupiter ou pour le peuple; il décorait le sanctuaire ou la curie. Aujourd'hui quelle est sa tâche la plus fructueuse et la plus ordinaire? Orner pour Néron quelque *sellaria* infâme! embellir les salles à manger du valet Narcisse! dessiner des mosaïques pour le pavé sur lequel vomit Apicius! donner au marbre les traits ignobles d'un Séjan, pour que le buste, adoré aujourd'hui, soit demain jeté à l'égout! sculpter pour le Capitole l'effigie d'un grand homme, pour que bientôt Caligula, dans sa jalousie contre toutes les gloires, la fasse disparaître! élever une statue à Caligula, pour qu'au bout de huit jours la tête soit remplacée par la tête imbécile de Claude! On se vengeait à la fois et on s'immortalisait ainsi; le marbre était fort rare et on l'épargnait: les frais de gloire que le vaincu avait faits tournaient au profit du vainqueur (1).

La peinture surtout, de tous les arts le plus populaire, se corrompait aussi le plus vite. Elle était à Rome un art national; les Étrusques l'y avaient apportée longtemps avant que Rome fût en relation avec les Grecs. Des mains de chevaliers et de sénateurs n'avaient pas dédaigné de tenir le pinceau (2). Grâce aux progrès du luxe, la peinture, cet art flexible et familier, était appelée à l'embellissement de toutes les de-

(1) Ainsi Claude mit dans un tableau la tête d'Auguste à la place de celle d'Alexandre. Pline XXX. V. 10. Du colosse de Néron, on fit une statue du Soleil. *Id.* XXXIV. 4, et ci-d. t. II, pag. 252. n. 2.

(2) Pline, XXXV. 4. 10, cite Fabius Pictor, en 401 (V. encore sur lui Cic., Tuscul. I. 2). — Le poète Pacuvius, neveu d'Ennius, vers l'an 575. — Arellius, un peu avant Auguste. — Q. Pédius (sourd et muet), sous Auguste. — M. Ludius, vers le même temps, peintre de paysage. — Turpilius, chevalier romain, sous Néron; Vénitien, peignit à Vérone de la main gauche. — Atérius Labéon, préteur et proconsul de la Narbonaise, vers le même temps. — Amulius, dans le même temps, chevalier romain. — Cornelius Pinus et Actius Priscus, sous Vespasien.

meures. Les murs, les voûtes, les portiques lui étaient livrés. Pompéii est sortie des cendres du Vésuve toute brillante encore des fresques qui ornaient parfois les plus étroites habitations. Mais là aussi la décadence se fait sentir. Une révolution s'y révèle toute pareille à celle qui s'opéra dans notre école au XVIII^e siècle. On sent qu'au siècle d'Auguste, siècle de princes, a succédé le siècle de Néron, siècle d'affranchis ; comme chez nous, après le règne des hommes d'état sous Louis XIV, la peinture trahit le règne des hommes de cour sous Louis XV. Sous Néron, comme sous Louis XV, c'est cette agilité de pinceau qui, sans étude profonde, se joue assez heureusement avec la partie matérielle de l'art. C'est cette couleur brillante, factice, convenue, qui fausse la nature, mais ne la fausse pas sans quelque agrément. Ce sont les mignardises et les caprices d'un art vieilli : figures informes jetées avec un certain bonheur sur des paysages indistincts (1) ; édifices fantastiques assez semblables à ceux des laques chinoises, légers arabesques, bizarres fantaisies ; « des toits et des pavillons sont supportés par des candélabres, la tige d'une plante soutient un édifice, des roseaux servent de colonnes. » Pline et Vitruve (2), qui peignent cette décadence de l'art,

(1) « Ludius, sous Auguste, sut le premier orner les murs de peintures charmantes ; il y peignit au gré de l'acheteur des *villæ*, des portiques, des charmilles, des bois, des collines, des bassins, des canaux, des fleuves avec leurs rivages ; à travers ce paysage, il jetait des voyageurs ou des bateliers, des hommes trainés sur des voitures ou portés par des ânes, des oiseleurs, des chasseurs, des pêcheurs ou même des vigneron. Plusieurs de ces tableaux représentent des *villæ* somptueuses auxquelles on ne peut arriver que par des marais ; des femmes chargées de fardeaux chancellent et glissent en marchant ; il y a, en un mot, une foule de détails familiers et de scènes plaisantes. Dans les lieux découverts, il aimait à peindre des ports de mer, tableaux qu'il faisait à peu de frais et qui formaient un très-beau coup d'œil » (Pline, XXXV. 10). On voit dans les fresques de Pompéii beaucoup de traces de ce genre de peinture.

(2) Vitruve, qui vivait sous Auguste, fait l'histoire complète de cette sorte de peinture murale, si multipliée encore après lui : « On s'est d'abord contenté, dit-il, d'imiter les veines et les variétés des marbres, puis les dispositions de pierres de couleurs différentes... Mais bientôt on est arrivé à figurer des édifices, des colonnes, des toits en

semblent avoir écrit d'après les fresques mêmes que nous voyons à Pompéii. C'est de plus ce que la Grèce, dans sa dignité d'artiste, appelait la peinture des choses viles (*βωπογραφία*), la caricature, la fantaisie, le grotesque, les personnages monstrueux (1). C'est cette prodigalité de l'art, trop abondant et trop facile, qui couvre de ses œuvres les murs et les voûtes, et croit s'immortaliser avec des dessus de portes. C'est enfin la peinture obscène (*πορνογραφία*), nouvelle chez les Romains (2) : dernier trait qui complète tristement la ressemblance entre la

saillie; dans les lieux ouverts et où les murs offraient plus d'étendue, des scènes de théâtre tragique, comique, satirique; dans les galeries destinées à la promenade..., des ports, des promontoires, des fleuves (V. ci-dessus Plin.)... des troupeaux, des bergers; quelquefois on peint dans des proportions colossales des dieux et des scènes mythologiques... Mais ces peintures n'étaient autrefois qu'une copie de la nature; aujourd'hui la corruption du goût fait chercher autre chose. On aime mieux créer des monstres que de donner à des objets réels leur forme certaine et connue. Au lieu de colonnes, on met des roseaux, dont les feuilles recourbées et enroulées forment comme des cannelures et des chapiteaux. Des candélabres soutiennent des temples, et du toit de ces temples naissent des tiges légères qui portent des coupes; de ces coupes à leur tour sortent des fleurs qui contiennent des demi-figures d'hommes ou d'animaux. Tout cela en dehors du possible et de la nature; tout cela est né de l'altération de nos mœurs... Le but que les anciens prétendaient atteindre par la vérité du dessin et la conscience du travail, nous croyons l'obtenir par le seul éclat des couleurs » (Vitruve. VII. 5).

(1) « La gloire véritable de l'artiste est la peinture sur toile, c'est elle qui nous a conservé les chefs-d'œuvre de l'antiquité. On se gardait d'embellir les maisons pour la seule joie du maître; on ne scellait pas pour jamais son œuvre dans une maison où l'incendie pouvait la détruire pour toujours. Protogène n'avait qu'une maisonnette dans son jardin. Apelles n'avait pas de peinture sur les parois de sa maison. On ne savait encore ce que c'est que peindre des murs entiers. *Tout leur talent était consacré à des cités, non à des citoyens.* Un peintre était le bien commun du monde entier » (Plin. XXXV. 10).

(2) Arellius fut célèbre à Rome peu avant le temps d'Auguste; mais il souilla son art par une coupable habitude; toujours épris de quelque femme et donnant ses traits aux déesses qu'il prétendait peindre, on comptait par le nombre de ses tableaux les prostituées qu'il avait aimées » (Plin. XXXV, 10). *Vasa adulteriiis cœlata*, dit ailleurs Plin. XIV. 22.

Quæ manus obscænas depinxit prima tabellas,

Et posuit castâ turpia visa domo?...

Non istis olim variabant tecta figuris

Tùm paries nullo crimine notus erat.

Properce. II. 5.

peinture romaine sous Néron et la peinture française sous Louis XV ; n'était-il pas juste en effet que, pour le style comme pour la pensée, pour la forme comme pour le sujet, la peinture du Pare-aux-Cerfs retraçât exactement celle de Caprée, que les maltôtiers sous Louis XV se fissent servir par Boucher ou Watteau, comme se faisaient servir par leurs artistes grecs les affranchis de Néron, et qu'on travaillât pour madame de Pompadour dans le même goût que pour Messaline ou Poppée ?

Et cependant l'art avait beau s'abaisser pour descendre au niveau de tels Mécènes, il restait encore trop intelligent pour eux. Cette magnificence de l'enrichi romain, tout égoïste et toute sensuelle, se souciait moins d'un chef-d'œuvre qui immortalisât le génie de l'artiste, que d'un chef-d'œuvre qui immortaliserait le génie du maître, c'est-à-dire ses millions. Plus on se dégoûte des formes de la nature, plus l'artiste qui, jusqu'à un certain point, la prend forcément pour point de départ, perd de faveur au profit de l'artisan qui ne pense pas à elle. L'industrie manuelle en se perfectionnant approche de l'art et finit par le tuer : la chimie fait oublier la peinture, l'entrepreneur fait mépriser l'artiste. Ce mur, où l'on aurait mis une toile de Praxitèle, sera bien plus beau aux yeux du maître s'il est couvert d'or, si vingt marbres différents s'y unissent en nuances précieuses, si on le revêt d'un stuc de mille couleurs (1). Le marbre qui manque à la statuaire abonde sur les colonnes et dans les pavés. Les ouvriers ont manqué à Zénodore pour fondre habilement son colosse de Mer-

(1) « Cet art autrefois glorieux, *envié des rois et des peuples et qui assurait leur gloire...*, est aujourd'hui chassé de nos demeures par le marbre ou même par l'or. Non-seulement, on en couvre des murs entiers, mais on incruste dans le marbre lui-même d'autres marbres qui présentent des figures de plantes ou d'animaux » Pline, XXXV. 1. — « Ce que le talent de l'artiste donnait d'éclat à son œuvre, on croit le remplacer par la dépense... Des murs entiers sont couverts de *minium*. On y joint la *chrysocolle*, la pourpre, l'outremer, et quoique ces couleurs ne soient pas artistement disposées, leur éclat seul suffit pour fixer les yeux... » Vitruve, *loc. cit.*

cure (1) : mais pour tous ces petits secrets de la peinture industrielle qui servent à orner la chambre, le lit, le fauteuil du riche, pour les incrustations, les marqueteries, les mosaïques, la peinture sur marbre (2), les talents naissent de tout côté. On vient d'inventer la peinture sur lin : Néron, outre son colosse en bronze, a un colosse de 120 pieds peint sur cette étoffe ; et l'un de ses affranchis, donnant des jeux à Antium, a tapissé tous les portiques de toiles peintes avec le portrait de tous les gladiateurs (3).

Ainsi, pendant que l'art devenait un métier, le métier prétendait devenir un art et dégoûtait de l'art véritable. La peinture, des mains de chevaliers et de sénateurs, tombait aux mains serviles des affranchis (4). Les chefs-d'œuvre antiques n'étaient pas même respectés. On laissait manger aux vers la Vénus Anadyomène d'Apelles, placée par Auguste dans le temple de César (5). Néron, possesseur de l'*Alexandre*, chef-d'œuvre de Lysimaque, ne crut pouvoir rien faire de mieux pour honorer ce chef-d'œuvre célèbre depuis des siècles, que de le faire dorer de la tête aux pieds (6). Voilà comment un César comprenait l'art et savait l'aimer. « Demeurons-en là, dit Pline, en voilà assez sur la gloire d'un art qui se meurt (7). »

Ainsi l'art antique descendait-il du trône où la Grèce l'avait placé. Sa décadence, plus lente que celle de la poésie, ne devait pas être sans quelques retours et quelques moments de gloire. L'époque des Antonins devait donc encore retarder sa chute, et précéder le temps où le mauvais goût oriental cor-

(1) Pline. XXXIV. 7.

(2) « Sous Claude on a commencé à peindre le marbre ; sous Néron, à varier les marbres unis par des veines factices. Ainsi le marbre numidique est apparu tacheté, le marbre synnadique a eu des veines de pourpre, selon la fantaisie des amateurs. » Pline. XXXV. 1. — (3) Pline. XXXV. 6.

(4) *Ibid.*, 4. « On ne m'amènera pas, dit Sénèque, à compter parmi ceux qui exercent les arts libéraux, les peintres, pas plus que les statuaires et les marbriers, ou les autres ministres du luxe. Ep. 88.

(5) Pline. XXXV. 10. — (6) Pline. XXXIV. 8 (19).

(7) *Haecenus dictum sit de dignitate artis morientis.* Pline. XXXV. 5.

romprait entièrement la perfection hellénique. Perdu dans la poésie, l'idéal de la mythologie grecque survécut longtemps dans les arts. L'antiquité ne connut pas, il faut le dire à notre honte, cette espèce de sensualisme universel, qui depuis la diminution de l'esprit chrétien, a dominé, même dans les sujets les plus graves, une grande partie des œuvres de l'art. L'art païen s'est perdu en faussant plutôt qu'en matérialisant ses formes; il n'a pas pris plaisir à se rendre de gaieté de cœur plus terrestre et plus grossier qu'il n'était. Ses dieux sont restés des dieux, c'est-à-dire des hommes déifiés; son Olympe est demeuré peuplé comme l'avaient peuplé Homère et Phidias, non pas d'anges, mais de héros: sa tradition semi-religieuse s'est conservée. Et, même en accomplissant la tâche honteuse de diviniser les Agrippine et les Julie, il a su jusqu'à un certain point les purifier et les ennoblir (1). L'art chrétien, ou plutôt celui qui était né sous les inspirations du christianisme, serait-il destiné à se perdre en devenant par ses propres efforts terrestre et sensuel? Répudierait-il, comme trop élevée et trop noble pour lui, la tradition du plus sublime idéal qui soit au monde? Continuerait-il à se corrompre dans le culte de la matière, au point de ne savoir plus, même quand il le veut, s'élever au-dessus d'elle? Et tandis que l'art païen, de ce qu'il y avait au monde de plus infâme, savait faire une Junon ou une Pallas, quelque chose non pas de saint, il est vrai, mais d'héroïque; l'art moderne se réduirait-il à faire de ce qu'il y a de plus saint et de plus sublime, quelque chose de terrestre et de païen, comme les Pallas ou même les Julie?

§ III. — DES SPECTACLES.

Mais en vain les arts se prétent-ils à toutes fantaisies dénaturées des heureux du siècle; — en vain la littérature et la

(1) V. ci-dessus, p. 364, n. 1, quel crime Pline reproche à Arellius.

poésie ne cherchant d'inspiration que dans l'école, tombent-elles dans la plus creuse déclamation ; — en vain la science, déchue de sa critique sévère, se prête-t-elle à accepter les radorages d'un monde vieilli ; — en vain la philosophie tombe-t-elle dans le vague le plus commode et dans des bouffonneries dignes du théâtre. La philosophie est suspecte et dangereuse. L'art ne se fait point comprendre. La littérature, si peu intellectuelle qu'elle soit, fatigue les intelligences. Pour Rome renégate à sa vie passée, peuplée de renégats à toutes les nations et à tous les dieux, ni tout son matérialisme de style, ni tout son matérialisme de pensée ne suffit encore. Par courtoisie, par dévouement servile, on ira entendre la récitation du poète ; mais on est impatient du spectacle. Le spectacle, c'est là ce qui réunit les désirs de tous ; peuple et empereur, riches et mendiants, vieux Romains et hommes nouveaux, Rome tout entière est là. C'est la grande joie, la grande passion, disons plus, la grande affaire, la grande destination de ce siècle.

Or, qu'était-ce que le spectacle ? Voici comme un Père de l'Église caractérise en quelques mots les divertissements des Romains : « Infamie du cirque, impudicité du théâtre, cruautés de l'amphithéâtre, atrocité de l'arène, folie des jeux (1). »

Le théâtre, en effet, n'était plus la pure et sainte tragédie grecque, ni la satire poignante d'Aristophane, ni la fine comédie de Ménandre. Plaute et Térence eux-mêmes, ces imitateurs, étaient devenus trop intellectuels et trop délicats pour des esprits émoussés par tant de désordres, tant d'orgies et tant de terreurs. Le poète prétendrait-il parler aux intelligences ? ce sont les corps qui lui répondent et lui imposent silence : « La chasse ! les ours ! les funambules ! les gladi-

(1) Isidore, XVIII. 39. Sénèque disait déjà : « Nil tam damnosum moribus quam in spectaculo desiderare. Epit. 7.

teurs ! à bas le poète (1) ! à bas la pensée ! » Ce n'est pas seulement la populace, ce sont les chevaliers, les riches, la Rome intelligente qui le veut ainsi (2).

Le machiniste est le seul poète. Le luxe de la mise en scène remplace et tue le luxe de l'imagination. Il faut des prodiges sur le théâtre, des décorations déployées et enlevées à chaque instant (3), une scène toute d'or. Il faut sur le théâtre le tapage des chevaux, des chars, des éléphants ; il faut que l'infanterie et la cavalerie passent et repassent en déroute ; que six cents mulets portent les dépouilles d'une ville prise ; que trois mille guerriers sortent bien comptés des flancs du cheval de Troie (4) : et le peuple applaudit avec des clameurs sous lesquelles le poète reste impuissant à se faire entendre, et le drame meurt étouffé (5).

Il faut surtout qu'une joie moins innocente que celle des yeux réveille l'esprit engourdi des spectateurs romains. Les jeux Fescennins, les farces Atellanes, cette joie grossière, cette rustique gaîté des aïeux, ne saurait plus suffire à leurs descendants blasés. Là comme partout, l'indécence tient lieu d'esprit ; l'obscénité du spectacle et l'infamie de l'acteur rendent inutile le talent du poète.

A ce prix le peuple romain s'amuse. A ce prix il applaudit

(1) Media inter carmina poscunt
Aut ursum aut pugiles : his nam plebecula gaudet.
Horace. II. Ep. 1.

Dès le temps de Térence, il en était déjà ainsi. V. le prologue du Phormion, et surtout le prologue curieux de l'Hécyra.

(2) Verum equiti quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos et gaudia vana. *Id.*

(3) Quattuor aut plures aulae premuntur in horas, etc. *Id.*

(4) Cicéron, Famil. VII. 1.

(5) Scriptores autem narrare putaret asello
Fabellam surdo ; nam quæ pervincere vocès
Evaluère sonum, referunt quem nostra theatra. *Horace. Ibid.*

ses histrions, prend parti pour l'un ou pour l'autre (1), livre bataille sur le théâtre, tue des hommes, jette des pierres au préteur; et Néron, de sa loge impériale, jette des pierres lui-même, et rit comme un fou des innocents plaisirs de son peuple (2).

A ce prix encore, au prix d'une honte plus grande, l'histrion, que l'austérité des lois antiques flétrissait par l'infamie et privait des droits de cité (3), est relevé de cette flétrissure. Il reprend sa place dans la cité, en dépit de cette morale surannée qui le condamne. Ce n'est pas assez qu'il soit réhabilité : il faut encore qu'il soit riche (4), glorieux, arrogant, plein d'insolence. Celui-ci montre du doigt et désigne à la colère du peuple un spectateur qui l'a sifflé; cet autre se fait suivre et servir sur le théâtre par une matrone déguisée en esclave (5).

(1) Sur ces partis, V. Dion. LIV. Sénèq., Ep. 47, etc.

(2) V. sur tout ceci, Tacit. Ann. I. 9. 54. 77; IV. 14; XI. 13; XIII. 24. 25. 28; XIV. 21. Suét., in Nerone. 26. Dion. LIV. Macrob. II. 9. — Mesures d'Auguste contre les histrions et les gladiateurs; il les affranchit néanmoins du droit absolu de correction que les magistrats exerçaient sur eux. Il les déclare *immunes verberum*, comme tous les citoyens romains. Suét., in Aug. 45. Tac., Ann. I. 77. — Désordres qu'ils causent (ans de J.-C. 14, 15). *Id.* I. 55. 77. — Ils sont expulsés de l'Italie (an 23). Tacite. IV. 14. — Emeutes à leur sujet que le sénat cherche à comprimer (an 47). XIII. 28. — Expulsés de nouveau (an 56), Néron rappelle pour la garde du théâtre les soldats qu'il en avait éloignés *quo major species libertatis* (cette police était odieuse au peuple). Tac. XIII. 2. 4. 25. — Les histrions rappelés (an 60) pour les jeux juvénaux. Tac. XIV. 21.

(3) Saint Aug., de Civit. Dei. II. 13. Quintil. III. 6. Dig. III. tit. 2, lois 1 et 2. — Aussi la plupart des histrions étaient-ils affranchis ou esclaves. Cic., pro Q. Rosc. 10, ad Attic. IV. 15. Pline. VII. 36. Sénèq., Ep. 80.

(4) Un acteur de talent pouvait gagner 100,000 sest. (19,000 fr.). Cic. Q. Ros. 10. — Roscius en gagnait 5 à 600,000 quand il voulait. Cic. *Id. Ibid.* 8. Pline. VII. 39. — D'autres mêmes disent que du temps de Sylla il recevait pour lui seul 1,000 deniers (776 fr.) par jour, du trésor public. Macrob., Saturn. II. 10. — Le tragédien Æsopus, malgré ses effrayantes prodigalités, laissa à son fils une fortune de 20,000,000 de sesterces (3,900,000 fr.) acquise tout entière sur la scène. Macrob. *Id. Ibid.*

(5) C'était le pantomime Pylade, V. aussi Suét., in Aug. 45. Cic., ad Attic. XI. 19. Pro Sexto. 56. 58.

Mais l'histrion lui-même doit céder le pas au pantomime, dont l'art, tout récent encore, a été apporté dans Rome au temps d'Auguste. Un homme masqué, dansant au son de la flûte et des cymbales, joue un drame tout entier, exprime par ses gestes mille sentiments, mille passions, mille péripéties : ses mains parlent, ses pas sont éloquents, sa danse fait verser des pleurs (1).

Aussi le pantomime est-il aimé, adoré, imité. Des théâtres s'élèvent dans toutes les maisons. La ville entière, la ville de Romulus et de Caton vient demander des leçons de leur art à ces hommes que la loi déclare infâmes. Hommes et femmes s'instruisent dans la science mimique : science profonde conservée en droite ligne par une succession de docteurs dans les écoles des deux grands maîtres, Pylade et Bathylle (2). Nulle fortune, nulle gloire, nulle adulation, nulle complaisance n'est suffisante pour payer le génie du pantomime. Une femme esclave gagne à ce métier sa liberté et une dot de 1,000,000 de sesterces (254,000 fr.) (3). Des chevaliers font antichambre à la porte du pantomime ; des sénateurs l'accompagnent dans la rue ; le consulaire est à ses pieds comme la matrone (4).

Et cependant, ni l'histrion ni le pantomime ne sont encore les véritables acteurs de la scène romaine. Leurs drames ne sont que jeu, plaisanterie, divertissement frivole : le drame sérieux et pathétique, c'est celui où meurent des hommes ; la véritable scène, c'est l'arène sanglante du Colysée ; le grand comédien de Rome, c'est le gladiateur ou le bestiaire !

L'amphithéâtre est ouvert, le peuple se presse sur les bancs de marbre : la chasse, le combat de gladiateurs, vont com-

(1) Juvénal. VI. 63; XIII. 110. Ovid., Trist. II. 515. Martial. III. 86. Horace. I. Ep. XVIII. 14; II. Ep. II. 125. Suétone, in Ner. 54.

(2) Sénèq., Naturales quæst. VII. 33. Macrob. II. 17. Zozime. I. 6.

(3) Sénèq., ad Helviam. 12.

(4) *Consularis pantomimi mancipium*. Sénèq., Epis. 47. V. le S. C. rendu sous Tibère (an 15). Tac., Ann. I. 77.

mencer; l'une à la gloire de Diane, l'autre à la gloire de Jupiter. Ainsi le peuple romain sait faire de ses plaisirs un acte de religion.

Dans la chasse, sont épuisées toutes les variétés de la lutte des animaux entre eux et avec l'homme. L'intérêt augmente à mesure que la vie humaine est plus en question. Ce sont d'abord des bêtes féroces excitées les unes contre les autres; — puis des condamnés nus et attachés au poteau, livrés à la dent des monstres d'Afrique; — puis le lion, le tigre, le taureau, attaqués à leur tour par le bestiaire à pied ou à cheval, armé ou désarmé, libre ou esclave, patricien de Rome (1) ou prisonnier barbare. Pompée a fait paraître six cents lions dans l'arène (2), Auguste quatre cent vingt panthères (3); un jour cinq cents Gétules ont combattu contre vingt éléphants (4). Sur cette arène où sont entassés pêle-mêle les cadavres d'hommes et d'animaux, dans cette atmo-

(1) Une *chasse* fut tout entière composée de nobles. Suét., in Aug. 43. Hommes libres enlevés pour y figurer. Cic., in Pison. 36.

(2) (An 698). Pline. VIII. 16. Dion. XXXIX. Cic., Fam. VII. 1.

(3) Pline. VIII (17). 24. Un sénatus-consulte défendait autrefois d'amener des panthères en Italie. Mais le peuple leva cette défense, et Scaurus, édile (an 695), en fit paraître 150. Pompée en eut à ses jeux 410. *Id. Ibid.* — A la dédicace du théâtre de Marcellus (an 743), Auguste fit paraître pour la première fois un tigre apprivoisé. Claude en fit voir quatre. *Id.* 25 (17). — La girafe (*nabus* ou *camelopardalis*) parut pour la première fois aux jeux de César, dictateur (an 706), et plusieurs fois depuis ce temps. *Ibid.* 27 (18). — Aux jeux de Pompée parurent pour la première fois (an 698) le *chama* ou *rufus* (loup cervier) et le rhinocéros. 28. *Id.* (19). — Aux jeux de Scaurus (695) parurent un hippopotame et cinq crocodiles. *Id.* 40 (26). — Sur la girafe, V. encore Horace. II. Epitre 1.

..... seu
Diversum confusa genus panthera camelo
Sive elephas albus vulgi converteret ora.

(4) Pline. VIII. 7. Sénèq., de Brevit. vit. 13. — Dans la suite, Trajan donna 123 jours de jeux, où périrent jusqu'à 1,000 et 10,000 bêtes en une seule chasse. Il y parut 10,000 gladiateurs (Xiphilin). — Titus fit tuer 5,000 bêtes en un seul jour (Suétone, in Tito. 7). — Ce gibier devint rare, et il y eut des lois contre ceux qui tueraient un lion en Afrique, même pour leur défense! (Cod. Theod. L. I. de venatione ferarum.)

sphère tout imprégnée de l'odeur du sang, un cri de compassion s'est élevé un fois, c'était pour des éléphants (1).

Mais vient enfin l'heure désirée, l'heure du combat, où l'homme va lutter contre l'homme ; où toute l'énergie, tout le courage, toute la force, toute l'adresse, toute la science humaine, vont se mettre à l'œuvre pour renouveler, en pleine paix, les atrocités inévitables dans la guerre. Le *laniste*, cet éleveur de gibier humain, amène ses gladiateurs formés depuis des années dans son école, nourris de cette *pâtée gladiatoriale* (2) qui leur donne plus de sang pour l'arène. Il les a achetés s'ils sont esclaves ; il les a loués s'ils sont libres (3) ; ils lui appartiennent en un mot jusqu'au sang et jusqu'à la mort ; c'est le troupeau qu'il engraisse et qu'il exploite. Ils lui ont promis obéissance ; au besoin ils combattront pour son compte jusqu'à six fois dans un jour. Ils lui ont juré, s'ils mollissaient dans le combat, s'ils pensaient à la fuite, de se soumettre au feu, aux chaînes, au fouet, aux supplices (4). Voilà le serment (5) qu'ont prêté des hommes libres, des chevaliers, des sénateurs, des patriciens, des matrones.

La puissance publique, il est vrai, a frémi des cruautés de l'amphithéâtre ; on a voulu restreindre le nombre de gladiateurs. Auguste a cru pouvoir le limiter à soixante couples par jour (6) ; il a même ordonné (rare et noble exemple d'humanité) que son arrivée au théâtre sauverait la vie d'un com-

(1) Pline. VIII. 7. Dion. XXXIX. V. aussi Cicéron, Fam. VII. 1.

(2) « Gladiatoria sagina. » Tacite, Hist. II. 88. V. aussi Sénèq., Ep. 37. Properce. IV. 8. V. 25. — (3) On en loua pour dix talents (129,000 francs). Liv. XLIV. 31.

(4) Uri, vinciri, ferroque necari. Sénèq. *Ibid.*, Horace. II. Sat. VII. 57. Pétrone. 117. V. encore Cic., Phil. XI. 5. Xiphilin, in Caracalla. — (5) Auctoramentum. *Id.*

(6) Autrefois on ne donnait pas plus de 100 gladiateurs. Liv. XXXI. 50. XXXIII. 30. XXXIX. 46. Pline, Hist. XXXV. 7. — Une loi de Cicéron défendit de donner des jeux dans les deux ans qui précèdent une candidature. (Cic., in Vat. 15. Pro Pison. 64.) — Auguste défendit que le même homme donnât des jeux plus de deux fois dans l'année (an 732). Dion. LIV. Ces mesures avaient été provoquées par la cruauté que fit voir dans ses jeux Domitius, grand-père de Néron (Suét., in Ner. 4). — Le sénat avait déjà fixé une pareille limite après les jeux de César, qui avait donné

battant (1). Il est allé plus loin, il a défendu de combattre à outrance (2) : vains efforts ! inutile révolte contre l'esprit du siècle ! on accorde tout à César, sauf le droit de faire grâce. Sans cesse on demande au sénat de lever la défense (3), et le sénat se montre complaisant pour les plaisirs du peuple et pour les siens (4).

Dirai-je maintenant les recherches infinies par lesquelles on diversifie l'art de tuer et la grâce de mourir ? L'*essedaire* qui combat dans un chariot ? le *rétiaire* qui poursuit le Gaulois jusqu'à ce qu'il l'ait enveloppé de son filet et percé de son trident ? les *andabates* qui combattent les yeux bandés, qui s'appellent, qui se suivent à la voix, tandis que le peuple éclate de rire à la vue de ce combat d'aveugles, de ces épées qui se cherchent, de ces blessures qu'on ne peut parer ? Voilà quels combats se répètent et se renouvellent tout un jour.

Le peuple romain assiste à ces tueries en connaisseur. On juge une agonie comme on juge un comédien ; on applaudit un beau meurtre ; on siffle la victime qui tombe gauchement ou qui s'y prend mal pour mourir. Autour de cette arène sanglante, ce ne sont qu'applaudissements, cris de joie, sentences de mort ; paris perdus, paris gagnés ; bravos pour une blessure, pour une chute, pour une agonie ! bravos à qui tue

320 paires de gladiateurs. Plutarq., in *Cæsar*. 5 (an 687). Suét., in *Jul*. 10. — Restriction pareille par Tibère (*Id.* in *Tiberio*. 34. 47. Tacite, *Ann.* IV. 62. 63. An de J.-C. 27), levée par Caligula (*Dion.* LIX). — Agrippa en Judée fait combattre à mort 1,400 condamnés. Josèphe, *Antiq.* XIX. 7.

(1) Ovide, *Ponti.* II. 8. V. 53.

(2) Suét., in *Aug.* 45. Restrictions apportées par Néron, au commencement de son règne. Tacite, XIII. 5. 31. Il donne des jeux où il ne fait mourir personne, pas même un coupable. « *Neminem occidit ne noxiorum quidem.* » Suét., in *Nerone*. 12.

(3) Tacite, *Ann.* XIII. 19. *Vulgatissimo senatus-consulto.* Suét., in *Cal.* 18, in *Cl.* 21. 34. Sur Néron, *V. Suét.* II. 12.

(4) Dans la suite, Trajan fit paraître dans les mêmes jeux 10,000 gladiateurs (*Xiphilin*). Gordien édile, 150 et jusqu'à 500 paires de gladiateurs (*Capitolin*, in *Gordian.* 3). Il y avait progrès !

bien, à qui meurt bien ! Non-seulement le peuple se passionne, mais il s'irrite et se divise ; le sang des spectateurs s'est mêlé plus d'une fois à celui des victimes (1).

Il est midi, le spectacle est interrompu. Tout ce qui est entré dans l'arène en est ressorti ou par la porte de la chair vive (*sanavivaria*), ou par la porte des cercueils (*sandapilaria*), celle par laquelle morts ou demi-morts sont traînés au croc dans le spoliaire. Les moins curieux et les plus affamés des spectateurs vont dîner à la hâte ; les plus opiniâtres gardent leurs places et restent sur les bancs : il leur faut pourtant quelque distraction pendant l'intermède. Les bouffonneries sont devenues fades, les machines de théâtre manquent leur effet ; Mercure lui-même, venant avec un fer chaud tâter dans ces corps un reste de vie, et Pluton les achevant avec un maillet (2), n'ont plus le don de faire rire.

Eh bien ! des gladiateurs encore ! — Les acteurs officiels de ces drames sanglants sont-ils réservés pour d'autres heures ? — César prêterait au public ses gladiateurs particuliers ; il fera descendre sur l'arène le machiniste qui a manqué son effet de théâtre (3). La lice d'ailleurs est ouverte aux amateurs ; on y vient combattre sans casque, sans bouclier ; on combat sans savoir combattre ; pourquoi toute cette habileté qui ne fait que retarder l'homicide ? Ceux qui ont vaincu le matin, poussés de force dans l'arène, sont jetés poitrine nue en face du glaive ; n'était-il pas monotone de les voir triompher et vivre ? C'est, après la sanglante tragédie de l'arène, une parodie plus sanglante encore, la petite pièce après le

(1) Ainsi à Pompeii. Tac., Ann. XIV. 17.

(2) Tertull., Apologet. 14. Adver. Gentes. I. 10.

(3) « Claude aimait tellement les combats de bestiaires et les gladiateurs de midi, que dès le matin il descendait au spectacle ; et à midi, lorsque le peuple allait dîner, il restait au théâtre, et à défaut des gladiateurs désignés, faisait combattre les premiers venus ; ainsi faisait-il descendre dans l'arène quelqu'un des machinistes ou des ouvriers, lorsqu'ils avaient commis quelque faute. Il y fit entrer un de ses nomenclateurs encore couvert de la toge. » Suét., in Claud. 14. V. aussi in Cal. 35.

grand spectacle (1); des nains viennent vous égayer par leur mort. Que voulez-vous, le peuple s'ennuie? il faut qu'il voie tuer; il y a plus, il faut qu'il tue (2). Auprès de cette boucherie de midi, les combats du matin, dit Sénèque, étaient encore de l'humanité (3).

Et ces combats d'homme à homme ne sont rien encore auprès de la naumachie, auprès de la bataille. — Le Cirque est vide, les chars sont retirés. Tout à coup des écluses ouvertes amènent des flots qui envahissent l'arène, et le Cirque devient un océan où nagent les crocodiles et les hippopotames : des hommes montés sur des barques viennent donner la chasse à ces monstres de la mer (4). — Mais la chasse contre les animaux annonce toujours le combat entre les hommes. Bientôt deux flottes ennemies viennent se combattre : trente navires de part et d'autre, chargés d'hommes voués à la mort, se poursuivent, se heurtent, s'abordent; et les barques, qui dans les combats véritables servent à recueillir les blessés, sont destinées ici à éloigner du rivage les malheureux qui voudraient l'atteindre (5). Le combat naval est-il fini? les eaux s'écoulent : une bataille nouvelle commence sur le sable humide; où deux flottes ont lutté, deux phalanges vont se combattre. Peuple romain, peuple roi, n'est-ce pas assez? es-tu enfin rassasié d'avoir vu tuer et mourir?

Faut-il s'étonner si à force d'admirer on imitait; si ces Romains dégénérés, poltrons à la guerre, trouvaient du courage pour l'arène, et de spectateurs devenaient combattants, de connaisseurs artistes; si ce que le gladiateur faisait par

(1) *Ludricæ meridianorum crudelitas. Sénèq., Ep. 7.*

(2) *Mane leonibus et ursis, meridie spectatoribus suis objiciuntur. Ibid.*

(3) *Quidquid antè pugnatum est, misericordia fuit. Ibid. V. sur ces gladiateurs de midi (meridiani), Suétone, in Cl. 34. Dion. LX. Sénèque surtout, Ep. 7. 90. 95. « Interim jugulantur homines ne nihil agatur. »*

(4) *Suét., in Nerone. 12. Pline, Hist. nat. VIII. 26. Dion. LV.*

(5) *V. sur les naumachies : sur celle d'Auguste, Dion. LV. — Sur celle de Néron, Dion. LI. LII. Suét., in Nerone. 12. — Sur celle de Claude, tom. II, p. 116-117.*

nécessité, l'homme libre le faisait par besoin d'argent, le riche par passion et par goût; si enfin, le peuple lui-même, animé par le spectacle des meurtres, se livrait de sanglantes batailles, et laissait des morts sur l'amphithéâtre (1)? — L'homme ne saurait impunément se repaître de la vue du sang : un tel spectacle conduit à tout. Rome sans croyance, sans enthousiasme, sans patrie, sans Dieu, ne connaissait que l'enthousiasme et le délire de l'homicide.

Ce sera toujours un effroyable problème, un incompréhensible symptôme de la dégradation des âmes, que cette joie placée dans ce qui nous épouvante et nous repousse. Nous ne comprendrons jamais (grâces en soient rendues à notre divin Rédempteur) ces cris de rage de quatre-vingt mille hommes rassemblés, quand ils supposent qu'une victime pourra leur manquer, quand ils voient un gladiateur mollir, trembler, prendre la fuite, demander grâce : « Pourquoi, crient-ils, cette lâcheté devant le fer? cette lenteur à tuer? cette paresse à mourir (2)? » Ce peuple tient la faiblesse du gladiateur à injure pour lui-même (3); il crie au laniste d'employer les verges et le fer, pour rendre aux combattants quelque chose de leur épouvantable courage. Nous ne comprendrons jamais ces effroyables sentences rendues par le peuple

(1) Ainsi à Pompéii en 60. Tac. Tac. XIV. 17.

(2) Quarè tam timidè incurrit in ferrum? Quarè parùm audacter occidit? Quarè parùm libenter moritur? Sénèque, Ep. 7.

(3) Injuriam putat quod non libenter percunt? Contemni se putat. *Id.* De Irâ. I. — In gladiatoris pugnâ timidos et supplices et ut vivere liceat obsecrantes odisse solemus. Cicéron. — « Quelles douleurs ne supportent pas les gladiateurs, des hommes perdus ou des barbares! et ils les supportent comme des hommes accoutumés à recevoir courageusement une blessure plutôt qu'à l'éviter honteusement. Que de fois il est évident que leur seule pensée est de plaire à leur maître ou au peuple! Couverts de blessures, ils envoient demander à leur maître s'il exige d'eux quelque chose encore; si leurs maîtres sont contents, ajoutent-ils, ils ne demandent plus qu'à mourir. A-t-on jamais vu un gladiateur, même médiocre, pousser un gémissement, changer de visage? je ne dirai pas combattre, mais tomber avec faiblesse? couché par terre et condamné à mourir, retirer sa gorge pour éviter la glaive? » Cicér., Tuscul. II. 17.

contre le gladiateur vaincu, tandis que le vainqueur, lui mettant le pied sur la gorge, attend avec indifférence la décision du souverain, et que le malheureux, couché dans la poussière, s'arrange pour mourir selon toutes les règles. Nous ne comprendrons jamais ces vierges douces et modestes qui, à la vue d'une blessure hardiment portée, se lèvent toutes ravies et s'écrient : « *Il en tient* (1) ! » ces femmes qui s'irritent contre le vaincu, lorsqu'il semble implorer leur miséricorde, et qui s'élancent levant les mains et renversant les pouces en signe de mort ! ces vestales, ces vierges miséricordieuses et pures dont la seule rencontre sauvait un condamné (2), et qui là, comptent les blessures, ordonnent l'homicide, font retourner et percer de nouveau le corps dans lequel elles soupçonnent un reste de vie (3) ! Nous ne comprendrons jamais cette tyrannie du dilettantisme romain qui ne laisse même pas au mourant la liberté de son dernier soupir, lui ordonne de prendre l'épée du vainqueur pour la conduire à sa gorge, ou bien, à genoux devant lui, de se cramponner à sa jambe, de peur que les convulsions de la souffrance ne rendent le dernier coup mal assuré (4) : « Claude, » qui ne fut pas le plus cruel des empereurs, « faisait tuer le gladiateur tombé à terre, même par hasard, et uniquement, dit Suétone, pour jouir du spectacle de son agonie (5). »

Il faut que les témoignages soient unanimes, que toutes ces choses nous soient racontées parfois avec un faible mou-

(1) *Hic habet!* Juvénal. Cicéron, pro Milo. 34. — (2) Plutarque, in Numâ. 18.

(3) Lactanc., Div. Instit. VI. 2. Prudent. contra Symmach. II. v. 1100-1115.

(4) Cicéron, Tuscul. II. 17. — Sénèque, Ep. 30. — Mazois, Ruines de Pompeii. t. I. pl. 92. — *Jugulum adversario præstat*, dit Sénèque, et *errantem gladium sibi attemperat*.

(5) Maximè retiarios (les rétiaires combattaient la face découverte) ut *expirantium facies videret*. Suét., in Claud. 34. On reprochait cependant à Drusus son goût trop ardent pour de tels spectacles : « *Quanquam vili, sanguine tamen nimis gaudens.* » Tac., Ann. I. 76.

vement de pitié, plus souvent avec un sang-froid indifférent, ou une joie enthousiaste (1), par ceux qui tous les jours en étaient spectateurs : il faut qu'une centaine d'amphithéâtres soient demeurés debout, que nous ayons pu pénétrer dans la caverne où l'on achevait les victimes, dans la loge où les lions et les tigres étaient enfermés à côté du prisonnier humain ; que nous ayons lu le programme de ces horribles fêtes ; que nous ayons ramassé le billet qui donnait droit d'y assister ; que les bas-reliefs antiques nous aient transmis l'image de ces épouvantables plaisirs (2), pour que nous puissions y croire, pour que le philosophe chrétien arrive à démêler dans le fond du cœur de l'homme cette fibre hideuse qui aime le meurtre pour le meurtre, le sang pour le sang.

Et remarquez (pour achever le tableau de cette fête) que ces boucheries s'accomplissaient au son des symphonies et des chants ; un orchestre de mille instruments mêlait sa voix aux clameurs de l'amphithéâtre (3). Des voiles de pourpre brodés d'or ondoyaient au-dessus de la tête des spectateurs pour les protéger contre les ardeurs du jour (car, lorsqu'il s'agissait de l'amphithéâtre, le repos, le sommeil, la sieste, la maison, la famille, on oubliait tout). De jeunes et beaux esclaves venaient, après chaque homme tué, retourner avec des râteaux la poussière ensanglantée. Des tuyaux ménagés avec art, versant sur le spectateur une rosée odorante, rafraîchissaient l'air et corrigeaient l'âcre parfum du sang (4). Des mosaïques, des statues, des bas-reliefs, des incrustations de

(1) « Nous avons vu, dit Pline, faisant le panégyrique de Trajan, un spectacle de gladiateurs dans lequel rien ne rappelait la mollesse et la lâcheté ; rien n'était fait pour affaiblir et pour énerver les âmes ; tout, au contraire, était destiné à exciter en nous le mépris de la mort et le désir des nobles blessures, en nous faisant voir même dans les esclaves et dans les coupables l'amour de la gloire et le désir de vaincre. » Pline, Paneg. 33. — Thraséa cependant blâme dans le sénat le goût excessif pour les jeux de l'arène. Tac., Ann. XIII. 49.

(2) Bas-reliefs du tombeau dit des gladiateurs à Pompeii. — (3) Sénèq., Ep. 85.

(4) Sénèq., Quæst. nat. II. 9. Ep. 90.

marbres précieux charmaient l'œil du spectateur ; des machines de théâtre l'émerveillaient pendant les intermèdes par la beauté de leurs effets (1). Et enfin, sous une des arcades de l'amphithéâtre que désignait un emblème impur, des prostituées avaient leur boudoir à côté de l'arène rouge de sang et du *spoliaire* encombré de cadavres (2). Tout était là : — atrocité du meurtre, — raffinements de la délicatesse, — excès de la magnificence, — infamie de la volupté.

Le sang et la débauche ! voilà Rome et les spectacles romains ! La comédie, c'était la prostitution montant sur la scène ; la tragédie, c'était l'homicide se déployant en plein théâtre. Ne vous étonnez pas si la tragédie, telle que nous l'entendons, fait défaut à la littérature romaine, si les drames attribués à Sénèque ne sont que de pauvres déclamations sans intérêt dramatique. Le drame en action tuait le drame en paroles (3). La poésie eût été trop vague, la peinture trop muette, le drame trop fictif : l'esprit romain dégénéré de sa grandeur, mais retenant son sens positif des choses, ne se prêtait pas à être trompé ; il dépouillait de ses voiles la mythologie grecque ; il fallait que l'attrait fût grossier pour le séduire, que la catastrophe fût réelle pour l'émuvoir ; au lieu de l'illusion du spectacle, il demandait la réalité. A ce positivisme du théâtre, vers lequel nous aussi nous tendons quelque peu, il faut l'indécence dans toute sa grossièreté, le meurtre dans sa réalité la plus atroce. Dans l'*Incendie* d'Afranius, une maison entière était brûlée et livrée au pillage (4). Dans un autre drame, un des personnages était précipité, et le sang de l'acteur coula sur la scène (5). Le parterre romain eût dé-

(1) *Ibid.* Suét., in Calig. 26. in Claud. 34. Strabon. VI.

(2) Ainsi au Colysée ; dans l'amphithéâtre de Nîmes. F. Millin, Voyage dans le midi de la France ; Isidore. XVIII. 42. Lampride, in Elagabalo. 26. 32.

(3) « Je ne crois pas qu'il y ait aucune réunion du peuple, aucune assemblée, aucun comice où la foule soit plus nombreuse qu'aux jeux de gladiateurs. » Cic., pro Sextio. 59.

(4) Suét., in Néron. 11. — (5) *Id.*, in Calig. 57.

daigné nos incendies de feu d'artifice, nos océans de carton, nos batailles à coups de fleurets : il voulait des flots, des flammes, des cadavres, du sang sur l'arène, du sang sur le bûcher des morts, du sang sur la table des festins.

On a dit que Rome manquait de poésie. On s'est trompé ; la poésie de Rome était en action. « La poésie propre au peuple romain, dit un écrivain illustre, est ailleurs que dans les vers composés avec art, à l'imitation des poésies grecques. Il faut la chercher dans les combats du Cirque...., dans ces luttes où le gladiateur, se défendant contre la mort, devait tomber et mourir avec grâce s'il voulait gagner les applaudissements du peuple ; dans ces amphithéâtres où plus tard on entendit tant de fois ces clameurs du peuple contre une secte détestée : Aux lions ! les chrétiens aux lions (1) ! »

CHAPITRE IV.

Résumé et conclusion.

Ainsi, en finissant, nous retrouvons sur le théâtre l'inhumanité et la corruption, que l'histoire des Césars nous a montrées assises sur le trône. L'inhumanité et la corruption sont les deux grands signes auxquels la civilisation païenne est marquée sur toutes ses faces.

Dès la première partie de ce travail, leur perpétuel rapprochement qui remonte aux plus anciens jours du polythéisme, s'est montré à nos yeux. La *carificine* de Tibère

(1) Frédéric Schlegel, Philosophie der Geschichte, 1ter Theil, 9te Vorlesung, pag. 332.

touchait aux cellules infâmes de Caprée : Caligula , Claude , Néron, le premier avec démence, le second avec imbécillité, le troisième avec recherche et calcul, furent également sanguinaires et impurs.

Bientôt, nous avons vu l'inhumanité et la corruption innées, pour ainsi dire, dans les religions idolâtriques et dérivant du premier principe du paganisme ; nous avons dit comment les traditions, les cérémonies, les sacrifices autorisaient, encourageaient, commandaient la débauche et le meurtre (1). — Nous avons dit ensuite quelles conséquences pratiques résultaient d'un tel entraînement religieux : comment le maître sur l'esclave, le patron sur le client, le pouvoir sur le sujet, le père de famille sur le fils, exerçaient, et la tyrannique action d'un despotisme qui n'était limité que par la peur, et cette prédication corruptrice qui enseignait le libertinage par l'exemple, par l'intérêt, par l'autorité même du commandement. — Nous avons fait voir comment toutes les relations sociales étaient appuyées sur l'esclavage et l'oppression (2) ; toutes les relations de famille corrompues par la licence des mœurs (3). — Puis, arrivant au côté intellectuel des choses humaines, à ces loisirs de l'esprit qui sont dignes d'observation, ne serait-ce que comme symptômes, aux arts, aux lettres, aux sciences, nous avons montré comment, d'un côté, l'égoïsme et le mépris de l'humanité ôtaient à la science son caractère général, utile, universel ; de l'autre, comment l'impureté des mœurs corrompait l'art en rapetissant son but, en dépravant ses traditions, en rendant son succès trop facile (4). — Et enfin dans les spectacles, ce lieu où se trahissent au plus haut degré, pour l'antiquité surtout, toutes les passions et tous les vices, nous avons retrouvé une dernière fois le principe inhumain et le principe impur étroitement unis l'un à l'autre ; la volupté perdant tout son prix si elle n'était assai-

(1) V. ci-dessus liv. II, chap. 3. — (2) Ci-dessus, liv. III, ch. 1^{er}.

(3) Ci-dessus, liv. III, ch. 2. — (4) Ci-dessus, liv. III, ch. 3, § 2.

sonnée par l'effusion du sang ; et le meurtre , passant pour un divertissement grossier , s'il n'était tempéré par la débauche.

Et cependant nous n'avons pas encore tout dit. En fait d'humanité, — quoique nous ayons parlé de l'esclavage, des combats de gladiateurs, du gouvernement des Césars, — il nous resterait encore bien des plaies à trahir. Nous n'avons pas dit quelle mince valeur avait la vie d'un homme selon la morale publique et officielle du genre humain. Nous n'avons point parlé du droit de mort sur le vaincu et le captif, droit incontesté par les philosophes, et dont l'esclavage n'était, disait-on, qu'une miséricordieuse application (1). Jules-César, et adversaire si élément, fait *traiter en ennemis* (2), c'est-à-dire tuer ou réduire en esclavage quatre mille Helvétiens vaincus ; à des milliers d'autres, il fait couper les deux mains (3). Germanicus, ce jeune héros, idole de Rome et de Tacite, Germanicus, à la fin d'un combat, supplie ses soldats de ne pas cesser le carnage : « Nous n'avons pas besoin de captifs, leur dit-il, et l'extermination seule fera justice de ces rebelles (4). »

Nous n'avons pas dit non plus comment le droit de vie et de mort du père de famille, tombé en désuétude quant à l'adulte, subsistait tout entier quant à l'enfant nouveau-né ; la loi ordonnait même de tuer l'enfant mal conformé (5). Quand un enfant venait de naître, on l'étendait aux pieds du père de famille. Si celui-ci le reconnaissait et l'acceptait comme sien, il le prenait dans ses bras (*suscipiebat* ; de là cette locution : *liberos suscipere*). Si, au contraire, il le laissait

(1) Servi, servati. — (2) Hostium loco habiti. B. G. I.

(3) « César, qui savait que sa douceur n'était ignorée de personne et ne craignait pas qu'on attribuât jamais ses actes de rigueur à un naturel inhumain..., crut nécessaire d'effrayer les Gaulois par un supplice. Il fit donc couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes ; il leur laissa la vie pour que leur châtement eût plus d'éclat... » César, B. G. VIII. 54. — (4) Tacit., Ann. II. 21.

(5) Loi des 12 Tables. Cic., de Legibus. III. 8. Denys d'Hal., II. 26. 27.

sait par terre, l'enfant était jeté au Vélabre (1), où parfois la pitié le recueillait (2), où plus souvent encore la faim lui donnait la mort, où quelquefois aussi la cupidité le ramassait, l'estropiait et l'envoyait mendier au profit d'un spéculateur. Disposer ainsi de sa postérité s'appelait *limiter le nombre de ses enfants* (3). On le limitait encore par la pratique

(1) Après la mort de Germanicus, plusieurs hommes du peuple dans leur douleur exposèrent les enfants qui venaient de leur naître. Suét., in Calig. 5. — Claude fit jeter nue dans la rue une fille de sa femme née seulement cinq mois après le divorce et qu'on avait commencé à nourrir. » Suét., in Cl. 27.

(2) Plaute, Prolog. Casin., v. 30. Amphit. 344. Juvénal. VI. 602. — Quelques peuples grecs seulement défendaient l'exposition des enfants et faisaient vendre comme esclaves par le magistrat ceux que leurs parents ne pouvaient pas nourrir. Elien. Quint. Cur. I. — Exemples chez les Romains d'enfants recueillis et rendus esclaves. Suét., de Grammat. 7. 21. Cela était fréquent (Pline. X. 71. 72). — Les juriconsultes parlent de l'exposition des enfants comme d'un fait qui n'a rien de punissable (Loi 29. Dig., de Manum. testam. Loi 16, Cod. de Nupt.). Les empereurs chrétiens furent les premiers qui prononcèrent des peines contre ce crime (Loi I, Cod. Théod. De Expos. Loi 3, Cod. Just. De Expos.). — La vente des enfants nouveau-nés ou même adultes fut longtemps permise (Ulp. X, Denys. *loc. cit.*); seulement les empereurs s'attachèrent à en restreindre les effets (Paul, Sent. V. 1. § 1. Antonin 1. C. de Liber. caus. 1 et 2. *Ibid.*, de Patrib. Cod. Théod., de his qui sanguin. Cod. Théod. de Patrib. Frag. vatic. § 34)

(3) *Liberorum numerum finire* (Tac., Germ., 19). « Les Chrétiens ont des enfants, dit l'auteur de l'épître à Diognète, mais ils n'en sont pas les homicides. » — « Vous exposez vos enfants, dit Tertullien, pour qu'un passant les ramasse et que la miséricorde étrangère vienne à leur secours (*Id. Ibid.*). » — Et un peu plus haut : « Quant à l'infanticide, dit-il, peu importe s'il a lieu au milieu des sacrifices ou par le simple fait du caprice privé. Parmi ceux qui nous entourent et qui ont soif du sang des Chrétiens, parmi vous, austères magistrats et si rigoureux envers nous (laissez-moi frapper à la porte de vos consciences), quel est celui qui n'a pas donné la mort à son propre enfant? (*Ibid.*) » Tacite remarque que, chez les Juifs, on veille à l'accroissement de la population, « car il n'est pas permis au père de donner la mort aux enfants qui viennent de naître (Tacit., Hist. V. 5). » Et de même, au sujet des Germains : « On regarde comme un crime de limiter le nombre des enfants et de faire périr aucun de ceux qui naissent. Les bonnes mœurs sont là plus puissantes que peuvent l'être ailleurs les bonnes lois (Germ. 19). » — On pourrait croire, d'après ce passage, que quelque loi chez les Romains interdisait le meurtre des enfants par le père, mais je n'en trouve aucune trace. Nous voyons seulement que l'opinion publique et la note des censeurs flétrissaient l'abus de la puissance paternelle (Den. d'Hal., Fragment XX. 1). L'exercice de ce droit sur les enfants nouveau-nés était soumis à quelques formes légales (Den. d'Hal., Frag. XV. Cic., de Legib. III. 8). Plus tard, les

odieuse des avortements, que nous attestent et les aveux des païens (1) et les reproches du christianisme naissant (2).

Je n'ai rien dit enfin du pouvoir absolu que le souverain exerçait sur la vie de l'homme, non pas seulement dans les grandes colères du despotisme et dans le cours de ses vengeances politiques, mais dans la marche habituelle des affaires et dans la police de tous les jours. Quand Tibère voulut supprimer à Rome le judaïsme et le culte égyptien, quatre mille affranchis, coupables d'avoir pratiqué ces religions, furent transportés dans la Sardaigne, dont le climat meurtrier pouvait leur être fatal : S'ils périssent, dit-on, la perte sera petite (3). Quand saint Paul et ses compagnons sont conduits devant Néron, et que le vaisseau qui les porte est prêt à faire naufrage, les soldats, craignant que dans la tempête leurs prisonniers, non pas condamnés, mais accusés

empereurs Trajan (loi 5. Dig., Si à parente), Hadrien (loi 5. Dig., de leg. Pomp. de parric.), Alexandre (loi 3. Cod., de Patriâ potest. V. aussi loi 9, § 3. Dig., de Offic. procons.), restreignirent le droit de punition paternelle, et commencèrent à substituer pour les cas les plus graves l'autorité du magistrat à celle du père (V. encore loi 2. Dig., ad leg. Cornel. de sicar.). Mais Constantin le premier (loi uniq. Cod. Théod., de parric. Loi un. Cod. Just., de his qui parent. Inst. § 6 publ. judic.) assimila au parricide le meurtrier de son fils. Jusque-là les peines du parricide étaient appliquées à la mère qui avait tué son enfant ou à l'aïeul qui avait tué son petit-fils, mais non pas au père qui avait tué son fils (Loi 1. Dig. de Leg. Pomp.), ce qui montre qu'en principe le droit de vie et de mort attribué au père n'était pas encore aboli.

(1) V. Platon, Aristote, Sénèque (ad Helviam. 16). Il y eut cependant des peines contre l'avortement, mais elles ne furent prononcées qu'à une époque postérieure, par Sévère et Antonin (Dig., de Extraord. crimi. loi 8. Dig., ad leg. Cornel. de sicar.; loi 38, § 5, loi 39. Dig., de Pœnis).

(2) « Non-seulement, dit Tertullien, l'homicide des enfants nous est interdit, mais il ne nous est même pas permis de détruire l'enfant encore informe dans le sein de sa mère. Empêcher de naître, c'est tuer à l'avance; et peu importe qu'on détruise la vie déjà formée ou celle qui se forme encore (Apolog. 9). » — « Ceux qui sont dans la voie des ténèbres... sont les meurtriers de leurs propres enfants. Ils font périr l'ouvrage de Dieu avant qu'il ne soit né (Epit. de saint Barnabé, 20). »

(3) Quod si ob gravitatem cœli interierint, vile damnum. Tac., Ann. I. 86. V. aussi Suét., in Tib. 36. Et j'ai cité plus haut ce mot : « Quanquam vili, sanguine nimis gaudens. »

seulement, ne leur échappent, proposent au centurion, par forme de précaution, de les tuer (1). Néron, dans ses expériences de magie, met des hommes à mort pour s'instruire, et, selon le témoignage du médecin Celse, des rois envoyèrent à des médecins des hommes à disséquer tout vivants (2).

Ce n'est pas tout, et il nous resterait à montrer en bien d'autres circonstances, jusqu'à quel point la vie de l'homme était à bon marché; comment la religion obtenait encore des holocaustes humains, dans l'intérieur même des maisons romaines, s'il faut en croire Juvénal (3); comment la magie, même hors du palais de Néron, avait ses victimes (4); comment à l'amphithéâtre, des hommes allaient boire, en vertu de je ne sais quelle prescription médicale, le sang du gladiateur mourant; comment d'autres mangeaient son foie (5); comment on s'assurait parfois la discrétion d'un esclave, tout simplement en lui coupant la langue (6).

Quant à l'infamie des mœurs, — n'avons-nous pas tout dit quand nous avons peint et la corruption religieuse qui plaçait la débauche dans le sanctuaire, et la corruption impériale qui la faisait trôner dans le palais, et la corruption domestique qui l'installait dans la famille et dans la maison? Nulle faute ne se cachait, nul désordre ne rougissait de lui-même. Pouvait-il en être autrement, lorsque ceux que l'on désignait publiquement comme souillés de tels vices n'étaient pas seu-

(1) Actus Apost. XXVII. 42. 43. — (2) Celse I, præf. Tertul., de Animâ. 10.

(3) Alter enim, si concedas, mactare vovebit
De grege servorum magna et pulcherrima quæque
Corpora; vel pueris et frontibus ancillarum
Imponet vittas, et si qua est nubilus illi ;
Iphigenia domi, dabit hanc altaribus. Sat. XII. 115.

J'ai parlé ailleurs des sacrifices humains aussi en usage.

(4) V. l'épode d'Horace *At, ô deorum*, etc... Juvénal. V. 551.

(5) Pline, XXVIII. 11, et les médecins romains : Celse, III. 23. Aratæus Cappadox. IV. 175. Scribonius Largus.

(6) Martial. II. 82. Ces textes me sont indiqués par M. Wallor, t. II.

lement quelques aventuriers obscurs et quelques hommes rejetés par le monde, mais tous les grands hommes, tous les législateurs, tous les sages, tous les philosophes, je pourrais ajouter tous les dieux? Ceux même qui blâment, comme Cicéron, sont loin d'avoir été sans reproche (1). La publicité de ces désordres en est le plus effrayant symptôme. La débauche ne se tenait pas dans un réduit caché, elle était un des hôtes officiels de la maison; elle y était patentée et organisée, en présence des serviteurs, en face de la mère, sous l'œil des enfants (2); elle devenait même une solennelle et monstrueuse dérision du mariage (3). Partout inscrite et partout évidente, au Forum, dans les rues, sur les boutiques, sur les fontaines, sur les tombeaux, sur les trépieds qui servaient au culte des dieux, sur les amulettes que portaient au cou les enfants et les femmes; Pompéii déterrée nous la fait lire à chaque pas.

Quelques modernes, il est vrai, ont supposé que des notions de décence, d'une nature différente des nôtres, empêchaient la pudeur antique de s'offenser de ce qui offenserait notre pudeur. Rien n'est moins vrai; le sentiment qui se révolte contre le mal et qui le condamne, plus souvent étouffé qu'aujourd'hui, était cependant de même nature. Dans la pureté des mœurs romaines, les lois assuraient à la matrone le même respect que la morale et la bienséance font observer envers la femme chrétienne. Aristote proscrivant les images obscènes, et Cicéron soutenant contre les cyniques la cause de la bienséance, partent des mêmes principes et se fondent sur les mêmes sentiments que nous.

Non, il ne faut voir en ces horribles plaies d'autre cause et d'autre principe que celui que nous avons fait connaître, que l'arrêt de Dieu proclamé par saint Paul contre ce monde,

(1) V. sur Cicéron. Pline, Ep. VII. 4.

(2) V. Sénèque (*infelices pueri*, dit-il, Ep. 95), Tacite, etc.

(3) V. Juvénal, confirmé, si on le soupçonne d'exagération, par Tacite et Suétone parlant de Néron.

qui avait méconnu le Dieu visible par ses œuvres et « avait détenu la vérité dans l'injustice (1). » La seule et l'unique cause, c'est cette « grande erreur de la vie humaine... qui avait donné le nom incommunicable au bois et à la pierre (2). »... « Quoiqu'ils connussent Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâce ; mais ils se sont évanouis dans leurs pensées, et leur cœur insensé s'est obscurci, — car, disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus insensés, — et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en la figure corruptible de l'homme, des animaux, des quadrupèdes et des reptiles (3). »

Voilà pourquoi, ajoute l'Apôtre, Dieu, faisant de leur crime leur punition, « les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, afin qu'ils couvrissent de honte leur propre corps (4). » Voilà pourquoi ce monde « abandonné à ses passions d'ignominie, » et corrompant toutes les lois de son être, « reçoit dans sa propre personne le salaire mérité de son erreur (5). » Voilà pourquoi « les nations marchent dans la vanité de leur sens, laissent leur intelligence s'envelopper de ténèbres, s'éloignent de la voie de Dieu par l'ignorance qui est en elles à cause de l'aveuglement de leur cœur, et dans leur désespoir se livrent à l'impudicité, à toute œuvre impure, à l'avarice (6). »

Aussi en tout ce livre ne nous est-il pas arrivé de peindre autre chose que ce que peint l'Apôtre, ces hommes « que Dieu livre à leur sens réprouvé, » ces hommes « remplis de toute iniquité, malice, fornication, avarice, méchanceté ; pleins de jalousie, d'homicide, de querelles, de fraudes, de malignité ; médisants, calomniateurs, haïssables à Dieu, injurieux, superbes, inventeurs de maux, indociles envers leurs parents, insensés, déréglés, sans affection, sans union, sans misé-

(1) Rom. I. 18. — (2) Et hæc fuit vitæ humanæ deceptio.... Sapient. XIV. 21.

(3) Rom. I. 20. 23. — (4) Rom. I. 24.

(5) *Ibid.* 26. 27. — (6) Ephes. IV. 17-19.

ricorde(1).» N'est-ce pas bien là le siècle de Tibère et de Néron?

Avons-nous peint autre chose que « cette grande guerre d'ignorance » que peignait, bien des siècles auparavant, l'auteur du livre de la Sagesse, dans laquelle l'homme condamné à vivre, « appelle du nom de paix les maux » immenses qu'il souffre? — « Ils immolent leurs fils, ils pratiquent des sacrifices ténébreux, ils ont des veilles pleines de folie, — ils ne gardent plus ni la vie ni le mariage; mais ils se donnent la mort par jalousie, ou se contristent par l'adultère. — Et tout est confondu : sang, homicide, vol et mensonge, corruption et infidélité, trouble et parjure, incertitude des biens, — oubli de Dieu, souillure des âmes, perturbation des naissances, instabilité des mariages, dérèglements de l'impudicité et de l'adultère; — car le culte des infâmes idoles est la cause de tout mal, il en est le principe et la fin (2). »

Chose remarquable, et qui prouve qu'avec la marche des siècles et les progrès de la civilisation, les deux vices essentiels du paganisme ne faisaient que s'accroître : Rome avait été longtemps pure, austère, sérieuse dans ses mœurs; la Grèce, au contraire, dont les autels plus rarement que d'autres furent souillés par le sang humain, la Grèce qui honorait l'hospitalité et prenait pitié du suppliant, la Grèce semblait avoir gardé, à travers la dureté païenne, quelques sentiments de fraternité et de miséricorde. Mais quand la Grèce et Rome vinrent à s'unir et à confondre leur civilisation, elles prirent l'une de l'autre non les vertus, mais les vices. Le mal dans cet échange effaça le bien : et l'empire qui naquit sous la double influence de Rome et de la Grèce, n'eut rien ni de cette chasteté romaine qui considérait la seule nudité comme un déshonneur(3), ni de cet esprit compatissant d'Athènes qui repoussait les jeux de gladiateurs, afin de

(1) Rom. I. 28-31. — (2) Sapien. XIV. 22-27.

(3) Flagitii principium nudare inter cives corpora. Ennius, apud Cic. Tuscul. IV. 33.

pouvoir laisser debout l'autel qu'elle avait élevé à la Miséricorde (1).

Qu'avait donc produit pour le monde ce fait immense, ce fait unique dans les annales de l'humanité, le fait de la conquête romaine ? Quels biens et quels maux avait-elle apportés aux hommes ?

Elle semblait être venue pour donner au genre humain une somme de bonheur inconnue avant elle. Par la vaste unité du pouvoir, elle avait fait cesser mille désordres, abaissé mille barrières. Elle avait mis en commun les lumières et les ressources de nations qui sans elle ne se seraient jamais connues. Elle avait apporté la civilisation et une civilisation perfectionnée par le labeur de plusieurs siècles, à des peuples qui, sans elle, semblaient condamnés à une éternelle barbarie. Enfin, elle avait suspendu cette loi de mutuelle et permanente hostilité, qui semblait la condition nécessaire des sociétés antiques. Par le fait seul de cette souveraineté cosmopolite, la guerre cessait ; les haines de peuple à peuple étaient contenues ; une notion plus vraie et plus générale de l'équité tendait à remplacer mille lois diverses et barbares ; les inimitiés de race et de tribu cédaient elles-mêmes à une tendance nécessaire vers l'égalité entre les hommes. Il semblait donc que l'antagonisme, cette loi fatale du monde païen, fût près de disparaître, et que le monde allât se constituer sur la base toute nouvelle de l'unité.

Mais là même était le vice par lequel la conquête romaine, au lieu de servir le genre humain, lui devenait funeste. Cette constitution des sociétés sur l'union des peuples était un trop grand bien pour marcher d'accord avec le paganisme. Le monde antique ne pouvait s'y faire, et cette vaste unité, au lieu de fortifier sa vie, l'altérait.

Dans la constitution primitive des peuples païens, les sociétés étaient vivantes surtout par l'opposition des unes

(1) V. Lucian., *Dæmonax*. ch. 57

maux autres. Leur force et leur unité intérieure venaient de ces germes antiques de division qui les rendaient naturellement ennemies : il fallait haïr au dehors pour aimer au dedans, maudire et redouter le reste du monde pour s'attacher davantage à la cité. Par là, les sociétés étaient puissantes sur les hommes ; par là, elles les tenaient rapprochés ; par là, elles pouvaient les faire monter jusqu'à l'héroïsme. Le patriotisme antique était donc l'amour des siens moins que la haine de l'étranger ; comme aussi la religion antique était surtout le culte des dieux indigènes au mépris des dieux du dehors ; comme enfin la vertu et la morale chez les peuples les plus politiques de l'antiquité n'étaient autre chose que l'observation des lois de la cité : la morale en effet était écrite dans la loi civile bien plus que la loi religieuse. Gloire, vertu, piété, toute chose chez ces nations avait pour but la glorification de la ville aux dépens des autres villes, et dérivait de ce sentiment haineux et jaloux, qu'on appelait amour de la patrie.

Et voilà ce que la conquête romaine était venue détruire ! Voilà quel élément de vie elle retirait aux sociétés sans avoir rien à mettre en sa place ! Elle rompait un lien en croyant briser une barrière ; elle ne faisait que détruire l'unité de la ville en croyant établir l'unité du monde. Pour constituer la société sur cette base nouvelle de l'union entre les peuples, il eût fallu une foi nouvelle qui la justifiât, une morale nouvelle qui la soutînt, un immense secours d'en haut qui vînt remplacer la loi de la cité par la loi de Dieu, la vertu patriotique par la vertu individuelle.

C'est pour cela que tous les bienfaits de la conquête romaine se tournaient en misères et en douleurs. Dans l'ordre matériel, — Rome avait prétendu partout répandre la richesse et la civilisation ; et il se trouvait au contraire qu'elle avait apporté au monde, avec un peu d'éclat extérieur, la plaie de la misère et de la dépopulation croissante : rappelez-vous ce que j'ai dit de cette concentration des biens, de cet

appauvrissement du sol, de cette diminution de la race, qui, dès le temps des premiers empereurs, commençait à passer de l'Italie aux provinces (1). Dans l'ordre intellectuel, — Rome se vantait de répandre les lumières et de rendre communs à tous les peuples les dons de l'intelligence; et, au contraire, elle n'avait travaillé que pour arriver à cette décadence qui, dans les siècles suivants, devait se manifester d'une manière si visible par le déclin des arts, la corruption de la poésie, l'anéantissement de la science, la barbare dépravation de la langue : nous faisons voir, il y a peu d'instant, le commencement de cette chute qui fut si rapide (2). Enfin, dans l'ordre moral, — Rome avait fait cesser, disait-elle, la lutte entre les peuples et l'oppression des nations les unes par les autres; mais, elle avait laissé subsister, augmenter même l'oppression des hommes les uns par les autres : rappelez-vous comment la classe servile et la classe affranchie, la classe pauvre et la classe opulente étaient réciproquement opprimées, menacées, envahies l'une par l'autre? Rappelez-vous d'un côté la tyrannie que les ordres supérieurs exerçaient sur les ordres inférieurs (3), et de l'autre le débordement des classes subalternes sur les classes riches et puissantes, pour qui la prospérité était meurtrière (4)? — Rome aimait à dire que la puissance de son exemple et l'universalité de son pouvoir conduisaient peu à peu les peuples divers à vivre sous une même loi et à reconnaître avec elle les principes uniformes et invariables du *droit des nations* : mais Rome ne s'apercevait pas que ce progrès du monde vers l'équité, en lui-même si désirable, avait été pour elle, par une étrange loi des sociétés païennes, un progrès vers le vice; qu'en devenant plus juste (ce qui donne au reste la mesure de la vertu païenne), elle devenait moins vertueuse; et que l'ordre de la famille, la sainteté du mariage,

(1) V. ci-dessus tom. I, p. 388. — (2) V. le chapitre précédent.

(3) V. ci-dessus, chap. 1. — (4) V. tom. I, p. 357-373.

la dignité et la pureté de la femme, en un mot, toutes les vertus antiques s'écroulaient avec les iniquités de la loi antique. — Enfin, Rome avait anéanti le patriotisme, fondement imparfait sans doute, mais seul fondement des sociétés; elle avait effacé les religions antiques, croyances nationales, vérités relatives, que repoussait dans son bon sens le genre humain devenu un sous une royauté cosmopolite; elle avait effacé aussi l'antique morale, conséquence nécessairement vicieuse de ces religions locales et de cet esprit de nationalité jalouse. Mais, pour remplacer le patriotisme, qu'avait-elle installé au faite de la société? La toute-puissance d'un Néron. Qu'avait-elle substitué aux religions nationales? Le culte du dieu qui tenait ses orgies au mont Palatin. Qu'avait-elle mis à la place de la vertu antique? Le devoir universel de la servilité envers César. Ainsi avait-elle couronné l'œuvre, et donné à cette unité colossale le seul chef qu'elle pût avoir; ainsi, pour rétablir, contre la vieille loi de l'antagonisme, l'unité essentielle du genre humain, avait-elle fait de César la patrie universelle.

Elle avait rendu le monde civilisé, mais en le corrompant. C'était bien la « grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux et avec laquelle se sont corrompus tous les rois de la terre : et tous les habitants de la terre se sont enivrés de vin de sa prostitution;... Babylone, la mère des fornications et des abominations de la terre....., cette femme ivre du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus....., qui tient en sa main la coupe d'or, pleine de l'abomination et de l'impureté de sa fornication....., Babylone en qui a été trouvé le sang des saints et des prophètes, et dont les enchantements ont séduit toutes les nations (1). »

Faut-il en conclure d'une manière absolue que les peuples ne s'unissent que pour se corrompre? que la civilisation qui multiplie leurs rapports, multiplie aussi leurs vices? que la

(1) Apocalypse. XVII. 1. 2. 3. 5; XVIII. 23. 24.

vertu et la prospérité des nations ont besoin de rester sous la sauvegarde d'un sauvage isolement? — Non certes. Mais reconnaissons combien le principe du paganisme corrompait tout; comment le genre humain s'éclairait et se civilisait sans devenir meilleur; comment enfin, sous la loi du polythéisme, l'unité du pouvoir, la mise en communication de tous les peuples, l'accumulation des richesses intellectuelles, au lieu d'être le salut des sociétés, en amenaient la ruine.

Ainsi le monde *progressait*, comme disent nos modernes, mais il *progressait* vers le mal. Comparez la marche défiante, craintive, entravée de Tibère avec les allures hardies, dégagées, impudentes de Néron pendant un règne de quatorze ans. Comparez aux proscriptions de Tibère et de Néron les proscriptions de Sylla, où des actes de dévouement relèvent du moins la nature humaine, les proscriptions même d'Antoine et d'Octave, qui firent éclater, dit l'historien, quelques traces de fidélité, « fréquentes chez les femmes, médiocres chez les affranchis, rares chez les esclaves, nulles chez les fils (1). » Dans les proscriptions de Tibère et de Néron, ni de la part d'un fils, ni même de la part d'un esclave ou d'une femme, aucun trait de dévouement n'apparaît à nos yeux : je trouve un homme sauvé par son esclave, encore est-ce par un trait d'esprit, non de courage (2); et Tacite rapporte, comme une rare vertu, l'acte d'un frère qui osa se rendre caution pour son frère accusé (3). — Et que serait-ce si je descendais plus bas ! si j'arrivais aux siècles qui suivirent Néron, à ces époques où la barbarie orientale tendit à dominer la civilisation grecque, où les Commode et les Élagabale joignirent, à toutes les passions des Néron et des Caius, une sorte de superstition fanatique, un illuminisme sanguinaire que leur inspiraient les mystères de l'Orient ?

Ici, nous trouvons une des causes de l'incurable tristesse

(1) Velleius Paterculus. II. 67. V. aussi Appien, de Bello civil. IV. 4.

(2) Sénèque, de Benef. III. 26. — (3) Tacit., Ann. V. 8.

qui était un des caractères de cette époque. La décadence était partout, et nulle part une pensée d'espoir ou d'avenir : le monde se sentait souffrir ; mais il ne savait pas la cause de ses maux, il n'en espérait pas le terme. La cause du mal c'est, dira Tacite, la bataille de Philippes ou celle d'Actium, la chute de l'aristocratie républicaine. La cause du mal, dira un autre, c'est Tibère, Séjan, les délateurs. L'esprit humain ne remontait pas plus haut. Quant au remède, on ne le cherchait point. On aspirait à quelque chose de plus commode et de plus doux, non à quelque chose de meilleur. On aurait voulu être mieux soi-même ; on n'espérait, on n'imaginait, on ne désirait pas que le monde, si mal qu'il était, pût être mieux.

Supposera-t-on quelque instinct pour les choses meilleures au fond de la partie la plus souffrante de la société ? — C'est une triste vérité, que l'abaissement extérieur finit par produire l'abaissement moral, que les peuples esclaves se dégradent, que les méprisés deviennent méprisables. L'esclave, le pauvre, le proscrit, ne connaissaient en ce siècle qu'une ressource, et une ressource toujours désespérée, toujours inefficace contre l'oppression : la révolte du corps, non celle de la pensée ; l'insurrection, non vers la vertu, mais vers le désordre. Le Messie qu'ils adoraient, s'il m'est permis de me servir de ce mot, c'était le gladiateur Spartacus. La société était bien forcée de traiter l'esclave en ennemi public : comment l'esclave avait-il tenté de s'émanciper, si ce n'est par le meurtre et par le pillage ? et qu'eût été sa liberté, si ce n'est une épouvantable catastrophe ? Les horribles guerres serviles, les insurrections renaissantes de la Sicile, le brigandage des pâtres permanent en Italie, le maître tremblant pour sa vie au milieu de ses milliers d'esclaves, et ce mot passé en proverbe : *Autant d'esclaves, autant d'ennemis* (1) ; voilà quels indices nous sont restés de la valeur morale des classes proscrites.

Certes, pour peu qu'il y eût dans les esprits quelque

(1) Quot servi, tot hostes. Sénèq., Ep. 47.

chose comme ce que nous appelons la pensée de l'humanité ; pour peu que l'homme, le citoyen, le philosophe, éprouvât quelque sympathie avec l'ensemble des créatures humaines ; pour peu que, selon la parole du poète, « l'homme pensât que rien de ce qui est humain ne lui est étranger ; » à la vue de ce spectacle, une tristesse profonde devait entrer dans son âme. En moins de deux siècles, une immense révolution s'était accomplie dans l'univers civilisé. Un peuple longtemps inconnu venait de recueillir l'héritage de tous les peuples qui, depuis les siècles les plus reculés, avaient régné sur les enfants des hommes. Par son courage, par sa piété, par ses vertus et par la faveur des dieux que ses vertus lui avaient méritée, Rome était devenue le chef du genre humain, au moment même où, d'après ses traditions antiques, le genre humain se croyait appelé à de nouvelles et magnifiques destinées. Rome, puissante par tant de vertus, riche de tant de gloire, héritière de tant de civilisation et de lumières, Rome qui se plaisait à dire qu'aux dieux seuls et non pas à elle-même elle devait son triomphe, Rome ne pouvait-elle pas être ce libérateur attendu, espéré depuis tant de siècles ? L'heure en effet était venue, les siècles étaient mûrs ; l'Orient tout entier croyait toucher au moment de sa régénération. Tous les peuples lisaient des prophéties qui s'accordaient pour annoncer au monde une royauté, une gloire, une ère nouvelle. La fatidique Étrurie, mourante sous la main dévastatrice de Sylla, reconnaissait à ce signe que sa grande année allait finir, et que le monde entrait dans un âge nouveau (1) : et Virgile, animant ces traditions par le souffle de la pensée poétique, voyait « le globe du monde chanceler sur son axe ébranlé, tandis que la terre et les plaines de l'Océan, et les profon-

(1) Plutarch., in Syllâ. Servius, ad Eclog. IV. 147.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.
. . . . Et incipient magni procedere menses.

Virg., Eclog. IV.

deurs du ciel, saluaient de leur joie le siècle qui allait venir..... (1). »

Oui, certes, le monde avait pu s'y tromper ; un instant il avait pu attendre d'un César ou d'un Auguste, des courageux fils de Romulus, cette régénération dont la nature tout entière, « la nature inquiète et gémissante semblait être en travail depuis les temps les plus antiques (2). » Les Juifs eux-mêmes, moins excusables parce qu'ils étaient plus éclairés, les Juifs ne prétendirent-ils pas voir dans Néron ou dans Vespasien, alors simple général de Rome, le Messie qui, pour ce siècle même, leur était annoncé par leurs prophètes ? Mais combien la déception fut courte et amère ! Le genre humain, qui avait cru à la fortune et à la vertu de Rome, ne dut-il pas bientôt retomber dans une tristesse désespérée, lorsqu'il vit, à l'apogée même de la domination et du triomphe, tant de vertu se démentir, tant de gloire se tourner en ignominie, tant de courage ne porter d'autre fruit que la tyrannie d'un Tibère, et une domination à la fois corruptrice et cruelle, oppressive et dégradante, sortir de ce long et souvent admirable travail du génie romain ?

Aussi le signe le plus grave peut-être et le plus évident de la dégénération des âmes, était la tristesse profonde dont nous rencontrons à chaque pas l'expression. Nul symptôme peut-être ne trahit d'une manière plus certaine l'abâtardissement d'un peuple et le progrès que font les vices dans son âme. Une gravité douce et sereine est la vertu de quelques hommes ; elle n'est pas en général le fait des nations. Nous sommes sortis des révolutions plus moroses, parce que nous en sommes sortis plus mauvais. Et les peuples que le schisme

(1) *Aspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum :
Aspice venturo lætentur ut omnia seculo.* Virg., *Ecolog.* IV.

(2) *Scimus enim quod omnis creatura ingeniscit et parturit usque adhuc.* Rom. VIII. 22.

du xvi^e siècle a entraînés se distinguent encore aujourd'hui par leurs sombres allures et les habitudes pesantes de leur esprit, des peuples qui sont restés fidèles à la foi. Mais jamais plus que dans Rome décadente, la tristesse ne fut manifeste, parce que jamais la corruption ne fut plus profonde. Malgré des adulations emphatiques et un enthousiasme de commande, il est assez clair qu'à la vue de cette tache immense, qui s'était peu à peu étendue pour le corrompre sur tout ce que l'homme respectait, de cette dégradation simultanée de la religion, de la patrie, de la famille, du génie, de cette triple et toujours croissante misère du corps, de l'âme, de l'intelligence, l'esprit humain se laissait profondément dévorer par cette « tristesse du siècle qui donne la mort (1). »

Le fatalisme, la plus triste des doctrines humaines, faisait encore baisser davantage la tête de l'homme sous ce chagrin irrémédiable, en lui montrant dans cette décadence l'effet d'une puissance invincible et inexorable. Le fatalisme, qui exclut à la fois deux grands remèdes, la résignation et l'espérance, produisait avec l'ignorance de Dieu la haine des hommes : ne sachant pas expliquer par la Providence les misères de l'humanité, on ne connaissait rien de mieux que de railler l'humanité sur ses misères. Ce n'est que 1700 ans plus tard, chez les fatalistes du dernier siècle, que l'on trouvera quelque chose comme ce mépris insultant pour la race humaine, cette misanthropie sans morale, cette recherche faite sans pitié et sans sympathie de toutes les plaies de notre nature, pour y verser, en haine de Dieu, le poison de la raillerie et du désespoir. Pline comme Voltaire n'a pour les souffrances humaines qu'une triste ironie : « L'homme, animal misérable et orgueilleux, que l'odeur d'une lampe mal éteinte suffit pour détruire dans le sein de sa mère (2), jeté nu sur la

(1) *Sæculi autem tristitia mortem operatur.* II. Cor. VII. 10.

(2) *Cum plerumque abortus causa fiat odor à lucernarum exstinctu.* VII. 7.

terre nue, commence sa vie par des gémissements et par des pleurs..... Les larmes sont un de ses privilèges; le rire ne lui est pas donné avant quarante jours... Il ne sent la vie que par des supplices, *et son seul crime c'est qu'il est né* (1)... Seul, entre tous les animaux, il n'a d'autre instinct que celui des larmes (2); seul, il connaît l'ambition... la superstition, l'inquiétude de sa sépulture, la préoccupation de ce qui doit être après lui (3)... La moindre de ses douleurs n'est pas compensée par la plus grande de ses joies... Sa vie, si courte, est encore abrégée par le sommeil qui en consume la moitié, par la nuit qui, sans le sommeil, est un supplice, par l'enfance qui vit sans penser, par la vieillesse qui ne vit que pour souffrir (4)..., par les craintes, les maladies, les infirmités... Et cette brièveté de la vie est cependant le plus grand don que la nature lui ait accordé (5)... Mais l'homme ainsi fait voudrait vivre davantage. Une passion d'immortalité le tourmente. Il croit à son âme et à une autre vie; il adore les mânes; il prend soin des restes de son semblable... Rêves d'enfant! il n'y aurait donc jamais de repos pour l'homme! Le plus grand bien de la vie, la mort, la mort prompte et imprévue (6), nous serait donc ôtée, ou plutôt elle nous deviendrait plus cruelle, puisqu'elle ne ferait que nous conduire à de nouvelles douleurs. Privés du bonheur suprême qui serait de ne point naître, nous n'aurions pas la seule consolation qui puisse nous être donnée, celle de rentrer dans le néant (7). Non, l'homme rentre au lieu d'où il est sorti. Il est après la mort ce qu'il était avant de naître. » Voilà sa consolation et son espérance.

(1) A suppliciis vitam auspicatur, unam tantam ob culpam quia natum est. Pline. VII. 1. — (2) Non aliud naturæ sponte quàm flere. *Ibid.*

(3) VIII. 1. Pline dit encore : « Nul animal dont la vie soit plus frêle, les désirs plus effrénés, la peur plus effarée, la rage plus furieuse. » *Ibid.* — (4) *Id.* VII. 51 (50).

(5) Natura nihil hominibus brevitate vitæ præstitit melius. *Ibid.*

(6) Mortes repentinæ, hoc est summa vitæ felicitas. *Id.* 53 (54).

(7) « Plusieurs ont prononcé que le mieux serait de ne point naître ou de rentrer à l'instant même dans le néant. » VII. 1.

Et Lucain à son tour, parlant comme Pline, niant la Providence et croyant que tout est conduit par le hasard, Lucain fait de la mort le bien suprême, et un bien si grand, qu'il ne devrait être accordé qu'aux hommes vertueux (1) : la mort, non parce qu'elle délivre, mais parce qu'elle assoupit la partie intelligente de l'homme ; non parce qu'elle le conduit dans l'Élysée, mais parce qu'elle l'éteint dans l'apathique repos du Léthé (2).

Ce culte de la mort, de tous les dieux, nous dit Pline, le plus invoqué (3), était en effet partout, et donnait à la volupté même quelque chose de funèbre. Le plaisir était sans passion et sans joie. On sent là cet irrémédiable abattement de l'homme, qui, comme l'Apôtre nous le dit, « dans son désespoir, se livre à l'impureté (4), » moins pour se satisfaire, que pour s'éteindre. Voilà pourquoi l'homme creusait sans cesse cet abîme de dépravation dans lequel il se plongeait ; et le vice était pour lui comme un sorte de suicide de l'âme.

Mais le suicide de l'âme n'est pas loin du suicide du corps, et nous touchons en ce moment à la grande conclusion pratique de cette déplorable morale. Si la mort est le suprême bien, pourquoi ne pas se hâter vers la mort ? Aussi Pline considère-t-il le suicide comme la seule consolation de l'homme, et plaint la divinité qui en est privée. Lucain, conséquent à sa pensée, fait de cet acte de désespoir le comble de la vertu, et ne se délecte nulle part, comme à peindre des frénétiques

(1) Mors utinàm pavidos vitæ subducere nolles.
Sed virtus te sola daret. Phars. IV.

(2) F. le guerrier ressuscité par la sorcière thessalienne :
Ah ! miser extremum cui mortis munus iniquæ
Eripitur, non posse mori. . . . !
Sit tanti vixisse iterùm ; nec verba, nec herbæ
Audebunt longæ somnum tibi rumpere Lethes
A me morte datâ. Ibid. VI.

(3) Totiès invocata morte, ut nullum frequentius sit votum. Plin. 51 (50).

(4) Desperantes tradiderunt se immunditiæ.

qui, s'étant conviés aux douceurs d'un mutuel assassinat (1), reçoivent des coups d'épée avec bonheur et les rendent avec reconnaissance. Le suicide sera donc le plus grand remède, et au désespoir du pauvre, et à l'inquiétude du proscrit, et à la satiété du riche. Le gladiateur que l'on mène au Cirque dans un chariot, passe de propos délibéré sa tête entre les rayons de la roue, dont le mouvement la tord et la brise (2); l'homme du peuple qui n'a plus de pain va sur le pont Fabricius, s'enveloppe la tête et se jette dans le Tibre (3).

Les proscriptions poussaient merveilleusement sur cette pente. On s'est tué, dit Sénèque, par peur de la mort. On a envié, admiré, glorifié ceux qui faisaient fraude de leur corps aux tyrans. Pendant que Crémutius Cordus, accusé sous Tibère, se laissait périr par la faim, il y avait une joie publique de voir cette proie arrachée à la gueule de ces loups dévorants, les délateurs (4).

Ces exemples accoutumaient si bien à la mort, qu'on se tuait par ennui, par désœuvrement, par mode. Sénèque parle de « ces raffinements d'hommes blasés qu'on porte dans la mort (5). » Et ailleurs, comme s'il voulait peindre les Werther modernes : « Il y a une étrange manie, un caprice de la mort, une inclination étourdie vers le suicide, qui, tout aussi bien qu'aux braves, prend parfois aux lâches : les uns se tuent par mépris, les autres par lassitude de la vie. Chez plusieurs, il y a satiété de voir et faire toujours les mêmes choses ; non pas haine, mais dégoût de l'existence. — « Quelle fin à tout cela ? Se réveiller, dormir, avoir froid, avoir chaud, rien ne finit, le même cercle tourne et revient toujours. La nuit après le jour ; l'été amène l'automne, puis l'hiver, puis le printemps ; toujours de même ! Tout

(1) Et eum, qui vulnera prima
Dehebat, grato moriens interficit ictu...

(2) Sénèq. — (3) Horace. III. sat. II. v. 36. — (4) Ad Marciam Consolatio. 22.

(5) Fastidiosè mori...

« passe pour revenir. Rien de nouveau! » — On succombe à cette manie, et beaucoup d'hommes se tuent, « non que la vie leur soit dure, mais parce qu'ils ont trop de la vie (1). »

Enfin, le suicide est un parti que l'on discute, que l'on raisonne; il y a plus, que l'on ose conseiller. Les exemples ne sont pas rares de délibérations entre amis qui aboutissent à conseiller, à la majorité des voix, le suicide au consultant (2). « Tullius Marcellinus... *attaqué d'une maladie longue et douloureuse, mais non incurable.....* pensa à se donner la mort, et réunit, pour les consulter, plusieurs amis. Les uns, lâches et timides, lui donnaient le conseil qu'ils se seraient donné à eux-mêmes; d'autres, en vrais flatteurs, celui qu'ils supposaient que désirait Marcellinus. Mais un stoïcien, notre ami, homme supérieur, *homme courageux...*, lui parla tout autrement : « Ne te trouble pas, Marcellinus, comme s'il s'agissait d'une question importante. Vivre est-il une si grande affaire? *les esclaves, les animaux vivent aussi.* La grande affaire est de mourir avec sagesse et avec courage. N'y a-t-il pas assez longtemps que tu vis? La nourriture, le sommeil, le plaisir des sens, n'est-ce pas toujours le même cercle? On peut vouloir mourir, non-seulement par raison, par courage, par lassitude de la souffrance, mais encore par ennui..... » Le philosophe ne s'en tint pas là : comme les esclaves de Marcellinus hésitaient à servir son dessein, il les rassura en leur disant que rien ne pouvait être à craindre pour les esclaves, quand la mort de leur maître avait évidem-

(1) *Quibus non vivere durum, sed superfluum* (Sénèque, Ep. 23).

(2) V. une foule d'exemples de suicides discutés ou conseillés : La tante de Libon le conseille à son neveu (Sénèque, Ep. 70). La mère de Messaline à sa fille (Tac., Ann. XI. 37). — V. aussi la mort d'Atticus annoncée par lui à sa famille (Cornel. Nepos in Attico, cap. ult.); celle de Crémutius Cordus (Sénèque, ad Marciam. 23); celle de Thraséa (Tacite, Ann. XVI. 26); celle du rhéteur Albutius Silus qui harangue le peuple et lui expose les motifs de son suicide (Suétone, de Rhet., 6); celle de Coecius Nerva que Tibère veut en vain détourner de sa résolution (Tacite, Ann. VI. 26); d'autres faits semblables dans Pline le jeune, Ep. I. 12; VI. 24.

ment été volontaire; qu'il y avait au contraire un crime égal à donner la mort à son maître ou à l'empêcher de se la donner... (1). » Tels étaient les conseils amicaux et le facile courage de la philosophie antique.

Montesquieu loue cette facilité du suicide : « Il est certain, dit-il, que les hommes sont devenus moins libres et moins courageux depuis qu'ils ne savent plus, par cette puissance qu'ils prenaient sur eux-mêmes, échapper à toute autre puissance. » Quoi donc ! fut-on bien libre sous Tibère ? bien courageux sous Néron ? ce siècle fut pourtant de tous le plus fécond en suicides. Mais Montesquieu n'admire-t-il pas aussi les lois conjugales d'Auguste, que leur seule impuissance suffit pour condamner ? Mais ailleurs ne semble-t-il pas regretter même les combats de gladiateurs (2) ? Sans passion, mais pour être piquant, il aime à relever l'antiquité idolâtre aux dépens de la nouveauté chrétienne : fin chercheur de la vérité, moins sérieux quelquefois lorsqu'il semble l'être davantage, préférant trop souvent à la droite voie du bon sens la voie oblique d'une dialectique raffinée, tenant à être logique plus qu'à être vrai, à être original plus que logique, et par-dessus tout à être ingénieux. De son temps, le paradoxe et la nouveauté avaient leur prix ; aujourd'hui, qui n'est rassasié du paradoxe ? pour qui la nouveauté n'a-t-elle pas vieilli ? Le paradoxe est devenu lieu commun, et le lieu commun à son tour devient paradoxe ; l'originalité serait aujourd'hui de suivre les routes battues ; la hardiesse consisterait à être simple, et le plus rare paradoxe serait de n'en faire aucun.

Pour en finir, — le suicide, proscrit autrefois par une an-

(1) Sénèque, Ep. 77.

(2) « Depuis l'établissement du christianisme, les combats devinrent rares. Constantin défendit d'en donner ; ils furent entièrement abolis sous Honorius, comme il paraît par Théodoret et Othon de Frisingue. Les Romains ne retirèrent de leurs anciens spectacles que ce qui pouvait affaiblir les courages et servir d'attraits à la volupté. » Montesq., Grand. et décad. des Romains, chap. XVII, note 2.

tique et religieuse tradition, condamné par un Pythagore (1), un Platon (2), un Aristote (3); maudit par les poètes, plus philosophes à cet égard que les philosophes (4); puni par la loi pontificale des Romains, qui refusait la sépulture à celui qui s'était donné la mort : le suicide était devenu pourtant le dernier mot de l'antiquité, le seul emploi qui restât de l'énergie humaine incapable de tout autre courage, le seul remède que la philosophie sût proposer à l'humanité désormais sans force, sans vertu, sans espérance. Tout est là, dans cette dernière, cette inévitable, cette dégradante conclusion.

Voilà où le genre humain en était venu. Aussi, lorsqu'en ce siècle il tourne ses regards vers lui-même, lorsque cette

(1) « Pythagore nous défend de quitter notre poste sans l'ordre du général, c'est-à-dire de Dieu. » Cic., de Senect. 73. V. aussi Athénée. IV.

(2) Platon, in Phædone, d'après la doctrine d'Eleusis. Libanius, de Vit. suâ. 2.

(3) Cic., in Frag. pro Scauro, circa princip. Arist. Ethic. V. 15. — Brutus dit aussi qu'il a longtemps jugé la mort de Caton indigne d'un tel homme et entachée d'irrévérence envers les dieux. Plutarque, in Bruto. — Et tibi, Publi, et piis omnibus retinendus est animus in custodia corporis, nec injussu ejus à quo ille est vobis datus, ex hominum vitâ migrandum est. Cic. de Rep. VI, in somnio Scip. — Sénèque lui-même convient que plusieurs philosophes estiment coupable celui qui est son propre meurtrier. Ep. 70.

(4) Servius, in Æneid XII, v. 603. — V. ces magnifiques vers de Virgile, où l'anathème prononcé contre le suicide dans l'intérêt de la société est d'autant plus remarquable, que le poète, entraîné par les préjugés de son époque, trouve le suicide moralement excusable :

Proxima deindè tenent mæsti loca, qui sibi lethum
 Insontes peperère manu, vitamque perosi
 Projecère animas. Quàm vellent æthere in alto
 Nunc et pauperiem et duros perferre labores!
 Fata obstant, tristique palus inamabilis unda
 Alligat, et noviès Styx interfusa coerctet.

Æneid. VI.

Les jurisconsultes, depuis Tibère, annulaient le testament et faisaient tomber entre les mains du fisc les biens de celui qui, accusé ou coupable d'un crime, s'était donné la mort. Mais, suivant en cela l'opinion des philosophes, ils ne modifiaient en rien la loi de succession pour celui qui s'était tué par dégoût, par ennui, par impatience des maladies, par honte de ses dettes. Ulpien et Paul. Dig. XLIX, tit. 14 et LXXVIII, tit. 3.

notion de l'humanité que l'unité romaine avait commencé à populariser apparaît dans les écrivains de ce temps, c'est le plus souvent pour plaindre et maudire l'humanité. Partout se retrouve la pensée de sa décrépitude et de son inévitable déclin; de cette jeunesse perdue, de cette force éteinte, de ce génie qui s'en va : partout l'homme s'abaisse devant cette loi envieuse dont parle le père de Sénèque, et en vertu de laquelle toute chose, arrivée au degré le plus haut, doit bien vite redescendre vers le plus bas (1); qui ne laisse, comme nous le lisons tout à l'heure dans l'histoire de Velléius, qu'une courte durée et pour ainsi dire un seul moment à tout génie et à toute gloire. Cicéron laissait déjà entrevoir cette pensée (2); mais Virgile nous a déjà montré cette lutte inégale et désespérée que l'homme soutient contre la fatalité toujours prête à l'entraîner, comme un nageur qui a lutté un moment contre le fleuve, et qui, dès l'instant où il se lasse, est repoussé bien vite au delà du terme d'où il était parti. Lucain ne parle pas autrement (3). Pline enfin, avec sa misanthropie ordinaire,

(1) . . . Cujus maligna perpetuaque in omnibus rebus lex est, ut ad summum perducta rursus ad infimum, velocius quidem quam ascenderant, relabantur. Sénèque, *Controv.* I, *pref.* 7.

(2) « Le génie oratoire s'est élevé du point le plus bas et est arrivé au plus haut, en telle sorte qu'aujourd'hui il semble, selon la loi universelle de la nature, déjà commencer à vieillir et n'être pas loin du jour où il disparaîtra. » *Tuscul.* II. 2. — A Cicéron ajoutez son contemporain Labérius :

Summum ad gradum cum claritatis veneris
Consistes ægrè, et, citius quam ascendes, decides.

Lab., apud *Macrob.* II. 7.

(3) *Invida fatorum series, summisque negatum
Stare diù. . . .*

Phars. I. 70.

*In se magna ruunt : lætis hunc nunina rebus
Crescendi posuere modum.*

Ibid. 81.

Et Sénèque : « Lorsqu'il n'y a plus de progrès, la chute n'est pas éloignée. La maturité annonce l'approche du déclin. Lorsqu'on cesse de croître, la fin approche » (*appetit finis ubi incrementa consumpta sunt*), *ad Helvi.* 23.

Sénèque reconnaissait aussi dans l'histoire romaine ce double période de croissance et de déclin : il plaçait l'enfance de Rome sous Romulus, qui l'avait comme

retrouve jusque dans la nature physique les traces de cette décadence si évidente dans la nature morale. « La taille de l'homme, dit-il, va décroissant chaque jour, les fils sont rarement plus grands que leur père. La sève vitale diminue, le monde se dessèche, à mesure que s'approche le feu qui doit un jour détruire notre globe (1). »

Ainsi, tous ne parlent de l'humanité et ne parlent en son nom, que pour la plaindre et pour gémir. Le genre humain n'a conscience de lui-même que pour se désespérer et maudire ses dieux.

Il est cependant deux grands faits que nous avons jusqu'ici laissés de côté : l'un, il est vrai, accessoire quoique important ; l'autre, qui contenait en lui-même toutes les destinées des siècles suivants et toutes les destinées futures du genre humain ; deux doctrines, l'une qui revêtait une forme nouvelle, l'autre qui, née depuis quelques jours, ne tenait pas encore une grande place dans le monde : la philosophie stoïque et le christianisme. C'étaient les espérances de l'avenir que les

enfantée et comme élevée ; son adolescence, sous les autres rois qui lui avaient donné son accroissement, ses lois, ses traditions ; sous Tarquin, devenue plus mûre, elle avait rejeté la servitude... Et après la fin de sa guerre Punique, qui fut comme son initiation à la vie virile, elle entra dans sa période de jeunesse... Mais plus tard, après avoir vaincu tant de rois et tant de nations, n'ayant plus matière à guerroyer, elle fit de ses forces un déplorable usage, et les tourna contre elle-même : ce fut là le commencement de sa vieillesse. Et, lorsque déchirée par les guerres civiles, elle retomba sous le gouvernement d'un seul, ne semble-t-il pas qu'elle revenait alors comme à une seconde enfance ? Dans sa décrépitude, incapable de se soutenir, elle avait besoin de chercher un appui dans ceux qui la gouvernaient. Sénèq., apud Lactan. Div. Instit. VII. 15.

Celse, le médecin, applique la même donnée philosophique à la santé humaine : « Lorsqu'un homme a trop d'apparence, d'embonpoint, de couleur, il doit tenir sa santé pour suspecte. Comme elle ne peut rester la même et qu'elle ne saurait plus faire de progrès, presque toujours elle doit reculer comme par une chute fatale. » Celse, de Medic. II. 2.

(1) In plenum autem euncto mortalium generi minorem in dies fieri (mensuram hominis), propemodum observatur : rarosque patribus proceriores, consumente ubertatem seminum exustione, in cujus vices nunc vergat ævum. Plin., Hist. nat. VII, 16.

siècles suivants virent se développer, mais dont le germe fructifiait déjà au temps de Néron.

Cette coïncidence entre la subite apparition de la lumière chrétienne et le réveil encore incomplet de la philosophie, les rapports de doctrine et d'idées que nous allons remarquer entre l'une et l'autre, comment les expliquerons-nous ?

Le christianisme n'aurait-il été dans un autre coin du monde, et avec un point de départ différent, que la répétition d'un mouvement commun à toute l'humanité, que l'imitation ou la conséquence d'un soulèvement dont la philosophie eût donné le signal ? La philosophie au contraire, profondément endormie, a-t-elle ressenti dans son sommeil la secousse du mouvement chrétien, et, comme un homme à demi réveillé, a-t-elle commencé de marcher à cette lumière qu'elle ne faisait qu'entrevoir ? Les apôtres n'auraient-ils fait qu'appuyer sur la loi hébraïque une morale qu'ils empruntaient aux philosophes ? ou bien, au contraire, les philosophes ont-ils mêlé à leurs propres conceptions quelques fragments de la doctrine des apôtres ? C'est une question que la fin de ce travail est destinée à éclaircir.



LIVRE IV.

DU NÉO-STOÏCISME

ET DU

CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER.

Du néo-stoïcisme.

—○—

§ I. — SES PREMIERS DÉVELOPPEMENTS.

J'ai déjà montré le néant et l'impuissance de la philosophie au milieu des guerres civiles ; son discrédit, son impopularité, son absence de sérieux sous les empereurs. L'esprit humain semblait devenu stérile, et, après s'être épuisé à produire les systèmes innombrables de la Grèce, il ne donnait plus le jour à une spéculation nouvelle.

Deux choses demeuraient cependant, qui prenaient le nom de philosophie plutôt qu'elles ne le méritaient : dans la morale, cet esprit romain, logique, consciencieux et grave, mais trop exclusivement pratique pour atteindre les spéculations élevées ; dans la théologie, si je puis ici me servir de ce mot, une sorte de religiosité orientale caractérisée par les symboles et les enseignements allégoriques, amie des superstitions, des oracles, des observances mystérieuses, et qui était déjà voisine de la théurgie.

Le stoïcisme, depuis plusieurs générations exclusivement

renfermé, nous l'avons dit, dans la théorie des devoirs, s'identifiait volontiers à la première de ces tendances. Son enseignement, aux mains des Caton, des Tubéron, des Favonius, était devenu romain plus que grec. Il avait cette exaltation orgueilleuse et cette sévérité rigide de la vertu romaine; il avait aussi son caractère pratique, son éloignement pour la spéculation, son dédain pour la science. Cette école, qui préférait à tout l'étude des devoirs, qui en déduisait les règles avec rigueur, les enseignait sans adoucissement, les imposait sans pitié, était, disions-nous, l'école des jurisconsultes : philosophie exigeante et superbe, qui fondait tout sur la puissance de la règle et sur la force de la raison, et qui prétendait que l'homme tirât de son propre fonds sa vertu tout entière.

A d'autres âmes, à des âmes plus faibles peut-être et peut-être aussi plus élevées, à des Grecs ou à des Romains devenus Grecs, le pythagorisme offrait les rêveries de l'Orient. L'enseignement pythagorique n'imposait pas à la nature humaine un aussi lourd fardeau; il lui trouvait plus de secours, il lui permettait plus de consolations. Il ne repoussait pas avec la même rigueur toute spéculation inutile à la conduite de la vie. Plus théologique que le stoïcisme, il rapprochait davantage l'homme de la divinité; il entretenait plus vivant le sentiment de la vénération religieuse, et, par suite d'une logique moins sévère, il se prêtait de meilleure grâce aux pratiques extérieures du polythéisme. Il abandonnait moins l'homme à lui-même : par le jeûne, par la frugalité de la vie, par les observances religieuses (1), il l'aidait à soutenir sa vertu et à garder l'équilibre de son âme. Plus scientifique que le stoïcisme, il portait volontiers l'âme humaine vers ce que l'étude peut lui donner de consolant. Au lieu d'emprisonner l'intelligence, il lui ouvrait ces espaces infinis que les sciences occultes ont la prétention de lui faire parcourir : il penchait

(1) Sénèq., de Brevit. vitæ. 14. Ep. 64. 108.

vers la magie (1); il admettait la philosophie des nombres (2), cet enfantillage de la pensée, par lequel tant de grands esprits se sont laissé séduire; il rêvait les visions et les prodiges, et en ce siècle superstitieux, quelques âmes plus pures aimaient à trouver là, sous le nom de philosophie, une superstition de plus.

Ces deux écoles, disons mieux, ces deux influences, car il n'y avait pas d'écoles constituées, contenaient les destinées futures de toute la philosophie païenne. Cette intelligence sévère et précise du devoir, comme l'avaient développée les stoïciens, embellie et adoucie par quelque chose de plus religieux et de plus noble, devait aboutir au stoïcisme d'Épictète et de Marc-Aurèle, glorieuse école non de philosophes, mais de moralistes. Cette théurgie pythagoricienne, élevée au-dessus de ses fables et de ses sortilèges par une puissance toute nouvelle de conception philosophique, devait, au bout de deux ou trois siècles, produire ce néo-platonisme d'Alexandrie, dernière lueur de l'hellénisme et de la philosophie mourante, dernier soutien et dernier apologiste du polythéisme depuis longtemps condamné.

Mais ce travail ne devait s'opérer qu'après de longues années. Dans cette atonie philosophique qui suivit les guerres civiles, les traces du pythagoréisme et du stoïcisme, comme celles de toute philosophie, sont rares et obscures. Nous allons tâcher de démêler un rayon de lumière au milieu des ténèbres d'un siècle inintelligent, de rechercher le filon inaperçu qui nous mènera jusqu'à une mine plus abondante, de rattacher les uns aux autres des noms sans gloire et d'obscures générations de philosophes, pour montrer dans les docteurs de l'école d'Alexandrie les descendants éloignés des grands maîtres de la Grèce.

(1) Le philosophe Arcésilas exilé pour cause de magie, sous Auguste.

(2) Sur la philosophie des nombres, V. Porphyre, in *Vita Pythag.* 32. 53. Plutarq., de $\xi\xi$ delphico. Gellius. III. 10. Macrob., in *Somnio Scipion.* I. 5. 6. Hierocles, *Carmen aureum.* Tennemann, *Hist. de la philosophie*, 4^e période, II. 2. § 4.

Le stoïcisme politique des Tubéron et des Brutus avait été vaincu à Pharsale. César, qui régnait sous le nom de dictateur, offrit le latyclave à un homme que sa naissance appelait à suivre la carrière des honneurs : Quintus Sextius le refusa pour se jeter dans la philosophie (1). Sextius, dit Sénèque, philosophait avec le cœur d'un Romain, avec le langage d'un Grec. Il ne professait, n'argumentait, ne disputait pas (2); dans ses écrits mêmes, il agissait et il vivait. L'homme le plus sage, disait-il, doit être comme une armée en marche, toujours prêt à combattre l'ennemi. L'ambition comme l'énergie romaine ne laissaient pas que de lui être restées au cœur, et, dans son regret de ces honneurs qu'il avait abandonnés, il fut sur le point de se jeter à la mer (3). Mais la philosophie lui apprenait à vivre. Le pythagoréisme lui avait enseigné la frugalité (4), et cette pratique pieuse transmise par le maître de Samos à ses disciples, de se retirer tous les soirs dans le secret de son âme, d'interroger sa conscience, de repasser et de juger toutes les actions et toutes les pensées du jour (5). D'un autre côté, le stoïcisme, quoique ce mélange de traditions diverses lui fit contester le titre de stoïcien (6), le stoïcisme lui enseignait cette orgueilleuse doctrine que Jupiter n'est pas plus puissant que l'homme de bien (7). Sextius et son fils, qui philosopha après lui sous le règne d'Auguste, formèrent une école pleine, à son principe, de zèle et de vigueur, mais bientôt éteinte par la lourde et inintelligente influence que répandait le trône des Césars (8).

(1) Sénèq., Ep. 98.

(2) *Virum acrem, græcis verbis, romanis moribus philosophantem. Sénèq. Ep., 59. Alii instituunt, disputant, cavillantur.... vivit, viget, liber est, suprâ hominem est. Ep. 64. — (3) Plutarq., Quomodo sentias te proficere.*

(4) « Il s'abstenait de la chair des animaux, non pour la même cause que les Pythagoriciens qui croyaient à la métempsyose, mais par crainte d'être cruel, et parce que les aliments végétaux suffisaient. » Sénèq., Ep. 108. — (5) de Ira. III. 36.

(6) *Magni viri, et, licet negent, Stoici. Ep. 64. — (7) Ep. 73.*

(8) *Sextiorum nova et romani roboris secta, cum magno impetu cepisset, inter initia ipsa exstincta est. Sénèque, Natur. quæst. VII. 32.*

Nous lisons cependant que Sotion et Fabianus furent au nombre de ses auditeurs. Fabianus, rhéteur plus que philosophe, écrivit cependant, à ce que l'on rapporte, plus de livres de philosophie que Cicéron. Il nous est représenté comme un homme dont le visage était plein de douceur, l'éloquence simple, élégante, facile, la science étendue, la pensée rapide, concise, élevée ; quoique rhéteur, moraliste sérieux, ennemi des vices de son époque, ennemi surtout de son esprit déclamatoire et de sa philosophie théâtrale (1). Sotion (2) se rattachait au pythagoréisme ; il le fit aimer à Sénèque encore enfant ; il enseignait la métempsycose, et soutenait que rien ne périt dans le monde, mais que tout, au contraire, subit d'éternelles et constantes révolutions, tandis que Fabianus, avec les stoïques, croyait à l'embrasement universel.

Attale le stoïcien nous est mieux connu. Il vit un jour passer les dépouilles d'une ville prise que l'on portait en triomphe. Il trouva le cortège bien court : « Toute cette richesse, dit-il, ne remplit pas une journée ; devrait-elle remplir notre vie (3) ? » Ne demandez pas à cette philosophie une logique plus suivie, une spéculation plus haute ; elle tenait école, non pas de science, mais de vertu ; elle ne professait pas, elle prêchait. Elle prêchait la probité, le courage, la force, la frugalité, la tempérance à ce siècle lâche, sensuel et fastueux. Elle imposait d'austères observances, l'abstinence de la chair, la dureté de la couche, la renonciation aux délices de la table. Ce n'était pas une raison puissante, c'était une déclamation éloquente et honnête. Les disciples venaient autour de cette chaire ; les uns simples curieux, amateurs de

V. encore sur les Sextius, Sénèque, de Irâ, II. 36. Plin. XVIII. 28, Sénèque, le père, Contr. II, préf. Burigny, Mémoire de l'Académie des inscriptions, tom. XXXI (1761).

(1) V. sur Papirius Fabianus, Sénèque le père, *loco citat.* Sénèq., de Brev. vit. 10-14. Epist. 11. 40. 52. 58. 100. 101. Natur. quæst. III. 27. Plin. XXXVI. 15.

(2) An de J.-C. 14. Hieron. ad Eusebi. Chronic. — V. sur Sotion, Eusèbe. *Ibid.* Sénèq., Ep. 49 et 108. Gellius. I. 8. — (3) Sénèq., Ep. 110.

rhétorique, qui notaient sur leurs tablettes les beaux mots et les phrases sonores; les autres qui prenaient au sérieux l'homme et la vertu, qui se pressaient autour du maître, l'interrogeaient, sortaient de ces entretiens plus courageux, plus tempérants, plus amis de la pauvreté, et prenaient en pitié le genre humain si inférieur à un seul homme (1). L'orgueil, en effet, était au fond de cette vertu. Le philosophe Attale disait fièrement qu'il était roi, pendant que la police de Séjan, qui spéculait sur les vices et gouvernait par le désordre, inquiète de cette insurrection de la vertu, commençait à soupçonner le philosophe et à manœuvrer autour de lui (2).

Voilà ce qu'il y avait de philosophie sous Tibère. Je laisse de côté l'influence platonicienne représentée à Alexandrie par le Juif Philon qui se sert du platonisme pour expliquer et pour défendre la religion de Moïse : travaux isolés, propres au judaïsme, et dont ne se ressentait ni Rome ni le monde. Pour Rome et pour le monde, les noms presque inconnus de quelques moralistes épars, un certain mélange de la morale pratique du stoïcisme avec l'esprit d'observance des Pythagoriciens, des lambeaux de science et d'une science souvent superstitieuse (3), nul dogme principal, nul ensemble de doctrines : voilà ce que nous présente l'histoire de la philosophie avant le siècle de Néron ; voilà quelles traces obscures et rares nous sont restées de tout le labeur de l'esprit humain pendant cinquante ans.

Mais, sous Claude, — la foi chrétienne entre dans Rome. Sous Néron, quelques années après, — le stoïcisme romain

(1) Ép. 77. 108.

(2) Sénèq. le père, Suasoriæ II. — V. encore sur Attale, Sénèq. Nat. quæst. II. 50. Ep. 9. 72. La mémoire des amis morts, disait-il, est comme un fruit un peu amer, mais qui finit par plaire, ou comme un vin vieux, dont le temps finit par ôter l'aigreur. Ep. 63.

(3) Attale avait écrit sur la divination par la foudre. Sénèque écrit d'après lui sur le même sujet. Nat. quæst.

se réveille, non pas plus philosophique ni plus savant, mais plus activement moraliste, plus important, plus politique, ressuscitant davantage la grande secte qui avait combattu à Pharsale et à Philippes. César le soupçonne, les centurions le raillent, les délateurs tournent autour de lui; peu lui importe (1) : « Réveille-toi, crie-t-il à ce siècle de centurions et de délateurs; soulève ta tête encore assoupie par les excès de la veille. As-tu un terme pour ton voyage? as-tu un but pour tes flèches? ou bien vis-tu au hasard, au jour le jour, sans y penser?... Qui sommes-nous? Pour quelle vie venons-nous en ce monde? Quelle règle nous est imposée? Quelle carrière nous est ouverte? L'or que nous recherchons, dans quelle mesure devons-nous le souhaiter? Dans quelle mesure pourra-t-il nous servir? Notre patrie et nos parents, quels droits ont-ils sur nous? Enfin, qu'est-ce que Dieu a voulu faire de chacun de nous et quelle place nous a-t-il donnée dans l'ordre des choses humaines? — Homme, voilà ce que tu dois apprendre (2)! »

En racontant le règne de Néron, j'ai déjà dit ce que cette école avait été comme parti politique, son alliance avec les traditions et avec les hommes de l'ancienne aristocratie romaine, ses vicissitudes, ses luttes, sa défaite; j'ai nommé ses héros et ses martyrs, Cassius, Silanus, Soranus, Thraséa (3). Ce qu'elle était, comme doctrine philosophique, comme puissance morale, me reste à dire aujourd'hui.

Mais ce travail est difficile. Un même instinct moral, bien plus qu'une doctrine commune, rapprochait ces hommes que Néron frappa tous de mort ou d'exil, les tenait unis devant lui, les réunit dans l'histoire. Démétrius était cynique, disait-on. Ce n'est pas qu'il portât la besace, qu'il mendiât sur les

(1) V. Tac., Ann. XIV. 57. XVI. 22. sur le caractère politique et presque séditieux du stoïcisme. Sénèq. (Ep. 73) cherche à le défendre. V. aussi Epictète ap. Arrianum. IV. 7. — (2) Perse. III. 58 et s.

(3) Tom. I, pag. 425, 426, 440 et s. 459 et s.

places publiques, qu'il pérorât dans les carrefours, comme ces philosophes bouffons dont s'amusait la populace. Mais hardi, parlant sans art, avec une rude éloquence; attaquant, au milieu même des fêtes de Néron, toutes les recherches de la mollesse romaine; couchant sur la dure; se moquant des affranchis de César, rejetant les dons de Caligula, répondant hardiment à Néron; ami de Thraséa, dont il recueillit le dernier soupir; du reste, harangueur plutôt que philosophe: Il semblait, dit Sénèque avec emphase, que la nature l'eût mis au monde pour que ni les exemples ni les reproches ne manquassent à un siècle dépravé (1).

Dans le stoicien Musonius Rufus, apparaît un commencement de cette morale supérieure, plus pure que ne l'avait été celle d'aucun païen, et qui, plus tard, se révéla tout entière dans Épictète et dans Marc-Aurèle. A certains égards même, il est au-dessus d'eux. Ce n'est point la dureté stoïque, cette sagesse impossible, ce mépris de l'homme, cet orgueil de la vertu qui se rend farouche au lieu d'être forte. Il ne brise pas les liens de la famille; il veut même que le philosophe soit marié, parce que le mariage, dit-il, est naturel et nécessaire. Il est plus sage que Marc-Aurèle qui permet le suicide (2); et quand Thraséa lui dit: « J'aimerais mieux la mort aujourd'hui que l'exil demain. » — « Si tu regardes, lui répondit-il, la mort comme un plus grand mal, ton souhait est d'un insensé; si tu la regardes comme un moindre mal, qui t'a donné le droit de choisir (3)? » Il est plus pur qu'Épictète,

(1). V. sur Démétrius, Sénèque, de Providentiâ. 3. 5. De Beneficiis. VII. 1. 2. 8. 9. 11. Ep. 20. 62. 91; de Vitâ beatâ. 18. ci-dessus t. II. p. 441. not. 3. — Sa hardiesse vis-à-vis de Caligula. Sénèq., de Benef. VII. 11. — vis-à-vis de Néron. Epict., apud Arrian. I. 25. Philostrate, in Apoll. IV. 8; VII. 5. — Ami d'Apollonius, *Id.* — Ami de Thraséa, assiste à ses derniers moments. Tac., Ann. XVI, 34. — Exilé par Néron, Philostr. IV. 14; V. 1. 9. — Revient à Rome sous Vespasien. Tac., Hist. IV. 40. — Il vivait encore sous Domitien.

(2) Marc-Aurèle. VIII. 46. Marc-Aurèle semble ailleurs interdire le suicide; mais ces deux passages sont beaucoup moins positifs que le premier.

(3) Epict., apud Arrian. I. 1.

qui n'ose tout à fait interdire la débauche (1); et il défend, comme le fait la loi de Dieu, tout ce qui n'a pas pour sanction le mariage et pour but l'accroissement des familles. Ailleurs, son langage se rapproche de celui des livres chrétiens : « L'intempérance est une grande occasion de pécher; tenez-vous en garde contre elle deux fois par jour (2). — Évitez les paroles obscènes, parce qu'elles conduisent aux actions. — N'ayez qu'un seul habit (3). — Si vous voulez ne pas commettre de fautes, regardez le jour où vous êtes comme le dernier jour de votre vie (4). » Il dit avec un certain bonheur d'expression : « Après une bonne action, la peine qu'elle a pu nous coûter est finie, il nous reste le plaisir de l'avoir faite : après une mauvaise action, le plaisir est passé et la honte subsiste (5). » Aussi le nom de Musonius a-t-il obtenu les louanges les plus diverses. Philostrate le loue, comme le philosophe qui a le plus approché de son dieu, le fabuleux Apollonius; Julien l'Apostat vante sa patience; et les Pères de l'Église, par un témoignage autrement glorieux, le comptent avec Socrate parmi les païens dont les exemples peuvent être cités même par des chrétiens (6).

(1) V. ci-dessus, pag. 309. not. 3. — (2) Apud Stobæum.

(3) Nolite possidere aurum neque argentum..... neque duas tunicas. Math. X. 9. 10. Et præcepit eis... ne induerentur duabus tunicis. Marc. VI. 8. 9. Nihil tuleritis in viâ., neque duas tunicas habeatis. Luc. IX. 3.

(4) In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. Eccli. VII. 40. — (5) Aul. Gelle. XVI. 1.

(6) C. Musonius Rufus; natif de Bolsène, chevalier romain (Tac., Hist. III. 81), philosophe stoïque; — selon Philostrate (IV. 12), astrologue; — emprisonné au moment de la conjuration de Pison; — détourne Rubellius Plautus d'aspirer à l'empire (Tac., Ann. XIV. 59; Philos., *Ibid.*). — Banni en 65 (Tac., Ann. XV. 71. Dion. LXII). — Il a de nombreux disciples (Tacite aux deux endroits cités. Pline. III. Ep. 11). — Forcé de travailler à la coupure de l'isthme de Corinthe (Lucien, in Nerone, Philost. V. 1. 9. VI. 6). — Son exil à Gyare (Phil. VII. 16). (Ces faits, rapportés par Philostrate, sont très-douteux.) — Rappelé, probablement par Galba (68), cherche à apaiser les guerres civiles (Tacite, Hist. III. 81), poursuit les délateurs (*Id. Ibid.* IV. 10. 40). — Selon les uns, reste seul à Rome, quand Vespasien expulsa tous les philosophes; selon d'autres, rappelé par Titus (Pline, *loc. cit.* Dion. LXVI).

Vient enfin Sénèque, celui par lequel nous connaissons quelque chose de cette philosophie, et le seul qui nous laisse des écrits où nous puissions la juger.

J'hésite en parlant de Sénèque. Ce fils d'un rhéteur espagnol, élevé au milieu de l'emphase paternelle et de la corruption de Rome sous Tibère ; ce parleur à la mode, qui essaie de tout, plaidoyers, poèmes, dialogues ; ce confident d'Agrippine, panégyriste officiel de Claude, précepteur et faiseur de discours de Néron, enrichi par son terrible élève, ne se présente pas dans l'histoire avec l'aspect presque mythologique d'un Pythagore, ni même (quoique Platon n'ait pas été sans faiblesses) avec l'aspect grave et antique d'un Platon. Ce n'est pas une vertu dégagée de toute concession aux petites humanités. Il faut songer en quel monde il vécut et quelle place il tint en ce monde (1).

De plus, il faut connaître quel est le vrai temps de la philosophie de Sénèque. L'homme de cour qu'Agrippine avait placé auprès de Néron, à cause de sa réputation de rhéteur et de la politesse de ses manières (2), le ministre de Néron, qui possédait de si beaux jardins et une table si somptueuse, pouvait bien prendre la vertu pour une de ses thèses de rhétorique, et la pousser jusqu'à l'hyperbole, mais non pas jusqu'à la pratique. Il convenait même, avec une certaine bonne

(1) « Dans toutes les sectes de philosophie.... quelques hommes ont tellement changé leur nature, qu'ils ont mérité d'être proposés comme les modèles d'une vie excellente. Ainsi, parmi les héros, on nomme Ulysse et Hercule ; dans les siècles plus récents, Socrate, et en dernier lieu, Musonius, » Origène, C. Celsus. III. 66. — « Les stoïciens ont du moins perfectionné la morale... ; mais ceux qui ont suivi cette pure doctrine n'ont pu échapper à la haine ni aux persécutions. Nous pouvons citer Héraclite que nous nommions tout à l'heure, Musonius qui a vécu de notre temps, et d'autres encore. Car les démons ont toujours su faire que la haine des hommes poursuivait ceux qui, d'une manière ou d'une autre, cherchaient à vivre selon la raison et à fuir le vice. » Saint Justin, Apolog. II. 8. — V. encore sur Musonius Rufus, Plutarque, de Vitando aere alieno. Aul. Gell. V. 1 ; IX. 2 ; XVI. 1 ; XVIII. 2. Stobée, in Sermon. Suidas, in *Μουσωνίου*. Burigny, Mém. de l'Acad. des insc. t. XXXI

(2) Claritudo studiorum. Tacite, Ann. XII. 10. Præceptis eloquentiæ et comitate honesta. XIII. 2.

foi, qu'un tel luxe convenait assez mal à la philosophie. En face de ses ennemis, il s'accusait de cette villa si ornée, de ces pages si bien vêtus, de ces esclaves si nombreux. « Je le confesse, disait-il, je ne suis pas un sage. Que votre jalousie soit satisfaite, je ne le serai jamais. Je tâche seulement de retrancher chaque jour quelque chose de mes vices, de reprendre chaque jour quelque une de mes erreurs. Je me sens encore profondément enfoncé dans le mal... Je fais l'éloge de la vertu et non de moi. Quand j'attaque les vices, j'attaque les miens tous les premiers (1)... »

Mais plus tard, — Burrhus était mort (63); Néron commençait à trahir ses libres allures (2); la cour devenait dangereuse aux philosophes. Épouvanté par l'incendie de Rome et par l'horrible supplice des chrétiens (an 65), Sénèque cherchait à se tenir en arrière pour ne pas porter le poids de tant de sacrilèges (3). Dans cette retraite dangereuse et menacée, sa philosophie devint plus grave, plus mûre, plus sérieuse. Le seul voisinage de Néron et la crainte d'un empoisonnement (4) prescrivaient une vie plus sévère à cet homme qui, dès sa jeunesse, avait abandonné l'usage des bains, des parfums, du vin et des délicatesses de la table (5). Le temps ne lui manquait plus pour se rappeler les leçons des philosophes qui avaient enflammé sa jeunesse d'un ardent amour pour la frugalité et la vertu, affaibli, il en convenait, par les années (6). De cette retraite datent la plupart de ses ouvrages et les plus graves (7); ses lettres à Lucilius surtout, dans lesquelles sa philosophie, plus familière, est aussi plus sé-

(1) De Vita beatâ. 17. — (2) V. tom. I. pag. 442.

(3) V. Tac., Ann. XIV. 52. 53; XV. 45. — (4) *Id.* XV. 45.

(5) Ep. 83. 108. « Je juge nécessaire de faire ce que bien des grands hommes ont fait, de prendre quelques jours pendant lesquels nous nous exerçons à la pauvreté véritable par une pauvreté imaginaire. » Ep. 20. — (6) Epître 18.

(7) Voici l'ordre chronologique des écrits de Sénèque, selon Fabricius. — Sous Caligula : de Ira. — Peu après la mort de ce prince (an 41) : de Brevitate vitæ (*V. Ibid.* ch. 18). — Sous Claude et pendant l'exil de Sénèque (ans 41-50) : ad Helviam, ad

rieuse, où sa pensée, plus épurée, s'élève davantage, et, en même temps plus naïve, sourit parfois, conte avec grâce et nous repose de la monotone emphase des déclamateurs de ce temps.

Sénèque, de plus, a le mérite de n'appartenir à aucune école, de les représenter toutes. Les grandes écoles n'existaient plus que dans les livres. Stoïcisme, platonisme, cynisme, ces mots ne désignaient plus des sectes vivantes encore, mais des systèmes écrits, des livres muets, des hommes morts depuis longtemps. La succession des maîtres avait cessé. Forcément éclectique, le stoïcien n'acceptait pas tout Zénon, ni le cynique tout Antisthène. Pour Sénèque surtout, une curiosité active, un certain goût de vérité l'avait promené au pied de toutes les chaires. Il avait écouté le pythagoricien Sotion; il avait admiré le stoïcien Attale; il cite continuellement Épicure (1) que pourtant il n'aime pas. Dans sa vieillesse, il allait encore à l'école du stoïcien Métronacte (2). Il s'arrêtait pour causer avec le cynique demi-nu Démétrius, et revenait le proclamant le plus sage des hommes (3). Ni les Juifs, ni les chrétiens ne purent lui être inconnus.

Il est vrai: sa philosophie ne saurait être une, empruntée à tant de sources. Il n'aura la vérité que par fragments; il l'aura partielle, mêlée, incomplète. Mais, d'un autre côté, cette philosophie qui marche sans parti pris a quelque chose de plus sincère et de plus désintéressé. Stoïcien, parce qu'il a trouvé dans le Portique un instinct moral qui le touche, Sénèque cependant se sent blessé plus d'une fois par les spé-

Po'lybium, ad Marciam. — Après la mort de Claude (an 55): l'Apocoloquintose. — Sous Néron: de Providentiâ, de Clementiâ, de Vitâ beatâ. — Vers la fin de sa vie (63-65): de Animi tranquillitate, de Constantiâ sapientis, de Beneficiis, Epistolæ ad Lucilium, Quæstiones naturales.

(1) V. surtout Ep. 20. 21. « Je fais avec Epicure, dit-il, ce que l'on fait au sénat où, quand une opinion émise avant la vôtre ne vous convient qu'en partie, on demande la division. » Ep. 21.

(2) Ep. 76. — (3) Ep. 62.

culations insensées du Portique. Il n'appartient à aucun maître ; il n'obéit pas, il approuve (1).

Et de plus, dans son inconsistance même et ses contradictions, Sénèque est le fidèle miroir de la philosophie de son temps ; et c'est d'après ses écrits, éclairés par quelques fragments venus du dehors, que nous allons chercher à la faire connaître.

§ II. — CARACTÈRES DU NÉO-STOÏCISME.

Un des premiers caractères et de Sénèque et de ses contemporains, c'est l'éloignement pour la science et la philosophie spéculative, que les Grecs, il faut en convenir, avaient faite bien puérile.

Le genre humain était malade. Était-ce aux atomes crochus de Démocrite que le philosophe demanderait le remède ? les nombres de Pythagore lui viendraient-ils en secours ? s'occuperait-il, avec les stoïciens, à prouver à son siècle que la vertu est un animal, ou bien que, lorsqu'un homme est écrasé sous une pierre, son âme est si gênée qu'elle ne peut sortir ? La métaphysique des Grecs, et en général toute la partie dogmatique de leur philosophie, était ou trop incertaine ou trop spéculative : jeu d'école, vaine escrime de la pensée, d'où le monde malade n'avait à espérer aucun remède.

Aussi, à la vue de tant de puérités, Fabianus doutait s'il ne valait pas mieux ne rien savoir (2). Démétrius réduisait toute étude à quelques préceptes moraux, simples, faciles, pratiques (3). Sénèque lui-même, Sénèque curieux et savant, jette souvent sur la science le coup d'œil dédaigneux du moraliste. Il juge frivole l'érudition dont lui-même fait étalage (4) ;

(1) Non sequor, sed assentior. Ep. 80. V. aussi de Vitâ beatâ. 3. Ep. 45.

(2) Sénèq., de Brevit. vitæ. 14. — (3) *Id.*, de Benef. VII. 1.

(4) De Brevit. vitæ. 13. 14.

il condamne les sciences physiques sur lesquelles il a passé bien des heures (1); la dialectique ne lui paraît qu'un exercice puéril (2); les spéculations philosophiques, celles même des stoïciens, lui semblent ridicules (3) : tout cela n'est qu'un jeu d'échecs (4), une intempérance d'érudition, une cavillation misérable (5). Et même les plus grandes questions de la philosophie ne lui apparaissent que comme une noble récréation de l'âme qui s'élève par là au-dessus des misères de sa condition mortelle, de même que l'artisan, après avoir fatigué ses yeux et son corps au travail minutieux et au jour pâle de l'atelier, vient sur la place respirer l'air et savourer la clarté du jour (6).

Quelle sera donc la grande étude de l'homme, si ce n'est l'homme lui-même? Qu'il se connaisse avant de connaître le monde (7). La philosophie de la vie, non celle de l'école (8), le développement de cette connaissance du bien et du mal, dont la nature a mis le germe dans nos âmes, voilà le seul labeur digne d'occuper l'intelligence humaine (9). La possession de la vertu, la vraie et incommutable notion des biens et des maux, voilà la parfaite richesse de l'âme, voilà la consommation de toute science (10).

Un second caractère et une autre tendance de cette philosophie, c'est le besoin d'arriver à une notion plus pure de la divinité et des rapports de l'homme avec elle.

(1) De Benef. *Ibid.* — (2) Ep. 16. — (3) Ep. 113 et autres.

(4) Latereulis ludimus. Ep. 106.

(5) Litterarum intemperantiâ laboramus. Ep. 88. V. encore Ep. 20. 25. 45. 48. III. 113.

(6) Quomodo artifices ex alicujus subtilioris rei intentione, quæ oculos defatigat, s' malignum et precarium lumen habent, in publicum prodeunt, et in aliquâ regione ad populi otium dedicatâ, oculos liberâ luce delectant; sic animus in hoc tristi et obscuro domicilio clusus, quoties potest, apertum petit. De Benef. *Ibid.*

(7) Me priûs scrutor, dein hunc mundum. Ep. 65.

(8) Non vitæ sed scholæ discimus. — (9) Ep. 120.

(10) Unâ re consummatur animus, scientiâ honorum et malorum incommutabili. Epit. 16.

Bien avant ce temps, il est vrai, la philosophie avait balayé cet amas de fables qui, « par une intolérable perturbation de toutes les idées, se forgeait des dieux sur l'image des vices humains (1). » Bien avant Sénèque, on savait que Jupiter n'est pas ce colosse doré qui tient au Capitole une foudre de métal (2). On avait ri, sans en faire disparaître une seule, des mille pratiques superstitieuses dont les temples offraient le ridicule spectacle; on avait dit, moins hardiment peut-être, parce qu'on vivait sous une loi plus sévère, que « le sage accepte le culte public comme une coutume, ne l'embrasse point comme une foi (3). »

Mais chasser les dieux des poètes était peu de chose; soupçonner, reconnaître le Dieu suprême, était un pas de plus. Se railler des fables était facile; les expliquer, et les ramener à une foi plus pure, était au moins un effort de l'intelligence. On l'avait fait sans doute, mais l'avait-on fait d'une façon aussi claire que celle-ci? Les doctrines secrètes du portique (4) s'étaient-elles montrées aussi nettement? — « Ces divinités que vous invoquez ne sont que les noms divers donnés à un même Dieu. Vous l'appellez *Stator*, parce que sa bonté maintient et fait subsister toute chose... *Liber Pater*, parce que, père de toutes choses, il donne à tous les germes la puissance qui les développe (5)... *Hercule*, parce que sa force est in-

(1) *Perturbatio intolerabilis* : de diis famæ creditum est, et eos vitiiis nostris astimavimus. Sénèq., de Benef. VII. 2.

(2) *Natur. quæst.* III. Contre les fables des poètes, V. Ep. 24. 83. De Irâ. II. 35. Ad Marciam. 19. De Vitâ beatâ. 26. 27. De Brevit. vitæ. 15.

(3) V. Sénèque, apud August. de Civit. Dei. VI. 10. Apud Lactant. Divin. Institut. II. 16.

(4) V. ci-dessus, pag. 238 et 187. Et Sénèque au passage cité. Diogène Laërce, in Zenone. Cette identité de différents dieux est indiquée dans ce vers attribué à Orphée :

Ἐἰς Ζεὺς, εἰς Ἄδης, εἰς Ἥλιος, εἰς Διόνυσος.

Jupiter, Pluton, le Soleil, Bacchus, ne sont qu'un.

(5) *Liber Pater* ou Bacchus présidait aux semences. August., de Civit. Dei. VI.

vincible... *Mercur*e, parce qu'en lui est la raison, le nombre, l'ordre, la science... Autant il nous envoie de bienfaits, autant il a de noms divers (1). Que nous le nommions Jupiter, conservateur et souverain de ce monde; que nous le nommions Destin, parce que le Destin n'est autre chose que la série et la dépendance des causes, et que lui-même est la cause suprême, la cause des causes de laquelle toutes les autres dépendent; que nous l'appelions *Nature*, lui dont toutes choses sont nées, et de l'esprit duquel toute chose vit; que nous l'appelions *Providence*, lui dont la sagesse pourvoit au mouvement et à la conservation de ce monde: *Nature*, *Fortune*, *Providence*, tous ces noms lui conviennent. C'est toujours le même Dieu usant diversement de sa puissance (2). »

Ce Dieu, quel est-il donc? « nul ne le connaît (3). Bien des hommes le peignent sous de fausses couleurs, sans qu'il prenne souci de les punir. Ce qui environne cette suprême puissance est plein de doutes et de ténèbres; et comment pourrons-nous jamais bien connaître ce qu'est celui sans lequel il n'est rien (4)? Cependant, s'il échappe à nos yeux, il se rend visible à notre pensée (5), et, retiré dans le sanctuaire de sa majesté suprême, il en ferme l'accès en tout, sauf à notre âme (6). » Dieu est compris par notre âme et par notre raison, parce qu'il « est tout entier âme et tout entier raison (7).

(1) De Benef. IV. 7. 8. — (2) Benef. IV. 7. Nat. quæst. II. 45.

(3) Nemo novit Deum. Ep. 31. — (4) Quid sit hoc sine quo nihil est?

(5) Oculos effugit, cogitatione visendus est. — (6) Nat. quæst. VII. 30. 32.

(7) Nostri pars melior animus; in Deo nihil extrâ animum: totus ratio est. Natur. quæst. in proc. Sénèque, il est vrai, par une de ces contradictions qui lui sont habituelles, blâme ailleurs Platon d'avoir fait Dieu sans corps. V. ce que nous avons dit plus haut, tom. I, pag. 229, sur la difficulté qu'éprouvaient les philosophes anciens à comprendre un être purement spirituel. L'épicurien Velleius (dans Cic., de Nat. Deor. I.) se moque de Platon et soutient que « le dieu incorporel serait nécessairement privé de sens, de raison, de bonheur; que les dieux, au contraire, par cela seul que leur nature est plus heureuse, doivent être revêtus de la forme la plus parfaite qui est la forme humaine; que Dieu, étant un être animé, doit ressembler à celui des êtres animés dont la figure est la plus belle; qu'il ne peut y avoir de bonheur, de vertu, de raison, autrement que sous la figure humaine; que les dieux ont

Rien ne lui est caché (1); rien n'est grand auprès de lui (2); » rien ne lui commande. Sa joie est éternelle (3), sa puissance souveraine, sa présence infinie. Tout lui appartient (4); il est partout. Nul espace n'est vide de lui, et de quelque côté que nous nous tournions, nous le rencontrons (5).

« Dieu est la cause première, la cause unique. Il est à lui-même sa propre nécessité (6). Platon et Aristote se trompent grossièrement, quand ils appellent du nom de cause la forme, le modèle. La cause véritable, c'est la volonté de l'ouvrier, c'est la raison agissante, c'est Dieu (7). »

Ce Dieu, qui n'a besoin de personne, a voulu pourtant se manifester par ses œuvres. « Il est l'artisan de ce monde, comme il en est le souverain (8). Il nous a faits, et avant de nous

donc les apparences de l'homme; qu'ils ont un quasi-corps et un quasi-sang, etc. » Cicéron plus sage (Tuscul. I) revient à l'opinion de Platon et définit Dieu : « un esprit libre et dégagé, séparé de toute agrégation mortelle. » Mais il est douteux encore que Cicéron et Platon aient compris, comme nous la comprenons, la spiritualité divine. Le mot incorporel (*ἀσώματος*) donne plutôt dans le langage des anciens l'idée d'une matière très-légère et très-subtile. Porphyre dit (Sentence 21) que la matière première est *ἀσώματος*; Jamblique (De Myst. I. 17) que les *corps* célestes sont d'une nature très-analogue à l'être *incorporel* des dieux.

(1) Nil Deo clausum. Ep. 83.

(2) Omnia angusta versus Deum. Natur. quæst. proæ.

(3) Ep. 60. Gaudium quod deos deorumque æmulos semper sequitur nunquam interruptitur. — Semper gaudete, dit saint Paul. — V. du reste sur ces rapprochements entre les passages de Sénèque et ceux de l'Écriture sainte, la note à la fin du volume.

(4) « Hanc Dei vocem : hæc omnia mea sunt. » Benef. VII. 3, et ailleurs : « omnia habentem. » Ep. 95.

(5) Ubique Deus. Ep. 41. Nihil ab illo vacat. De Benef. IV. 8. Et Lucain :

Estne Dei sedes nisi terra et pontus et aer,
Et cælum et virtus ?

(6) Deus ipse necessitas sua. Quæst. nat. 1. — (7) Ep. 65.

(8) Mundani hujus operis dominum et artificem. Nat. quæst. II. 45. Ajoutez ce beau passage que Lactance nous a conservé : « Ne comprends-tu point quelle est l'autorité et la majesté de ton juge ? C'est lui qui gouverne ce monde; c'est lui qui est le Dieu du ciel et le Dieu de tous les dieux; c'est lui qui a suspendu dans les cieux chacune de ces divinités auxquelles nous vouons un culte séparé; c'est lui qui, au moment où il jetait les premiers fondements de son magnifique ouvrage, où il ordon-

faire, il nous a pensés (1). Il nous a faits, il est notre père (2); il nous aime (3). Toute chose nous vient de lui. Il gouverne ce monde, il le conduit par sa puissance; il a le genre humain sous sa tutelle; parfois même, il s'occupe de chacun de nous (4). Il nous aime; il y a plus, il nous sert, et, sans cesse présent à nos côtés, il est prêt à aider chacun de nous dans ses besoins (5). Il ne craint pas d'obliger même les ingrats; son soleil se lève même pour les impies (6). » Et d'où viennent tant de dons, si ce n'est de sa pure et gratuite bonté (7)? « Quelle cause les dieux peuvent-ils avoir de nous faire du bien, si ce n'est leur nature » bienfaisante et libérale (8)? Le mal ne saurait venir d'eux : « ils ne peuvent le causer plus que le recevoir. S'ils punissent et s'ils éprouvent, c'est pour le bien de l'homme. Ils ne veulent jamais notre malheur (9). »

A cette volonté suprême et bienfaisante qui refusera son obéissance? « Ce qui plaît à Dieu ne plaira-t-il pas à l'homme (10)? *Suivre Dieu*, est une règle de la sagesse antique (11), »

naît ce monde, la plus grande et la meilleure de toutes les œuvres, a voulu que toute chose marchât sous la direction d'un chef; et en même temps que son esprit remplissait ce monde, il enfantait, pour le gouverner sous lui, des dieux ministres de sa royauté. » Et combien de fois, ajoute Lactance, Sénèque n'a-t-il pas parlé de Dieu dans un langage semblable au nôtre? Lact. Div. Inst. I. 4.

(1) Cogitavit nos antè natura quàm fecit. Benef. VI. 33.

(2) Deus est parens noster. Ep. 110.

(3) Carissimos nos habent dei. Benef. II. 29.

(4) Interdùm singulorum curiosi. Ep. 95.

(5) Non quærit ministros Deus. Quidni? Ipse humano generi ministrat. Ubique et omnibus præstò est. *Ibid.* « Nous ne dépendons point de nous-mêmes; nos regards sont tournés vers un autre de qui seul nous pouvons tenir ce qu'il y a en nous de meilleur. Un autre nous a formés; Dieu seul s'est fait lui-même. » Apud Lact. Div. Inst. I. 7.

(6) IV. Benef. 25. Di multa ingratis tribuunt. Et sceleratis sol oritur...

(7) Deos gratuitos habemus. IV, Benef. 24. Deum... beneficia gratis dantem. Ep. 95.

(8) Quæ diis causa benefaciendi? natura. Ep. 95.

(9) Errat si quis putat deos nocere velle. Dii nec dant malum nec habent... Ep. 95.

(10) Placeat homini quod Deo placuit. Ep. 75.

(11) Vetus præceptum *Deum sequere*. De Vit. beat. 15. Cette maxime attribuée à

et d'autres allant plus loin disent encore : « Obéir à Dieu, c'est la liberté (1). »

L'obéissance suffit-elle? Non : il faut, « non-seulement l'obéissance, mais le consentement (2). Quand Dieu m'envoie quelque souffrance, je me sou mets à sa volonté, non-seulement parce qu'il le faut, mais parce que j'aime à m'y soumettre... Je veux payer mon tribut de bon cœur (3). » — « O dieux, disait Démétrius, je ne me plains que d'une chose : que ne m'avez-vous d'avance fait savoir votre volonté? Je serais venu de moi-même au-devant de vos ordres. Vous voulez mes enfants? je les ai mis au monde pour vous. Une portion de mon corps? prenez-la... Ma vie enfin? reprenez ce que vous m'avez donné (4)! »

D'où vient cette obéissance volontaire, ce consentement plein d'amour? Aristote trouvait absurde de dire qu'on aime Jupiter, et Platon lui-même avait tout au plus soupçonné que l'homme doit aimer Dieu (5); mais Sénèque plus hardi : « Aimez Dieu, dit-il, Dieu veut être aimé (6). »

Quel culte maintenant ce Dieu réclame-t-il de l'homme? « Lui faut-il des taureaux, de l'or, une superstition inquiète, minutieuse, effarée (7)? Non : croyez aux dieux, proclamez

Pythagore par Boèce et Stobée (Pythagoricum illud, *ἑπὶ τοῦ Θεοῦ*), est citée également par Plutarque (de Auditū) et Dion Chrysost. II. Cicéron, de Finib. III. 22, la rapporte en la plaçant sur la même ligne que le *nosce te ipsum* et *ne quid nimis*. Profectò antiqua et à capite sapientiæ, idest à Deo insita, dit Juste Lipse sur Sénèque.— « Est-il long de dire que la fin de toutes choses est de suivre les dieux? » Epict. Arrian. I. 20. Et Philon : « La fin de toutes choses est, suivant le très-saint Moïse, de suivre Dieu *ἑπιεσθαι Θεῷ*. » De Migratione Abraham.

(1) Deo parere libertas est. De Vitâ beatâ. 15. Obéir à Dieu, dit le juif Philon, n'est pas seulement préférable à la liberté, mais à la royauté même. De regno.

(2) Non servio Deo, sed assentior. *Ibid.* Non pareo Deo, sed assentior; ex animo illum, non quia necesse est, sequor. Ep. 106.

(3) Ep. 106. — (4) De Providentiâ. 5. — (5) Saint Aug., de Civ. Dei. VIII. 9.

(6) Deo satis est coli et amari. Ep. 47. Deus amatur. Ep. 42. Superstitio amandos timet. Ep. 133.

(7) Ep. 116. I. de Benef. 6. Ep. 95. V. aussi contre la superstition les passages cités par Lactance. Div. Inst. II. 2, et par saint Augustin, de Civ. Dei. VI. 10.

leur existence (1); reconnaissez leur majesté sainte, reconnaissez en eux la bonté sans laquelle la majesté n'est pas, reconnaissez leur providence (2). Laissez là les grasses victimes et les immolations de troupeaux entiers. Adorez par une volonté droite et bonne (3). N'ayez si vous voulez que des vases de terre pour votre offrande ; mais si vous prétendez avoir les dieux propices, soyez homme de bien (4). Donnez aux dieux ce qu'avec toute son opulence le fils de Messala ne peut leur donner, une pensée respectueuse pour la justice et pour le ciel (5)... Laissez là ces prières honteuses d'elles-mêmes qui se retournent pour voir si on les écoute. Ne chuchotez pas à l'oreille des dieux, vivez à vœu découvert (6). »

Sénèque dit encore : « Voulez-vous honorer les dieux, imitez-les (7). » — Mais comment l'homme, cet être mortel et fragile, imitera-t-il l'Être immortel et puissant ? — Dieu lui prêtera son aide. « Les dieux ne sont ni dédaigneux, ni jaloux ; ils appellent à eux (8) ; ils tendent la main à celui qui veut monter vers eux. Nul sans Dieu n'est homme de bien (9) ; nulle âme n'est droite sans lui (10). De lui viennent

(1) *Primus deorum cultus deos credere.* Ep. 95. — (2) *Ibid.*

(3) *In victimis... non est deorum honos, sed p̄id et rectâ voluntate venerantium... Boni enim farre et fictilibus religiosi sunt.* Benef. I. 6. *Colitur Deus non tauris, non auro, non in thesauros stipe infusâ, sed p̄id et rectâ voluntate...* Ep. 95.

(4) Ep. 95. V. aussi le passage cité par Lactance. *De vero cultu.* VI. 25 : *Deum... non sanguine multo colendum... sed mente purâ, bono honestoque proposito.*

(5) *Quin damus id superis, de magnâ quod dare lance
Non posset magni Messalæ lippa propago?
Compositum jus fasque animo, sanctosque recessus
Mentis, et incoctum generoso pectus honesto?
Has cedo admoveant templis, et farre litabo.* Perse, II. In fine.

(6) *Haud cuivis promptum est murmurque humilesque susurros
Tollere de templis et aperto vivere voto.* Perse. II. 6.

Et Sénèque : *Deum rogare quod palam rogare audeamus...* Sic loquer cum Deo, tanquàm homines audiant. Ep. 10, in fine.

(7) *Satis deos coluit quisquis imitatus est.* Ep. 95. — (8) Ep. 74.

(9) *Bonus vir sine Deo nemo.* Ep. 41. — (10) *Nulla sine Deo bona mens.* Ep. 73.

les fortes et courageuses résolutions. Quand une âme est élevée, modérée, constante, sereine, c'est qu'une puissance céleste la conduit : tant de vertu ne peut être sans l'aide d'un Dieu (1). »

« Par la vertu, en effet, les hommes, qui sont les associés et les membres de Dieu (2), ne font que remonter à leur origine et développer, comme un cultivateur intelligent, les semences divines qui sont en eux (3). Par la vertu l'homme se rend digne d'entrer en société avec son auteur (4)..... Entre Dieu et les hommes de bien, il y a amitié, parenté, ressemblance ; leurs âmes sont des rayons de sa lumière. L'homme de bien est le disciple, l'imitateur, le véritable enfant de Dieu (5). Vous étonnez-vous que l'homme arrive jusqu'aux dieux ? Il y a quelque chose de plus merveilleux : Dieu vient à l'homme ; il y a plus, Dieu vient dans l'homme (6). » Et ailleurs encore : « Dieu est près de nous, avec nous ; il est en nous. Un esprit divin réside en nous-mêmes, à la fois notre surveillant et notre guide. Dans le cœur de tout homme vertueux demeure je ne sais quel dieu ; un dieu y demeure (7). »

(1) Neque enim potest tanta res sine adminiculo numinis stare. Ep. 41.

(2) Hujus socii sumus et membra. Ep. 93. — (3) Ep. 73.

(4) Virtus hominem dignum efficit qui in consortium Dei veniat.

(5) De Providentiâ. I. Discipulus ejus æmulatorque et vera progenies.

(6) Ep. 73.

(7) Sénèq., Ep. 41. 73. In uno quoque nostrum « *Quis Deus incertum est, habitat Deus.* » Tout cela peut se rapporter sans doute à l'origine divine des âmes, telle que l'admettaient les stoiciens, qui supposaient que l'âme est une partie de la divinité. Cependant on peut aussi entendre ces paroles dans le sens de l'Évangile de saint Jean : « Lux... quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. » Ch. 1. — « Si vous entrez, dit encore Sénèque, dans une forêt sacrée, dont les arbres antiques s'élèvent au-dessus de la hauteur commune, et dont les rameaux, s'étendant les uns au-dessus des autres, nous dérobent la vue du ciel, ces troncs immenses, ce silence et ce mystère, ces ombres si épaisses et qui épouvantent notre âme, nous avertissent de la présence d'un dieu. Si une caverne prolonge ses voûtes souterraines au-dessous des flancs d'une montagne qui semble comme suspendue au-dessus d'elle, votre âme tressaille à cette vue comme si elle sentait que ce lieu est consacré... De même, si vous voyez un homme que les périls n'ébranlent pas,

Ainsi « l'âme céleste de l'homme de bien, vivant avec les hommes, reste attachée à son origine, comme le rayon qui nous éclaire n'est pourtant pas séparé de son soleil. Elle tient à Dieu (1), le regarde, reçoit de lui sa force ; son Dieu est son père (2) ; comme lui, elle vit dans une joie que rien ne peut interrompre (3) ; comme lui elle est heureuse sans les biens de la terre. La richesse, le plaisir, sont-ils des biens, puisque Dieu n'en jouit pas (4) ? »

Que l'homme accomplisse donc sa noble destinée.

« Qu'il crée en lui l'image de Dieu. L'image de Dieu n'est pas d'argent ou d'or ; de ces métaux grossiers on ne fera jamais rien qui ressemble à Dieu (5). Le bien suprême n'est autre chose que la possession d'une âme droite et d'une claire intelligence. Que l'homme souffre avec patience ; car Dieu n'est pas pour lui une mère tendre et aveugle, Dieu l'aime fortement, Dieu l'aime en père. Nous regardons avec un certain plaisir d'admiration un brave jeune homme qui lutte avec courage contre une bête féroce. Spectacle d'enfant ! voici un spectacle digne de Dieu, un duel dont la contemplation mérite de le distraire de son œuvre : l'homme de cœur aux prises avec l'adversité (6). »

que les passions ne peuvent émouvoir, heureux au milieu des adversités, paisible au milieu des orages, une vénération religieuse n'entrera-t-elle pas dans votre âme ? ne direz-vous pas : « Cette vertu est trop grande et trop haute pour pouvoir ressembler « en quelque chose au corps dans lequel elle habite ; une puissance divine y est « descendue ? » Ep. 41.

(1) *Animus... hæret origini suæ...* — *Hæremus cuncti superis*, dit Lucain. *Pharsale*. XVIII. — (2) *Deus et parens noster* (Ep. 110). — (3) Ep. 60. — (4) Ep. 31.

(5) « *Te quoque dignum finge Deo.* » *Finges autem non auro nec argento. Non potest ex hæc materiâ exprimi imago Dei similis* (Ep. 12). — « Nous ne devons pas estimer, dit pareillement l'Apôtre, la chose divine semblable à l'or, à l'argent, à la pierre, à la matière façonnée par l'art. » (Act. XVII. 29).

(6) *De Providentiâ*. 2. Un auteur chrétien copie ici Sénèque : « Quel noble spectacle pour Dieu, lorsqu'il voit un chrétien combattre contre la douleur, mépriser les menaces et les supplices, et assurer sa liberté contre les princes et les rois ! » *Minutius Felix in Octavio*. — Et Epictète : « Quand le péril te menace, songe que Dieu, comme un intendant de l'arène ou des jeux, vient de t'appareiller avec un redoutable adversaire. » *Epict.* apud *Arrian*, I. 24.

Au moins cette philosophie ne rabaisse-t-elle pas l'homme ; au moins a-t-elle le mérite que tant de philosophies n'ont pas eu, de se placer dans le côté de la balance vers lequel notre nature ne penche pas, et de faire contrepoids à nos faiblesses, auxquelles d'autres ont trouvé plus commode d'ajouter le poids de leurs doctrines. « Non, Épicure, ne confondez pas la vertu et la volupté : la vertu est quelque chose d'élevé, de supérieur, de royal, d'infatigable, d'invaincu ; la volupté est basse, servile, fragile, misérable ; elle a pris domicile aux tavernes et aux lieux de débauche. La vertu est au temple, au forum, à la curie, devant les remparts, couverte de poussière, le visage enflammé, les mains calleuses ; la volupté se cache, elle recherche les ténèbres ; elle habite les bains, les étuves, lieux qui redoutent la surveillance de l'édile ; elle est efféminée, sans nerf, toute détrempecée de parfum et de vin, pâle de ses excès, couverte de fard, plâtrée de couleurs étrangères (1). »

Mais pour atteindre cette vertu, une condition est nécessaire : « Soyons bien persuadés que personne de nous n'est sans une faute. Ne disons pas : Je n'ai point péché (2). » Au contraire, « connaître son péché, dit Épicure, est le commencement du salut. Celui qui ne se croit point pécheur ne se corrige pas. Chaque soir, dans le repos et les ténèbres, examinons notre conduite, rendons-nous compte de nos actions. Ne redoutons le souvenir d'aucune de nos fautes. Soyons nous-mêmes notre accusateur ; soyons notre juge. Sachons nous irriter contre nous mêmes, et ne nous accordons, qu'après de justes reproches, le pardon de notre conscience. Notre sommeil sera plus paisible quand notre âme aura pu, ou se féliciter de son innocence, ou s'avertir elle-même de ses chutes (3). Soumettons notre conscience aux dieux ; sachons la leur ouvrir tout entière. Les dieux connaissent nos fautes les plus secrètes. Vivons avec les hommes comme

(1) De Vita beatâ. 27. — (2) De Irâ. II. 27. — (3) Ep. 28. De Irâ. III. 26.

si Dieu nous voyait, et parlons à Dieu comme si les hommes pouvaient nous entendre (1). »

Enfin un dernier caractère, qui appartient à la morale du stoïcisme réformé, est une notion plus élevée des rapports de l'homme avec ses semblables.

La morale philosophique de l'antiquité est presque toujours égoïste. Elle rapporte à nous-mêmes tous nos devoirs. C'est pour lui-même, c'est pour sa propre dignité, c'est pour son orgueilleuse satisfaction qu'elle forme et qu'elle conseille le sage. Tous les devoirs, ou à peu près, sont des devoirs de respect envers soi-même. Le sage sans doute doit être juste envers autrui, parce que l'injustice troublerait l'équilibre de son âme et l'enlaidirait à ses propres yeux. Le sage doit être juste, mais il n'a pas besoin d'aller au delà. L'amour de son semblable, la bienfaisance, ou, pour mieux dire, la libéralité, sont des vertus surrogatoires, des vertus de luxe, de généreux penchants que la sagesse ne commande pas, qu'elle cherche plutôt à restreindre, et auxquels il ne faut se livrer, dit-elle, qu'avec beaucoup de précaution (2). Ces vertus peuvent manquer sans qu'aucune loi essentielle en soit atteinte, sans que l'équilibre de l'âme en soit blessé.

Aussi dans l'antiquité le devoir envers autrui sortait-il de la politique plus que de la morale. Ce n'est pas envers l'homme, envers nos semblables, envers notre prochain, que l'homme avait d'autres devoirs que celui de la stricte justice. Les grands devoirs de l'homme, aux yeux de l'antiquité, étaient envers l'association dont il fait partie, envers la famille comme

(1) Ep. 10. De Benef. VII. 1, et Sénèque, le père. Contr. I. 2. — Saint Pierre dit de même : *In interrogatione bonæ conscientiæ*. I. Petr. III. 21. — Ailleurs, Sénèque, cité par Lactance, Div. Just. XXIV. 6 : « Ton surveillant te suit partout... à quoi bon chercher un lieu secret, éviter les témoins? crois-tu échapper à tous les yeux? insensé, que t'importe de n'avoir pas de confident, quand tu as ta conscience? »

(2) *Beneficentia ac liberalitas... quæ quidem nihil est naturæ hominis accommodatiùs; sed habet multas cautiones*. V. aussi tout le chapitre. Cic., de Off. I. 14.

portion de la cité, envers la cité qui comprend et domine toutes les associations humaines. L'homme n'était rien comme homme ; comme parent, comme citoyen il devenait quelque chose : mais surtout la famille et la cité étaient beaucoup. On ne devait à son semblable que la justice ; on devait à la famille l'obéissance et le respect ; à la patrie, non-seulement le respect et l'obéissance, mais l'amour et le dévouement.

Cette morale philosophique, qui rapporte tous les devoirs au culte de soi-même, cette morale politique qui les ramène tous au culte de la patrie, forment encore la morale de Cicéron, quoique Cicéron vienne tard, qu'il ait recueilli tous les travaux de l'esprit grec, que Posidonius lui ait transmis les notions morales du stoïcisme. Les devoirs sont tous renfermés, pour Cicéron, dans la justice et dans l'honnêteté. L'honnêteté est justement ce culte de soi-même, ce maintien de sa dignité propre, auquel l'antiquité attachait une importance si singulière quelquefois. La justice comprend deux choses : *ne nuire à personne*, devoir purement négatif, devoir de stricte équité ; *servir à l'utilité commune* (1), c'est-à-dire aux intérêts communs de ceux que « des liens plus étroits rapprochent de nous, de ceux qui nous appartiennent ou par le sang, ou par le mariage, ou enfin par l'unité de langue, de cité, de nation, » aux intérêts (2) surtout de la patrie, « cette société la plus chère de toutes, et qui embrasse toutes les autres (3). » Jusque-là, en effet, et jusque-là seulement pouvaient aller le dévouement et le désintéressement du païen (4).

(1) *Ut ne cui noceatur... Ut communi utilitati serviatur.* De Off. I. 10.

(2) *Arctor societas propinquorum... societas in ipso conjugio... gens, natio, lingua, civitas.* V. *Ibid.* 17.— (3) Ainsi Lucilius lib. incerto. v. 165 :

Virtus, Albine, est. . . .

Commoda præterea patriæ sibi prima putare

Deindè parentùm, tertia jàm postremaque nostra.

(4) « Parcourez toutes les sociétés humaines, nulle n'est plus sacrée, nulle ne sau-

Sénèque parle autrement que Cicéron. Je ne prétends pas qu'il comprenne, dans son entière et véritable étendue, le devoir envers les semblables; mais au moins reconnaît-il, de l'homme à l'homme, plus que des obligations purement négatives. On s'aperçoit, en le lisant, que l'esprit de l'antiquité touche à sa fin; que ses idées semblent étroites et pauvres, parce qu'une idée plus grande commence à se lever sur le monde; qu'en un mot, le genre humain, comme un aveugle, se sent échauffé par un soleil qu'il ne voit pas encore. Sous le règne immiséricordieux de Néron, Sénèque arrive à la notion de l'unité et de la consanguinité entre les hommes: « Tous les devoirs humains, dit-il, sont renfermés dans cette pensée (1): Nous sommes les membres d'un grand corps; » non-seulement parce que « la société humaine se forme par notre union, comme une voûte par l'union de ses pierres, dont chacune tomberait si elle n'était soutenue par les autres (2), » mais aussi parce que « la nature, » c'est-à-dire Dieu (3), « nous a fait naître du même sang, nous a fait sortir du même principe, nous a destinés à la même fin (4), nous a inspiré un mutuel amour. » Ainsi comprend-il, et la notion de la solidarité des hommes dans l'ordre social, et surtout la notion supérieure de la fraternité humaine, qui, obscurcie dans le paganisme, restait pourtant au fond des âmes, et fai-

rait nous être plus chère que celle qui nous unit à la chose publique. Nous aimons sans doute nos pères et nos mères, nos enfants, nos proches, nos amis; mais l'amour de la patrie renferme en lui seul tous ces amours. Quel homme de bien hésitera à lui donner sa vie, si sa vie peut lui être utile? » *Ibid.*

Ailleurs, il est vrai, Cicéron semble étendre davantage la sphère des devoirs: « Ceux qui nous imposent des devoirs envers nos concitoyens et non envers les étrangers, ceux-là détruisent la société humaine hors de laquelle il n'y a ni bienfaisance, ni libéralité, ni bonté, ni justice, etc.... » Liv. III. Mais ici même, il parle des devoirs de stricte justice et non des obligations de charité.

(1) *Membra sumus corporis magni. Ep. 95.*

(2) *Societas magna lapidum fornicationi similis. Ibid.*

(3) *V. ci-dessus, p. 423 et 425, note 1.*

(4) *Natura nos cognatos edidit, cum ex iisdem et in eadem gigneret. Ep. 95.*

sait explosion dans les théâtres, lorsqu'on entendait ce vers du poète :

Je suis homme : rien de ce qui est homme ne me semble étranger.

Mais, une fois cette notion prise au sérieux, comme nous allons voir tomber la morale traditionnelle du monde romain ! comme elles pâliront, ces idées étroites et jalouses de l'esprit de nation et de l'esprit de famille ! Comme vont diminuer ces devoirs de la famille, de la tribu, de la cité que l'antiquité faisait passer avant tout ! La patrie elle-même ne sera pas le souverain bien du sage ; « Une grande âme ne veut pas d'une étroite patrie ; ma patrie, c'est le monde (1). » Ou, comme disait Musonius, « L'exil n'est pas un grand mal ; on peut vivre partout, puisque partout on peut être homme de bien (2). » Que dirons-nous de l'orgueil des castes, de la haine pour l'étranger, du mépris pour l'esclave ? A ces sentiments, fondés sur le principe de l'inégalité native des races humaines, Sénèque oppose l'égalité native de tous les hommes : « L'esprit divin peut appartenir à l'esclave comme au chevalier romain. Qu'est-ce que ces mots : esclave, affranchi, chevalier ? Des noms créés par la vanité et par le mépris. Du fond d'une cabane, l'âme peut s'élever jusqu'au ciel (3). La vertu n'exclut personne : ni esclave, ni affranchi, ni roi. Tout homme est noble, parce qu'il descend de Dieu : s'il y a dans ta généalogie quelque échelon obscur, passe-le, monte plus haut ; tu trouveras au sommet la plus illustre noblesse. Remonte à notre origine première ; nous sommes tous fils de Dieu (4). »

« Il faut être juste, disait sèchement Cicéron, même envers les gens de la condition la plus vile. La plus vile condition est celle des esclaves ; il faut les traiter en salariés, exiger leurs services, leur donner le nécessaire (5). » Et Cicéron

(1) Ep. 28. 102. — (2) Apud Stobæum.

(3) Ep. 31. — (4) De Benef. III. 13. 29. Ep. 47. — (5) De Offic.

rougit ailleurs du regret qu'il éprouve de la mort d'un de ses esclaves. Sénèque parle bien autrement : « Ce sont des esclaves ? Dites des hommes, dites des commensaux, dites de moins nobles amis ; dites plus, des compagnons d'esclavage ; car la fortune a sur nous les mêmes droits que sur eux. Celui que tu appelles ton esclave est né de la même souche que toi ; il respire le même air, il mourra de la même mort. Consulte-le ; admets-le à tes entretiens, admets-le à tes repas. Vis avec ton inférieur comme tu voudrais que ton supérieur vécût avec toi. Ne cherche pas à te faire craindre ; qu'il te suffise ce qu'il suffit à Dieu, le respect et l'amour (1). »

Sur un autre point encore comparons à Sénèque Cicéron, cet esprit incontestablement plus élevé, cette âme plus désintéressée et plus pure. « Quelques-uns pensent, dit-il, que les combats de gladiateurs *ne laissent pas que d'être inhumains* ; et je ne sais s'ils n'ont pas raison, en parlant de ces jeux tels qu'ils sont aujourd'hui. Mais quand on n'y voyait combattre que des coupables..., nul spectacle ne pouvait être plus propre à nous fortifier contre la douleur et contre la mort (2). » Et ailleurs : « Tu n'as pas à regretter, écrit-il à son ami, les *chasses* dont Pompée nous a donné le spectacle. Il y en a eu, pendant cinq jours, deux dans chaque journée, et magnifiques ; personne ne le nie. Mais quel plaisir peut éprouver un homme bien élevé, à voir un malheureux faible et tremblant, déchiré par quelque bête vigoureuse, ou, au contraire, quelque bel animal percé d'un coup d'épieu ? Si cela est à voir, tu l'as déjà vu ; et pour moi, qui viens d'en être spectateur, ce n'est rien de nouveau (3). »

Sénèque ne parle pas avec cette indifférence. Ces mêmes jeux, qui n'inspirent à Cicéron que l'ennui et la satiété, Sénèque les reproche à Pompée comme un crime (4). « Par hasard, dit-il encore, je suis tombé au milieu d'un spectacle

(1) Ep. 47. — (2) Tuscul. II. 17. — (3) Fam. VIII. 1.

(4) De Brevit. vit. 13. 14.

de midi (1) ; j'y cherchais des jeux et quelque joyeux délassement : j'ai trouvé des combats auprès desquels ceux du matin sont quelque chose d'humain et de miséricordieux..... L'homme, cette chose sacrée, l'homme est livré à la mort par forme de récréation et de jeu, et celui auquel on ne devrait pas même apprendre à recevoir et à donner des blessures, est jeté sur l'arène nu et désarmé. Sans colère, sans crainte, par pur passe-temps, l'homme donne la mort à l'homme, et l'agonie d'un mourant fait la joie du spectacle (2). » Et Sénèque n'est pas touché de cette excuse que Cicéron admet volontiers : ce sont des coupables. « Ils ont mérité la mort, je le veux bien ; mais vous, quel crime avez-vous commis, pour mériter d'être spectateur de leur supplice (3) ? »

Mais, « dirons-nous seulement qu'il faut épargner le sang humain ? Rare vertu, quand on est homme, de vivre en paix avec les hommes ! Belle gloire d'épargner ceux qu'on doit servir ! » Allons plus loin ; « disons qu'il faut tendre la main au naufragé, montrer la route au voyageur qui s'égare, partager son pain avec celui qui a faim.... La nature a fait nos mains pour que nous nous aidions les uns les autres..... Et, selon sa loi, il est plus malheureux de donner la mort que de la souffrir (4). »

Voilà comme parlait Sénèque en ce siècle infâme et cruel qui avait accumulé sur sa tête toute corruption. Ce n'était, certes, pas autour de lui, à la cour de Messaline ou de Néron, qu'il avait puisé des pensées aussi hautes. Ce n'était même pas dans l'antiquité : chez les plus grands philosophes de la Grèce, ces mêmes pensées sur l'essence divine, sur les rapports de l'homme avec Dieu, sur les rapports de l'homme avec l'homme, ne se retrouvent qu'éparses, incomplètes, indis-

(1) V. ci-dessus, p. 375. 376.

(2) Homo res sacra... satis spectaculi in homine mors est... Homo hominem, non timens, non iratus, tanquam spectaturus, occideret. Ep. 7. 90 95.

(3) Ep. 7. — (4) Ep. 95.

tinctes. Pour qu'elles se dessinassent avec une netteté et avec un ensemble jusque-là inconnus, il fallait donc le rhéteur Sénèque, cet homme élevé parmi les arguties de l'école, ce courtisan parfois si infâme de Néron. A partir de Sénèque, ou, si l'on veut, de son époque, à partir de ce règne odieux de Néron, ces nobles idées se popularisent, entrent dans le domaine commun de la philosophie, sont confirmées et développées après Sénèque par Épictète, après Épictète par Marc-Aurèle.

Comment de si nobles pensées ont-elles une date si étrange? Comment ces hommes, la plupart inférieurs, pour le génie, aux grands maîtres de la Grèce, ont-ils entrevu plus nettement la vérité? Comment Sénèque, ce déclamateur, qui paraît souvent ne penser qu'à arrondir sa phrase, rencontre-t-il, pour remplir sa période, tel ou tel rayon de vérité qui a échappé à la haute vue d'un Platon, à la sagacité d'un Aristote, à la sagesse d'un Socrate? Il ne pense, il ne croit, il ne pratique rien de ce qu'il dit, je le veux bien; il est rhéteur et non philosophe. Mais comment le rhéteur a-t-il eu des éclairs de vérité que n'avait eus nul philosophe?

Voilà le problème qui ne sera résolu qu'après le complet examen du néo-stoïcisme. Aussi bien, est-il temps de montrer ses faiblesses, et de faire voir par quel côté il tenait aux misères de l'humanité, aux misères des siècles païens, aux misères de son propre temps.

§ III. — VICES ET IMPUISSANCE DU NÉO-STOÏCISME.

La philosophie nouvelle, nous venons de le dire, repré-
sente toute spéculation, et prétendait n'enseigner que la morale.
Mais quelle base donner à cette morale? En vertu de quelle
puissance dicter à l'homme ses devoirs? C'est la question qui
se présentait nécessairement devant elle, et qui se présente
à nous lorsque nous lisons Sénèque.

Aussi cet homme qui repousse le dogme, à chaque instant, malgré lui revient au dogme ; c'est-à-dire, à ces idées panthéistiques qui lui furent léguées comme le vieux mobilier de Zénon. Sans cesse, il voit en Dieu l'âme universelle ; dans les âmes humaines, de pures émanations de son essence (1) ; dans le monde un *grand animal* mù et conduit par Dieu comme le corps l'est par son âme (2) ; dans la matière quelque chose d'éternel, d'universel, de coexistant à Dieu. Au-dessus de ces deux grands êtres universels, si je puis ainsi m'exprimer, Dieu et la matière, il faut que quelque chose soit, pour les rapprocher et les tenir unis : et quelle autre chose, sinon une loi fatale, suprême, invincible, à laquelle sont soumis et les corps et les âmes, et les génies ou les dieux, et Dieu lui-même ? Enfin Sénèque attend l'incendie universel par lequel finira cet accident qu'on a nommé création ; par lequel les êtres étant détruits, l'unité primitive se rétablira, la matière retournera à son état d'élément, les âmes à leur source qui est l'âme divine. Ces dogmes dont j'ai parlé ailleurs (3) sont le fonds habituel de Sénèque, le lieu commun sur lequel il brode, le thème auquel il revient forcément.

Mais n'est-il pas facile de voir, et Sénèque, s'il eût poursuivi avec plus de soin les conséquences de sa pensée, ne se fût-il pas aperçu dans quelle contradiction il tombait ? Tout à l'heure pieux adorateur de la divinité, il relevait, il purifiait la prière, il la justifiait contre les fatalistes (4) ; mais bientôt,

(1) Ep. 31. De Provid., I. De Vitâ beatâ. 32.

(2) *Universa ex Deo et materiâ constant. Deus ista temperat quæ circumfusa rectorem sequuntur..... Quem in mundo locum Deus obtinet, hunc in homine animus; quod est illi materia, in nobis corpus est. Ep. 65. — Quid est Deus? mens universi; quod vides totum et quod non vides totum. Natur. quæst. proœm. — Vis (Deum vocare) mundum? Ipse enim est quod totum vides, et se sustinet vi suâ. Ibid. II. 45. — Totum hoc quo continemur, et Deus et unum est. Ep. 92. — Et Lucain :*

Jupiter est quodeumque vides, quocumque movemur. Pharsal. IX.

(3) V. ci-dessus, pag. 170.

(4) Sénèque concilie très-bien l'utilité de la prière avec l'immutabilité des lois

en vertu de ce principe que les dieux sont soumis comme nous à la fatalité, il viendra nous dire que « nous avons peu de chose à craindre des hommes, rien à craindre des dieux (1), » par conséquent aussi rien à espérer. Tout à l'heure il reconnaissait la puissance, la bonté, la suprême vertu de Jupiter ; il voyait en elle la source de la vertu des hommes : et le voilà nous disant que le sage, soumis comme Jupiter à une loi suprême et accomplissant comme lui cette loi, est son égal (2), son supérieur même (3), parce qu'il a plus d'obstacles à vaincre et de travaux à soutenir. Le dogme du Portique enlève à la morale de Sénèque la force que pouvait lui donner le sentiment religieux.

Devant ce dogme, viennent aussi tomber ces idées que nous admirons, de résignation, de respect, de confiance en la Providence. La Providence n'est plus maîtresse du monde ; Dieu n'est plus tout puissant ; « un invincible destin l'entraîne comme nous ; et, quelle qu'elle soit, la puissance impérieuse qui a ordonné les lois du monde, est éternellement liée à ses propres décrets (4). » Dieu voudrait le bien ; il ne le peut, ou du moins il ne peut le faire complet. Faible « ar-

divines : « Les expiations et les prières ne combattent pas la loi du destin, elles sont dans la loi même. Certaines choses ont été laissées comme en suspens par les dieux, pour tourner à bien si nous prions. Cette alternative même est une des lois du destin. » *Quædam à diis ita suspensa et relicta, ut in bonum vertant si admotæ preces. Ipsum quoque hoc in fato est. Nat. quæst. II. 37.*

(1) *Nec mortem horrebimus, nec deos... Non homines timere, non deos. Ep. 75. Deos nemo sanus timet. Benef. IV. 19. Nullius nec hominis nec Dei timorem. Ep. 17. Deorum hominumque formidinem ejecit, et scit non multum esse ab homine timendum, à Deo nihil. Benef. VII. 1.*

(2) *Ex superiore loco homines videntem, ex æquo deos. Ep. 41.*

(3) *Aliquid est quo sapiens antecedit Deum. Ille naturæ beneficio, non suo sapit. Ep. 53. 73. Sénèque se réfute assez dans un autre passage : « Parce que la vertu de Dieu est naturelle, ne louerons-nous pas Dieu de cette vertu que nul ne lui a apprise ? Oui, certes, nous le louerons. Si cette vertu lui est naturelle, c'est qu'il se l'est donnée à lui-même, car la nature n'est autre chose que Dieu. » Apud Lactant. Inst. Div. II.*

(4) *Irrevocabilis humana et divina cursus vehit... Deus scripsit quidem fata, sed*

tisan, qui n'a pu changer la matière » mauvaise sur laquelle il travaillait (1), il ne fait le bien des uns que par le mal des autres. Et la consolation du sage sera, non pas une tendre et filiale confiance envers Dieu, mais ce triste raisonnement qu'a reproduit l'Anglais Pope dans un poème, long sophisme sans poésie : « Mon mal est partiel, le bien qui en résulte est général ; ma souffrance est nécessaire pour le bonheur du monde. » Il se consolera, dit Sénèque, avec l'univers (2).

Devant la doctrine du Portique la notion de l'âme immortelle va tomber aussi. Sénèque serait bien tenté de la donner pour soutien à sa morale : il développe, non sans chaleur, ce que cette croyance a de consolant et de noble (3) ; il comprend ce qu'elle a d'utile et de salutaire ; il sait que la foi primitive de tous les peuples l'a acceptée, et le consentement de tous les peuples est à ses yeux un grand indice de vérité (4). Et cependant il doute (5), et cependant il nie parfois (6), et même il devrait nier toujours. Si l'âme de l'homme n'est qu'une portion de l'âme divine, une fois libre et dégagée, peut-elle ne pas se réunir à son tout ? La volonté et la pensée de l'homme peuvent-elles ne pas aller se confondre avec la volonté et la pensée universelle ? L'âme, cette étincelle de l'éther (car je ne sais trop si Sénèque conçoit l'être complètement spirituel) (7), ne doit-elle pas, une fois remontée aux

sequitur. Semel jussit, semper paret.—De Provid., 5. La même idée : Benef. VI. 23.

(1) Non potest artifex mutare materiam. De Provid. 5.

(2) Solatium cum universo rapit. De Provid. 3. Dieu dit au sage : *Je ne pouvais te soustraire aux maux terrestres : j'ai armé ton âme.* *Ibid.* 6. — (3) Ep. 102.

(4) Multum dare solemus præsumptioni omnium hominum. Apud nos veritatis argumentum est, aliquid omnibus videri... Cum de animarum æternitate disserimus, non leve momentum apud nos habet, consensus hominum aut timentium inferos aut sperantium. Ep. 117.

(5) V. Ep. 57. 63. 102. — Ailleurs il paraît plus affirmatif. Consol. ad Polyb. 28. Ad Helv., 8. II. Ad Marc. 23. 24 et s. Ep. 26.

(6) Ad Marciam, 19. Mors dolorum solutio et finis... Mors non bonum nec malum... Non potest miser esse qui nullus est. V. aussi Ep. 54.

(7) Animus qui ex tenuissimo constat... qui adhuc tenuior est igne... dit Sénèque,

régions supérieures, se perdre dans cet océan éthéré qu'on appelle Jupiter, qu'on appelle Dieu (1)? l'être particulier de l'homme, le sentiment du moi, en un mot ce qui nous rend susceptibles de peine ou de joie, de punition ou de récompense, peut-il subsister après la mort?

Sénèque lutte, il est vrai, contre cette logique du stoïcisme; mais ce qu'il peut rapporter de cette lutte, c'est tout au plus le doute. Sa philosophie ne sait pas se tenir à la hauteur où Platon était monté; les beaux rêves du Phédon se sont dissipés au souffle sceptique de Carnéade; il se peut bien que Socrate mourant n'ait entretenu ses disciples que d'illusions; Sénèque, en un mot, est revenu des profondeurs de la philosophie sans rien de certain sur notre sort à venir. Il a des paroles magnifiques sur l'immortalité des âmes, sur les épreuves par lesquelles elles se purifient, sur la félicité des justes, leur union, leur claire vue de toute chose, et la plénitude de vie qu'ils retrouvent dans leur patrie, dans « leur ciel, » lorsque enfin ils ont satisfait à leur origine qui « sans cesse les ramenait en haut. » Thème brillant! lumineuse hypothèse que son discours le mène quelquefois à embrasser! Certitude? non; et quand du milieu de ces magnifiques espérances on rappelle Sénèque à d'autres pensées, il se plaint qu'on « lui fasse perdre un si beau rêve (2). »

Ainsi, ni le sentiment pieux envers la divinité, ni la soumission à la Providence, ni la croyance d'une autre vie ne peuvent être les véritables soutiens de la morale stoïque. Ce que Sénèque nous en a pu dire, combattu par ses propres doctrines, se réduit à l'état de phrase sonore et de parole reten-

pour expliquer comment l'âme trouve moyen de sortir de quelque manière que le corps périsse. Ep. 57. V. ci-dessus, pag. 423, note 7.

(1) Ad Marciam, 26. Ep. 24. 66. Sur l'origine divine des âmes, la belle ép. 41.

(2) Ep. 102. V. à la fin du volume cette épître tout entière dans laquelle Sénèque exprime un doute, et non une négation comme le croient d'ordinaire ceux qui la citent, et la fin de la *Consolation à Marcie*, morceau éloquent et curieux, plein de notions chrétiennes.

tissante (*velut æs sonans et cymbalum tinniens*, dit saint Paul).

Et cependant nous avons vu le stoïcisme imposer à l'homme de nobles devoirs, mais des devoirs qui pèsent à sa nature. Or, quand on demande à la vertu humaine de grands sacrifices, il est bon de lui faire comprendre qu'ils sont nécessaires : cette vertu si haute, il faut la rendre possible, il faut nous donner une raison pour la croire, une raison pour la pratiquer. Or, voici le grand mot de la science, le principe et le soutien de la vertu : il ne s'agit que d'une seule chose, et « d'une chose facile : *suivre notre nature* (1). Là est la consommation de tout le bien (2). »

En effet, disent les néo-stoïciens, à chacun des êtres, la nature a marqué sa loi, destiné sa fonction, donné la qualité qui lui est propre et qu'il doit développer en lui, s'il veut remplir parfaitement sa place dans l'économie du monde. Une bonne épée n'est point celle dont la garde est ornée de pierres, mais celle dont le fil est tranchant et la pointe aiguë. Un bon navire n'est pas celui qui a sa poupe dorée, mais celui que l'eau ne pénètre pas et qui résiste aux tempêtes. De même aussi chaque créature est bonne ou mauvaise, non par les accidents qui sont hors d'elle, mais par la qualité qui lui est propre, par son aptitude au but pour lequel elle est faite.

Or, la qualité distinctive, la loi innée, la fonction spéciale de l'homme, c'est la raison. Si sa raison est imparfaite, il manque à la loi de sa nature ; il n'est homme qu'imparfaitement. Si sa raison est parfaite, il accomplit entièrement sa loi : il est homme parfait.

Que sera donc le bien, que sera le mal pour l'homme ? Le bien ou le mal de sa raison. Le bien suprême, c'est une raison parfaitement droite, parfaitement réglée sur la loi naturelle de l'homme (3). Le mal, c'est une raison viciée, déviant

(1) *Rem facillimam : secundum naturam suam vivere. Ep. 41.*

(2) *Consummatum ejus bonum si secundum naturam vivat. Ibid.*

(3) *Ratio explicita, recta, et ad naturæ voluntatem accommodata, vocatur virtus. Ep. 71. 76.*

de son but, faussant sa nature. Le bien de la raison s'appelle la vertu (*honestum*); le mal de la raison s'appelle le vice (*turpe*). L'un comprend tout ce qu'il faut désirer, l'autre tout ce qu'il faut craindre (1). En dehors de ces deux termes, il n'y a autre chose que des accidents venus du dehors, qui ne font pas que la raison soit meilleure ni qu'elle soit pire : richesse ou pauvreté, santé ou maladie, puissance ou faiblesse, « choses indifférentes (2), simples avantages ou simples inconvénients extérieurs (3), dont la raison seule, par la manière dont elle les accepte, peut faire des biens ou des maux (4). Être couché dans un festin, ou placé sur le chevalet, sont en elles-mêmes choses indifférentes : mais l'un peut devenir un mal si la raison se laisse corrompre par la volupté ; l'autre un bien, si la raison le subit avec courage, et de sa souffrance se fait une vertu (5). »

Or, la foule des hommes, trompés par ces biens, effrayés par ces maux prétendus, dévie de sa route, oublie sa nature, flétrit sa raison. La foule, ce sont les insensés (*stulti, insani, ἄδελφοί*). Le disciple de la sagesse (*proficiens, studiosus*), c'est celui qui, mieux instruit, travaille à atteindre le grand but de son être, et s'il n'arrive pas à la perfection, en approche du moins (6) ; celui qui cherche à vivre selon la nature, selon la raison, à effacer en lui l'amour des faux biens, la crainte des maux prétendus. Mais le sage, l'homme type, est celui qui, en amenant sa raison à son parfait développement, a accompli sa nature et consommé en lui le bien suprême. La perfection de la raison contient toute perfection : aussi le sage est-il parfaitement libre ; car son âme ne ressent pas les

(1) Sola bona quæ honesta, mala quæ turpia (principe dominant de la morale stoïque). V. Epictète. C'était aussi celui du cynique Démétrius. Sénèq., Benef. VII.

2. Et quant à Sénèque lui-même, V. Ep. 71. 76. — (2) Media, ἀδελφοί.

(3) Commoda, incommoda. Ep. 74.

(4) Sic quæ bona nec mala sunt contactu honesti bona sunt.

(5) Jacere in convivio malum est, torqueri in equuleo bonum, si illud turpiter, hoc honestè fit. Sénèq. Ep. 71. — (6) V. Sénèq. Ep. 41. 71, 76.

entraves apportées à la liberté de son corps : parfaitement sain ; car nulle maladie ne saurait troubler l'équilibre de son âme : parfaitement riche ; car il ne saurait souffrir d'aucune des atteintes de la pauvreté : il ne peut rien perdre ; car il ne sentira le manque de rien. Sa vertu est le bien suprême et complet que nul caprice de la fortune ne peut lui ôter (1).

Certes, il y a de l'élévation, de la noblesse, du désintéressement dans ce système : cet idéal du sage, but de tous les efforts, quoique impossible à atteindre, ne manque pas de grandeur. Mais n'y a-t-il pas dans cette doctrine quelque chose qui nous choque d'une manière invincible ? et n'est-il pas évident dès le premier abord qu'elle ne saurait reposer que sur une erreur ?

Quoi donc ! ce serait pour vivre selon notre nature que la vertu nous est commandée ! En s'élevant à cette vertu sur-humaine, chimérique, impossible, le sage ne ferait que suivre sa nature ! « Tous les vices, dit Sénèque, sont contre la nature (2). » C'est donc la nature qui nous commande le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme ! qui nous fait braver la pauvreté, redouter le plaisir (3) ! qui nous interdit la pitié ! qui nous défend de pleurer nos fils ! « La nature nous a engendrés sans vices ; » (d'où les vices nous viennent-ils donc ?), « sans superstition, sans perfidie ; et même aujourd'hui » (je voudrais savoir si Sénèque en était bien sûr), « le vice n'est pas tellement maître du monde que la majorité des hommes ne préférât le bûcher de Régulus au lit efféminé de Mécénas (4). »

Et remarquez cependant qu'ailleurs, par une sorte de révélation, Sénèque nous dit : « L'homme est bien méprisable s'il ne s'élève au-dessus de ce qui est humain (5). » Ailleurs

(1) Nihil perdet quod perire sensurus sit. Sénèque, de Constantiâ sapientis. 5.

(2) Omnia vitia contra naturam. Ep. 122.

(3) In voluptate (disait Démétrius) nihil est quod hominis naturam proximam diis deceat. Benef. VII. 2. — (4) De Vitâ beatâ, 3. Ep. 122. De Providentiâ.

(5) Quam contempta res est homo, nisi suprâ humanum se erexerit ! Natur. quæst. I. 1.

il parle de vaincre avec les stoïciens la nature humaine (1) ; et son sage, ce type suprême, est si loin de notre nature, que, né dans le cerveau des philosophes, il n'a jamais existé que dans leur cerveau : ni Cléanthe, ni Zénon, ni Caton même, n'ont été des sages, tout le stoïcisme en convient.

Qui ne voit ici la double erreur du Portique ? D'abord il méconnaît la nature complexe de l'homme. Parce que l'homme est un être raisonnable, il l'imagine et le traite comme un être tout entier raison, libre et des besoins du corps, et des affections du cœur, et de l'empire que l'imagination exerce. Il ne veut pas voir que, non-seulement pour la raison, mais aussi pour le corps, pour l'imagination, pour le cœur, l'homme a des biens à désirer, des maux à craindre. Il prend pour le tout ce qui n'est au plus que le principal.

Et d'un autre côté, il ignore (et, il faut le dire, il ignore forcément) que la nature actuelle de l'homme n'est pas sa nature primitive, qu'un principe nouveau y est entré et a changé la disposition première du Créateur. C'est là la grande erreur, l'erreur fatale de l'antiquité. Pourquoi le vice si mauvais devant notre raison, est-il si adhérent à notre nature ? si contraire au bien de la société, et si intime à chacun de nous ? Cette question est la pierre d'achoppement de toute la philosophie païenne. Souvent pénétrante sur d'autres points, elle bégaye sur celui-là.

Ainsi la base s'écroule, le principe est faux. Et parce que la vertu stoïque repose sur une erreur, elle est pour cela même plus hyperbolique et plus rigide. Voyez comme Sénèque est dur à l'homme. Il ne croit pas notre courage faille ; il a pour nos souffrances des consolations pires que la souffrance : « Tu es malheureux : courage ! la fortune t'a jugé son digne adversaire ; elle te traite comme elle a traité les grands hommes (2). — On te mène au supplice : courage ! voilà bien les croix, le pal qui va déchirer tes entrailles, et

(1) De Brevitate vitæ. 14. — (2) De Providentiâ. 3.

tout le mobilier du bourreau ; mais voilà aussi la mort. Voilà l'ennemi qui a soif de ton sang ; mais auprès de tout cela, voilà aussi la mort (1). Que la mort te console. »

Voyez de quelle étrange façon, dans son exil, ce tendre fils console sa mère : il lui rappelle tous ses autres malheurs, la perte d'un mari, celle d'un frère, et « ce sein qui avait réchauffé trois petits-fils recueillant les os de trois petits-fils. Me trouves-tu timide ? J'ai fait étalage de tous tes maux devant toi. Je l'ai fait de grand cœur, je ne veux pas tromper ta douleur, je veux la vaincre... Oui, ta blessure est grave. Elle a percé ta poitrine, pénétré jusqu'en tes entrailles. Mais regarde les vieux soldats qui ne tressaillent même pas sous la main du chirurgien, et lui laissent fouiller leurs plaies, découper leurs membres, comme si c'étaient ceux d'un autre... » Vétéran du malheur, « point de cris, de lamentations, de douleurs de femme. Si tu n'as pas encore appris à souffrir, tes maux ont été sans fruit. Tu as perdu tous tes malheurs (2) ! »

Et de même pour toutes les mères et toutes les douleurs : « La perte d'un fils n'est pas un mal. C'est sottise que de pleurer la mort d'un mortel. Le sage peut bien perdre son fils : des sages ont tué le leur ! » Voilà tout ce qu'il a de consolations pour la gémissante famille humaine.

Et il ne faut pas même que la vertu trouve en elle quelque satisfaction ; il ne faut pas qu'on la recherche pour le plaisir intérieur qu'elle procure. Comme Dieu, Sénèque élève durement l'homme de bien. Il défend qu'on ait pitié de lui (3). Enfin son suprême modèle est le sage de Zénon, l'homme que n'atteint aucune faiblesse, aucune passion, aucune sympathie humaine, parfait jusqu'à l'insensibilité, Dieu moins la bonté et la miséricorde. « Il n'est au pouvoir de personne de lui rendre service ni de lui nuire ; l'injure ne l'atteint pas, il a la

(1) Ad Marciam Consolatio. 20.

(2) Ad Helviam Consolatio. — (3) Nunquam boni viri miserendum (De Provid. 1).

conscience de sa propre grandeur (1). Il n'est jamais ni pauvre, ni exilé, ni malade, parce que son âme » (laissez-moi dire son orgueil) « lui tient lieu de richesse, de santé, de patrie. »

Le sage se garde « de tomber dans la compassion. La pitié, que de vieilles femmes et de petites filles ont la simplicité de prendre pour une vertu, est un vice, une maladie de l'âme, une pusillanimité de l'esprit qui s'évanouit à la vue des misères d'autrui, un excès de faveur pour les malheureux, une sympathie malade qui nous fait souffrir des souffrances d'autrui, comme nous rions de son rire ou bâillons de son bâillement... L'âme du sage ne peut être malade, il ne s'attriste pas de sa propre misère; peut-il s'attrister de celle d'autrui? Le sage ne s'apitoie jamais; il ne pardonne pas (2). »

Et à côté de ces exagérations de vertu, de cet héroïsme insensé, que trouvez-vous? Tous les niais refuges d'une vertu fautive; les mille raisons secondaires, au lieu d'une raison forte et supérieure, convoquées pour soutenir une base qui plie : « Ne craignez pas la pauvreté. Le pauvre voyage en paix, il n'a pas peur des voleurs. — Ne pleurez pas trop vos enfants; une douleur prolongée n'est pas naturelle. La vache à qui on a ôté son veau mugit un jour ou deux, puis retourne au pâturage. L'homme est le seul animal (Sénèque s'en étonne!) qui regrette longtemps ses petits. »

Que d'exigence et en même temps que d'impuissance! S'il y a souvent du philosophe dans Sénèque, en vérité, il y a souvent du rhéteur, laissez-moi dire du Pasquin.

Si maintenant le stoïcisme a possédé une force réelle, s'il a produit quelques vertus, cette force n'a rien de logique ;

(1) De Const. sapientis. 3.

(2) Misericordia est ægritudo animi... Sapiens non miseretur... Non ignoscit, etc. — Ces passages, extraits de Sénèque (De la Clémence. II. 4. 5 et 6), expriment la pure doctrine du stoïcisme, comme on la trouve aussi établie par Cicéron (Tusculan. 4), et combattue par saint Augustin (Cité de Dieu, IX et XIV). Sénèque, en adoptant cette doctrine, cherche à l'adoucir par des distinctions au moins subtiles.

elle ne repose ni sur une pensée ni sur une doctrine ; cette force c'est tout simplement de l'orgueil et un orgueil qui arrive jusqu'à l'impiété. « La vertu de Dieu est de plus longue vie que celle du sage ; elle n'est pas plus grande. Jupiter n'est pas plus puissant que nous, il est moins courageux ; il s'abstient des plaisirs, parce qu'il n'en peut user ; nous, parce que nous ne le voulons pas. Il est en dehors de la souffrance, nous au-dessus d'elle (1). »

Oui, sans doute, l'orgueil, et l'orgueil de la vertu, peut bien soulever quelques âmes extraordinaires ; mais pour nous, âmes vulgaires, nous, plébéiens, il faut une moins creuse nourriture, une espérance plus satisfaisante que cette superbe et perpétuelle contemplation de nous-mêmes. En vain, dites-vous que la vertu est égale pour tous, qu'elle ne reconnaît ni esclaves, ni affranchis, ni chevaliers ; votre philosophie, ô Sénèque ! ne sera jamais que celle du petit nombre. Ni vous, ni aucun de vos maîtres n'avez créé une doctrine qui fût le moins du monde populaire. Vous vous plaignez que le peuple vous décrie ! Aristocrates de l'intelligence, n'êtes-vous pas les premiers à décrier le peuple, à parler avec mépris de cette multitude sans philosophie, de ces âmes viles, insensées, vulgaires, qui forment la plus grande part du genre humain (2) ? Mais qu'est-ce qu'une morale qu'un petit nombre de disciples est seul capable de recevoir, qui laisse le plus grand nombre en dehors d'elle-même, en dehors de ce qu'elle nomme l'accomplissement de la nature humaine, le but et le bonheur de la vie ?

Vous avez cependant, et c'est par là qu'il faut finir, un mot à leur portée. Vous ne les avez pas tellement dédaignés que vous ne leur ayez confié le secret d'un grand remède contre les misères de ce monde : vous leur apprenez « qu'ils ne souf-

(1) Ep. 73. De Provid. 6.

(2) ὁ πῶλλον, ἄγλιος ἀφιλοσοφίας, ἰδιωτικοί. Epictète passim. Et Sénèque : Prospera in plebem et vilia ingenia deveniant. De Providentiâ. 4.

friront qu'autant qu'ils le voudront bien. Dieu leur tient la porte ouverte; lorsqu'ils auront assez du séjour de ce monde, rien n'est plus facile que de mourir (1). »

Mais quoi! si nous devons à la Providence, comme vous le disiez, une soumission parfaite (2), ne devons-nous pas attendre le jour où elle nous ordonnera de sortir de ce monde? pouvons-nous, selon l'expression de Pythagore, lâches déserteurs, quitter sans l'ordre du général, le poste qu'il nous a confié? — Sénèque ne nous répond pas, mais il nous crie: « Vous fermez la porte à la liberté humaine. Le suicide est un bienfait de la Providence qui ne permet pas que l'homme soit malheureux, si ce n'est par sa propre faiblesse (3). » Sénèque a besoin du suicide pour justifier la Providence de Dieu.

Mais en quel temps, de quelle manière, pour quel motif le sage se donnera-t-il la mort? — Sénèque ne le sait trop. Tantôt il prétend régler le suicide; il veut qu'on ne se tue que raisonnablement; il ne veut pas qu'on se laisse vaincre par la douleur corporelle (4), ou par la crainte du supplice: se tuer pour échapper à la main du bourreau, c'est faire sur soi-même l'office du bourreau. Tantôt il se laisse entraîner par l'abominable folie de son siècle: « Que l'âme s'échappe, qu'elle rompe son lien; qu'elle prenne à son gré le lacet ou le poison; la vie et la mort ne sont-elles pas choses indifférentes? Avons-nous de puissantes raisons de vivre, pour ne vouloir mourir sans des raisons puissantes (5)? Le sage, au lieu d'attendre la dernière extrémité, dès le premier revers de la fortune, commencera à penser au suicide (6). » Ainsi,

(1) *Antè omnia cavi* (c'est Dieu qui parle aux hommes) *ne qui vos teneret invitòs. Nil feci faciliùs quam mori. De Provid. 6. V. aussi Ep. 117.*

(2) *Ep. 74. 78. 107. 108.*

(3) *Bono loco res humanæ sunt, quod nemo nisi vitio suo miser est. Ep. 70.*

(4) *Ep. 58. 70. V. aussi Ep. 104, in princ.*

(5) *Sæpè et fortiter percundum est, neque maximis ex causis. Nam nec maximæ, sunt quæ nos tenent. Ep. 77. — (6) Ep. 70.*

donnant à l'homme sa pleine liberté, la philosophie autorise, en fait de mort volontaire, tous les désirs, toutes les fantaisies (1) : l'homme réfléchi se tuera pour satisfaire à sa raison, l'homme courageux pour échapper au malheur, l'homme fantasque et dégoûté pour suivre son caprice (2). En un mot, l'homme est son propre maître, le seul arbitre de sa vie (3). Le suicide est la grande conclusion de la philosophie.

Mais n'est-il pas aussi la conclusion du vulgaire ? Le siècle, sans tant de recherches et d'études, n'a-t-il pas su arriver à ce suprême trésor de la sagesse ? Fallait-il tant parler de l'autorité de Dieu sur l'homme et de l'obéissance due aux ordres d'en haut (4), pour en venir à établir, par le suicide, la souveraineté de l'homme sur lui-même ? A quoi bon tant de travaux, tant de préceptes, ces laborieux apprêts de fermeté et de constance, ces prédications héroïques auxquelles peut suppléer une ressource vulgaire, plébéienne, peu philosophique (*ἀφιλόσοφος*) : une piqûre de canif dans les veines ? A quoi bon cette prétention de guérir les plaies de l'humanité lorsqu'on ne fait qu'agrandir la plus hideuse de ces plaies ? A quoi bon ce mépris pour le siècle, ce dédain pour le vulgaire sans philosophie, lorsqu'on en vient tout juste, comme conclusion dernière, à la conclusion vulgaire du siècle ? Pourquoi enfin tant de théories du devoir, que l'on termine et qu'on renverse par l'enseignement du suicide, l'acte héroïque, l'acte suprême de l'égoïsme, qui rompt tout lien, annihile tout devoir, et laisse toute chose sans garantie contre l'homme ?

Voilà donc avec toutes ses misères, ses contradictions, ses erreurs, cette sagesse du Portique si orgueilleuse et si impuissante ! Quand vous lisez Sénèque, ne voyez-vous pas à chaque page deux principes se combattre en lui ? Tantôt c'est

(1) In nullâ re magis quàm in morte animo morem gerere debemus. Ep. 70.

(2) Mori velle non tantùm prudens, nec fortis aut miser, sed fastidiosus potest. Ep. 77. Sénèque dit ailleurs tout le contraire : nil stultius quàm fastidiosè mori.

(3) Cum visum fuerit distraham eum corpore societatem. Animus ad se jus omne ducet. Ep. 65. — (4) V. ci-dessus.

l'orgueil philosophique appuyé sur l'ancien dogme stoïcien ; tantôt c'est la lumière naturelle de l'âme humaine augmentée par une influence du dehors que l'on ressent et que l'on devine. C'est parce que cette duplicité de principe l'embarasse, et que ces influences diverses le poussent tour à tour, qu'il écarte les questions supérieures, qu'il fuit l'abstraction, qu'il prétend tout réduire à la pratique. Il veut éviter de remonter à la source, il craint d'arriver au fond des choses et de rencontrer là une contradiction trop palpable. Seulement il oublie que cette sagesse pratique livrée à elle-même reste sans fondement et sans efficace ; que le dogme est la raison du devoir, et que la morale chancelle quand le dogme s'efface, quand il est vicieux ou imparfait ; que tout réduire à la morale, c'est discréditer même la morale.

Aussi cette philosophie vague et inconséquente comme son siècle n'a-t-elle pas autorité sur lui. Elle ose reprendre les vices et ne sait point les corriger. Sans droit pour se faire obéir et sans lumière pour se guider, doublement dangereuse par son aveuglement et son orgueil, elle impose à l'homme d'excessifs devoirs dont elle ne peut donner le motif, en même temps que dans son impuissance et sa faiblesse, elle le soustrait à ses devoirs véritables et lui laisse une funeste liberté. Chancelante, boiteuse, contradictoire, gouvernée par des instincts et des traditions qui se combattent, elle se montre religieuse envers le ciel, et plus tard elle met orgueilleusement son sage au-dessus de Jupiter. Elle se flatte par moments de l'éternelle félicité des âmes, et vient ensuite nous parler de ce grand *tout* dans lequel les âmes iront se perdre et se confondre. Elle impose à la nature un accablant fardeau, et prétend cependant ne faire autre chose que suivre les lois de la nature humaine. Elle reconnaît l'égalité des créatures humaines, et cependant confine la sagesse et la vertu dans un cercle étroit de disciples. Elle prêche le devoir et admet la fatalité. Elle enseigne la résignation et pousse au suicide.

Le monde en définitive n'attendait rien et ne pouvait rien attendre de cette philosophie. Il n'entrevoyait pas là un germe de résurrection ni de salut. Non, encore une fois, le monde était sans espérance : princes, sénateurs, esclaves, philosophes, riches ou pauvres, puissants ou proscrits, ne se fussent seulement pas imaginés qu'en fait de religion le culte des Césars, en fait de politique le gouvernement des délateurs, en fait d'humanité les combats de l'amphithéâtre, en fait de chasteté les jeux de Tibère à Caprée ou de Néron sur l'étang du Tibre, pussent ne pas être les éternelles lois du genre humain.

CHAPITRE II.

Du christianisme.

—o—

Et cependant — si un seul homme eût réfléchi ; s'il se fût trouvé une âme assez élevée au-dessus des préoccupations de son siècle pour vivre un instant de la vie commune du genre humain ; si en ce temps, où, comme dit le Psalmiste, « les vérités s'étaient retirées du milieu des fils des hommes, parce que nul ne réfléchissait dans son cœur, » un seul être eût pu porter sur la société un coup d'œil sérieux et désintéressé : je n'en doute pas, un spectacle inaperçu jusque-là se serait révélé à ses regards. Il aurait compris qu'un esprit nouveau travaillait au milieu de ces ruines ; il aurait senti le monde à la veille de quelque grande chose ; il se serait rendu compte de ces instincts prophétiques que l'humanité possédait sans en avoir la conscience.

Et d'abord — non-seulement l'inanité du paganisme tra-

vaillé par huit siècles de philosophie, défiguré par le mélange des traditions diverses, lui serait facilement apparue. Non-seulement il eût compris Dieu par la créature, et « les choses invisibles par le monde visible ; » mais encore il eût trouvé dans la tradition même des hommes quelques restes épars de vérité, par lesquels il fût remonté à « cette manifestation de Dieu qui rendait » le paganisme « inexcusable (1). » Il aurait vu Athènes adorant le Dieu inconnu (2) ; Rome, éclairée par la terreur, au jour où la terre avait tremblé, adresser ses prières, non plus à tel ou tel dieu, mais à *Dieu* (3). Il aurait vu le peuple « quelquefois plus sage que les sages, parce qu'il n'est sage qu'autant qu'il le faut (4), » trahir par ces exclamations familières : « Bon Dieu ! au nom de Dieu ! que Dieu me soit en aide (5) ! » une foi involontaire à l'unité de l'Être divin. « Au milieu de l'orage et du danger, dit un Père de l'Église, c'est Dieu qu'on invoque ; quand la tempête est apaisée, c'est *aux dieux* qu'on va rendre grâces et immoler des victimes (6). »

Par une autre voie encore, s'il l'eût voulu, Socrate et Platon l'eussent conduit à la connaissance plus ou moins complète de l'unité divine dont il démêlait ainsi la trace dans les habitudes populaires : et il serait sorti, en partie du moins, de « cet évanouissement de la pensée et de cet obscurcissement du cœur (7), » cause suprême des erreurs et des vices du paganisme.

Mais ce Dieu unique, ce Dieu créateur manifesté à l'homme par ses œuvres, quel culte et quels hommages exige-t-il de l'homme ? quelle règle lui impose-t-il ? Dans quel but a-t-il créé ce monde, et par quelle providence le gouverne-t-il ? Voilà ce que ni Platon, ni Socrate, ni la tradition des peuples, ni la contemplation du monde ne pouvait apprendre au philo-

(1) Rom. I. 18. 20. — (2) Act. Apost. XXVII. 23. Pausanias. I. 6.

(3) Aulu-Gelle. I. 28. — (4) Lactance, Inst. III. 5. — (5) Tertullien.

(6) Lactance. II. 1. — (7) Rom. I. 21.

sophe. Lorsque ces illustres sages en venaient là, ils avaient la bonne foi de l'avouer, leurs lumières se trouvaient impuissantes ; ils déclaraient que nulle clarté ne pouvait venir, si ce n'est *de la parole d'un Dieu* (1). « La piété, la plus précieuse de toutes les sciences, qui nous l'apprendra, disaient-ils, si un Dieu ne vient nous en instruire (2) ? » — Que fallait-il donc faire ? — « Attendre ; différer les sacrifices (3),... dormir et attendre jusqu'à ce que Dieu vînt lui-même dans sa pitié, ou du moins un envoyé du ciel (4) ;... attendre, disaient-ils encore, que *quelqu'un* vienne nous instruire de nos devoirs envers les hommes et envers Dieu. » Mais ajoutaient-ils, soit appuyés sur les traditions antiques, soit éclairés par leur propre divination, cet envoyé du ciel, ce précepteur du monde n'était pas loin. D'avance « il veillait sur les hommes ; il était déjà plein pour eux d'un merveilleux amour. Le jour où les ténèbres enfin disparaîtraient, ce jour-là devait bientôt venir (5). »

Après quatre siècles écoulés depuis la mort de ces grands hommes, après l'immense révolution opérée par les armes romaines, ce jour n'était-il pas venu ? L'heure n'était-elle pas arrivée où s'accomplirait le grand œuvre pour lequel « toute créature était en travail depuis des siècles (6) ? » Le monde était inondé de prophéties ; et cette effusion inspirée ou menteuse de l'esprit fatidique avait éveillé les craintes du pouvoir. Auguste faisant la police parmi les prophètes, avait brûlé jusqu'à deux mille de leurs livres ; il avait caché dans des boîtes d'or, sous le piédestal de l'Apollon Palatin, les oracles de la sibylle, revus par lui, copiés par les pontifes et connus d'eux seuls (7).

L'Orient surtout, et dans l'Orient la Judée, gardait la trace

(1) Platon, in Phædone. Nul ne peut nous instruire si Dieu ne le dirige. Lettre.

(2) *Id.* In Epimenide. — (3) Platon, in Alcibiade.

(4) Platon, in Apolog. Socratis. — (5) Platon, in Alcibiade.

(6) Omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc (Rom. VIII. 22).

(7) Suét., in Augusto. 31. V. aussi ce que fit Tibère. Tac., Ann. VI. 12.

de cette persuasion fatidique à laquelle nulle contrée du monde ne semblait étrangère. Tantôt c'étaient des devins qui promettaient à Néron près de périr la royauté de Jérusalem et l'empire de l'Orient (1); tantôt l'oracle du Carmel, en annonçant que des conquérants hébreux allaient fonder une monarchie universelle, provoquait le peuple juif à cette révolte dernière où il se jeta quand il n'eut plus espérance dans le Messie (2); tantôt le flatteur Josèphe appliquant à Vespasien, simple général romain, les oracles relatifs au libérateur du genre humain, l'encourageait à la conquête du monde (3). C'était la foi de tous les Juifs, c'était la croyance antique et constante de toute l'Asie (4): le jour marqué était venu où l'Orient se relèverait, et de la Judée allaient sortir les maîtres du monde (5).

Il y a plus: quelque grand fait ne s'était-il pas accompli dans le silence? Bien des années auparavant, on avait annoncé à Rome que « la nature était en travail pour lui enfanter un roi (6). » Virgile avait entrevu « un rejeton nouveau prêt à descendre du ciel (7), un fils des dieux, sorti du sein même de Jupiter (8), » faible mortel du reste, et revêtu de toutes les misères de l'humanité; « petit enfant nouveau-né, à qui ses parents n'avaient pas souri et qui avait coûté à sa mère dix mois d'ennuis et de souffrance (9). »

(1) *Sponderunt quidam destituto Orientis dominationem, nonnulli nominatim regnum Hierosolymorum.* Suét. in Nero. 40. — (2) Orose.

(3) Josèphe, de Bello. III. 14. 27; VI. 5. 31; VII. 12. Eusèbe, Hist. III. 8. — Hérogésippe, de Excidio Hierosoly. V. 44. Suét., in Vesp. 5.

(4) *Percrebuerat toto Oriente vetus et constans opinio.* Suét., in Vesp. 4.

(5) *Esse in fatis ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur...* Suét., in Vesp. 4. — *Eo ipso tempore fore, ut valesceret Oriens profectique Judæa rerum potirentur.* Tacit., Hist. V. 13.

(6) *Regem populo romano naturam parturire.* Suét., in Augusto. 94.

(7) *Jam nova progenies cælo demittitur alto.*

(8) *Cara deum soboles, magnum Jovis incrementum!*

(9) *Matri longa decem tulerunt fastidia menses.*

Et ne semblait-il pas qu'à cette époque, quelque changement profond, mais caché, se fût opéré dans la marche des choses humaines? Le monde n'avait-il pas dévié, comme un navire qui, pendant la nuit, change sa route sans que les matelots endormis s'en aperçoivent? Le polythéisme maître du monde, et plus triomphant que jamais, n'était-il pas averti des approches de sa ruine par des signes qu'il ne comprenait pas? Les mystères étaient divulgués; les oracles se taisaient. Ce n'était pas seulement oublié chez les peuples, crainte et hostilité chez les rois (1) : l'inspiration s'était éteinte. La Pythie de Delphes, depuis bien des années, ne rendait plus que de rares et craintives réponses (2). Dès le temps d'Auguste, Jupiter Ammon, qu'avait consulté Alexandre, était abandonné au milieu des sables (3). Peu à peu les oracles de la Grèce étaient désertés ou silencieux (4). Le paganisme inquiet se

Incipe, parve puer : cui non risère parentes,
Nec deus hunc mensâ, dea nec dignata cubili est.

Sur le sens de ces derniers vers, V. entre autres Quintilien. IX. 3.

(1) Violation du temple de Delphes par Néron, V. tom. I, p. 488 ; des oracles d'Italie, entre autres Préneste, par Tibère, ci-dessus p. 199. Suét., in Tiber. 63.

(2) Plutarque, de Oracul. defec. Cicéron, de Divinatione. I. 19 ; II. 57.

. Non ullo secula dono
Nostra carent majore deum quàm delphica sedes
Quod tacuit.
. Sic tempore longo
Immotos tripodas vastique silentia regni
Sollicitat.
. Muto Parnassus hiatu
Conticuit pressitque deum.
. Seu sponte deorum
Cirrho silet, fatique sat est arcana futuri
Carmina longævæ vobis commissa sibyllæ :
Seu Pæan solitus templis arcere nocentes
Ora quibus solvat nostro non invenit ævo. Lucain. V, 303 et s.

(3) Plutarq., de Oracul. defect. Strabon XVII.

(4) Oracles de Ptoüs, d'Amphiaräus, de Tégyre, etc., muets au temps de Plutarq. *Ibid.* — L'oracle de Mopsus et d'Amphilochus, à Mallus en Cilicie, le plus

demandait pourquoi cette retraite de l'esprit des dieux. — La faute, disait-on, en est aux rois, ils ont bâillonné la Pythie, ils ont imposé silence aux dieux (1)! D'autres disent : « Tout se détruit par le temps ; la vapeur inspiratrice perd sa force. Le gouffre de Delphes n'a plus au même degré ses exhalaisons prophétiques (2). » Cette excuse, donnée pour les dieux, fait sourire Cicéron : « Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un vin dont le bouquet s'évapore, d'une salaison qui s'est éventée (3)? — A son tour viendra Plutarque : « Les démons, qui inspirent les oracles, sont des démons voyageurs ; au bout de quelques siècles, ils quittent un pays pour en aller chercher un autre. Ainsi le démon de Trophonius, celui de Delphes, sont partis pour un autre rivage (4). » Mais pour quel rivage?

Enfin, donnerons-nous un nom à ce que raconte Plutarque? Est-ce un pur rêve? est-ce une fable sans nul débris de vérité? Je ne décide pas. « Vers le temps de Tibère, un navire passait dans le voisinage de l'île de Paxos ; la plupart de ceux qui le montaient étaient encore éveillés, assis à table, et buvaient, lorsque de l'une de ces îles on entendit une voix qui appela Thamus, le pilote, si fortement que chacun en demeura ébahi. Au premier et au second appel. Thamus garda le silence, au troisième seulement, il osa répondre ; et alors

sûr de tous, selon Pausanias (I. 34, et Plutarq. *Ibid.* 45); selon Lucien, se vend pour deux oboles (Deorum concil. 12. Philopseudes). — L'oracle d'Adrasté cessa depuis la translation du temple, l'oracle de Zéléia aussi. Strabon. XIII. — Décadence des oracles en général. *Id.* XVI. XVII. — Sur l'oracle de Préneste, Cicéron, Div. II. 41. Suét., in Tiber. 63. Properce. II. 23 ; V. 41.

(1) Postquàm reges timuere futura,
Et superos vetuere loqui. Lucain. *Ibid.*

(2) Cicéron, de Div. I. 19. — (3) *Id.* II. 57.

(4) V. Plutarq., de Oracul. defect. 44, et Lucain :

. Seu spiritus istas
Destituit fauces, mundique in devia versum
Duxit iter.....

la voix ajouta avec plus de force encore : « Quand tu arriveras à la hauteur de Palôdès (sur la côte d'Épire), annonce que *le grand Pan est mort*. » Lorsqu'on fut arrivé à cette hauteur, Thamus s'acquitta de sa commission, et de la poupe du navire cria à terre : Le grand Pan est mort ! Et alors, il entendit comme des lamentations bruyantes et des exclamations de surprise proférées par plusieurs personnes. Les témoins oculaires de ce fait le racontèrent à Rome. Tibère s'en informa, et le tint pour certain (1). »

En effet, le grand Pan était mort : le panthéisme idolâtrique avait reçu le coup mortel. L'adoration du tout, le culte de toute chose créée allait faire place à la religion de l'unité créatrice. Devant le polythéisme de la Grèce, devant le naturalisme abrutissant de l'Orient, se réveillaient avec une énergie toute nouvelle et la connaissance véritable de Dieu et le sentiment de la personnalité humaine. Le christianisme était né ; déjà il avait été prêché dans toutes les villes ; il avait pénétré dans toutes les provinces. Il comptait par milliers ses disciples et par centaines ses martyrs.

Et le monde le savait à peine ! Le monde, lui, ne voulait pas s'imposer la fatigue de recueillir ces quelques lueurs de vérité éparses dans la tradition populaire ou dans l'enseignement des philosophes. Le monde ne voulait pas écouter cette voix prophétique des siècles qui, d'un commun accord, lui annonçait pour l'ère présente un grand renouvellement des choses. Le monde ne voulait pas entendre un Platon, disant qu'il faut laisser dormir la science dans l'espoir de la prochaine arrivée de celui de qui toute science doit venir ; ni un Virgile, écho des anciens oracles, et qui, prophète involontaire, présentait, comme dit le Dante, à ses neveux le flambeau dont lui-même n'était pas éclairé. Le monde ne voulait pas s'apercevoir de ces symptômes qui annonçaient à l'idolâtrie toute-puissante un danger prochain et imminent : il ne vou-

(1) Plutarq. *Ibid.* 14.

lait pas chercher si cette révolution tant prédite ne s'accomplissait pas dans l'ombre, au moment même, à côté de lui. Le monde romain veillait pour la volupté ou s'assoupissait dans l'épuisement ; riches et savants, princes et philosophes, après des heures de magnificence et de plaisir, s'endormaient sur leurs lits de pourpre, pendant cette froide nuit de décembre, où, auprès d'une petite bourgade juive, quelques bergers, gardant leurs troupeaux, recevaient la *bonne nouvelle*, et entendaient le cantique des anges : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté (1)! »

Le christianisme était donc né. D'où venait-il ? Qui lui avait préparé la route ? Quel aide, quelles espérances, quelles chances d'avenir trouvait-il au monde ?

Si le christianisme fût né, par exemple, quatre cents ans plus tôt, il eût trouvé, ce semble, le monde bien mieux préparé pour sa venue. Rome alors était encore pure, austère, pauvre, religieuse. Rome, fidèle à la religion paternelle de Numa, commençait à peine à connaître les idoles ; elle abhorrait l'épicurisme ; elle méprisait les vices de la Grèce ; elle chassait de son sein les rhéteurs et les philosophes. La morale de la famille y avait tout son sérieux et toute sa force ; l'homme savait s'y dévouer, sinon pour son Dieu, du moins pour la patrie qu'il estimait un dieu. Les vertus romaines, quelque imparfaites qu'elles fussent, eussent été une préparation morale au christianisme et eussent ouvert la route aux vertus chrétiennes.

Et en même temps, dans la Grèce, ce que la philosophie connut de plus élevé et de plus pur, avait alors toute sa force. La protestation contre le panthéisme de l'Orient était énergique et vivante, non pas affaiblie comme elle le fut plus tard par des siècles de servitude. Saint Paul venant à Athènes sur cette *Agora* si tumultueuse et si active, parmi cette foule

(1) Luc. II. 8 et s.

« d'Athéniens et d'étrangers qui n'avaient autre chose à faire qu'entendre et dire des choses nouvelles (1) ; » saint Paul, au lieu des secs et froids disciples de Zénon, des inintelligents sectaires d'Epicure (2), eût trouvé les traditions pythagoriques encore debout, la mémoire de Socrate toute vivante, et Platon déjà tout près de deviner qui était le dieu inconnu. En un mot, les idées par lesquelles la philosophie avait tâché d'épurer les croyances publiques, étaient alors actives, vivantes, prêchées, transmises, répandues.

Mais au temps où le christianisme est venu, dans la décrépitude du monde grec et romain, tout cela était passé. Tout avait vieilli, si ce n'est l'idolâtrie et le despotisme. Dans l'ordre intellectuel, — la confusion des croyances religieuses, la frivolité des opinions philosophiques ; l'homme, à l'esprit duquel ne se présentait rien de défini, se dispensant de chercher et de croire ; les traditions plus pures dans la foi, les grandes écoles dans la philosophie effacées les unes comme les autres ; le panthéisme oriental dominant dans la religion, l'épicuréisme dans la science, c'est-à-dire la négation de la pensée et la négation du devoir ; et, par-dessus tout, ce fatalisme désespéré, qui conciliait l'athéisme le plus désolant avec la superstition la plus effrénée : — dans l'ordre moral, — toutes les vertus antiques disparues par la rupture du lien patriotique qui les contenait toutes ; le dévouement au salut commun, le sacrifice de soi-même, l'esprit de famille et la vertu domestique, tout cela effacé par l'égoïsme ou étouffé par la terreur ; — voilà ce que nous avons vu, dit, répété vingt fois. Et ce qui était plus désespérant encore, c'est que cette société, « livrée à son sens réprouvé (3), » n'était pas seulement « sans affection, sans union, sans miséricorde (4) ; » elle était de plus sans jeunesse, sans fécondité, sans énergie. Ce n'était pas l'ardeur de la passion ni la férocité du jeune

(1) Actes. XVII. 21. — (2) *Ibid.* 18. — (3) Rom. I. 24. 26.

(4) *Ibid.* 31.

âge qui l'avaient menée là; c'était le long abus de toute chose, c'était un épuisement séculaire; et ses plus hideux excès n'étaient que le radotage d'une vieillesse impure.

Qu'attendre donc et qu'espérer? Le genre humain pouvait-il croire que « sa jeunesse se renouvellerait comme celle de l'aigle? » La jeunesse, l'honneur, la virginité, l'innocence, ne sont pas choses qui reviennent quand une fois elles sont flétries. La force et le courage, aussi bien que l'intelligence et la foi, manquaient pour comprendre, pour accepter une doctrine nouvelle et plus pure.

Or, au milieu de ce monde si mal disposé, et qui au lieu d'avancer vers la certitude et la pureté des doctrines, depuis quatre siècles, reculait chaque jour davantage vers le doute, la superstition et l'erreur, voici ce qui arrivait :

Sur les confins du désert d'Arabie, non loin de l'Euphrate et des frontières de l'empire, dans une subdivision de la province de Syrie, dans un pays sans navigation et sans commerce, sans cesse ouvert aux désastreuses incursions des Arabes; loin des grandes cités intelligentes, Rome, Alexandrie et Athènes, loin du passage de la puissance romaine et des idées qu'elle menait après elle, — quelques Juifs parurent. Ce n'étaient pas des Juifs d'Alexandrie, de ces Juifs hellénistes qui lisaient le grec, savaient les philosophes, vivaient en communication avec le monde; non pas même des docteurs de la loi, des Juifs pharisiens qui tenaient le haut bout de la science hébraïque. C'étaient des Galiléens, paysans d'une province décriée à Jérusalem (1), parlant une langue mêlée, gens dont les rares écrits sont pleins de barbarismes (2), gens de cette plèbe sans philosophie (ὄχλος

(1) De Nazareth peut-il venir quelque chose de bon (Joan. 1. 46.)? — Le Christ vient-il donc de Galilée?... Scrutez les Écritures, et vous verrez qu'il ne doit pas s'élever de prophète en Galilée (VII 41. 52).

(2) Ab indoctis hominibus scriptæ sunt res vestræ... barbarismis obsitæ (Arnohe. I. 39).

ἀφιλόσοφος) que la sagesse hellénique dédaignait si fort (1). Certes, ils n'avaient jamais lu Platon, et pour eux, tout ce qui s'était pensé en Grèce, à Rome, dans l'Asie depuis trois siècles, tout le passé de l'esprit humain était perdu; ils n'avaient que leur Bible, déjà commenté par le rabbinisme, tirillée par les sectes dissidentes, sophistiquée par l'interprétation étroite et vétilleuse des pharisiens. Et ce furent de telles gens, le pêcheur Simon, le publicain Matthieu, les pauvres petits marins du lac de Génézareth qui furent les premiers à inventer (si toutefois, quand il s'agit de doctrine, l'esprit humain invente jamais), à retrouver, à découvrir, en un mot, à mettre en avant une doctrine nouvelle.

Et cette doctrine, qu'était-elle? d'abord, au lieu de ce commode effacement de tous les dogmes qu'embrassait si volontiers la paresse de l'esprit humain, qui permettait toutes les contradictions à l'intelligence, à l'âme tous les rêves, au cœur toutes les superstitions, aux passions tous les excès; c'était un dogme précis, absolu, universel, qui exigeait l'application de l'intelligence, la soumission de la raison, l'obéissance du cœur. C'était, à l'encontre de l'idolâtrie tout entière, le principe de l'unité divine; en face du panthéisme philosophique ou populaire, l'idée de la spiritualité de Dieu et de l'individualité humaine; contre les épicuriens, la foi à la Providence et aux rétributions à venir; contre les athées, les incrédules, les indifférents, la nécessité du culte; contre le monde entier et ses mille superstitions, la pureté du culte: tous ces dogmes posés avec une netteté inexorable et jusque-là sans exemple. Ce qu'il s'agissait encore de faire embrasser au monde, c'était, dans l'ordre moral, au lieu du luxe, de la volupté et de la débauche, présents partout, adorés partout, poussés partout au dernier excès; c'était, je ne dirai pas la tempérance, la sobriété, la chasteté, ce serait peu de chose;

(1) Hommes sans lettres, ignorants (Act. IV. 13). Le païen Celse dit la même chose (Origèn., *contra Celsum*. I. 26. 62; II. 46. — Voir aussi Julien apud Cyrill. VI).

mais la pauvreté, mais la souffrance, mais l'amour des travaux et des douleurs, mais l'abnégation, l'oubli et l'immolation sanglante de soi-même. Et enfin, dans l'ordre social, ce qu'il fallait substituer au règne de l'égoïsme et de l'immiséricorde qui faisait de l'homme, comme esclave, comme pauvre, comme sujet, le patrimoine que l'homme exploitait ; c'était le règne de la charité, qui devait faire du maître l'ami de son esclave, du riche le dispensateur des biens du pauvre, du souverain le serviteur de son peuple. Il s'agissait, pour tout dire, en un mot, de la doctrine la plus contraire, en fait de théologie, à l'incroyance et à l'idolâtrie du siècle ; en fait de culte, à ses superstitions ; en fait de devoir, à ses mœurs ; en fait de philosophie, au néant et à l'incertitude de ses idées ; — d'une doctrine qui prescrivait tous les devoirs à une époque qui les méconnaissait tous, exaltait toutes les vertus dans le cœur de ces générations qui avaient exalté tous les vices, et prétendait tenir prêts pour le martyre ceux dont le suicide était la suprême ressource.

Ce n'est pas assez : ces hommes, après avoir inventé leur révoltant paradoxe, ne l'insinuent pas en secret, ne le glissent pas à l'oreille, ne cherchent pas, pour le faire fructifier, de vieilles femmes ou de faibles esprits qui ont toujours besoin de quelques choses nouvelles à croire ; mais ils montent sur les toits pour le crier à tous ceux qui passent. Non-seulement du haut des degrés du temple, aux Juifs de toute la terre venus à Jérusalem pour la pâque ; non-seulement dans les synagogues de l'Asie, de la Grèce et de l'Égypte, aux Juifs de ces contrées : mais dans les villes et du haut des tribunes faites pour un autre usage, ils le proclament de toute leur voix à la Grèce païenne, à la Grèce mère de la philosophie et du polythéisme. Ils profanent de leur blasphème les forums, les basiliques, les assemblées populaires, les tribunaux des préteurs, toutes choses saintes et sacrées. Ils manifestent témérairement leur Dieu à la face de l'aréopage à Athènes, de la grande Diane à Éphèse, de Néron à Rome ; libres, hardis,

usant hautement, jusqu'à ce que la persécution la leur vienne interdire, de cette publicité de l'Agora, la liberté de la presse du monde antique. Ils font ce que Socrate, Platon ni Pythagore n'avaient osé faire, ils disent la vérité qu'ils savent, non à des initiés, mais à tous; ils font ce que ces philosophes n'avaient pu faire, ils disent aux Athéniens: « Le Dieu que vous adorez sans le connaître, moi je vous l'annonce. »

Or, qu'ils aient ainsi procédé, ne ménageant pas la contradiction au monde et la lui jetant au visage, si crue et si choquante qu'elle pût être: — et s'ils étaient les seuls auteurs de leur doctrine et de leur force; — si eux seuls avaient inventé cette foi nouvelle, et si eux-mêmes s'en étaient constitués les propagateurs; — s'ils n'avaient eu nulle inspiration et nul enseignement pour composer leur dogme; — s'ils ne comptaient pour le répandre sur nul secours du dehors: — c'est en vérité ce que je ne comprendrai jamais, et la hardiesse intellectuelle de leur conception, comme la hardiesse morale de leur entreprise, me paraît constituer un problème insoluble.

Dira-t-on que la philosophie préparait les voies au dogme chrétien, et que les apôtres puisaient leur doctrine dans les écrits des sages de l'époque? Nous avons remarqué sans doute les rapprochements qui existent entre l'époque et l'Église. Mais de l'une ou de l'autre, laquelle est le point de départ? Le philosophe a-t-il parlé d'après l'apôtre, ou l'apôtre est-il le plagiaire du philosophe? Il est facile d'en juger: est-ce dans l'école ou dans l'Église que ces idées communes se coordonnent, s'unissent, se rattachent à un principe qui leur donne force et les justifie, qu'elles ferment en un mot une complète et logique unité! Est-ce dans l'école ou dans l'Église que ces idées se présentent, isolées, incohérentes, désunies, mêlées de notions impures et de contradictions manifestes, sans un principe qui les justifie, sans une logique qui les rassemble, sans un système qui les rende acceptables par son unité?

— Nous avons dit toutes les contradictions, tous les embarras, toutes les misères de la philosophie. Nous avons fait voir

combien elle est incomplète, comment elle vit d'emprunts, et subit tour à tour des influences contradictoires que ne gouverne aucun principe supérieur. Le christianisme, au contraire, se présente à nous, dès son premier jour, un, entier, plein de consistance. Il est né complet, et, nous réduirions-nous aux seuls monuments que l'Écriture nous a conservés, nous trouverions encore dans les livres des apôtres, écrits cependant accidentels et en un certain sens fortuits, les traces d'une doctrine tout autrement d'accord avec elle-même, que ne l'est, dans ses vagues et inconsistantes déclamations, la doctrine, si je puis l'appeler une doctrine, de Sénèque. La vérité chrétienne s'est produite au monde comme cette déesse du paganisme, oserai-je dire, toute vivante et tout armée.

« Or, celui qui marche derrière, disait naïvement Michel-Ange, ne saurait passer devant. » L'imitateur reste toujours au-dessous du modèle, surtout s'il imite sans bien comprendre, s'il saisit au hasard quelques conséquences dont il ne sait pas atteindre le principe. Cette philosophie si défailante et si vague aurait-elle produit le christianisme si positif et si certain ? lui aurait-elle donné, elle dont la morale est à la fois si exagérée et si vicieuse, le solide fondement et l'admirable droiture de sa morale ? Elle qui hésite sans cesse entre la foi à l'unité de l'Être divin et les hallucinations du panthéisme, entre les croyances qui rapprochent l'homme de Dieu et les opinions qui le ramènent vers la terre et vers le néant, entre la notion de la Providence et l'horrible entraînement vers le suicide, aurait-elle donné au christianisme la profondeur de sa piété, sa foi énergique dans les récompenses futures, sa haine du suicide ? Lui aurait-elle appris à concilier le libre arbitre de l'homme avec la providence de Dieu ; le plus ardent désir et le plus haut degré de la vertu, avec le sentiment le plus profond de la faiblesse humaine ; le besoin des sociétés dont les liens se brisent quand les esprits s'accoutument à la mort volontaire, et le besoin de l'homme qui, captif en ce monde, aspire à sa délivrance ? La philosophie enfin, si ex-

clusive et si dédaigneuse du vulgaire, aurait-elle inspiré au christianisme cet esprit accueillant, humain, populaire, qui appelle, reçoit, embrasse tous les hommes, et qui, dès le temps de Sénèque, donnait à cette foi, née de la veille, plus de disciples qu'on n'en eût compté au pied de toutes les chaires des philosophes ?

Non, ce qu'il y a de commun entre le néo-stoïcisme et la foi chrétienne a son origine dans le christianisme. La philosophie n'a jamais eu de chaire à Génésareth pour y instruire les bateliers galiléens ; mais le christianisme a prêché dans Rome avant même que la philosophie néo-stoïcienne osât y lever la tête. Les apôtres ne sont pas allés chercher les leçons des philosophes ; mais les philosophes ont pu, ils ont dû entendre les apôtres.

Voyez, en effet. Sous Tibère et sous Caligula, la philosophie est morte, silencieuse du moins ; le néo-stoïcisme, nous l'avons vu, retrouve avec peine, sous des noms obscurs, sa douteuse origine ; Sénèque alors ne fait guère que de la rhétorique. — Mais, sous Claude (an 43), saint Pierre vient à Rome ; le christianisme commence à être connu, par les discussions qu'il excite entre les Juifs, et par les premières rigueurs du pouvoir impérial (1). — Et bientôt après, dès le commencement de Néron, la philosophie se développe, comme par contre-coup : elle parle haut, elle a ses représentants à la cour ; elle enfante Thraséa, Musonius, Sénèque.

Suivons toujours l'ordre des dates. — En 52, saint Paul comparait en Achaïe, devant le proconsul Gallion, le frère même de Sénèque (2). — En 61, amené prisonnier à Rome, il est remis au préfet du prétoire Burrhus, le collègue et l'ami de Sénèque (3). — Bientôt libre dans Rome, « avec un soldat

(1) V. tom. I, p. 449. — (2) Act. XXVIII. 12 et s.

(3) V. le texte grec des Actes. Ὁ εκατόνταρχος παρέδωκε τοὺς δεσμίους τῷ στρατοπεδάρχῃ, XXVIII. 16 : « Le centurion remit les prisonniers au préfet du prétoire » (cette phrase est omise dans la Vulgate). Le préfet du prétoire était alors Burrhus, qui ne mourut qu'en 63. V. tom. I, p. 442. Tac., Ann. XIV. 51.

qui le garde, il reçoit, pendant deux années entières, tous ceux qui viennent à lui, annonçant le royaume de Dieu, et prêchant Notre-Seigneur Jésus-Christ en toute confiance et sans empêchement (1). » — En 63, il comparait deux fois devant Néron, à l'époque où Sénèque était en faveur à la cour. Il gagne des prosélytes dans le palais même de Néron (2), et comme lui-même le dit, il rend « ses chaînes glorieuses en Jésus-Christ, dans tout le prétoire (3). » — Sénèque, curieux et à même de bien connaître, Sénèque qui était allé frapper à la porte de tous les maîtres, qui, à la fin de sa vie, fréquentait comme un simple disciple l'école du stoïcien Métroacte, Sénèque aurait-il dédaigné la parole de ce docteur juif? ou saint Paul aurait-il repoussé Sénèque, lui qui se croyait « débiteur envers les Grecs et envers les barbares, envers les ignorants et envers les sages (4)? »

Cela ne se peut : les traces des notions chrétiennes sont trop évidentes chez le philosophe. Sans doute, il n'a ni tout compris, ni tout accepté ; et c'est une pieuse, mais grossière erreur, qui a voulu faire de lui un vrai chrétien. Sans doute, le christianisme se distingue toujours de cette philosophie plagiaire, comme le soleil du miroir qui lui a dérobé quelques-uns de ses rayons, comme le fleuve du canal qui a été détourné de son sein, comme l'arbre riche et fécond de l'arbre stérile et pauvre sur lequel une de ses branches a été greffée. Mais les traces de l'emprunt n'en sont pas moins évidentes.

(1) *Permissum est Paulo manere ibimet cum custodiente se milite.... Mansit autem biennio toto in suo conducto: et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum, prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu-Christo, cum omni fiducia, sine prohibitione. Act. XXVIII. 16. 30. 31.*

(2) *Salutant vos omnes sancti, maximè qui de domo Cæsaris sunt. Philipp. IV. 22.*

(3) *Philipp. I. 12. 13. 14. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii. — Ità ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio et in cæteris omnibus; — et plures ex fratribus in Domino confidentes in vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui. — Sur tout ceci, V. l'excellent Mémoire de M. l'abbé Greppo, sur les Chrétiens de la maison de Néron. Paris, 1840. — (4) Rom. I. 14.*

Non-seulement Sénèque connaît les Saintes-Écritures et semble plus d'une fois traduire la Bible, que l'interprétation des Septante avait mise aux mains de tous les hommes instruits; non-seulement il nomme les Juifs, il connaît leurs doctrines, il rend même hommage à la foi sérieuse de ce peuple qui, « lui, du moins, possède la raison de ses pratiques mystérieuses (1). » Mais encore, nous pouvons le dire avec Tertullien, Sénèque est souvent chrétien, *Seneca sæpe noster* (2). Les traces de la prédication chrétienne sont demeurées dans sa pensée, on vient de le voir plus d'une fois; elles sont parfois dans son expression, je dirai même jusque dans sa langue (3). Sénèque a vu l'éclatant supplice des premiers martyrs; c'est même après ces horreurs qu'il a tâché de s'éloigner de Néron et de la cour (4) : il a vu, comme l'a vu tout le peuple de Rome, le christianisme vivre, prêcher et souffrir; et lui qui loue et admire tant de fois la fermeté au milieu des tortures, n'a pu effacer ce souvenir de son esprit (5). S'il ne nomme pas les chrétiens (6), ne faut-il pas dire, avec saint Augustin,

(1) Reprehendit (Seneca) sacramenta Judæorum et maximè Sabbata, inutiliter id eos facere adfirmans... (Aug. Civ. Dei. VI. 11). Subjecit tamen sententiam quæ significaret quod de illorum sacramentorum ratione sentiret: *Illi tamen causas ritûs sui noverunt; major pars populi facit quod cur facit ignorat* (Id., Ibid.). — Accendere aliquem lucernam Sabbatis prohibeamus. Sénèq., Ep. 95.

(2) Tertullien, de Animâ. 20. Saint Jérôme va plus loin et dit : *noster Seneca*. Adv. Jovinian. I.

(3) Ainsi le mot de *chair*, pris dans le sens chrétien : Animo cum carne grave certamen. V. dans la note à la fin du volume.

(4) Tacit., Ann. XV. 45.

(5) V. ci-dessus, tom. I, p. 454 et 455. Ajoutez aux passages qui y sont cités, celui-ci que nous a conservé Lactance : « L'homme de bien, quand il voit la mort devant lui, ne se trouble pas comme si c'était pour lui une chose nouvelle. Qu'il faille souffrir dans tout son corps, qu'il faille sentir la flamme dans sa gorge (*sive flamma ore recipienda sit*, comme les martyrs de Néron, V. t. I, p. 453. 454), qu'il faille étendre ses bras sur un gibet, il ne se demande pas ce qu'il doit souffrir, mais avec quel courage il doit souffrir. » Aussi Lactance ajoute-t-il : « Celui qui adore Dieu, souffre sans crainte tous ces tourments. » Lactance, Divin. Instit. VI. 17.

(6) A moins cependant qu'il ne faille entendre des chrétiens et non des juifs (avec lesquels on confondait souvent les chrétiens) le passage suivant : Cum interim us-

qu'il a craint de les louer contre l'opinion de son temps ou de les blâmer contre sa propre conscience (1)?

Ce ne fut donc pas la philosophie qui put inspirer le christianisme ; mais la société , telle qu'elle était alors , put-elle l'aider et favoriser sa propagation ? Si le mouvement général des idées , si les lumières répandues dans le monde n'ont été pour rien dans ce qu'on veut appeler l'*invention* du christianisme , le mouvement des faits , l'état des mœurs , la condition des hommes , telle qu'elle était dans le monde romain , a-t-elle pu servir à la diffusion de la foi nouvelle ? Si le christianisme n'a pas cherché ses modèles parmi les penseurs du siècle , a-t-il du moins cherché dans la masse agissante , souffrante , passionnée , ses disciples et ses auxiliaires ?

Nous en convenons : le christianisme pouvait le faire , et un tel point d'appui n'était pas moins aisé à conquérir qu'il était utile à employer. Nous savons assez combien est facile le succès des doctrines qui s'appuient sur l'intérêt du grand nombre et lâchent la bride à son ressentiment ou à ses colères. Si le christianisme eût paru au monde , proclamant l'égalité absolue dans la vie civile , la liberté de l'homme , l'indépendance des nations , les droits du sujet contre le prince ; s'il eût promis richesse au prolétaire , affranchissement à l'esclave , émancipation au citoyen ; s'il eût mis la révolte en tête du code de ses devoirs , quelle admirable matière le monde ne présentait-il pas à ses triomphes ! Il y avait sujet d'insurrection , et sous le toit domestique contre le maître , et dans la cellule du pauvre contre le palais du riche , et dans le monde entier contre Rome , et dans Rome contre César ! Et si l'on doute de la puissance de ces éléments de révolution , que l'on pense quels périls et quels troubles avaient suscités dans

què eo sceleratissimæ gentis consuetudo convaluit , ut per omnes terras jam recepta sit. Victi victoribus leges dederunt (apud Augustin. *loc. cit.*).

(1) De Civit. Dei. VI. 11. Christianos jam tum Judæis inimicissimos in neutram partem commemorare ausus est , ne vel laudaret contra patriæ consuetudinem , vel reprehenderet contra suam forsitan voluntatem.

l'empire un Spartacus armant les esclaves, un Catilina appelant à lui les prolétaires, un Mithridate soulevant les provinces conquises, un Brutus frappant César. Si le christianisme, au lieu de se contenter d'introduire dans les choses de ce monde le gouvernement de la conscience, eût prétendu les gouverner par les principes universels, les volontés menaçantes, les théories actives, les procédés violents des révolutionnaires modernes; si la *Bonne nouvelle* eût été celle de l'émancipation actuelle et universelle: assez de millions d'hommes, dans cette société dont l'oppression était la loi fondamentale, eussent adhéré à cette charte du peuple, et combattu pour cet évangile révolutionnaire qui eût fait de Pierre, tout à la fois un Spartacus, un Caligula, un Mithridate, un Brutus.

Mais rien de tout cela. Pierre ne veut être que le serviteur des serviteurs de Dieu. Ce que Dieu permet, il le subit, il l'accepte, il le révère. Quand les institutions iniques sont devenues la loi du monde, il ne les attaque pas, il les tient même pour nécessaires et légitimes. L'esclavage, l'infériorité du pauvre, la domination de Rome sur le monde, la puissance des Césars sur l'univers et sur Rome, lui apparaissent, sinon comme juste dans leur principe, mais du moins comme nécessaires dans leurs conséquences et légitimées par la possession. Nulle part il ne décrie, nulle part il ne pose en principe leur iniquité; les déclarations de droits, les proclamations de principes sociaux ne sont pas à son usage. Que l'esclave ne vienne pas ici, ardent pour la liberté et impatient de s'affranchir: Pierre et Paul lui disent qu'il doit rester dans l'esclavage et demeurer soumis à son maître, tant qu'il ne pourra par les voies légales parvenir à la liberté (1). Que le pauvre ne vienne pas, dévoré d'envie à la vue de la fortune du riche son voisin et plein du désir de s'en emparer: on lui dira qu'il faut souffrir, qu'il faut respecter le bien d'autrui, qu'il faut attendre ce que lui don-

(1) Eph. VI. 5, 8. Col. III. 22. Tit. II. 9. 10. I Petr. II. 18.

nera le riche. Que le sujet irrité de César, le patricien dénoncé par les délateurs, le provincial opprimé par les proconsuls, ne vienne pas proférer des plaintes, soulever des révoltes : Paul lui dira qu'il doit se soumettre, que toute puissance vient de Dieu, qu'un roi, Néron lui-même, doit être obéi, « non-seulement par la crainte qu'il inspire, mais par le devoir qui lie nos consciences envers lui (1). » Ainsi point de remède à attendre, point d'ambition à nourrir, point de liberté, de fortune, de voluptés à espérer en ce monde. Et la ressource dernière du désespoir, le droit, incontesté par les philosophes, de chercher, quand l'âme s'est épuisée à souffrir, le repos dans la mort, cette ressource-là même, cette épée libératrice, le christianisme la retire des mains de l'esclave. Pour toute consolation et pour toute joie, le christianisme lui impose sa dure et triste vertu, la résignation ; il lui offre d'imiter un Maître qui a porté la couronne d'épines et qui a marché sur les roches du Calvaire, les épaules chargées d'une croix. Voilà comment il fait illusion à l'homme, comment il encourage ses espérances, comment il le séduit, comment il enrôle sous son drapeau révolutionnaire ceux qui souffrent, ceux qui gémissent, ceux qui sont irrités.

Et d'un autre côté, s'il ne flatte pas les pauvres, flattera-t-il davantage les riches dans leurs plaisirs, les puissants dans leur oppression journalière, César dans sa tyrannie ? Si les lois générales de la société lui paraissent dignes de respect, par cela seul qu'elles sont générales, l'usage que l'homme peut faire de ces lois est un fait individuel sur lequel le christianisme a le droit d'interroger chaque conscience. Il ne discute pas les institutions, mais il juge les hommes. Il n'est pas venu redresser les torts de la société ; mais il est venu reprendre les péchés de chacun de ceux qui la composent. Il dit sans crainte au maître de ne pas mépriser son esclave, parce que

(1) Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. V. Rom. XIII. 1-7. Tit. III. 1, I Petr. II. 13-15. 17.

Dieu est le maître de l'un et de l'autre (1). Il dit au riche de ne pas s'enorgueillir de son anneau d'or et de ne pas traiter le pauvre avec dédain (2). Quand il prie pour les princes, il ne demande point pour eux, comme ils sont accoutumés de le faire, les biens et les plaisirs ; il demande ce dont ils ont besoin, la justice et la chasteté. A tous il impose rudement et sans détour le devoir, eux avares, de faire l'aumône, eux superbes et durs, d'être humbles et doux, eux sensuels, de pratiquer le jeûne, eux égoïstes, de courir aux échafauds.

Il entreprend donc la tâche difficile et singulière de prêcher chacun contre son intérêt et ses passions ; l'esclave en faveur de l'esclavage, le maître en faveur de la liberté. Ce qu'il interdit au pauvre d'exiger ou de prétendre, il veut que le riche le donne volontairement. Et son triomphe, s'il triomphe, aura cela de merveilleux, que les institutions du paganisme, inattaquées par ceux qu'elles oppriment, seront abolies par ceux qui en profitent ; que l'esclave résigné à la servitude sera émancipé par les scrupules du maître ; que le prolétaire humble et patient sera enrichi par la conversion du riche ; que César enfin, à la voix de ces apôtres qui plient la tête sous la tyrannie, se démettra de sa tyrannie ! Voilà quelles sont ses armes révolutionnaires, et comme il prétend changer la face du monde, enseignant la patience illimitée à ceux qui souffrent, le sacrifice volontaire à ceux qui jouissent.

Mais alors qui sera donc pour lui ? Sans complaisance pour les puissants, sans espérance pour séduire les faibles, sur qui compte-t-il ? L'esclave versera-t-il son sang pour la servitude, le maître pour l'émancipation ? Les grands et les riches ne viennent point à lui, rebutés par la dureté de ses maximes, par son amour de l'humilité et de la souffrance : parmi les chrétiens, en effet, il n'y a « ni beaucoup de sages selon la

(1) Ephes. VI. 9. — (2) Jac. II. 2. 3. 4.

chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles (1); » le philosophe grec, le docteur juif, n'entrent guère dans l'assemblée chrétienne (2). Et d'un autre côté, les faibles et les petits auxquels le christianisme ne sait prêcher que la soumission et l'amour de leur misère, lui viendront-ils? Factieux aux yeux des grands par cela seul qu'il ne concède rien à leurs vices, impopulaire auprès des petits en maintenant les institutions qui les oppriment, pour qui est-il donc? Qui sera pour lui? L'esclave auquel il interdit la fraude, la rébellion et la fuite, ou bien le maître dont il reprend la débauche et l'arrogance? Le pauvre auquel il ordonne de respecter le bien du riche, ou le riche auquel il ordonne de se dépouiller pour vêtir le pauvre? Israël dont il s'éloigne en l'appelant impie et déicide, et dont il flétrit la révolte contre Rome comme une révolte contre Dieu, source d'épouvantables malheurs; ou bien, Rome dont il se sépare également en séparant son culte du sien, en méconnaissant ses dieux, en criant tout haut que son Jupiter n'est que pierre, bois ou métal? Tous les mécontents et les factieux auxquels il prescrit de respecter César, ou bien César qu'il refuse d'adorer? Le malheureux auquel il interdit le suicide, ou l'heureux du siècle auquel il impose le martyre?

Personne, en effet, ne sera pour lui. Nul bras de chair ne s'élèvera pour sa défense. « Les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas, dit saint Paul, les armes de la chair (3). » Nul secours matériel ne peut entrer dans ses calculs. Ni cette ambition guerrière et nationale que Mahomet a soulevée, ni ces mille passions, ces mille préventions, ces mille instincts que le protestantisme a su mettre en œuvre, ni ce facile ébranlement donné aux peuples par l'esprit révo-

(1) Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles. I Cor. I. 26.

(2) Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquistator hujus seculi? *Ibid.* 20.

(3) In carne enim ambulantes non secundum carnem militamus. — Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt. II Cor. X. 3. 4.

lutionnaire, les prêchant selon leurs désirs et transformant leurs appétits en maximes ; le christianisme n'a rien de tout cela pour lui.

Et pourtant, cette doctrine, prêchée depuis quarante ans à peine, était sous Néron partout manifeste. J'ai déjà dit un mot (1) de cette publicité du christianisme à sa naissance. C'est une grande erreur de croire qu'il fut dans ses premières années obscur et ignoré. La persécution seule et la persécution sanglante le força de descendre dans les catacombes. Jusque-là il ne cherchait point l'éclat ; mais encore moins se cachait-il sous le voile du secret. Ces prédications de saint Paul sur toutes les places et dans toutes les assemblées de la Grèce ; ces contradictions publiques et violentes que la foi éprouvait (« nous savons de cette secte que de tout côté on la contredit » (2)) ; ces calomnies et ces haines populaires, dont Tacite et Suétone se font les échos ; enfin cette solennelle immolation des premiers martyrs au milieu d'un fête, dans les jardins de Néron, en face de Rome tout entière, presque émue de pitié ; ce supplice d'une « grande multitude d'hommes (3) » que Néron tenait à rendre public, d'autant plus qu'il se lavait par là du crime de l'incendie : tout cela prouve que le christianisme, dès les premiers jours de son existence, n'était pas si petit, si secret, si ignoré. Ce n'était pas une occulte franc-maçonnerie que l'association des chrétiens. Elle vivait en plein jour, parlait et prêchait en face de tous. Et quand aujourd'hui elle rappelle ses origines, elle peut dire au monde ce que saint Paul disait au roi juif Agrippa : « *Je parle sans crainte devant toi. Rien de tout ce que je rappelle ne peut t'être inconnu : CAR RIEN DE TOUT CELA NE S'EST PASSÉ DANS L'OMBRE* (4). »

(1) Tom. I, p. 451-452. — (2) Act. Apost. XXVIII. 22. — (3) Tacite, Ann. XV. 44.

(4) Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor. Latere enim eum nihil horum arbitror. NEQUE ENIM IN ANGULO QUIDQUID HORUM GESTUM EST. Act. Apost. XXVI. 26.

Dès les premiers jours aussi, non-seulement l'existence de l'Église, mais son action fut visible. Je ne jette point les yeux sur les siècles postérieurs; je m'en tiens à ces quelques années de la prédication apostolique, à cette première génération de chrétiens qui avaient vécu en même temps que le Fils de Dieu. Et je dis que, dès cette époque, la foi chrétienne avait plus d'églises et plus d'évêques que la philosophie peut-être n'avait jamais compté de maîtres ou d'écoles; dès cette époque, l'Orient, la Grèce, l'Italie, pour ne pas parler du reste de l'empire, étaient semés de communautés chrétiennes (1).

Ce n'est pas assez : le christianisme agit dès ce temps, même sur le monde qui reste païen. Il semble que le jour où la croix a touché Rome, Rome s'est sentie émue comme par une étincelle secrète dont elle méconnaissait l'origine. C'est depuis ce jour que les affranchissements se sont multipliés, que la condition d'esclave a commencé à s'adoucir, les rangs de la société à se niveler (2). Depuis ce jour, des lois plus favorables à la femme ont brisé l'immiséricordieuse constitution de la famille romaine (3). Depuis ce jour aussi, la philosophie est devenue ce que nous l'avons montrée, mêlée de vives lumières au milieu d'épaisses ténèbres, portant sur un tronc vieilli des fruits de vérité qui ne sont pas les siens. N'est-il pas maintenant assez clair que de la seule prédication chrétienne ont pu jaillir ces quelques vérités qui se mêlent aux erreurs du stoïcisme? N'est-il pas assez clair que le christianisme embrasse et pénètre le monde même qui le persécute? L'Église chrétienne vivifiait ainsi une société qui ne voulait pas d'elle. Il n'était pas nécessaire de s'être approché d'elle et d'avoir touché la frange de sa robe (4), pour sentir la vertu qui en sortait : elle faisait ce qu'avait fait son Maître; elle fai-

(1) V. tom. I, p. 364. 451.

(2) V. tom. I, p. 379; ci-dessus p. 262-263 (an de J.-C. 47).

(3) Loi qui admet la mère à la succession de ses enfants. Loi qui décharge la femme de la tutelle des agnats. V. ci-dessus, p. 320. 321, sous Claude.

(4) Si tetigero tantum vestimenta ejus, salva ero.... Matth. IX. 20. 22. Et statim

sait même plus encore (1) : et comme l'apôtre dont l'ombre seule guérissait les malades qu'on avait placés sur son passage (2), il suffisait qu'elle eût jeté sur vous quelque ombre de sa vérité et de sa vertu.

Un fait demeure donc, un fait incontestable : c'est qu'une doctrine à laquelle personne ne songeait au temps d'Auguste, quarante ans plus tard, au temps de Néron, avait des disciples par milliers ; — quatre cents ans plus tard était maîtresse du monde. — J'oserais demander humblement qu'on m'expliquât ce qui a donc eu lieu dans ce court espace de quarante ans ? — quand cette doctrine est née ? en quel lieu ? dans quelle tête ? — avec quels éléments, recueillis par la tradition ou par la science ? Ou, si elle est née sans éléments étrangers, par la puissance de quel génie ? — Comment cette doctrine, née, je ne dirai pas seulement dans les conditions ordinaires de la pensée humaine, mais dans un pays obscur, chez des hommes ignorants, sans voyage et sans lettres, a-t-elle eu dès l'abord un caractère positif, défini, universel, complet, plus philosophique, en un mot, qu'aucune philosophie ? — Comment cette doctrine, si mal préparée par toutes les tendances des époques précédentes, a-t-elle trouvé néanmoins accès dans toutes les cités ? Comment cette doctrine, si contraire à toutes les idées, à tous les intérêts, à toutes les passions du siècle, a-t-elle trouvé en si peu de jours autant de disciples ? — Et ces hommes, assez singuliers pour la croire, assez hardis pour se charger de la répandre, assez insensés pour le faire sans hésitation, sans réserve, sans crainte, assez étrangement heureux pour y réussir, quelle a

Jesus in semetipso cognoscens virtutem quæ exierat de illo. Marc. V. 30. — V. aussi, VI. 56. Luc. VIII. 44-48.

(1) Amen, amen, dico vobis : qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet. Joan. XII. 24.

(2) Ità ut in plateas ejicerent infirmos et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum et liberarentur ab infirmitatibus suis. Act. Ap. V. 15.

donec été leur force? leur espérance? leur but, dans cette « folie de la prédication, scandale pour les Juifs, démence pour les païens, » dans l'enseignement de cette (1) « sagesse cachée que n'a connue aucun des princes de ce monde (2)? »

L'explication humaine de ce fait est encore, pour me servir d'une expression qu'a adoptée l'esprit hésitant de notre siècle, un travail qui reste à faire. Il est vrai : on a discuté de près et avec la plus minutieuse critique les origines du christianisme, telles que les racontent les chrétiens. Mais ceux qui ont pris la peine de relever avec tant de soin les prétendues difficultés de cette histoire, devraient bien à leur tour nous la donner telle qu'eux-mêmes la comprennent. Ils devraient nous dire une fois le mystère de la naissance et de la propagation du christianisme, ces deux faits si peu expliqués; après avoir détruit notre erreur, il serait temps qu'ils nous donnassent le secret de leur vérité. Il serait temps que le récit succédât à la polémique, et que la sagesse de notre siècle abordât la question toute positive qu'à notre tour nous nous permettons de lui soumettre. Il serait temps que notre époque, dans sa philosophie et ses lumières, se tirât d'affaire mieux que Gibbon et tant d'autres, qui prennent le christianisme déjà adulte, tout viril et tout grandi, sans dire mot de sa naissance; ils supposent qu'il est né sans dire comment. Cette grande phase *humanitaire* qu'on nomme le christianisme vaut la peine, ce me semble, qu'on en sache et qu'on en dise l'origine.

Il serait même à propos de ne plus se servir de la ressource usée du mythe et du symbole, vague histoire par laquelle on prétend échapper à l'histoire positive, comme avec la phrase on croit pouvoir se dispenser du fait. Quarante

(1) Stultitiam prædicationis, 1 Cor. I. 21... Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam. *Ib.* 23.

(2) Loquimur Dei sapientiam in mysterio quæ abscondita est... quam nemo principum hujus seculi cognovit. *Ib.* II. 7. 8.

années suffisent-elles donc pour transformer l'histoire en un conte populaire, le conte populaire en poésie, la poésie en une doctrine positive et sérieuse? Et si une transformation aussi prompte fut jamais impossible, n'est-ce pas à l'époque de Claude et de Néron, la moins fraîche, la moins primitive, la moins populairement poétique de toutes les époques? si bien que les hommes de ce siècle se vantent eux-mêmes de ce que la pensée toute positive a cessé d'être poétique, de ce que la poésie ne va plus aux intelligences nouvelles comme à celle des anciens jours (1). Une allégorie serait devenue un dogme, une fable vulgaire serait devenue la croyance des hommes sérieux, en un pareil siècle et en quarante ans!

Quant à nous, — en attendant que « les princes de ce monde et les sages du siècle » nous communiquent à ce sujet leurs lumières, — ne craignons pas de le dire avec l'Apôtre : Le succès du christianisme était impossible, l'entreprise absurde, la prédication insensée. Et cependant — si ce succès impos-

(1) « Il fut un temps, dit très-bien Plutarque, où les vers, le rythme, les chants étaient pour les hommes comme la monnaie du discours. Toute histoire, toute philosophie, tout événement, toute pensée à laquelle peut s'appliquer l'éloquence, était consacrée par la poésie et par la musique. » (C'est bien là la poésie primitive, populaire, mythique.) « Ce que peu d'hommes comprennent aujourd'hui, tous alors aimaient à l'entendre, bergers, laboureurs, oiselleurs, comme dit Pindare. Grâce à la disposition poétique de ces siècles, le chant et la lyre servaient à corriger les mœurs... à louer les dieux... Mais lorsque, avec les événements et les hommes, la coutume a changé, quand l'homme a rejeté d'inutiles parures, déposé sa longue robe, coupé son abondante chevelure et sorti ses pieds du cothurne, quand il a appris, non sans raison, à opposer au luxe une vie frugale, quand il s'est cru mieux paré par un vêtement simple, que par une vaine et impertinente recherche : la forme de son discours a changé aussi ; l'histoire est descendue de son char poétique, et le langage de la prose a servi à distinguer la vérité des fables. La philosophie à son tour cherchant une doctrine puissante et sage, plutôt qu'un langage propre à énuvoier les imaginations, la philosophie n'a plus soumis ses leçons à la cadence des vers. » Plutarque, De Pythiæ oraculis, ch. 23. 25. (7) (seu Quarè Pythia versu non respondeat)... Et remarquez que Plutarque considère ce changement comme un progrès de la civilisation. « Un tel changement, dit-il, est un bien pour les hommes. »

sible a eu lieu, si cette espérance absurde a été accomplie, si cette prédication insensée a « renversé la sagesse des sages et condamné la science des savants (1); » la seule explication n'est-elle pas celle de l'Apôtre : que « Dieu a voulu rendre folle la sagesse de ce monde (2); » qu'il « a choisi pour confondre les sages ce qui est insensé selon le monde, pour confondre les forts ce qui est infirme selon le monde, ce qui est obscur et méprisable selon le monde, ce qui n'est pas pour détruire ce qui est, afin que nulle chair ne se glorifiât en sa présence (3)? »

Mais ceci est un sujet sur lequel un jour, si Dieu le permet, nous pourrons revenir. Il nous suffit d'avoir montré comment s'engageait la lutte : lutte de quatre siècles, ou plutôt lutte de tous les siècles; lutte implacable et qui chaque jour devait apparaître plus évidente. Chaque jour le polythéisme, l'idolâtrie, et ces deux grandes plaies nées de l'idolâtrie, l'impureté qui flétrit les races humaines, la haine qui les divise, les opprime et les tue, se montreront avec une constante évidence. Chaque jour aussi les trois caractères opposés de la loi nouvelle, la foi pure qui en est la base, la chasteté et la charité qui naissent de la foi, apparaîtront dans la vie chrétienne, non plus parfaits ni plus purs, mais plus éclatants et plus visibles. Ce seront d'un côté toutes les « œuvres de la chair : fornication, impureté, impudicité, luxure, servitude des idoles, empoisonnements, inimitiés, disputes, rivalités, colères, querelles, dissensions, partis, jalousie, homicide, enivremens, débauches et toutes choses semblables (4); » de l'autre côté, ce seront tous « les fruits de l'esprit : la charité,

(1) *Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo. I Cor. I. 19.* — (2) *Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? Ib. 20.*

(3) *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia; — Et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt ut ea quæ sunt destrueret; — Ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus. Ib. 27-29.*

(4) *Manifesta sunt autem opera carnis : quæ sunt, fornicatio, immunditia, impu-*

la joie, la paix, la patience, la bienveillance, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la tempérance, la chasteté (1). » Car dans la société comme dans l'homme, « la chair lutte toujours contre l'esprit, l'esprit contre la chair (2), » et le monde ne pardonne pas à ceux qui « ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences (3). »

Entre ces deux ennemis se plaçait la philosophie, rattachée au paganisme par son origine et par ses vices, au christianisme par la lumière qu'elle empruntait à son flambeau. Le christianisme et la philosophie grandissaient en même temps : l'un déjà plus populaire, l'autre plus éclatante ; l'un poursuivi sans rémission par un monde égoïste et sensuel, l'autre persécutée aussi, mais non sans exception et sans relâche ; différents surtout en ceci, que le christianisme tenait tout de lui-même ou plutôt de Dieu, et que la philosophie tenait du christianisme le peu de vérité qu'elle avait.

Tous deux s'étaient trouvés en face des rigueurs impériales. Rome était déjà tout empreinte du sang des martyrs ; Néron déjà avait soutenu contre les philosophes une lutte ensanglantée. Paul, Pierre, Barnabé, avaient scellé leur foi par leur témoignage suprême, en même temps que les Plau-

dicitia, luxuria. — Idolorum servitus, veneficia, inimicitia, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ, — Invidia, homicidia, ebrietates, comessiones, et his similia : quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur. Galat. V. 19-21. — Saint Pierre dit aussi, en parlant des païens : « His qui ambulaverunt in luxuriis, desideriis, vinolentiis, comessionibus, potationibus, et illicitis idolorum cultibus. » I Petr. IV. 3.

(1) Galat. V. 22. 23. *Fructus autem spiritus est : charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas, — Mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversus hujus modi non est lex.*

(2) *Id. 17. Caro enim concupiscit adversus spiritum : spiritus autem adversus carnem : hæc enim sibi invicem adversantur : ut non quæcumque vultis, illa faciat.*

(3) *Id. 24. Qui sunt autem Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.*

tus, les Silanus, les Thraséa avait payé par une mort inutile la courte gloire de leur orgueilleuse vertu. Quand Néron fut tombé, la philosophie revint d'exil, leva la tête, se mêla aux querelles des partis, prétendit au pouvoir et finit par y arriver. Le christianisme au contraire, qui n'avait rien à faire au milieu des querelles de la Rome impériale, le christianisme, auquel on ne pardonna pas, continua de cacher dans les catacombes son humble et rapide progrès.

Les docteurs dans l'école succédèrent aux docteurs, comme dans l'Église les apôtres aux apôtres. En même temps que l'Église suivait son admirable carrière, dans laquelle les saints engendraient les saints et les martyrs naissaient des martyrs ; en même temps que les Ignace et les Clément sortaient des Paul et des Timothée, la philosophie morale du Portique, qui avait enfanté Sénèque, enfantait Épictète et Marc-Aurèle, qui tous deux gardent des traces évidentes de l'influence chrétienne et du voisinage de la foi. La philosophie théurgique ou pythagorique de Sotion, de Sextius, de Musonius, produisait Apollonius, son héros et son dieu : et plus tard devait sortir d'elle ce néo-platonisme alexandrin, suprême héritier de toutes les écoles antiques, dernier adversaire du christianisme, en même temps qu'il en était l'imitateur.

Comment cette lutte a-t-elle fini ? Chacun le sait. Mais il appartient, ce me semble, à notre sujet, de dire en terminant de quelle manière cette puissance romaine, dont nous avons admiré la grandeur et montré le déclin, entra dans les desseins de Dieu pour la constitution de son Église ; et comment ce grand fait de la conquête par un seul peuple de tout l'univers civilisé, se lie par mille rapports au fait unique de la prédication de l'Évangile à tout l'univers.

Certes, pour qui veut lire, l'anathème contre Rome païenne est éclatant dans les saintes lettres. Cette prostituée, qui a fait boire tous les rois et tous les peuples de la terre dans la coupe de son abomination, cette cité « ivre du sang des mar-

tyrs (1), » cette Babylone au-dessus de laquelle l'ange tient suspendue la meule de pierre qu'il laissera tomber pour l'écraser (2), ne saurait échapper « aux vrais et justes jugements de Dieu (3). Dieu se souviendra d'elle pour lui faire boire le calice de sa colère (4). » Ces rois viendront, que l'apôtre avait vus dans son exil de Patmos ; « ils se réuniront de tous les bouts de la terre pour le grand jour du Dieu tout-puissant (5). En un même jour viendront sur elle toutes les plaies, la mort, le deuil, la faim et le feu ; parce que Dieu est puissant et qu'il la jugera (6). »

Et cependant, quels ne sont pas sur cette cité mystérieuse les ineffables desseins du Seigneur ? Rome sort de ses ruines et de la main des Vandales, pour régner une seconde fois sur le monde. Rome expiée par le feu et le sang, Rome sanctifiée par un pouvoir tout divin, verra s'accomplir dans un sens plus élevé les téméraires oracles de ses prophètes. Ses empereurs l'ont quittée ; les Césars n'ont pas compris qu'il fallait rester là où, sur des siècles de gloire païenne, s'élevait une puissance nouvelle, éternelle comme la foi. En se jetant vers l'Orient, ils ont brisé l'unité de l'empire, ils ont rompu cette soudure que la puissance romaine avait formée entre l'Orient et l'Occident, ils ont présenté aux incursions des barbares une monarchie à deux têtes, affaiblie et désarmée.

Mais, si Rome n'a pas gardé le successeur d'Auguste, Rome a gardé le successeur de Pierre. Constantin et ses fils, dans leur fausse et peureuse politique, ont pu porter ailleurs une souveraineté prête à faillir ; mais les papes ont compris, par un instinct de leur génie, que cette ville flétrie par tant de crimes, si païenne encore et si pleine de regrets pour ses idoles, était cependant la ville où il fallait rester. Ils ont com-

(1) Apoc. XVII. 6. Et vidi mulierem ebriam de sanguine sanctorum, et de sanguine martyrum Jesu. Et miratus sum cum vidissem illam admiratione magna.

(2) Apoc. XVIII. 21. — (3) *Ibid.* XIX. 2.

(4) XVI. 19. — (5) XVI. 14. — (6) XVIII. 8.

pris que là était leur place, au pied de ces Alpes qu'allaient bientôt traverser les barbares, les premiers sur le chemin de ce torrent qui débordait sur le monde, à la tête de cet Occident qui seul devait conserver le dépôt de la civilisation et de la foi. Une pensée anti-chrétienne a présidé à la politique des Césars de Constantinople, animés contre les pontifes d'un esprit de folle révolte et de jalouse indépendance, théologiens captieux et persécuteurs, bientôt précipités dans le schisme qui brisa la force de leur empire en le séparant de la civilisation et de l'unité catholique. Une pensée toute chrétienne au contraire inspira la papauté; elle sentit que dans Rome résidait l'unité du monde, que Rome était le centre marqué par le doigt de Dieu, auquel les peuples devaient se rattacher; la papauté est restée dans Rome pour sauver l'Occident et le monde.

Ainsi, encore une fois, les oracles païens n'avaient pas été menteurs: Virgile, en promettant à la cité reine un *empire sans fin*, avait été bien autrement prophète qu'il ne pouvait le croire. Rome représentait toujours la force, la sublimité, la grandeur (ἰώμῃ); Rome était toujours la puissante mère dont l'abondante mamelle (*ruma*) (1) devait donner aux peuples le lait de la civilisation et de la foi. A un degré bien plus haut, et dans un ordre d'idées bien supérieur, Rome chrétienne nous apparaît avec les mêmes vertus et le même génie que, selon saint Augustin, Dieu récompensa dans la Rome païenne, en lui donnant l'empire du monde. Il peut paraître étrange de rapprocher ainsi ce qu'un immense intervalle sépare, de chercher un rapport entre une puissance toute terrestre et tout humaine et une puissance toute divine et toute bénie, de mettre en regard les infamies de l'antique Rome et la sainteté de la Rome nouvelle, la perfide cruauté de la louve avec la douceur de l'agneau et la simplicité de la colombe. N'est-il pas utile, cependant, de remarquer combien dans

(1) V. ci-dessus p. 122.

cette cité deux fois souveraine à deux titres si différents, le droit et le génie de la puissance se sont révélés par les mêmes caractères ? Quand la Providence, dans la profondeur de ses desseins, préparait le peuple de Romulus pour être le centre de l'unité païenne, ou quand le Fils de Dieu, présent au milieu des siens, jusqu'à la consommation des siècles, posait à Rome la pierre angulaire sur laquelle doit s'élever son Église, Rome était investie, je ne dirai pas des mêmes titres, mais du même caractère de domination. Comme l'antique Rome, la nouvelle fut intelligente et politique ; elle aussi fut patiente et habile, plutôt que violente et impétueuse ; elle aima recourir à l'autorité plus qu'au commandement, à la persuasion plus qu'au pouvoir (1). Elle aussi, et avec une bien autre certitude, posséda cet instinct de souveraineté que l'orgueil national donnait aux fils de l'antique Rome, et que la divine parole du Rédempteur donne aux humbles missionnaires de la Rome nouvelle. Elle aussi se souvint que sa tâche était de gouverner les peuples (*Tu regere imperio populos, Romane, memento*) ; elle sut leur imposer son pacifique empire, et les réunir sous la paix de Dieu (*pacisque imponere morem*) ; elle sut au besoin briser les orgueilleux (*debellare superbos*) ; mais elle aima mieux épargner les humbles, et accorder, à qui se soumettait, un facile pardon (*parcere subjectis*), plus miséricordieuse par cela même qu'elle était plus puissante.

Et par cette sagesse de son gouvernement, elle devint, à son tour, comme la Rome païenne l'avait été, mais à des titres bien autrement légitimes et paternels, l'arbitre suprême, le juge universel, la suzeraine du monde civilisé (2). Jamais peut-être, à une telle distance, deux pouvoirs ne se sont plus ressemblés, par leur situation extérieure, que celui de Rome au VII^e siècle de son ère, siégeant comme la présidente de la grande fédération des peuples, comme le seigneur féodal de ces cités et de ces rois qui, déposant leurs armes à ses pieds,

(1) V. ci-dessus liv. I, ch. 2, § 1. pag. 65 et s. — (2) V. ci-dessus, pag. 76 et s.

venaient rendre hommage à la *majesté du peuple romain* ; et celui de Rome au *xii^e siècle* de l'ère chrétienne, recevant à son tour l'hommage des rois, des peuples et des cités, reconnue par eux comme suzeraine et comme arbitre, et les menant tous ensemble à la guerre sainte sous l'étendard de la croix.

Par cette sagesse de son gouvernement, ou, pour mieux dire, par la toute-puissante parole du Christ, Rome est devenue une seconde fois la « patrie commune (1), » la métropole et le centre du monde ; la cité libérale ouverte à tous, et qui donne à tous les peuples le droit de monter à ses dignités ; la cité hiérarchique dans laquelle tous les rangs sont réglés par une loi sainte, tous les ordres s'échelonnent et se répondent (2) ; la cité catholique, hors de laquelle personne ne demeure, si ce n'est par sa faute, qui admet, non-seulement l'étranger, comme l'admettait l'ancienne Rome, mais le barbare, non-seulement l'homme libre, mais l'esclave. C'est bien elle qui, « non comme une maîtresse, mais comme une mère, a réchauffé le genre humain dans son sein (3) ; » c'est elle qui « a nommé citoyens ceux qu'elle avait vaincus ; » c'est bien elle dont on peut dire : « *Heureux les pécheurs de devenir ses sujets et ses captifs* (4) ! »

Mais il faudrait dire maintenant comment les vertus et les gloires de l'ancienne Rome se trouvent doublées, agrandies, disons mieux, sanctifiées dans la Rome nouvelle ; comment l'œuvre que l'une essayait en s'aidant de la force matérielle et dévastatrice, est achevée par l'autre avec le seul secours de

(1) V. ci-dessus, pag. 108. — (2) Ci dessus *Ibid.* § 3. p. 94 et s.

(3) Qu'il me soit permis de reproduire les citations que je faisais plus haut, et qui s'appliquent ici d'une manière remarquable :

Humanumque genis communi nomine fovit,
Matris, non dominæ, ritu ; civesque vocavit
Quos domuit...

Claudien.

(4) Profuit injustis te dominante capi.

Rutilius.

la puissance spirituelle, vivifiante et salutaire. Rome chrétienne n'a d'autres armes que les armes spirituelles de la vérité et de la charité. Comme tout à l'heure nous le lisions dans saint Paul, elle « ne marche pas et ne combat pas selon la chair ; » mais ses armes spirituelles sont une « puissance donnée de Dieu pour la destruction des remparts ennemis, pour renverser toute hauteur qui prétend s'élever contre la science de Dieu, pour réduire en captivité toute intelligence sous l'obéissance du Christ (1). » Par cette puissance, le successeur désarmé de Pierre accomplit le labeur que le grand César avait manqué. Par cette puissance, il purifie les vertus de l'antique Rome, il efface ses souillures ; au lieu de l'erreur et de la confusion païenne, de cette lutte de la tradition et de la philosophie, dans laquelle l'une et l'autre avaient fini par se perdre, il donne au monde une foi pure, certaine, précise, invariable, plus vivace que toute tradition, plus sublime que toute philosophie, parce qu'elle est appuyée sur la plus immuable de toutes les traditions, parce qu'elle est éclairée par l'enseignement de l'Église, la seule et véritable philosophie.

Aussi, cette loi de progrès, d'égalité, de civilisation, que les peuples avaient espérée de Rome païenne, c'est de Rome chrétienne qu'ils l'ont obtenue. C'est à elle qu'il appartenait de porter, sur les plaies de l'antagonisme païen, le baume que l'ancienne Rome s'était si follement vantée de posséder ; de relever le sentiment humain, sans anéantir la force du lien politique ; de rétablir la justice dans les lois et l'humanité dans les mœurs, sans ébranler la vertu des peuples et leur morale ; d'émanciper l'esclave, sans mettre l'homme libre en danger ; d'affranchir la femme, sans lui enseigner le mépris du mariage. Car elle seule connaissait, et pour la vertu des hommes une base nouvelle, et pour la société humaine un tout autre fondement, et pour l'homme une tout autre sûreté, et

(1) II. Cor. X. 4. 5.

pour le mariage une dignité tout autre et un tout autre respect.

De cette ville qui avait enseigné au monde l'inhumanité et la corruption, partirent donc toutes les notions et tous les préceptes qui adoucissent et qui réforment les mœurs, qui font disparaître la cruauté des supplices, qui suppriment les combats de gladiateurs, qui ennoblissent la femme, qui donnent au mariage sa sainteté et sa perpétuité. Dans ces amphithéâtres souillés par le sang, dans ces temples témoins d'impurs mystères, elle planta l'image du Dieu de charité et le culte de la Vierge des vierges. Grâce à la ville des Césars, la modération et la justice furent enseignées au prince, en même temps que l'obéissance au sujet. Par elle furent abolis le nationalisme antique, c'est-à-dire l'hostilité absolue, radicale, nécessaire de nation à nation; — l'aristocratie antique, c'est-à-dire la supériorité absolue, radicale, oppressive, d'une classe et d'une race d'hommes sur une autre; — le despotisme antique, c'est-à-dire le droit illimité d'un pouvoir qui ne reconnaît, ni une loi sur la terre, ni une justice dans le ciel.

Sous le sceptre de l'antique Rome, l'art, la poésie, l'éloquence, loin de se développer par l'union de tant de peuples, n'avaient fait que se dégrader. Sous le règne de la Rome nouvelle, un idéal nouveau et bien supérieur s'est offert à la poésie et aux arts. La pensée humaine, plus libre, par cela même qu'elle reconnaissait ses véritables limites et ses véritables lois, a enfanté de nouveaux chefs-d'œuvre. Dans l'ordre matériel, le travail a été émancipé, l'industrie est sortie d'esclavage : le monde est devenu plus riche, non de cette fausse richesse qui se révèle par la multiplication des joies sensuelles et par un luxe meurtrier pour le pauvre, mais riche de la richesse véritable, de celle qui est la récompense du travail, de celle qui donne le pain au pauvre, le secours au malade, à la société humaine une race d'hommes puissante et vigoureuse, de celle dont il est dit : « Parce que tu mangeras le pain ga-

gné par le travail de tes mains, tu es heureux, et le bien te sera donné (1). »

En un mot, l'antique Rome gouvernait par une loi égoïste un monde essentiellement ennemi de lui-même ; la Rome nouvelle a gouverné, par une loi de charité, un monde que rapprochait le précepte d'un fraternel accord. L'une a régné par la haine et la terreur, l'autre par l'espérance et l'amour ; l'une, tremblant en même temps qu'elle voulait se rendre terrible, redoutait à la fois et méprisait le pauvre et le prolétaire, lui jetait du pain quand elle craignait sa révolte, le laissait mourir de misère et de faim lorsqu'elle n'avait pas à le craindre. Rome chrétienne n'a jamais eu à redouter le pauvre et le prolétaire ; mais par cela même que nul intérêt temporel ne commandait sa charité, elle s'est crue débitrice envers lui d'une charité plus grande ; elle n'a pas pensé qu'elle pût jamais avoir pour lui trop de secours, trop de consolations, je ne dis pas assez, trop d'amour et trop de respect ; elle l'a secouru, non par la *frumentation* ou la *taxe des pauvres*, déplorables remèdes commandés par la peur aux peuples qui n'ont pas connu le christianisme ou qui se sont éloignés de lui, mais par les inépuisables sacrifices d'un immense amour et d'un dévouement désintéressé. L'antique Rome avait établi son règne sur l'esclavage ; et, comme toute société païenne, n'existait qu'à la condition de faire descendre, au-dessous de la dignité et des droits de l'homme, une grande partie des êtres humains. La Rome nouvelle, après avoir, pendant des siècles, porté une main prudente sur cette horrible plaie de l'esclavage, a fini par en triompher ; et ce sont ses docteurs et ses pontifes, depuis saint Jean Chrysostôme jusqu'à Grégoire XVI, qui ont condamné l'antique loi de la servitude.

Ainsi, Rome pauvre, faible, désarmée, a fait ce que Rome puissante, riche, belliqueuse, n'avait ni su, ni pu, ni osé faire.

(1) Psalm. CXXVII. v. 2. *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit.*

Ainsi s'est transformé et s'est sanctifié ce pouvoir, auquel, depuis plus de deux mille ans, appartient la suprématie matérielle ou spirituelle sur le monde civilisé. Ainsi, la parole dominatrice n'a pas cessé de descendre des sept collines, glorieuses du noble sang de ces apôtres qui ont été, comme le chante l'Église de Paris, les princes d'une royauté plus grande et plus vraie, et les fondateurs de Rome régénérée (1). Il y a plus : l'ordre qui venait du Capitole ne passait pas l'Euphrate ni le Danube ; la voix qui descend du Vatican se fait entendre aujourd'hui par delà des mers dont les Césars ne soupçonnaient pas l'existence, et l'empire romain nous paraît bien petit, quand nous dessinons son circuit sur la carte du monde chrétien.

CHAPITRE III.

Un mot du paganisme moderne.

—○—

En touchant le terme de ce travail, en retrouvant, au sortir de tant de ténèbres, un air plus libre et plus pur, une pensée douloureuse demeure au fond de notre âme. Ces tristes siècles que nous venons de parcourir n'ont-ils pas quelque analogie avec le nôtre ?

Je ne suis pas le premier qui aie fait ce rapprochement. Il

(1)

Nunc ô cruore purpurata nobili
Novisque felix Roma conditoribus,
Horum tropæis acuta, quanto veriùs
Regina fulges orbe toto civitas !

(Hymne pour le jour de saint Pierre et de saint Paul.)

s'est présenté bien des fois, il n'est pas loin de devenir un lieu commun. Qu'a-t-il de vrai? qu'a-t-il de faux?

Je n'ai certes pas cherché à rabaisser mon siècle. J'ai fait valoir, auprès de l'imperfection antique, la supériorité chrétienne. Est-ce à dire que nous ne ressentions rien de ce que ressentait l'antiquité? Est-ce à dire que le paganisme ne soit plus de ce monde?

Ce n'est pas sans dessein que je me sers de ce mot. L'homme, une fois devenu chrétien, ne redevient plus idolâtre. En quelque lieu que la loi du christianisme ait régné, mille erreurs, mille hérésies, mille turpitudes, sont trop souvent venues en sa place: mais l'idolâtrie est restée vaincue pour jamais; les dieux tombés sont demeurés à terre.

Mais si les idoles de bois et de pierre sont brisées, ces autres idoles, dont parle l'Apôtre, l'impureté, l'avarice (1), toutes les passions sont restées au fond de l'âme. Si l'homme ne peut plus être idolâtre, il peut toujours être païen. Le paganisme séparé de l'idolâtrie n'est autre chose que les instincts corrompus et les vices de l'homme. L'homme par sa nature déchu penche vers le paganisme; il faut que la foi nous soutienne, et, contre ces instincts qui nous poussent, nous prête une force extérieure, surhumaine, je dirais presque artificielle.

Il y a donc eu, il y a toujours combat. Si l'Église s'est continuée à travers les siècles par la fidèle tradition de son dogme, de sa morale, de ses exemples, une autre tradition par moments plus dissimulée, n'a pas moins su continuer une morale, des maximes, un entraînement, tout contraires. En quel siècle si pieux et si candide, en quelle cité si régulière et si chrétienne, en quelle cour de prince ou de seigneur, sanctifiée par tant de vertus, l'âme la plus pure, en cheminant sous l'ombre de la croix, n'a-t-elle pas trouvé sur sa

(1) Omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus. . . Eph. V. 5.

route raillerie, hostilité, et quand il se pouvait faire, persécution? Toujours il y a eu quelque part école de paganisme; toujours les passions ennemies, soit dans l'ombre, soit à découvert, ont fait corps contre l'Église. Des Julien et des Libanius est venu en ligne directe jusqu'à nous un certain ensemble de maximes commodes, d'habitudes sensuelles, de secrètes protestations païennes. Le monde, pour parler le langage de la chaire et celui de l'Écriture, a fidèlement hérité de l'esprit haineux de Caïphe, de la moquerie d'Hérode, et de cette insouciant question de Pilate : *Qu'est-ce que la vérité* (1)? Ce monde, en effet, pour lequel le Sauveur n'a pas prié (2), et dont ne sont pas les vrais chrétiens (3), ce monde n'est que le paganisme dissimulé, transformé, continué.

Jusqu'ici, rien ne distingue notre siècle des autres siècles chrétiens. Mais il est un côté de ce combat éternel qui, depuis trois siècles surtout, a pris une toute autre importance.

Le christianisme, par sa nature, n'est point politique; il est humain. Il met la cité (*πολις*) bien au-dessous de l'homme, les affaires de l'État bien après celles de la conscience. L'État, la nation, la famille même, ne sont à ses yeux que des nombres; l'homme est la véritable unité. L'État, la nation, la famille, sont des liens utiles et sacrés, des communautés légitimes et nécessaires, quoique purement terrestres et par suite périssables: elles existent pour l'homme, et non l'homme pour elles. L'homme, au contraire, qui est immortel, l'homme est plus grand, plus important, seul digne de protection, d'éducation et d'amour.

De là ressort dans le christianisme une politique, ou pour mieux dire, une entente des choses humaines toute contraire aux notions de l'antiquité.

(1) Dicit ei Pilatus : Quil est veritas? Joan. XVIII. 38.

(2) ... Non pro mundo rogo. Joan. XVII. 9.

(3) De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo. *Ibid.* 16. V. encore sur la distinction de l'Église et du monde, Joan. VII. 7; VIII. 23; XV. 18. 19.

L'antiquité romaine, ce résultat suprême de toute l'antiquité, fondait son ordre social sur ce double principe : que le devoir de l'homme envers la société dont il est membre, et surtout envers la nation, est supérieur à tout autre devoir ; et réciproquement, que la société à laquelle l'homme appartient a sur lui un droit absolu. On devait tout à la patrie, on pouvait tout pour elle contre l'étranger.

La religion chrétienne fait le contraire. Le grand devoir et le grand fondement de l'ordre social, ce n'est plus l'amour d'une abstraction qu'on nomme patrie ; c'est l'amour d'un être réel qu'on appelle le prochain. Le patriotisme, que la loi chrétienne ne condamne pas, mais qu'elle transforme, n'est qu'une des nuances de cet amour. Le patriotisme chrétien n'est qu'une dilection plus particulière pour certains hommes avec lesquels Dieu a voulu nous faire vivre ; loi sainte et respectable, mais loi secondaire, fragment d'une loi supérieure qui l'embrasse et la domine. La patrie, en effet, sous la loi chrétienne, n'est plus un être abstrait et mystérieux, quelque chose de supérieur à l'homme et qui approche de la divinité ; c'est tout simplement une agrégation d'hommes, soumise comme telle à toutes les obligations de l'être humain, à toutes les règles de justice et de charité, envers tous, citoyens ou étrangers, amis ou ennemis.

Sous la loi chrétienne, la société a donc des devoirs envers l'étranger. Il n'est permis à aucune société, à aucune race, tribu, caste ou nation, de s'aimer exclusivement, et de chercher son bien par le malheur d'une autre. Les haines nationales, l'oppression des races l'une par l'autre, je ne dis pas l'esprit d'aristocratie, mais l'esprit de caste, par suite duquel une race se prétend radicalement supérieure à une autre, sont choses païennes, et que le christianisme repousse. Elles violent le grand devoir de la justice et de la charité ; elles rompent l'unité chrétienne, elles méconnaissent l'unité humaine ; elles oublient la double fraternité des hommes en Adam et en Jésus-Christ.

De même encore, sous la loi chrétienne, la société a des devoirs envers chacun de ses membres, aussi bien que chacun de ses membres a des devoirs envers elle. Sous la loi chrétienne, nul pouvoir n'est absolu, nulle autorité n'est véritablement sans limites, parce que nulle n'ose s'affranchir des limites, bien plus étroites qu'on ne pense, que lui impose la conscience réglée par la foi. Le christianisme accepte à titre égal toutes les formes de gouvernement ; royal ou républicain, aristocratique ou populaire, borné par des lois positives ou par la seule puissance des mœurs, lié par des conditions faites avec les hommes ou contenu par les seuls devoirs que la loi de Dieu impose, le pouvoir est également institué de Dieu, non dans sa forme, qui est chose humaine et variable, mais dans son essence qui est nécessaire aux sociétés. Le christianisme, indifférent aux querelles politiques, bien vaines souvent et bien misérables, accepte tout également, et ne condamne que le despotisme, si par despotisme nous entendons ce que nous devons entendre, c'est-à-dire le pouvoir séparé du devoir, l'autorité qui croit avoir tout droit sur les hommes, même les droits que lui refusent la loi naturelle et la loi divine.

Cet enseignement du christianisme au sujet du pouvoir n'est pas une théorie inutile au bien des peuples ; c'est au contraire la doctrine qui a civilisé le pouvoir, et, depuis les temps antiques, en a changé toutes les conditions. Ce n'est pas seulement une vague idée de devoir imposé au souverain ; c'est une règle que notre siècle, il est vrai, comprend peu, mais une règle constante, sérieuse, positive, que de grands hommes (1) ont prêchée et enseignée aux princes, et qui, sans médire de quoi que ce soit en politique, a plus

(1) V. Bossuet, politique tirée de l'Écriture sainte. — V. aussi ses réponses à Jurieu (Avertissements aux protestants) et un grand nombre de passages de ses sermons. — Fénelon, Directions pour la conscience d'un roi, etc. — Les principes de cette politique ont été, vers la fin du xviii^e siècle, à l'époque même où des doctrines

ajouté au bonheur des hommes que n'ont fait jusqu'ici toutes les règles arbitraires et humaines, dans lesquelles, à défaut d'autres, on prétend aujourd'hui enfermer le pouvoir.

Ainsi ont péri les deux principes fondamentaux de la société idolâtre, le nationalisme au dehors, le despotisme au dedans. Ainsi ont été installés en leur place les deux principes éternellement salutaires, éternellement conservateurs, de la limitation au dehors du droit des races et des peuples, de la limitation au dedans des droits du pouvoir, par la justice, par la conscience, par l'amour des hommes et de Dieu. Voilà tout entière cette politique chrétienne, si peu savante, si méprisable aux yeux des grands publicistes de notre siècle, et qui cependant a fait faire aux choses humaines un tel progrès que les révolutions, les constitutions, les thèses et les théories politiques ne pourront jamais lui en faire accomplir un pareil.

Mais à son tour, à l'encontre de la foi chrétienne, le paganisme moderne s'est fait politique comme le paganisme de l'antiquité. Il a adopté la cité comme son temple; il a voulu déifier de nouveau la chose publique; de cette fiction qu'il a nommée patrie, il a fait son dieu.

L'opposition contre l'Église développait infailliblement de telles idées. Aux ^x^e et ^{xii}^e siècles, dans les luttes des empereurs contre la papauté, on en retrouverait aisément la trace. Au ^{xiv}^e siècle, dans les doctrines qu'élaborèrent en France les légistes de la Couronne, la pensée en est plus visible encore. Au temps de la réforme, elle devient éclatante. La réforme appuyée sur la souveraineté civile, la conviant par l'appât de la richesse et de la puissance, lui livrant l'Église et se faisant imposer par elle à la foi des peuples, la

contraires ont commencé à prévaloir, très-bien exposés et appliqués d'une manière remarquable aux différentes parties de l'administration, dans l'ouvrage intitulé : Les devoirs du prince réduits à un seul principe, ou Discours sur la justice, par M. Moreau, historiographe de France. Paris, 1767-1782.

réforme se réduisait nécessairement à faire de la puissance temporelle une puissance quasi-divine ; elle renonçait à imposer des limites au pouvoir, le jour où, lui donnant autorité sur les consciences, elle abaissait devant lui de toutes les limites la plus religieuse et la plus certaine.

Ne nous étonnons pas si des doctrines politiques, que nous sommes habitués à considérer comme opposées, naissent également sous l'influence de la réforme ; si elle prêche à un Henri VIII, ou si elle fait prêcher par un Jacques I^{er} la presque divinité des rois ; si elle inspire aux gentilshommes français leur projet insensé de république aristocratique ; si les indépendants et les anabaptistes font sortir de ses prédications les folies de la souveraineté populaire. Tout cela est au fond une seule et même pensée. Qu'à l'encontre de la prédication chrétienne qui instruit toujours chaque homme, non sur ses droits, mais sur ses devoirs, on dise à un peuple : « Vous êtes seul souverain et seul maître, ce que vous voulez sera la justice ; » — qu'on dise à une aristocratie : « Vous êtes d'un autre sang, votre race est éternellement et radicalement supérieure, la race inférieure vous appartient ; » — qu'on dise à un roi : « Vous pouvez tout ; vous ne répondez de rien, ni à personne ni à Dieu ; *c'est Dieu qui a besoin de vous* : » n'est-ce pas toujours la même chose ? Cette triple pensée que notre esprit s'est accoutumé à séparer, parce qu'on l'invoque dans des temps et dans des intérêts divers, n'est-elle pas toujours l'idée du pouvoir dérivant de lui-même ? de la patrie souveraine absolue, et dispensée de rendre compte à personne ? N'est-ce pas toujours une révolte, populaire, aristocratique ou royale, peu importe, contre cette loi chrétienne qui n'admet pas la toute-puissance aux mains de l'homme ? N'est-ce pas toujours, sous un nom ou sous un autre, de l'idolâtrie et du despotisme ?

Et en même temps que, sous l'influence de la réforme, le despotisme antique revenait au monde, le nationalisme antique et l'égoïsme des races reparaissaient avec lui. Au moyen

âge, les peuples se touchent et se mêlent; leurs distinctions n'ont rien de bien délimité, et surtout rien de haineux ni de jaloux. Au moyen âge également, et même sous l'organisation féodale, il ya des devoirs de subordination et d'hommage d'une classe de la société envers une autre; il n'y a pas le passif abaissement d'une race vis-à-vis d'une autre. Le seigneur féodal est, à vrai dire, un fonctionnaire public qui a des devoirs comme il a des droits; ce n'est pas le membre de la caste supérieure qui repousse le paria et se croit souillé par son contact. Les haines de peuple à peuple sont modernes; elles ne se sont guère éveillées avant le xv^e siècle. L'esprit d'aristocratie insultante et dédaigneuse est moderne aussi; vous n'en trouverez guère, je ne dis pas l'exemple, mais la tradition avant le xvi^e siècle. Qu'a fait la réforme, si ce n'est de rendre nationales des églises qui étaient catholiques, c'est-à-dire universelles? si ce n'est de rompre l'unité chrétienne au profit de l'esprit allemand en Allemagne, de l'esprit anglais en Angleterre, c'est-à-dire au profit des vanités, des jalousies et des passions de chaque pays? si ce n'est de méconnaître le caractère, un, absolu, *catholique*, de la vérité, pour rétrograder jusqu'au principe païen de la nationalité des religions?

Mais la crise de la réforme devait à son tour amener une autre crise. Le pouvoir royal, même dans les pays catholiques, avait profité de cette sorte de rehaussement que les doctrines protestantes avaient paru lui donner. La réforme, ce semblait, était surtout faite au profit des rois: elle mettait leur puissance si près de celle de Dieu! Le *Basilicon doron* de Jacques I^{er}, ce code des princes pendant le xvii^e siècle, était un si bel arsenal pour les prétentions et les envahissements royaux! La réforme surtout avait donné aux Couronnes de si beaux droits sur l'Évangile et sur l'Église! Elle rabaisait tellement devant elles cette puissance gênante, cette perpétuelle entrave de la papauté et de l'épiscopat! Il est trop vrai de le dire, les rois même catholiques furent la plupart séduits. Si bien qu'au xviii^e siècle, ils pensèrent à en

finir, et à supprimer une fois pour toutes cette gênante indépendance de la cour de Rome et des gens d'église.

Il est vrai : l'Église ne consent pas à n'être qu'un simple ressort dans la machine du gouvernement. Il est vrai, un évêque ne devient pas facilement un commis, et les affaires de la conscience ne se laissent pas toujours mener, comme les affaires de la police, par un *vu et arrêté* de M. le préfet ! Cela incommode et cela tourmente les gouvernements ; mais aussi l'Église est vraie, utile, salutaire, justement parce qu'elle a force et autorité par elle-même. L'Europe tout entière a été sauvée deux fois au moins par ses papes ou par ses évêques, et je doute qu'un gouvernement en détresse ait jamais été sauvé par ses commis.

Mais sont-ce là choses que les gouvernements comprennent avant qu'une rude expérience les leur ait apprises ? De quel pouvoir assez sage osera-t-on attendre qu'il préfère des auxiliaires à des serviteurs ? qu'il résiste à la tentation de balayer tout ce qui ne tient pas de lui sa force et sa liberté ? Quand les souverains ont cessé de croire, ils cessent bientôt de respecter : la politique ne supplée point à la foi. Quand, au XVIII^e siècle, des écrivains et de beaux parleurs de cour se mirent à faire la guerre au dogme chrétien, bien des princes virent en eux de merveilleux alliés contre l'ennemi commun. Ces alliés, il est vrai, pouvaient paraître quelque peu dangereux. Leurs déclamations n'allaient-elles pas jusqu'à détruire au cœur des peuples toute croyance religieuse, utile fondement, disaient les politiques, de la paix et de la subordination ? A travers des adulations fort abjectes, ne pouvait-on pas s'apercevoir que leurs sophismes enfanteraient aisément la révolte de tous les peuples contre tous les princes ? Leur esprit de flatterie pouvait faire taire leur logique, mais ne la corrigeait pas. Tout cela était vrai ; mais on ne s'en rassurait pas moins sur ces périlleux amis : c'étaient des auxiliaires qu'on se promettait bien de rejeter le jour où ils deviendraient fâcheux ; c'étaient des fous que l'on garderait près de soi,

tant que leur folie serait amusante ou utile, sauf à les enfermer quand leur folie serait dangereuse. On les accueillait donc, on les encourageait, on leur faisait la cour. On les lâchait contre l'Église, comme des chiens fidèles qui, après leur curée, ne viendraient pas se jeter sur leur maître. *On ne leur eût pas donné à gouverner une province*, on leur donnait l'Église à détruire. Et pendant vingt ans la philosophie nouvelle siégea successivement au pied de presque tous les trônes; elle eut ses années de faveur, elle eut son jour de puissance, à Berlin sous Frédéric, à Vienne sous Joseph II, à Pétersbourg sous le règne de celle qu'on appela la Sémiramis et qu'il faudrait appeler la Messaline du Nord, à Naples, à Madrid, à Paris, à Lisbonne, sous les Tannucci, les Aranda, les Choiseul, les Pombal.

La faute des rois fut aussi celle des grands. L'aristocratie, comme la royauté, avait eu sa part dans le butin de la réforme, et cette part, elle aussi, tendait à l'agrandir. L'esprit de caste, l'esprit des aristocraties protestantes gagnait en France, ce pays d'égalité, et altérait les véritables traditions de Louis XIV. Les exclusions fondées sur l'origine, les barrières infranchissables posées entre le noble et le roturier, en un mot, ce qu'on a appelé les inégalités de l'ancien régime, rien de tout cela n'était français, rien de tout cela n'était dans l'esprit d'une royauté dont le vieux principe était de n'exclure personne. Tout cela n'était que l'aveugle et le funeste caprice d'une cour impertinente et de deux ou trois ministres philosophes (1).

(1) V. Pardonance qui exige des preuves de noblesse pour l'admission aux sous-lieutenances, 22 mai 1781. — Vers la même époque et par suite de cet acte, les parlements décidèrent aussi que nul ne serait admis dans leur sein sans de pareilles preuves. — Vers le même temps encore, à l'imitation de quelques cours allemandes, on commença à n'accorder certains honneurs privilégiés (les carrosses du roi) qu'aux familles qui remontaient au moins au xv^e siècle : il y avait donc pour les autres exclusion perpétuelle, et les familles privilégiées étaient constituées en véritable caste.

Rien de tout cela n'était dans l'esprit de l'ancienne monarchie française. Aussi

Cette aristocratie en révolte contre l'égalité française et l'égalité catholique, ne demandait donc pas mieux que de faire triompher une philosophie par elle-même peu populaire, qui fut longtemps méprisante pour le peuple, et que le peuple fut longtemps à comprendre. L'aristocratie trouvait fort aimables et de fort bon ton ces nouveaux docteurs qui l'affranchissaient d'une loi gênante. Loin de voir derrière eux le triomphe du prolétaire et du pauvre, elle trouvait avec eux un facile moyen de jouir en paix sans s'inquiéter du pauvre ni du prolétaire.

Tout s'armait donc contre l'Église : vanité nobiliaire, licence démocratique, orgueil intellectuel, ambition royale. C'est ainsi que « les nations ont frémi, et les peuples ont médité de vains conseils. — Les rois de la terre se sont levés et les grands se sont réunis ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. — Brisons leurs chaînes, ont-ils dit, et secouons leur joug de dessus nos têtes (1). »

Et l'on ne voulait pas voir une puissance nouvelle cachée derrière les philosophes, qui viendrait, elle aussi, demander sa part dans le grand pillage protestant ! L'aveuglement était sans bornes ; mais comme il a été cruellement puni ! Le crime était grand ; mais comme il est lourdement retombé sur la tête des coupables ! Comme ces rois, cette noblesse, ces peuples eux-mêmes ont été châtiés pour leur délire sacrilège ! N'est-ce pas ici le cas d'appliquer encore les paroles du Psalmiste : « Celui qui habite dans le ciel se rira d'eux, le Seigneur se raillera d'eux. — Il leur parlera dans sa colère ;

était-ce vers le même temps (1775-1778) que M. de Saint-Germain introduisait dans les armées la discipline allemande, c'est-à-dire l'usage des coups de plat de sabre. Tant le siècle, dans sa prussomanie comme dans son anglomanie, s'éloignait autant qu'il pouvait des véritables traditions françaises !

(1) Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania? — Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus. — Dirumpamus vincula eorum : et projiciamus à nobis jugum ipsorum. Psalm. II. 1. 2. 3.

il les épouvantera dans sa fureur. — ... Il les gouvernera avec une verge de fer; il les brisera comme le vase du potier. — ... Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, vous qui jugez la terre (1). »

Nous arrivons donc à cette crise qu'un Fénelon et un Leibnitz prévoyaient, il y a déjà cent trente ans, qui a touché son apogée en 1793, et que l'Europe, après un demi-siècle de lutte, n'ose croire encore terminée. Nous vivons sous l'influence de ce mouvement; nous ressentons ses oscillations; l'air que nous respirons en est tout vibrant encore. Dans cette fièvre qui agite encore les nations, sommes-nous en état de juger? Le malade, qui palpite encore de son mal, peut-il en bien connaître l'origine et le principe? Quand le combat dure encore, est-ce le moment de s'asseoir et d'écrire le bulletin de la journée?

Il faut cependant dire quelques mots. Le mouvement révolutionnaire n'est pas un et sans mélange. Il y a dans ce torrent d'idées qui le poussait, dans ces conséquences qu'il a laissées après lui, dans ce qu'on appelle de ce nom vague et orgueilleux *les conquêtes de notre siècle*, du bien et du mal, du vrai et du faux; il y a aussi de grands faits dont le sens est ignoré encore, et que la Providence développera pour le bien ou pour le châtement de l'humanité. Bien aveugle, ce me semble, serait celui qui, dans l'égalité des droits civils entre tous les membres d'une même société, dans une justice plus stricte et partant plus précise imposée au pouvoir vis-à-vis des hommes, ne verrait pas un utile progrès pour la société et une conséquence indirecte de ce que j'appelle la vraie politique chrétienne. Bien téméraire serait à mes yeux celui qui croirait pouvoir dire ce qu'un développement tout nouveau

(1) Qui habitat in cœlis iridebit eos : et Dominus subsannabit eos. — Tunc loquetur ad eos in irâ suâ, et in furore suo conturbabit eos. — ... Reges eos in virgâ ferreâ, et tanquàm vas figuli confringes eos. — Et nunc, reges, intelligite : erudimini qui judicatis terram. Psal. II. 4. 5. 9. 10.

de la puissance matérielle de l'homme, ce qu'une promptitude inouïe dans les relations des peuples et des cités, ce qu'une communication tout autrement facile et rapide, je ne dirai pas des pensées, mais seulement des faits, peut avoir de funeste ou de salutaire, de redoutable ou de consolant, de favorable ou de contraire à la cause chrétienne.

Mais, il faut l'avouer, si de tels faits ou de tels principes se rattachent au mouvement qui a agité la fin du xviii^e siècle, les uns ne lui ont guère servi que comme des voiles ou des prétextes, les autres n'en ont été que les conséquences involontaires et imprévues. Un sentiment ennemi de la foi, une surexcitation de l'esprit païen a été le souffle qui a poussé la tempête de 1789. Comme la réforme, et plus encore que la réforme, la révolution attaquait la loi chrétienne, en faisant appel, non à la conviction, mais à l'intérêt, en prêchant l'homme, non sur ses devoirs, mais sur ses droits, en prétendant faire sortir le bien public, non du sacrifice, mais de la révolte. Comme la réforme, et plus encore que la réforme, la révolution avait été bercée dans l'atmosphère d'une éducation semi-païenne et dans les habitudes de la déclamation classique : sotte parodiste de l'antiquité qu'elle admirait sans la comprendre. Mais surtout, par le principe qu'elle avait arboré comme un fanal, la révolution était anti-chrétienne. La réforme du moins n'avait pas mis la pensée divine en dehors de la société humaine ; en donnant un droit absolu, soit aux peuples, soit aux rois, elle faisait remonter ce droit jusqu'à Dieu. Le mouvement révolutionnaire, du jour où il s'est levé, a effacé Dieu de l'ordre politique ; il a prétendu constituer sans lui la société, la faire dériver d'elle-même, faire descendre de la nation, comme si la nation avait pu se créer, le pouvoir qui gouverne la nation ; et, à l'encontre des saints Livres où il lisait : « Toute puissance vient de Dieu (1), » il a osé écrire : « Toute puissance vient du peuple. »

(1) Non est enim potestas nisi à Deo. Rom. XIII. 1.

Ainsi, du premier bond, le mouvement révolutionnaire dépassait le paganisme. Le paganisme populaire de Rome et de la Grèce n'avait pas refusé à son Jupiter ce qu'une déclaration solennelle d'un peuple chrétien ne voulait pas accorder au vrai Dieu, une place à la tête de la société et des lois. Cependant le XVIII^e siècle n'avait rien inventé : ces doctrines de souveraineté populaire, ou de pacte social, sous quelque forme qu'on veuille déguiser ce cercle vicieux qui fait dériver de l'homme la puissance sur l'homme, sont encore du paganisme, mais du paganisme philosophique. C'était, en fait de politique, la monnaie courante dont se payait l'école d'Épicure, école qui croyait en Dieu à peu près autant que Diderot.

Aussi, à la suite de ce principe païen, toutes les conséquences païennes ne tardent pas à venir. Si les sociétés sont nées d'elles-mêmes ; si nul pouvoir supérieur ne leur a donné la force et la vie ; si une commune origine, si une loi suprême, ne les rattache pas les unes aux autres ; si de l'homme à l'homme il n'y a d'autre lien que le lien social, d'autre loi que la loi de l'État : le droit d'une société est alors de tout sacrifier à elle-même, le devoir d'un homme de tout sacrifier à la société dont il fait partie. L'égoïsme devient la vertu des peuples, un patriotisme aveugle devient la vertu des citoyens. Voilà, avec son cortège de préjugés, de vengeances, de haines héréditaires, le nationalisme antique revenu (1).

D'un autre côté, si, comme on le dit, « la souveraineté réside essentiellement dans le peuple, » quelle limite et quelle condition reconnaîtra ce pouvoir qui dérive éternellement de lui-même ? Un pouvoir donné de Dieu ne s'exerce que selon la loi de Dieu. Mais le pouvoir donné par le peuple, à quelle

(1) Décret de la Convention nationale du 15-17 septembre 1792 : « La nation française déclare qu'elle traitera comme ennemi le peuple qui, refusant la liberté et l'égalité ou y renonçant, voudrait conserver, rappeler ou traiter avec les princes et les castes privilégiées. » — Décret du 7 prairial an II : « Il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien. »

loi et à quelle condition sera-t-il soumis, dont le peuple, d'un jour à l'autre ne puisse le dispenser? Le peuple ne connaît d'autre justice que lui-même. Ce que le peuple veut est la justice (1); et, comme sous la loi du despotisme antique, la patrie peut tout ce qu'elle veut.

Disons-le même : ni l'antiquité, ni les Césars n'avaient proclamé le droit de la force d'une manière aussi absolue, aussi nue, aussi déhontée. Ce peuple qui s'érige en dieu ; cette majorité toujours douteuse, qui, par une fiction arbitraire prétend représenter le peuple ; ces quelques hommes, qu'on les appelle roi ou sénat, consuls, dictateur, assemblée, qui, en vertu d'une autre fiction, représentent, dit-on, la majorité, ne fondent-ils pas après tout leur puissance sur le nombre, en d'autres termes, sur la force? C'est donc au droit de la force qu'aboutit cette creuse et insoutenable philosophie sur laquelle on a bâti le droit public de 93.

Mais alors, que devenait la liberté de l'homme si emphatiquement proclamée? Que devenait cette équité dans le gouvernement, prêchée pendant quelques jours par l'école révolutionnaire, ce respect affiché, non pas observé, pendant quelques jours, pour les droits, la vie, la conscience de l'homme? Toute notion de droit et de liberté, tout respect pour la conscience et la vie, tout cela est chrétien et ne peut être que dans le christianisme. Du jour où l'on sortait de la loi chrétienne, on se replaçait sous les conditions premières et naturelles de l'humanité, sous la loi du paganisme, loi fatale, oppressive, homicide. On faisait alors bon marché des droits de l'homme, et de sa liberté, soit morale, soit corporelle. On acceptait alors l'odieuse doctrine de la toute-puissance des lois humaines ; on reconnaissait à la société non pas seulement ce que lui concède le christianisme, le droit de punir, mais ce que lui donnait l'antiquité, le droit d'immoler.

(1) V. Rousseau ; et Anacharsis Clootz, sans marchander davantage, disait que le peuple est dieu et qu'il n'y a pas d'autre dieu.

Et, comme ces fanatiques de l'Inde, qui se précipitent sous les roues du char de Jaggernaut, des milliers d'existences et des milliers d'âmes, sacrifiées au fantôme de la chose publique, étaient jetées sous les roues de ce char où, à titre de déesse-liberté, Robespierre faisait monter une prostituée.

Dès ce jour aussi, la société devait subir sans adoucissement toutes les conditions de la vie païenne. La contrefaçon de l'idolâtrie n'est-elle pas allée jusqu'à ressusciter ses fêtes et ses dieux? Un paganisme de boutique ne s'est-il pas installé jusque sur nos autels? Cela était sans doute absurde et niais ; ce que les religions antiques avaient de poésie et de dignité était singulièrement parodié par ces pompes de tréteaux, ces Théories crottées que conduisait, en qualité de grand-prêtre, le cul-de-jatte Couthon ; tout cela était ridicule, imposé à une société chrétienne par une douzaine de Thémistocles et de Brutus que Rome eût jetés dans la boue de la prison Mamertine. Mais il faut néanmoins comprendre que tout cela était logique, que ce paganisme ridicule était bien le fils du paganisme antique et de la philosophie moderne, et qu'il y avait quelque bon sens, après avoir rejeté le Dieu des chrétiens, à s'incliner, comme l'antiquité l'avait fait, devant l'homme lui-même sous le nom de Raison, devant la chose publique sous le nom de Liberté.

Avec le paganisme dans le culte venait le paganisme dans les mœurs. On s'est amusé dernièrement, par goût pour le paradoxe, à transformer ces hommes auxquels on était bien obligé de reconnaître, comme on dit, quelques formes un peu acerbes et quelques inégalités de caractère, en modèles de chasteté et de vertu domestique ; les éloges n'ont pas tari sur leur austérité, que dis-je ? leur sainteté républicaine. Je veux bien ne pas troubler ces panégyriques assez innocents : je m'en tiens aux actes du pouvoir. Si l'impureté païenne ne se révélait pas assez par le choix de ces honteuses déesses, qui eussent fait rougir dans le temple de Vénus les prostituées de Corinthe, n'est-elle pas clairement écrite dans cette

loi rendue par les Lycurgues de la Convention, qui soldait à la fille coupable le prix de son déshonneur (1)? dans ce système de droit civil effacé, grâce à Dieu, le lendemain du jour où il est né, qui réhabilitait la bâtardise (2), flétrissait la famille, avilissait le mariage, anéantissait les droits paternels (3), rompait, à la demande capricieuse d'un des époux, l'union conjugale (4), et, sous un nom ou avec quelques formes différentes, rétablissait le droit antique de répudiation?

(1) V. la loi du 28 juin 93, qui accorde les secours de la nation à la fille enceinte qui déclarera vouloir allaiter elle-même son enfant; qui fournit à tous ses besoins jusqu'à ce qu'elle soit entièrement rétablie, etc. (Tit. 1^{er}, § 2, art. 3. 4. 5. 7). — Décret du 17 pluviôse an II (5 février 1794), sur la pétition de la citoyenne Braconnier qui, étant venue à Paris solliciter la liberté du citoyen Loison, dont elle devait être l'épouse, est accouchée, le 5 de ce mois, d'un garçon pour lequel, ainsi que pour elle-même, elle réclame des secours: « Considérant que tous les enfants appartiennent indistinctement à la société, quelles que soient les circonstances de leur naissance... que, d'après ce principe, la loi (V. ci-dessus) a pourvu... à tout ce que pouvait exiger l'intérêt de la mère et de l'enfant... décrète que, sur la présentation du présent décret, la trésorerie nationale payera à la citoyenne Braconnier la somme de 150 livres, à titre de secours provisoire pour elle et son enfant. »

(2) « Art. 1^{er}. Les enfants actuellement existants et nés hors mariage seront admis aux successions de leurs père et mère, ouvertes depuis le 14 juillet 1789. — Art. 2. Leurs droits de successibilité sont les mêmes que ceux des autres enfants. » Décret du 12 brumaire an II (2 novembre 1793).

(3) « Les mineurs peuvent se marier malgré la délibération contraire du conseil de famille (loi du 7 septembre 1793); la loi excepte le seul cas du désordre notoire des mœurs de la personne que le mineur veut épouser. » Et l'on déclarait qu'il ne faut, pour la légitimité du mariage, qu'un *beau soleil et deux mains unies en présence du ciel*.

(4) Décret qui détermine les causes, le mode et les effets du divorce, 20-25 septembre 1792: « L'Assemblée nationale, considérant combien il importe de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle, dont un engagement indissoluble serait la perte; considérant que *déjà plusieurs époux n'ont pas attendu*, pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle, suivant laquelle le mariage n'est qu'un contrat civil, que *la loi eût réglé le mode et les effets du divorce*, décrète ce qui suit: « Art. 1^{er}. Le mariage se dissout par le divorce. — Art. 2. Le divorce a lieu par le consentement mutuel des époux. — Art. 3. *L'un des époux* peut faire prononcer le divorce *sur la simple allégation* d'incompatibilité d'humeur ou de caractère. » — Les articles suivants règlent les formes du divorce sur la demande d'un des conjoints; cette demande est présentée à plusieurs reprises et à des délais déterminés devant un conseil de famille, et si ce conseil ne parvient

Et enfin, est-il besoin de le rappeler ? l'inhumanité païenne suivait la corruption païenne ; malheureusement, en disant l'inhumanité païenne, je ne dis pas assez. L'antiquité avait subi sans doute la loi des sacrifices humains : au moins n'en avait-elle pas fait toute sa religion. Or, à côté de cette religion de carton et d'oripeaux qui paraissait aux Tuileries, le bourreau était sur la place de Grève le vrai grand-prêtre du paganisme révolutionnaire ; des hymnes insensés et d'explicables cris de joie défilèrent son hideux autel. L'antiquité, tout inhumaine qu'elle fût dans la réalité de la vie, battait des mains à ce fameux vers de Térence : *Homo sum, humani nil à me alienum puto* ; et la Convention, au dedans et au dehors, faisait abdication de ce qu'elle avait reconnu comme loi d'humanité (1), massacrait l'ennemi

pas à les concilier, huitaine au moins, ou au plus dans les sept mois, après la date du dernier acte de non-conciliation, l'époux provoquant pourra se présenter pour faire prononcer le divorce devant l'officier public, chargé de recevoir les actes de naissance, mariage et décès. » § II, art. 14.

Citons encore un article qui contient une des plus outrageuses violations de la liberté de conscience, puisqu'il oblige des chrétiens à demeurer dans une situation intolérable, ou bien à recourir à un remède que le christianisme repousse : « A l'avenir, aucune séparation de corps ne pourra être prononcée ; les époux ne pourront être désunis que par le divorce. § I, art. 7. »

Depuis, on alla encore plus loin, et on supprima les délais d'épreuve pour le cas où il serait prouvé que les deux époux sont séparés de fait depuis plus de six mois. Suivent les peines contre l'officier municipal qui se refuserait en pareil cas à prononcer le divorce. Art. 5. — Interdiction de l'appel contre le divorce. Art. 6. — Permission à la femme divorcée de se marier aussitôt qu'il sera prouvé qu'il y a dix mois qu'elle est séparée de fait d'avec son mari. Art. 7. — Confirmation des divorces même antérieurs à la loi qui les permettait. Art. 8. — Loi du 4-9 floréal an II (25-28 avril 1794).

On ne tarda pas à revenir sur ces décrets (V. le décret du 15 thermidor an II (2 août 1795) et déjà la jurisprudence des tribunaux, appuyée sur les traditions antiques, leur faisait la guerre.

Une loi du 8-14 nivôse an II (28 décembre 93—3 janvier 94) permet au mari de se remarier immédiatement après le divorce, à la femme aussi quand son mari est absent depuis dix mois.

(1) *Convention nationale* (séance du 15 septembre 1793). — *Saint-André* : « Les nouvelles qui vous ont été lues vous prouvent combien est barbare la guerre que vous

vaincu, et rasait la ville coupable seulement de tiédeur révolutionnaire (1). L'antiquité ne pouvait certes inventer, mais elle vit avec un étonnement mêlé d'admiration les prodiges de la charité chrétienne; les sages se fussent prosternés devant eux; et la Convention mit sa joie à détruire ces asiles pour le malade, ces retraites pour le pauvre, tous ces monuments d'un dévouement sublime aux hommes et à Dieu (2). L'antiquité, que dis-je, Tibère et Néron eux-mêmes, furent modérés dans le nombre de leurs victimes

font vos ennemis. L'audace de ces cannibales est encore encouragée par l'esprit philanthropique qui vous anime; je crois qu'il faut pour un temps renoncer à nos idées philosophiques, et user de représailles envers ces anthropophages. Je demande qu'il soit enjoint à nos généraux de suivre à la rigueur les lois de la guerre dans les pays conquis. » — Cette proposition est adoptée.

(1) Décret du 14 brumaire an II : « La Convention nationale décrète que toute ville de la république qui recevra dans son sein les brigands, ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle, et, en conséquence, elle sera rasée, et les biens des habitants seront confisqués au profit de la république. » — Décret du 21 vendémiaire an II : « Art. 1. Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation du comité du salut public, une commission extraordinaire composée de cinq membres pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon. — Art. 2. Tous les habitants de Lyon seront désarmés, leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la république. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires. — Art. 3. *La ville de Lyon sera détruite.* Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. — Art. 4. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la république. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *ville affranchie*. — Art. 5. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription : « LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ, LYON N'EST PLUS. » Peu après (10 brumaire) les noms de *ville*, *bourgs*, etc. furent supprimés, et Lyon s'appela *Commune affranchie*.

(2) La loi du 18 août 1792 : « Considérant qu'un état vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie, — supprime toutes les congrégations séculières, confréries d'hommes ou de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux ou au soulagement des malades; — Remet à statuer sur les secours à donner aux maisons de charité, et sur l'organisation

(il ne saurait y avoir le moindre doute à cet égard), si on le compare aux milliers d'hommes qu'en dix-huit mois Paris, Nantes, Lyon, toutes les villes de France ont vus périr. Leur tyrannie fut pauvre dans ses moyens et timide dans son action, si on la compare à cette proscription si universelle, si rapide, si complètement inexorable, si clairvoyante pour frapper, si aveugle quand il aurait fallu absoudre, à laquelle les bourreaux manquaient (1), et qui décernait des palmes civiques à ceux qui s'offraient pour remplacer les bourreaux.

définitive que le comité des secours présentera à l'assemblée ; — S'empare de tous les biens des congrégations, collèges, confréries, etc... — Loi du 7 brumaire an II (28 octobre 1793) : « Art. 22. Les ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maitresses d'écoles, qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices dans les écoles nationales. » — Loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794) : « L'actif des hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux de pauvres et autres établissements de bienfaisance, sous quelque dénomination qu'ils soient, fait partie des propriétés nationales ; il sera administré ou vendu conformément aux lois existantes pour les domaines nationaux. »

En même temps qu'on détruisait ainsi les établissements de bienfaisance, fondés sous l'empire des gouvernements chrétiens, on s'imaginait de voter, en exécution de la loi de 1792, une nouvelle organisation de secours publics, en vertu de laquelle l'État se chargeait de secourir les ouvriers sans travail, d'élever le troisième ou le quatrième enfant de chaque famille pauvre, de fournir à l'existence de tous les vieillards indigents, etc. (Loi du 28 juin 1793.) Tous ces beaux projets, absurdes par leur généralité même, et qui n'eussent été autre chose que la taxe des pauvres établie sur une plus grande échelle, et, par conséquent, plus onéreuse, tous ces projets restèrent sur le papier.

Après le 9 thermidor, il fallut commencer à revenir vers le système chrétien. Peu à peu on restitua aux établissements de charité les revenus dont ils jouissaient (loi du 28 vendémiaire an IV) ; on suspendit la vente des biens des hôpitaux (loi du 9 fructidor an III, du 2 brumaire an IV, du 28 germinal an IV), on tâcha de reconstituer leur propriété (même loi, art. 5 et 6, loi du 16 vendémiaire an V, art. 6 et suiv., loi du 15 brumaire an IX, etc.).

(1) Décret du 3-5 frimaire an II (23-25 novembre 1793), qui accorde un supplément de traitement aux exécuteurs des jugements criminels. — J'ai eu entre les mains une circulaire ordonnant dans le district une recrue de tous les anciens bourreaux qui pourraient s'y trouver, afin de suffire au service du tribunal révolutionnaire. — Un décret de la Convention accorda le titre de sauveur de la patrie à un jeune homme qui s'était offert pour remplir l'office d'exécuteur dans une circonstance où l'humanité du fonctionnaire officiel reculait devant son horrible devoir.

Je ne crains pas de dire que le fait de la tyrannie révolutionnaire est un fait unique dans l'histoire ; d'autres durèrent plus longtemps, nulle ne fut aussi atroce. Un tyran en délire comme Caligula est élément et miséricordieux auprès d'un tyran calculateur comme Robespierre.

93 est passé : cette horrible crise a été traversée en quelques mois ; et à voir aujourd'hui la douceur de nos mœurs, elle nous apparaît comme un accident dont la cause est inexplicable et dont le retour ne peut être à craindre. Il n'en est pas ainsi. Sachons, au contraire, que 93 n'a été que le développement naturel et légitime des principes posés, la conséquence logique de l'abdication du christianisme. Sachons que l'Europe, tant qu'elle flottera entre la foi qui la préserve toujours et le néo-paganisme qui n'a pas renoncé à l'envahir, demeurera toujours suspendue sur le même abîme. Comprendons au moins la leçon que la Providence a voulu nous donner en courbant pendant quelques jours notre tête sous la loi païenne, en nous faisant essayer ce que serait le monde si une fois il avait secoué le joug de la croix. Apprenons à glorifier l'Église chrétienne par le nom même de ses persécuteurs ; car il a fallu, comme le remarque un Père de l'Église, que nul ne fût son ennemi sans être en même temps l'ennemi du genre humain ; et la liste de ses bourreaux, ouverte par Néron, se ferme sur Robespierre.

93 est passé, et, j'en ai l'espérance, nous ne verrons pas son retour. Mais l'esprit de 93, l'esprit révolutionnaire, l'esprit païen vit au milieu de nous ; il a ses chaires, ses écoles, ses apôtres, ses prosélytes ; il a imprimé ses traces dans les lois, ses traces dans les mœurs ; il nous a même habitués à lui, et nos neveux s'étonneront un jour de la placide sécurité et de l'infatuation étrange avec laquelle nous le laissons marcher au milieu de nous. Tant il est vrai que, secoués par tant de crises, nous ignorons ce qu'est la vie commune, régulière, permanente d'une nation ! tant nous vivons encore d'une vie hâtive, violente, irritée !

Combien les idées vulgaires se ressentent encore de ce néo-paganisme de 93 ! combien de gens qui se croient politiques, caressent assez ouvertement, sous le nom d'*Église nationale*, la pensée d'un retour à cette aberration païenne, homicide de toute vérité, la nationalité des religions ! Quoi donc, au milieu de nous, dans cette cité si fière de son progrès et de ses lumières, n'a-t-on pas chassé Dieu d'une église chrétienne pour en faire un temple à *tous les dieux* ? Il est vrai que ces dieux ont peu d'adorateurs, et que ce temple où nul ne vient faire des libations ni immoler de blanches génisses, reste vide et fermé ; il est vrai que lorsqu'il s'est agi de choisir des *grands hommes* à enterrer dans ce temple idolâtre, la *patrie reconnaissante* s'est prise d'un fou rire et n'a pas su en trouver un. Anomalie singulière entre la loi qui persiste à être idolâtre et les mœurs qui persistent à être chrétiennes !

Dans la politique européenne, quels pas n'ont point faits les influences du paganisme, ressuscitées depuis cinquante ans ? Les rapports des peuples ont changé. Vingt-deux ans de guerre, d'une guerre immiséricordieuse comme les guerres antiques, ont rompu les traditions de la famille européenne. Les peuples ont marché par millions d'hommes les uns contre les autres ; leurs inimitiés héréditaires ont pris une force nouvelle. En un siècle et sous l'influence d'une doctrine qui, dans l'ordre civil, affecte de rejeter le principe héréditaire, l'Europe chrétienne travaille à se scinder en trois familles ennemies. La race slavonne, disséminée sous des influences et des gouvernements divers, tend aujourd'hui, à la voix d'un chef puissant, à former, en dehors de l'unité européenne et de l'unité catholique, une jalouse et menaçante unité. La race germanique, jadis amie de la nôtre, et qui avait puisé dans le commerce des peuples latins le goût de la civilisation et de la science, aujourd'hui se sépare orgueilleusement des races latines, et comme un sombre châtelain des temps féodaux, se retranche dans ses nids d'aigle

aux bords du Rhin. D'où vient, parmi les peuples, cette tendance à la séparation et au schisme, ce triste réveil d'un patriotisme anti-chrétien? Pourquoi l'Europe veut-elle s'éloigner de cette famille des peuples latins, cette fille aînée du christianisme, si belle dans ce qu'on appelle sa vieillesse, noble héritière et de la civilisation antique et de la vertu chrétienne? Pourquoi, lorsque Dieu nous a donné le bonheur inouï d'une paix de vingt-cinq ans, voyons-nous au milieu de cette paix plus d'armes, plus de soldats, de plus lourds fardeaux imposés aux peuples que nos aïeux ne le virent au milieu des plus grandes guerres? Pourquoi toutes les nations semblent-elles, comme aux temps antiques, se constituer seulement pour la guerre? Pourquoi, avec une déplorable émulation, aggravent-elles chaque jour sur leurs têtes le plus dur, le plus désastreux, le plus stérile des sacrifices, celui du sang et de la race; si elles ne sentent pas, sans se l'avouer, que l'antagonisme païen s'est relevé contre la loi chrétienne; que le temps est revenu de ces duels à outrance, non entre les souverains, mais entre les peuples, non pour un jour, mais pour des années, non avec des armées, mais avec des populations entières, non avec des armes loyales, mais avec toutes les armes, non jusqu'au sang, mais jusqu'à la mort et à la mort d'une nation?

Hélas! ce n'est pas seulement avec l'antiquité, c'est avec l'antiquité décadente, avec le siècle même des Césars, que notre époque a de déplorables ressemblances. Je ne veux ici rien exagérer, ni oublier l'immense distance qui nous sépare d'un pareil temps. Entre les deux termes que je compare, je trouve non pas égalité, mais proportion: ce sont les mêmes tendances, réduites et affaiblies. Les idées sur Dieu et sur l'homme, vagues, confuses, aboutissant de fait au panthéisme, au fatalisme, au néant de la pensée, ne sont-elles pas chez la plupart ce qu'elles étaient au temps de Claude et de Néron? Cette tristesse fataliste du monde païen, née de l'incertitude et de l'altération de ses dogmes, cette philosophie découra-

geante qui n'a pour les misères de l'homme que raillerie et que mépris, est-elle inconnue à notre siècle? La poésie sombre et désespérée de Lucain, sa haine pour la foi et pour la pensée, son culte exclusif de l'image et de la phrase n'ont-ils rien de commun avec notre poésie? Les spectacles de l'antiquité, leur folle magnificence, leurs drames tout faits pour les yeux, sans pensée et sans âme, leur étalage d'atrocité et d'infamie n'ont-ils rien d'analogue parmi nous? N'avons-nous rien vu comme la dégradation des arts, leur caractère petit, servile, marchand, par suite immoral et sensuel, leur destination tout égoïste et toute privée, sans rien de patriotique ni de religieux? Ne connaissons-nous rien comme cette éducation molle, efféminée, corruptrice même, dont se plaignent Tacite et Quintilien (1)? Notre civilisation n'a-t-elle rien de pareil à ces fêtes de Néron où l'élégance la plus raffinée coudoyait la corruption la plus infâme (2)? N'a-t-elle rien de pareil, osons le dire, à ces *sel-lariæ* élégantes et somptueuses où Caligula et Messaline conduisaient les fils de sénateurs et les matrones romaines (3)? Et ne touche-t-il pas aux siècles antiques par un de leurs côtés les plus hideux, un siècle dans lequel la dépravation populaire vient chaque jour dévoiler aux yeux des tribunaux quelqu'une de ces plaies immondes qui semblaient appartenir en propre au paganisme? Nos prisons et nos bagnes, où la foule est plus pressée chaque jour, n'auraient-ils pas besoin, pour se désempir, de l'amphithéâtre et de la naumachie au moyen desquels se déchargeaient les prisons romaines, et qui étaient le Botany-bay de l'antiquité? Et enfin, n'avons-nous pas abordé, nous aussi, la conclusion suprême? Notre foi au néant, notre fatalisme, notre corruption, notre amère et incurable tristesse, ces maux qui s'engendrent l'un l'autre

(1) V. ci-dessus, page 333 et s.

(2) Lupanaria... illustribus feminis completa, et contra scorta visebantur. Tacite, Ann. XV. 37... Gestus motusque obsceni. *Id. Ibid.* — (3) V. ci-dessus, p. 332.

ne produisent-ils pas bien souvent leur dernier et leur plus dégradant résultat, le suicide ?

Enfin, ce qu'était vis-à-vis de la loi antique du patriotisme païen le cosmopolitisme de la Rome impériale, il semble qu'une doctrine nouvelle tende à le devenir, par opposition aux prétendues idées patriotiques qui sont sorties du paganisme révolutionnaire. Rome, nous l'avons dit, avait cru soulagier le monde en l'affranchissant de la loi du nationalisme et de l'antagonisme antiques. De même aujourd'hui, de nouveaux docteurs, prétendant effacer, non-seulement les dissensions et les haines, mais jusqu'aux distinctions et aux souvenirs nationaux, proclament par le monde la loi de l'unité absolue du genre humain : prétention étrange, lorsque l'on songe que ces hommes repoussent en même temps le christianisme qui seul établit, et l'unité primitive de la race humaine, et son unité divine dans la personne de l'Homme-Dieu. Nous savons ce que valut au monde le cosmopolitisme romain, cette unité construite en dehors de la vérité religieuse ; ce qu'il portait en lui de corruption, de tyrannie, de misère. Les *humanitaires*, qui prétendent aussi rendre un le genre humain, en ôtant à cette unité ce qu'elle peut avoir de moral et de sacré, les *humanitaires* ne feraient pas mieux que la Rome des Césars. Leur cosmopolitisme ne serait que l'effacement de quelques traditions et de quelques devoirs ; il n'apporterait aux sociétés ni une vertu, ni une puissance nouvelle. Le cosmopolitisme des Césars, succédant au despotisme national des anciennes républiques, ne fut qu'une tyrannie remplaçant une autre. Le cosmopolitisme *humanitaire* serait tyrannique, tout aussi bien que le nationalisme de la révolution. Ce serait toujours l'individu sacrifié aux intérêts de la nation ou aux intérêts de l'humanité, peu importe ; l'un n'est pas plus juste ni plus sensé que l'autre. Non, cette immolation de l'être réel à l'être abstrait, de l'homme que Dieu a fait à la société qui est faite pour l'homme, de l'être immortel à la chose périssable, n'est ni plus sensée ni plus

juste, pour être faite sur un plus vaste autel et à une déité plus puissante.

Le rapport entre notre temps et celui des Césars n'a donc rien d'arbitraire. Hâtons-nous de le dire : il y a des différences, ou plutôt il y a une seule différence, mais celle-là est profonde, elle est décisive : toute notre supériorité, tout notre bien-être, toute notre vertu, toute notre force, toute notre liberté, tout ce qui nous sépare de l'antiquité et du paganisme, peut se résumer en ce seul mot : nous sommes chrétiens.

Notre temps est chrétien plus qu'il ne pense. L'homme même qui rejette le plus loin la foi de l'Église, doit cependant au christianisme présent en lui et autour de lui, tout ce qu'il a de vertu, de courage, de lumière, toute la santé de son âme. Sa morale, s'il est homme moral, est chrétienne ; sa probité, sa loyauté, la pureté de ses mœurs, sont un don et une inspiration du christianisme : le christianisme seul lui a appris que ces choses sont bonnes, désirables, salutaires. S'il a quelque amour pour ses semblables, s'il leur fait quelque bien, il devrait savoir que, sans cette croix qu'il méprise et ce Sauveur qu'il est assez malheureux pour renier, jamais il n'eût pensé à faire ce bien. Sa bienfaisance, son amour des hommes, sa philanthropie (1), il faut qu'il le sache, toutes personnelles qu'il les croit, et toutes sceptiques qu'il veut les faire, sont par leur principe des vertus chrétiennes. S'il aime son pays avec un autre sentiment que le patriotisme haineux de l'antiquité, ce sentiment n'est qu'un fragment de la charité chrétienne. S'il cherche à porter, dans les affaires publiques, ces notions d'équité qui règlent les affaires privées ; s'il cherche à faire prévaloir la juste notion de l'égalité entre les hommes, il devrait savoir que toutes ces idées dérivent de la justice,

(1) Saint Paul se sert du mot de philanthropie : *Ὅτε δὲ ἡ χρηστότης καὶ ἡ φιλανθρωπία ἐπεφάνη τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Θεοῦ* (Quand parut la bonté et la philanthropie de Dieu notre sauveur). Tit. III. 4.

de l'égalité, de la charité chrétienne. Il vit sur un fonds de traditions et de sentiments nés de l'Évangile, et qui est pour lui comme un peu de foi. Hors d'un peuple chrétien, sans une éducation au moins extérieurement chrétienne, peut-être sans une mère chrétienne, de telles vertus et de telles idées ne seraient jamais entrées dans son âme.

Ce que nous disons de l'homme, nous pouvons le dire de la société. Les sociétés ne savent pas jusqu'à quel point elles sont encore chrétiennes. Non-seulement elles ont été constituées par le christianisme; mais elles vivent par lui, elles vivent de lui, l'air qu'elles respirent est tout chrétien; s'il leur fallait en respirer un autre, elles mourraient étouffées. La nation même la plus sceptique n'existe que par la vertu de la croix; elle se maintient et elle prospère, parce que le christianisme l'entoure et la domine, parce que ses mœurs, ses idées, ses traditions, ses lois même, malgré les germes que le règne du paganisme moderne a pu y déposer, sont encore empreintes de christianisme, parce que les institutions chrétiennes, les institutions de la charité et de la prière sont encore debout au milieu d'elle, parce qu'il y a chez elle des chrétiens et beaucoup de chrétiens, parce qu'il y a de la foi et beaucoup de foi.

Car, il faut le comprendre, un christianisme tout extérieur, tout politique et tout social, ne pourrait suffire aux nations. Les idées et les institutions chrétiennes, détachées de leur tige qui est la foi, ne tarderaient pas à se dessécher; si la source était fermée, le fleuve serait bientôt tari. Il faut que la foi se maintienne; il faut que les chrétiens abondent; il faut que les peuples s'abaissent devant la croix. Ni au xvi^e siècle, ni dans le nôtre, ni en 1793, ni en 1831, la croix n'est une fois descendue de nos églises, elle n'a pas été une fois abattue sur nos places, sans que le désordre politique n'ait marché à côté du désordre religieux, et que la société ne se soit sentie dans un imminent péril. Ce serait folie que de prétendre garder, sans le christianisme, les vertus et la charité

chrétiennes. L'épreuve a été faite : à quelle somme de bien ont abouti tous les efforts tentés pour faire le bien sans la foi ? Ce n'est donc pas un christianisme factice, tout politique, tout arbitraire, tout terrestre, sans culte, sans autorité, sans croyance, prétendant, comme l'école de Sénèque, tout borner à une pratique matérielle : ce n'est pas là ce qui sauve les sociétés ; ce n'est pas *un* christianisme, c'est *le* christianisme qui les sauvera, le christianisme plein de foi, de soumission, d'humilité, le christianisme dogmatique et sévère, le christianisme qui remonte, par la suite non interrompue de ses évêques et de ses pontifes, jusqu'aux enseignements apostoliques et à la parole du Verbe fait chair.

Telle a toujours été, telle sera toujours la question décisive des choses humaines, la question dont aujourd'hui le monde, plus réuni que jamais dans les mêmes craintes et les mêmes doutes, attend sa perte ou son salut. La foi doit-elle diminuer ? doit-elle s'accroître ? Si la foi augmente, le monde est sauvé. Si la foi diminue, les idées et les institutions chrétiennes ne tarderont pas à périr : or, qui dit les idées et les institutions chrétiennes, dit toute religion, toute morale possible, toute vertu pour l'homme, toute vie pour la société. Le paganisme reviendrait donc, le paganisme que Dieu a voulu nous faire goûter en 1793 ; le paganisme viendrait, non plus avec ses idoles, mais avec de pires idoles, avec ses vices et ses hideuses institutions, mettant la cruauté et la corruption au cœur de l'homme, au cœur des nations la haine de tout ce qui est hors d'elles, au cœur du souverain la peur et le mépris de ses sujets.

En dehors de la loi chrétienne, qu'aurait d'impossible le despotisme des Césars ? Les pouvoirs européens, il est vrai, sont humains et bienveillants pour la plupart : mais qui sait ce qui peut sortir de la position que les révolutions leur ont faite ?

Il me semble que nous sommes au temps d'Auguste. Nous sortons de la crise révolutionnaire, comme les Romains sor-

taient alors de la crise des guerres civiles. Les princes, encore tout émus et tout effrayés de cet ébranlement, gouvernent avec douceur, avec modération, avec ces tempéraments qu'Auguste savait mettre dans l'exercice de son pouvoir, mais aussi avec la prudence, les précautions et les défiances d'Auguste. Mais Auguste, sans le vouloir et sans le savoir, préparait Tibère.

Un écrivain qu'on n'a point accusé de marcher en arrière du siècle, n'hésite pas à exprimer une telle crainte. Il remarque que tout ce qui, autrefois, soutenait l'autorité du prince, la limitait en même temps. « La religion, l'amour des sujets, la bonté du prince, la puissance de la coutume, » ces bases de l'autorité des rois, « enfermaient aussi leur autorité dans un cercle invisible ; » le pouvoir trouvait ses limites dans sa force même. « La constitution des peuples était despotique et leurs mœurs libres ; les princes avaient le droit et non la faculté ni le désir de tout faire. » Aujourd'hui que les révolutions ont changé les rapports des souverains et des peuples, quel appui reste à l'autorité des rois ? mais en même temps quelle limite ? Dans le système de politique révolutionnaire, il n'y a plus d'autorité, il n'y a que du pouvoir, c'est-à-dire que tout est une question de force, que la force est l'unique soutien, que la force est la seule limite. Les peuples comptent sur la force ; la révolte est leur arme, leur perpétuelle défense, leur permanente menace : les souverains comptent sur la force, et s'habituent, inévitablement peut-être, à tout attendre de la puissance militaire, le plus dangereux, le plus inconstant, le plus révolutionnaire des instruments du pouvoir.

Aussi, l'écrivain que nous citons, n'hésitait-il pas à dire que la tyrannie qui pourrait naître au monde ne saurait avoir rien d'analogue dans les annales modernes, et que c'est dans la Rome dégénérée des empereurs qu'il faudrait en chercher le modèle (1). Grâce aux révolutions qui elles-mêmes nous en

(1) M. de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, tom. II, chap. 9, pag. 269 et

ont donné l'exemple, le règne d'un Tibère, le gouvernement par la terreur et par l'isolement n'est donc plus chose impossible. Que le despotisme soit royal ou révolutionnaire ; qu'il naisse, sous forme de précaution et de sauvegarde, de cette réciproque et déplorable défiance qu'ont jetée les révolutions entre le souverain et le sujet, ou (ce qui est plus probable) qu'il revienne à l'abri, sous la conduite et pour la cause des révolutions : peu nous importe.

Et, par un point tout particulier, le despotisme moderne toucherait au despotisme impérial. Le despotisme des Césars se trouva, dès sa naissance, en face d'un ennemi que les tyrans des âges précédents n'avaient pas connu. Avant ce siècle, la tyrannie avait frappé les hommes dans leur corps, dans leurs biens, dans leur vie ; elle ne s'était pas encore adressée à l'âme ni à la pensée, parce que l'âme et la pensée ne s'étaient pas rencontrées sur son chemin. La tyrannie césarienne, la première dans l'Occident, trouva un obstacle et un ennemi à vaincre dans la conscience de l'homme, parce que, la première, elle rencontra devant elle autre chose que le paganisme. La première, elle se heurta contre une foi sérieuse, profonde, toute prête à obéir, tant qu'il ne s'agirait que de donner au prince ses biens ou sa vie, mais toute prête à résister jusqu'à la fin s'il s'agissait de sacrifier sa croyance ou son devoir. Lorsque Caligula ordonna aux Juifs de l'adorer et de mettre sa statue dans le temple de Jérusalem, il demandait la chose à ses yeux la plus simple et la plus facile, celle que tous les peuples païens lui accordaient sans répugnance et sans remords : leur résistance le confondit. Quand surtout

suiv. ; lire en entier ce remarquable morceau. L'auteur est depuis (tom. IV, p. 309, ch. 4) revenu sur cette pensée que nous croyons profondément vraie. Il croit à une tyrannie plus universelle, plus profonde et plus minutieuse (cela est indubitable), mais plus douce ; en d'autres termes, à beaucoup de police et peu d'échafauds. Qu'il songe cependant, quels ennemis cette tyrannie aurait à craindre et à combattre dans la liberté et l'intelligence humaine, si grandes depuis dix-huit siècles, et si ce serait trop contre elles de la police et des échafauds !

Néron ou ses proconsuls entendirent, dans la bouche des premiers chrétiens, cette parole si juste et si naturelle pourtant : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, une telle réponse les irrita moins qu'elle ne les surprit. Tant l'antiquité était loin de là ! tant elle se serait peu avisée de préférer la parole très-intelligible et très-menaçante du prince à la parole pour elle très-obscur et très-impuissante de Dieu ! Une guerre toute nouvelle commença donc sous les premiers Césars, la guerre de la force contre la foi, du despotisme antique contre un ennemi nouveau, la conscience.

Depuis ce jour, nulle tyrannie ne saurait se produire sans avoir à lutter contre la foi du chrétien et sans peser sur la conscience plus encore que sur la personne et sur les biens. Ce caractère n'a pas manqué à la tyrannie révolutionnaire : elle aussi, tout en proclamant sa fausse et menteuse liberté, prétendait, comme Néron, qu'on devait lui obéir plutôt qu'à Dieu ; elle aussi brisait les autels, fermait les temples, et fit des milliers de martyrs ; lorsque, dans sa démence, elle imposait au prêtre ses infâmes serments, elle lui demandait un acte d'idolâtrie envers le despotisme des lois humaines, à peu près comme on demandait aux premiers martyrs de brûler de l'encens au pied de l'idole de César. Elle aussi proscrivit la prière et fit, du culte du vrai Dieu, un crime digne de mort ; elle aussi prétendit traîner, à ses ignobles fêtes, à son culte insensé de la Raison, ou à son culte tyrannique de la Liberté, l'adolescent et la vierge chrétienne ; elle aussi envoya le christianisme dans les catacombes, et réduisit ses prêtres, comme les premiers disciples, à errer de village en village pour rompre, au péril de leur tête, le pain de vie aux fidèles (1). La

(1) Lisez seulement la loi sur les prêtres sujets à la déportation (29-30 vendémiaire an II), qui ordonne que « ceux qui auront été trouvés munis d'un passeport délivré par un chef ennemi, ou qui seront munis de quelque signe révolutionnaire, seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur... et mis à mort, après que le fait aura été déclaré constant par une commission militaire... Art. 1. — De même, s'ils ont été depuis dans des armées ennemies ou dans des rassemblements d'émigrés...

persécution des Césars n'avait été, il s'en faut bien, ni aussi étendue, ni aussi universelle, ni aussi minutieuse, ni aussi savante. Le proconsul n'avait pas imaginé d'imposer quelque serment ou quelque sacrifice idolâtrique à la veuve chrétienne, avant de lui permettre de porter le pain aux pauvres ou le secours aux infirmes : et le comité de salut public poussa le raffinement de son despotisme jusqu'à éloigner, par la nécessité d'un serment, les pauvres religieuses du lit des malades (1). Le paganisme n'avait pas eu la pensée de s'attaquer à la pureté du prêtre chrétien, ni de tendre des pièges à sa vertu pour l'éloigner plus sûrement de la foi : il était réservé aux austères républicains du comité de salut public d'appeler à eux toutes les impuretés du sanctuaire, de se glorifier de tous les prêtres qu'ils parvenaient à faire faillir, d'accorder liberté, louange, récompense, à ceux qui avaient foulé aux pieds leur serment et les saintes lois de l'Église (1).

Art. 2. — Ceux qui rentreront ou qui sont rentrés sur le territoire de la république... après avoir subi un interrogatoire... seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur après que les juges auront déclaré qu'ils ont été sujets à la déportation... Art. 5. — S'ils demandent à justifier de leur prestation de serment... les juges pourront le leur accorder ou le leur refuser, selon les circonstances... Art. 7. — Sont déclarés sujets à la déportation ceux qui ont refusé ou rétracté le serment, et enfin tous ceux qui ont été dénoncés pour cause d'incivisme, lorsque la déclaration aura été jugée valable. Art. 10. — Les ecclésiastiques mentionnés dans l'art. 10, qui sont restés en France, seront tenus dans la décade de se rendre auprès de l'administration, qui prendra des mesures nécessaires pour leur arrestation, embarquement et déportation. Art. 14. — Ce délai expiré, ceux qui seront trouvés sur ce territoire... seront jugés conformément à l'art. 5. Art. 15. — Tout citoyen qui recèlerait un prêtre sujet à la déportation sera condamné à la même peine. Art. 17. »

(1) Loi du 3 octobre 1793 (15 vendémiaire an II). « Art. 1^{er}. Les filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe, et employées au service des pauvres, au soin des malades, à l'éducation ou à l'instruction, qui n'ont pas prêté dans le temps le serment déterminé par la loi, sont, dès cet instant, déchues de toutes fonctions relatives à ces objets. — Art. 3. Les corps administratifs sont tenus, sous leur responsabilité, de faire remplacer de suite lesdites filles par *des citoyennes connues par leur attachement à la révolution.* »

Les tricoteuses de la guillotine auraient fait de merveilleuses sœurs de Charité!

(1) Loi qui assure aux prêtres mariés la conservation de leur traitement, 19-27

Et pour comprendre combien est profonde cette hostilité contre la foi chrétienne et contre le sentiment chrétien, remarquez que jamais, même en leurs jours de mansuétude, lorsqu'ils ont bien voulu concéder à l'homme une certaine liberté corporelle, les partis révolutionnaires n'ont voulu entendre parler de sa liberté morale. Ils ont consenti à ouvrir les prisons, ils n'ont pas admis qu'on leur demandât d'ouvrir les temples ou les écoles (1). Ils ont bien voulu que le patrimoine, le commerce, l'industrie des citoyens, fussent libres; mais quand le chrétien est venu réclamer d'eux la liberté de son culte, le respect pour sa conscience, les égards dus à sa foi, ils n'ont pas compris cette étrange folie qui lui faisait attacher une valeur à de telles misères; ils se sont demandé par quelle singulière manie cet homme tenait à son Dieu autant qu'à son champ ou à sa vigne. Ils n'ont pas compris cela plus qu'un César ne le comprenait, parce qu'eux aussi étaient païens, et ils ont pu nous dire comme le procureur Festus: « Tu es insensé, Paul, trop d'étude a troublé ta raison (2). »

Allons plus loin et disons même: le retour de l'esclavage antique serait-il impossible? Cette plaie hideuse, dont à cette heure nous sommes occupés, grâce à Dieu, à faire disparaître loin de nous les derniers vestiges, est-il impossible qu'elle se rouvre au milieu de nous? Oui, sans doute, parce que la destruction de la foi est impossible; oui, parce que le

juillet 1793. — Déportation des évêques, qui apporteraient quelques obstacles aux mariages des prêtres, 17-19 juillet 1793. — Procédures ayant pour objet des obstacles apportés au mariage des prêtres, 12 août 1793. — Les traitements des prêtres inquiétés à raison de leur mariage, sont mis à la charge des communes qui les ont persécutés, 17 septembre 1795. — Les prêtres mariés, ou dont les bans ont été publiés, ne sont point sujets à la déportation, sauf le cas d'incivisme, 25-30 brumaire an II.

(1) V. entre autres les lois de la Convention sur l'exercice du culte (7 vendémiaire an IV), rendues depuis le 9 thermidor.

(2) ... Festus magnâ voce dixit: Insanis Paule; multæ te litteræ ad insaniam convertunt. Act. XXVI. 24.

christianisme ne peut périr. Mais si une société avait le malheur de se constituer en dehors du christianisme, elle serait amenée par la puissance des faits à organiser dans son sein quelque chose comme l'esclavage. Si les révolutions ont changé les rapports du prince au sujet, elles ont changé aussi les rapports du riche au pauvre. Le christianisme, en émancipant l'esclave, ne se contentait pas de le rendre libre ; il lui assurait dans la liberté les moyens de vivre. Il créait pour lui l'industrie, c'est-à-dire, qu'il assurait aux hommes les moyens légitimes, réguliers, de soutenir leur vie par le travail ; il créait pour lui la charité, c'est-à-dire qu'il assurait, pour les jours où le travail manque et pour les hommes qui sont incapables du travail, mille secours fournis par la libre et bienfaisante volonté du riche. Mais à mesure que le christianisme diminuerait de puissance dans un pays, ces deux soutiens manqueraient également au pauvre. L'industrie lui manquerait, parce que son travail, imposé par une volonté égoïste, payé par une main avare, combiné non comme sous la liberté chrétienne pour donner du pain au pauvre, mais comme sous la servitude antique-pour donner des jouissances au riche, ne lui procurerait plus qu'une subsistance insuffisante, précaire, perpétuellement disputée, de jour en jour plus réduite. La charité lui manquerait, parce que le dévouement, qui est chrétien par sa racine, disparaîtrait avec le christianisme ; le temps, l'argent, la volonté, manqueraient pour soutenir le pauvre.

Ce ne sont point ici de chimériques terreurs : le monde déjà possède, à cet égard, un commencement d'expérience. Dans les pays que la réforme a écartés des véritables voies du christianisme, le travail a pu s'accroître, les procédés de l'industrie ont pu se perfectionner, et cependant l'état des classes inférieures est devenu plus inquiétant et plus menaçant chaque jour ; le nombre s'est accru de ceux que le travail ne nourrissait pas ; la misère, la dégradation morale s'est accrue pour ceux-là même que le travail nourris-

sait (1). Et en face du problème posé désormais non devant l'Église, mais devant la société, non à la conscience de l'homme, mais à la terreur du politique, à quel remède a-t-il fallu recourir? En certains pays, on a cru diminuer le danger en favorisant l'émigration, moyen égoïste, cruel, insuffisant, et qui appartient au paganisme. Presque partout on a adopté la ressource païenne des *frumentations*, et sous ce triste nom de *taxe des pauvres*, ou sous un nom équivalent, on s'est chargé, comme dans l'ancienne Rome, de nourrir par peur ceux qu'on n'eût pas nourris par charité: institution désastreuse, et dès aujourd'hui insuffisante à soulager une plaie qui s'accroît hors de toute proportion avec les ressources. Chez nous même, si nous n'y prenons garde, une tendance funeste, en substituant la charité légale à la charité chrétienne, le règlement au dévouement, menace les saintes institutions de nos pères, et forcément en viendrait à établir, sous un nom quelconque, la taxe des pauvres.

Mais s'il en est ainsi dans des sociétés où le christianisme a encore tant de racines, que serait-ce si la foi manquait tout à fait? si ces ressources de la charité politique, qui déjà s'épuisent, n'étaient plus aidées par aucun reste de charité religieuse? Que faire du pauvre, du prolétaire, de l'ouvrier, quand on lui aura ôté la foi qui le soutient et la charité qui le console? Déjà trompé par la philosophie moderne qui lui a ravi les joies du cœur pour un bien-être matériel qu'elle ne lui donne pas, trompé par les révolutions qu'on a faites avec son aide et qui n'ont servi qu'à diminuer sa part dans le bonheur social, si on lui retire le secours de la foi, on le réduit à l'état de la brute: que faire sinon de le traiter comme la brute et de le museler? Ne faudrait-il pas en revenir forcément au système antique, et placer en masse la classe

(1) V. le résultat des enquêtes officielles faites en Angleterre devant la Chambre des communes.

laborieuse sous la domination absolue de la classe opulente, à la charge pour celle-ci de la nourrir? L'esclavage, en effet, n'est pas autre chose; c'est le peuple réparti entre les riches qui le nourrissent, l'exploitent et surtout le contiennent.

Nous sommes loin, j'aime à le dire, de ce retour au despotisme, à l'esclavage, à toutes les flétrissures païennes; je ne veux pas sonder ici une plaie profonde et qu'il ne faut toucher qu'avec précaution: nous sommes loin de là, et je discute ici de folles hypothèses que je repousse de toute la force de mon espérance et de ma foi. Mais ce que je sais et ce que j'affirme, ce que la moindre réflexion rend manifeste, c'est que toutes ces conséquences hideuses, révoltantes, impossibles, sont contenues dans l'abandon de la foi chrétienne; c'est que l'homme ne saurait secouer le joug de la croix sans renoncer à tous les bienfaits de la croix, et sans se replacer dans toutes les conditions du paganisme; c'est que l'ignorance, la corruption, la dureté, païennes sont, après tout, le fond de la nature humaine, et du jour où la main de Dieu cesse de la soulever, c'est là-dessus qu'elle retombe.

Il y a plus: le coupable qui revient à sa première ignominie, l'Israélite qui, après s'être nourri de la manne, soupire après les oignons d'Égypte, ne redoutons pas l'énergique langage des saintes lettres, « le chien qui retourne à son vomissement (1), » est digne d'une plus lourde peine. Le paganisme avait ses excuses dans les ténèbres où il était né; quelle excuse a la chrétienté abâtardie qui aurait abjuré son Dieu? Le peuple chrétien qui s'assimilera aux infidèles descendra plus bas que les infidèles. Quand « l'esprit immonde, disent les Écritures, sorti de l'homme, » veut rentrer dans sa première demeure, « il va prendre avec lui sept esprits plus méchants que lui, et ils entrent dans cet homme pour y habiter, et le dernier état de cet homme devient pire que le

(1) *Canis qui revertitur ad vomitum suum. Prov. XXVI. 11.*

premier : ainsi en sera-t-il de cette génération détestable (1). »

Le paganisme, en effet, possédait au moins quelques traditions pieuses, quelques préceptes des anciens jours qui avaient traversé la corruption idolâtrique, quelques lignes de cette loi primitive dont parlent les poètes (2). Le paganisme, dans sa corruption, était encore le voile symbolique sous lequel reposaient bien des vérités. Lui, du moins, n'ignorait

(1) Tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi : et sunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit et generationi huic pessimæ. Matth. XII. 45. Luc. XI. 26.

(2) « Le devoir de vénérer les parents est écrit en troisième ligne dans les tables saintes que le Juge suprême nous a données. »

Υὸ γὰρ, τεκόντων σέβας
Τρίτον τόδ' ἐν θεσμίαις
Δίκαις γέγραπται Μεγίστοτίμου. Eschyle, Supplantes. 104.

« Ces lois des dieux, certaines, légitimes, quoique non écrites, qu'il n'est pas permis aux mortels d'enfreindre, qui n'ont pas été faites aujourd'hui, mais qui sont de tous les siècles, et nul ne sait en quel temps elles ont paru... »

..... Ἀγραπτα κισφιλῆ θεῶν
Νόμιμα δύνασθαι θνητῶν οὐδ' ὑπερδραμεῖν
Οὐ γὰρ τε νῦν γε κάχθες, ἀλλ' αἰεί ποτε
Ζῆ ταῦτα, καὶ οὐδεις εἶδεν ἐξ ὅτου ψάγη.

Sophocle, Antigone. 554 et s.

« Ces lois sublimes qui ont été enfantées dans le céleste Ether, dont l'Olympe est le seul père, qui n'ont pas été produites par la nature mortelle des hommes, qui ne demeureront jamais dans l'oubli, parce qu'en elles vit un grand dieu qui ne vieillira jamais. » *Id.* OEdipe roi. 865.

..... Νόμιμα.....
Ὑψέποδες, οὐρανίον δὲ αἰθέρα
Τεκνωθέντες, ὧν Ὀλυμπος
Πατὴρ μόνος, οὐδέ νιν θνατὰ
Φυσις ἀνέρων ἔτικτεν οὐδέ
Μήν ποτε λάθρα καταχειμάσεν,
Μέγας ἐν ταύταις θεός,
Οὐδέ γηράσκει.

Eschyle parle encore de cette loi qu'il appelle τριγέρων μύθος la parole trois fois antique. *Coëph.* 310. V. aussi 568. 529.

pas le devoir de l'adoration : il était même tourmenté par le besoin d'un culte ; il avait d'imparfaites prières, mais des prières ; des expiations inutiles, mais des expiations ; des sacrifices impurs, mais des sacrifices. Aujourd'hui aucune notion de la Divinité ne remplacera la notion chrétienne : le peuple qui cesserait d'être chrétien essaierait donc de vivre sans Dieu ! Aujourd'hui les idoles sont tombées et ne se relèveront jamais : ce peuple n'aurait donc pas même des idoles ! Aujourd'hui le sacrifice divin a pour jamais aboli les sacrifices terrestres, et les a dépouillés de toute la confiance que les hommes mettaient en eux : ce peuple n'aurait donc pas de sacrifices ! Aujourd'hui nul ne croit à une expiation des fautes s'il ne croit à l'expiation par le sang du Sauveur : ce peuple n'aurait donc pas d'expiations ! Nul ne peut prier aujourd'hui, si ce n'est par le seul nom qui a été donné aux hommes pour les sauver, par le nom de Jésus-Christ (1) : ce peuple ne prierait donc pas !

D'un autre côté, le paganisme trouvait un secours bien imparfait sans doute, mais un secours quelconque dans sa philosophie. Nous avons montré sa misère, nous avons montré aussi ses efforts vers le bien. Cet orgueil de la vertu, cette exagération de l'héroïsme était sans doute un point de départ bien vicieux ; mais du moins ces doctrines menaient-elles à quelques actes de dévouement et de courage qui élevaient le paganisme au-dessus de sa propre loi ; mais du moins servaient-elles à maintenir un grand nombre d'esprits dans une sphère plus élevée que la sphère sensuelle ; mais du moins empêchaient-elles de disparaître tout à fait, dans l'éducation et dans la vie, un certain sens moral et un reste de goût pour la vertu.

Or, c'est là ce que la philosophie moderne, lorsqu'elle s'est placée hors du christianisme, n'a jamais su faire, n'a jamais

(1) *Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri. Act. apost. IV. 12.*

tenté. Loin de mettre son orgueil dans l'héroïsme, elle a modestement compris qu'à d'autres appartenait la noble tâche d'encourager l'homme vers le bien ; elle a laissé la religion prendre seule parti pour la vertu. Quand elle n'a pas incliné dans l'autre sens, quand elle n'a pas cherché une loi plus commode, elle s'est tenue, sur le chapitre des devoirs, dans un silence prudent, et ce qu'elle a fait de plus moral a été de renoncer à faire de la morale.

Aujourd'hui surtout, grâce aux prédications, dirai-je de la philosophie, dirai-je du panthéisme, donnerai-je un nom à ce qui ne saurait en avoir, à la plus vague, la plus indéfinie, la plus vide de toutes les doctrines, ne sommes-nous pas bien loin de l'orgueil stoïque et de l'héroïsme de la vertu ? notre orgueil n'est-il pas celui des sens, et notre héroïsme celui de la satisfaction personnelle ? On épargne, que dis-je, on exalte, on encense, on adore la chair, ce vieil ennemi que l'école combattait, et que l'Église avait mis sous ses pieds. La gloire est de rabaisser l'âme, le progrès est de mettre au plus bas la pensée et l'intelligence, et l'on a fait de l'égoïsme une religion.

Et de cette morale philosophique, impuissante quand elle n'est pas vicieuse, naît dans toute éducation qui n'est pas chrétienne (et combien peu d'éducatrices sont aujourd'hui sérieusement chrétiennes !), cette mollesse pour la vertu, cette vague et incomplète notion du devoir, cet affaiblissement de la conscience. On se contente d'instruire, on ne forme pas ; on essaie de faire des savants, on ne pense pas à faire des hommes ; on favorise plutôt qu'on ne combat les vices et les fausses notions du monde, et l'on jette, en face de l'entraînement universel, ces consciences que l'éducation n'a pas fait grandir, que la foi n'a point armées, que n'a pas nourries une énergique intelligence du devoir. De là naît aussi, dans la vie et dans les mœurs, là du moins où elles ne sont pas chrétiennes, cette désaccoutumance de pensées plus hautes et d'une sphère plus intelligente que celle qui se borne au soin

de la fortune et aux jouissances du corps; de là cet effacement du sens moral, comme un certain jour on l'a très-bien appelé; cette facilité à composer avec le devoir, parce que le devoir n'est qu'obscurément compris; cette absence de sérieux dans la vertu qui, habituée à plier, peut finir par se prêter à tout (1): symptômes effrayants, parce qu'il n'est pas de danger ni de mal dont ils ne décèlent le germe; symptômes que notre siècle reconnaît avec terreur, et auxquels il ne sait pas apporter remède; symptômes qui, s'ils devenaient universels, mettraient le monde moderne au-dessous du monde païen. Car le monde païen lui-même, avec tant de vices et tant d'erreurs, avec les hideuses conditions sous lesquelles il vivait, lorsqu'il prétendait être vertueux, prenait plus au sérieux sa vertu.

Et ce qu'aurait de plus douloureux et de plus dégradant le retour de la tyrannie païenne, serait peut-être ceci: que la religion, la vertu, la pensée même, en ce qu'elle a de sincère et de sérieux, étant forcément chrétiennes, un pouvoir ennemi du christianisme leur ferait nécessairement la guerre. C'est que sachant le christianisme et le souvenir de la liberté chrétienne au fond et de l'intelligence et de la conscience humaine, il serait sans cesse armé pour comprimer la conscience et l'intelligence. Le despotisme des Césars, lui aussi, avait connu et combattu de tels ennemis; mais la foi chrétienne n'avait pas encore fait leur pouvoir aussi grand que depuis elle l'a fait, et il faudrait d'autres armes que celles des Césars à qui voudrait aujourd'hui les étouffer. Il lui faudrait noyer, s'il se peut, la dignité de la raison et le sérieux de la foi sous l'oppressive préoccupation des jouissances et des intérêts matériels. Il lui faudrait encore (car les jouissances matérielles elles-mêmes n'enfantent-elles pas les agitations de la raison et les inquiétudes du cœur?) il lui faudrait, pour mieux dominer les générations naissantes, pratiquer dans

(1) « Le cœur se serre quand on voit que dans ce progrès de toute chose, la force morale n'a point augmenté. » Michelet, *Hist. de France*, tom. II, p. 622.

toute sa nudité ce principe que l'antiquité païenne, si l'on excepte deux ou trois petites républiques, n'a pas connu, que la révolution elle-même n'a osé qu'à peine mettre en pratique (1), ce principe qui fait des enfants la propriété de ce qu'on nomme patrie, qui à un âge marqué les arrache à leurs parents, afin, comme on le disait naguère avec une dureté sans doute irréfutable, « de les frapper tous à l'effigie de l'État. » Il lui faudrait, en un mot, donner leur plein développement à cet ensemble de déplorables doctrines qui sont le fond plus ou moins déguisé de toute la prédication révolutionnaire, qui mettent le droit fictif des sociétés au-dessus de la justice, au-dessus de la famille, au-dessus de la conscience, au-dessus de Dieu. Il faudrait faire à ce qu'on nomme l'intérêt de la patrie, c'est-à-dire à l'intérêt d'une classe d'hommes, ou même d'un seul homme, qui s'érige en dieu, le sacrifice, non plus seulement des biens, de la personne, de la vie, mais de la croyance, des affections, de la pensée.

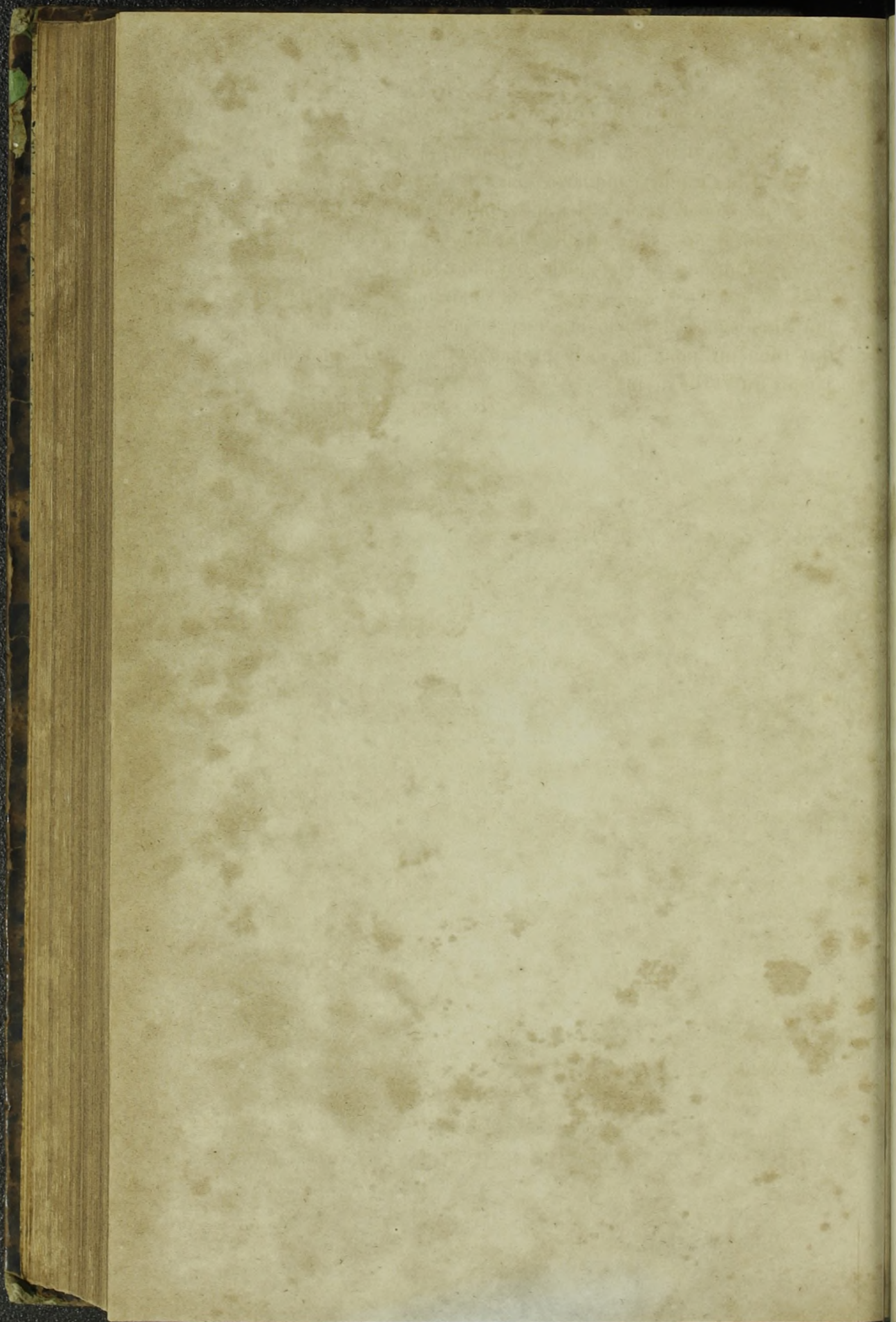
Mais « nous espérons de meilleures choses quoique nous parlions ainsi. » L'homme de peu de foi pourrait seul désespérer de notre siècle. Non-seulement la foi nous apprend que le christianisme ne saurait périr, et que jamais il ne disparaîtra de l'humanité tout entière; mais encore nous ne pouvons croire, même dans un seul pays et dans une seule nation, au triomphe définitif du mal sur le bien, de la barbarie sur la civilisation, du paganisme sur la foi. Chaque époque est plus frappée de ce qui la touche, elle se croit volontiers le centre des destinées humaines, et la révolution qui s'accomplit sous nos yeux nous paraît toujours la plus grande

(1) La Convention déclare l'enseignement libre (loi du 29 frimaire, — 5 nivôse an II, Sect. 1^{re}, art. 1^{er}). Seulement elle oblige les parents à envoyer leurs enfants aux écoles publiques, en leur laissant le choix de l'instituteur. Cette liberté, du reste, n'eût jamais été qu'apparente. Elle était contredite par la loi même. V. la déclaration des droits de 1791, décrétant une instruction publique *commune à tous les citoyens*, la loi de 1793 sur l'instruction publique, et la loi précitée, art. 4. 2. 6. 15.

des révolutions. N'est-il pas cependant permis, en voyant de quelle manière éclatante la question se pose entre l'incroyance et la foi, entre le bien et le mal, entre la vie et la mort, de dire que le XIX^e siècle, à l'égal au moins de tout autre, est appelé à voir faire un grand pas au genre humain? Nous savons assez que le christianisme est né une fois pour toutes, qu'il ne sera ni transformé, ni régénéré, qu'il n'y aura pour le monde ni crise, ni progrès, ni révolution comparable à ce qu'a été l'avènement du christianisme. Mais ne semble-t-il pas que des circonstances pareilles à celles qui l'ont vu naître peuvent être préparées de Dieu pour agrandir ses limites et multiplier ses enfants? Le christianisme est né et s'est développé à l'heure où une grande unité matérielle se formait entre les peuples divers, où leurs relations devenaient plus fréquentes, où le monde semblait s'ouvrir à la curiosité du voyageur comme à la prédication de l'apôtre. Aujourd'hui, cette unité matérielle de la race humaine s'agrandit encore; les peuples qui étaient voisins se touchent de plus près; les peuples qui étaient éloignés se rapprochent; les peuples qui étaient inconnus se découvrent et sont forcés d'abaisser leurs barrières devant la pénétrante invasion du génie européen. Aujourd'hui ce n'est pas l'Égypte ou l'Asie; c'est l'Afrique, c'est l'Inde, c'est la Chine, cette reine mystérieuse dont le voile s'est enfin levé, qui vont participer bon gré mal gré à la vie européenne, et recevoir la lumière de cet Occident, où depuis trois cents ans réside la seule civilisation active, féconde, pénétrante. Ce sont les antipodes mêmes de l'Europe où l'Europe commande en souveraine. En tous ces lieux, remarquez-le, quelle que soit l'influence intéressée qui ait amené l'invasion européenne; en tous ces lieux, l'Évangile est venu; en tous ont abordé les pacifiques envoyés de la Rome chrétienne; en tous la croix a été plantée; en tous ou presque tous a coulé le sang des martyrs, légitime motif de nos espérances. Derrière ces aventureux matelots, ces marchands cupides, ces soldats ambitieux, le missionnaire, pau-

vre, seul, désintéressé, arrive à son tour, et les passions de la terre, qui croient conquérir pour elles seules, se trouvent n'être que l'avant-garde et les involontaires alliées de la conquête chrétienne. Magnifiques desseins de la Providence ! Gloire admirable du XIX^e siècle, s'il sait enfin la comprendre et la mériter ! s'il sait, après avoir commencé dans la boue du paganisme, relever la tête et prêter ses mains à l'œuvre que Dieu lui demande, à la propagation plus étendue que jamais du Verbe divin !

FIN.



APPENDICE

AU TOME SECOND.

L

Division de l'empire romain sous Néron, nombre des troupes, etc.

| | |
|--|---------|
| Trente-huit provinces formaient l'empire romain, parmi lesquelles avaient été réunies au vi ^e siècle de Rome : Sardaigne, Sicile, Corse, Espagne Bétique et Tarraconaise, Illyrie, en tout | 6 prov. |
| Au vii ^e siècle et jusqu'à la bataille d'Actium : Afrique (2 provinces), Achaïe, Asie, Macédoine, Gaule Narbonnaise, Cyrénaïque et Crète, Cilicie, Chypre, Bithynie, Syrie, Gaule Aquitaine, Belgique et Celtique | 14 |
| Sous Auguste : Egypte, Lusitanie, Numidie, Galatie, Alpes maritimes, Norique, Vindélicie, Rhétie, Pannonie, Mésie | 10 |
| Sous Tibère : Cappadoce | 1 |
| Sous Claude : les deux Mauritanies, Lycie, Judée, Thrace, Bretagne | 6 |
| Sous Néron, le Pont | 1 |
| | <hr/> |
| | 38 |
| Provinces du peuple et du sénat, gouvernées par des proconsuls | 5 |
| — — par des propréteurs ou des questeurs | 9 |
| Provinces de César, gouvernées par des proconsuls ou plutôt légats consulaires | 6 |
| — — par des propréteurs | 6 |
| — — par des procurateurs ou des préfets | 12 |
| | <hr/> |
| Total | 38 |

Nous trouvons mentionnés dans ces 38 provinces :

| | | |
|--|---|--|
| Cités romaines : | Municipes (V. ci-dessus, p. 101, 102 et s. 113, 118). | 61 |
| | | Colonies romaines (V. p. 80 et s. 101, 116). |
| Cités, peuples et colonies latines (V. p. 98). | | 156 |
| Cités et peuples lib. ou all. (V. p. 95 et s. 110, 113). | | 133 |
| Cités exemptes d'impôts : | Colonies. | 6 |
| | Villes libres. | 3 |
| Rois alliés ou vassaux (V. p. 97, 110, 111). | | 15 |

Superficie et population.

| PROVINCES romaines. | DÉNOMINATIONS actuelles. | SUPERFICIE. l. c. | POPULATION actuelle. | POPULATION sous les empereurs. hab. |
|-----------------------------|--|----------------------|-------------------------|---|
| Italie | | 13,592 | 19,095,000 | 10,000,000 (1) |
| Sicile | | 1,360 | 1,682,000 | 1,300,000 (2) |
| Sardaigne et Corse. | | 2,213 | 675,000 | |
| Norique | Partie de la Ba- vière, Autriche, Styrie, Tyrol, Grisons, etc. | 13,442 | 10,748,000 | |
| Rhétie | | | | |
| Vindélicie | | | | |
| Pannonie | | | | |
| Illyrie | Hongrie, en deçà du Danube | | | |
| Dalmatie | | | | |
| Gaule | France, Belgi- que, Bavière et Prusse rhénane, Suisse, sauf les Grisons. | 31,045 | 39,716,000 | 10,000,000 (3) |
| Espagne. | | | | |
| | Espagne, Portu- gal. | 28,885 | 18,194,000 | 3,288,000 h. lib. ? (4) |
| A reporter. | | 90,537 | 90,110,000 | 24,588,000 |

(1) (2) (3) Calculs de M. Delamalle, *V.* tome I, page 389. Il faut remarquer, en ce qui touche la Gaule, que le calcul se réfère au IV^e siècle, après J.-C. Or, à cette époque, l'empire avait suivi pendant trois siècles de plus sa marche progressive vers le déclin, et il subissait depuis un siècle environ le désastreux système administratif que lui avait imposé Diocletien. Il est donc probable que vers le temps de Néron la population était plus considérable.

(4) Nous avons vu tout à l'heure que la population libre de trois cantons de l'Espagne

| PROVINCES romaines. | DÉNOMINATIONS actuelles. | SUPERFICIE. l. e. | POPULATION actuelle. | POPULATION sous les empereurs. hab. |
|----------------------------------|---|----------------------|-------------------------|---|
| | <i>Report.</i> . . . | 90,537 | 90,110,000 | 24,588,000 |
| Afrique et Mau- ritanie . . . | } États barbares- ques | 50,700 | 900,000 | |
| Egypte | | 1,700 | 4,290,000 | 7,500,000 (1) |
| Syrie | } Portion de la Tur- quie d'Asie . . . | 31,250 | 6,000,000 | |
| Cilicie | | | | |
| Pont | | | | |
| Paphlagonie . . . | | | | |
| Bithynie | | | | |
| Pamphylie . . . | } Royaume de Grè- ce et Iles Ionien- nes. | 2,470 | 889,000 | |
| Asie | | | | |
| Achaïe | } Turquie d'Euro- pe, jusqu'au Da- nube | 14,500 | 6,400,000 | |
| Macédoine . . . | | | | |
| Mésie | | | | |
| Thrace | } Angleterreet pays de Galles. | 7,669 | 14,663,000 | |
| Bretagne | | | | |
| | | 198,826 | 123,252,000 | 120,000,000 env. ? (2) |

(Astures, Bracæ, Lucenses) était de 681,000 hommes. La population actuelle des mêmes con-
trées est :

| | |
|--|-----------------|
| Asturies. | 430,000 |
| Royaume de Léon. | 295,000 |
| Galice. | 4,840,000 |
| Provinces portugaises de Traos-Montès et d'Entre-Minho et Douro. | 4,204,000 |
| | <hr/> 3,769,000 |

Il faut, si le chiffre de Pline est exact, que la population se soit bien accrue ou que le
nombre des esclaves fût considérable.

En admettant que la proportion entre la population libre du temps des Romains et la popu-
lation actuelle fut la même dans toute la Péninsule Hispanique,

| | |
|---|------------------|
| L'Espagne continentale ayant aujourd'hui. | 44,660,000 hab. |
| Le Portugal. | 3,534,000 |
| | <hr/> 48,194,000 |

L'Espagne romaine n'aurait pas eu plus de 3,288,000 hommes libres.

(1) Selon Josèphe qui ne comprend pas dans ce compte la ville d'Alexandrie. De Bello. II. 16.

(2) J'obtiens ce nombre par la proportion établie entre la superficie des contrées dont la
population est connue et celle du reste de l'empire. La conjecture de Gibbon est de 120 à
140,000,000, probablement au-dessus plutôt qu'au-dessous de la vérité. Il ne faut cependant
pas trop diminuer le chiffre de la population de l'empire romain. Si les pays chrétiens ont évi-
demment gagné en population, les pays mahométans, au contraire, ont dû perdre beaucoup, et
ces pays représentent à peu près toute la moitié orientale de l'Empire Romain.

De l'armée.

Disposition des légions dans l'empire.

| | Au commencement de Tibère, an 43 (Tac., Ann. IV. 5. — Strabon). | Vers la fin de Neron, au 68 (Tac., Hist. I. 7 et s. II. 6 et alibi passim. Jos., de Bello. II. 16). | Sous Ma c-Aurèle, vers l'an 180 (V. Ouu- philius Paurinius Imp. rom.) |
|---|--|--|--|
| Dans Rome. | 9 cohortes prêt. (1) 3 cohortes urb. 2 — de vigiles. | 9 coh. prétor. 3 — urb. 2 — vigil. | 12 14 7 |
| | | Et de plus, la garde latine ou germane Selon Juste Lipse, 2,000 h (2) | |
| En Italie. | " | 1 légion (3) | 1 légion. |
| Sur le Rhin (Germanie infé- rieure, au-dessous de Mayenne). | 4 légions. | 4 | 4 |
| Germanie supérieure, au- dessus de Mayenne | 4 | 4 | 4 |
| Dans l'intérieur de la Gaule. | " | 1,200 hommes. | " |
| En Espagne. | 3 (4) | 1 légion (5). | " |
| En Afrique | 2 | 1 | 1 |
| En Egypte | 2 (6) | 2 (7) | 2 |
| En Syrie, sur les bords de l'Euphrate | 4 | 4 | 3 |
| En Judée | " | 3 (8) | 1 |
| Sur le Danube, en Panno- nie. | 2 | 1 | 3 |
| En Mésie | 2 | 2 | 3 |
| En Dalmatie | 2 | 2 | " |
| En Thrace. | " | 2,000 hommes. | " |
| En Bretagne | " | 3 légions. | 3 |
| Dans le Pont et les Palus- Méotides | " | 3,000 hommes (9). " | " |
| Rhétie. | " | " | 1 |
| Norique | " | " | 1 |
| Dacie. | " | " | 2 |
| Cappadoce | " | " | 2 |
| Mésopotamie | " | " | 2 |
| | 25 légions et 14 cohortes. | 28 légions, 14 cohortes et 8,200 hommes. | 33 légions et 33 cohortes. |

(1) Tacite. *Ibid.* Dion, LV.

(2) Formée par Caligula (Josèphe, XIX. 4. Dion, LV. Suet. in Caio. 58-60). Elle fut depuis supprimée par Galba.

(3) Légion italique récemment levée par Néron.

(4) Deux entre le Douro et la mer, la troisième garde le reste de la côte jusqu'aux Pyrénées.

(5) En Lusitanie (Josèphe, de Bello, II. 16).

(6) Strabon écrivant vers l'an 17 compte en Egypte trois légions et neuf cohortes romaines dispersées à Alexandrie, à Syène, à Babylone d'Egypte; de plus trois corps de cavalerie (*alæ*) semés dans la province.

(7) Josèphe en ajoute une troisième vers l'Ethiopie. — (8) A cause de la révolte des Juifs.

(9) Josèphe. *Ibid.*

Si nous comptons la légion au temps des premiers empereurs à 6,300 hommes (Tacite, Ann. I, 32 et ci-d. p. 68), au temps de Marc-Aurèle à 6,826 hommes, la cohorte au dixième des fantassins de la légion, c'est-à-dire à 600 ou 610 hommes (excepté les cohortes de la garnison de Rome qui en avaient 1,000 (Dion. LV), le nombre total des forces romaines se trouve avoir été :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Sous Tibère de. | 171,500 hom. |
| Sous Néron de. | 198,600 |
| Sous Marc-Aurèle de. | 258,258 |

Forces maritimes.

| | |
|---|-------------|
| Deux flottes prétoriennes, l'une à Misène, l'autre à Ravenne, portant chacune une légion de matelots . . . | 12,000 |
| Deux flottes <i>vicariæ</i> à Fréjus et sur le Pont-Euxin (Josèph. Tacite, <i>Ibid.</i> Hist. II. 83). Cette dernière était de 40 navires. On peut les compter à une demi-légion chacune. | 6,000 |
| Deux flottilles <i>fluviales</i> , l'une sur le Rhin, l'autre sur le Danube (Tacite, Ann. I. 58. XII. 30), de 24 bâtimens chacune | 3,000 |
| | <hr/> |
| | 21,000 hom. |

| | |
|---|--------------|
| Ainsi nous comptons les forces romaines de terre, telles qu'elles étaient au temps de Néron, à | 198,600 |
| Les forces maritimes à. | 21,000 |
| Les troupes auxiliaires, dont Tacite (Ann. IV. 5) indique le nombre comme à peu près équivalant à celui des légions, à. | 171,500 |
| | <hr/> |
| Nous aurons pour chiffre total des forces militaires de l'empire. | 391,100 hom. |

Finances.

Avant de mettre en regard de ce chiffre le chiffre des armées modernes, il serait utile de connaître le budget qui payait les armées romaines. Malheureusement les documents à cet égard sont bien incomplets. Citons seulement ou rappelons quelques faits qui suffisent pour établir l'infériorité relative du budget romain (V. t. I, p. 296, 297).

Il faut d'abord distinguer le revenu (*vectigalia*) qui servait à payer les dépenses ordinaires, et le trésor (*ararium*) que, par une économie politique fort grossière, on tenait en réserve pour les cas imprévus.

Du trésor. — En 459, le consul Papirius, vainqueur des Samnites, y apporta (Liv. X, 46) :

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| 2,053 livres de cuivre = | 1,308,469 fr. |
| 4,330 livres d'argent = | 100,016 |
| Total. | <u>1,408,385 fr.</u> |

En 586, après la défaite de Persée, Paul-Emile y apporta (Pline. xxxiii, 3) 230,000 sest. = 66,000 fr.

En 597, peu avant la troisième guerre Punique, on y compta (Pline. xxxiii. 3) :

| | |
|---|-----------------------|
| 16,810 livres d'or = | 18,827,280 |
| 22,070 livres d'argent = | 1,659,664 |
| 6,285,400 sesterces en argent monnayé . | 1,257,000 |
| | <u>21,743,944 fr.</u> |

En 663, on y comptait, selon (Pline. xxxiii. 3)

1,620,829 livres d'or = 1,815,328,480

En 693, César, consul, vole au Capitole, en les remplaçant par du cuivre doré (Suét., in Cæs., 54), 3,000 livres d'or = 3,354,000 fr.

En 705, époque où la république était plus riche que jamais, César enleva du trésor (Pline. xxxiii. 3) :

15 lingots d'or, valeur inconnue.

35 lingots d'argent, id.

40,000,000 sesterces en monnaie = 8,000,000

En 707, César rapporte à son triomphe un butin évalué à la somme de 6,000,000,000 sest. = 1,200,000,000 fr.

Et des couronnes d'or pesant 2,014 livres = 2,255,680

1,202,255,680 fr.

En 707, Antoine, consul, enlève au trésor et dissipe en peu de mois (Cic., Phil. x. 41. XII. 4), une somme de 700,000,000 = 140,000,000 fr.

En 726, au contraire, par suite des guerres civiles et des dilapidations d'Antoine, le trésor était si pauvre qu'Auguste lui prêta 100,500,000 st. = 20,100,000

Il forma en outre pour assurer des retraites aux soldats un trésor militaire qu'il commença par doter de ses propres frais, de 170,000,000 sesterces = 34,000,000

An de J.-C. 37, Tibère en mourant laissait dans son épargne particulière (*fiscus*), avec laquelle du reste le trésor public (*ararium*) commençait à se confondre, 2,700,000,000 sesterces = 540,000,000

(Caligula dissipa cette somme en moins d'un an. Suét., in Calig. 37.)

Du revenu. — (Sur la nature du revenu et des impôts, V. t. I, p. 181, 188, 296, 495, 497. Gibbon, ch. 6. Lipse, de Magnit. Rom. II, 3. — M. Delamalle, *Économie politique des Romains*, t. II, p. 402, 403, 404 s.) Quant au chiffre du revenu :

| | |
|---|-----------------|
| En 629, avant la victoire de Pompée sur Mithridate, le revenu public était de 50,000,000 drachmes | |
| ou. | 40,000,000 fr. |
| Pompée l'augmenta (V. t. I. p. 104) de 85,000,000 dragmes = | 68,000,000 |
| Le revenu public fut donc de | 108,000,000 fr. |

mais il diminua rapidement.

En 692, Métellus Népos fit supprimer les douanes de l'Italie.

En 693, César, consul, accorda aux publicains de l'Asie une remise d'un tiers sur leur bail, c'est-à-dire réduisit les revenus apportés par la victoire de Pompée aux deux tiers, et la somme totale du revenu à.

85,333,333 fr.

La même année, par la loi agraire, il réduisit tout le revenu italique (*vectigal domesticum*) au seul droit sur les affranchissements (V. Cic. Att.).

En 694, Clodius, tribun, rendit les frumentations gratuites; et par là diminua de 7,000,000 de francs le revenu public (Cic. pro Sext. 25. Ascon. in Pis. 4).

En 702, César, conquérant des Gaules, leur imposa un tribut (Suét. in Cæs. 25) de 40,000,000 sest. =.

8,000,000 fr.

En 723, après la bataille d'Actium, Agrippa déclare le revenu de l'empire insuffisant.

En 724, Auguste, ayant réduit l'Égypte en province, lui imposa un tribut « égal à celui que César avait imposé à la Gaule » (Velleius Paterculus, II, 39), mais le texte de cet écrivain est probablement corrompu en cet endroit. La Gaule, bien moins riche que l'Égypte, n'avait été soumise par César qu'à un impôt fort modéré (Suét., *loc. cit.*). L'Égypte, au contraire, payait sous ses rois 12,500,000 talents (62,500,000 fr.), et sous l'administration romaine, grâce au développement du commerce, elle rapporta, selon Strabon, infiniment davantage (Liv. xvii).

C'est vers cette époque, et en partie grâce à cette conquête de l'Égypte, qu'Auguste releva les finances, fonda le trésor militaire, etc. (Suét., in Aug. 41).

An 38 après J.-C., Caligula augmente les impôts et en crée beaucoup de nouveaux (V. t. I, p. 296, 297, 495).

An 59, Néron arrête les exactions des publicains et supprime quelques impôts vexatoires. Il est même tenté de supprimer tous les impôts indirects (*portoria*), mais il est arrêté par l'impossibilité de suffire aux dépenses publiques (Tacite, Ann. XIII. 50. 51).

Dans les années suivantes, les dépenses de Néron furent énormes, et les guerres civiles qui suivirent sa mort, achevèrent d'appauvrir les citoyens et le trésor. En 71, les préteurs se plaignirent publiquement de son insuffisance (Tacite, Hist. IV, 9, 40). Et Vespasien déclare que, pour réparer les pertes et pour remettre en état les finances de l'empire, il faudrait une somme de 40,000,000,000 sest. = 8,000,000,000 fr. (Suét., in Vesp. 16).

Mais les empereurs romains ne réalisèrent jamais un budget pareil. Les grands moyens financiers des monarchies modernes leur manquaient; l'impôt personnel n'atteignait pas les 6 ou 7 millions de familles romaines qui étaient en général les plus riches de l'empire. La plupart des autres impôts (comme le vingtième des affranchissements et des successions, le droit de douanes, les droits sur les ventes et les marchandises, etc.) étaient de ceux qui ne sont perçus qu'avec peine, auxquels on se soustrait par la fraude, et qui, si le taux en est trop élevé, cessent d'être productifs, parce que la consommation diminue.

Le budget de l'empire était donc fort restreint; Gibbon, parlant d'une époque où l'empire était encore plus vaste qu'au temps de Néron, ne l'apprécie qu'à 350 ou 340 millions.

Ajoutons, pour compléter ces notions, que la valeur relative de l'argent était, à peu de chose près, la même qu'aujourd'hui. Ainsi, le prix du blé paraît avoir été à peu près le même (M. Delamalle, liv. 1, ch. 11). Le prix de la journée de travail n'était guère qu'à un tiers au-dessous du prix moyen en France (*Id.* p. 129). La paye du soldat était de 10 as par jour (de 65 à 70 centimes), etc.

Reste maintenant, pour établir la comparaison, à rapprocher de ces données celles qui nous font connaître la situation militaire et financière des puissances qui ont succédé à la puissance romaine.

Nous ne tenons pas compte des forces maritimes dont l'accroissement est tout à fait en disproportion avec les habitudes et les nécessités de la civilisation antique.

| | ARMÉE. | REVENUS. | DÉPENSES. |
|------------------------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| France (1832) | 400,000 hom. | 1,160,000,000 fr. | 1,087,000,000 fr. |
| Empire d'Autriche (1). | 280,000 | 324,000,000 | |
| Hollande (1832). | 70,000 | 85,000,000 | 105,000,000 |
| Belgique (1832-36). | 85,000 | 84,500,000 | 84,500,000 |
| Suisse. | 33,000 | 11,500,000 | |
| Etats-Sardes. | 57,500 | 65,000,000 | |
| Royaume de Naples (1833) | 53,000 | 123,000,000 | 124,500,000 |
| Autres États italiens | 14,680 | 62,100,000 | |
| Portugal (1833). | 20,000 | 54,000,000 | |
| Espagne (1833). | 93,000 | 162,000,000 | 177,000,000 |
| Iles Ioniennes | 5,000 | 3,000,000 | 2,500,000 |
| Grèce | 10,000 | 11,400,000 | 14,000,000 |
| Empire turc (2). | 220,000 | 250,000,000 | |
| Egypte (1833) | 48,000 | 260,000,000 | |
| Etats barbaresques. | 27,000 | 16,310,000 | |
| | <hr/> | <hr/> | |
| | 1,416,180 hom. | 2,671,810,000 fr. | |

1) Je fais entrer en ligne de compte l'empire d'Autriche tout entier, quoique plusieurs portions de son territoire ne fissent pas partie de l'empire romain au temps de Néron. On sent que le budget d'un Etat et son armée sont indivisibles. Mais d'un autre côté, je néglige l'Angleterre ainsi que quelques portions de la Bavière et des États prussiens.

(2) Il faut compter en moins comme n'appartenant pas à l'empire romain sous Néron, les provinces Asiatiques au delà de l'Euphrate, et en plus la Serbie qui n'appartient pas immédiatement à l'empire turc, et n'entre par conséquent pas dans le chiffre donné ici.

II.

De l'étendue et de la population de Rome.

Pages 249 et suiv., jusqu'à la p. 257.

J'indique dans le texte, autant qu'il se peut, les faits qui nous dénotent l'agrandissement successif de la ville de Rome et l'accroissement de sa population ; mais il est fort difficile en pareille matière d'arriver, sur un point quelconque, à une certitude mathématique. Les auteurs modernes, qui se sont occupés de ces questions, ne diffèrent pas moins entre eux que de 5 ou 6,000,000 à 5 ou 600,000. L'esprit d'exagération de quelques uns et leur enthousiasme très-dépourvu de critique ; chez presque tous, ce que j'appellerai le défaut originel des érudits, c'est-à-dire la confusion des époques et l'oubli des changements que la succession des temps a dû produire, peuvent expliquer ces énormes différences.

Rome, sous Auguste, n'avait, à vrai dire, plus d'enceinte, le Pomérium, comme je l'ai dit, cette enceinte qui datait de près de 500 ans avait été dépassé de tous côtés, et avait même, comme l'affirme Denys d'Halicarnasse, cessé d'être reconnaissable entre les édifices où il se perdait.

Selon Denys d'Halicarnasse, « il y avait autour de la ville (du Pomérium) un grand nombre de lieux habités ($\chi\omega\rho\iota\alpha$), nus et sans enceinte, exposés à toutes les incursions de l'ennemi. Si, d'après leur aspect, ajoute cet écrivain, on veut mesurer la grandeur de Rome, on tombera nécessairement dans l'erreur, car on n'aura nul signe certain pour reconnaître jusqu'où la ville s'étend et où elle s'arrête. Tant le pays ($\pi\alpha\rho\omega\varsigma$) se lie et se confond avec la ville, et présente l'aspect d'une cité dont l'étendue est infinie. »

Maintenant, quelle population était contenue, non dans cette enceinte, mais dans ce *pays*, comme Denys l'appelle ? Il est longtemps demeuré convenu d'après Juste-Lipse et d'autres, que Rome avait au moins 4 ou 5,000,000 d'habitants ; et cela, non pas seulement à l'époque de sa grandeur, mais au III^e et au IV^e siècle, à l'époque où elle est décrite par les topographes anciens, époque où elle était en pleine décadence.

M. Delanalle établit facilement l'impossibilité qu'une population si nombreuse ait jamais été contenue dans les murs de Rome, et mesurant le périmètre de cette ville sur l'enceinte d'Aurélien, appliquant à la population des proportions tirées de la population actuelle de Paris, il conclut que Rome ne peut avoir jamais eu plus de 560,000 habitants.

Mais une chose ici est contestable, c'est que l'enceinte d'Aurélien puisse nous représenter la plus grande étendue de Rome et de ses faubourgs. Cette enceinte fut construite dans un but de défense, lorsque déjà les barbares commençaient à menacer l'Italie. L'empire était depuis longtemps en décadence ; c'est au déclin des peuples qu'on fortifie les capi-

tales (1). Par suite de cette décadence de Rome et de l'empire, par suite aussi de cet intérêt de défense qui devait porter à rétrécir l'enceinte et à négliger les faubourgs trop difficiles à garder, Aurélien a dû restreindre plutôt qu'accroître la Rome d'Auguste, bien déchue depuis le temps de cet empereur de sa richesse et de sa puissance. Il me paraît difficile que Rome, sous Auguste et Néron, ne se soit pas beaucoup plus étendue, surtout dans sa longueur et sur la rive gauche du Tibre, au nord vers le pont Milvius que César (V. ci-dessus p. 252) voulait comprendre dans le Pomérium, au midi sur la route si fréquentée d'Ostie, vers les eaux Salviennes où saint Paul fut mis à mort (les supplices s'exécutaient en dehors de la ville, mais pas sans doute à une grande distance).

De plus, il n'y a aucune corrélation à établir entre la densité de la population à Paris et dans l'ancienne Rome. L'esclavage permettait d'entasser les hommes bien plus qu'ils ne peuvent l'être dans les sociétés modernes. Les palais des riches, les établissements publics, les temples même contenaient de véritables casernes où les esclaves couchaient par centaines. Le préfet de Rome, Pedanius Secundus en avait quatre cents dans sa maison. Le nombre des étages était parfois si multiplié qu'Auguste fut obligé de le limiter à sept pour prévenir les écroulements. Les pauvres et les prolétaires abondaient à Rome: l'espérance des frumentations les y attirait (Appien, II, 120. Sallust. in Catil. 38, Lettres polit. II, 41, 43. Dion, xxxix, 241. Denys d'Hal., VI, 24), tandis que l'octroi rend le séjour de Paris onéreux pour la classe pauvre.

Au reste, le chiffre de la population a dû beaucoup varier. Elle avait diminué pendant les guerres civiles, elle augmenta rapidement sous Auguste. L'ouverture d'un nouveau Forum, l'établissement de bains, d'aqueducs, de fontaines, par Agrippa et par Auguste en sont la preuve. Nous voyons dans Josèphe (De Bello, II, 16) que l'Afrique et l'Égypte nourrissaient pendant toute l'année la population de Rome (το κατά την Ρώμην πλεόνος et plus bas τῆ Ρώμῃ). L'Afrique suffisait pendant huit mois à cette consommation, l'Égypte pendant les quatre autres. Le langage des autres écrivains nous confirme dans cette pensée, et nous montre que les importations d'Afrique et d'Égypte étaient réservées à la population de Rome, tandis que le reste de l'Italie consommait son propre blé (Tacite, Ann. XI, 43; xv, 18. Suét. in Clau. 18). Or, le chiffre de ces importations nous est connu; il était sous Auguste de 60,000,000 de modii (V. t. I, p. 197), ce qui représente (V. ci-dessus p. 115) la consommation de 1,000,000 d'hommes environ. Je suis donc porté à admettre ce chiffre comme celui de la population de Rome sous Auguste.

Il ne serait pas impossible de décomposer les éléments de cette population et d'arriver par une autre voie à l'approximation de son chiffre.

(1) « Les Romains jugeaient qu'il fallait conquérir la force et la sécurité, non par des remparts, mais par leurs armes et leur valeur. Ils croyaient que les hommes doivent défendre les murs au lieu d'être défendus par eux. » Strabon.

Ainsi on trouverait : 1° les décuries de juges, l'aristocratie financière et judiciaire de la ville. Elles étaient au nombre de quatre, chacune composée de 1000 citoyens. La première comprenait les sénateurs ou fils de sénateurs, la seconde les chevaliers; la troisième les tribuns du trésor, fonctionnaires nommés par le peuple (Varr., de Linguâ lat. IV. ob. Gellim., VII, 40); la quatrième de citoyens dont le cens était au moins de 200,000 sest. (Sur ces décuries et la cinquième momentanément ajoutée par Caligula, V. Pline, XXXIII, 4. Ascon. in Pison. 38. Suét., in Cæs. 41, in Calig. 16. Dion., XLIII, 25. Cic., Philipp. I, 9).

2° Ce qu'on pourrait appeler le tiers-état de Rome : une foule de fonctionnaires inférieurs, la plupart affranchis ou fils d'affranchis, aides des sacrifices, scribes ou greffiers : cette bureaucratie était nombreuse et importante; Cicéron l'appelle un ordre de la république (Plut., in Catone, Cic., in Verr., III, 8, 78. Beaufort, Rép. Romaine, IV, 14). Ensuite les marchands, banquiers, négociants, fournisseurs (*redemptores*); (Tite Live, XL, 51. Cic., Off. I, 42. Caton, de Re rust. Beaufort V, 2) chaque métier formait une corporation (*collegia, sodalitates*); sur l'importance et le nombre de ces collèges, qui furent souvent un objet d'embarras et une occasion d'émeute, V. Cicéron, in Pison. 4. Fragm. pro Cornel. actio 1^a, ad Quint. II, 3. post reditum, 13., pro Sextio, 25. Q. Cicero, de petit. consul., IV. Ascon., in Pisone et pro Cornel. Tite Live, II, 27; V, 50. Plut., in Numâ., 17. Dion. XXXVIII. Pline, I. 34, 35, 46. Suét., in Aug. 32, in Calig. 42, 43 et les jurisconsultes.

3° Enfin les prolétaires, ou *capite censi*, ceux qui ne payaient pas de cens et recevaient le blé public : Auguste en nourrissait habituellement 200,000; dans une occasion particulière, il étendit ses distributions à 320,000, tous habitants de Rome (*Plebis urbanae*, Lapis Ancyr. V. t. 1, p. 174); il y comprit, contre l'usage, les enfants au-dessous de onze ans (Suét., in Aug. 41).

A ces trois éléments de la population romaine proprement dite, il faut ajouter 1° les étrangers, parmi lesquels beaucoup d'affranchis, dont l'émancipation n'avait pas eu lieu dans les formes solennelles et qui par suite n'avaient pas obtenu le droit de cité. La plupart des médecins, grammairiens, astrologues, devins, etc., étaient étrangers. 2° Les esclaves, dont il est impossible d'apprécier le nombre; mais qui, à Rome, devaient être dans une forte proportion. J'ai parlé des 400 esclaves de Pédanius, des 6,000 urnes trouvées dans le columbarium de la maison d'Auguste; les aqueducs employaient 600 esclaves; les temples, les thermes, les théâtres, un très-grand nombre; les esclaves de César, les esclaves de l'État (*servi publici*) étaient aussi très-nombreux. L'armée avait les siens (*līxæ, calones*); les simples soldats, à plus forte raison les prétoriens pouvaient avoir des esclaves. Il me paraît très-probable, qu'au moins à Rome, le nombre des esclaves ne devait guère être inférieur à celui des hommes libres. La multiplicité des affranchis et leur présence dans tous les rangs de la société suffit pour prouver le grand nombre des es-

claves. La plupart des ouvriers étaient esclaves ; le plus grand nombre des boutiques tenues par des esclaves ou des affranchis (Cic., in Catil. IV, 8. Paul Sent. II, 26. § 41).

Il me semble difficile, d'après ces éléments, d'évaluer la population romaine beaucoup au-dessous de 500,000 et de ne pas compter une somme égale pour les étrangers et les esclaves, auxquels il faudrait encore ajouter la garnison que nous avons comptée au temps de Néron à 16,000 hommes.

Pendant le siècle suivant, au contraire, la population avait beaucoup diminué : car deux passages de Spartien (Septime Sévère. 8. 23) portent à 75,000 modii seulement la consommation journalière de la ville de Rome, par conséquent la consommation annuelle à 27,275,000, ce qui suppose une population de 500,000 hommes seulement. Les désastres de la guerre civile qui suivit la mort de Néron, la tyrannie de Domitien et de Commode, l'esprit anti-romain d'un grand nombre d'empereurs, et enfin la diminution progressive des ressources et de la population de l'empire peuvent expliquer cet abaissement du chiffre de la population de Rome dans un espace de cent ou de cent vingt ans.

III.

Sur la condition des femmes.

Pages 302, 303.

Le joli récit de Tite-Live dont nous donnons ici la traduction, indique bien, ce me semble, quels étaient le rang et l'influence des femmes dans la république romaine :

« Une petite cause (comme il arrive souvent) amena un grave résultat. M. Fabius Ambustus, homme considéré et parmi ceux de son ordre et parmi les plébéiens qu'il n'affectait pas de mépriser, avait marié ses deux filles, l'aînée à Servius Sulpitius, l'autre à C. Licinius Stolo, *homme bien né, mais plébéien, (illustri quidem viro, tamen plebeio)* et la *plebs* avait su gré à Fabius de n'avoir pas dédaigné cette alliance. Les deux sœurs étaient un jour chez Sulpitius, alors tribun des soldats, et, comme il est ordinaire, passaient leur temps à causer : un licteur qui précédait Sulpitius, rentrant chez lui, frappa, selon la coutume, la porte avec son faisceau. Ce bruit inaccoutumé effraya la cadette, et sa sœur étonnée ne put s'empêcher de rire de son ignorance et de son effroi. Mais ce sourire ne laissa pas que d'aiguillonner l'âme d'une femme facilement émue par des impulsions frivoles : voyant sa sœur entourée de gens qui la saluaient et prévenaient ses désirs, elle la trouva bien heureusement mariée, et, comme notre esprit jaloux souffre davantage d'être dépassé par ceux

qui nous tiennent de plus près, elle eut regret de l'alliance qu'elle-même avait formée. Peu après vint son père ; il leur demanda de leurs nouvelles ; mais il vit la cadette se détourner, confuse de cette blessure toute vive de son amour-propre, et voulant cacher un chagrin qui n'était ni amical envers sa sœur, ni honorable pour son mari. Son père s'en aperçut la fit sortir, l'interrogea avec douceur, lui fit avouer son chagrin d'être entrée dans une famille à jamais exclue des honneurs et du crédit. Puis il la consola, et lui promit que bientôt elle verrait dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avait vus chez sa sœur. Il commença dès lors à s'entendre avec son gendre Licinius et avec le jeune Sextius, *homme à qui rien ne manquait pour parvenir, si ce n'est le patriciat*. L'occasion était favorable pour une telle entreprise : la *plebs*, accablée de dettes, n'espérait en être déchargée que par l'arrivée de quelques-uns des siens aux honneurs suprêmes... Licinius et Sextius, devenus tribuns..., proposèrent la loi qui ordonnait que l'un des deux consuls serait choisi par la *plebs*... » (Tite-Live, VI, 34, 35...). Sextius fut le premier consul plébéen (*Ibid.* 42).

Je traduis ci-dessus *illustris* par *homme bien né*. Ce mot, qui ne peut avoir ici, appliqué à un jeune homme obscur jusque-là, le sens de notre mot français *illustre*, est pris sans cesse dans le sens que j'adopte ici. Ainsi : *illustris eques*, en parlant d'hommes qui n'avaient aucune célébrité, *femina illustres*... « Il était interdit, dit Tacite, aux sénateurs et aux chevaliers romains *illustres*, de visiter l'Égypte sans une permission de César, » etc... Il y avait donc dès le temps dont parle Tite-Live (an de Rome 371) une noblesse parmi les plébéens : et comment n'y en aurait-il pas eu, puisque dans la *plebs* comptaient toutes les familles, même les plus considérables, qui faisaient partie des peuples admis au droit de cité ? Depuis Brutus, il n'y eut sous la république aucune création de patriciens. Ces familles d'origine étrangère, et par conséquent plébéennes, étaient néanmoins anciennes, fières de leur nom, entourées de nombreux clients, riches, puissantes. Elles supportaient avec peine l'exclusion des honneurs qui leur était imposée par le patriciat. Ce fut par elles et pour elles qu'eurent lieu en grande partie tous les soulèvements plébéens, et cette longue lutte du patriciat et de la *plebs*, dont s'est emparé avec tant de sympathie l'esprit démocratique des modernes, ne fut au fond que la lutte de deux aristocraties.

Ce furent aussi ces familles qui, sous le nom de *nobilitas*, détrônèrent et absorbèrent le patriciat, et constituèrent, dès la fin du VI^e siècle, comme un patriciat nouveau. Qu'on ne s'étonne donc pas que ces familles nobles, mais plébéennes, eussent des généalogies, des traditions antiques, des souvenirs qui les faisaient remonter jusqu'aux dieux. Cela s'explique par l'origine étrangère de la plupart d'entre elles. C'était l'aristocratie des cités étrangères implantée dans Rome, et qui, peu à peu et à force de luttes, avait repris ses privilèges d'aristocratie.

IV.

Passages semblables de Sénèque et de l'Écriture Sainte.

V. pages 408 à 452.

Textes de Sénèque.

1. Deo non templa congestis saxis extruenda sunt. Apud Lactance, Div. Inst. 6.

2. Non quærit ministros Deus : ipse generi humano ministrat, ubique et hominibus præstò est. Ep. 95.

3. Propè est à te Deus, tecum est, intus est. Ep. 41.

4. Miraris homines ad deos ire : Deus ad homines venit ; Imò... in homines. Ep. 73.

5. *Sacer* intrà nos *spiritus* sedet, maiorum bonorumque nostrorum observator.... In unoquoque bonorum habitat Deus. Ep. 41.

6. Exsurge modo, et « te quoque dignum finge Deo. » Finges autem et non auro, non argento : non potest ex hâc materiâ imago Dei fingi similis. Ep. 31.

7. Primum deorum cultus est, deos credere. Ep. 95.

8. Satis illos coluit quisquis imitatus est. Ep. 95.

9. Membra sumus magni corporis. Ep. 95. Ejus socii et membra sumus. Ep. 93.

10. Deus amatur, non potest amor cum timore misceri. Ep. 42.

11. Sapiens si quæ circà eum sunt... utitur ut peregrinus et properans. Ep. 110.

Quidquid circà te jacet rerum sicut hospitalis loci sarcina. Ep. 102.

12. Nemo, inquam, invenitur qui se possit absolvere ; et innocentem quisque se dicit, respiciens testem, non conscientiam... Peccavimus omnes. De Irâ. 1. 14.

13. Hoc primum nobis suadeamus, neminem nostrum esse sine culpâ...

Textes des Saintes-Écritures.

1. Deus non in manufactis templis habitat. Act. xvii. 24.

2. Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam et omnia. Act. xvii. 25.

Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. Math. xx. 28.

3. Deus non longè est ab unoquoque nostrum. Act. xvii. 27.

4. In hoc vivimus, et movemur, et sumus. Act. xvii. 28.

5. Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis. I Cor. iii. 16.

6. Non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis aut cogitationis hominis, Divinum esse simile. Act. xvii. 29.

7. Credere oportet accedentem ad Deum quia est. Hebr. xi. 6.

8. Estote imitatores Dei. Eph. v. 1.

9. Vos estis corpus Christi, et membra de membro. I Cor. xii. 27.

10. Non accepistis spiritum servitutis in timore. Rom. viii. 15.

11. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. Hebr. xiii. 14.

12. Omnes enim peccaverunt, et egent gloriâ Dei. Rom. iii. 23.

Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et veritas in nobis non est. I Joan. 1. 8.

13. Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. Psa. 142.

Quis est iste qui se profitetur omnibus legibus innocentem? De Irâ. II. 27.

14. Quos probat Deus, quos amat, recognoscit, exercet. Prov. I.

15. Animo cum carne grave certamen. Ad Marc. 24.

16. Placeat homini quicquid Deo placuit. Ep. 75.

17. In victimis... non est deorum honos, sed *in piâ et rectâ voluntate*. Benef. I. 6.

Colitur Deus non tauris... sed *piâ et rectâ voluntate*. Ép. 116.

18. Virtus omnes admittit, libertinos, servos, reges. Benef. III. 18.

19. Gaudium quod deos, deorumque æmulos semper sequitur, nunquam interrumpitur. Ep. 60.

20. Dii multa ingratis bona tribuunt; et sceleratis sol oritur. Benef. IV. 25.

21. Deus et parens noster. Ép. 110.

22. Hoc non potest fieri ut ne bonus vir, ut Theophrastus ait, irascatur malis. De Irâ. I. 14.

23. Cum esuriente panem dividere. Ep. 95.

24. Atque vivere, mi Lucili, militare est. Ép. 96.

Nobis quoque militandum est, et quidem genere militiæ, quo nunquam quies, nunquam otium datur. Ép. 51.

25. Bonus, discipulus Dei. De Provid. I.

Quis potest dicere: Mundum est cor meum, purus sum à peccato? Prov. XX. 9.

Nullus apud te per se innocens. Exo. XXIV. 7.

14. Quem diligit Dominus castigat; flagellat autem omnem filium quem recipit. Hébr. XII. 6.

15. Caro enim concupiscit adversus spiritum: spiritus autem adversus carnem: hæc enim sibi invicem adversantur. Gal. V. 17.

16. Fiat voluntas tua. Math. V. 10.

17. Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem *in spiritu et veritate*. Nam et Pater tales quaerit, qui adorent eum.

Spiritus est Deus: et eos, qui adorant eum, *in spiritu et veritate* oportet adorare. Joan. IV. 23, 24.

18. Non est Judæus, neque Græcus: non est servus, neque liber: non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. Paul. ad Gal. III. 28.

(Hominem novum)... ubi non est gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, barbarus et Scythæ, servus et liber: sed omnia et in omnibus Christus. Paul. Col. III. 11.

19. Semper gaudete. Paul I, ad Thess. V. 16. Gaudete in Domino semper; iterum dico gaudete. Phil. IV. 4.

20. Patris vestri... qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. Math. V. 45.

21. Pater noster. Matth. VI. 9. Pater... Luc XI. 2.

22. Irascimini et nolite peccare. Ps.

(Vide ad hoc Lactant. De Irâ Dei. 18. Ambr. I. De Off. apud Lips. in Senecam hoc loco).

23. Frange esurienti panem tuum. Isai. LVIII. 7.

24. Militia est vita hominis super terram. Job VII. 1.

Non secundum carnem militamus. II Cor. X. 3.

25. Et erunt omnes docibiles Deo.

(ἔσονται πάντες θεοῦ διδασκάλαι) Joan. VI. 45.

26. Æmulatorque... *Ibid.*
27. Et vera progenies. *Ibid.*
28. Inter Deum et viros bonos amicitia... necessitudo... similitudo. *Ibid.* (1).
29. Quàm angusta innocentia ad legem bonus esse! Quantò latiùs patet officiorum quam juris regula! Quàm multa pietas, humanitas, fides exegit quæ extrà publicas tabulas sunt! *Ibid.*
30. Ut Posidonius ait: Unus dies hominum eruditorum plus patet quàm imperiti longissima ætas. Ép. 78.
31. Nihil prodest inclusam esse conscientiam, patemus Deo. Apud Lact. Divin. Inst. vi. 24.
(Lactance ajoute, en citant ce passage: « Un homme qui eût connu Dieu pouvait-il dire plus vrai que cet homme, étranger à la véritable religion? »)
Quid prodest ab homine aliquid esse secretum? nihil Deo clausum est. Interest animis nostris et cogitationibus nostris intervenit. Sic intervenit, dico, *tanquàm aliquando discedat.*
(V. aussi Épictet. Apud Arrian. 1. 14; 11. 7.)
32. Ubique Deus est. Ép. 141...
33. Omnes reservamur ad mortem.... In omnes constitutum est capitale supplicium, et quidem constitutione justissimâ. Nat. quæst. II, 59.
34. Non licet plus efferre quam intuli-
26. Estote ergo imitatores Dei. Ephes. v. 1.
27. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. Rom. VIII. 14.
Genus ergo cùm simus Dei... Act. XVII.
29. — Omnis qui credit quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est. I Joan. v. 1.
Scimus quia omnis qui natus est ex Deo non peccat. *Ibid.* 18.
28. Et ait: Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.
Et creavit Deus hominem ad imaginem suam. Gen. 1. 26, 27.
29. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus quàm Scribarum et Phariseorum, non intrabitis in regnum cælorum. Math. v. 20.
Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne et Publicani hoc faciunt? *Ibid.* 46.
30. Quia melior est dies una in atriis tuis super millia. Psalm. LXXXIII. 11.
(Dixit salubriter vir propheta malle se vivere unam diem cum virtute quàm multa millia in umbrâ mortis. Philo.)
31. Omnes viæ hominis patent oculis ejus. Prov. XVI. 2.
Viæ illorum coràm ipso (Deo) sunt semper, non sunt absconsæ ab oculis ipsius. Eccles. XVII. 13.
Non præterit illum omnis cogitatus, et non abscondit se ab eo ullus sermo. *Ibid.* XLII. 20.
Quoniam renum illius testis est Deus et cordis illius scrutator est. Sapient. I. 6.
32. In hoc vivimus, et movemur, et sumus. Act. XVII, 28.
33. Statutum est hominibus semel mori. Hébr. 27. — Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt. Rom. v. 12. Stipendium peccati mors. *Ibid.* VI. 23.
34. Nihil intulimus in hunc mundum,

(1) Sur ce passage, Dicae hominem hanc sacras litteras degustasse, dit Murel. Vera et Christiana! Lipsius. Ces commentateurs font souvent la même remarque.

mus; imò etiam ex eo quod in vitam intulisti pars magna ponenda est. Ép. 102.

35. Nec domum esse hoc corpus, sed hospitium, et quidem, breve hospitium, quod relinquendum ubi te gravem hospitij videas... scit enim quò exiturus sit qui undè venerit meminit. Ép. 120.

36. Veniet qui te revelet dies... Aliquando naturæ arcana tibi reagentur, discutietur ista caligo, et lux undique clara percutiet... tunc in tenebris vixisse dices, cum totam lucem totus aspexeris, quam nunc per augustissimas oculorum vias obscurè intueris, etc. Ép. 102.

37. Nemo novit Deum. Ép. 31.

38. Multa cognata numini summo.... obscura... oculos nostros implent et effugiunt.... Quid sit hoc sine quo nihil est scire non possumus. Nat. quæst. vii. 31.

39. Conscientiam suam diis homo aperire debet. De Benef. vii. 1.

40. Cælique et deorum omnium Deus (apud Lactan. Divin. Institut. I. 4).

haud dubium quod nec auferre quid possumus, I Tim. vi. 7.

35. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quòd ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam æternam in cælis. II Cor. v. 1.

36. Videmus nunc per speculum in enigmatè : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoseam sicut et cognitus sum. I Cor. xiii. 12.

37. Deum nemo vidit unquam. I Joan. iv. 12.

38. *Ego sum qui sum... Qui est misit me ad vos.* Exod. iii. 14.

Nonne tu *qui solus es?* Job. xiv. 4.

Sine ipso factum est nihil quod factum est. Joan. I. 3.

39. Revela Domino opera tua. Prov. xvi. 3.

40. Deus deorum et Dominus dominorum... Cælum cæli domino... Ps.

Ajoutons encore ces trois passages qui semblent empruntés au juif Philon, et peut-être, par son intermédiaire, aux préceptes sacrés des Hébreux.

Illud vetus : Deum sequi. De Vitâ beat. 15.

In regno vivimus, Deo parere libertas est. De Vit. Beat. 15.

Claritas... potest unius boni viri iudicio esse contenta... ad gloriam et famam non est satis unius opinio... gloria multorum iudiciis constat, claritas bonorum. Ép. 102.

Τέλος οὖν ἔστι κατὰ τον ἱερώτατον Μωσῆν, το ἐπεσθαι Θεῷ. Phil. de Migr. Abrah.

Θεῷ δουλεύειν, οὐκ ἐλευθερίας μόνον, ἀλλὰ καὶ βασιλείας ἀμεινον. Phil. de regno. Philon fait la même distinction.

Ο δε σφοδρος οὐκ ἐνδύξος, ἀλλ' εὐκλεής.

C'est ici, enfin, le lieu de citer les passages que j'ai indiqués plus haut (p. 441) sur l'immortalité de l'âme. Voici d'abord l'épître 102 qui a été citée tant de fois :

« Ta lettre a été pour moi comme un homme qui nous réveille au milieu d'un songe agréable. Il nous ôte un plaisir mensonger, mais qui était pour nous comme un véritable plaisir. Elle est venue me distraire, lorsque je me livrais à une douce pensée et que j'étais sur le point de la pousser plus avant. Je songeais à l'immortalité des âmes. J'y croyais facilement sur la parole de tant de grands hommes qui nous garantissent un

tel bonheur. Je me livrais à cette espérance ; la vie m'était à charge, je méprisais ce qui me reste à vivre dans une débile vieillesse. Je m'élançais dans ces années infinies, dans cette jouissance de toute une éternité, quand tout à coup ta lettre m'a réveillé, et j'ai perdu ce beau rêve. Je le reprendrai après en avoir fini avec toi. »

Sénèque, en effet, après avoir discuté la question que lui posait Lucilius, revient à *son rêve*, et le fait en termes qui me semblent pleins de l'inspiration chrétienne :

« Quand viendra ce jour..., je laisserai mon corps où je l'ai trouvé ; je me rendrai aux dieux... Cette vie mortelle que nous sommes obligés de subir n'est que le prélude d'une vie meilleure. De même que le sein maternel nous garde pendant neuf mois et nous prépare pour ce monde dans lequel nous entrons, lorsque nous sommes en état d'y respirer et d'y vivre ; de même aussi, tout le temps qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, ne fait que nous préparer comme à une naissance nouvelle... Aujourd'hui nous ne pouvons encore vivre dans le ciel, nous ne pouvons que le voir de loin... Tout ce qui est autour de toi, considère-le comme le mobilier d'une hôtellerie. Tu n'as autre chose à faire que passer... Dépose ton fardeau ; pourquoi hésites-tu ? N'as-tu pas déjà pour venir en ce monde quitté le corps dans lequel tu étais enfermé ? Tu luttas et tu te rattaches à la vie ; de même aussi, lorsque tu es né, ta mère ne t'a mis au monde que par un grand effort. Tu gémisses et tu pleures ; de même aussi, nous ne naissons qu'avec des larmes... Un jour viendra qui lèvera le voile... les secrets de la nature te seront découverts ; les nuages qui l'entourent se dissiperont, un jour brillant te frappera de toutes parts. Alors en te voyant tout entier au sein de la toute lumière (*cum totam lucem totus aspexeris*), que tu n'aperçois aujourd'hui que par l'étroite ouverture de tes yeux, tu comprendras que tu n'avais vécu que dans les ténèbres... »

Dans la Consolation à Marcie, les contradictions de Sénèque sont plus frappantes que partout ailleurs. Après avoir dit (ch. 19) que « la mort n'est ni un bien ni un mal, qu'elle n'est rien et réduit tout à rien, qu'elle nous replace où nous étions avant de naître, » Sénèque arrive à la fin à donner à Marcie des consolations toutes contraires :

« Ce qui a péri est seulement l'image de ton fils, et une image qui était loin de lui ressembler parfaitement. Lui-même est immortel et plus heureux aujourd'hui qu'il est dépouillé de tout fardeau étranger. Ces os que les nerfs environnent, cette peau qui nous couvre, ce visage, ces mains et tout ce qui nous entoure, ne sont que les chaînes et la ténébreuse prison de notre âme. L'âme en est accablée, gâtée, obscurcie, jetée dans le mensonge, éloignée de la vérité qui lui appartient : l'âme a toujours à lutter contre le corps, si elle ne veut être asservie et s'affaisser tout à fait. L'âme s'efforce pour remonter d'où elle est partie, là où l'attend un repos éternel, et au lieu de la grossière confusion de ce monde, la pure et lumineuse vision de la vérité.

« Ne cours pas au tombeau de ton fils : il n'y a là que des os et de la cendre, la moindre partie de lui-même, ce qui fut le voile ou le vêtement, plus qu'une portion de son être. Il a fui tout entier... Pendant quelques jours, il s'est arrêté au-dessus de nous, afin d'être purifié et de secouer... la poussière de cette vie terrestre. Aujourd'hui, monté plus haut, il vit au milieu des âmes heureuses... Il aime à abaisser ses regards sur la terre, car il y a une certaine joie à voir d'en haut ce qu'on a quitté. Tâche donc de vivre, Marcie, comme si tu vivais sous les yeux de ton fils et de ton père, non pas tels que tu les a connus, mais plus grands, meilleurs, plus élevés... libres au milieu d'un monde éternel... »

FIN DE L'APPENDICE AU TOME SECOND.

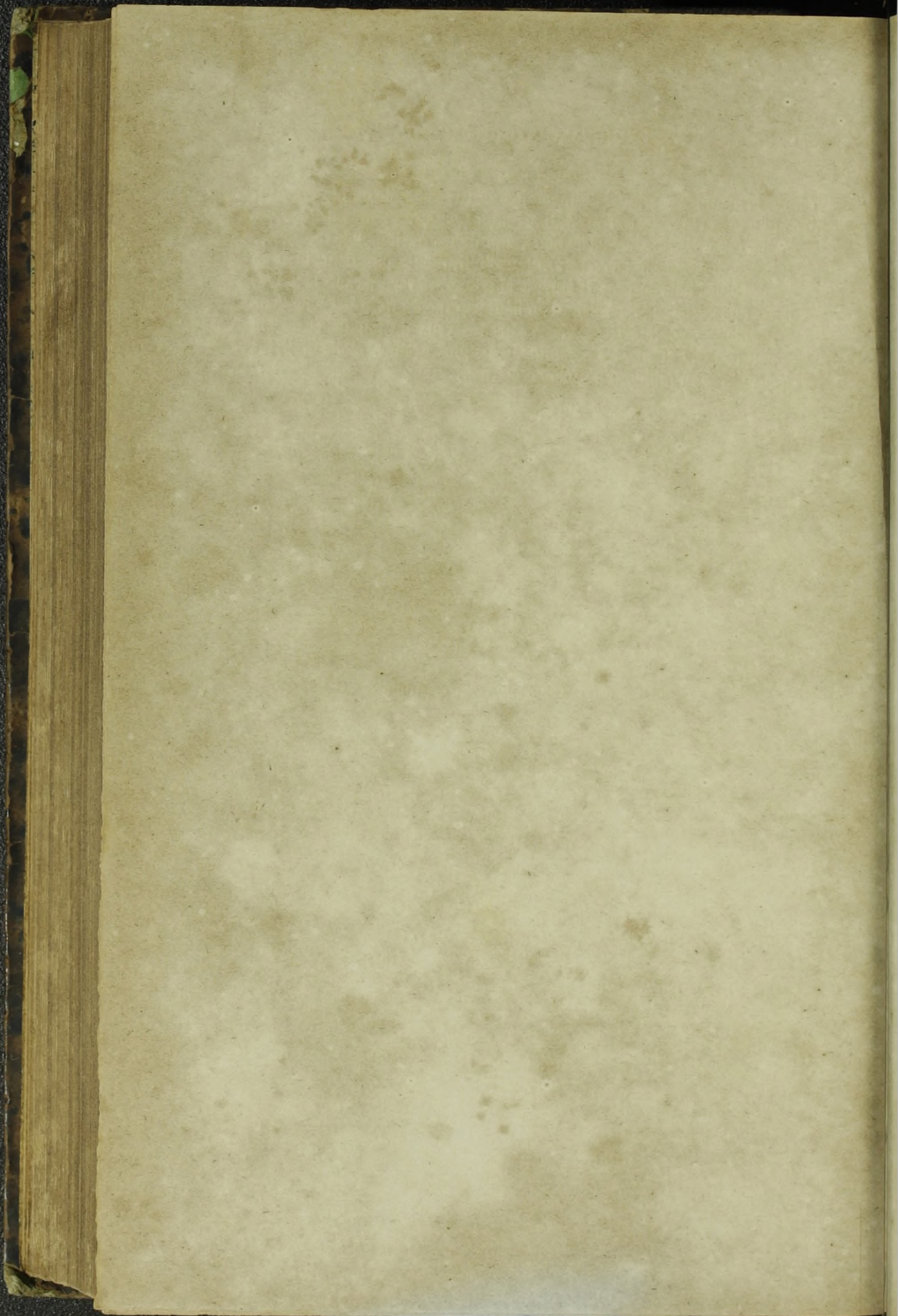


TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

COUP D'ŒIL GÉOGRAPHIQUE.

§ I. — *Provinces d'Occident.*

| | Pages. |
|--|--------|
| Idée générale de ce travail | 1 |
| Distinction de l'empire et du monde romain. | 2 |
| Leurs limites. | 3 |
| Centre de l'empire, la Méditerranée | 3 |
| Distinction des provinces | 5 |
| Provinces grecques et provinces romaines. | 5 |
| Des provinces romaines ou de l'Occident | 7 |
| L'Occident civilisé par Auguste | 7 |
| Gaule. — Le midi, Gaule narbonnaise. | 8 |
| Lyonnaise, Aquitaine | 9 |
| Amolissement et civilisation de la Gaule | 10 |
| Bretagne récemment soumise. | 11 |
| Espagne. Soumission du nord, richesse du midi. | 13 |
| Afrique | 14 |
| Cyrénaïque; premières traces du génie grec | 15 |

§ II. — *Provinces d'Orient.*

| | |
|---|----|
| Politique romaine dans l'Orient | 15 |
| Egypte. Sa situation particulière dans l'empire | 16 |
| Richesse, science, commerce d'Alexandrie | 17 |
| Extinction de l'ancien esprit égyptien. Influence grecque | 18 |
| Syrie et Asie mineure. Puissance des anciens cultes. Influence grecque. | 19 |

| | Pages. |
|-----------------------------------|--------|
| Asie Hellénique | 21 |
| Sa richesse, sa liberté | 21 |
| Ses temples, etc. | 24 |

§ III. — *La Grèce et l'Italie.*

| | |
|--|----|
| Décadence de ces deux contrées | 25 |
| Affaiblissement et dépopulation de la Grèce | 25 |
| Culte des souvenirs, temples, etc. | 26 |
| Un mot sur la Sicile. | 27 |
| Entrée dans l'Italie | 28 |
| Son abandon et sa pauvreté réelle | 29 |
| Résultat définitif de la conquête romaine | 31 |
| Caractères de l'influence grecque et de l'influence romaine. | 32 |
| Des langues | 32 |
| Dédain affecté des Romains pour la langue et les mœurs grecques, sans cesse démenti par leur vie habituelle | 33 |
| Leur amour pour la langue, les habitudes, le costume grec | 33 |
| Amour-propre national des Grecs et leur mépris pour les Romains | 37 |
| Continuation pendant les siècles suivants de cette distinction entre le monde oriental et le monde de l'Occident. — Partage de l'empire. — Schisme de Photius. — Civilisation de l'Occident, dégradation de l'Orient. | 38 |

LIVRE I. — DE L'EMPIRE.

CHAPITRE PREMIER. — PAIX ROMAINE.

§ I. — *Temps d'Auguste.*

| | |
|--|----|
| Vers la fin de la république, Rome entourée encore de puissances indé- pendantes ou ennemies | 42 |
| Les Germains surtout et les Parthes | 43 |
| Des Germains. Distinction entre les races germaniques. | 43 |
| Caractère d'indépendance et de désunion de la race germanique | 45 |
| L'empire des Parthes. — Sa constitution féodale. | 46 |
| Rapport des Parthes avec la Chine | 48 |
| Danger extérieur de l'empire romain, vers la fin du VII ^e siècle. Inva- sions parthiques et germaniques. | 49 |

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

555

| | Pages. |
|--|--------|
| César comprend ce danger et le combat | 50 |
| Auguste. — Système de conquête et d'organisation militaire. Réunion de l'Egypte. Soumission de l'Espagne, des Alpes et des contrées, jusqu'au Danube (ans de R. 723-742) | 51 |
| Ligne de défense de l'empire romain sur le Rhin et le Danube. | 52 |
| Attaque contre les Parthes (an 738) | 53 |
| Campagnes en Germanie (ans 730-757) | 54 |
| Danger subit de Rome, au moment de ses plus grands succès. Empire de Marbod. Révolte d'Armin (ans 6-9 après J.-C.) | 55 |
| Rome se sauve par son unité (ans de J.-C. 10-16) | 56 |

§ II. — *Temps des successeurs d'Auguste.*

| | |
|---|----|
| Agrandissement de l'empire | 56 |
| Modération des empereurs | 57 |
| Politique de Rome envers les barbares. | 57 |
| Fin des deux grandes lignes germaniques d'Armin et de Marbod (ans 19-21) | 57 |
| Sécurité du côté des Germains | 58 |
| — des Suèves | 58 |
| — des Parthes | 58 |
| Autres victoires. — Paix générale. Inaction du soldat | 59 |
| Jusqu'ou Rome avait poussé ses armées | 60 |
| — ses voyageurs et son commerce | 61 |
| Les peuples les plus reculés lui apportent leur tribut. Ambassade in- dienne | 62 |
| Profonde barbarie des peuples éloignés de Rome. | 63 |
| Universalité de la grandeur et du nom romains | 64 |

CHAPITRE SECOND. — UNITÉ ROMAINE.

§ I. — *De la conquête et de la suzeraineté de Rome.*

| | |
|--|----|
| Différence entre l'empire romain et les monarchies modernes | 65 |
| Moyens de gouvernement dans les états modernes. Police. Administra- tion. Pouvoir militaire | 65 |

| | Pages. |
|---|--------|
| Rome ne les connaît pas | 66 |
| Sa faiblesse militaire à l'intérieur | 67 |
| Moyens de gouvernement que Rome met en action.— Et d'abord de l'origine et des causes de sa conquête | 69 |
| Identité des deux puissances civile et militaire dans la république romaine | 70 |
| De là, modération de Rome envers les peuples vaincus | 70 |
| Elle respecte leur liberté et leurs biens | 71 |
| Souvent même leur nationalité et leurs lois | 72 |
| Conditions qu'elle met à cette liberté | 73 |
| Abdication du droit de guerre. Ses conséquences | 73 |
| Reconnaissance de la suzeraineté romaine, ses conséquences | 74 |
| De là, l'arbitrage suprême et la juridiction de Rome | 75 |
| Sagesse de la domination romaine louée par les Saintes-Écritures | 78 |

§ II. — *Des colonies.*

| | |
|--|----|
| Travail de la politique romaine pour s'assimiler le monde. | 79 |
| La colonie romaine. Son caractère | 80 |
| Elle est la reproduction exacte de la cité romaine. | 80 |
| Son utilité sociale et militaire. | 82 |
| Sa puissance pour civiliser les vaincus. | 83 |
| Par elle, la société romaine absorbe la société barbare. | 85 |
| Exemple tiré de l'histoire de Cologne. | 85 |
| Histoire des colonies romaines. Colonies italiques. | 87 |
| Plus tard (627), colonies hors d'Italie. | 87 |
| Colonies militaires. | 87 |
| Mouvement général de l'émigration romaine. | 88 |
| Colonies de César et d'Auguste. — Leur influence continue l'œuvre de la civilisation du monde romain. | 88 |
| La conquête romaine comparée à la conquête française. | 90 |
| La colonisation romaine comparée à la colonisation anglaise. | 91 |

§ III. — *Du droit de cité.*

| | |
|--|----|
| Autre moyen d'unité. — <i>Communication</i> du droit de cité. | 91 |
| <i>Forma provinciarum</i> . Organisation imposée par Rome à sa nouvelle pro- vince. | 95 |

| | Pages. |
|---|--------|
| Divers degrés qu'elle établit entre ses sujets. | 95 |
| <i>Monde romain. — Monde allié. — Monde sujet</i> | 95 |
| <i>Monde sujet. — Peuples tributaires (dedititii).</i> | 95 |
| <i>Monde allié, villes, princes, républiques.</i> | 95 |
| Les villes gardent leurs lois et une partie de leur liberté. | 96 |
| Abaissement des rois | 98 |
| Raison de cette différence. | 98 |
| Des Latins. | 99 |
| <i>Monde romain. Préfectures. Colonies. Municipis.</i> | 100 |
| Droit italique. | 101 |
| État supérieur et liberté du municpe. | 101 |
| Cette liberté plus grande que celle de Rome. | 102 |
| Analogie des institutions militaires avec les institutions civiles. | 103 |
| La légion est un centre comme la cité. | 105 |
| Rome centre de toute ambition | 106 |
| Devoirs qu'elle impose à ceux qu'elle adopte. | 107 |
| Sa force toute pacifique. Citation de Josèphe. | 108 |

§ IV. — *De l'organisation de l'empire par Auguste.*

| | |
|--|-----|
| Affaiblissement de la politique romaine vers la fin de la république. | 409 |
| Octave travaille à la rétablir. L'ordre ramené dans la hiérarchie de l'empire. | 410 |
| Des villes. — Des rois. — Du droit de cité. | 411 |
| Administration de l'empire. Division des provinces. | 412 |
| Routes, relais de poste. | 412 |
| Le cens et la délimitation romaine étendus aux provinces. | 413 |
| L'ordre et la grandeur de l'empire parviennent à leur apogée. | 415 |
| Les traditions d'Auguste se perpétuent. | 416 |
| Elles commencent cependant à s'affaiblir sous ses successeurs | 416 |
| Irrégularité des colonies. | 416 |
| Asservissement des rois | 417 |
| Diminution de l'indépendance des cités. | 418 |
| Affaiblissement des institutions militaires. | 418 |
| Crise qui suivit la mort de Néron (ans de J.-C. 68-70). Discours de Cerialis. | 419 |
| Grandeur de l'unité romaine. | 421 |
| Peinture qui en est faite dans l'Apocalyse. | 423 |

CHAPITRE TROISIÈME. — DE LA CIVILISATION ROMAINE.

§ I. — *Des faits généraux.*

| | Pages. |
|--|--------|
| Perfection contestable de la civilisation chez les peuples modernes. | 426 |
| Comment le problème était posé différemment dans le monde romain. | 428 |
| Vaste unité de l'empire. | 430 |
| Les routes romaines. | 431 |
| Système et direction des routes | 431 |
| Communications par les fleuves. | 432 |
| — par la mer | 433 |
| Vitesse des voyages. | 433 |
| Abondance et diversité des produits | 433 |
| Richesse des provinces. Culture. | 434 |
| Enthousiasme de cette époque pour elle-même. | 434 |

§ II. — *Des jouissances privées.*

| | |
|---|-----|
| La vie du riche romain. — Le lever. | 436 |
| Le Forum. | 437 |
| La sieste. | 437 |
| Le Champ-de-Mars. | 438 |
| Le bain. | 438 |
| Le souper. | 439 |
| La vie antique, vie de jouissances — et le grand moyen de l'esclavage. | 440 |
| Par l'esclavage, conciliation de la vie active et de la vie d'étude. | 441 |
| Royauté du maître au milieu de ses esclaves. Dignité de l'homme libre. | 442 |
| Devoirs qui lui étaient imposés. Interdiction du commerce. | 442 |
| Étiquette, costume, attitudes. | 443 |
| Bon ton. | 444 |
| Luxe des monuments | 446 |
| Portiques, aqueducs, bains. | 446 |
| Théâtres et amphithéâtres. | 447 |
| Comparaison de la civilisation romaine et de la nôtre | 448 |
| L'infériorité apparente de la civilisation moderne et sa supériorité réelle manifestées par l'examen des ruines de Pompéii | 451 |

| | Pages. |
|--|--------|
| Maisons de Pompéii. | 451 |
| Édifices municipaux. | 452 |
| Théâtres. | 453 |
| Libéralité des citoyens envers la ville | 454 |
| La ville antique et la ville chrétienne. Supériorité réelle de cette dernière. | 455 |

LIVRE II. — DES DOCTRINES.

CHAPITRE PREMIER — DÉCADENCE DES RELIGIONS ANCIENNES.

§ I. — *Influence de la philosophie grecque.*

| | |
|---|-----|
| Point de départ des traditions antiques. Panthéisme de l'Orient. | 459 |
| Anthropomorphisme de la Grèce. | 460 |
| Caractère pratique de la religion romaine. | 461 |
| Puissance politique des religions. | 462 |
| Importance religieuse de la cité, plutôt que de l'homme. | 462 |
| Caractère secondaire chez les païens du dogme de l'immortalité de l'âme. | 463 |
| Les mystères sont la partie dévote du paganisme. La religion y devient plus personnelle. | 463 |
| Ressemblance des différents mystères | 464 |
| Du secret des mystères. | 465 |
| Mélange progressif des religions antiques. Conquêtes d'Alexandre. | 467 |
| Décadence de la religion grecque, par la force même de son principe. | 467 |
| — par les attaques des philosophes. | 468 |
| Évhémère. | 468 |
| Épicure. | 469 |
| Zénon | 469 |
| Rapports entre les mystères et les sectes philosophiques. | 470 |
| Les mystères eux-mêmes se corrompent. | 471 |
| Scepticisme. Pyrrhon. Carnéade. | 472 |

§ II. — *Influence de la conquête romaine.*

| | |
|--|-----|
| Rome cherche à absorber la religion des peuples vaincus. | 473 |
| La brise lorsqu'elle résiste. | 474 |
| Les religions nationales sont ainsi corrompues par le mélange du culte romain | 474 |

| | Pages. |
|---|--------|
| Rome au contraire cherche à garder pure sa religion. | 173 |
| Invasion des cultes orientaux. | 176 |
| — de la mythologie grecque | 177 |
| — de la philosophie. | 178 |
| Et en particulier de l'épicurisme. | 178 |
| La religion romaine décréditée aux yeux des gens instruits. | 179 |
| — encore puissante sur le peuple. | 180 |
| Inanité morale des doctrines philosophiques | 180 |
| De la morale du Portique. | 181 |
| Sa faiblesse logique avouée par Cicéron. | 182 |
| Le probabilisme de Carnéade accepté en définitive par Cicéron. | 182 |
| Scepticisme d'Énésidème. | 183 |
| De la certitude des vérités religieuses. | 183 |
| Impuissance de la philosophie dans la sphère de la vie active. | 185 |
| Aussi ne prétend-elle pas remplacer la religion. | 185 |
| De là l'hypocrisie forcée de l'homme d'État. | 185 |
| Efforts de Varron et de Scævola pour concilier la religion et la philosophie. | 187 |
| Inutilité de cette tentative. | 188 |

CHAPITRE SECOND. — PUISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU POLYTHÉISME.

§ I. — *Temps d'Auguste et de Tibère.*

| | |
|--|-----|
| Ce qui subsistait toujours ; — les sentiments religieux ; les sentiments païens. | 190 |
| Bien peu d'hommes allaient jusqu'à l'athéisme ou jusqu'au monothéisme. | 191 |
| Auguste, s'appuyant sur ces sentiments, cherche à relever la religion romaine. Il laisse tomber la philosophie en discrédit. | 192 |
| Décadence de toutes les grandes écoles, y compris l'épicurisme. | 193 |
| Caractère frivole et trivial de la philosophie. | 194 |
| Mais Auguste ne réussit pas à relever les dieux romains. | 195 |
| Religion officielle d'Illorace. — Ne va pas jusqu'au fond. | 195 |
| Épicurisme et athéisme de plusieurs. | 196 |
| Mais la multitude a besoin de foi. | 197 |
| Elle la cherche sous toutes les formes. | 197 |

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND. 561

| | Pages. |
|---|--------|
| Superstition individuelle. — Talismans, songes, présages. | 497 |
| Exemples de César, d'Auguste, de Tibère. Progrès de ces superstitions. | 497 |
| Des oracles. | 499 |
| Des temples et des rendez-vous religieux. | 499 |
| Temples célèbres. — Droit d'asile. | 499 |
| Prépondérance des cultes orientaux. | 201 |
| Les mystères recherchés par un plus grand nombre. — Plus corrompus et plus dominés par le panthéisme oriental. | 202 |
| Triomphe des tendances de l'Orient sur la pensée romaine d'Auguste. | 203 |
| Reste cependant comme exception le culte des Césars. | 204 |
| Culte d'Auguste, de Tibère | 204 |
| — de Caligula, de Claude, de Néron. | 205 |
| Exaltation du double principe de l'idolâtrie, l'anthropomorphisme et le panthéisme. | 207 |

§ II. — *Temps de Claude et de Néron.*

| | |
|---|-----|
| Progrès des mêmes tendances. Rome l'abrégé de toute superstition. . . | 208 |
| Besoin effréné d'adorations et de sacrifices. | 208 |
| Culte superstitieux des dieux romains. | 209 |
| Cultes étrangers. | 210 |
| Mystères. | 210 |
| Sciences occultes. — Astrologie. | 211 |
| De la philosophie. | 213 |
| Sa faiblesse et sa timidité. | 214 |
| En résumé : exaltation et délire de l'esprit religieux. Discredit et im- puissance de la philosophie. Confusion de toutes les idées. Mélange de la superstition et de l'athéisme. | 215 |
| Superstition de Pline et son incrédulité. | 216 |
| De même pour Lucain. | 217 |
| Leur foi aux talismans, aux songes, à la magie. | 219 |
| Le fatalisme, grande explication de ces erreurs contradictoires. . . . | 219 |
| Il est la vraie religion de ce siècle. | 221 |
| Caractère sombre et dégradant de cette religion. | 222 |
| Résumé. — Quatre époques de l'histoire du polythéisme antique. . . . | 222 |

CHAPITRE TROISIÈME. — ACTION MORALE DU POLYTÉISME.

| | Pages. |
|---|--------|
| Le culte public avait perdu son but patriotique. | 225 |
| Quelle force lui restait-il? | 225 |
| La notion de la religion vague et arbitraire. | 225 |
| Le culte sans gravité et sans respect. | 226 |
| Les traditions ridicules. | 227 |
| De la dévotion privée. | 228 |
| La notion de l'immortalité de l'âme vague et peu puissante dans la religion | 229 |
| — incertaine dans la philosophie. | 230 |
| De là, absence de vie intérieure. | 231 |
| Caractère de la dévotion païenne : crainte des dieux (δεισιδαιμονία). | 232 |
| Peur de la mort. | 232 |
| Désir des satisfactions terrestres. | 233 |
| La prière, égoïste et sensuelle, souvent criminelle. | 233 |
| La religion encourage le vice. | 235 |
| Elle l'aide. | 236 |
| Elle le commande. Culte primitif de la génération et de la mort. | 237 |
| De là, l'universalité des rites obscènes et des sacrifices humains. | 237 |
| Les sacrifices humains se perpétuent malgré les prohibitions romaines. | 238 |
| Les prostitutions religieuses. | 239 |
| Impureté des mystères. | 240 |
| Violence faite par la religion aux instincts honnêtes de l'humanité. | 241 |
| Quel en était le principe. | 242 |
| Ce qui se mêlait pourtant d'honnête et de vrai aux traditions païennes. | 242 |
| Avantages du paganisme sur la philosophie. | 243 |
| Sa vraie puissance, puissance d'habitude. Combien inébranlable. | 245 |

LIVRE III. — DES MOEURS.

CHAPITRE PREMIER. — LA SOCIÉTÉ.

§ I. — *Entrée dans Rome.*

| | |
|---|-----|
| Pouzzol, le golfe de Naples. L'Italie; sa désolation. | 246 |
| Premier aspect de Rome. | 247 |
| Les faubourgs. | 248 |

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

563

| | Pages. |
|---|--------|
| Accroissements successifs de la ville de Rome. | 249 |
| Le Pomérium. | 250 |
| Affluence de la population sous la république. | 250 |
| Extension des faubourgs. | 253 |
| Partie centrale et monumentale de Rome : Champ-de-Mars, Capitole, Forum. | 254 |
| Rome en général. | 256 |
| Nature de sa population. | 257 |

§ II. — *L'esclave.*

| | |
|---|-----|
| L'esclavage, loi universelle de la société. | 258 |
| Condition de l'esclave ; diverses sortes d'esclaves. | 259 |
| Mépris légal pour l'esclave. | 260 |
| Le <i>contubernium</i> , le pécule, etc. | 260 |
| Des fugitifs. | 262 |
| Droit de châtement entre les mains du maître. | 262 |
| Exécution de quatre cents esclaves après le meurtre de leur maître (An de J.-C. 62). | 264 |

§ III. — *Le client.*

| | |
|--|-----|
| Les <i>insulæ</i> ; les mendiants et le petit peuple de Rome. | 265 |
| Le client, le <i>salutateur</i> | 266 |
| Le salon romain, la politesse romaine. | 267 |
| La clientèle, dans son principe et dans sa décadence. | 268 |
| Les <i>sportulæ</i> , les frumentations. | 269 |
| Insalubrité de l'Italie et de Rome. Misère du petit peuple. | 270 |
| La servilité romaine : le parasite, le chasseur aux héritages. | 272 |
| La servilité devenue plus dégradante par la débauche. | 273 |

§ IV. — *Le maître.*

| | |
|---|-----|
| Jouissance du riche : les maisons, les <i>villæ</i> | 274 |
| Excès du luxe, caprices, élégances, singularités. | 275 |
| Les volières. | 277 |
| Les viviers. | 278 |

| | Pages. |
|---|--------|
| Luxe de la table ; éducation du gibier, des loirs, des escargots. | 279 |
| Raffinements de la cuisine. | 280 |
| L'émétique et le bain après le repas. | 281 |
| Autres progrès des arts et de la <i>civilisation</i> : tuyaux de chaleur, etc. . . | 281 |
| Toutes ces joies tempérées par la crainte du délateur et de César. | 282 |
| Terreur que les Césars éprouvaient à leur tour. Système réciproque d'oppression et de terreur. | 284 |
| Comment ces plaies s'engendraient l'une l'autre ; le bien-être des riches nécessitant la multitude des esclaves. | 285 |
| Le grand nombre des esclaves amenant le grand nombre et la misère des prolétaires. | 286 |
| Et tous ces maux réunis, le despotisme impérial. | 288 |

CHAPITRE SECOND. — DE LA FAMILLE.

§ I. — *Constitution primitive de la famille romaine.*

| | |
|--|-----|
| La porte Capène, le Forum des femmes. | 290 |
| Par la condition de l'homme s'explique la société, la famille par la con- dition de la femme. | 291 |
| Organisation première de la famille. — <i>Le père de famille.</i> | 291 |
| Les clients, les esclaves, les <i>liberi</i> | 292 |
| Puissance absolue du père. | 292 |
| Le nom. — L'héritage. | 294 |
| Caractère exclusivement aristocratique de la loi de famille sous le pa- triciat. | 295 |
| Son caractère exclusivement national dans les temps postérieurs. | 296 |
| Condition de la femme romaine. Sa sujétion dans le droit civil. | 298 |
| Sa sujétion dans la vie morale, comparée à la liberté de l'affranchie ou de l'esclave. | 299 |
| Cette soumission de la matrone et de la vierge payée par le respect. . . | 301 |
| Dignité des femmes dans la république et dans l'histoire romaine. . . . | 302 |
| Puissance de cette loi de famille ; son influence sur l'éducation. | 303 |
| Persistance de l'esprit antique ; respect pour le mariage. | 306 |
| Morale de Cicéron plaidant pour Célius. | 306 |
| Morale d'Auguste dans ses lois. | 307 |
| Morale d'Horace. | 308 |
| Cette idée des devoirs comparée aux idées modernes. | 310 |

§ II. — *Décadence du système antique.*

| | Pages. |
|--|--------|
| Ces traditions et ce droit pouvaient-ils se maintenir sous les Césars? . . . | 311 |
| Du droit, et des modifications qu'il éprouva. | 314 |
| Progrès de la science du droit. — L'édit du préteur. — Les jurisconsultes. — Caractère plus philosophique de la science juridique. . . . | 312 |
| Progrès de la science du droit sous les empereurs. | 315 |
| Changements opérés dans le droit de famille. | 317 |
| La <i>possession de biens</i> attachée à la <i>cognition</i> | 318 |
| Le pouvoir du testateur et du père de famille restreint. | 319 |
| Le <i>concubinat</i> considéré comme union licite. | 320 |
| La condition civile des femmes améliorée. | 321 |
| Résultats moraux de ces changements dans le droit. | 322 |
| Progrès du célibat. | 323 |
| Fréquence des divorces dès les derniers temps de la république. . . . | 323 |
| — autorisée encore par l'exemple des empereurs. . . . | 324 |
| On se joue du mariage et même du divorce. | 326 |
| Les esprits s'accoutument à l'adultère. | 327 |
| L'adultère encouragé par l'exemple des Césars. | 329 |
| De là, émancipation apparente, réel abaissement de la femme. | 330 |
| La femme se fait homme. | 334 |
| Enfin elle descend jusqu'à la prostitution. | 333 |
| Corruption nécessaire de l'éducation. | 333 |
| Plaintes de Tacite et de Quintilien. | 334 |
| Affaissement de l'esprit de famille et du sentiment moral. | 336 |

CHAPITRE TROISIÈME. — DE LA VIE INTELLECTUELLE.

§ I. — *Des sciences.*

| | |
|---|-----|
| Richesses acquises du monde intellectuel. | 338 |
| Infériorité scientifique du génie romain. | 339 |
| Décadence de la science par sa richesse et sa popularité même. . . . | 340 |
| Cette décadence apparaissait aux esprits comme nécessaire et fatale. . . | 344 |
| Éléments de la science antique. — La tradition; la spéculation. . . . | 342 |
| Aristote y ajoute l'expérimentation, négligée avant lui. | 344 |
| La science recule après lui; la tradition s'efface, la spéculation languit. . | 345 |

| | Pages. |
|---|--------|
| Le génie romain peu favorable à l'observation scientifique. | 345 |
| Pline comparé à Aristote; son retour aux anciennes erreurs sur le système du monde. | 347 |
| Contes puériles en fait de géographie et d'histoire naturelle. | 348 |
| Décrépitude de la science. | 349 |

§ II. — *De l'éloquence, de la poésie et des arts.*

| | |
|---|-----|
| J'ai parlé ailleurs de l'éloquence. | 349 |
| La poésie. — Ses traditions homériques. | 350 |
| Poésie nouvelle de Virgile. | 350 |
| Abondance de poètes. — Déclin de la poésie. | 351 |
| Discrédit de la poésie homérique, impossibilité de la poésie virgilienne. | 352 |
| Lucain. Sa déclamation, son culte du fatalisme et de la mort. | 354 |
| Un mot de la musique. | 356 |
| Des arts. — Caractère de l'idéal artistique de la Grèce. | 356 |
| Persistance de la tradition grecque, même après la conquête romaine. | 357 |
| Développement des arts au temps d'Auguste. | 358 |
| Commencement de sa décadence. | 359 |
| Causes de cette décadence, politiques, religieuses, morales. | 360 |
| L'art travaille pour Néron ou pour les affranchis. Sa hardiesse monstrueuse et ses petites infâmes. | 361 |
| Corruption de la peinture en particulier. Fresques de Pompéii analogues aux peintures du XVIII ^e siècles : petites infâmes, colifichets, obscénités. | 362 |
| La peinture se fait marchande et succombe néanmoins sous la prééminence des arts marchands. | 363 |
| Des destinées de l'art antique. | 366 |

§ III. — *Des spectacles.*

| | |
|---|-----|
| Le spectacle préféré à tout. | 367 |
| Le théâtre. — Le drame devient tout matériel. | 368 |
| Luxe du spectacle; succès, insolence, obscénité des histrions. | 369 |
| Des pantomimes. | 371 |
| L'amphithéâtre. — La chasse. | 371 |
| Le combat des gladiateurs. La <i>laniste</i> , la <i>sagina gladiatoria</i> | 373 |
| Restrictions légales, fréquemment éludées. | 373 |

| | Pages. |
|---|--------|
| <i>L'essédairé, le rétiaire, l'andabate.</i> | 374 |
| L'intermède, les gladiateurs de midi. | 375 |
| La naumachie, la bataille dans le cirque. | 376 |
| Joie, enthousiasme, fureur d'imitation à la vue de ces combats. | 377 |
| Magnificence, délicatesse, débauche à côté du meurtre. | 379 |
| C'était la vraie poésie romaine. | 380 |

CHAPITRE QUATRIÈME. — RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

| | |
|--|-----|
| Tout se résume dans l'inhumanité et la corruption. | 384 |
| Ces deux faits, présents dans la politique, dans la religion, dans la société, dans la famille, les sciences et dans les arts. | 382 |
| De l'inhumanité antique : droit de vie et de mort du vainqueur, — du père de famille (droit d'exposition), du prince. | 383 |
| De la corruption des mœurs; combien universelle, publique, hardie. | 386 |
| Explication donnée par saint Paul. — Peinture de cette corruption d'après les Écritures. | 387 |
| Le monde romain et le monde grec s'étaient mutuellement corrompus. | 389 |
| Quel bien avait produit la conquête romaine? | 390 |
| Ses tendances vers la civilisation et l'unité. | 390 |
| Ces tendances-là mêmes détruisaient la force de la société antique. | 390 |
| Les bienfaits de la conquête se tournaient en misères pour le monde. | 391 |
| Paroles de l'Apocalypse. | 393 |
| Progrès vers le mal. | 394 |
| Point d'espérance. — Peu de vertu dans les classes opprimées. | 395 |
| Un instant le monde avait pu espérer en la conquête romaine. | 396 |
| Elle coïncidait avec les temps marqués pour la délivrance du genre humain. | 396 |
| Cette espérance déçue, tristesse générale de cette époque, fatalisme, misanthropie. — Pline et Lucain. | 397 |
| La volupté même était lugubre. | 400 |
| Suicide de l'homme du peuple, — du proscrit, — de l'homme à la mode. | 400 |
| Suicides délibérés et conseillés. | 402 |
| Étrange admiration de Montesquieu. | 403 |
| Le suicide était donc le dernier mot de l'antiquité. | 403 |
| Croyance au déclin de l'humanité. | 404 |

LIVRE IV. — DU NÉO-STOÏCISME ET DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER. — DU NÉO-STOÏCISME.

§ I. — *Ses premiers développements.*

| | Pages. |
|---|--------|
| Au milieu de l'anéantissement de la pensée philosophique, deux choses restaient pourtant : l'esprit de morale pratique du stoïcisme, — l'esprit symbolique et théurgique du pythagorisme. | 408 |
| Nous allons rechercher les faibles traces de cette double tradition depuis les guerres civiles. | 410 |
| Les deux Sextius sous César et sous Auguste. | 411 |
| Sotion et Fabianus sous Tibère. | 412 |
| Attale le stoïcien. | 412 |
| Réveil plus manifeste du stoïcisme sous Néron. | 413 |
| Démétrius le cynique | 414 |
| Musonius Rufus. | 415 |
| Sénèque. | 417 |
| Tâches de la première époque de sa vie. | 417 |
| Époque plus sérieuse de sa philosophie. | 418 |
| Il n'appartient à aucune école. | 419 |
| Le néo-stoïcisme peut être apprécié surtout par les écrits de Sénèque. | 420 |

§ II. — *Caractères du néo-stoïcisme.*

| | |
|--|-----|
| 1 ^o Éloignement pour la philosophie spéculative, et en général pour la science : ainsi chez Fabianus, Démétrius, Sénèque. | 420 |
| L'homme est la grande étude de l'homme ; la vertu, son grand but. | 421 |
| 2 ^o Quelques notions plus pures sur la Divinité et ses rapports avec l'homme. | 421 |
| Critique des fables | 422 |
| Unité divine | 422 |
| Spiritualité divine. : | 423 |
| Toute-puissance, omniprésence divine. | 424 |
| Dieu, auteur de tout, sa providence, sa bonté. | 424 |
| Obéissance aux lois de Dieu. | 425 |
| Assentiment à la volonté divine, amour de Dieu. | 426 |
| Pureté du culte | 426 |

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND. 569

| | Pages |
|---|-------|
| Imiter Dieu. | 427 |
| Parenté avec Dieu. | 428 |
| Courage, constance, énergie de la vertu. | 430 |
| Connaissance et repentir des fautes. | 430 |
| 3 ^o Notions nouvelles sur les rapports de l'homme avec ses semblables. | 431 |
| De la morale de l'antiquité en ce qui touche le prochain : égoïsme ou patriotisme. Cicéron. | 432 |
| Sénèque comprend la notion plus haute de l'unité primitive du genre humain. | 433 |
| Il tend à affaiblir les idées patriotiques ou aristocratiques. Égalité des hommes | 434 |
| Cicéron comparé à Sénèque au sujet des esclaves. | 434 |
| — des jeux de gladiateurs. Supériorité de Sénèque | 435 |
| Devoirs de bienfaisance | 456 |

§ III. — *Vices et impuissance du néo-stoïcisme.*

| | |
|---|-----|
| Sénèque repoussait la science et le dogme. Prétention insoutenable et destructive de sa morale | 437 |
| Malgré lui il est entraîné vers le dogme stoïque | 438 |
| Mais le dogme stoïque renverse toutes les pensées élevées de Sénèque : sa foi à la vertu divine | 438 |
| — à la Providence | 439 |
| — à l'immortalité de l'âme. Sénèque lutte en vain pour la maintenir. | 440 |
| Quel est donc le principe et le fondement de la vertu stoïque? — Théorie stoïque de l'accomplissement de notre nature par la raison parfaite. Définition des biens et des maux, de la vertu et du vice. | 442 |
| Qu'est-ce que l'insensé? le disciple de la sagesse? le sage? | 443 |
| Vices évidents de cette théorie. — Notion absurde de la nature humaine. | 444 |
| Faiblesse, et par suite, exagération de la morale fondée sur cette théorie. | 445 |
| Idéal du sage. | 446 |
| Le secret de cette force est l'orgueil. | 447 |
| Mais, par cela seul, cette philosophie n'est acceptable que par le petit nombre. | 448 |
| Seule conclusion pratique acceptable à tous : le suicide. | 448 |
| Inutilité, misère d'une telle philosophie. | 450 |
| Le genre humain n'attend rien d'elle. Il n'espère rien de l'avenir. | 452 |

CHAPITRE DEUXIÈME. — DU CHRISTIANISME.

| | Pages. |
|---|--------|
| Quels motifs d'espérance existaient pourtant, si on avait su les rechercher. | 452 |
| Foi naturelle des hommes à l'unité divine. | 453 |
| Lumières des anciens philosophes. | 453 |
| Leur conclusion : attendre celui qui doit venir. | 453 |
| Prophéties qui annoncent sa venue, surtout dans l'Orient, dans la Judée. | 454 |
| Présages de ruines pour le polythéisme, tout-puissant encore. Divulga- tion des mystères. Silence des oracles. | 456 |
| <i>Le grand Pan était mort.</i> | 457 |
| Le christianisme avait déjà été donné au monde. | 458 |
| Le monde le méconnaissait; 400 ans plus tôt, il l'aurait, ce semble, mieux compris. | 458 |
| De plus, — ignorance, faiblesse, isolement intellectuel de ceux qui, les premiers, propagèrent le christianisme et qui l'auraient inventé. | 460 |
| Étrangeté de la doctrine chrétienne, comparée aux tendances du siècle. | 462 |
| Publicité, hardiesse de la première prédication chrétienne. | 463 |
| La philosophie néo-stoïque aurait-elle pu inspirer la pensée du christia- nisme? | 464 |
| Non. Dans les points de contact entre ces deux doctrines, c'est la philo- sophie qui s'inspire du christianisme. Le christianisme ne lui doit rien. | 464 |
| La philosophie n'a levé la tête à Rome qu'après que la foi y était venue. | 466 |
| Sénèque s'est inspiré de saint Paul et des prédications chrétiennes. | 466 |
| D'un autre côté, l'état des esprits aurait-il pu aider à la propagation du christianisme? | 469 |
| Le christianisme ne voulut pas être révolutionnaire et flatter le peuple. | 470 |
| Il ne voulut pas non plus flatter les puissants et les riches. | 471 |
| Il agit donc en l'absence de tout secours matériel. | 472 |
| Et cependant — importance de la foi chrétienne dès le temps de Néron. | 474 |
| Grand nombre de ses disciples. | 474 |
| Traces visibles, dès ce temps, de son influence sur la société païenne. | 475 |
| Quelles questions demeurent à résoudre pour ceux qui rejettent l'ori- gine divine du christianisme. | 476 |
| Caractères de la lutte qui commençait entre la foi, le paganisme et la philosophie. | 479 |

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND. 571

| | Pages. |
|---|--------|
| Résultats futurs de cette lutte. Rome chrétienne et sanctifiée, toujours maîtresse du monde, accomplira ce que Rome païenne n'a pas su faire. | 484 |

CHAPITRE TROISIÈME.

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Un mot du paganisme moderne. | 489 |
|--------------------------------------|-----|

APPENDICE.

| | |
|--|-----|
| I. Division de l'empire romain sous Néron, sa superficie, nombre des troupes, etc. | 533 |
| Division de l'empire. | 533 |
| Population et superficie. | 534 |
| De l'armée. | 536 |
| Finances. | 537 |
| II. De l'étendue et de la population de Rome. | 541 |
| III. Sur la condition des femmes. | 544 |
| IV. Passages semblables de Sénèque et de l'Écriture Sainte. | 546 |



